29e ANNÉE — VENDREDI, 1er JUILLET 1904 — N° 154

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00318

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Théodore.
SOLEIL : (heure solaire)
Lever, 3 h. 59 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Lune : Pleine, le 27 — Dernier quar., le 5.
FÊTE DE DEMAIN : Visitation de N. D.

30 JUIN

La Situation Financière
DE LA CORSE ET SES CONSÉQUENCES
(Suite et fin)

II

Des précautions comme celles qui ont été prises dernièrement pour Bastia par le maire, M. Gandin, sont absolument nécessaires. La Corse ne fournit plus, en effet, une quantité de blé suffisante pour son alimentation. Le rapport de M. Cassagneau nous apprend qu'en 1858 la superficie ensemencée de cette île était de 105.000 hectares, produisant 670.000 quintaux métriques de blé, tandis qu'elle n'est plus que de 18.500 hectares donnant 100.000 quintaux. Nous trouvons dans le numéro du *Petit Bastiais* une indication inférieure à celle qui précède. Le bureau de la statistique agricole, d'après ce journal, évalue, selon les rapports des professeurs départementaux de l'agriculture, à un chiffre inférieur, les surfaces ensemencées de blé, au commencement de 1903. Ce chiffre serait de 13.250 hectares seulement ; il y aurait 90 hectares ensemencés de méteil, 1.400 de seigle, 3.520 d'orge et 1.160 d'avoine.

A l'époque génoise, pour que la Corse isolée pût vivre de ses propres ressources, on avait couvert une partie de son sol de ces magnifiques forêts de châtaigniers qui font l'admiration des touristes. Cet arbre précieux est l'objet maintenant d'une spéculation de nature toute particulière ; on l'abat pour la fabrication de l'acide gallique, et l'on ne songe pas à le remplacer. Le conseil général s'est trouvé dans l'obligation de voter un crédit pour encourager le replantation.

Les relations entre les diverses localités de l'île sont souvent difficiles, ce qui est loin d'être un élément de progrès. En effet, pour achever le réseau des chemins vicinaux, il faudrait construire 1.500 kilomètres environ de voies nouvelles ; or, dans l'état actuel, jamais ce réseau ne pourra être terminé.

En présence d'une situation financière et économique si difficile, quels remèdes peut-on proposer ? Il ne suffit pas de signaler le mal, il faut encore chercher à le guérir.

∴

Le rapport du préfet propose les moyens suivants :

1° Le maintien des anciennes immunités fiscales établies en 1801, par l'administrateur de la Corse avec pleins pouvoirs, Miot de Melito, et qui disparaissent peu à peu. Il convient de conserver aussi les dispositions altérieures qui ont amené à l'île un traitement de faveur. Il est d'autant plus important de repousser l'idée d'une assimilation absolue avec les départements continentaux, une telle disposition favorable à ces derniers ne retournerait à la Corse ; ainsi la loi qui la dégrevé les sucres et les produits sucrés, ayant été appliquée à tort à ce pays qui bénéficiait jadis d'un tarif réduit, le sucre s'y paie aujourd'hui plus cher que sur le continent. Le rapport cite d'autres exemples.

2° L'allocation au budget départemental d'une subvention plus élevée de la part de l'Etat. La subside de 237.800 francs accordé en exécution de l'article 57 § 7 de la loi du 10 août 1871 est insuffisant.

3° La participation du ministère de la Guerre aux frais de casernement de la gendarmerie, — qui s'élèvent, cette année, à la somme de 91.000 francs. On sait qu'en vertu de l'article 60 de la même loi du 10 août 1871 ces frais sont à la charge du département. La Corse, à elle seule, possède toute une légion commandée par un lieutenant-colonel.

4° L'exécution prochaine des grands travaux ayant un caractère d'intérêt général, tels que l'assainissement de la côte orientale, et l'achèvement de chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio et d'Ajaccio à Sartene.

5° La réalisation rapide du programme vicinal.

Tout ceci est fort bien. Nous ne saurions trop applaudir à cette franchise et aux sentiments qu'elle manifeste.

∴

C'est faire œuvre patriotique que de signaler à l'attention publique une situation malheureuse, résultant surtout de la nature des lieux et de la méconnaissance des faits. Hélas ! les genêts dureront la moitié pendant bien des années encore, les fleurs blanches ou roses des cystes embaumeront longtemps les montagnes, les grandes fougères desséchées s'accumuleront durant de nombreux automnes sous le couvert des bois avant que le plan tracé ne reçoive une réalisation complète. Il faut surtout compter sur soi. Ceci est vrai pour les particuliers comme pour les nations petites ou grandes. Que les Corses travaillent d'abord, dans la mesure du possible, à se sauver eux-mêmes, qu'ils aident ensuite l'action de l'Etat, qu'ils la secondent quand elle se manifeste, par leur propre activité et par cet ensemble de qualités qu'ils déploient partout où les conduisent leur intelligence et leur esprit d'initiative.

Il y a, peut-être, une autre conclusion à donner encore à ce simple exposé de faits irréconciables, à la fois douloureux et humiliants pour notre amour-propre de Français.

Un important progrès va être réalisé. La Corse se plaignait de ne pas être écoutée quand elle réclamait une modification des services maritimes postaux ; ses appels ont été entendus ; en 1903, l'adjudication a eu lieu. Des courriers réguliers, fréquents et rapides, ne tarderont pas à circuler entre la France et son département insulaire, entre ce dernier et Livourne ; on les devra à la « Compagnie française de navigation et de constructions navales » de Nantes ; par eux, le malaise qui pèse sur l'île s'atténuera ; mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin.

Nous devons tous désirer vivement, dans un sentiment spontané d'équité et de solidarité nationale, que les justes plaintes de la Corse obtiennent satisfaction ; mais, comme en ce moment les esprits se laissent facilement distraire des plus grands intérêts du pays par les soucis éphémères des querelles politiques, on ne trouvera pas inopportun qu'à propos des observations qui précèdent, nous nous arrêtions, en terminant, sur des faits d'ordre international déjà signalés.*

Comment n'être pas frappé des efforts persévérants faits par les nations étrangères pour nouer des relations avec la Corse ? Des bateaux à vapeur anglais et allemands la mettent en rapport direct avec les grandes villes du Nord, Londres, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, et avec les ports d'Espagne, au détriment des armateurs français. L'un dernier, une compagnie anglaise, dont le siège est à Gênes, songeait à établir un service entre Gênes, Ajaccio et Alger. Comment, surtout, les Corses ne seraient-ils pas reconnaissants à la grande compagnie génoise Fiorio-Rubbattino de la préoccupation qu'elle manifeste, dans toutes les circonstances difficiles pour leur commerce, de pourvoir aux communications de l'île avec le continent ? C'est ainsi qu'en 1902 le paquebot italien allant en Sardaigne avait doublé son escale de Bastia. Il avait, avant la dernière grève de Marseille, deux services directs entre la Corse et l'Italie, — Livourne-Bastia, — Bastia et la Sardaigne. Pour parer aux nécessités du moment, la Compagnie Fiorio-Rubattino a organisé des services supplémentaires provisoires. Depuis longtemps la Corse réclame une ligne la reliant directement à la Tunisie, la colonie française de Tunis exprime le même désir : il y a intérêt évident à établir cette ligne. Ce que la Tunisie tire aujourd'hui de l'Italie en produits de consommation, et de diverses régions, en bois, elle le demanderait pour une bonne part à la Corse, sans parler de la circulation des touristes et des voyageurs qui serait activée. Il faut, en effet, aujourd'hui, que les envois passent par Marseille, Livourne ou Gênes pour arriver à Tunis. La Compagnie italienne étudie le moyen de créer une ligne Gênes-Bastia-Tunis : on en avait même annoncé l'ouverture pour le mois de février dernier.

Est-ce l'heure, au moment où nous sommes tout entiers aux tendresses et aux effusions, où la France et l'Italie viennent de se jeter dans les bras l'une de l'autre, avec les manifestations d'une joie qui évoque le souvenir des anciens enthousiasmes, de rappeler qu'elles furent séparées par une longue désintelligence, et de dire que les malentendus peuvent renaître, sous la poussée d'intérêts ou de conflits politiques ? Or, on doit tenir compte des faits quand on veut éviter les amères mais trop tardives désillusions. Il est impossible, par exemple, de faire abstraction des conditions géographiques et ethnographiques où les populations sont placées ; il est sage de veiller aux comparaisons, exactes ou erronées, susceptibles de s'imposer à une attention éveillée par l'oubli, par l'abandon, par les circonstances de temps et de lieu, par la facilité de relations fréquentes avec un peuple de même race et de même langue. Ne perdons pas de vue aussi que l'Italie est en progrès très sensible, qu'elle tend de plus en plus à faire grande figure dans le monde, et qu'elle n'est plus du tout le pays morcelé, indigent, sans industrie et sans commerce d'autrefois. Il ne faut pas oublier, enfin, que la Corse, située à 30 heures de Paris ne l'est qu'à 6 de Florence et à 9 de Rome, qu'elle est à 14 heures de Marseille et à 4 de Livourne par paquebots rapides ; que, depuis un demi siècle, chaque année, 20.000 voyageurs circulent entre les deux rivages de la mer Tyrrhénienne, et que l'échange des marchandises avec le royaume d'en face est très important.

La Corse a donné généreusement des marques répétées d'un patriotisme à toute épreuve ; on ne saurait trop le redire pour ceux qui semblent considérer ses habitants comme une manière d'étrangers ; sentinelle avancée de la France, elle connaît l'importance de son rôle, elle l'a plusieurs fois indiqué avec orgueil, et récemment encore, quand on parlait de pourvoir à sa défense. Mais il est toujours imprudent de décourager les bonnes volontés, de ne pas prévoir les conséquences multiples de la concurrence industrielle et commerciale, surtout en présence d'une politique habile, sagace et prévoyante qui, dans ses combinaisons à longue portée, sait utiliser adroitement les faits et les circonstances d'ordre économique et les approprier à ses desseins. Les attractions naturelles finissent par s'imposer aux populations que leurs frères négligent, et les gouvernements, lorsqu'ils n'y prennent pas garde, arrivent à se faire les collaborateurs inconscients des ambitions étrangères.

ALEXANDRE GUASCO.



Les Essais du « Gallia »

Le *Gallia*, prototype des nouveaux paquebots rapides de la Corse, a effectué dimanche dernier sur les bases de Belle-Isle, ses essais préliminaires de vitesse.

Les résultats ont été entièrement satisfaisants.

La vitesse réalisée a dépassé 17 nœuds 1/2, alors que la vitesse maxima du Cahier des Charges n'est que de 16 nœuds.

Tout fait donc supposer que l'essai à toute puissance donnera des résultats encore meilleurs, c'est-à-dire de beaucoup supérieurs aux prévisions.

Ligue Corse contre le Paludisme

La Ligue appelle l'attention des populations palustres sur l'importance extrême qu'il y a à s'administrer la quinine préventivement aux enfants ». Il est prouvé aujourd'hui que les enfants, même lorsqu'ils n'ont pas d'accès de fièvre et semblent bien portants, renferment le microbe de Laveran dans leur sang, ce qui les rend dangereux pour leur entourage, et que plus les enfants sont jeunes, plus il y a de chances pour que leur sang soit ainsi infecté, à tel point que le degré d'infection d'une population peut être mesuré en examinant le sang des enfants. Cette notion nouvelle, mise en lumière par le professeur Koch, entraîne cette conclusion : il faut prévoir tous les individus sans exception, adultes et enfants de tout âge, même au berceau, si l'on veut être sûr de ne pas voir pulluler autour de soi le microbe du Paludisme que les Anophèles iront puiser pour l'inoculer ensuite ; c'est pour cela que la Ligue a pris soin de délivrer avec la quinine une petite cuiller mesurant 1 gramme de quinine.

Les enfants supportent la quinine aussi bien que les adultes ; c'est une erreur de croire que la quinine prise longtemps à petite dose préventive fatigue l'organisme ; bien au contraire elle le tonifie, surtout si l'on a soin de l'absorber au moment du repas. Mais pour que la quinine soit efficace au point de vue préservatif, il faut qu'elle soit prise régulièrement et méthodiquement pendant toute la saison dangereuse, c'est-à-dire de 15 juin au 31 octobre ; les doses à administrer pour chaque âge sont indiquées dans une notice qui est délivrée à tout acheteur d'une carte d'adhérent ; nous les reproduisons ci-dessous :

	centigrammes par jour	tous les deux jours
de 0 à 1 an,	05	soit 1 grain
de 1 à 2 ans,	10	» 2 »
de 2 à 3 »	15	» 3 »
de 3 à 5 »	20	» 4 »
de 5 à 10 »	25	» 5 »
de 10 à 15 »	30	» 6 »
de 15 à 20 »	40	» 8 »
au-dessus de 20 »	50	» 10 »

Si l'on est à jeun on déjeunera de suite.

Aux enfants on la donnera de préférence dans du miel. Les adultes pourront la délayer dans un doigt de vin coupé d'eau mais jamais dans du rhum, du cognac ni de l'eau-de-vie.

Heureuse Innovation

La Compagnie de chemins de fer départementaux vient de mettre à l'essai un service d'abonnements à la semaine pour des voyages quotidiens, à un tarif excessivement réduit. Ainsi, pour Cassanozza, la carte d'abonnement en 3e classe coûte 2.80, c'est-à-dire que le prix du voyage est ramené à 0.175, soit 0.35 par jour, aller et retour. Pour Biguglia et Feriani, ce tarif est de 1 fr. par semaine.

Nous croyons que cette combinaison sera très bien accueillie par les agriculteurs qui cultivent les terrains situés entre Cassanozza et Bastia, quoique la Compagnie n'astreigne le parcours que sur le premier et le dernier train. Mais, au sujet du départ, comme la compagnie assure le transport des marchandises par un train spécial qui part presque tous les matins de Bastia à 5 heures, les cultivateurs pourront être autorisés à profiter de ce train qui a une heure et demie d'avance sur le train ordinaire de 6 h. 32.

Anniversaires Corses

1er juillet 1564. — Negri, à la tête d'une nombreuse armée génoise, fait halte à Valle de Rostino. Il était parti la veille de Bastia et devait être le lendemain à Corte.

Sampiero, contre lequel il marchait, n'allait pas tarder à se mesurer avec lui.

NOUVELLES COLONIALES

Le sous lieutenant Franchi, du groupe de l'Indo Chine, est affecté au 3e régiment colonial.

— M. le chef de bataillon Bonifacy, du 4e régiment de tirailleurs tonkinois, passe au 3e de même arme.

— Le capitaine Apparuti, du 1er régiment de tirailleurs tonkinois, passe au 3e.

— Le capitaine Giudicelli, du 3e tonkinois, passe au 4e régiment d'infanterie coloniale.

Bulletin Financier

Paris, le 27 juin 1904.

Malgré certaines réalisations, provoquées par l'approche de la réponse des primes et de la liquidation, le marché reste assez sensiblement dans l'ensemble. Les Fonds d'Etats ont légèrement fléchi. Notre 3 0/0 revient à 97.75, l'Extérieure à 87.75 le Turc à 85.80. Les Sociétés de Crédit restent très fermes. Le Crédit Foncier accentue même son avance à 697. La Société Générale est à 624 ; son bilan au 31 mai montre que les bénéfices nets du mois se sont élevés à Fr. 556,735,23.

Les Obligations 5 0/0 Société Française du Port de Bizerte, dont le coupon semestriel échoit le 1er juillet prochain se maintiennent à 478.

A propos de la réorganisation de la Compagnie Transatlantique, dont l'Assemblée Générale extraordinaire a lieu demain 28 juin, nous sommes en mesure d'affirmer que n'est M. Jules-Charles Roux qui est désigné pour prendre la présidence du nouveau conseil d'administration.

Chemins Français lourds.

Élections Municipales

Le conseil de préfecture a rendu les décisions suivantes :

Il a validé les élections municipales dans les communes de Saint-André d'Orcino, Ocana, Salice, Valle di Mezzana, Piedigriggio, Valle di Rostino, Mezzola, Bisinchi, Nocario, Corscia, Piedipartino, Casteria, Lozzi, Corte, Vezzani, Levie, Caldarello, Conca, Portovecchio, Ghisoneheto, Ficaja, Piedicorte, Monte, Casalta, Ojliastro, Ambiegna, Vico, Sorio, Albitreccia, Sari d'Orcino, Oms ano, Poggiolo, Bastelica, Bastelicaccia.

Il a annulé celles de Arro, Cristinacce, Pietricaggio.

A Partinello, il a annulé l'élection de 2 conseillers ; à Erone de 1 conseiller ; à Palneca, de 1 conseiller ; à Erbajolo, de 1 conseiller.

Le banquet de la Société *La Corse*

Le banquet annuel de la Société de Secours mutuels « La Corse », a eu lieu avant hier dimanche.

Il était présidé par M. Turchini, professeur au Lycée, président de la Société, assisté de MM. Santini et Renucoli, vice-présidents ; Saturni, trésorier ; Bartoli, secrétaire ; Pietri, Leca et Ziccavo, membres du conseil d'administration et de la commission du banquet.

A midi, les convives, au nombre de 80 environ, se réunissaient autour d'une grande table disposée en forme de T et faisaient le plus grand honneur au menu.

Parmi les convives :

MM. Bruni, directeur des postes et télégraphes en retraite ; Ucciani, médecin-major de 1re classe ; Orsatti, commissaire spécial ; le commandant Gambini, le capitaine Mariani, le docteur Pietri, Casalonga, caissier de la Banque de France ; Fosta, ancien principal ; Anziani, commissaire de police, et fils ; Gallory, ancien commissaire de police ; Bonnetti, chirurgien-dentiste ; Bonavita, commis des douanes françaises à Monte-Carlo, Nicolai, Luzinchi, Grimaldi, Roustan, Clementi, José, Filippi, Fenouillet, Paoli, Tassi, Risso, Bottai, Casimiri, etc., etc.

MM. Massoni, directeur des postes, Lanzi, rentier, et Ghilini, empêchés au dernier moment, se sont fait excuser.

Dès la fin du repas, le président fait l'historique de la Société, constate son développement, vante les bienfaits de la mutualité, remercie les membres honoraires et fait appel à tous les Corses pour venir grossir encore les rangs de la Société.

Son discours est vivement applaudi. Après lui, M. Santoni, pharmacien, dans un discours plein de sentiment et fort documenté, rappelle, à la grande joie des auditeurs, l'histoire de la Corse.

Nous regrettons de ne pouvoir publier in-extenso le beau discours de M. Santoni, nous nous faisons, néanmoins, un plaisir de relever les passages que les auditeurs ont le plus applaudi.

Après avoir prouvé que la vendetta n'est qu'une légende et que le poignard corse n'existe que monté en épingle de cravate, l'orateur a dit que les Corses — dont l'histoire d'héroïsme et d'indépendance est unique — étaient fiers d'avoir vu le jour sur les rochers arrosés par le sang versé pour la liberté.

« C'est toujours une question d'honneur et d'amour-propre, ajoute-t-il, qui met aux prises les braves montagnards. Si tous les matins, nous pouvions voir sur notre table les journaux de tous les départements, les parcourir et faire une statistique des crimes commis, la Corse serait toujours au dernier rang pour le vol, le cambriolage et l'autolage, mais elle occuperait la première place pour les crimes commis pour l'honneur. Et bien, soyons fiers, chers amis, de cette échelle de l'honneur. Le Corse — c'est issé chez nous — a le sentiment le plus élevé de l'honneur. Défendons notre pays contre toutes ces fausses interprétations de notre caractère. Ici à Nice, nous sommes un peu chez nous. La brise de la Promenade des Anglais n'est encore la brise balsamique de nos forêts.

» A Nice, la Corse est, en général, aimé et respecté, on sait nous apprécier. Nous sommes heureux de vivre dans cette ville incomparable. Imitons les enfants d'une même province, qui se réunissent en banquet pour vivre quelques heures au milieu des patrons et des chants du pays. Que le noyau corse soit compact ; nos rochers ont besoin de notre amour : nos clochers ont besoin d'être salués de notre affection. »

Puis, parlant des services rapides qui assureront bientôt les relations de l'île avec la métropole, M. Santoni a ajouté :

« A partir de ce jour, la Corse et la Corse seront mieux appréciées, le commerce et l'industrie insulaires prendront un nouvel essor, le continental et l'étranger qui, aujourd'hui, hésitent à faire la traversée, la feront désormais avec plaisir ; ils reviendront enthousiasmés de l'accueil reçu et d'avoir pu apprécier le caractère de nos paysans. »

L'orateur dit ensuite que la politique était la ruine du paysan corse ; puis, après avoir souhaité que la Corse d'aujourd'hui soit digne de celle de ses aïeux, il convie ses compatriotes à boire à la prospérité de la Société, à son président et au conseil d'administration qui le seconde si bien dans cette marche toujours ascendante de la Société. Il a terminé en ces termes :

« Buvons non seulement à l'île parfumée, mais à l'île aimée et adorée, à tous ses habitants, envoyons leur à tous l'expression de notre affection et cela de notre joie de nous voir réunis ici. Buvons à nos vallées. Buvons à nos femmes, à nos enfants, qui sont de cœur avec nous. Buvons à Nice, toujours fleurie et florissante, buvons à sa prospérité, à son développement industriel et commercial. Buvons toujours à la Corse et vive la Corse et les Corses. »

Ce discours a été fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assistance.

M. Ghilini, professeur au Lycée, dans une vibrante improvisation, vante la solidarité de ses compatriotes et leur attachement à la mère patrie.

M. Santiaggi, le jeune et distingué avocat du barreau de Nice, clot la série des discours.

Des bravos nourris saluent ce discours.

En résumé, journée bien remplie, exempte d'incidents.

Rendez-vous à l'année prochaine.

(Petit Niçois).

Les Élections Départementales

La Porta

Les républicains du canton de La Porta qui ont adhéré au comité de l'Action républicaine de Bastia ont décidé de présenter M. Franzini Dominique, propriétaire à Croce, aux prochaines élections du conseil d'arrondissement.

M. Franzini a accepté la candidature.

Baccalauréat

Session d'Ajaccio

Baccalauréat classique, 1re partie, ancien régime. — Sont définitivement admis, MM. Casabianca, Lamboschini, Luciani, Gozzi

Moderne, 1re partie, ancien régime. — Admissibles aux épreuves orales, MM. Alberti, Cristiani, Giacobetti, Gazzi, Leccia, Ch. Marini, Milelli, Natali, Orsatelli, Pianelli.

Classique, 2e partie, Philosophie. — Admissibles aux épreuves orales, MM. Antona, Baldini, Hays, Bruni, Casanganeau, Chiappini, Colonna d'Istria, Fattacciuli, Ferrandi, Lantieri, Leonetti, Mayer, Morelli, Mufraggi, Nicoli, Orsini, Orsoni, Poggiolo, Seta.

Moderne, 2e partie, Lettres-Philosophie. — Sont définitivement admis, MM. Costa, mention assez bien ; Casanova, Luciani, Morelli, Rocca, Santarelli, Moretti, Colonna d'Istria.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les malaises persistantes, les angoisses, l'impuissance qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'ELIXIR DE VITGINE qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, à fr. 5,50, franco, Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Dyrdahl.

GLI ELBANI A BASTIA

On lit dans le *Corriere dell'Elba* :

Serena spunta l'aurora del giorno 19 giugno corrente : la musica cittadina percorre suonando le vie, e alle 5 precise i gitanti circa 400, s'imbarcano sul bel piroscafo della Navigazione Italiana *Alessandro Volta*, commandato dal simpatico e cortese nomo che risponde al nome di Nello Sgarallino ; quel cognome di valorosi patriotti, ci è augurio di un ottima gita : il mare è calmo, il cielo splendido, la nave fila maestosamente e in breve siamo a Marciana Marina, ove altri gitanti si imbarcano. Alle 8 1/2 avvistiamo Bastia ; alle ore 9 siamo vicinissimi ; una stupenda panorama ci si presenta la ampiezza della sua marina, sulla quale malgrado i raggi ardenti del sole, si muovono migliaia di teste, aspettanti il nostro sbarco, ci danno un idea del cuore dei bastiesi, ospitale, generoso, largo come l'onde del mare che li circondano ; — alle ore 9 1/2 siamo accostati ; grida di evviva, il suono dell'inno italiano, ci salutano ; scorgiamo una folla numerosa di belle ed eleganti signore e signorine, una schiera pure numerosa di ufficiali francesi dagli smaglianti colori, dalle brillanti decorazioni ; salgono sul Volta le autorità di Bastia e cioè il Sindaco M. Gandin, il Sottoprefetto Sig. Montigny, il Console d'Italia rispettabile e cortese vegliardo, gli onor. Assessori Carafla e Peraldi ed altri pochi ai quali viene offerto lo Champagne d'onore nella bella sala sottocoperta dell'*Alessandro Volta*. Il Sindaco di Bastia fa offrire a tutti i gitanti due eleganti bigliotti d'invito per i ricevimenti della giornata, o per assistere alle corse. Una monstosa, imponente accoglienza abbiamo dal popolo stipato sul « qual » si passa fra siepi di bandiere dai colori francesi e italiani, di arazzi, di trasparenti con iscrizioni allegoriche ed affettuose per gli elbani, sotto archi trionfali festonati di verde, con gli emblema municipali di Bastia e di Portoferraio ; è uno spettacolo che ci commuove e c'impedisce la parola. Ogni tanto si ravisa qualche vecchia conoscenza, e lì, strette di mani, abbracci, effusioni di saluti ; noi salutiamo l'ottimo amico e collega Ollaguier, venuto fino alla marina per incontrarci, e lo stringiamo fortemente al cuore, siccome ad antico amico lungamente aspettato e desiderato.

Al Teatro, la mattina

Le nostre accoglienze calorose entusiastiche ci accompagnano fino al Teatro, al cui ingresso la graziosa bambina Maria Cardi offre un magnifico mazzo di fiori accompagnato da un cortese saluto, al nostro Sindaco, che la ringrazia commosso. Quivi ci si offrì un « lunch » stupendo, champagne, dolci, vini squisiti a profusione, e il Sindaco di Bastia dopo aver dato il benvenuto agli ospiti con alcuni versi italiani ispirati, proferisce alcune parole, delle quali ricordiamo le seguenti : « Voi non siete più stranieri ma amici che riceviamo, in effetto non vi sarà fra breve un bastiese che non abbia visitato l'Elba, nè un elbano che non abbia visitato Bastia : queste visite consecutive stringono i vincoli reciproci di stima e di affezione. » I più vivi applausi accolgono il suo dire : ed infine a nome del Municipio bastiese egli consegna al Sindaco di Portoferraio un bazzo-cilicvo, opera dello scultore Jean Mathieu Pekle, che s'ispirò alla frase pronunciata quaggiù dal Sig. Gandin :

« Le mème flot nous berce
» La même brise nous caresse. »

rappresenta due leggiadrissime figure muliebri (l'Elba e la Corsica) che si abbracciano e si baciano sopra i flutti.

Dopo il Sindaco di Bastia parla il Sindaco di Portoferraio, il quale ricorda come 20 anni or sono abbia avuto luogo la prima gita degli elbani a Bastia — inizlandosi così quello scambio di visite che conteranno sempre i rapporti di buona vicinanza fra le due isole. — Dice che a capo di quella schiera era allora suo padre. E lieto che oggi sia toccato a lui ugual piacere di essere a capo di altrettanto numerosa comitiva di elbani che recano a Bastia il saluto dell'isola vicina e sorella. Saluto più che smisheevole fraterno perchè nell'accoglienza entusiastica, i bastiesi più che amici sono apparsi fratelli. Ringrazia la città che ebbe il pensiero gentile di donare alla città di Portoferraio lo splendido bozzetto allegorico, progresolo opera di valente artista, e dice che il bozzetto medesimo sarà conservato qual sacro pegno d'inalterabile amicizia.

Rivolge espressioni cortesi alla rappresentanza Comunale e brinda al benessere della Corsica e Bastia, bella e gentile.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 9 fr. les 100 k.
Raisins, 13 à 15 fr. id.
Tomates du pays, 30 fr. id.
Tomates d'Algérie, 10 à 25 fr. id.
Haricots verts, 20 à 60 fr. id.
Haricots rouges et jaunes, 40 à 50 fr. id.
Petits pois, 20 à 40 fr. id.
Fèves, 8 à 10 fr. id.
Cerises, 30 fr. les 100 k.
— griottes, 40 fr. id.
Groseille, 45 à 60 fr. id.
Poires de la St-Jean, 30 à 50 fr. id.
Abricots, 20 à 40 fr. id.
Amandes, 15 à 30 fr. id.
Nèfles du pays, 35 à 40 fr. id.
Pêches molles, 25 à 80 fr. id.
Escargots, 25 fr. id.
Asperges, 0.10 à 0.80 la botte.
Citrons de Corse, 20 à 25 fr. le 1000

Criée de Marseille

Langoustes vivantes de la Corse, 280 à 320 fr. les 100 k.

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9.50 à 11 les 100 k.
Charbon de Corse, 9.25 à 9.50 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. nos., 2 1/2 ; pains 5/0 en vrac, 34 fr. ; casse rangé en caisses de 50 k., 36 fr.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 29 Juin

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 25 à midi, + 28 à 2 heures du soir, + 26 à 6 heures, + 30-1. Minima, + 21-3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm à midi 762 mm. 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, S.O. faible.

Dans l'après-midi, N.E. modéré.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

A Saint-Jean

La clôture du mois du Sacré Cœur de Jésus se fera solennellement vendredi 1er juin.

Le matin à 7 heures messe et communion générale. Le soir à 7 heures trois quarts, procession, suivie de l'Amende Honorable au Sacré-Cœur de Jésus et Salut.

Les habitants de la place du Marché et de la rue Saint Jean sont instamment priés d'illuminer leurs maisons sur le parcours de la procession.

⁂

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

⁂

Travaux de broderie

L'ouverture de l'Exposition de travaux de broderie, exécutés par les élèves de Mlles Finistauri, sera ouverte dimanche prochain.

Mlles Finistauri se font un devoir d'inviter toutes les personnes désireuses de la visiter. Elle restera ouverte tous les jours de matin au soir, jusqu'au dimanche 3 juillet, rue de l'Opéra, 17, au 4e.

⁂

Nos paquebots

Le paquebot postal de la compagnie Fraissinet, le *Bocognano*, est arrivé hier matin de Nice.

Ce paquebot n'a pas pu effectuer son prolongement sur Livourne, par suite d'une avarie qui s'est produite avant ou après son départ de Nice.

Vers minuit les hommes de l'équipage ayant remarqué que le bateau s'enfonçait progressivement, le visitèrent minutieusement ; ils constatèrent, hélas ! que les cales étaient remplies d'eau.

Grâce aux dispositions qui furent immédiatement prises un grand malheur a pu être ainsi évité.

⁂

Mouvement de la population

Voici quel a été le mouvement de la population pendant le mois de janvier 1904 :

Naissances, 51, dont 3 illégitimes : 30 garçons, 21 filles.

Mariages, 16 ; divorces, 0.

Morts nés, 0.

Décès, 37, qui se divisent ainsi : Tuberculose, 1 ; maladies organiques du cœur, 2 ; suicide, 2 ; croup, 1 ; diphtérie, 1 ; affections de l'appareil respiratoire, 2 ; maladies des organes génitaux, 1 ; autres maladies, 27.

⁂

A Monserrato

La fête de la Visitation sera célébrée, au sanctuaire de Monserrato, samedi, 2 juillet. Messes à 5, 6, 7 et 8 heures et demie.

L'aumônier de la Chapelle,
D. PONZEVERA.

⁂

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ; ou bien à la Pharmacie Scagliola, Ajaccio.

⁂

Avis

Il a été perdu mardi soir sur la place Saint-Nicolas, une médaille de communion.

Prière de la rapporter au bureau du journal ou chez M. Bertrandi, 31, rue de l'Opéra, contre récompense.

⁂

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer

Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Carafla, notaire à Bastia.

Etat Civil

DÉCÈS

Astolfi Ursule, mariée, 50 ans, de Carchetto.

Tosi Marie, 70 ans, de Colorno, (Italie.)

Ouverture DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL de Guagno-les-Bains le 24 juin

A partir du 15 juillet, M. le docteur Ferrandi, médecin major de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, dirigera la cure Thermale, l'Etablissement étant doté d'une maison de santé où les soins les plus dévoués seront donnés à Messieurs les baigneurs, qui trouveront en outre tout le confortable désirable, l'Etablissement étant aménagé pour permettre de prendre son bain sans sortir, commodité inappréciable dans une cure Thermale au point de vue médical.

Pays des plus pittoresques ; air pur, promenade ou bords, grande cour ombragée, des vastes galeries promenoir couvertes, salle de jeux. Une société choisie et nombreuse fait Messieurs les baigneurs à passer une saison agréable que l'affluence d'étrangers des années une cure bien surveillée rendra très intéressante.

Prix 5 fr. 50 par jour chambre et table.

Pour renseignements s'adresser à M. [illegible] de la Rente, propriétaire des Thermes et des Etablissements [illegible] Bains.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00319

La Situation

L'avance convergente de sept divisions japonaises dans la direction de Kaï-Ping se poursuit sans arrêt, mais avec une extrême lenteur ; on sent que les Japonais calculent leurs marches avec une précision rigoureuse, de manière à faire paraître en même temps toutes leurs têtes de colonne et à déloger les Russes par ce moyen avec le moins de pertes possibles. Ce résultat ne peut être atteint que par une combinaison sévère de tous leurs mouvements ; aussi déploient-ils entre les éléments divers de leurs dispositif de marche l'activité ordonnatrice et le scrupule de liaison qui sont deux de leurs habitudes caractéristiques.

La dépêche adressée le 26 à Saint-Pétersbourg par le général Sakaroff fait connaître que sur les trois routes principales aboutissant à Kaï-Ping, celle qui vient du col de Tsi-Pan-Ling (route intermédiaire), celle du col de la Fa-Ling (route du Sud) et la grande route parallèle à la voie ferrée, les colonnes japonaises ne sont plus qu'à une marche (30 kilomètres) de leur objectif. Elles pouvaient donc, à partir du 26 au matin, l'atteindre en un seul jour ; et leur entrée dans Kai-Ping est peut-être un fait accompli.

Il est assez significatif qu'aux cols de Pan-Kia-Bei, de Pantchan, de Ta-Lin et enfin autour de Feng-Hoang-Tcheng, la situation reste stationnaire. L'armée du général Kuroki demeure provisoirement sur ses positions ; elle continue de menacer virtuellement Liao-Yang et Haï-Tcheng, en vue d'y maintenir une partie des forces russes et de faciliter l'opération de Kai-Ping. Cette attitude n'en impose pas à Kouropatkine, que nous voyons s'avancer résolument et se retrancher à Tache-Kiao.

MANDCHOURIE

Grande bataille

Le *Petit Journal* dit qu'une grande bataille est actuellement engagée par le général Kouropatkine contre les forces japonaises.

La marche des Japonais

Les deux armées japonaises marchent sur Liao-Yang, par la route occidentale.

Une grande bataille est imminente.

L'escadre russe de Vladivostock devant Gen-San

Une dépêche de Tokio dit que l'escadre de Vladivostok a apparu dans la matinée devant Gen-San.

Elle a envoyé plus de 180 obus dans le quartier japonais.

EN RUSSIE

Violent orage à Moscou 150 victimes

Un très violent orage a éclaté à Moscou et dans les environs.

Plus de 150 personnes ont été tuées par la foudre ou par la chute des cheminées.

Le nombre des blessés est considérable.

La consternation est grande à Moscou ; de mémoire d'homme, on n'avait jamais été témoin d'un pareil ouragan.

VIOLENT INCENDIE *à l'Arsenal* de Cronstadt

La nuit dernière, un incendie des plus violents, produit par une explosion criminelle, a détruit une partie de l'arsenal de Cronstadt, et du laboratoire de Chimie.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

M. Gebhardt, seul candidat, a été élu membre de l'Académie française par 29 voix, en remplacement de M. Gréard, décédé.

COMMISSION DU BUDGET

L'Ambassade du Vatican

M Combes a été entendu aujourd'hui par la Commission du budget au sujet de l'ambassade du Vatican.

Le président du conseil a déclaré que le gouvernement réservait son opinion jusqu'à la discussion du budget des Affaires étrangères. Il ajoute que l'ambassadeur de France auprès du Vatican ne retournera pas à Rome.

EN ALLEMAGNE

Le départ d'Edouard VII

Le roi d'Angleterre est parti de Kiel ce matin, chaleureusement acclamé par la population et les marins.

Le yacht royal *Victoria and-Albert* est escorté par une division de l'escadre anglaise, et une division de l'escadre allemande.

Les deux Souverains se sont bien embrassés avant de se quitter.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Berrand, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'Enseignement congréganiste

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Suite de la discussion générale.

M. Guilliers

continue le discours qu'il avait commencé hier, sur les conséquences financières du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Le ministre de l'Instruction publique

M. Chaumié monte à la tribune et défend longuement le projet de loi.

Le ministre de l'instruction publique déclare que les évaluations des dépenses ont été faites d'après des calculs sérieux.

Motion Guilliers

M. Guilliers dépose une motion demandant l'avis préalable de la commission des finances avant de voter ce projet de loi.

Cette motion est mise aux voix et repoussée par 166 voix contre 111.

Le passage
A LA
discussion des articles

Le président met ensuite aux voix le passage à la discussion des articles, qui est adopté par 172 voix contre 108.

Article 1er.

Le président met enfin aux voix l'article 1er qui est ainsi conçu :

Art. 1er. — L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations.

Les congrégations autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans.

Il en sera de même des congrégations et des établissements qui, bien qu'autorisés en vue de plusieurs objets, étaient en fait exclusivement voués à l'enseignement à la date du 1er janvier 1903.

Les congrégations qui ont été autorisées et celles qui demandent à l'être à la fois pour l'enseignement et pour d'autres objets ne conserveront le bénéfice de cette autorisation ou de cette instance d'autorisations que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts.

M. Berenger

demande que l'enseignement primaire ne soit pas interdit aux congréganistes.

L'orateur fait un bel éloge des frères des écoles chrétiennes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

M. David, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Les Sociétés d'assurances

Suite de la 1re délibération sur les projets et propositions de loi relatifs à la surveillance des Sociétés d'assurances.

La discussion reprend sur l'article 6 qui est enfin adopté.

Après une longue discussion, l'article 7 est également adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à 2 heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Art. 43.

La Chambre continue la discussion de l'article 43 qui est ainsi conçu :

« Art. 43. — Sous les drapeaux, les hommes de la réserve et de l'armée territoriale sont soumis à toutes les obligations imposées aux militaires de l'armée active par les lois et règlements en vigueur.

» Ils sont justiciables des tribunaux militaires en temps de paix comme en temps de guerre :

» 1. En cas de mobilisation, à partir du jour de leur appel à l'activité jusqu'à celui où ils sont renvoyés dans leurs foyers ;

» 2. Hors le cas de mobilisation, lorsqu'ils sont convoqués pour des manœuvres, exercices ou revues, depuis l'instant de leur réunion en détachement pour rejoindre, ou de leur arrivée à destination s'ils rejoignent isolément, jusqu'au jour où ils sont renvoyés dans leurs foyers ;

» 3. Lorsqu'ils sont placés dans les hôpitaux militaires ou dans les salles des hôpitaux civils affectées aux militaires et lorsqu'ils voyagent comme militaires sous la conduite de la force publique ; qu'ils se trouvent détenus dans les établissements, prisons et pénitenciers militaires ou qu'ils subissent dans un corps de troupes une peine disciplinaire.

» Toutefois, des circonstances atténuantes pourront être accordées, alors même que le code de justice militaire n'en prévoit pas, aux hommes qui, n'ayant pas trois mois de présence sous les drapeaux, se trouveront dans l'une des conditions indiquées au paragraphe 3. ci-dessus. »

Cet article est adopté.

Art. 44.

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'art. 44 qui est ainsi conçu :

« Art. 44. — Lorsque les hommes de la réserve et de l'armée territoriale, même non présents sous les drapeaux, sont revêtus de la tenue militaires, il doivent, à tout supérieur hiérarchique en uniforme, les marques extérieures de respect prescrites par le règlement militaire, et sont considérés sous tous les rapports comme des militaires en congé.

Cet article est également adopté.

Art. 45.

La Chambre aborde la discussion de l'article 45 qui est ainsi conçu :

« Art. 45. — Le seul fait, pour les hommes inscrits sur le registre matricule prévu à l'article 30 ci-dessus, de se trouver revêtus de la tenue militaire dans un rassemblement tumultueux et contraire à l'ordre public, et d'y demeurer contrairement aux ordres des agents de l'autorité ou de la force publique, les rend passibles des peines édictées à l'article 225 du code de justice militaire. »

M. Breton critique longuement cet article et demande à la Chambre de voter sa suppression.

Après une vive discussion, cet article est supprimé.

Art. 46.

La Chambre passe à la discussion de l'article 46 qui est ainsi conçu :

« Art. 46. — Tout homme inscrit sur le registre matricule est astreint, s'il se déplace, aux obligations suivantes :

» 1. S'il se déplace pour changer de domicile ou de résidence, il fait viser dans le délai d'un mois son livret individuel par la gendarmerie dont relève la localité où il transporte son domicile ou sa résidence ;

» 2. S'il se déplace pour voyager pendant plus de deux mois, il fait viser son livret avant son départ par la gendarmerie de sa résidence habituelle ;

» 3. S'il va se fixer en pays étranger, il fait de même viser son livret avant son départ, et doit en outre, dès son arrivée, prévenir l'agent consulaire de France le plus voisin, qui lui donne récépissé de sa déclaration et envoie copie dans les huit jours au ministre de la guerre.

» A l'étranger, s'il se déplace pour changer de résidence, il en prévient au départ et à l'arrivée, l'agent consulaire de France, qui en informe le ministre de la guerre.

» Lorsqu'il rentre en France, il se conforme aux prescriptions du paragraphe 1er du présent article. »

Cet article est adopté.

Art. 47.

L'article est adopté sans discussion.

Art. 48.

Cet article qui est relatif au cas où les réservistes et territoriaux sont justiciables des tribunaux militaires, lorsque après avoir été appelés sous les drapeaux, ils ont été renvoyés dans leurs foyers.

Cet article qui est l'objet d'une longue discussion, est réservé.

Art. 49.

L'art. 49 est adopté sans discussion.

Art. 50 à 59.

La Chambre adopte ensuite sans discussion les articles 50 à 59 inclus qui sont relatifs aux engagements volontaires, aux rengagements et aux commissions.

Art. 60 à 68.

La Chambre adopte également sans discussion les articles 60 à 68 inclus concernant les avantages assurés aux engagés et rengagés.

Art. 60 à 71.

La Chambre adopte également sans discussion les articles 69, 70 et 71 relatifs aux emplois réservés aux engagés et rengagés.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

M. Thierry demande à la Chambre de fixer à demain son interpellation sur les grèves de Marseille.

Cette proposition est mise aux voix et repoussée par 308 voix contre 255.

L'élection de Calvi

Sur la proposition de M. Hubbard, la discussion du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales dans l'arrondissement de Calvi viendra immédiatement après la discussion de la loi sur le service de deux ans.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Bourse de Paris

	29 juin	30 juin
Rente du 3 0/0 ancien	98.00	97.95
— 3 s. 0/0 nouvelle	98.00	99.00

AVIS DIVERS

Les Obsèques de

M. Georges Raffaelli

Chef d'escadron d'artillerie
Adjoint à la section technique
Chevalier de la Légion d'honneur

auront lieu vendredi 1er juillet, à 4 heures et demie du soir.

On se réunira à la chapelle de l'Immaculée Conception.

Les membres de la Société des anciens sous-officiers, porteurs de leur insigne, sont priés d'assister aux obsèques de M. RAFFAELLI, chef d'escadron d'artillerie, qui auront lieu aujourd'hui, 1er juillet, à 4 heures et demie du soir.

Réunion à la chapelle de l'Immaculée Conception à 4 heures 20.

LIVORNO

PALACE HOTEL

(PALAIS FABBRICOTTI)

Vis-à-vis des Bll. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc
C. SPAINI & C.

STATION D'ÉTE

Hôtel Monte d'Oro

La Foce de Vizzavona

Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour famille

V. BUDTZ.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie,

ÉTABLISSEMENTS

L.-N. MATTEI & Cie

BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent CIGARE MATTEI ou ne pas fumer

29e ANNÉE — SAMEDI, 2 JUILLET 1904 — No 155

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui: Visitation de N. D.
Soleil : (heure andocsis)
Lever, 3 h. 59 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Lune : Pleine, le 27 — Dernier quar., le 5.
Fête de demain: Saint Irénée.

1er JUILLET

Nos Chemins de Fer

Un de nos collaborateurs qui s'est fait une spécialité de la question des chemins de fer corses, y est revenu dernièrement, et fort à propos nous a rappelé l'étonnante missive qui fut adressée certain jour à M. le député Gabrielli, par le ministre des travaux publics, M. Maruéjouls. A l'honorable représentant de Sartene, qui paraît réellement avoir pris son mandat au sérieux et s'était permis de lui demander où en était cette fameuse question, l'excellence du boulevard Saint-Germain répondit de sa bonne encre que le réseau ne saurait être terminé attendu que les dépenses seraient trop fortes en proportion des bénéfices à réaliser dans la suite. Et voilà ! On élude les questions essentielles pour l'avenir et la prospérité d'un pays avec des pirouettes, car c'en est une, et d'ouvergure. On croirait vraiment, tant cette réponse dénote de mauvais vouloir évident, qu'on a tout simplement voulu se moquer de M. Gabrielli ou lui faire comprendre qu'y eût-il en faveur du projet cent mille bonnes raisons, on trouverait toujours des prétextes pour retarder les travaux. Cela paraît assez clair.

On dit à M. le ministre des travaux publics : M. le Ministre, nous avons en Corse des régions d'une fertilité extrême et d'un rendement très faible. Cela tient au manque absolu de communications rapides. Donnez aux populations intéressées, qui n'attendent plus que cela pour se réveiller, la voie ferrée qu'elles méritent, qui est nécessaire pour rendre à tant de plaines, à tant de régions aussi fertiles qu'incultes la prospérité, la richesse qu'elles eurent dans le temps. Et M. le Ministre de répondre avec une logique admirable, dont, sans doute, ses bureaux sont coutumiers : Un chemin de fer ? messieurs, mais comment donc ! seulement je crains que par suite du peu de prospérité des régions traversées, il ne fasse pas ses frais, et dans ces conditions, je crois qu'il est de mon devoir d'attendre, de reconnaître le résultat de nouvelles études que je ferai faire... Ce n'est pas bien nouveau, comme vous voyez. M. Maruéjouls, en l'espèce, nous a « resservi » l'éternelle rengaine. Il a agi à notre égard à la façon du passant qui voit un voyageur en train de se noyer et qui à ses cris de secours, répond imperturbablement : Vous me paraissez dans une mauvaise position, mon ami, essayez toujours de vous en tirer. Je vous indiquerai ensuite la route du village, et peut-être même je vous accompagnerai jusqu'à l'auberge.

Les raisons mises en avant par le ministre reposent donc sur des bases bien peu solides. Il est probable que la première année après la construction, le chemin de fer fera peu d'affaires ; la seconde année il en fera davantage, et ainsi de suite. On ne cessera de constater une augmentation sensible des bénéfices par cela même que la voie ferrée traversera non des terrains déjà vidés, des pays déjà déboisés, mais des plaines fertiles qui restent des années entières sans rien produire, que le payaan néglige parce qu'il se sent les mains liées, abandonné à lui seul, des centres populeux mêmes. D'ailleurs, le résultat de l'année 1903 pour la voie déjà existante est une preuve à retenir, un fait qui contredit les assertions du ministre. Un réseau de peu de chose, et dont certains tronçons ont été construits en dépit du bon sens, a donné dans un pays relativement pauvre plus d'un million de recettes en augmentation de quelque centaine de mille francs sur l'année précédente. Et il convient de constater que les régions encore dépourvues de la ligne ne sont ni moins riches ni moins populeuses. Il est facile de le prouver.

D'après les propositions et les tracés, le futur chemin de fer ferait le tour du sud de l'île. D'Ajaccio, il aboutirait à Ghisonaccia par Bonifacio. Il vous suffira de jeter un coup d'œil sur la carte de la Corse pour vous faire une idée des immenses services qu'il rendrait à une grande partie des arrondissements d'Ajaccio et de Corte, à tout l'arrondissement de Sartene, et, par ricochet, à la Corse entière qui s'en ressentirait utilement.

Sur la côte orientale, il desservirait la moitié de la plaine d'Aleria ; toute la région de Solenzara, qui ne demande qu'à prospérer et qui a besoin de la voie ferrée pour prendre son essor ; les plages fécondes de Sainte-Lucie de Portovecchio, dont le centre compte plus d'un millier d'habitants pendant la plus grande partie de l'année ; toute la région de Portovecchio et de Figari, aussi populeuse que fertile, et l'industrieuse ville de Bonifacio. Sur la côte occidentale, il relierait Ajaccio et la partie nord de l'arrondissement avec les cantons de Bastelica, de Sainte-Marie-Sichè, de Zicavo, de Petreto, d'Olmeto et de Sartene. D'autre part, les cantons de Sainte-Lucie-de-Tallano, de Levie et de Serra profiteront de la voie ferrée quoique non aussi directement que les autres, mais toujours de très sensible façon, surtout en ce qui concerne les deux derniers qui ont leurs plages entre Bonifacio et la montagne de Cagna. Soit, pour récapituler, sur la côte orientale, plus de dix mille habitants éparpillés dans des plaines immenses et fertiles, et, sur la côte orientale, plus de 70,000 habitants que le chemin de fer desservira directement ou ce qui concerne les trois quarts, tout en redonnant une vigueur nouvelle aux vallées du Prunelli, de l'Ornano, du Taravo, de Baracci, du Ruzzanese, de l'Ortolo et de l'extrême-sud. Cela ne vous semble-t-il pas assez concluant ?

Et maintenant, n'est-il bien nécessaire d'insister sur la répercussion générale, inévitable, au point de vue commercial, agricole et même industriel, qui sera la conséquence de l'achèvement du réseau ? N'est-il pas de toute évidence que cet achèvement, qui favorisera plus spécialement les régions traversées, aura son contre-coup heureux sur toute la Corse ?

Est-il bien nécessaire aussi d'insister sur la portée stratégique de la ligne ainsi complétée ? Je ne crois pas qu'il soit besoin d'avoir pâli sur les livres de Jomini, ou plus simplement, d'avoir une compétence moyenne en ces sortes de choses pour comprendre l'importance extrême qu'acquerrait subitement, surtout au point de vue du transport des troupes et des munitions, le chemin de fer Ajaccio-Bonifacio-Ghisonaccia au cas où une conflagration aérienne mettrait la France aux prises avec quelque autre nation européenne. Combien préférable, dans ces conditions, je ne dis plus combien vaincu et non fondé, doit paraître aux gens doués de quelque bon sens la ainsi des dépenses opposées aux bénéfices futurs, dont nous fit part le ministre français Maruéjouls ! Il est certes plus coulant — oh ! bien davantage — lorsqu'il s'agit de relier deux simples cantons continentaux que lorsqu'on lui demande de presser la réalisation d'un projet économique et stratégique en même temps, qui activerait sensiblement les transactions d'un département entier et lui rendrait des services inappréciables.

Remettons-nous-en à nos représentants — il n'y a d'ailleurs aucun moyen de faire autrement — du soin de mener tout cela à bien. Il y en a parmi eux qui sont doués de bon vouloir et qui l'ont bien démontré en d'autres circonstances. Qu'ils aient l'énergie nécessaire pour imposer ces vues en haut lieu, et nous saurons ensuite distinguer et proclamer le mérite et l'utilité de leur intervention.

LÉON MAESTRATI.

Curiosités corses

7 juillet 1580. — A la requête du curé d'Omessa, orateur corse, les séréniissime collègues déclarent et ordonnent que nul ne pourra être notaire s'il n'a travaillé pendant six mois chez un notaire, et que les notaires qui ne feront point signer leurs registres dans les délais prescrits par les statuts au chapitre VII seront interdits ou suspendus pendant cinq ans.

Le Traitement des Instituteurs

M Jean-Baptiste Pieri, instituteur en retraite à Ghisoni, a adressé une pétition à la Chambre des députés, pour demander le relèvement de la pension des instituteurs retraités antérieurement à la loi du 19 juillet 1889.

M. Louis Martin a fait le rapport suivant :

M. Pieri a déjà exposé, à diverses reprises, la situation défavorable faite par la loi du 9 juin à plusieurs anciens maîtres retraités sous l'empire de cette loi.

Il se plaint de ce que la loi du 19 juillet 1889, modifiée par celle du 25 juin 1893, tout en élevant le traitement des instituteurs en exercice, n'a pas élevé les pensions de retraite de ceux qui ont servi sous les régimes déchus, et dont les pensions ne dépassent pas 600 fr. quoiqu'ils comptent trente-cinq ou quarante ans de services (les services antérieurs à 1854 n'ayant pas été rétribués).

Il demande l'ouverture d'un crédit spécial tendant à porter, par voie de secours, à 1,000 fr. toutes les pensions de retraite des anciens maîtres qui n'atteindraient pas ce chiffre. Si les ressources budgétaires ne le permettent pas, il sollicite une faveur pour les instituteurs retraités réunissant des services militaires ou mariés : celle de porter leurs pensions à 800, 900 et 1,000 fr. (mesure transitoire, en attendant le moment favorable où tous les instituteurs verraient s'élever leurs traitements et leurs pensions de retraite).

La commission des pétitions signale la pétition de M. Pieri à l'attention bienveillante de la commission du budget. — (Renvoi à la commission du budget).

Les Elections Départementales

Corte

M. Jean-Baptiste Grimaldi, avocat, adjoint au maire, pose sa candidature pour le conseil général à Corte.

Omi-Cappella

Omi-Cappella, 29 juin.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Dans votre numéro de ce jour, un certain « Partisan de la vérité » (il faudrait dire de l'éteignoir), traitant de la proclamation du capitaine Fratoni comme conseiller général pour le canton d'Omi-Cappella, veut encore prétendre que la fraude prime la loi dans nos élections communales et cantonales et se plaît beaucoup à parler du passé.

Parlons en du passé. Ce partisan de la vérité aiera-t-il avoir contribué pour sa largissime part :

1. A rayer de nos listes plus de 20 électeurs retraités sur la demande de leurs patrons ;

147 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE XIII.

LE DUEL DE CONVENANCE

Contre son habitude, le fils du maître de forges était presque pâle ; et, en dépit de ses efforts pour affecter un air calme, grave et imposant, sa physionomie trahissait autant de déplaisir que de souci.

— Bonjour, Falconet, lui dit familièrement M. de Roquefeuille, qui d'un geste congédia son valet de chambre, quoique celui-ci n'eût pas complètement achevé son service du matin.

— Général, répondit René en s'inclinant d'un air cérémonieux, je vous demande pardon de me présenter chez vous à une heure si insolite ; mais quand je vous aurai expliqué...

— Pas d'excuses, interrompit le marquis ; un vieux soldat doit être prêt à monter à cheval à quelque heure du jour ou de la nuit que sonne le boute-selle. D'ailleurs vous pouvez remarquer que vous ne me dérangez en aucune manière. Je suis levé, rasé, suffisamment habillé pour recevoir une visite sans façon, ajouta le vieillard en croisant sur ses genoux les pans d'une robe de chambre de cachemire que n'eût pas dédaigné un élégant à la fleur de l'âge. Ainsi donc asseyez-vous, et dites-moi ce qui me procure le plaisir de vous voir.

René Falconet s'assit sur le fauteuil que lui montrait le général ; mais au lieu d'expliquer le motif de sa visite, ainsi qu'il y était invité, il se contenta de mordre sa moustache rousse et de brosser du coude le feutre de son chapeau.

— Le porteur du cartel ne connaît pas les premiers éléments de son métier, pensa M. de Roquefeuille, qui ne remarqua pas sans une ironique pitié la maintien gauche et l'air décontenancé du personnage en qui son imagination persistait à voir un messager de guerre.

— Général, dit enfin Falconet d'une voix mal assurée, et sans cesser de tourmenter son chapeau, les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons sont si fâcheuses, si désagréables, si pénibles ..

— Permettez moi d'abréger le litanie, interrompit le vieillard avec un accent d'impatience ; en qualité d'ancien cuirassier, j'ai pour principe et pour habitude de charger à fond, au lieu de perdre le temps en escarmouches à la hussarde. Arrivons donc au fait. Je suppose que vous venez de la part de M. Broussel ?

— Non, général, répondit René d'un air étonné.

— Non ! reprit le vieillard, qui, à son tour, parut éprouver une surprise à laquelle se mêlait une sorte de désappointement.

— Ma démarche est tout à fait spontanée, et je ne viens ici qu'en mon propre nom, répliqua Falconet aussi majestueusement que le lui permit une émotion visible.

— Bah ! dit le général, que ces paroles firent tomber d'une erreur dans une autre, j'avoue que je ne m'attendais guère à celui-là ; mais enfin je ne demande pas mieux que de reconnaître l'injustice avec laquelle je vous ai peut être jugé jusqu'à ce jour. Si je vous comprends bien, vous allez grandir de six pieds dans mon estime ; mais expliquez-vous, car c'est assez d'une méprise.

— Général, reprit le fils du maître de forges en ouvrant d'aussi grands yeux que si son interlocuteur se fût exprimé dans quelque langue inconnue, vous avez dû recevoir hier soir une lettre de mon père ?

— N'embrouillons pas les choses, répartit vivement M. de Roquefeuille. J'espérais que vous veniez de la part de M. Broussel ; vous me dites qu'il n'en est rien, bon ; laissons donc M. Broussel de côté. Vous ajoutez que vous vous présentez chez moi en votre propre nom ; j'accepte la question posée de la sorte, et je ne devine pas alors ce qu'ont à y voir votre père et la lettre qu'il a pu m'écrire. Il ne doit, il ne peut être question ici que de la démarche tout à fait personnelle et, je dois le dire, fort honorable que vous faites en ce moment près de moi pour obtenir de moi-même la réparation qu'à tort ou à raison vous croyez avoir le droit d'exiger de lui.

— Général ! répéta René, dont les yeux, forts ouverts déjà, s'écarquillèrent à outrance.

La figure du provincial exprimait un ébahissement si sincère que M. de Roquefeuille n'eut pas besoin d'autre réponse pour comprendre que cette fois, encore, il s'était heurté d'une illusion chimérique.

— Je croyais, exprimé ma méprise, dit-il avec un sourire un peu moqueur, que dans le but de mettre un terme à la mésintelligence qui s'est élevée depuis deux jours entre votre famille et mon neveu, vous veniez proposer à celui-ci une de ces parties qui, entre gens de cœur, lavent bien des difficultés et rendent un accommodement plus facile en mettant hors du débat la question d'amour-propre et celle d'honneur.

— Vous vous méprenez complètement sur les motifs de ma visite, général, répondit René, qui parut accueillir avec une froideur marquée l'héroïque expédient que lui suggérait le vieux guerrier ; loin de vouloir proposer un duel au cher comte, pour qui je conserve quand même une véritable amitié, je viens ici, au contraire, dans les intentions les plus pacifiques.

— A la bonne heure ! dit M. de Roquefeuille en dissimulant son désappointement ; je suis moi-même du naturel le plus débonnaire, et je ne demande pas mieux que de contribuer de tout mon pouvoir au maintien de la paix. Voyons, Falconet, puisque c'est la branche d'olivier que vous nous apportez, et, à vrai dire, je ne m'y attendais guère, expliquez-vous.

— Permettez moi d'abord, général, de répéter une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Avez-vous reçu une lettre de mon père ?

(*A suivre*).

CHOCOLAT MENIER

teurs qui ont le droit indiscutable de voter ici, parce qu'ils y sont nés et y possèdent ?

3. à faire inscrire sur nos listes électorales 88 étrangers ?

3. à ouvrir à deux battants un grand coffre-fort à l'occasion des élections de mai et juin ?

Sans mentir, il ne peut nier ces trois points.

Parlons maintenant du fameux maire de Vallica qui a mis 24 heures pour trouver la mairie d'Olmi-Cappella à seule fin d'y déposer le procès-verbal du vote du 5 juin *dans sa commune.*

Les autres maires du canton n'ont pas eu besoin de 24 heures pour faire leur dépôt de procès verbaux à la mairie du chef-lieu.

Mais le malin maire de Vallica qui le 6 juin portava seco on con se la scusa de sa commune à travers monts et vaux, devait faire niche au Président du bureau central.

En effet, à 11 heures du matin, il présente un document surchargé à deux endroits et aurait voulu un récépissé ne faisant pas mention des deux surcharges. A 1 heure du soir, il exigeait pour la remise de son procès-verbal, communication des autres procès-verbaux du canton, dans une salle où il y avait une forêt de gros gourdins prêts à s'abattre sur la tête du pauvre Président qui n'avait autour de lui aucun de ses amis.

De plus on lui avait formé porte et fenêtre et on avait eu soin de mettre la clef en poche, non du Président, mais d'individus qui n'avaient pas froid aux yeux.

Expliquez-nous un peu, Partisan de la vérité, pourquoi le malin maire de Vallica voulait connaître les autres procès-verbaux avant de remettre le sien ? lui qui avait fait dire à ses assesseurs de se tenir prêts à signer quelque chose encore et qui avait en poche le sceau de sa commune ?

La proclamation ayant eu lieu à 6 h. 3, le malin maire de Vallica dépose son procès verbal à 7 h. 25 du soir, sans autres formes de procès. C'est le cas de dire :

Quos vult perdere Jupiter dementat.

Il est évident que si vraiment le Président avait refusé le dit procès-verbal, à cette heure ce magistrat se trouverait « in duro carcere » tandis que, au contraire, il a le plaisir d'écrire ces dures vérités.

Pour être complet, il faut dire qu'après que le malin Maire de Vallica a déposé son procès-verbal, si la proclamation n'était déjà faite, (on avait attendu 23 heures et on ne pouvait attendre davantage), malgré les surcharges, M. Fratacci ne pouvait être proclamé. De l'ensemble des procès-verbaux il serait résulté que M. Giudicelli avait eu 2 voix de majorité. 2, c'est maigre, surtout en présence de la corruption, pression, or jeté à pleine main, mais c'étaient 2 voix.

Cette élection reviendra certainement, car elle est attaquée pour fraude, pression et corruption, et justement ce sont les partisans de M. Fratacci qui demandent la nullité de l'élection.

M. Giudicelli, par un homme de paille, s'est constitué partie civile, puisque l'action publique n'a trouvé rien de mal, et veut envoyer gémir dans le plus « duro carcere, » maire, adjoint, assesseurs, secrétaire et tous ses adversaires qui trouvent qu'il ne faut pas travailler à la destruction de la famille Filippini.

Ce ne sera donc plus qu'un fond d'une prison que je pourrai encore lire votre journal, si cette faveur m'était accordée.

F. CANONI.

Campitello

On annonce que M. le docteur Nicolai pose sa candidature au conseil général dans le canton de Campitello.

Bulletin Financier

Paris, le 28 juin 1904.

Le mouvement de hausse, un instant interrompu, a repris de plus belle aujourd'hui, accentué encore par les rachats précipités des vendeurs de primes. Aussi les plus-values ont-elles été généralement acquises, surtout parmi les Fonds Etrangers. La Rente Française s'est avancée à 97 95. L'Extérieure monte à 88.70 et le Turc à 86.50. Les fonds russes sont fermes.

Excellentes attitude des Etablissements de Crédit. Crédit Lyonnais 1.411. Comptoir d'Escompte 802 Société Générale 814, Crédit Foncier 690.

Les valeurs industrielles et de traction sont en reprise ainsi que les valeurs russes. Le marché des mines se montre ref'ermi. L'obligation Rosario est recherchée à 478.

Meilleure tenue des Chemins Français.

Avis & Communications

Société de Sainte-Dévote. — Les membres participants sont avisés que le 3 août prochain aura lieu la perception à 9 heures du matin au bureau ancien. Prière aux retardataires de se mettre à jour.

Le Trésorier, Baldelli.

L'Avenir du Prolétariat. — Samedi 2 juillet réunion mensuelle à 8 heures du soir pour le versement des cotisations. (Urg.)

Prévoyants de l'Avenir. — Dimanche 3 juillet, de 10 à 11 heures du matin, à la Mairie, recette mensuelle. Admission de nouveaux adhérents. Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

On prendra note au bureau, de ceux qui désirent moyennant 10 centimes, le journal de la Société : les anciens abonnés sont aussi invités à se faire inscrire.

Les journaux seront remis à la recette.

Syndicat des meuniers. — Les membres adhérents au Syndicat sont priés de se réunir le samedi 2 du mois courant à 8 h. du soir à l'Hôtel de Ville. Ordre du jour : Paiement des cotisations, prière d'apporter le livret individuel d'adhérent.

Le *Secrétaire*, Marchetti.

Avviso. — Tutti gli Italiani residenti in Bastia, sono pregati di riunirsi domenica 3 corrente a ore 3 pomeridiane nella sala del Municipio per adesioni alla visita di Pallone Aeostatico in Corsica ecc.

Il prega di non mancare di essere esatti.

Il Comitato.

DISTINCTION MÉRITÉE

Nous apprenons avec plaisir la distinction honorifique qui vient d'être conférée à M. Georges Jacquemin, Directeur de l'Institut Scientifique de Malzéville, à la suite de l'Exposition Internationale de Vienne (Autriche) (section des Industries de Fermentation) où le savant lauréat remporte le Grand Prix.

Il n'est pas inutile de rappeler à nos lecteurs que le distingué chimiste est le fils de M. E. Jacquemin, ancien directeur de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Nancy, Membre associé national de l'Académie de Médecine.

Poursuivant les remarquables travaux de son père sur la microbiologie, M. Georges Jacquemin s'est, depuis 1888, plus spécialement adonné aux recherches scientifiques appliquées à l'agriculture et à l'industrie. Son étude des levains pure appliquée à la distillerie, vinification, etc., lui avait déjà valu (en outre des 21 brevets qui protègent ses découvertes) la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1900.

Tout récemment encore, son étude sur l'application thérapeutique du ferment de raisins purs des pays chauds lui a valu des rapports enthousiastes du corps médical tout entier. Employé depuis dans le traitement des maladies d'origine microbienne, dans lesquelles (ou outre des maladies d'intestin et d'estomac, du diabète) on range, d'après la communication récente du professeur Triboulet à l'Académie de Médecine, le rhumatisme et la plupart des maladies de la peau) le Ferment a donné des résultats remarquables.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux réserves au succès qui couronne le labeur acharné du grand savant nancéien, double du philanthrope qu'est M. G. Jacquemin.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ROSTINO. — Le conseil municipal de Castello di Rostino vient de prendre une délibération qui montre tout l'intérêt qu'il porte à l'enseignement primaire. Il a voté une somme de 50 francs pour l'achat de livres de prix destinés à récompenser les élèves qui se seront le plus distingués pendant l'année scolaire.

La distribution des prix donnera lieu à une belle fête de la jeunesse dont l'honneur reviendra au conseil municipal et aux maîtres qui dirigent les écoles.

Tous les conseils municipaux du département devraient imiter l'exemple du conseil municipal de Castello de Rostino.

GALERIA. — M. Liccia Antoine a été nommé cantonnier des ponts et chaussées sur la route nationale 199, à la résidence de l'Olmo, Galeria.

AJACCIO. — On lit dans le *Journal de la Corse* :

Il n'est bruit depuis quelques jours à Ajaccio que des exploits accomplis par d'obscurs individus peu gênés qui persistent avoir la spécialité des maisons de campagne. Nous avons reçu des réclamations de plusieurs de nos propriétaires à ce sujet. Des voleurs se sont introduits dans leurs propriétés, ont volé des fruits, puis sont entrés, en forçant une porte ou une fenêtre, dans leur maison de campagne où ils ont fait main basse sur toutes les provisions qu'ils ont trouvé.

Les exploits dont nous venons de parler coïncident avec l'évasion de deux détenus de Castellaccio qui date, paraît-il, d'une semaine environ. Nous ne saurions déterminer ce qu'il y a de vrai à propos de cette évasion. Ce qu'il y a de certain toutefois, c'est que nos maisons de campagne ne sont plus en sûreté et que les propriétaires se rendent à leur propriété peuvent risquer de se rencontrer avec des malandrins susceptibles de leur faire un mauvais parti.

En présence d'un pareil danger il serait bon que la gendarmerie prenne les mesures les plus sévères. Une battue ne serait certainement pas de trop pour mettre fin aux nombreuses déprédations qui se commettent. Nous espérons qu'il nous aura suffi de les signaler pour en empêcher le renouvellement.

LURI. — Dimanche prochain, 3 juin, sera célébré à Luri la solennité de la Saint-Pierre, fête patronale de la localité.

Les personnes des cantons environnants et de Bastia même qui comme les années précédentes se rendaient à Luri pour implorer le Saint sont avertis que le programme de la fête sera des plus complets. Des renseignements sérieux nous font déjà connaître que le soir vers 8 heures il y aura concert sur la place de l'église, bataille de confetti et illumination.

Nécrologie

Le Chef d'Escadron Raffaelli

M. le chef d'escadron d'artillerie Georges Raffaelli, décédé la semaine dernière à Paris, était entré en 1878, à l'Ecole Polytechnique, après de brillants examens, qui étaient du meilleur augure pour la carrière de cet officier. Il a tenu les promesses qu'il avait fait concevoir, puisque nous le retrouvons, à peine âgé de quarante trois ans, attaché à la section technique au ministère de la guerre, chevalier de la Légion d'honneur depuis huit ans, et à la veille d'être promu au grade de lieutenant-colonel.

Mais hélas ! nous nous trouvons en présence d'un cercueil. M. le chef d'escadron Raffaelli avait toujours payé de sa personne sans compter. Déjà affaibli par un long surmenage, et par l'expédition du Tonkin, il prit part à la campagne de Chine, alors qu'il aurait dû se reposer. Depuis sa rentrée en France, on peut dire que ce ne fut plus pour lui qu'une lente agonie. Il n'était soutenu que par son grand amour au métier et une énergie à toute épreuve. De temps à autre, le mal se réveillait et montrait le danger ; mais le brave officier, dès qu'il était remis, reprenait sa tâche. Le travail épuisant a achevé l'œuvre commencée par le climat d'Extrême-Orient.

La courte carrière de M. le chef d'escadron Raffaelli a été des mieux remplies. Il a presque toujours occupé des postes de confiance et qui exigeaient, en outre, des connaissances multiples, une force de travail considérable. Certes, si la mort n'était venue briser si tôt cette existence vouée à la Patrie, la ville de Bastia aurait compté parmi ses enfants un brillant officier général de plus ; mais le destin ne l'a pas voulu, et de cet officier d'élite, de ce travailleur infatigable, de cet excellent cœur, il ne reste plus que la dépouille mortelle que nous a ramené le paquebot de Marseille.

Dans la vie privée, M. le chef d'escadron Raffaelli était le meilleur des époux, le plus affectueux des pères. Sa mort brise complètement l'existence d'une jeune femme qui avait partagé toutes ses joies, et qui aussi, avec un dévouement admirable, l'a soutenu jusqu'au bout contre le mal qui devait le mener au tombeau.

A cette jeune veuve abîmée maintenant dans le désespoir le plus profond, à ces jeunes enfants qui pleurent celui qui devait les guider dans la vie, à toutes ces familles aujourd'hui en deuil, nous offrons nos respectueux compliments de condoléance et l'expression de nos douloureuses sympathies.

⁂

A l'arrivée du paquebot postal, le cercueil, recouvert du drapeau tricolore et d'une quantité de couronnes, gerbes, croix, etc., offertes par la famille, les amis et les camarades du défunt, a été placé sur le corbillard et transporté à l'oratoire de l'Immaculée Conception, transformé en chapelle ardente.

C'est là que le cortège s'est formé à 4 heures et demie, pour se rendre à l'église Saint-Jean, où a été donnée l'absoute.

Afin de se conformer à la volonté expresse du défunt aucun honneur n'a été rendu, mais la population bastiaise a suivi en très grand nombre le convoi.

Le deuil était conduit par le fils aîné du défunt ; par ses beaux-frères, MM Ghuerbrant, docteur Valentini, Charles, Joseph et Philippe Orengo, le président Levie-Ramollino, et ses oncles, MM. le conseiller Stefanini, le président Mattei, Alexandre Orengo, et leurs enfants.

Dans le cortège, M. le Premier Président, M. le Général Gouverneur, M. le Sous Préfet, M. le Maire, une délégation des officiers de la garnison, la plupart des magistrats, ainsi que les officiers et sous-officiers en retraite.

Baccalauréat

Session d'ajaccio

Baccalauréat moderne, 1re partie, (ancien régime) — Sont définitivement admis, MM. Grazi, mention assez bien ; Pianelli, Susini, Leccia, Natali, Casalta, Quilici, Alberti.

Classique, 2e partie, Philosophie. — Sont définitivement admis. MM. Fattaccioli, mention bien ; Mulraggi, Antona, Colonna d'Istria, Seta, mention assez bien ; Baye, Casanova, Broni, Chiappini, Battini, Nicoli, Ferrandi, Vinceuti, Leonetti, Poggiale.

1re partie, latin, langues. — Sont admis définitivement : MM. Battesti, Franceschi, Poggi, Reuocci.

2e partie classique. Lettres-mathématiques. — Sont admis définitivement : MM. Porri J., Porri T.

1re partie, latin, sciences. — Sont admis définitivement : MM. Alata, Puopi J.-B.

Moderne, 2e partie, Lettres mathématiques. — Sont admis définitivement : MM. Angelini, mention bien ; Giacomoni et Giambelli, mention assez bien ; Peraldi, Bartoli, Pinnarelli, Feracci.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 21-4 midi, + 25-5. à 7 heures du soir, + 26-Maxima, + 28-3. Minima, + 18-.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm; à midi 759 mm. 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.-E. modéré Dans l'après-midi, O. id.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 17 mm.

⁂

A Monserrato

La fête de la Visitation sera célébrée, au sanctuaire de Monserrato, samedi, 2 juillet. Messes à 5, 6, 7 et 8 heures et demie.

Dimanche, messe à 6 heures ; salut à 5 heures.

L'aumônier de la Chapelle,
D. PONZEVERA.

⁂

Travaux de broderie

L'ouverture de l'Exposition de travaux de broderie, exécutés par les élèves de Mlles Finistauri, aura lieu demain dimanche.

Mlles Finistauri se font un devoir d'inviter toutes les personnes désireuses de la visiter. Elle restera ouverte tous les jours du matin au soir, jusqu'au dimanche 10 juillet, rue de l'Opéra, 17, au 4e.

⁂

Avis

Il a été perdu mardi soir sur la place Saint-Nicolas, une méthode de musique.

Prière de la rapporter au bureau du journal ou chez M. Bertrandy, 31, rue de l'Opéra, contre récompense.

⁂

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

Bourse de Paris

30 juin — 1er juillet

Rente 3 0/0 ancien 97.95 — 98.00
— 3 1/2 0/0 nouvelle 99.00 — 98.60

VENTE
aux enchères publiques

par suite d'état d'union de créanciers après liquidation judiciaire dans les magasins sis maison Calvi, 6, Bd du Palais, en bloc ou en détail de tissus, mercerie, chapellerie, meubles, etc., le lundi, 4 juillet courant, à 3 heures de l'après-midi, et jours suivants au besoin.

Pour visiter et renseignements s'adresser à M. François Maestracci, agréé liquidateur, 2, rue Neuve Saint Roch, ou à l'huissier Totti.

SERVICE HEBDOMADAIRE
très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laisé, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia

AVIS IMPORTANT
à lire

Le Maître OBESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, Bastia, afin de mieux faire apprécier la bonne qualité des vins qu'elle livre, se décide de les céder à des conditions spéciales jusqu'à nouvel avis.

Par suite des importants achats de raisins qu'Elle a fait, elle est en mesure de pouvoir livrer des vins exquis, au bouquet agréable, à des prix tout à fait exceptionnels.

Voici d'ailleurs un aperçu des prix :
Vin de table, noir, bonne qualité, 30 c. le litre.
Vins choisis, blanc et rouge, 35 et 40 c. le litre
Vins fins, blanc et rouge, 45 et 50 c. le litre.
Vin vieux en bouteilles cachetées, blanc et rouge, 0,60 c. la bout., (verre à rendre).
Vin d'Italie, en flacons, de 2 lit. 1/2 environ, 1 fr. 25 c. le flacon, (verre à rendre).
Ces vins sont garantis naturels à l'analyse.
Toutes les personnes désireuses d'avoir des vins absolument purs n'hésiteront pas à demander des échantillons à M. ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, 5.

Il sera fait des réductions sur les prix, et des facilités pour le paiement aux familles qui prendront par 10 litres à la fois. Des conditions spéciales seront naturellement faites aux revendeurs de gros.

Les vins sont livrés à domicile en paniers de 6 à 12 bouteilles, demi-jeannes, barils ou bordelaises, au choix du client. Le matériel doit m'être rendu dans les 30 jours.

Essayez et vous serez satisfait.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR G. SOUTHWELL
Bastia

OREZZA-LES-EAUX
Grand Hôtel de la Paix
Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

STATION D'ÉTÉ
Hôtel Monte d'Oro
La Foce de Vizzavona
Altitude 1.200 mètres
Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés
Arrangement pour famille
V. BUDIT.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00321

La Situation

La situation semble être exactement la même aujourd'hui qu'hier. On n'a aucun détail nouveau sur la bataille navale de Port-Arthur. D'autre part, les Japonais font lentement converger leurs troupes vers Kai-Ping, et le général Kouropatkine s'établit fortement à Ta-Che-Kiao entre Kai-Ping et Hai-Tcheng. C'est vraisemblablement sur ce point qu'aura lieu la grande bataille attendue d'un jour à l'autre.

En attendant, les escarmouches continuent entre avant-postes et détachements d'éclaireurs des deux armées.

⁂

Le *Novoie Vremia* donne les intéressants détails qui suivent sur les cosaques de l'Oussouri :

Ces cosaques, descendants des cosaques du Transbaïkal venus coloniser, il y a une quarantaine d'années, la région de Vladivostok à Nicolaïevsk, entre le Pacifique d'un côté, l'Amour et l'Oussouri de l'autre, ont pris part, en 1900, à la répression de la révolte des Boxers.

A cette époque, la mobilisation de quatre de leurs sotnias avait fait projeter d'organiser une milice de vieillards et de jeunes gens pour la défense des foyers. Il est naturel que ce projet soit revenu à l'ordre du jour actuellement, après le départ de six sotnias pour la guerre.

« Mais, aujourd'hui, dit M. Lapchevski, cette question a un tout autre intérêt. Le départ de six sotnias et le bruit de la mobilisation très prochaine de six autres sotnias, ainsi que la possibilité d'un débarquement de Japonais sur la côte oussourienne, ont provoqué dans la population cosaque, le désir unanime de défendre le sol russe contre l'invasion japonaise, par tous les moyens possibles, en admettant dans la milice tous ceux qui sont capables de porter quelque arme.

» Sans attendre un ordre qui ne venait ni des autorités supérieures ni de leurs baillis, des garçons de douze à quatorze ans ont commencé à apprendre à manier les armes.

» Dans plusieurs arrondissements, dans celui de Poltava, par exemple, ils ont formé des détachements montés ; les sexagénaires ont repris leurs vieux fusils à pierre et s'exercent au tir, en se rappelant leurs exploits d'antan ; ce que voyant, les jeunes filles bonnes à marier se sont mises à apprendre le métier des armes et l'équitation sous la direction de deux ou trois vaillantes femmes cosaques. »

PORT ARTHUR

Nouvelles fantaisistes

L'*Humanité* déclare fantaisiste, la nouvelle qu'un contre-torpilleur russe avait réussi à sortir de Port-Arthur et était arrivé à Nicou-Tchouang, porteur d'importantes dépêches.

⁂

Les officiers russes déclarent que les dernières nouvelles de Tokio sur la flotte russe de Port-Arthur sont exagérées.

2 Caboteurs japonais coulés

L'escadre de Vladivostock, après avoir bombardé Gen-San, a coulé deux caboteurs japonais.

Récompenses Honorifiques

La médaille d'honneur des travaux publics a été conférée à MM. Orsoni, ancien cantonnier, Orecchioni, gardien de phare, Garelli et Paolini, cantonniers-chefs, Finaltieri et Moretti, cantonniers.

RECETTE DE MORSIGLIA

Le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes a autorisé la création d'une recette auxiliaire rurale des postes à Morsiglia.

Dissentiments ministériels

L'Ambassade du Vatican

Le *Figaro* dit que MM. Rouvier et Chaumié ont déclaré à leurs collègues qu'ils se verraient dans la nécessité de donner leur démission, si le Gouvernement demandait la suppression du crédit pour l'ambassade du Vatican.

EXPULSION
des Prémontrés

On télégraphie de Nantes que les Pères Prémontrés ont été expulsés, mais après une résistance qui a duré plus de deux heures. Les portes étaient bien barricadées, les soldats les ont brisées à coup de hache ; il en a été de même pour les fenêtres. Les autorités ont pu ensuite pénétrer dans le monastère.

Les personnes qui s'étaient rendues sur les lieux pour protester et prendre la défense des religieux ont été inondées par des pompes à vapeur.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'affaire Perdicaris

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître que le Gouvernement des Etats-Unis avait adressé des remerciements au Gouvernement français pour son bienveillant concours dans l'affaire Perdicaris.

Le traité avec le Siam

Le ministre des affaires étrangères a annoncé qu'il avait signé avec le ministre du Siam le protocole délimitant la frontière entre le Siam et l'Indo-Chine.

La frontière aboutit au Cap Lem-Ling donnant ainsi à la France la ville et le port de Kratt avec les territoires situés au Sud. Le Siam cède en outre les îles qui se trouvent non loin de Kratt.

L'incident Haïtien

Le ministre des affaires étrangères a enfin fait savoir que le président de la République de Haïti a présenté des excuses publiques aux représentants de la France et de l'Allemagne pour l'agression dont ils avaient été victimes de la part de sujets haïtiens.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

LE CENTENAIRE
de Georges Sand

A l'occasion du centenaire de Mme Georges Sand, on a inauguré sa statue ce matin, à Paris, dans le jardin du Luxembourg.

Cette cérémonie était présidée par le ministre de l'Instruction publique.

Des discours ont été prononcés par MM. Jules Claretie, président du comité ; Marcel Prévost, président de la Société des gens de lettres ; M. Georges Ohnet, président de la Société des auteurs dramatiques, puis Mme Worms Barretta a dit des vers.

LE COMMANDANT CUIGNET

Le *Gaulois* dit que le commandant Cuignet a reçu l'ordre de rejoindre son régiment, à Bergerac, où il sera soumis à un examen médical, au point de vue mental.

Les Morts du Jour

M. Alfred Macherez

On annonce la mort de M. Alfred Macherez, sénateur de l'Aisne, décédé dans la matinée, à l'âge de 63 ans.

Ingénieur civil, directeur d'importantes sucreries, vice-président du Syndicat de la Bourse du commerce à Paris, Membre du conseil supérieur de l'agriculture, M. Macherez fut un ardent protectionniste.

Il fut élu député en 1889 et sénateur en janvier 1894.

EN AUTRICHE
L'empereur à Ischl

L'empereur François-Joseph est parti ce matin pour Ischl, où il se rend chaque année passer deux mois de délassement.

Il se rendra plus tard à Eisenerz en Styrie.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Gotteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'Enseignement congréganiste

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Suite de la discussion sur l'article 1er.

Amendement Berenger

M. Saint-Germain, rapporteur, combat l'amendement présenté par M. Bérenger sur l'article 1er.

Il dit que les Frères des écoles chrétiennes sont les ennemis de la République et qu'ils ne peuvent pas enseigner à cause des vœux qu'ils prononcent.

M. Le Provost de Launey dit que le gouvernement marche vers le monopole de l'enseignement.

M. Villiard défend l'amendement de M. Bérenger et critique l'anticléricalisme du gouvernement.

Le Vote

Le président met aux voix l'amendement de M. Bérenger qui est rejeté par 170 voix contre 110.

Amendement Wallon

M. Wallon développe son amendement portant suppression du premier paragraphe de l'article 1er.

La voix de M. Wallon est tellement faible que M. Bérenger est obligé de lire son discours.

Amendement De Blois

M. de Blois développe son amendement disant que l'interdiction ne s'applique pas à l'enseignement professionnel.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Laursine, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'agrégation et les ecclésiastiques

M. l'abbé Gayraud adresse une question au ministre de l'Instruction publique sur l'interdiction aux ecclésiastiques de prendre part au concours de l'agrégation.

Il dit qu'aucune loi ne permet pareille interdiction qui constitue une grave atteinte aux droits des citoyens. Il est en outre injuste que l'on ait attendu au dernier moment pour leur notifier cette décision.

En terminant, l'orateur fait savoir quel grave préjudice on a porté à ces candidats qui avaient préparé leur concours et auxquels on apprend au dernier moment qu'il leur faut renoncer à un examen si péniblement préparé.

Le ministre de l'Instruction publique

répond qu'il existe encore des membres du clergé professeurs dans les lycées, notamment à Bastia, mais que l'état d'esprit actuel écarte les ecclésiastiques de l'enseignement. Le ministre a le droit de recruter son personnel comme il l'entend.

Le ministre dit qu'il est obligé de se rendre au Sénat pour soutenir le projet de loi contre l'enseignement congréganiste, et quitte la salle au milieu des vives protestations de la droite.

M. l'abbé Gayraud

proteste énergiquement contre l'attitude du ministre.

Le président déclare l'incident clos.

L'AFFAIRE MILLERAND

M. Georges Leygues demande à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre à l'égard de M. Cottigoles, procureur de la République de la Seine, à la suite de son rapport dans l'affaire Millerand-Chabert.

Le Garde des sceaux

demande l'ajournement de l'interpellation jusqu'après le dépôt des conclusions du rapport de la commission d'enquête.

M. Leygues

fait observer qu'il s'agit d'un fait qui ne touche pas à la politique générale du gouvernement et qu'il s'agit de savoir si les magistrats peuvent violer la loi et la liberté des citoyens.

Le Garde des sceaux

M. Vallé proteste contre les attaques que M. Leygues porte à la magistrature. Il insiste pour que la demande d'ajournement de l'interpellation soit adoptée.

M. Millerand

dit qu'il veut défendre les droits imprescriptibles des citoyens contre les abus scandaleux qui ont été commis.

Le gouvernement ne doit pas permettre que l'on injurie ses adversaires.

La liberté des citoyens n'existe plus si les juges d'instruction reçoivent des ordres.

Le régime républicain subit les conséquences d'une pareille situation.

Le Garde des sceaux

reconnaît que la phrase dont il est question, et qui a été employée par M. le procureur de la République Cottignies, a été malheureuse, mais il soutient que le gouvernement n'est nullement intervenu dans cette affaire.

M. Leygues

proteste de ce qu'aucune mesure n'ait été prise contre le procureur de la République de la Seine qui a dû faire des excuses à M. Millerand.

Nous voulons connaître, ajoute M. Leygues, qu'elles sont les intentions du gouvernement à ce sujet;

Le président du Conseil

reconnaît que le chargé de représenter de la République a été maladroit et malheureux ; il regrette, d'ailleurs, ses regrets à M. Millerand.

M. le président du Conseil, en terminant, proteste contre les calomnies qu'il subit depuis longtemps et demande à la Chambre que l'interpellation de M. Millerand soit ajournée pour être discutée avec le rapport de la commission d'enquête.

M. Leygues

désire connaître si le gouvernement approuve la conduite du procureur de la République de la Seine.

Le vote

Le scrutin est ouvert sur la jonction de l'interpellation Millerand aux conclusions de la commission d'enquête.

La jonction est ordonnée par 297 voix contre 287.

(Applaudissements répétés sur tous les bancs de la gauche.)

La loi sur les Associations et la franc-maçonnerie

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Prache sur les raisons qui empêchent le Gouvernement d'exiger, des loges et fédérations maçonniques, le dépôt légal de leurs imprimés et écrits périodiques, le payement des taxes que les lois fiscales mettent à leur charge et le respect des dispositions de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association.

M. Rosambo

prononce un long discours contre la franc-maçonnerie.

La discussion générale est close.

Ordre du Jour

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour pur et simple qui est accepté par le gouvernement.

Cet ordre du jour est adopté par 339 voix contre 292.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles-Joseph Sarocchi, secrétaire du Parquet de la Cour d'appel de Bastia ; M. Etienne Sarocchi, fourrier d'artillerie colonials ; M. Jean Baptiste Sarocchi ; Mme et M. Joseph Prince, chef de phare à la Giraglia, et ses enfants ; Mme et M. François Prince, chef de phare à Alistro, et ses enfants ; Mme veuve Bernardini, de Cervione, et ses enfants ; M. Giovanantoni, de Cervione, et ses enfants ; Mme et M. Antoine-Dominique Prince, de Corte, et leurs enfants ;

Les familles Casta, Marini et Calvani, de Bastia, Casta, Luciani, Marchal, Acquaviva, Pasquinelli et Casta, de Corte, Agostini, Bertani et Bisleti, de Cervione,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Françoise Sarocchi
Née PRINCE

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine germaine, décédée à Bastia, à l'âge de 51 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu dimanche 3 du courant à 9 heures 1/2 du matin.

On se réunira à la maison mortuaire Place Preziosi (Gabelle.)

La famille ne reçoit pas.

Café des Gourmets

A partir de 4 heures du soir

GLACES
assorties

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie,

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

PAPIERS PEINTS
Ancienne maison ANTOINE FASCI
AZAMBERTI frères, successeurs
Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er Bastia.
ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

EXPOSITION 1900 PARIS
Le GRAND PRIX aux Machines
SINGER
Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent :** Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.** Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.
LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT
Se méfier des Contrefaçons
LA COMPAGNIE **SINGER** refuse sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE
BASTIA — 8, Boulevard du Palais, 8
AJACCIO — 16, Cours Napoléon, 16
36, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PANORAMA DE BASTIA
sur très beau bristol, (dimensions 54/20)
Prix : 0,50 centimes
avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50
Carte-lettre Album
contenant quatre magnifiques vues de Bastia.
PRIX : 0,35 CENTIMES.
N. B. — *Le port en sus.*

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

Librairie Ollagnier
L'Adversaire
Comédie en quatre actes de MM. A. CAPUS et E. ARÈNE
Prix : 3.50.

Grand choix
DE
CARTES POSTALES
de la Corse et de fantaisie

Encres A. Maurin

LE XIXe SIÈCLE — NOIRE FIXE — Inaltérable — Très intense
LA SYRIENNE — COMMUNICATIVE — Donne 4 à 5 copies — Elle suit cette qualité de presse
MÉDAILLE D'OR, PARIS 1889 & 1900

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Librairie Ollagnier

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
SOUS LA DIRECTION DE Mme Aline RAYMOND
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.
Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toute la Presse est le plus grand intérêt à se servir
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 4e page, envoyé gratis et franco.
On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

95 ANNÉES DE SUCCÈS
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900

Librairie Ollagnier
Excellents Livres nouveaux à moitié du Prix.
Georges CHAMEROT, Éditeur, 19, Rue de Fourcambault, PARIS
PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*
Édition des Adultes 3f50
Édition Scolaire 5f.
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
de M. Paul et Victor MARGUERITTE
Illustrations de Job, Paul Hermann, Myrbach, Lalauze, Lanos, Lambert, Bellenger, Bac, Bellery-Desfontaines, Lemercier, Lobel-Riche, Lucien Métivet, Pierre Vidal, Vogel, Zier, etc.
PRIX : Broché 2f. Cartonné 2f50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

72e ANNÉE — DIMANCHE, 3 JUILLET 1904 — N° 156

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00322
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Irénée.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 00 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Lune : Pleine, le 27. — Dernier quart, le 5.
Fête de demain : Saint Ours.

3 JUILLET

Les Curiosités de la Semaine

On vient de faire, en Egypte, une découverte qui bouleverse le monde savant. Sur une statuette d'Osiris on a trouvé des traces du procédé auquel nous avons donné le nom de galvanoplastie. Ce n'est d'ailleurs point, paraît-il, la première fois que pareil fait est constaté ; mais jamais nous n'en avions eu de témoignage absolument probant. Aujourd'hui il n'y a plus à douter. Les Egyptiens connaissaient la galvanoplastie. Ils connaissaient donc l'électricité, la fée moderne par excellence, que nous pensions née au dix-huitièmesiècle. Ils connaissaient peut-être beaucoup d'autres « inventions ultramodernes » dont nous nous attribuons bêtement le mérite.

Peut-être un jour apprendrons-nous que les Grecs employaient la poudre sans fumée au siège de Troie, que Cléopâtre causait par le téléphone avec Antoine et qu'Annibal franchit les Alpes en ballon dirigeable. Mais ce sont les savants qui feront un nez !

M. Homolle, ancien directeur de l'Ecole française d'Athènes et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a fait à l'Ecole des beaux-arts pour les architectes venus à Paris à l'occasion du congrès, une très intéressante conférence, avec projections, sur les fouilles de Delphes. Pour faire revivre cet immense sanctuaire dédié à Apollon, il faliut d'abord dépecer 218 000 fr. pour indemniser les habitants du village qui s'était élevé par dessus ces ruines glorieuses. Après quoi, le reste du crédit de 500 000 francs accordé par le gouvernement français fut consacré aux fouilles qui se continuent depuis, grâce à la munificence du duc de Loubat, qui met chaque année à la disposition des savants français une somme de 50.000 francs. Les résultats obtenus sont merveilleux et l'on est maintenant en droit d'espérer que, comme on fait revivre Pompei, on pourra faire revivre le temple de Delphes tout entier. Déjà le petit temple, appelé « Trésor des Athéniens », élevé jadis avec les fruits de la victoire de Marathon et qui était décoré de trophées d'armes prises sur les Perses, est presque entièrement réédifié : grâce aux inscriptions dont les murs étaient couverts, principalement sur les angles, l'édifice, tel un énorme jeu de patience, a pu être absolument reconstitué.

Curieux mariage. Multiples sont les fonctions auxquelles les femmes peuvent parvenir aux Etats-Unis : en plusieurs Etats, elles peuvent être avocats, juges, etc. Il en résulte qu'il n'est pas rare, en ce pays, de lire une annonce de mariage comme celle qui s'étalait dernièrement dans une feuille de San Francisco : « M. X..., procureur général de l'Etat de..., épouse son avocat général, » Cette annonce n'était pas une plaisanterie comme on pourrait le supposer. L'Etat où la chose se passait est celui de Montana.

Or, l'avocat général de Montana était une charmante jeune fille, dont on donne le nom, Miss Knowler, la première de son sexe qui eût été au barreau dans l'Etat en question. Quelques années avant, elle avait lutté contre un certain M. Haskel, pour le poste de procureur général ; Miss Knowler était alors la candidat de parti démocrate, tandis que M. Haskel était porté par le parti républicain. On sait que ce sont là les deux partis politiques aux Etats-Unis. Après une lutte homérique, M. Haskel triompha. Mais les beaux yeux de Miss Knowler firent que maître Haskel ne tarda pas à s'adjoindre son infortunée concurrente, d'abord comme avocat général, puis comme épouse.

Le féminisme en Suisse. Croirait-on que, dans les Facultés de médecine des Universités suisses, il y ait plus d'étudiantes que d'étudiants ? Pourtant, les chiffres font foi. Voici les résultats de la statistique des étudiants en médecine suisses des deux sexes, établie pour le semestre d'hiver de la présente année scolaire : Sur 1 654 inscriptions, 891 étaient prises par des femmes, et 731 seulement par des hommes.

Dans les diverses villes, les élèves femmes se répartissent comme suit : Berne, 377 ; Lausanne, 181 ; Zurich, 177 ; Genève, 151 ; Bâle, 5.

Un curieux contrat d'assistance médicale. Avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, le département de Lot-et-Garonne vient de conclure avec les 126 médecins de la circonscription un contrat d'assistance médicale au profit de ses indigents, auquel on ne connaît aucun précédent. Voici en quoi il consiste :

Les 126 docteurs de la région se sont engagés à donner leurs soins, médicaux ou chirurgicaux, à tous les assistés du département, sans exception et quel que soit leur nombre, moyennant le paiement à forfait d'une somme annuelle de cinquante mille francs, à titre d'honoraires. Le traité a été fait pour une durée de trois ans : il est renouvelable par voie de tacite reconduction. Afin d'assurer une répartition égale du travail entre les membres de ce nouveau trust, les médecins ont organisé leur service dans les 386 communes de Lot-et-Garonne, en se partageant équitablement les clients inscrits sur les listes d'assistance, au début de l'année. Ils ont, d'autre part, prévu l'emploi de leurs honoraires globaux de la façon la plus judicieuse, en se constituant en Société de secours mutuels, annexée à leur Syndicat, qui aura charge d'aider les confrères âgés de plus de 60 ans. Ce bel exemple de solidarité à double effet trouvera sans doute des imitateurs.

Un rapport du docteur Raymond sur les effets curatifs du radium. Le docteur Raymond, médecin en chef de la Salpêtrière, vient de faire un rapport très intéressant sur l'action anesthésiante du radium. Après avoir rappelé les expériences très concluantes qui ont été faites pour la guérison du cancer, et que nos lecteurs connaissent, il expose que le merveilleux métal découvert par M. Curie a pu être employé avec succès pour le traitement de la névralgie. En utilisant les propriétés anesthésiantes des matières radioactives, on est arrivé à faire disparaître presque complètement la douleur. La même méthode a été appliquée également à la névrose et à l'épilepsie hystérique. Les résultats, analogues à ceux qu'on obtient au moyen de l'électricité, ont été très satisfaisants, et on en est arrivé à supprimer les attaques chez les patients.

Faut-il conclure de cette dernière constatation à l'identité de l'énergie électrique et de l'énergie radio-active ?

Le centenaire du pont des Arts. Sait-on que le pont des Arts vient d'avoir cent ans ? Voilà un centenaire qui a passé bien inaperçu. Il fut construit par Démontier, en exécution d'une loi du 15 mars 1801 : il ne fut livré à la circulation qu'en 1804. L'emploi du fer dans la construction, qui était une nouveauté, avait été très critiqué ; beaucoup de connaisseurs déclarèrent doctement qu'il ne durerait pas. On voit que les événements n'ont pas donné raison, une fois de plus, aux prophètes de malheur. Le pont des Arts était payant, comme la plupart des ponts, à cette époque : il fallait payer un sou pour traverser la Seine. Il fut racheté, en 1848, par l'Etat à la Compagnie qui l'exploitait, et dont la concession devait durer jusqu'en 1897.

Le rapport du péage était excellent. Dix mois après son ouverture, le pont des Arts avait rapporté 72 000 francs. Il y passait en moyenne 11.000 personnes par jour.

FIPELET.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 Juillet à 8 h. 1/2

1. En liesse, Turine.
2. Macbeth, Verdi.
3. Estudiantine, Waldteufel.
4. Stradella, Flottow.
5. Pas de Quatre, Lutz.

Le Sous-Chef de Musique, FOURNIER.

Chronique Corse

3 juillet 1686. — Lettre de la Sacrée Congrégation de Rome, priant l'évêque de Mariana de veiller à ce que l'inviolabilité des malfaiteurs réfugiés dans les églises fut observée. Cependant les ecclésiastiques devaient sommer les réfugiés de sortir sous trois jours, et au cas où ils n'y refuseraient, les enfermer dans les prisons du clergé.

Deux Amants

Le 10 mars 1864, George Sand confiait à Emile Aucante sa correspondance avec Alfred de Musset, espérant qu'elle serait publiée un jour.

Le 30 mars 1903, M. Emile Aucante écrivait à M. Félix Decori :

Cher Monsieur,

Le 10 mars 1864, George Sand me confiait sa correspondance avec Alfred de Musset, et sa lettre m'instituait « seul juge de la question du mode et d'opportunité de la publication. » — Elle m'autorisait en même temps à « déléguer à toute personne de mon choix le mandat qu'elle me confiait. »

Ce précieux dépôt est encore entre mes mains.

Mais, aujourd'hui, en raison de mon grand âge et de mes infirmités, je ne serais plus en état d'accomplir jusqu'au bout la mission que j'avais reçue de Mme Sand, quand bien même des circonstances viendraient en imposer et en justifier l'exécution complète. Je me vois donc contraint de transmettre les pouvoirs qui m'avaient été donnés.

Or, nul ne me paraît plus qualifié que vous pour me succéder dans l'exécution de ce mandat. — Vous êtes lié d'une vieille amitié avec la famille Sand, et vos connaissances professionnelles vous permettront, mieux qu'à qui que ce soit, de remplir la mission que je vous remets en toute confiance.

En conséquence, je vous transmets le dépôt qui m'avait été confié et vous substitue dans tous les pouvoirs que m'avait conférés Mme Sand, m'en rapportant à vous du soin de remplir, selon les inspirations de votre conscience, les instructions de mon amie vénérée.

Agréez, etc.

EMILE AUCANTE.

M. Félix Decori se mit résolument au travail.

Le précieux dépôt, dit-il, de la correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset devait être remis en des mains plus dignes que les miennes. Mais les illustres amis que George Sand avait désignés pour cette haute mission, Louis Maillard, Noël Parfait, Alexandre Dumas fils, ont été successivement emportés par la mort, et c'est à leur défaut que j'ai reçu ce fardeau des mains fidèles mais défaillantes d'Emile Aucante.

J'ai accepté cette tâche avec tous ses devoirs. En conscience, il me semble aujourd'hui que je dois m'en acquitter.

La liaison de George Sand et d'Alfred de Musset semble contenir encore un irritant mystère. Faute d'avoir eu sous les yeux la correspondance entière et d'avoir pu par conséquent démêler les véritables sentiments des deux grands écrivains, leurs partisans se sont abandonnés à toutes les hypothèses qu'enfantait leur admiration féconde. Des polémiques se sont engagées, des thèses se sont échafaudées, et tous les pseudo psychologues ont prétendu les étayer à l'aide de citations incomplètes ou tronquées, de fragments de lettres opposés les uns aux autres de façon arbitraire et pour les besoins de leur démonstration. Cette année même, deux livres de ce genre ont paru.

Afin de permettre au public de porter sur les héros de ce roman d'amour un jugement éclairé, impartial et définitif, il m'a semblé qu'il était indispensable de faire enfin connaître leur correspondance *Complète, intégrale,* d'après les originaux eux mêmes, conservés et classés par George Sand.

Aussi, n'ai-je pu déférer au désir manifesté par l'illustre morte et n'ai je point respecté les suppressions qu'elle avait cru devoir faire de certains passages relatifs à des tiers.

J'avais le devoir de mettre sous les yeux du lecteur la reproduction textuelle des originaux : j'ai rempli ma mission intégralement. Cette divulgation, d'ailleurs, les deux amants l'ont désirée. Alfred de Musset avait remis à George Sand les lettres qu'il avait reçues d'elle, et manifesté sa forme volonté de l'en laisser disposer seule, et, d'autre part, en les confiant à Emile Aucante, George Sand demandait qu'un jour ou l'autre, quand l'heure serait propice, elles fussent publiées.

Il m'a paru qu'après tant d'années — quand on va célébrer le centenaire de George Sand — cette heure était enfin venue, que les passions d'autrefois devraient être apaisées, et que le vœu commun pourrait être exaucé : aussi, je me décide à faire, sans aucun commentaire, cette publication.

Puisse-t-elle ramener autour de ces grands morts le calme et la paix ! Puisse-t-on surtout n'y pas voir une œuvre de rancune ou de haine, mais un pieux monument élevé par le postérité respectueuse à ces deux amants passionnés.

Et la livre paraît, cette année, à Bruxelles. J'en ai tourné lentement les pages, songeant aux amours de George et d'Alfred, elle ayant vingt-neuf ans, lui vingt-trois !...

Lettre n° 11

Mon cher George, j'ai quelque chose de bête et de ridicule à vous dire. Je vous l'écris sottement au lieu de vous l'avoir dit, je ne sais pourquoi, en rentrant de cette promenade. J'en serais désolé, ce soir. Vous allez me rire au nez, me prendre pour un faiseur de phrases dans tous mes rapports avec vous jusqu'ici. Vous me mettrez à la porte et vous croirez que je mens. Je suis amoureux de vous.

. . . . . .

Et la liaison commence, cesse, recommence...

De Musset
(Ecrit de Venise à Venise)

Adieu, mon enfant — Je pense que tu resteras ici. Quelle que soit ta haine ou ton indifférence pour moi, si la balance d'adieu que je t'ai donné aujourd'hui est le dernier de ma vie, il faut que tu veuilles qu'en premier pas que j'ai fait dehors avec la pensée que je t'avais perdue pour toujours, j'ai senti que j'avais mérité de te perdre, et que rien n'est trop dur pour moi. S'il t'importe peu de savoir si tou souvenir me reste ou non, il m'importe à moi, aujourd'hui que ton spectre s'efface déjà et s'éloigne devant moi, de te dire que rien d'impur ne restera dans le sillon de ma vie où tu as passé, et que celui qui n'a pas su l'honorer quand il te possédait, peut encore y voir clair à travers ses larmes et l'honorer dans son cœur, où ton image ne mourra jamais. Adieu, mon enfant.

De Musset
30 avril.

Ce n'est donc pas un rêve, mon frère chéri. Cette amitié qui survit à l'amour, dont le monde se moque tant, dont je me suis tant moqué moi même, cette amitié-là existe..

. . . . . .

Il faut que tu m'écrives souvent, que tu me laisses t'écrire ma vie à mesure que je vivrai. Songe à cela, je n'ai que toi, j'ai tout nié, tout blasphémé, je doute de tout hormis de toi. Dis-moi, sera-tu ce courage-là ? Toutes les fois que je relèverai la tête dans l'orage, comme un pilote effrayé, trouverai-je toujours mon étoile, la seule étoile de ma nuit ? Consulte-toi. Ces trois lettres que j'ai reçues, est-ce le dernier serrement de main de la maîtresse qui me quitte, ou le premier de l'ami qui me reste ?

. . . . . .

Adieu, mon frère, mon ange, mon oiseau, ma mignonne adorée, adieu tout ce que j'aime sous ce triste ciel, tout ce que j'ai trouvé sur cette pauvre terre. Chantes-tu encore quelquefois nos vieilles romances espagnoles ? Et penses-tu quelquefois à Roméo mourant ? Adieu, ma Juliette. Rappelle toi notre amour.

Réponse de George Sand
12 mai (Venise).

Non, mon enfant chéri, ces trois lettres ne sont pas le dernier serrement de main de l'amante qui te quitte, c'est l'embrassement du frère qui te reste. Ce sentiment-là est trop beau, trop pur et trop doux pour que j'éprouve jamais le besoin d'en finir avec lui.

. . . . . .

Sois heureux, sois aimé. Comment ne le serais-tu pas ? Mais garde-moi dans un petit coin secret de ton cœur, et descends-y dans tes jours de tristesse pour y trouver une consolation ou un encouragement.

. . . . . .

Chez ange, fais ce que tu voudras, romans, sonnets, poèmes, parle de moi comme tu l'entendras, je me livre à toi, les yeux bandés. Je te remercierai à genoux des vers que tu m'inspireras et de ceux que tu m'as envoyés. Tu sais que je les aime de passion, tes vers, et qu'ils m'ont appelée vers toi, malgré moi.

De George Sand
(portant le timbre de Venise)

. . . . . .

Oui, nous nous reverrons au mois d'août, quoi qu'il arrive, n'est-ce pas ? Tu seras peut-être engagé alors dans un nouvel amour. Je le désire et je le crains. Mon enfant, je ne sais ce qui se passe en moi quand je prévois cela. Si je pouvais lui donner une poignée de main, à celle-là ! et lui dire comment il faut te soigner et t'aimer. Mais elle sera jalouse. Elle te dira : Ne me parles jamais de Mme Sand. C'est une femme infâme. Ah ! du moins, moi, je peux parler de toi à toute heure, sans jamais voir un front rembruni, sans jamais entendre une parole amère. Ton souvenir est une relique sacrée, ton nom est une parole solennelle que je prononce le soir dans le silence des lagunes et auquel répond une voix émue, et une douce parole simple et laconique, mais qui me semble si belle alors ! « Io l'amo. »

De George Sand (15 juin)

. . . . . .

Tu n'es pas de ceux qu'une fatigue vaine doit décourager, ni qu'une chute peut briser. Tu n'es pas destiné à ramper sur la boue de la réalité. Tu es fait pour créer ta réalité toi-même dans un monde plus élevé, et pour trouver tes joies dans le plus noble exercice des facultés de ton âme. Va, espère, et que ta vie soit un poème aussi beau que ceux qu'a rêvés ton intelligence. Un jour, tu le reliras avec les saintes joies de l'orgueil.

. . . . . .

George et Alfred se revoient à Paris. Nous sommes en 1834.

D'Alfred de Musset (de Paris à Paris)

Georgette, hier, en te quittant, j'ai demandé à ma mère de quoi aller aux Pyrénées Elle me le donne, et je pars dans quatre jours. Personne n'en saura la cause ; mais je n'éprouve ni crainte ni fausse honte en te le disant. J'ai trop compté sur moi en voulant te revoir, et j'ai reçu le dernier coup.

. . . . . .

Je te demande une heure et un dernier baiser.

Et George Sand lui accorde l'heure et le baiser.

D'Alfred de Musset

. . . . . .

Mais je ne mourrais pas, moi, sans avoir fait mon livre sur moi et sur toi (sur toi surtout). Non, ma belle, ma sainte fiancée, tu ne te coucheras pas dans cette froide terre sans qu'elle sache qui elle a porté. Non, non, j'en jure par ma jeunesse et par mon génie, il ne poussera sur ta tombe que des lis sans tache. J'y poserai de ces mains que voilà, ton épitaphe en marbre plus par que les statues de nos gloires d'un jour. La postérité répétera nos noms comme ceux de ces amants immortels qui n'en ont plus qu'un à deux, comme Roméo et Juliette, comme Héloïse et Abélard. On ne parlera jamais de l'un sans parler de l'autre. Ce sera là un mariage plus sacré que ceux que font les prêtres, le mariage impérissable et chaste de l'intelligence.

. . . . . .

Le siècle de l'intelligence est venu. Elle sort des ruines du monde, cette souveraine de l'avenir ; elle grave ton portrait et le mien sur une des pierres de son collier. Elle sera le prêtre qui nous bénira, qui nous couchera dans la tombe comme une mère y couche sa fille le soir de ses noces. Elle écrira nos deux chiffres sur la nouvelle écorce de l'arbre de la vie. Je terminai ton histoire par mon hymne d'amour. Je ferai un appel, du fond d'un cœur de vingt ans, à tous les enfants de la terre ; je sonnerai aux oreilles de ce siècle blasé et corrompu, stûpide et crapuleux, la trompette des résurrections humaines, que le Christ a laissée aux pieds de sa croix.

. . . . . .

Je m'arrête. Par les soins pieux de M. Félix Decori, — honneur de la Corse, gloire du barreau de France, — George et son pauvre petit « Mussaillon » viennent d'émouvoir encore nos jeunes cœurs ardents.

« O ma fiancée, écrivait Alfred, je te demande encore pourtant quelque chose. Sors un beau soir, au soleil couchant, seule ; va dans la campagne, assieds-toi sur l'herbe, sous quelque seule vert ; regarde l'occident, et pense à ton enfant qui va mourir. Tâche d'oublier le reste, relis mes lettres, si tu les as, ou mon petit livre ; pense, laisse aller tout bon cœur, donne-moi une larme ; et puis, rentre chez toi, doucement ; allume ta lampe, prends ta plume, donne une heure à ton pauvre ami. »

Après cette larme de l'amante, l'amant reçoit celle de la postérité !

RENÉ SANGY.

Au Palais

Hier matin l'Ordre des Avocats a procédé au renouvellement du Conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1904-1905.

Me Nivaggioli a été élu bâtonnier.

Mes de Montera, de Caraffa, Decori et Antonetti ont été élus membres du Conseil de l'ordre.

Après l'élection, l'Ordre a décidé de faire en corps une visite à M. Mattei, président du Tribunal civil, qui, à la fin de l'année judiciaire, va être atteint par la limite d'âge.

Tous les avocats en robe se sont rendus dans le cabinet du M. le Président où Me de Caraffa, bâtonnier, parlant au nom de ses confrères, a exprimé à ce Magistrat les vifs regrets qu'éprouvait l'Ordre entier en le voyant quitter une place qu'il avait si dignement occupée durant de si longues années.

Me de Gentile s'est fait à son tour l'interprète des mêmes sentiments au nom de la corporation des avoués près le tribunal.

M. Mattei d'une voix très émue a remercié Messieurs les Avocats et Messieurs les Avoués de la démarche qu'ils venaient de faire et à laquelle il était d'autant plus sensible que durant les vingt et une années pendant lesquelles il avait occupé le siège de président, jamais le moindre malentendu n'avait fait cesser les relations parfaites qui avaient toujours existé entre la barre et le tribunal.

Bulletin Financier

Paris, le 29 juin 1904.

En nouvelle hausse au début, le marché a subi ensuite des réalisations qui ont fait reperdre l'avance acquise. Toutefois, après la reprise des prises, la Bourse n'est de nouveau inférieure et le clôture s'effectue en tendance satisfaisante. Les Fonds d'Etats ont légèrement fléchi. Notre 3 0/0 finit à 97.90, en perte de cinq centimes, après avoir dépassé le cours de 98 francs. L'Extérieur revient à 87.50 contre 88.10 et le Turc à 86.82. Les fonds russes sont assez fermes.

Les Sociétés de Crédit se maintiennent en excellentes dispositions. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1,714, la Comptoir d'Escompte à 692. Somma Générale 823, Crédit Foncier 694.

Dans le compartiment industriel, l'obligation Rosario est demandée à 378.

Nous croyons savoir que l'inauguration des Chemins de fer Industriels et Ruraux de la Sommaque, reliant de Fenquières-Frasnoy-le à Anzin-Ouvrai aura lieu le 10 juillet prochain. Chemins Français fermes.

Les Elections Départementales

Saint-Florent

M. le docteur Paul Feylel, conseiller général sortant, sollicite des électeurs du canton de Saint-Florent, le renouvellement de son mandat.

SAVON DU CONGO Blancheur du tein.

Carnet Mondain

Par un temps superbe, une journée splendide, magnifique, dorée, se célébrait à Luri, samedi dernier,le beau mariage de Mlle Picchioli, la fille très distinguée du sympathique directeur d'école, avec M. Toussaint Filippi, capitaine au long-cours.

Dès le matin les harmonieuses cloches de la petite ville, parties à toute volée, l'avaient annoncé à tous les habitants.

Sur les dix heures le cortège nuptial effectuait son départ dans l'ordre ln par M. Xavier Bernardi, cousin germain de l'épouse, garçon d'honneur.

La mariée, ravissante de grâce, exquise de beauté dans une élégante toilette de satin crême, était conduite par son père M. Picchioli. Aux bras de l'époux était sa sœur, Mme Jean Franceschi, femme du maire de la commune.

Suivait après,le cortège d'honneur composé de Mlles Virginie Felici, Graciosa Corsoni (la modestie de celle-ci nous permettra de rappeler le succès qu'elle obtenait, il y a un an, aux difficiles épreuves du brevet supérieur), au bras de M. Antoine Filippi, frère de l'époux, et de M. Xavier Bernardi,

Venaient ensuite les autres couvives en couples assortis.

L'épouse avait pour témoins : Mlle Pons-severa, officier de l'Instruction publique, directrice de pensionnat, et M. Pierre-Paul Picchioli, son grand-père, propriétaire à Ortiporio. Ceux de l'époux étaient : M. Antonorsi, capitaine au long-cours, M. Antoine Filippi, son frère.

La cérémonie religieuse fut aussitôt après le mariage civil était présidée par M. le chanoine Costa. Avant la bénédiction nuptiale, l'abbé Ponsevera, venu tout exprès de Bastia, a tenu à indiquer aux époux par un discours éloquent leurs nombreux devoirs de chrétiens. A son tour M. le chanoine Costa, n'est associé, en quelques mots bien sentis, aux vœux formés par son honorable confrère. Au cours de la cérémonie une quête, organisée par les soins des demoiselles d'honneur, a été faites par elles accompagnées de leurs cavaliers.

Une grande animation, beaucoup d'enthousiasme régnaient dans tous les cœurs. Au retour de l'église, toutes les têtes se découvraient au passage du cortège nuptial, témoignage non équivoque de sympathie de toute la population de Luri à l'égard des jeunes époux. Les grêles sous forme de confetti ou de riz leur pleuvaient abondantes de toutes parts, des fenêtres, des balcons, des coins de rue. Des salves de feu se faisaient entendre en signe de joie. Et surtout nous avons admiré avec quel soin ingénieux, avec quelle décoration artistique avait été dressé devant la porte de l'épouse un arc magnifique de verdure, surmonté d'une belle inscription dédiée aux époux. C'est sous cette verdure aménagée *ad hoc*, qu'ont été arrêtés par une charmante fillette de 12 à 14 ans qui leur a lu avec infiniment de délicatesse et sans émotion, un gentil petit discours.

Ce n'est qu'à midi sonné que l'on pouvait s'asseoir à table où un dîner exquis autant que modeste a été servi aux aimables convives. Nous donnons ci-après le menu :

Bouchées à la Reine
Langouste mayonnaise
Galantine truffée en Bellevue
Filet de bœuf à la Financière
Pâtés de foie gras
Haricots verts sautés au beurre
Volaille sur canapé
Salade
Desserts
Vins : Piazza 1896 ; Tuio : Muscat 1892
Moët-et-Chandon
Café. — Liqueurs

Au Champagne, M. Xavier Bernardi, cousin germain de l'épouse, s'est levé et en un langage dérivé du cœur a adressé aux deux jeunes héros de la fête ses plus beaux souhaits.

La journée empreinte de la plus grande gaîté s'est terminée par une soirée dansante et par des illuminations.

Nous offrons aux époux de samedi, nos meilleurs vœux de bonheur.

G. V.

La Croissance

Il est de la plus haute importance de surveiller de très près la croissance des enfants, et de lui venir en aide. Pour cela il faut recourir :

1° Aux préparations de chaux (et surtout au lacto-phosphate de chaux) qui aideront aux formations ou aux réparations des os.

2° Au tonique par excellence : le quinquina.

3° A la viande (qui fera du muscle).

Le VIN DE VIAL, qui contient les principes actifs du quinquina, de la viande, unis au lacto-phosphate de chaux, pourvoit de la façon la plus heureuse à cette triple indication de la croissance.

Avis & Communications

Société de Sainte-Dévote. — Les membres participants sont avisés que le 3 courant aura lieu la perception à 5 heures du matin au bureau social. Prière aux retardataires de se mettre à jour.

La Trésorière, Raibaldi.

Prévoyants de l'Avenir. — Dimanche 3 juillet, de 10 à 11 heures du matin, à la Mairie, réunion mensuelle. Admission de nouveaux adhérents. Les retardataires sont priés de se mettre au régie.

On prendra note au bureau, de ceux qui désirent moyennant 10 centimes, le journal de la Société : les anciens abonnés sont aussi invités à se faire inscrire.

Les journaux seront remis à la recette.

Avviso. — Tutti gli Italiani residenti in Bastia, sono pregati di risalire domenica 3 corrente, a ore 2 pomeridiane nella sala del Municipio per adunarsi alla società di Pubblica Assistenza in formazione.

Il prega di non mancare ed di essere puntli.

Il Comitato,

Deliberazione
DEL CONSIGLIO COMUNALE
di Portoferraio

Il consiglio Comunale considerando che la accoglienza fatta ai concittadini e agli Elbani nel giorno 19 corrente, dalla cittadinanza, dalla rappresentanza civica di Bastia, dalle autorità tutte, abbiano assunto tale carattere di grandiosità e di spontaneità, da costituire una simpatica e indimenticabile dimostrazione di affetto all'Elba tutta e in particolar modo a Portoferraio ;

Considerando che quella festa e festosa accoglienza abbiano trovato una eco calorosa, entusiastica in tutta l'Elba, unita alla Corsica da vincoli di origine comune e da ricordi e tradizioni gloriose nella storia di ambedue le isole ;

Considerando che la cittadinanza di Bastia, con pensiero nobile e gentile, ha voluto offrire al nostro municipio un dono, opera egregia dello scultore Pelio, preziosa per concetto e per artistica esecuzione, e ciò a ricordo delle visite scambiate nel 22 maggio e 19 giugno scorsi e a consacrazione del sentimenti di affetto e di simpatia vivissima che avvincono Corsica ed Elba, separate dal Tirreno, ma unite dalla più cordiale fratellanza ;

Delibera di esprimere al Signor Maire di Bastia, alla rappresentanza municipale e a quella cittadinanza i più vivi e calorosi ringraziamenti per la indimenticabile festosissima accoglienza fatta agli Elbani nel giorno 19 corrente di manifestare la soddisfazione e la riconoscenza del paese per il pregevole dono, che sarà gelosamente conservato nella sede municipale, a ricordo delle visite scambiate fra gli Elbani e i Bastiesi, di incaricare il sindaco di dare partecipazione di tale deliberato al Signor Maire di Bastia.

Portoferraio, 27 giugno 1904.

Il Sindaco, F. BIGESCHI.

Le Mois Météorologique à Bastia

MAI 1904

Il n'est pas tombé de pluie dans le courant du mois de mai. La moyenne est de 6 jours et de 47mm.

L'année dernière ce mois avait eu 29mm de pluie.

La température moyenne du mois s'est élevée à 19°6, elle est supérieure de 4°2 à celle du mois d'avril.

L'année dernière la température moyenne de mai avait été de 18°3.

Les vents se sont repartis de la manière suivante :

11 jours S.-E. (scilocco).
9 jours N.-E. (grecale).
1 jour S.-O. (libeccio).
3 jours S. (mezzogiorno).
1 jour N. (tramontana).
1 jour O. (ponente).
5 jours de calme.
31 jours.

Moyennes du mois :

Température minima, 14°8.
Température maxima, 2°42.
Hauteur barométrique, 763mm1.
Intensité du vent, 1,1.
Etat du ciel, 0,17 couvert.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 25°1 à midi, + 28°4 à 7 heures du soir, + 26°. Maxima, + 29°2. Minima, + 20°2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, S. O. faible.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Brevet supérieur

Les aspirantes au brevet supérieur sont priées de se présenter au lycée lundi, 4 juillet, à 7 heures et demie du matin. Entrée par la porte de la rue de la Miséricorde, près l'église Saint-Charles.

L'Escadre

Presque toute l'escadre de la Méditerranée, venant du Pirée, a évolué dans nos eaux pendant la journée ; dans la matinée sont passée quatre contre-torpilleurs et dans l'après-midi neuf cuirassés et un croiseur qui ont disparu dans la direction du Nord faisant route vers le Golfe Juan.

Une Explication

Certaines personnes ont reproché au grand concours organisé par la Chocolaterie POULAIN, et qui doit durer jusqu'au 31 juillet prochain, d'être trop compliqué, parce que l'on demande aux enfants des types d'écriture ronde et bâtarde, qui ne sont pas enseignés couramment dans les écoles. Mais s'il n'y avait pas d'efforts à faire, où serait le mérite des vainqueurs ?

En réalité, la plupart de nos braves petits écoliers, aiguillonnés par l'attrait de précieuses récompenses, se soumettraient bien volontiers aux exigences, d'ailleurs très modérées, des organisateurs du concours. Ce sont plutôt certains épiciers qui ne veulent pas se donner la peine de se procurer les tablettes dans lesquelles se trouvent les divers modèles d'écritures ; il appartient aux parents d'exiger de ces commerçants qu'ils leur fournissent les tablettes nécessaire aux chers petits.

Examen de licence

Nous avons appris avec plaisir que M. Padovani, professeur adjoint au lycée, venait d'être reçu devant la Faculté de Grenoble licencié ès-lettres (mention Italien). M. Padovani était déjà licencié ès-lettres (mention histoire). Nous lui adressons nos plus sincères félicitations ainsi qu'à ses maîtres, MM. Giacomoni et Girolami, professeurs d'Italien à notre lycée.

A Monserrato

Aujourd'hui, messe à 6 heures ; salut à 5 heures.

L'aumônier de la Chapelle,
D. PONZEVERA.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de mai 1904, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 4 voyages de Bastia, 3 d'Ajaccio, 2 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 624 de Bastia, 279 d'Ajaccio, 136 de Calvi ou Ile-Rousse ; total, 1 039.

Il a été transporté : de Bastia, 925 tonnes, d'Ajaccio, 302, de Calvi ou Ile-Rousse, 140 ; total, 967.

Objet trouvé

Trois caleçons d'enfant, rue de l'hôpital militaire. Les réclamer à M. Moracchini, garde-champêtre, rue de l'Opéra, 22 bis.

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

A louer

Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Caraffa, notaire à Bastia.

— Un appartement de 9 pièces avec un cabinet de toilette et un office, deux entrées.

Où bien deux appartements composés : un de 7 pièces avec un cabinet de toilette, office et deux entrées, et l'autre de 6 pièces.

2 rue Salvator Viale, au dessus de l'hôtel Liegeneur.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Bourse de Paris

	1er juillet — 2 juil.
Rente du 3 0,0 ancien	98.60 — 98.37
— 3 fr 0/0 amortis.	98.60 — 98.90

(1 coupon)

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation

De plus en plus, les Japonais se rapprochent des Russes et la bataille est imminente. Il se peut même qu'elle soit engagée à l'heure actuelle. Il est à désirer, pour le général Kouropatkine, qu'il ait pu rappeler à temps les troupes aventurées dans le Sud et concentrer des forces suffisantes pour résister à l'attaque formidable qui le menace. Il semble, en effet, d'après ce que l'on connaît des mouvements des armées japonaises, qu'elles manœuvrent dans le but de couper en deux l'armée russe, de rejeter Kouropatkine vers le Nord et d'acculer le corps de Stackelberg à la mer dans une situation telle, que son infériorité numérique le forcerait à se rendre.

Il y a trois semaines, dit l'*Echo de Paris*, les troupes japonaises occupaient une ligne s'étendant du sud-ouest au nord-est, de Vafangoou à Saimatsé, par Siu-Yen et Feng-Hoang-Tcheng. Aujourd'hui, les troupes japonaises occupent une ligne absolument parallèle à la première, mais portée à 60 kilomètres en avant, et qui va du sud-ouest au nord-est en partant de Senioutchen, sur la côte, au-dessous de Kai-Ping, pour se diriger, par Siou-Pin-Ling et Selutchan, vers le défilé de Motieling et de Fen-Choui-Ling. Ils étaient alors à 100 kilomètres de Kai-Ping, à 100 kilomètres de Hai-Tcheng, à 125 kilomètres de Liao-Yang ; ils sont maintenant à 30 kilomètres de Kai-Ping, à 40 kilomètres de Hai-Tcheng, à 45 kilomètres de Liao-Yang. Ainsi, méthodiquement, prudemment, s'est développé le mouvement des deux armées japonaises, refoulant peu à peu vers le nord les troupes du général Stackelberg et enserrant de plus en plus l'armée de Kouropatkine.

Les avants-postes russes et japonais sont en face les uns des autres, se touchant presque ; chaque jour des engagements se produisent, levers de rideau avant la grande pièce. La bataille annoncée entre les deux armées aura-t-elle lieu ? Les correspondants la considèrent comme imminente. Il le semblerait en effet, les escarmouches devenant plus nombreuses et plus sanglantes. Mais nous voyons aussi que les Russes reculent leurs pièces chaque fois que les Japonais avancent les leurs sur le vaste échiquier.

Les Russes ne cèdent pas le terrain sans se battre ; à coups de canon, à coups de fusil, ils arrêtent autant qu'ils le peuvent la marche des troupes japonaises ; mais, obéissant à une consigne, ils se replient finalement devant le flot de leurs adversaires, sans engager le combat à fond.

Plus que jamais, notre conviction réfléchie est que le général Kouropatkine se repliera au-delà de Liao-Yang. Sa pointe en avant n'aura été qu'un bluff stratégique, une feinte. Il aura obligé les Japonais à desserrer le cordon autour de Port-Arthur et ses manœuvres lui auront permis de vivoter en attendant la saison des pluies.

Et tout en ayant l'air de se porter au secours de Port-Arthur, il aura en réalité gagné du temps et de l'espace.

PORT ARTHUR

Nouvelle démentie

Perte de navires russes

Un télégramme de l'amiral Alexeieff dément formellement la nouvelle que trois navires russes aient été coulés devant Port-Arthur.

La marche des Japonais

Le rapport du général Gilinsky dit que les Japonais, après des pertes considérables, se rapprochent de Port-Arthur dont ils ne sont plus qu'à une vingtaine de kilomètres.

VLADIVOSTOCK

2 torpilleurs japonais coulés

Le *Petit Journal* dit que la flotte russe a rencontré hier la flotte japonaise près de Che-Foo.

Le combat a été engagé.

Deux torpilleurs japonais ont été coulés.

AU JAPON

La deuxième armée japonaise

de Tokio :

Suivant des renseignements officiels puisés à l'état-major général, voici la composition de la deuxième armée japonaise :

L'armée du général Oku (quartier général à Dalny) comprend :

La 1re division (général Foshimi) 15 000 à Dalny.

La 3e division (général Oshima) 15 000 hommes à Talien-Wan.

La 4e division (général Ogawa) 15 000 à Nankouantine.

La 9e division (général Oshima) 15.000 hommes à Dalny.

Le corps de réserve de l'infanterie 20.000 hommes à Ken-Tcheou.

L'artillerie 3.000 hommes à Dalny ; on parc de siège de l'infanterie de marine au bataillon du chemin de fer à Dalny 6.000 hommes.

Total 89.000 hommes dont 16 escadrons, 476 canons.

Un piège de l'amiral Kamimoura

de Tokio :

L'amiral Kamimoura a tendu un piège à l'escadre russe de Vladivostock, puis l'a attaquée la nuit dernière à Tsushima.

Le résultat de l'attaque n'est pas connu.

MORT de M. le sénateur Muracciole

Ajaccio, 8 h. 2 soir.

M. le sénateur Muracciole est décédé dans la soirée.

Le Général André à Uzerche

Le général André est parti ce matin pour Uzerche où il a présidé, aujourd'hui, la cérémonie d'inauguration du chemin de fer.

A cette occasion il a prononcé un discours qui a été chaleureusement applaudi.

à Tulle

Le ministre de la guerre arrivera demain matin à Tulle pour présider la cérémonie d'inauguration d'un groupe scolaire.

Les Morts du Jour

Gustave Toudouze

M. Gustave Toudouze, l'un de nos meilleurs littérateurs, est décédé à l'âge de 57 ans.

Entré comme simple employé au Crédit foncier en 1866, il y resta jusqu'au 1880, consacrant aux études et aux productions littéraires les loisirs que lui laissaient ses fonctions.

Parmi les nombreux romans de M. G. Toudouze, un certain nombre sont désignés par leur sous-titre comme des tableaux de la vie parisienne et des mœurs contemporaines ou modernes. Plusieurs ont été couronnés par l'Académie française.

Le général de Cools

On annonce également la mort de M. le général de division de Cools, du cadredé réserve, Grand-Croix de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 74 ans.

Sorti de l'école de Saint-Cyr le 1er octobre 1851 avec le grade de sous-lieutenant d'état major, il fut promu lieutenant en 1854, capitaine en 1855, chef de bataillon 1864, lieutenant-colonel en 1869, colonel en 1873, général de brigade en 1878, et fut promu au grade de général de division le 27 décembre 1884.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Leroux, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'Enseignement congréganiste

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Suite de la discussion sur l'article 1er.

Amendement de Blois

M. de Blois présente un amendement tendant à exempter de l'interdiction les établissements professionnels.

Le ministre du Commerce

combat cet amendement, qui est repoussé par 168 voix contre 111.

Motion de Lamarzelle

M. de Lamarzelle développe une disposition additionnelle subordonnant la fermeture des pensionnats congréganistes au consentement des municipalités.

Cette disposition additionnelle est repoussée par 171 voix contre 85.

Article 1er, § 2

Le paragraphe 2, de l'article 1er, ainsi conçu, est ensuite mis aux voix :

« Les congrégations autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans. »

Ce paragraphe est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

CHOCOLAT MENIER

00323

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles-Joseph Saroschi, expéditeur du Parquet de la Cour d'appel de Bastia ; M. Etienne Saroschi, fourrier d'artillerie coloniale ; M. Jean Baptiste Saroschi ; Mme et M. Joseph Prinz, chef de phare à Ile Rousse, et ses enfants ; Mme et M. François Prinz, chef de phare à Alistro, et ses enfants ; Mme veuve Bernardini, de Cervione, et ses enfants ; M. Giovannetti, de Cervione, et ses enfants ; Mme et M. Antoine-Dominique Prinz, de Corte, et leurs enfants ;

Les familles Costa, Marini et Calvani, de Bastia Onofri, Luciani, Marchal, Acquaviva, Pasquinelli et Orbe, de Corte, Agostini, Bertani et Bisboni, de Cervione,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Françoise Sarocchi
Née PRIZZA

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine germaine, décédée à Bastia à l'âge de 51 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu dimanche 3 du courant à 9 heures 1/2 du matin.

On se réunira à la maison mortuaire Place Preli (Diabella.)

La famille ne reçoit pas.

AVIS DE DÉCÈS

M. P.-J. Pettorelli, élève en pharmacie, et J. Pettorelli ; Mme et M. Pettorelli, Inspecteur à la Cie de l'Ouest Parisien à Paris ; Mme et M. J. Santini, ordonnier ; Mme et M. J.-V. Pettorelli, sergent-fourrier d'infanterie coloniale ; M. Santini, mécanicien à la Cie de Chemins de Fer Départementaux ; M. et Mme P. Santini, de Corte ; M. et Mme L.-N. Marchioni, négociant, de Venzani ; Mme veuve Armand, de Nimes, et son enfant ; M. et Mme P.-P. Milelli, propriétaire, de Venzani ; Mme et M. Feracci, chef de bureau au contrôle du Ministère des finances ; M. Ignace Marchioni, de Venzani ; M. et Mme Biancardini, propriétaire, à Versailles ; M. Ciccoldi, commandant de marine ;

Les familles Pettorelli, Santini, Milelli, Panini, Marchioni et Biancardini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de la jeune

LOUISE-MARIE-ROSE-Fne PETTORELLI

leur fille, petite-fille, nièce, cousine et petite-nièce, décédée le 2 juillet 1904, à l'âge de 3 ans, et les prient d'assister à son obsèques qui auront lieu aujourd'hui 3 du courant à 5 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, Impasse Franciscati.

La famille ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Danforth et leur enfant, M. et Mme Cenzi et leurs enfants, de Bordeaux, M. et Mme Marfisi et leurs enfants de Bastia, M., et Mme Marfisi et leurs enfants, de Saint Florent, M. et Mme Marfisi et leur enfant, M. et Mme Meltraglia et leurs enfants, de Patrimonio,

Les familles Danforth, Cenzi, Brizi, Marfisi et Meltraglia,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Ignace-Félix Brizi

Patron de douane en retraite

leur père, grand-père et oncle, décédé à Bastia, à l'âge de 75 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à la levée du corps qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 3 juillet, à 5 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Miot, 7.

L'enterrement aura lieu le même jour à Patrimonio.

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

Café des Gourmets
A partir de 4 heures du soir
GLACES
assorties

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord
Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL,
Bastia

VENTE
aux enchères publiques
par suite d'état d'union de créanciers après liquidation judiciaire dans les magasins sis maison Calvi, 6, Bd du Palais, en bloc ou en détail de tissus, mercerie, chapellerie, meubles, etc., le lundi 4, 4 juillet courant, à 3 heures de l'après midi, et jours suivants au besoin.
Pour visiter et renseignements s'adresser à M. François Maestracci, agréé liquidateur, 2, rue Neuve Saint Roch, ou à l'huissier Totti.

LIVORNO
PALACE HOTEL
(PALAIS FABRICOTTI)
Vis-à-vis des RR. Bagni Pancaldi
Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.
GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES
Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE
La seule Maison avec grand parc
C. SPAINI & C.

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour
MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.
Les dates de départ seront vigoureusement observées.
Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Lainé, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia

Marché aux Cocons
A partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet prochain, on achètera n'importe quelle quantité de cocons soit pour grainage, soit pour filature.
Pour tous renseignements et prix s'adresser à M. Lucien Luciani, directeur de l'Union Séricicole, au Marché-Central près Francardo.

STATION D'ÉTE
Hôtel Monte d'Oro
La Foce de Vizzavona
Altitude 1.200 mètres
Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.
Prix modérés
Arrangement pour famille
V. BUDTZ.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.
Machines de luxe, machines brodeuses.
Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.
Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurta, etc.
Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.
Les machines *Helvétia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.
La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

Etude de Me de GENTILE,

Avoué Licencié, 5, Boulevard de Cardo — Bastia

Vente de biens immeubles après liquidation judiciaire

A VENDRE

Le mercredi, vingt juillet 1904, à neuf heures du matin, pardevant M. Vanaise de Morelli, juge au tribunal civil de première instance de Bastia, délégué à cet effet, en la Salle d'audience du dit tribunal civil, au Palais de justice, à Bastia,

Les biens immeubles ci-après désignés dépendant de la liquidation judiciaire des sieurs Marinetti Jean-Antoine et Marinetti Joseph, ci-devant négociants, associés, sous la raison sociale « Marinetti Frères, » domiciliés et demeurant à Bastia, boulevard du Palais et rue des Jardins ;

Sur la poursuite de M. Maestracci François-Dominique, agréé au tribunal de Commerce, domicilié et demeurant à Bastia, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de la dite Société « Marinetti frères, » ayant pour avoué constitué Me de Gentile père, demeurant à Bastia, 5, boulevard de Cardo ;

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Bastia, le vingt-huit mai dernier 1904, enregistré ;

Et aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe dudit tribunal civil, le dix-sept juin 1904 ; En 9 lots, formés et sur les mises à prix fixées par le jugement susvisé, ainsi qu'il suit :

Biens situés dans la ville de Bastia

Premier Lot

Cinq appartements au cinquième étage de la maison sise avenue Carnot, ci-devant avenue de la Gare, côté Nord, ayant trois entrées dont deux sur l'avenue, portant les numéro 6 et 8, l'autre sans numéro sur la place de la Gare ; — Cette maison figure à la matrice cadastrale des propriétés foncières bâties de la ville de Bastia, au numéro 209 P, section A ;

Un de ces appartements est desservi par l'escalier de l'entrée numéro 6 ; il a une porte sur le palier, côté Ouest ; il se compose d'un souloir avec au fond une petite pièce obscure ; trois pièces sur le devant avec trois fenêtres sur l'avenue Carnot, et deux pièces du côté Nord avec deux fenêtres dont une à balcon desservant la latrine ;

Deux autres de ces cinq appartements sont desservis par l'escalier de l'entrée numéro 8 ; ils ont chacun une porte sur le palier côté Est et Ouest ; l'appartement situé à l'Est se compose d'un couloir avec au fond une petite pièce obscure ; trois pièces sur le devant avec trois fenêtres sur l'avenue, et deux pièces du côté Nord avec deux fenêtres dont une à balcon desservant la latrine ;

L'appartement situé à l'Ouest se compose d'un couloir, trois pièces sur le devant avec trois fenêtres sur l'avenue, et trois pièces du côté Nord avec trois fenêtres dont une à balcon desservant la latrine.

Les deux derniers de ces cinq appartements sont desservis par l'escalier de l'entrée sans numéro donnant sur la place de la Gare ou soit rue dite Bastiani ; ils ont chacun une porte sur le palier, côté Sud et côté Nord ;

L'appartement situé au Sud se compose d'un couloir, de cinq pièces sur le devant avec six fenêtres sur la place de la Gare, et deux pièces du côté Est avec deux fenêtres dont une à balcon desservant la latrine.

L'appartement situé au Nord se compose d'un couloir, d'une pièce sur le devant avec une fenêtre sur la place de la Gare, et trois pièces du côté Est avec trois fenêtres dont une avec balcon desservant la latrine.

Les cinq appartements sont loués à divers locataires, le premier, numéro 6, au prix de dix-huit francs par mois ; les deux du numéro 8 au prix de trente-six francs, et les autres au prix de trente-trois francs. Ils comprennent en outre les greniers correspondants, moins la moitié du grenier de l'appartement situé au numéro 6 dont l'entrée est par la porte du milieu du palier ; ils comprennent enfin la terrasse de l'escalier en face de la place de la Gare, ainsi que celle qui couronne l'escalier de l'entrée numéro 8.

La maison tient de trois côtés à la voie publique, et du Nord à des terrains appartenant aux hoirs Bastiani.

Les cinq appartements tiennent, par le bas à Bronzini, Vincent Moracchini et Paoli ;

L'appartement du numéro 6 tient de l'Est au sieur Gonnot.

Mise à prix : quinze mille francs, ci. . . . . 15.000 fr

Deuxième Lot

Un grand magasin formant le rez-de-chaussée, côté Nord, de la maison portant les numéros 13 de la place Saint-Nicolas et 40 du boulevard Paoli ; il mesure à l'intérieur 25 mètres de long, sur 14 mètres, 50 centimètres de large ; il a une porte dans le vestibule numéro 40 du boulevard Paoli, une fenêtre et deux portes sur ce même boulevard ; cinq portes sur la rue Sampiero, et trois portes sur la place Saint-Nicolas ; il a en outre une porte-balcon, desservant une latrine, au Sud, donnant sur la cour. La voûte qui le recouvre est soutenue par huit colonnes de forme carrée ; des glaces à demeure fixe sont placées sur une partie des murs et dix colonnes ; les portes extérieures sont en fer.

Il porte comme enseigne du côté de la place Saint-Nicolas et de la rue Sampiero : « Casino de Bastia » ; il est loué au prix de cent cinquante francs par mois, au sieur Mattei qui y a installé une scène lyrique. Les cloisons intérieures appartiennent au locataire.

Ce grand magasin figure à la matrice cadastrale sous le numéro 112 P, section A.

Mise à prix, trente-cinq mille francs, ci. . 35,000

Troisième Lot

Deux grands magasins formant le rez-de-chaussée du côté du boulevard du Palais de la maison dite maison Calvi, portant le numéro 6, dudit boulevard, et un petit magasin à côté, vers le Sud, occupés, savoir : Le grand magasin au Nord du vestibule, par le sieur Vincentelli, par bail verbal ; le grand magasin au Sud du vestibule, par le sieur Piaggi, par bail écrit, et le petit magasin à côté vers le Sud de la maison par le sieur Passalacqua, par bail verbal.

Le magasin loué au sieur Vincentelli a quatre portes sur le boulevard du Palais, et une porte sur le vestibule de la maison ; il est loué au prix de cent soixante francs par mois.

Le magasin loué au sieur Piaggi se compose de la grande pièce ayant quatre portes sur le boulevard du Palais, deux portes sur le vestibule de la maison, et deux fenêtres sur la petite cour vers le Sud ; de l'arrière magasin avec une fenêtre, et d'un réduit sis à l'Est de l'arrière magasin ayant comme dépendance une petite terrasse vers le Sud ;

Comme accessoire à ce magasin Piaggi et communiquant au petit réduit par une porte actuellement fermée et quelques marches, se trouve, à l'Est, une grande pièce couverte par une terrasse, mesurant 16 mètres 80 centimètres de longueur, sur 5 mètres 20 centimètres de largeur, ayant quatre fenêtres à l'Est et deux fenêtres à l'Ouest sur l'escalier qui relie les fonds aux magasins de la nouvelle maison Calvi.

Le sieur Piaggi est nanti d'un acte de bail pour 4, 8 ou 12 ans qui ont commencé le 1er septembre 1901 ; le prix de ce bail pour le magasin, l'arrière magasin et le petit réduit est de deux mille deux cents francs par an, payables par mois échu ; il est stipulé audit acte que lorsque le sieur Piaggi aura, durant la période du bail, besoin de la grande pièce adjacente au petit réduit, le propriétaire sera tenu de la lui louer moyennant la somme supplémentaire de quatre cent quatre-vingts francs par an.

Le petit magasin loué au sieur Passalacqua n'a qu'une porte sur le boulevard du Palais ; le prix du bail est de vingt-cinq francs par mois.

Mise à prix : soixante-quatre mille francs, ci 64,000

Quatrième lot.

Le premier étage de la maison portant le numéro 6 du boulevard du Palais, formant deux appartements ayant chacun une porte sur le palier, et comme dépendance une grande terrasse du côté Est.

L'appartement vers le Nord se compose de sept pièces : deux à l'Ouest avec quatre fenêtres sur le boulevard ; trois à l'Est avec cinq fenêtres donnant sur la terrasse, une pièce et un cabinet sans fenêtre ; il est loué au sieur Graziani et Paloni au prix de quarante-sept francs par mois.

L'appartement vers le Sud se compose de six pièces ; deux à l'Ouest avec quatre fenêtres sur le boulevard, trois à l'Est avec quatre fenêtres donnant sur la terrasse, une au Sud avec une fenêtre donnant sur la petite cour, et un cabinet sans fenêtre ; il est loué au sieur Viacara au prix de soixante-dix francs par mois ; le locataire a installé sur la terrasse, devant cet appartement, un stand pour la photographie

Mise à prix, vingt mille francs, ci. . . 24,000

Cinquième lot.

Le deuxième étage de la même maison formant deux appartements ayant chacun une porte sur le palier.

L'appartement vers le Nord se compose de sept pièces, deux à l'Ouest avec quatre fenêtres sur le boulevard, trois à l'Est avec cinq fenêtres donnant sur la terrasse, une pièce et un cabinet sans fenêtre : il est loué au sieur Brisset au prix de quarante francs par mois.

L'appartement vers le Sud se compose de six pièces ; deux à l'Ouest avec quatre fenêtres sur le boulevard, trois à l'Est avec quatre fenêtres donnant sur la terrasse, une pièce et un cabinet sans fenêtre ; il est loué au sieur Vincentini au prix de quarante francs par mois.

Mise à prix, quinze mille francs, ci . . 15,000

Sixième Lot.

Le troisième étage de la même maison formant deux appartements ayant chacun une porte sur le palier.

L'appartement vers le Nord se compose de sept pièces : deux à l'Ouest avec quatre fenêtres sur le boulevard, trois à l'Est avec cinq fenêtres donnant sur la terrasse, une pièce et un cabinet sans fenêtre ; il est loué au sieur Piaggi, par bail écrit, et le petit magasin à côté vers le Sud de la maison par le sieur Passalacqua, par bail verbal.

Le magasin loué au sieur Vincentelli a quatre portes sur le boulevard du Palais, et une porte sur le vestibule de la maison ; il est loué au prix de cent soixante francs par mois.

Le magasin loué au sieur Piaggi se compose de la grande pièce ayant quatre portes sur le boulevard du Palais, deux portes sur le vestibule de la maison, et deux fenêtres sur la petite cour vers le Sud ; de l'arrière magasin avec une fenêtre, et d'un réduit sis à l'Est de l'arrière magasin ayant comme dépendance une petite terrasse vers le Sud ;

Comme accessoire à ce magasin Piaggi et communiquant au petit réduit par une porte actuellement fermée et quelques marches, se trouve, à l'Est, une grande pièce couverte par une terrasse, mesurant 16 mètres 80 centimètres de longueur, sur 5 mètres 20 centimètres de largeur, ayant quatre fenêtres à l'Est et deux fenêtres à l'Ouest sur l'escalier qui relie les fonds aux magasins de la nouvelle maison Calvi.

Le sieur Piaggi est nanti d'un acte de bail pour 4, 8 ou 12 ans qui ont commencé le 1er septembre 1901 ; le prix de ce bail pour le magasin, l'arrière magasin et le petit réduit est de deux mille deux cents francs par an, payables par mois échu ; il est stipulé audit acte que lorsque le sieur Piaggi aura, durant la période du bail, besoin de la grande pièce adjacente au petit réduit, le propriétaire sera tenu de la lui louer moyennant la somme supplémentaire de quatre cent quatre-vingts francs par an.

Le petit magasin loué au sieur Passalacqua n'a qu'une porte sur le boulevard du Palais ; le prix du bail est de vingt-cinq francs par mois.

Mise à prix : soixante-quatre mille francs, ci 64,000

Quatrième lot.

Le premier étage de la maison portant le numéro 6 du boulevard du Palais, formant deux appartements ayant chacun une porte sur le palier, et comme dépendance une grande terrasse du côté Est.

L'appartement vers le Nord se compose de sept pièces : deux à l'Ouest avec quatre fenêtres sur le boulevard ; trois à l'Est avec cinq fenêtres donnant sur la terrasse, une pièce et un cabinet sans fenêtre ; il est loué au sieur Arambéru au prix de quarante-sept francs par mois.

L'appartement vers le Sud se compose de six pièces ; deux à l'Ouest avec quatre fenêtres sur le boulevard ; trois à l'Est avec quatre fenêtres donnant sur la terrasse, une au Sud avec fenêtre donnant sur la petite cour, et un cabinet sans fenêtre ; il est loué au sieur Trojani au prix de vingt-cinq francs par mois.

Mise à prix ; dix mille francs, ci. . . . . 10.000 fr.

Huitième lot.

Un grand magasin sis au rez de chaussée du côté du boulevard du Palais, dépendant de la nouvelle maison dite Calvi, contigue à la maison plus haut décrite occupé ci-devant par les sieurs Marinetti frères.

Ce grand magasin comprend : le corps de bâtiment de devant ayant trois portes sur le boulevard du Palais, et une petite porte servant d'entrée particulière sur la rue des Jardins ; un arrière magasin ayant deux fenêtres l'une du côté Nord avec balcon donnant sur la cour, l'autre à l'Est donnant sur un petit terrain ; cet arrière-magasin se continue du côté Sud-est par une grande pièce ayant à l'Est une porte sur l'escalier qui conduit aux sous-sols, et une fenêtre du même côté ; au sud de cette pièce se trouve une porte ouvrant dans un petit cabinet éclairé par une fenêtre à l'Est et une lucarne au plafond.

L'escalier qui conduit aux sous sols est découvert ; les sous-sols s'étendent par divers compartiments voûtés sous tous les magasins des deux maisons, sous la grande pièce désignée au troisième lot mesurant 16 mètres 80 centimètres de long ; ils comprennent en outre un corps de bâtiment couvert à toit ayant comme dépendance un terrain du côté Nord ; le tout aboutissant à la ruelle de Castagno. Ces sous-sols ont une cour dans laquelle se trouve une citerne ; au Nord une autre cour fermée par une grille en fer avec porte sur la rue des Jardins ; vers l'Est un petit terrain en forme triangulaire ; un puits existe dans la partie des sous-sols correspondant à la nouvelle maison ; ce puits est grevé d'une servitude de puisage au moyen d'une pompe au profit des hoirs Ferdinand Calvi. Les sous-sols sont desservis : par une grande porte s'ouvrant sur la cour et la porte en fer donnant sur la rue des Jardins ; par une autre porte s'ouvrant sur le terrain triangulaire, vers le Nord-Est, par une troisième porte s'ouvrant sur le terrain aboutissant à la ruelle de Castagno avec porte sur cette ruelle ; enfin par une porte s'ouvrant sur la cour du côté Sud ; ils sont éclairés par une fenêtre donnant sur la cour Sud, une fenêtre du même côté ; au sud de cette pièce se trouve une porte ouvrant dans un petit cabinet éclairé par une fenêtre à l'Est et une lucarne au plafond.

L'escalier qui conduit aux sous sols est découvert ; les sous-sols s'étendent par divers compartiments voûtés sous tous les magasins des deux maisons, sous la grande pièce désignée au troisième lot mesurant 16 mètres 80 centimètres de long ; ils comprennent en outre un corps de bâtiment couvert à toit ayant comme dépendance un terrain du côté Nord ; le tout aboutissant à la ruelle de Castagno. Ces sous-sols ont comme dépendance, au Sud une cour dans laquelle se trouve une citerne ; au Nord une autre cour fermée par une grille en fer avec porte sur la rue des Jardins ; vers l'Est un petit terrain en forme triangulaire ; un puits existe dans la partie des sous-sols correspondant à la nouvelle maison ; ce puits est grevé d'une servitude de puisage au moyen d'une pompe au profit des hoirs Ferdinand Calvi. Les sous-sols sont desservis : par une grande porte s'ouvrant sur la cour et la porte en fer donnant sur la rue des Jardins ; par une autre porte s'ouvrant sur le terrain triangulaire, vers le Nord-Est, par une troisième porte s'ouvrant sur le terrain aboutissant à la ruelle de Castagno avec porte sur cette ruelle ; enfin par une porte s'ouvrant sur la cour du côté Sud ; ils sont éclairés par une fenêtre donnant sur la cour Sud, une fenêtre du même côté ; au sud de cette pièce se trouve une porte ouvrant dans un petit cabinet éclairé par une fenêtre à l'Est et une lucarne au plafond.

L'escalier qui conduit aux sous sols est découvert ; les sous-sols s'étendent par divers compartiments voûtés sous tous les magasins des deux maisons, sous la grande pièce désignée au troisième lot mesurant 16 mètres 80 centimètres de long ; ils comprennent en outre un corps de bâtiment couvert à toit ayant comme dépendance un terrain du côté Nord ; le tout aboutissant à la ruelle de Castagno. Ces sous-sols ont comme dépendance, au Sud une cour dans laquelle se trouve une citerne ; au Nord une autre cour fermée par une grille en fer avec porte sur la rue des Jardins ; vers l'Est un petit terrain en forme triangulaire ; un puits existe dans la partie des sous-sols correspondant à la nouvelle maison ; ce puits est grevé d'une servitude de puisage au moyen d'une pompe au profit des hoirs Ferdinand Calvi. Les sous-sols sont desservis : par une grande porte s'ouvrant sur la cour et la porte en fer donnant sur la rue des Jardins ; par une autre porte s'ouvrant sur le terrain triangulaire, vers le Nord-Est, par une troisième porte s'ouvrant sur le terrain aboutissant à la ruelle de Castagno avec porte sur cette ruelle ; enfin par une porte s'ouvrant sur la cour du côté Sud ; ils sont éclairés par une fenêtre donnant sur la cour Sud, une fenêtre du même côté ; au sud de cette pièce se trouve une porte ouvrant dans un petit cabinet éclairé par une fenêtre à l'Est et une lucarne au plafond.

L'escalier qui conduit aux sous sols est découvert ; les sous-sols s'étendent par divers compartiments voûtés sous tous les magasins des deux maisons, sous la grande pièce désignée au troisième lot mesurant 16 mètres 80 centimètres de long ; ils comprennent en outre un corps de bâtiment couvert à toit, terrains et cours ci-dessus décrits, figurent à la matrice cadastrale sous les numéros 601, 602, 603, 604, 615 et 616, section B. Ils tiennent du Nord à la rue des Jardins ; du Nord-Est à M. le conseiller Stefanini ; de l'Est à la ruelle de Castagno ; du Sud-Est aux hoirs Graziani ; du Sud à la ruelle dite de la Gendarmerie, de l'Ouest au boulevard du Palais.

Les boiseries, meubles, vitrines, outils et machines garnissant les magasins et sous-sols susdésignés ne sont pas considérés comme immeubles par destination, et ne sont pas compris dans la présente vente.

Mise à prix : cinquante mille francs, ci . . . 50.000 fr.

Bien situé sur le territoire de Ville de Pietrabugno

Neuvième lot.

Propriété sise au lieu dit le Mare ou soit Macchiatana, consistant en un terrain ci-devant complanté à vigne, avec une maisonnette formant un rez de chaussée et un premier étage d'une seule pièce auquel on accède par un perron extérieur ; elle a une superficie de quatre vingt-treize ares, quatre-vingt-dix-sept centiares, et tient du Nord aux hoirs Magnaschi, de l'Est au sentier et aux hoirs Pierangeli, du Sud au sentier, de l'Ouest aux héritiers Angeli.

Elle figure à la matrice cadastrale sous les numéros 691, 692, 693, 702 et 703, section C.

Mise à prix : mille francs, ci . . . . . 1.000 fr.

Aux termes de l'article 20 du cahier des charges, les biens immeubles formant les troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième lots seront après leur mise aux enchères en 5 lots distincts, réunis en un seul lot et remis en vente sur une mise à prix égale au montant des adjudications partielles ou des mises à prix s'il n'y a pas eu d'enchère.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles mis en vente, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. — Me de Gentile, avoué chargé de la poursuite, et M. Maestracci, liquidateur judiciaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné,

A Bastia, le 2 juillet 1904.

de GENTILE,
avoué licencié.

Dûment enregistré.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

23e ANNÉE — LUNDI, 4, et MARDI, 5 JUILLET 1904 — No 157

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames [3e page], 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00324

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Cyrille.
Soleil : (Heure astronomique)
Lever, 5 h. 01 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Lune Pleine, le 27 — Dernier quar., le 5.
Fête de demain : Saint Urbain.

4 JUILLET

Causerie Commerciale

Sous le titre Causerie agricole, il a paru dans le *Petit Bastiais* de jeudi dernier un long article sur les misères de l'agriculture locale, et sur les prix désastreux auxquels les pauvres laboureurs sont souvent obligés de vendre chez nous les produits de leurs terres, surtout les céréales et les fourrages.

L'auteur de l'article en question fait tomber toute la responsabilité de cet état de choses, sur les commerçants qui trafiquent de ces produits, et qui, d'après lui, s'entendent tous, comme larrons en foire, pour avilir les prix de façon à bâtir leur fortune sur la ruine des agriculteurs.

A l'appui de ses assertions, il cite des faits, tels que celui pour les commerçants de revendre aux mêmes personnes 10 francs ce qu'ils leur achètent quatre mois avant 6 francs, et ce fait particulier d'un fournisseur de fourrages qui faillit accaparer un beau jour tous les fourrages de Corse à un prix dérisoire.

Les faits ci-dessus relatés sont tellement extraordinaires qu'ils paraissent invraisemblables de prime abord, et en effet il n'y a rien de moins exact que les assertions du rédacteur du *Petit Bastiais*.

Il est bon de donner quelques explications pour remettre les choses au point. Les agriculteurs de notre pays en général, bien qu'ils soient signalités par des dirigeants qui se prétendent des intellectuels, paraissent être dans l'ignorance ou dans l'incompréhension la plus complète des lois économiques qui régissent dans le monde entier les achats et les ventes des marchandises. Pour eux, par exemple, le décalitre de blé qui contient il y a trente ans 2 francs, doit continuer à valoir 2 francs même trente ans après. Ils ne tiennent pas compte des progrès que fait partout l'agriculture, et de la concurrence énorme que se font dans toutes les parties du monde les divers produits du sol, concurrence qui tend à abaisser de plus en plus les prix. Quelle serait la prétention de nos agriculteurs ? Que les avoines, les orges, les fourrages tiennent leurs prix, à Bastia, alors qu'en Algérie et en Turquie, ils ont baissé de 2 et 3 francs les 100 kilos ? Ce serait absurde. D'un bout du monde à l'autre, les prix des marchandises doivent se niveler, tout calcul fait de la différence du transport.

Quel est le rôle des commerçants dans ce mouvement général du trafic universel ? c'est d'établir ce niveau dont doit profiter le public. Certainement, les commerçants ne font pas toujours l'affaire des agriculteurs. Mais ils font l'affaire de l'immense masse des consommateurs. Ce sont eux, en effet, qui se chargent d'aller chercher la marchandise là où elle se trouve à bon marché et qui la mettent par leurs soins et leurs peines à la portée des acheteurs. Les trusts de commerçants sont impossibles, ici, comme partout ailleurs, j'entends parler de petits commerçants comme ceux de notre pays. Voudrait-on y substituer les trusts des agriculteurs ? Nous ne cachons pas que nous aimerions mieux les derniers que les premiers. Car nous ne perdons pas de vue que l'agriculture est la mamelle de tout pays. Mais, ils sont impossibles, et ils le seront toujours, tant que les routes par terre et par mer seront ouvertes à tout le monde.

Que chacun travaille de son côté, cherche, fouille, lutte. C'est la loi générale malheureusement, *struggle for life*.

Le commerce semblerait donc en apparence l'ennemi de l'agriculture. Et cependant, rien n'est moins exact au fond, surtout en ce qui concerne la Corse. On parle tant depuis si longtemps de crédit agricole, de warrants agricoles..... ..... Jusqu'à présent, le commerce local a joué le rôle de banque agricole, et s'il n'avait pas d'autre mérite, il faut au moins lui reconnaître celui-là. Le commerçant, en effet, fait des avances aux propriétaires qui sont pour la plupart besogneux, et, une fois la récolte arrivée, ils se sont tout obligés de les aider à réaliser leurs produits. De là souvent des pertes réelles, à côté de bénéfices toujours problématiques. Cette année-ci par exemple, celui qui avait acheté des maïs et des lupins y a été de sa poche. Si quelques-uns de nos commerçants ont réussi malgré tout, à se tenir debout, combien d'autres ont dû succomber, par suite de malheureuses spéculations sur les bois, les charbons, et sur les autres produits du sol, et par suite aussi de crédits trop généreusement accordés à des agriculteurs nantis de larges promesses et trouvant plus commode de payer comptant ailleurs pour une différence de prix souvent imaginaire, dans tous les cas très minime.

Et ici, je suis amené à parler du Syndicat agricole qui fonctionne à Bastia. Pourquoi ce Syndicat, dont je ne médis pas parce qu'en principe tous les syndicats sont bons, pourquoi, dis-je, ce syndicat qui s'occupe de procurer à ses adhérents les articles nécessaires à leur industrie aux meilleures conditions possibles, ne se charge-t-il pas de leur procurer le placement de leurs produits aux conditions les plus avantageuses ? Les laboureurs y gagneraient, et les commerçants aussi, car plus on gagne plus on achète. Le Syndicat agricole, en s'érigeant en syndicat de vente plaîrt qu'en syndicat d'achat, aurait rendu de réels services, tandis que, tel qu'il est organisé, il n'en rend presque pas. Acheter des marchandises l'argent à la main, est la chose la plus facile du monde, et pas n'est besoin de se syndiquer entre plusieurs propriétaires pour en arriver là. Un seul, même isolé, s'il n'est pas borné, peut trouver à satisfaire ses intérêts tout aussi bien qu'en s'associant à des consorts. C'est quand il s'agit de vendre ses produits que la chose devient difficile, et c'est alors que nos pauvres laboureurs, las de les offrir à des maisons du continent sur lesquelles ils croient pouvoir compter, se retournent l'œil presque en larmes vers les commerçants, qui la plupart du temps les sauvent. Les philanthropes qui ont magasin Boulevard Paoli, auraient pu avoir le grand souci de cette malheureuse situation, au lieu de s'hypnotiser sur les maigres bénéfices qu'ils pourraient arracher au commerce local.

S'ils n'ont pas ce souci, c'est probablement parce qu'ils n'ont pas beaucoup de temps à perdre. Ces messieurs ont en effet plusieurs cordes à leur arc, et quand le métier d'agriculteur ne va pas, il y a l'autre métier à côté qui marche d'un pas sûr et tranquille. L'un est fonctionnaire en outre d'être propriétaire, l'autre est médecin, un autre avoué, un autre professeur, un autre, quoi encore !

Mais, pourquoi leur en vouloir ? Au fond, ils ont raison. On fait ce qu'on peut. Mais pourquoi aussi s'attaquer aux commerçants ? Chacun fait ce qu'il peut, et il a raison.

F. T.

Chambre des Députés

4 juillet 1903. — Par une lettre datée de Bordeaux le Pape Clément V obéit à Jacques II, pour un espace de quatre ans, la dîme que la Corse payait au Saint-Siège.

5 juillet 1882. — M. Demangeat, sous-préfet de Douai, est nommé préfet de la Corse, en remplacement de M. Gragnon, nommé préfet du Finistère.

A peine arrivé en Corse M. Demangeat fut remplacé par M. de Trémontels.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 Juillet à 8 h 1/2

1. Salut à Stenay, (défilé). —
2. L'Africaine, Meyerbeer.
3. Le Désert, David.
4. L'Ecole de Lammermoor, Donizetti.
5. Marien, Gang'l.

Le Chef de Musique, MOULINES.

L'élection de Calvi

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 juin 1904

La parole est à M. Hubbard sur l'ordre du jour de la séance du lundi prochain.

M. Hubard. Messieurs, une élection a eu lieu le 17 avril à Calvi, en Corse. Le rapport de M. Camuset sur cette élection a été inséré au Journal Officiel, il y a déjà plusieurs jours. Je demande à la Chambre de vouloir bien inscrire la discussion des conclusions du rapport en tête de l'ordre du jour de la séance de lundi. (Mouvements divers).

pour ne pas demander à la Chambre des séances supplémentaires ; mais, c'est à la condition, bien entendu, que la Chambre lui conservera les séances qui lui ont été réservées. (Très bien ! très bien !)

M. le président. La parole est à M. Hubbard.

M. Hubbard. Messieurs, je trouve que cette fixation est bien indéterminée. Il me semble que la discussion de la loi militaire aurait subir une courte interruption sans que pour ce motif le vote final de la loi fût mis en péril.

Il est bien entendu que la Chambre ne s'en ira pas sans avoir terminé la discussion de la loi militaire. (Oui ! oui !) Puisque la Chambre y est résolue, il n'y aurait aucun inconvénient à fixer un jour pour la discussion du rapport d'élection dont il s'agit. (Mouvements divers).

Au point de vue de la date, si la commission préfère lundi ou mardi, j'accepte sans difficulté, mais j'insiste pour une fixation ferme.

M. le président de la commission de l'armée. Je demande formellement que la discussion de ce rapport d'élection n'ait lieu qu'après le vote de la loi militaire. (Applaudissements à gauche).

M. le président. Je mets aux voix la proposition de M. le président de la commission de l'armée, qui consiste à fixer immédiatement après le vote de la loi militaire la discussion de l'élection de Calvi.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée).

Médaille des Cantonniers

La Médaille d'honneur du ministère des travaux publics a été conférée aux agents ci-après :

Orsoni François, ancien cantonnier, plus de 30 ans de services.

Finaltieri Jules-Marie, cantonnier, 30 ans de services.

Orecchioni Jean-Baptiste, gardien de phare, 30 ans de services.

Guelfucci Antoine-Marie, cantonnier chef, 30 ans de services.

Paolini Simon, cantonnier chef, 30 ans de services.

Moretti Jean-Baptiste, cantonnier, 30 ans de services.

Faccini Jacques, auxiliaire du nettoiement, à Paris, 30 ans de services.

Bulletin Financier

Paris, le 30 juin 1904.

La liquidation d'aujourd'hui a été aussi aisée que les précédentes. Les disponibilités étant toujours très abondantes et la situation de place peu changée. Aussi le marché, d'abord hésitant, s'est raffermi généralement en séance. Notre Rente s'est traitée au liquidation à 97.97. Les Fonds Etrangers sont calmes. Les Sociétés de Crédit font preuve d'une grande fermeté. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.416. En comptant l'obligation à 5/0 Rosario est bien tenue à 477.50.

La Mozambique Mines Cie Ltd, exploite dans le district de Manica, voisin de la frontière de la Rhodésia, de nombreuses mines d'or, dont les plus importantes sont celles de Richmond, Braganza et Louisa. Ces mines donnent un rendement moyen de deux onces au tonne, alors que les plus riches du Transvaal n'accusent pas plus d'une demie à trois quarts d'onces d'or à la tonne de Minerai traité. L'« Union Syndicale financière », rue Saint-Lazare, Paris, qui est chargée de négocier prochain nombre d'actions de la Mozambique Mines donne tous renseignements intéressants sur cette affaire.

Chemins Français coloniaux.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Orsini, ex-gendarme à la compagnie de la Savoie, a été nommé gardien de bureau à l'administration centrale de la guerre.

— M. le lieutenant de vaisseau Luciani, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le vaisseau école le *Bretagne*.

— Le traitement de Mme Clementi, employée à la comptabilité à l'administration centrale des postes et télégraphes, est porté de 1.400 à 1.500 francs.

Les Elections Départementales

Vescovato

Vescovato, 3 juillet 1904.

Les soussignés acclament la candidature au Conseil d'arrondissement dans le canton de Vescovato de M. Mariani Jean Sébastien, maire de Castellare de Casinca, et s'engagent à faire voter pour lui.

M. Mariani dont le dévouement au parti républicain est connu et apprécié, n'a accepté cette candidature qu'après s'être assuré du désistement et du concours de M. Simoni, conseiller d'arrondissement sortant.

Notaire Gavini, maire de Loreto, conseiller général.
Simoni, greffier, conseiller d'arrondissement sortant.
Giamarchi, maire de Vescovato.
Tommasi, maire de Sorbo-Ocagnano.
Vittori, maire de Porri.
Torre, maire de Penta di Casinca.
Mathieu Grimaldi, propriétaire à Venzolasca.

Olmi-Cappella

Bastia, le 2 juillet 1904.

Au Directeur du *Petit Bastiais*,

M. François Canioni, adjoint municipal d'Olmi-Cappella, (grâce à la fraude), veut parler du passé, et ce n'est pas sans raison qu'il aime à parler du passé, qui l'a déjà rendu célèbre en peu d'années. . . . . .

. . . . . La partisan de la vérité sera très bref avec lui. Il lui dira qu'il y a quelques années, lorsque M. Canioni avait interjeté appel devant la Cour d'un jugement qui le condamnait pour insultes à la gendarmerie, M. le Président lui rappela, (si j'ai bonne mémoire), qu'il avait été condamné par des jugements en Belgique. . . . . .

. . . . . Mon père n'a jamais eu de pareils honneurs, et aucun des miens, de mémoire d'homme, n'a jamais eu maille à partir avec la justice.

Qu'il parle de ses amis et protecteurs Frateschi et Filippini, s'il veut trouver des traces d'une certaine éloquence en matière électorale, soit au parquet de Calvi, soit à celui de Bastia.

J'ajouterai que c'est faux que mon père ait jamais fait radier des électeurs ayant le droit de voter, ou inscrire des étrangers sur les listes d'Olmi-Cappella.

Durant plus de 23 ans qu'il a exercé les modestes fonctions de juge de paix à Olmi-Cappella, il n'a jamais eu des jugements cassés devant la Cour de Cassation.

En finissant, je ne veux retenir de M. Canioni qu'un argument assez précieux en faveur de la proclamation du capitaine Frateschi : « Cette élection reviendra certainement, car elle est attaquée pour fraude, pression et corruption, et justement ce sont les partisans du capitaine Frateschi qui demandent la nullité de l'élection. »

Veuillez agréer, etc.

GIUSEPPELLI JOSEPH.

SAVON DU CO GO Se méfier des contrefaçons

Nos Chemins de Fer

Le numéro du *Petit Bastiais* du vendredi, 1er juillet, contient des renseignements sur le nouveau Tarif spécial G. V, n° 3, applicable à partir du 1er juillet 1904, dont quelques-uns sont erronés.

Nous publions in extenso, comme rectification, le texte ci-après des dispositions relatives aux cartes d'abonnement hebdomadaires ainsi que le barème des prix de ces abonnements.

Les seuls trains que peuvent prendre les ouvriers abonnés sont le premier et le dernier de la journée, c'est-à-dire au départ de Bastia pour Casamozza le train n° 3 (départ à 6 h. 22 matin), au retour le train n° 6 (arrivée à Bastia à 6 h. 50 soir), il n'existe pas de train régulier à 5 h. du matin.

BARÈME DES PRIX A PERCEVOIR

Distance : Jusqu'à 6 kilomètres 1 franc ; de 7 à 8 kil., 1.25 ; de 9 à 10 kil., 1.50 ; de 11 à 12 kil., 1.75 ; de 13 à 14 kil., 2 fr. ; de 15 à 16 kil., 2.20 ; de 17 à 18 kil., 2.40 ; de 19 à 20 kil., 2.60 ; de 21 à 22 kil., 2.80 ; de 23 à 24 kil., 3 fr. ; de 25 à 27 kil., 3.20 ; de 28 à 30 kil., 3.40

CONDITIONS DU PARAGRAPHE 2

Les abonnements sont applicables aux ouvriers et ouvrières également.

Les ouvriers et ouvrières qui veulent s'abonner doivent en faire la demande au chef de gare de départ en indiquant le parcours à effectuer chaque jour ; ils produiront en même temps, à leur choix :

1° Soit leur livret s'il existe dans leur profession ;

2° Soit une attestation du patron chez lequel ils travaillent ;

3° Soit un certificat du maire de leur résidence, justifiant de leur qualité d'ouvrier ou d'ouvrière.

Le chef de la gare de départ délivrera à l'abonnement, une carte mentionnant le parcours sur lequel elle est valable tous les jours pour un aller et un retour seulement dans les 24 heures.

L'abonnement est hebdomadaire. — Il commence le dimanche et finit le samedi suivant inclus.

La carte d'abonnement ne peut être utilisée que pour les trains du matin et du soir désignés par la Compagnie.

L'ouvrier ou l'ouvrière abonné qui prend place dans un train non désigné ou dans une voiture d'une classe supérieure à celle indiquée sur la dite carte, est considéré comme un voyageur ordinaire non muni de billet et traité comme tel.

La carte d'abonnement est exclusivement personnelle. Si elle est trouvée en d'autres mains que celles du titulaire elle est retirée ou annulée. Il en est de même de la carte dont le porteur tenterait de faire usage pour un parcours autre que celui qui y est indiqué.

Les cartes d'abonnement ne sont pas valables pour les gares intermédiaires des parcours qu'elles indiquent. Tout voyageur descendu à une gare intermédiaire paie sa place au prix du tarif général sans déduction aucune.

Les ouvriers et ouvrières munis de cartes d'abonnement prennent place dans les compartiments de 3e classe. Dans le cas où ils ne pourraient prendre place dans le train désigné, ils seront admis dans le train suivant, sans qu'ils puissent, de ce fait, réclamer aucune indemnité à la Compagnie.

Les bagages à la main que les ouvriers ou ouvrières peuvent prendre avec eux, dans les voitures, sont seuls admis. Toutefois, les outils de leur profession peuvent être enregistrés comme bagages.

Les conditions du tarif général pour le transport des voyageurs, non contraires aux dispositions qui précèdent, sont applicables au présent tarif spécial.

Homologation du 10 juin 1904.
Application, le 1er juillet 1904

Brevet supérieur

22 aspirantes ont pris part aux épreuves écrites des examens pour l'obtention du brevet supérieur.

La commission est composée de MM. le Proviseur, président ; le Censeur, Letteron, Garrigues, Poletti, professeurs au lycée ; Cachard et Rondil, inspecteurs primaires ; Frère Boussias, directeur des Ecoles Chrétiennes.

Nous donnerons demain les premiers résultats.

Retraite aux flambeaux

Itinéraire de ce soir

Chemin conduisant de la place Saint-Nicolas au Vieux-Port, quai du Vieux-Port, jusqu'à l'intersection de la Rue Napoléon, rue Napoléon, Place Saint-Nicolas, Boulevard Sébastiani, Rentrée.

Les Elbois à Bastia

M. Sauveur Aymo, directeur de la *Lyre Bastiaise*, a reçu de son collègue de Portoferrajo, la lettre suivante :

Portoferrajo, 27 giugno 1904.

Carissimi Amici,

Sempre sotto la splendida impressione procurataci da voi in occasione della gita costì, siamo a ringraziarvi con tutto l'animo nostro di tutte le finissime e gentili attenzioni avuteci, e delle quali ne serberemo imperituro memoria.

Si verrebbe manifestarvi in altro modo, ma la penna è restia e non si può, come si vorrebbe esprimere a voi tutti fratelli i sentimenti di affetto che emanano dal nostro cuore.

Grazie, sinceramente grazie, Egregio Signor Rousseil, che quale capo di ottimo Corpo musicale facesti egregiamente gli onori di casa, il gentilissimo signor direttore Aymo da tutti noi riscontrato simpatico maestro, ed infine ad uno ad uno i musicanti tutti, i quali fecero a gara per far tutto il possibile a nostro vantaggio.

Augurandoci che il tempo ancor più presto trascorra per arrivare al giorno di poterci dare i benvenuti, ed abbracciarci e baciarci nello stesso modo con sincerità come abbiamo fatto alla nostra dipartenza.

Vogliateci tanto presenti e volerci sempre lo stesso bene.

Il Presidente,
GHILARDI.

L'egregio Sindaco di Portoferrajo Sig. Cav. uff. Giuseppe Bigeschi ha inviato al Sig. Filippi Cesare e Gasparini Pietro il seguente ringraziamento, al quale noi ci attestiamo la più sentita stima.

« Il Sindaco di Portoferrajo ringrazia i signori Filippi Cesare e Gasparini Pietro delle splendide accoglienze fatte agli Elbani il 19 giugno 1904. Calamente li saluta.

» CAV. AVV. GIUSEPPE BIGESCHI.
» Portoferrajo, 24 giugno 1904. »

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 25.3 à midi, + 28.2. à 7 heures du soir, + 25.5 Maxima, + 28.6, Minima, + 20.3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 761 mm. Vent. — Dans la matinée, E. faible.

Dans l'après-midi, O. modéré.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Nouvelles religieuses

M. le chanoine Joseph Gabrielli, ancien administrateur de Capannelle, a soutenu jeudi, cum laude, une magnifique thèse en Droit Canon à l'université romaine de l'Appollinaire, et a été proclamé, à l'unanimité, docteur en droit canon.

M. le chanoine Gabrielli avait déjà été reçu devant la même université, docteur en théologie.

Nous sommes très heureux d'enregistrer un succès aussi brillant et adressons toutes nos félicitations au nouveau Docteur en droit canon.

⁂

Nécrologie

M. Sarocchi Charles-Joseph, secrétaire du parquet de la Cour d'appel, a eu la douleur de perdre sa compagne, Mme Françoise Sarocchi née Frizza, décédée dans sa 51e année, après une assez longue maladie.

Les obsèques ont eu lieu dimanche matin, à l'église paroissiale Sainte-Marie, au milieu d'une nombreuse affluence. Dans le cortège on remarquait plusieurs membres de la Cour et diverses personnes appartenant au Palais qui avaient tenu à apporter à M. Sarocchi leur part de regrets.

Nous y joignons les nôtres.

— M. Pettorelli, le sympathique élève de la pharmacie Luigi, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de son unique enfant, âgée de deux ans, qui faisait toute la joie de la famille, par ses espiègleries ingénues et sa grâce charmante.

Les obsèques ont eu lieu dimanche soir, à la chapelle du Nouveau Port où se trouvaient réunis les nombreux amis de M. Pettorelli et de la famille.

Nous présentons à M. et à Mme Pettorelli et à leur famille l'expression de nos regrets.

— M. Ignace Félix Brizi, patron des douanes en retraite, est décédé samedi soir, à l'âge de soixante-onze ans. Il avait servi pendant plus de trente ans, dans l'administration des douanes, avec zèle et dévouement, et s'était toujours attiré l'estime de ses chefs.

La levée du corps a été faite dimanche matin et le cortège s'est dirigé vers Patrimonio où a lieu la cérémonie des obsèques et l'inhumation.

L'absoute a été donnée par M. le Curé de Patrimonio en présence de toute la population et de parents et amis venus de Barbaggio, Farinole, etc.

Nous adressons aux familles Danforth, Cozzi, Maffei et Matraglia toutes nos condoléances.

⁂

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer

Un appartement de 9 pièces avec un cabinet de toilette et un office, deux entrées,

Où bien deux appartements composés : un de 7 pièces avec un cabinet de toilette, office et deux entrées, et l'autre de 6 pièces.

2, rue Salvator Viale, au dessus de l'hôtel Lingenieur.

— Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Caraffa, notaire à Bastia.

⁂

Au Port

Le vapeur *Violette*, capitaine Morganti, est arrivé de Sanary, avec 28 tonnes.

— Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Udino, est arrivé de Livourne, avec 12 tonnes et 28 passagers.

Le voilier *Ire Bagnati*, capitaine Poddo, est arrivé d'Ajaccio, chargé de fromage.

— Le vapeur *Balkan*, capitaine Marcantetti, est arrivé de Marseille avec 269 tonnes et 146 passagers.

— Le vapeur *Paraguay*, capitaine Tanco, est arrivé de Porto-Torres, avec 9 passagers.

— Le vapeur *Scotian*, capitaine Willcocb, est arrivé de Livourne, avec marchandises diverses.

Etat Civil

NAISSANCES

Bellini Antoine. — Goidi Alexandre. — Ricci Henri.

DÉCÈS

Evangelista François, marié, 45 ans, de La Porta.

Bourse de Paris

	2 juil.	3 juillet
Rente 3 0/0 ancien	98.37	98.45
3 0/0 nouveau	98.90	98.70

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve **FIETTI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de **BASTIA** pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

Dépêches du Soir
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Accident d'automobile

Deux victimes

Un terrible accident d'automobile s'est produit hier à Labouheyre dans les Landes, sur la route de Bordeaux

Le chauffeur Beconnais et le mécanicien Barnard ont été tués à la suite de la rupture d'un pneumatique qui a fait dévier contre un arbre l'automobile qu'ils montaient.

LES GRÈVES

Bagarres à Brest

Après les grèves des dockers, boulangers, charretiers du rasoir, bonnes d'enfants, nages-femmes, les conducteurs et employés des tramways et les maçons de Brest viennent de déclarer la grève générale.

Les grévistes ont tenté hier par tous les moyens d'empêcher la sortie des cars qui, dès 5 heures du matin, ont essayé de circuler sous la protection de la gendarmerie.

Toute la circulation des tramways est interrompue et les travaux de maçonnerie en cours suspendus.

Les grévistes demandent une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail.

En voulant s'opposer à la reprise du travail par ceux qui n'avaient pas adhéré à la grève, des bagarres ont eu lieu hier entre les ouvriers maçons, les agents et les gendarmes.

Les grévistes, qui étaient en nombre, ont vivement attaqué les gendarmes et en ont blessé une dizaine à coups de pierres.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation

Dans son télégramme du 25 juin, complété par son rapport du 27, l'amiral Togo, rendant compte du combat naval devant Port-Arthur, a-t-il menti ou a-t-il été trompé lui-même par ses officiers commandant l'attaque de l'escadre russe par les torpilleurs japonais ? Il devient, en effet, de plus en plus certain que la version japonaise n'est, d'un bout à l'autre, qu'un long mensonge remarquablement rédigé et lancé.

Le contre-torpilleur *Lieutenant-Boukharoff*, arrivé hier à Inkou, a apporté le rapport de l'amiral Vitheft, qui fut aussitôt télégraphié à Alexeieff et retélégraphié à l'empereur.

Ce rapport confirme que la flotte russe est indemne, et que le cuirassé coulé par les Japonais le 23 juin est tout simplement le transport *Amour* !

D'ailleurs, les dépêches arrivent en foule aujourd'hui, pour démentir la narration sortie de l'imagination de l'amiral Togo.

Le consul de Russie à Inkou télégraphie, à la date du 29 juin, que les informations publiées par l'amiral Togo, sur l'affaire du 23 juin, sont inventées de toutes pièces. Tous nos navires, dit-il, sont sains et saufs. On suppose qu'un torpilleur japonais a été coulé, et deux sont très endommagés.

Tout cela résulte des déclarations des Russes qui étaient à bord du contre-torpilleur *Boukharoff*.

Une autre dépêche, du général Pflueg, datée de Moukden, 1er juillet, déclare :

« Les nouvelles de source étrangère, d'après lesquelles la flotte japonaise, le 23 juin, fit couler plusieurs bâtiments de notre escadre, fait qui aurait causé la perte du contre-amiral prince Ouchtomsky, avec 700 matelots, sont complètement fausses. »

Voilà, une fois de plus, Togo pris en flagrant délit de mensonge. Sa dernière victoire est aussi vrai que ses trois embouteillage de Port-Arthur et que sa domination sur mer. L'embouteillage de l'escadre russe ne l'empêche pas de sortir et de rentrer comme il lui plaît ; sa domination sur mer n'empêche pas la flotte de Vladivostok de croiser dans la baie de Corée, à 1.200 kilomètres de son point d'attache ; son blocus de Port-Arthur n'empêche pas les officiers russes de se rendre sur des jonques à Chéfou, d'où ils télégraphient en toute tranquilité, ni les contre-torpilleurs d'aller au fond du golfe de Pé-Tché-Ly, à Inkou, porter les communications de Stessel à Kouropatkine et de Vithoeft à Alexeieff.

— La flotte japonaise, qu'on ne voit nulle part, est, à l'heure actuelle, impuissante à barrer la route à la flotte russe.

PORT ARTHUR

Informations démenties

L'amiral Togo prétend que ces jours derniers, devant Port-Arthur, un cuirassé et un contre-torpilleur russes ont été torpillés et coulés.

Cette information est toujours contredite par les nouvelles russes.

EN CORÉE

L'escadre de Vladivostock

L'escadre de Vladivostock est parvenue vendredi à déjouer les poursuites de l'escadre japonaise.

On ne sait exactement s'il y a eu combat, mais même de Tokio aucune dépêche n'annonce que l'amiral Kamimoura aitobtenu le moindre résultat.

MANDCHOURIE

Les pluies

On télégraphie de Saint-Pétersbourg que la saison des pluies a commencé à produire des effets désastreux sur les Japonais.

La dyssenterie et le choléra font de nombreuses victimes parmi eux.

Défaite d'une brigade japonaise

Le général Mitchenko, à la tête de ses cosaques, a attaqué le 2 juillet, sur la route de Sin Yen, une brigade de cavalerie japonaise.

L'attaque a été si vigoureuse que toute la brigade japonaise a été exterminée.

Le général Mitchenko poursuit la marche en avant dans la direction de Seniou-Tchen.

EN RUSSIE

Mobilisation du 1er corps

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Un décret impérial a été promulgué aujourd'hui ordonnant la mobilisation du 1er corps d'armée au district militaire de Saint-Pétersbourg, lequel partira immédiatement pour le théâtre de la guerre.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Girard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

Décès de M. Muracciole

Le président annonce la perte que le Sénat vient de faire en la personne de M. Muracciole, et prononce l'éloge funèbre du sénateur de la Corse.

M Fallières retrace, en termes émus, la vie du défunt et se fait l'interprète des regrets que cause au Sénat cette mort.

L'Enseignement congréganiste

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Article 1er

Suite de la discussion sur l'article 1er.

Les trois derniers paragraphes de l'article 1er sont adoptés, ainsi que l'ensemble de l'article, qui a été voté par 163 voix contre 103.

Article 2

On passe à la discussion de l'article 2, qui est ainsi conçu :

« A partir de la promulgation de la présente loi, les congrégations exclusivement enseignantes ne pourront plus recruter de nouveaux membres et leurs novices seront dissous de plein droit à l'exception de ceux qui sont destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et les pays de protectorat. Le nombre des novices et le nombre des novices dans chaque noviciat seront limités au besoin des établissements visés au présent paragraphe.

» Les noviciats ne pourront recevoir d'élèves ayant moins de vingt et un ans.

» Ces congrégations devront dans le mois qui suivra cette promulgation, fournir au préfet, en double expédition, dûment certifiées, les listes que l'article 15 de la loi du 1er juillet 1901 les oblige à tenir.

» Ces listes fixeront *se varietur* le personnel appartenant à chaque congrégation ; elles ne pourront que comprendre des congréganistes majeurs et définitivement entrés dans la congrégation antérieurement à la promulgation de la présente loi.

» Toute inscription mensongère ou inexacte et tout refus de communication de ces listes seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901. »

Les paragraphes de cet article sont successivement adoptés, puis l'ensemble de l'article est voté par 172 voix contre 78.

Suite demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Couyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Loterie d'Isches

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. Chauvière tendant à autoriser une loterie, dite nationale, en faveur de la crèche de la rue Violet, du dispensaire de la rue de la Convention et du sanatorium d'Isches.

La Chambre prend la proposition en considération.

Les procès des communes

1re délibération sur la proposition de loi de M. Bienvenu Martin ayant pour objet de supprimer l'autorisation nécessaire aux communes et aux établissements publics pour ester en justice.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Le Quart de place

Discussion du projet de résolution de M. Coutant, ayant pour but de faire bénéficier du quart de place sur toutes les lignes de chemins de fer français et compagnies de navigation un parent (père ou mère, frère ou sœur, époux ou enfant) d'un militaire ou marin tombé malade ou blessé en accomplissant une période d'instruction militaire dans l'armée active, la réserve ou l'armée territoriale.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Article 71

La discussion reprend sur l'article 71, ainsi conçu :

« Art. 71. — Aucune entreprise industrielle ou commerciale ne pourra, à l'avenir, obtenir un monopole ou une subvention de l'Etat, du département ou de la commune qu'à la condition de réserver aux anciens militaires remplissant les conditions prévues à l'article 69, tous les emplois qui ne nécessitent pas des connaissances spéciales et qui devront être déterminés par le cahier des charges. »

L'article est adopté.

Article 72

On passe à la discussion de l'article 72 qui est ainsi conçu :

« Art. 72. — Les divers départements ministériels ou administrations desquelles dépendent les emplois mentionnés aux tableaux E et F adresseront, dans le courant de décembre de chaque année, au ministre de la guerre, un état de prévision du nombre des emplois de chaque espèce dont la vacance est à prévoir dans le cours de l'année suivante.

» Cet état de prévision est notifié à tous les corps de troupes et porté à la connaissance des candidats par les chefs de corps.

» Au commencement de chaque trimestre, les chefs de corps adressent au ministre de la guerre les dossiers de demandes des candidats dont le temps de service expire dans le trimestre qui s'ouvrira trois mois plus tard.

» Les candidats peuvent demander plusieurs emplois en indiquant leur ordre de préférence.

» Les sous-officiers à qui sont réservés les emplois du tableau E peuvent comprendre dans leurs demandes des emplois du tableau F.

» La commission se réunit dans le cours du trimestre et opère, dans chaque catégorie, le classement des candidats par ordre de mérite et en tenant compte de la durée des services ; les emplois sont ensuite attribués suivant l'ordre de préférence de chacun des candidats. Chacun d'eux n'est désigné que pour un seul emploi.

» Notification du classement établi et de l'attribution des emplois est adressée aux corps de troupes.

» Si les demandes de certains candidats n'ont pu recevoir satisfaction, ils sont avisés d'avoir à attendre le classement trimestriel suivant ou d'accepter l'un des emplois qui pourront leur être offerts faute de ceux qu'ils avaient demandés. »

L'article est adopté.

Article 73

La Chambre passe ensuite en discussion de l'article 73.

L'article 73 est ainsi conçu :

« Art. 73. — Les nominations doivent être faites dans l'ordre du classement adopté par la commission et transmis par elle aux ministères et administrations intéressés. Elles sont inscrites, quelle que soit l'autorité dont elles émanent, au Journal Officiel. Pour les emplois, dont les militaires ne peuvent bénéficier que dans une certaine proportion, le libellé de la nomination doit faire ressortir qu'elle est conférée au titre militaire ou au titre civil suivant un tour régulièrement fixé.

» Lorsqu'une vacance ne peut être imputée au tour appartenant aux militaires, faute de candidat classé dans cette catégorie, la vacance est dévolue à un candidat civil et la cause en est mentionnée à la suite de la nomination.

» Toute nomination non insérée au Journal Officiel est nulle et non avenue.

» Aucun payement pour les traitements afférents aux emplois prévus aux tableaux E et F, quelle que soit l'origine des titulaires, ne pourra avoir lieu sans que le mandat fasse mention du numéro du Journal Officiel dans lequel la nomination a été publiée.

» Les administrations étrangères à l'Etat adressent au secrétariat de la commission, le compte rendu des nominations qu'elles ont faites au fur et à mesure qu'elles se produisent.

» Les militaires régulièrement inscrits sur les listes du classement peuvent porter devant le conseil d'Etat statuant au contentieux leurs réclamations contre les décisions des autorités compétentes qui auront nommé des titulaires à des emplois, sans tenir compte de leur ordre de classement ou de la proportion exclusivement attribuée aux candidats militaires.

» Ces recours sont dispensés de l'intervention d'un avocat au conseil d'Etat. »

L'article 73 est adopté.

Article 74 et suivants

Les articles 74 à 96, sont mis aux voix et adoptés sans discussion.

Sur l'article 97, la commission demande que la loi entre en vigueur le 1er janvier qui suivra la promulgation.

Le ministre de la Guerre demande que la loi soit applicable deux ans après sa promulgation.

Le texte de la commission et l'article 97 sont adoptés par 481 voix contre 72.

Les autres articles sont votés.

La commission fera demain son rapport sur les articles qui ont été réservés.

Motion Thierry

M. Thierry, député des Bouches du Rhône, adresse une motion invitant le gouvernement à ne pas rompre l'équilibre sur le port de Marseille en faveur des importations de primeurs provenant de l'Algérie.

La motion Thierry est renvoyée à la commission du travail.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

LIVORNO
PALACE HOTEL
(PALAIS FABBRICOTTI)
Vis-à-vis des RR. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc
C. SPAINI & C.

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour frêt et passage s'adresser
à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laloë, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

AVIS IMPORTANT
à lire

Le Maison ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, Bastia, afin de mieux faire apprécier la bonne qualité des vins qu'elle livre, est décidée de les céder à des conditions spéciales jusqu'à nouvel avis.

Par suite des importants achats de raisins qu'elle a fait, elle est en mesure de pouvoir livrer des vins exquis, au bouquet agréable, à des prétentes à fait exceptionnels.

Voici d'ailleurs un aperçu des prix :

Vin de table, rouge, bonne qualité, 30 c. le litre.
Vins alcoolisé, blanc et rouge, 35 et 40 c. le litre
Vins fins, blanc et rouge, 40 et 50 c. le litre.
Vin vieux en bouteilles cachetées, blanc et rouge, 0,60 c. la bout., (verre à rendre).
Vin d'Italie, en bouteilles, de 2 lit. 1/2 environ, 1 fr. 25 c. le flacon, (verre à rendre).

Ces vins sont garantis naturels à l'analyse.

Toutes les personnes désireuses d'avoir des vins absolument purs n'hésiteront pas à demander des échantillons à M. Oreste BIAGINI, 5, Avenue Carnot, 5.

Il sera fait des réductions sur le prix, et des facilités pour le paiement aux familles qui prendront par 10 litres à la fois. Des conditions spéciales seront naturellement faites aux cafetiers de gros.

Les vins sont livrés à domicile en paniers de 6 à 12 bouteilles, demi-jeannes, barils ou bordelaises, au choix du client. Le matériel doit m'être rendu dans les 30 jours.

Remises et vieux vases achetés.

Marché aux Cocons

A partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet prochain, on achètera n'importe quelle quantité de cocons secs pour grainage, soit pour filature.

Pour tous renseignements et prix s'adresser à M. Lucien Luciani, directeur de l'Union Séricicole, au Marché-Central près Pressoirs.

La Mutualité et les Pharmaciens

On a dit que notre époque était l'époque de la Mutualité ; les Pharmaciens de Bastia nous en donnent aujourd'hui un nouvel exemple. Ils se sont entendus pour faire des achats collectifs de matières premières, drogues et spécialités pharmaceutiques, et cette entente a pour premier résultat celui de baisser les prix des médicaments d'une façon très-sensible. Les pharmaciens veulent, en effet, faire profiter leur clientèle des prix avantageux qu'ils ont ainsi obtenus. A partir de ce jour, les malades trouveront donc dans les pharmacies de Bastia, des médicaments comme par le passé, d'une pureté absolue, mais à des prix aussi bas que possible. Donnons quelques exemples :

Acide Borique pris par kilogr. . . 1 fr. 10 le kil. — Antipyrine de Knorr. . . . 0,10 le gramme, etc., etc. De même pour la plupart des spécialités et eaux minérales :

Coaltar Saponiné Lebeuf, le flacon. . .	1.40	Sirop nami, le flacon	2.25
Phosphatine Falières, la boîte	1.90	Tisane des Shakers, le flacon	3.50
Pilules Suisses id.	1.10	Eau de Janos, la bouteille	0.60
Sedlitz Chanteaud, le flacon	1.40	Eau de Vichy St-Yorre, la bouteille . .	0.45

Le reste à l'avenant, ce qui convaincra le public que pour s'approvisionner de médicaments frais, bien préparés et à bon marché, il n'est pas nécesssire de s'adresser aux grades pharmacies commerciales.

FONCTIONNAIRES, OFFICIERS et commissionnés **PRÊT** argent sur signature, longue échéance, maximum du prêt cinq mille francs, argent de suite, discrétion absolue, enveloppes sans en-tête, rien à payer en cas de non réussite. Ecrire avec détails, situation : Crédit Colonial, 54, rue de la Victoire, Paris.

PAPIERS PEINTS
Ancienne maison ANTOINE FASCI
AZAMBERTI frères, successeurs
Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er, Bastia.
ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
Les frères Azamberti se chargent même de la pose.



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? NE LE FAITES PLUS
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et leur redonne les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux instantané. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 14, Avenue Carnot. Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

Librairie Ollagnier
L'Adversaire
Comédie en quatre actes
de MM. A. CAPUS et E. ARÈNE
Prix : 3.50.

Grand choix
DE
CARTES POSTALES
de la Corse et de fantaisie



A LA GRANDE DISTILLERIE MODÈLE
31, rue de l'Opéra
Aux acheteurs de stricte comptant
M. Simon Damiani offre de vrer de produits de tout premier savoir :

Absinthe supérieure Abbé Brasson	0,90 le lit.	
Id.	Corbi 2,30 la bouteille.	
Id.	Premier, 2,50 id.	
Id.	Terminus, 2,50 id.	
Id.	Pernod fils, 2,80 id.	
Rhum bonne qualité, 0,55 le litre.		
Id. supérieur, 0,65	id.	
Id. origine grand arôme 50c	1,40 le litre.	
Eau de vie bonne qualité, 0,80	id.	
Liqueurs fines assorties, 1,50	id.	
Id. surfines assorties, 1,50	id.	
Strega surfine assortie, 0,80	id.	

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignan, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.
La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.
Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oublier que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
La clientèle bourgeoise connaît à l'heure actuelle que sa Maison excelle par l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.
Dépôt des cigares Intercalia et Rencurel véritables.

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
VOTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — MERCREDI, 6 JUILLET 1904 — N° 158

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00326

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Ulrich.
SOLEIL : (heure nationale)
LEVER, 5 h. 01 m. — COUCHER, 7 h. 12 m.
LUNE Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Benoît.

5 JUILLET

Le Labourage Mécanique

La concurrence faite à nos produits par l'étranger, la crise que subissent à certaines périodes quelques-unes de nos cultures, la cherté et la pénurie parfois de la main-d'œuvre ont amené ces quelques dernières années les agriculteurs à s'occuper de la question des labours ordinaires de la terre, afin d'en rendre l'exécution rapide en temps utile et peu dispendieuse.

A l'exemple des travaux de défoncement de 0 m. 70 à 0 m. 80 de profondeur, exécutés par les défonceuses mécaniques, on a cherché à faire les labours ordinaires mécaniquement ou électriquement, afin d'arriver à ce résultat.

Les premiers essais eurent lieu au moyen de treuils. Ils ne répondirent pas aux conditions d'économie et de rapidité que l'on s'était proposé d'obtenir et exigèrent, en outre, une installation spéciale pour la manœuvre et l'aménagement des terrains à labourer.

On chercha alors à exécuter les labours ordinaires au moyen de charrues automotrices.

Le docteur Souza, en 1897, montra un cultivateur automoteur, composé d'une voiture automotrice avec roues munies de crampons, qui tralnait les instruments de préparation du sol. A peu près à la même époque, les charrues mécaniques mues par machine routière à vapeur furent essayées en Algérie, mais le prix du matériel, l'espace perdu pour utiliser ce mode de travail, empêchèrent ce système de préparation du sol de prendre de l'extension et de rentrer dans la pratique courante. Il en fut de même en Allemagne et en Autriche.

En Belgique, des essais de labourage par tracteur automobile ont été faits en 1902, au Concours régional de Mons, et en 1904, on voyait à Donceel, dans le courant du mois d'avril, un tracteur anglais à essence, de la Société anonyme « The Ivel Agricultural Motors, Ltd » qui faisait fonctionner des charrues Howard à trois socs, prenant au total une largeur de bande de 94 centimètres dans un terrain limoneux de consistance moyenne. La profondeur travaillée était de 15 centimètres, la vitesse de translation de 0 m. 86 et la section labourée de 14,1 décimètres carrés. Il aurait fallu pour faire ce travail avec des chevaux et le trisoc, au moins 5 chevaux.

Un mécanicien ou chauffeur pour le tracteur, et un ouvrier pour la charrue ont suffi. Le fonctionnement du tracteur a été excellent ; il est constrait solidement.

Dans les terrains limoneux de Donceel, il a fallu cinq heures pour labourer un hectare à 15 centimètres de profondeur, et la consommation d'essence a été de 25 litres par hectare. Le prix de ce tracteur est de 8 500 francs pour une force de 14 chevaux effectifs.

D'après le calcul approximatif de M. E. Leplae, ingénieur-agronome, le tracteur « The Ivel » supporterait par an les charges suivantes :

Intérêt 5 0/0 de 8.500. . . .	425 »
Amortissement 20 0/0. . . .	1.700 »
Entretien 7,5 0/0	637 50
Total	2.762 50

Il y aurait donc chaque année de travail une charge de 32.5 0/0 du prix d'achat (les charrues à vapeur, locomobiles, charrues, câbles, sont en pratique chargées de 25 à 30 0/0 d'intérêt, amortissement et réparation). Et en supposant que le moteur travaille pendant 200 jours, on aura une dépense journalière de 13 fr. 80 environ.

Le prix d'une journée de travail serait alors à Donceel :

Amortissement, entretien, intérêt.	13.80
Un mécanicien à 2 fr. 50 . . .	2.50
Un ouvrier à 1 fr. 50.	1.50
Essence (50 litres) à 0 fr. 25 . .	12.50
Huile de graissage, chiffons . .	1 »
Total	31.30

Le tracteur pouvant labourer 2 hectares par jour à 15 c. m. le prix de revient du labour d'un hectare, serait de 15 fr. 65.

Avec 2 chevaux, un hectare labouré à 15 c. m. coûterait à Donceel :

2 chev. à 4 fr. pendant 2 1/2 jours	20 »
3 1/2 journées d'ouvrier à 1 fr. 50	3.75
Total	23.75

Malgré la charge de 32.5 0/0 du prix d'achat, le labour par tracteur automobile reviendrait meilleur marché.

Ajoutons que le tracteur Ivel peut non seulement exécuter des labours ordinaires, mais encore des labours profonds, traîner les faucheuses, les moissonneuses-lieuses, les arracheurs de tubercules, activer les batteuses, les hache-paille, etc.

Plus économique est le travail du sol, quand on dispose de l'eau comme force motrice, pour mettre en mouvement par l'électricité les charrues, cultivateurs, etc. C'est ainsi qu'à Canzano (Italie), dans la propriété du sénateur Devincenzi, on utilise le torrent Vomano, pour labourer mécaniquement et électriquement. Grâce à un câble télédynamique en acier de grande résistance, à un matériel de labourage du type Round-about, comprenant des poulies de renvoi, poulies-guides, poulies à ancre, porte-câbles sur roues, et une série d'instruments, les 100 hectares qui composent le domaine sont facilement travaillés et n'exigent pas plus d'une dizaine d'ouvriers, pour le service du moteur, des poulies, graissage, etc. On estime le prix du labour de 40 centimètres de profondeur à 9 fr. 50 par hectare, intérêts et amortissement compris.

Dans le Midi de la France, l'application de l'électricité au travail du sol a été faite vers la fin de 1897 par M. Ader, ingénieur des ponts et chaussées. Il utilisait une installation hydro-électrique, établie au centre de sa propriété, pour labourer des vignes au moyen d'un tracteur indépendant à 3 roues, traînant un polysoc à l'aide d'un système spécial d'attache et de suspension, qui rend le fonctionnement de l'appareil très simple. Ce premier essai amena quelque temps après M. Ader à construire un premier appareil sur lequel il adapta un moteur à pétrole. Cet appareil devait labourer une bande de terre de 1 m. 50 de largeur et la force prévue était de 10 chevaux.

Il fit l'essai de cette charrue automotrice à l'Ecole d'agriculture d'Ondes, et cet essai l'amena à réduire la vitesse du travail. La machine put mieux fonctionner, et M. Tallavignes, alors directeur de l'Ecole d'agriculture d'Ondes, put dire : « Nos nouveaux essais ont été des plus concluants. Je sais maintenant absolument convaincu qu'avec un moteur plus fort la charrue automotrice labourera, l'adhérence est très suffisante. » Cette appréciation amena M. Ader à remplacer le moteur à pétrole par un moteur électrique, et son appareil ainsi monté fut essayé le 30 avril dernier à Prat Mary. L'usine hydro-électrique d'Axat avait offert gracieusement le courant électrique. Les essais démontrèrent que l'appareil de M. Ader est souple, facile à conduire, d'une parfaite adhérence, même sur un sol herbeux, qu'il labourait en deux sens, même en tournant.

Dans l'appareil Ader, la vitesse de la charrue automotrice est d'environ 3 000 mètres à l'heure, suffisante pour travailler un hectare en deux heures. Son prix n'est pas encore fixé. Il est permis d'espérer qu'il sera abordable à la moyenne propriété, et permettra ainsi le travail industriel économique du sol.

Outre son application agricole, le tracteur de M. Ader, débarrassé de sa charrue, pourra servir aux transports ; le moteur du tracteur pourra servir aux diverses opérations du cellier (soutirages, vendanges, etc.).

Comme on le voit, le labourage mécanique du sol, à peu de frais, semble sortir de la période de tâtonnements, pour rentrer dans le domaine pratique. Toute initiative de ce genre mérite d'être encouragée.

J.-B. CASTELLI.

Les Grèves de Marseille

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 juin 1904

M. le président. — La parole est à M. Thierry sur l'ordre du jour.

M. J. Thierry. — Au sujet de l'ordre du jour de la séance de demain, je renouvelle la demande que j'ai eu l'honneur déjà, par deux fois, d'adresser à la Chambre. Il s'agit d'inscrire en tête de son ordre du jour de demain mon interpellation sur les grèves maritimes du port de Marseille.

M. Jules Coutant (Seine). — Mais j'ai une interpellation inscrite avant la vôtre.

M. J. Thierry. — Voilà deux fois que la séance du vendredi est occupée par l'interpellation sur la franc-maçonnerie ; il n'y a pas de raison pour que cette interpellation, qui pourrait durer six mois, finisse, et il n'y a aucune raison pour qu'elle continue. Les opinions sont faites sur ce point. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)

Mais, d'autre part, je commettrais un véritable crime, vis-à-vis des intérêts que je représente, si je ne tentais pas tout au moins devant vous de dégager ma responsabilité et si j'assistais impassible et sans protestation à la ruine des intérêts considérables qui me sont confiés. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre).

Il faut que la Chambre sache qu'en ce moment, dans notre port, aucun esprit d'entreprise n'est plus permis à personne, aucune continuation de travaux économiques n'est assurée ; et si la situation se perpétue telle qu'elle est, ce ne sont pas les capitaux engagés, ce sont aussi toutes les mains-d'œuvre qui vivent du travail quotidien qui auront à en souffrir et qui verront tarir toutes leurs sources de revenus et d'alimentation. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs à droite et au centre.)

Je supplie la Chambre de prendre une décision devant un trouble aussi grave qui constitue ce que j'appellerais un péril national, si je ne craignais d'abuser d'une expression qui a beaucoup servi dans ces derniers temps. (Sourires sur les mêmes bancs.) En face d'une crise de ce genre, il convient tout au moins que le Gouvernement s'explique ; et si, après l'échange d'explications qui aura lieu, la Chambre juge à propos de me condamner, j'aurai du moins pu faire mon devoir. Mais il serait sans précédent dans l'histoire des Parlements que, devant une situation aussi grave, devant non seulement la marasme, mais la paralysie des affaires et même de notre commerce extérieur, devant une interruption tous les jours possible de nos relations commerciales avec la Corse et l'Algérie, devant le danger où se trouve la Corse d'être privée de son alimentation en farine ; devant ce fait qu'à chaque instant des navires, venant d'Algérie chargés de primeurs, sont obligés

149 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE XIII.

LE DUEL DE CONVENANCE
(Suite)

René fit un soubresaut, et la stupéfaction se peignit sur son large visage.

— Général, s'écria-t-il tout à coup, vous m'ouvrez les yeux.

— C'est donc pour cela qu'ils ont l'air de vouloir vous sortir de la tête, dit le vieillard charmé de l'effet qu'il venait de produire.

— Oui, j'y vois clair maintenant, reprit le fils du maître de forges en se frappant le front du plat de la main, le feu qui s'allume dans mes regards dès qu'il est question de Laure, son courroux ou plutôt sa rage contre Lanbespin, les paroles incohérentes qui lui échappent, quoiqu'il paraisse toujours sur ses gardes, enfin tout ce qui me semblait une énigme dans sa conduite se trouve maintenant expliqué.

— Vous l'avez vu au cimetière. A quoi attribuez cet essai de duel au couteau, on pourrait dire cette tentative d'assassinat, sinon à la passion la plus furieuse, à la jalousie la plus effrénée ?

— Hier, au bois de Boulogne, en face de la maison où demeure, à ce qu'il paraît, ma cousine, le même acte a failli se renouveler. Ne voulait-il pas escalader le mur et aller poignarder Lanbespin ! Ce n'est qu'à force de supplications et en entrant dans ses idées, en lui représentant qu'il ne fallait pas risquer de compromettre notre vengeance par trop de précipitation, que je suis parvenu à le retenir. « Voir cet homme près de Laure et ne pas le tuer ! » répétait-il à chaque instant en roulant des yeux qui m'auraient fait peur si j'étais facile à effrayer. Vous avez raison, mon général, ce malheureux Broussel aura conçu pour ma cousine une passion...

— Inexcusable, abominable ! Je sais que votre cousine est fort jolie, fort séduisante, et je comprendrais à la rigueur qu'un homme de mon âge fît assez fou pour en tomber amoureux. Mais folle n'est pas crime. Quoi de plus criminel, au contraire, que l'amour de votre Broussel ? Une jeune fille qu'il a vue presque en berceau ! l'enfant de sa femme, qui aurait dû devenir la sienne pour peu qu'il eût du sang d'honnête homme dans les veines ! C'est épouvantable, vous dis-je.

— C'est vrai, général, c'est vrai. Mais, quoique je trouve, comme vous, mon oncle digne de blâme, je ne puis m'empêcher de le plaindre ; il a tant souffert lui-même de cette malheureuse passion...

— Falconet, interrompit M. de Roquefeuille d'un ton grave, réservez votre pitié pour votre tante, que cet homme a fait mourir de chagrin et de misère, pour votre cousine menacée par lui d'un sort plus affreux encore ; car il est une chose qu'une âme innocente et pure redoute plus que le chagrin et la misère, c'est le déshonneur.

— Oui, général, vous dites vrai et vous parlez bien, reprit Falconet visiblement ému. Jusqu'ici j'ai soutenu Broussel en toute circonstance, quoique bien du monde me dît que je le jugeais trop favorablement ; mais j'avoue que cette fois il a passé les bornes. Après tout, il n'est mon oncle que par alliance, tandis que Laure est ma propre cousine. Cette pauvre petite Laure ! elle était si gentille enfant. Je la défendais toujours contre ma sœur quand celle-ci voulait la battre. Mais, j'y songe, ajoute le provincial frappé d'une idée soudaine, il est très heureux que vous ayez dissipé mon aveuglement. Nous allions faire une fière sottise avec notre conseil de famille.

— Quel conseil de famille ?

— Il s'agissait de nommer Broussel tuteur de ma cousine.

— Le loup tuteur de l'agneau ! s'écria la marquise avec l'énergique vivacité qui, à la moindre émotion, accentuait son langage ; voilà une belle idée. A qui est-elle venue ?

— A mon oncle, du moins je dois le croire, quoique mon père, et pourtant il ne se laisse pas duper facilement, ait fini par se figurer que l'idée de ce conseil de famille et de cette intelle lui appartenait en propre. Mais je suis maintenant au fait, et les choses ne se passeront pas comme mon cher oncle l'espère sans doute.

— Finissons-en avec cet homme, reprit le général d'un ton tranchant ; de ce que je viens de vous dire, et vous l'avez accepté sans contestation, il résulte évidemment que M. Broussel, poussé par une jalousie qu'il n'oserait avouer, a bien pu chercher querelle à mon neveu, mais qu'il n'a pas le droit de se poser le champion d'une famille où il n'a apporté jusqu'ici que le désordre, le chagrin et le malheur. Ce point est-il convenu ?

Falconet inclina la tête en signe d'acquiescement.

— A l'ambulance donc M. Broussel, et continuons sans lui. Notre intrus écarté, reste un conflit déplorable entre la famille Falconet et la famille Lanbespin. Vous voyez que loin d'éluder ou d'affaiblir la difficulté, je la présente au contraire dans toute son importance, sous son aspect le plus grave, et en lui donnant des proportions assez grandioses. Les Falconets et les Lanbespins ! cela ne vous rappelle-t-il pas les Montaigus et les Capulets ?

Le fils du maître de forges, dont l'érudition se trouvait en défaut, inclina de nouveau la tête au lieu de répondre.

(*A suivre*).

Café des Gourmets
A partir de 4 heures du soir
GLACES
assorties

de retourner dans leur port d'origine sans avoir pu les débarquer (Applaudissements au centre et à droite) ; devant un Gouvernement qui ne veut pas aborder de front la question, qui dépose des projets de loi pour arriver à faire faire sous pavillon étranger nos services avec l'Algérie et la Corse (Mouvements divers) ; devant un Gouvernement qui sacrifie ainsi notre marine marchande, aussi bien que la continuité et l'existence même de nos relations avec nos colonies ; devant un Gouvernement qui propose des expédients et soulève, par ces mesures, en Algérie, en Corse, dans les ports de mer, une émotion dont la Chambre ne se rend peut-être pas bien compte, étant données les préoccupations causées par la commission des chartreux (Sourires) ; devant un Gouvernement qui oublie des intérêts majeurs et primordiaux, il serait, dis je, sans précédent que je ne fusse pas admis à être entendu. Aussi je vous adjure, non pas de m'accorder telle ou telle solution, mais de me permettre de discuter. Vous ne voudrez pas qu'il soit dit que vous aurez, vous aussi, assisté indifférents au danger que je dénonce. Vous ne voudrez pas, de parti pris, couvrir une inertie systématique, empêcher les explications à fournir et à échanger et consommer ainsi la ruine des grands intérêts solidaires de la nation tout entière. Cette ruine se répercutera demain sur l'agriculture, sur nos colonies, sur tous ceux de nos intérêts qui sont engagés dans les pays voisins de notre littoral de la Méditerranée, et ailleurs, sur le prestige de notre pavillon, et en somme fait en ce moment l'affaire et la joie de la concurrence étrangère, l'affaire du port de Gênes et de tous les intérêts internationaux qui sont rivaux.

Je ne puis pas croire que la Chambre ne me donne pas raison quand je demande à m'expliquer, à me faire juger, me faire absoudre ou condamner, mais après avoir été entendu ; j'insiste pour que ma protestation soit entendue et je veux avoir confiance cette fois dans l'équité de ceux qui me font l'honneur de m'écouter ; je veux espérer, messieurs, que vous me donnerez un tour utile pour aborder ma discussion. Quand vous m'aurez entendu, vous me jugerez : votre responsabilité et la mienne seront dégagées, mais si vous ne voulez pas que je m'explique, c'est vous qui porterez la responsabilité que je n'accepte pas. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. le président. — La parole est à M. le président du conseil.

M. Emile Combes, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes. — Je proteste d'abord contre le tableau si pessimiste que l'honorable M. Thierry a tracé tout à l'heure de la situation de Marseille.

Au centre. — Il est très exact, malheureusement !

M. le président du conseil. — Je ne vois aucune raison de changer l'ordre du jour et j'en demande le maintien. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Au centre. — Vous avez peur ! (Bruit à gauche.)

M. le président. — La parole est à M. Thierry.

M. J. Thierry. — Le tableau que j'ai à faire à la Chambre est beaucoup plus grave que les quelques détails que j'ai apportés ici dans ce que je n'ose même pas appeler une esquisse, et je suis étonné qu'un Gouvernement chargé des destinées nationales ferme volontairement les yeux sur d'aussi grands intérêts aussi gravement et aussi profondément engagés. (Très bien ! très bien ! au centre et sur divers bancs.)

Je ne crois pas que les préoccupations de défense gouvernementale personnelle doivent primer à cette heure ci les intérêts primordiaux de la France ? (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. le président. — Le maintien de l'ordre du jour est demandé et adopté.

Bulletin Financier

Paris, le 1er juillet 1904.

Le mouvement de relèvement qui a marqué la dernière partie de la séance d'hier, s'est accentué aujourd'hui et presque toute la cote fait en hausse reprise. Ce sont encore les Fonds d'Etats les plus favorisés. La Rente Française monte à 98.12, l'Extérieure à 88.17 et le Turc à 88.40. Les fonds russes sont également en reprise.

Bonne tenue des Sociétés de Crédit. Le Crédit Lyonnais se traite à 1.076, le Crédit Lyonnais se traite à 1.125, le Comptoir d'Escompte à 602, le Crédit Foncier à 994 et le Société Générale à 624.

L'obligation Rosario ex-coupon s'inscrit à 465 et 466.

Sur les 250.000 actions de la Mozambique Mines Cie Ltd, 60.000 actions sont actuellement offertes au public au prix de vingt francs. Il ne s'agit point là d'une souscription, mais d'une vente pure et simple de titres intéressants, qu'un heureux hasard a mis en possession de l'« Union Syndicale Financière », alors qu'il est maintenant impossible de s'en procurer ailleurs.

Vif de variations sur les Chemins de Fer Français.

Chronique Locale

6 juillet 1762. — Alerius-François Matra, que les Génois avaient gagné à leur cause par la promesse de dix mille livres de rente et du titre de maréchal et de gentilhomme génois, rentre en Corse et offre ses services aux patriotes.

Les Elections Départementales

Bocognano

Une réunion a été tenue à Ucciani, sous la présidence de M. Olivieri, maire de Tavera, à laquelle assistaient, MM. Orsoni, conseiller d'arrondissement, maire de Vero ; Folacci, maire de Carbuccia ; l'adjoint de Tavera ; F. Tavera et J. Colombani, délégués de Bocognano.

Après une discussion sur différentes candidatures au conseil général, la réunion, à l'unanimité, acclame celle de M. Pietri François, licencié ès-lettres, professeur au collège de Philippeville.

M. Martin Muracciole, maire de Bocognano, conseiller général sortant, maintient sa candidature.

Les obsèques de M. le sénateur Muracciole

Lundi, à midi et demi, ont eu lieu les obsèques de M. Muracciole, sénateur de la Corse, décédé dans la soirée de samedi à Ajaccio.

Ces obsèques, d'une grande simplicité, se sont faites au milieu d'un immense concours de population. On remarquait la présence de toutes les autorités civiles et militaires. De nombreux parents et amis du regretté sénateur, accourus de tous les points des cantons de Vico et Vezzani, des arrondissements de Bastia et Sartene, assistaient à l'enterrement.

La musique municipale précédait le char funèbre sur lequel le cercueil recouvert des insignes de sénateur du défunt disparaissait sous les couronnes.

Le deuil était conduit par M. Raphaël Casanelli d'Istria, secrétaire général de Belfort, beau frère du défunt, entouré de nombreux parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Marini, secrétaire général de la préfecture ; Bonfanti, trésorier payeur général ; Berlini, conseiller d'arrondissement ; Ramelli, conseiller général ; Forcioli-Conti François, rentier ; docteur Giocanti.

Après l'absoute qui a été donnée en l'église Saint-Roch, le cortège s'est dirigé vers la gare où le corps a été déposé dans un wagon pour être transféré à Muracciole où se fera l'inhumation.

M. Marini, secrétaire général de la préfecture, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En l'absence de M. le Préfet de la Corse, qui n'a pu se rendre à cette triste cérémonie, je viens, au nom du Gouvernement de la République, dire le suprême adieu au sénateur Muracciole.

D'un esprit lucide, d'un caractère fortement trempé, d'une activité peu commune, l'homme de tête et de cœur que nous pleurons fut véritablement la fin de ses œuvres.

Ici, j'ai le devoir de détruire la légende d'après laquelle il n'aurait eu qu'à se baisser, comme on dit vulgairement, pour ramasser la fortune dont il devait faire un digne emploi. Il lui a fallu, au contraire, pour acquérir la richesse qu'il n'avait pas trouvée dans son berceau l'effort constant et le labeur assidu d'une grande partie de son existence, sous les climats les plus malsains, à travers mille dangers et toutes sortes de privations, en Afrique d'abord, puis dans l'Amérique du Sud et enfin à l'isthme de Panama.

Rentré en Corse, après une longue absence, il s'allia à la noble famille des Casanelli d'Istria. S'inspirant de leurs traditions libérales, mettant à profit leurs nombreuses et sûres relations, appréciés et appuyé par les chefs du parti républicain, il sollicita et il obtint deux fois l'honneur de représenter notre département au Sénat.

Les cantons de Vezzani et de Vico l'envoyèrent, tour à tour, siéger au conseil général. Là, comme au Sénat, il mit au service du bien public et de nos libres institutions, son dévouement sans bornes.

D'une urbanité exquise, d'une simplicité rare, bienveillant et généreux envers les humbles, il inspira de la sympathie à quiconque l'approcha. C'est pourquoi, s'il avait des adversaires politiques, il n'avait pas un ennemi personnel. Je n'en veux point d'autre preuve que l'imposant cortège qui entoure ce cercueil, et où se mêlent toutes les classes de la société sans distinction de parti.

Cher et regretté Sénateur, vous allez dormir votre dernier sommeil dans le modeste village de Muracciole où vous êtes né et qui était heureux de vous avoir pour son premier magistrat.

Reposez en paix !

Vieille quoique jeune

A Lille, il y a quelques semaines, une charmante jeune fille de 16 ans tombait malade sans cause et entrait en catalepsie, et restait dans cet état pendant 20 jours. Les personnes qui la veillaient furent très étonnées de constater que durant son sommeil cataleptique, ses cheveux devenaient gris, sa figure se ridait et qu'elle prenait l'apparence d'une vieille femme. Ceci est un cas exceptionnel, mais il est un cas journalier où femmes et hommes prennent de suite un air de vieillesse prématurée. C'est quand on est malade et que l'on souffre. Souffrir c'est certainement vieillir. On s'inquiète, paraître moins que son âge, à plus forte raison doit-on tout faire pour ne pas paraître plus vieux que son âge. Portez vous bien et vous aurez l'apparence jeune. Si vous êtes malades guérissez au plus vite. Si vous souffrez d'anémie, de chlorose, de neurasthénie, de faiblesse générale, de rhumatismes, de débilité nerveuse, de migraines, de névralgies et que les médicaments que vous avez pris jusqu'à ce jour ne vous aient pas donné des résultats, essayez les pilules Pink. Elles guérissent là où les autres remèdes ont échoué. Vous constaterez une amélioration notable dès les premières doses. Prenez-vous les dès aujourd'hui, vous les trouverez dans toutes les pharmacies et au dépôt Gabilla et Cie, pharmaciens, rue Bailly, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco. Quantité de gens doivent leur santé à l'usage des pilules Pink et en particulier Madame Muiier 18, rue St-Anatolle Nancy. (Meurthe et Moselle) Sa fille mademoiselle Marie Muiier écrit :

« Ma mère souffrait beaucoup de l'estomac depuis cinq mois. Elle était devenue d'une maigreur effrayante, sa figure était jaune elle ne pouvait plus manger. Elle était très abattue, elle souffrait tellement qu'on nous disait qu'il faudrait une opération dont on ne pouvait garantir le succès. Nous avons voulu faire un essai des pilules Pink avant d'en venir à l'extrémité d'une opération. Les résultats ont été merveilleux. Depuis la troisième boîte ma mère est en pleine convalescence, elle a repris bonne mine, mange et digère fort bien et sans la moindre douleur. »

COUR D'ASSISES

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session du 3e trimestre qui s'ouvrira à Bastia, le lundi 25 juillet 1904 à 11 heures du matin, sous la présidence de M. le conseiller Giudicelli assisté de MM. les conseillers Savelli et Gabrielli.

Jurés Titulaires

Pietri Don P., nég., S. Gavino di Carbini.
Zuani, commandant de port, Ajaccio.
de La Rossat Pierre, maire, Lavatoggio.
Desanti J.-T., anc. professeur, Ajaccio.
Mancini Roch-Lucius, maire, Costa.
Filippi Emmanuel, prop., Ville di Paraso.
Defranchi, conseiller d'arr., Ambiegna.
Danielli, adjudant en retraite, Balogna.
Damiani Joseph, propriétaire, Sisco.
Orsoni, officier d'adm. en retr., Calvi.
Innocenzi, command. en ret., Cervione.
Taddei André, capit. en ret., Omessa.
Orsoni Ph., adjudant en retr., Vero.
Perucca Paulin, négociant, Sartene de Suzzoni Camille, prop. Cervione.
Peraldi Mathieu, adjoint mun., Cauro.
Grimaldi d'Endra J.-F., prop., Castifao.
Peretti Thomas, rentier, Cauro.
Pietri J.-P., anc. sous-offic., Bocognano.
Paccini Thomas, prop., Bonifacio.
Pietri Samuël, avoué, Sartene.
Orabona Don Pierre, maire, Novella.
Micaelli Ant.-Pierre, prop., Appietto.
Mannoni Noël, maire, Pastricciola.
Mufragi Pascal de Paul, pr., Bocognano.
Orenga Ant.-Ph.-Aug., négoc., Bastia.
Olivieri Octave, off., de réser., Sampolo.
Ottavi Dque, ret. des douanes, Socia.
Valery Joseph, commerçant, Bastia.
Versini Xavier, garde gén., Cristinacce.
Versini Dque-François, maire, id.
Versini Ant., brig. for. r., Partinello.
Dominici Nicolas, propriétaire, Ersa.
Dagregorio Jean, rentier, Ajaccio.
Colombani Ant.-François, pr., Pioggiola.
Mariani Simon, propriétaire, Luri.

Jurés Supplémentaires

Paoli Paul, cond. p. des p. et chauss.
Damei Etienne-Fidèle, rentier.
Mattei Martin-Alphonse, rentier.
Peretti Adolphe, architecte, tous de Bastia.

Villas cambriolées

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont mis à sac la villa Kermaria, de Mme Nivelle-Nepveu, à Minelli.

Les malfaiteurs devaient avoir quelque connaissance des lieux, car après avoir forcé la grille extérieure, ils se sont attaqués à une fausse fenêtre où se trouve une glace sans tain et ont détaché la chambranle sans l'abîmer.

Ils ont fait sauter les serrures de tous les tiroirs, placards, commodes, bahuts, etc. Ils n'ont pas réussi à ouvrir un meuble où se trouvaient des bijoux et l'argenterie.

La femme de chambre arriva le dimanche matin, selon son habitude, pour donner de l'air aux appartements, et se trouva au milieu d'un épouvantable désordre. Tout ce que contenaient les meubles jonchait le parquet. Elle a fait prévenir immédiatement la gendarmerie qui a procédé aux diverses constatations. On ne pourra savoir ce qui manque qu'à l'arrivée de Mme Nivelle.

La villa Cappuccini, de Mme Bonaccorsi, a été également visitée pendant la nuit et cambriolée. Les voleurs ont emporté tout ce qu'ils ont pu.

Baccalauréat

Baccalauréat moderne 1re lettres (Ancien régime)

Admissibles . MM.

Albertini J.-Et.
Bernardi Pierre.
Capecchi.
Ciavaldini.
Franchi Victor.
de Montera Louis.
Ponza Léon.
Rotali René

Tous ces admissibles sont du Lycée.

Classique 2e partie, Philosophie

Admissibles : MM.

Abbatucci Charles.
Albertini Jean-Baptiste.
de Bonavita Joseph.
Bourgoin Charles.
Casanova Jean.
Croccioni Franklin.
Emmanuelli François.
Giudicelli Félicien.
Guerrieri Paul.
Sanguinetti Joseph.
Sarrocchi.
Tonarelli Jean-Antoine.
Tomasi Camille.
Trani Gustave.
Martinetti Napoléon.

Moderne 1re partie

Admissibles, MM.

Anziani.
Badani Modeste.
Casanova.
Marinacce.

1re classique, Ancien régime

Admissibles, MM.

Balesi Paul.
Porzevera.

Baccalauréat classique 1re partie

Candidats admis définitivement : MM. Balesi Dominique, assez bien.
Stephanopoli Noël.
Franceschi Octavien.
Fabre.
Grisoni.

Baccalauréat moderne 2e partie (Lettres philosophie)

Candidats admis définitivement : MM. Ciavaldini François, assez bien.
Albertini Etienne.
de Montera Louis.
Penza Léon.
Marsilly.

Avis & Communications

Elèves en pharmacie. — Les élèves en pharmacie et garçons de laboratoire sont convoqués le mercredi 6 juillet à 9 heures très précises du soir pour se former en syndicat conformément et élire en même temps le bureau définitif, celui existant actuellement n'étant que provisoire.

Nombre à élire : 1 Président, 4 vice-président, 1 secrétaire, 1 trésorier, 4 membres du conseil d'administration.

Le Secrétaire, A. Frediani.

Petite Gazette

Variations Météorologiques du 5 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26 4 à midi, + 29°. A 7 heures du soir, + 27. Maxima, + 30-3. Minima, + 21-8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 759 mm. Vent. — Dans la matinée, S. faible.

Dans l'après-midi, S. O. modéré.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluie, néant.

Température la plus élevée à l'ombre, à midi : 0 mm.

⁂

Les Eibois à Bastia

M. le Maire de Portoferraio a adressé à M. Giovannelli ses remerciements en ces termes :

« Il Sindaco di Portoferraio pregiasi inviare rispetti, saluti e ringraziamenti al Sig. Prof. Giovannelli, autore della bella poesia di saluti agli elbani.

» G Biocsch »

24 giugno 1904.

⁂

Commission historique

Le ministre de l'instruction publique vient d'instituer à Ajaccio une commission qui devra rechercher et réunir les documents économiques sur la Corse se rapportant à la période de la Révolution française.

⁂

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer

Un appartement de 9 pièces avec un cabinet de toilette et un office, deux entrées,

Où bien deux appartements composés : un de 7 pièces avec un cabinet de toilette, office et deux entrées, et l'autre de 6 pièces.

2, rue Salvator Viale, au dessus de l'hôtel Lingenieur.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ; ou bien à la Pharmacie Scaglioli, Ajaccio.

Bourse de Paris

	4 juil.	5 juillet
Rente de 3 0/0 ancien	98.45	98.27
— 3 p. 0/0 amortis	98.70	98.55

et serrage.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR G. SOUTHWELL
Bastia

Achetez Soie Noire !
de la
Demandez les échantillons de nos Soieries garanties, unies, rayées ou fantaisies, depuis 1 fr. 50 jusqu'à 18 fr. 50 le mètre.
Spécialité : Les Merveilles Modes pour toilettes de mariage, de soirée et de ville en noir, blanc et couleurs.
Vente directement aux Particuliers aux Fabricants de SOIERIES de PARIS et de LYON
Schreiber & Cie, Lausanne & Z (Suisse)
Expéditions de retours.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00327

La Situation

Des trois combats, livrés depuis le commencement de la guerre, celui de Kin-Tchéou est le mieux connu dans sa marche générale et ses détails tactiques ; il est par conséquent le plus utile à étudier pour apprécier la valeur des adversaires en présence.

La presqu'île du Kouan-Toung, dont les Russes avaient à défendre l'accès, s'étend sur une longueur de 60 kilomètres sur 24 de large. Elle se rattache au Liao-Toung par un isthme de 4 kilomètres.

La petite ville de Kin-Tchéou commande au nord son entrée et la route qui y conduit ; à l'est court le chemin de fer parallèlement à la route.

Pour occuper ce passage et le défendre, le général de Stœssel ne pouvait disposer que d'une seule division sur les deux placées sous ses ordres, et dont la seconde était à peine suffisante pour surveiller les 130 kilomètres de côtes qu'il avait à garder contre une descente éventuelle de l'ennemi.

En résumé, une poignée de soldats russes avait, pendant quarante heures, résisté victorieusement à des forces quadruples, et n'avait cédé que devant l'intervention d'une escadre ennemie.

Ce combat a mit également à néant les calculs de ceux qui prédisaient que les Japonais enlèveraient Port-Arthur en un assaut en sacrifiant des milliers d'hommes. L'offensive de leur 1re division, dont les 10.000 combattants ont échoué contre un rideau de tirailleurs, soutenus par 26 pièces, donne la mesure de ce que peut faire cette débile infanterie. Le soldat japonais n'a en aucune façon l'élan fougueux des peuples sauvages de l'Afrique, qui se font tuer jusque sur les baïonnettes ; il se fait tuer sur place, mais n'avance pas, et, pour la victoire, il ne s'agit pas simplement de se faire tuer, mais d'avancer.

MANDCHOURIE

Les forces japonaises

Suivant des renseignements officiels puisés à l'état-major général de Saint-Pétersbourg, voici quelques détails intéressants sur les troupes japonaises en Mandchourie.

L'armée du général Nodzu (quartier général à Pi-Tsé-Ouo) comprend :

La 7e division (général Osaka) 15.000 hommes à Pi-Tsé-Ouo ;

La 10e division (général Kavamuro) 15.000 hommes à Takouchan ;

La 11e division (général Tsoushis) 15.000 hommes à Port-Adams ;

La 13e division 15.000 hommes à Tchantaïzi ;

Le premier corps de réserve 10.000 à San-Chilipou ;

Le second corps de réserve 10.000 hommes à Takouhcan ;

La réserve d'artillerie, de cavalerie et un parc de siège 5.000 hommes ;

Total de la 3e armée japonaise 85.000 hommes dont 24 escadrons de cavalerie et 288 canons.

Occupation de Demo-Tien-Ling par les japonais

Les Japonais ont occupé, sans résistance, le passage de Demo-Tien-Ling.

PALMES ACADÉMIQUES

M. Legoni, instituteur à Venaco, est nommé officier de l'instruction publique.

— M. Cotteloni, instituteur à Olmeta di Tuda, est nommé officier d'Académie.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

M. l'ensaigne de vaisseau Lapedie, du port de Toulon, est désigné pour embarquer comme second sur un des torpilleurs de la défense mobile de la Corse.

DÉMISSION de M. Cottignies

L'*Humanité* annonce que M. Cottignies, procureur de la République à Paris, a envoyé sa démission au garde des sceaux.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Affaires extérieures

Le ministre des affaires étrangères a fait un exposé de la situation extérieure.

Au Maroc, le pays est calme.

En Arménie, la Turquie a déclaré qu'on n'aura plus à craindre de nouveaux attentats.

Démission de M. Cottignies

Le garde des sceaux annonce qu'il a reçu la démission de M. Cottignies, procureur de la République près le tribunal de la Seine.

La démission est acceptée par le conseil des Ministres.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé **exclusivement de l'expédition des affaires courantes.**

LA Commission d'enquête sur les millions *des Chartreux*

LX mystérieux

La commission d'enquête a tenu, hier soir, une séance de coit.

Elle a entendu M. Cendre, ancien cuisinier des Chartreux, qui a déclaré que l'X mystérieux n'était autre que M. Mascuraud, président du comité républicain du commerce et de l'industrie.

Déposition de M. Mascuraud

M. Mascuraud a été entendu cette après-midi par la commission d'enquête ; il déclare énergiquement ne s'être jamais rendu chez les Chartreux.

Il est alors confronté avec Cendre qui affirme le reconnaître parfaitement et maintient sa déclaration malgré les dénégations qui lui sont opposées.

M. Mascuraud soutient qu'il ne s'est jamais rendu chez les Chartreux.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1894-1896

L'obligation 358 407 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 259.734 est remboursable à 20.000 francs.

Foncières 1879

Les obligations 1.239 024 et 103.024 sont sorties remboursables chacune à 100 000 francs.

L'obligation 754.893 est remboursable à 25.000 francs.

Foncières 1885

L'obligation 404.972 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 450 465 est remboursable à 25.000 francs.

Les Morts du Jour

Mme Marie Laurent

La célèbre artiste dramatique Mme Marie Laurent est décédée ce matin.

Née à Tulle, le 25 juin 1825, Mme Laurent avait fait ses études sur le théâtre en jouant la comédie depuis l'âge de 15 ans, n'ayant eu d'autre professeur que son père M. Lugnet.

Elle débuta à Genève dans la *Fée Carabosse*, ensuite à Rouen, Toulouse, Bruxelles, Marseille et Paris, à l'Odéon, à l'Ambigu, à la Porte Saint-Martin, au Grand-Théâtre, etc.

Cette grande artiste était fondatrice présidente de l'Orphelinat des arts, décorée des Palmes Académiques et de l'ordre de la Légion d'honneur.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'Enseignement congréganiste

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Article 3

La discussion s'ouvre sur l'article 3, qui est ainsi conçu :

« Art 3. — Seront fermés dans le délai de dix ans prévu à l'article 1er :

« 1° Tout établissement relevant d'une congrégation supprimée par application des paragraphes 2 et 3 de l'article 1er ;

« 2° Toute école ou classe annexée à des établissements relevant d'une des congrégations visées par le paragraphe 4 de l'article premier, sauf exception pour les services scolaires uniquement destinés à des enfants hospitalisés auxquels il serait impossible, pour des motifs de santé ou autres, de fréquenter une école publique.

« La fermeture des établissements et des services scolaires sera effectuée, aux dates fixées pour chacun d'eux, par un arrêté de mise en demeure du ministre de l'intérieur, inséré au Journal Officiel. Cet arrêté sera, après cette insertion, notifié dans la forme administrative au supérieur de la congrégation et au directeur de l'établissement, quinze jours au moins avant la fin de l'année scolaire.

« Il sera, en outre rendu public par l'affichage à la porte de la mairie des communes où se trouveront les établissements supprimés. »

Cet article est adopté.

Article 4

On passe à l'article 4 qui est ainsi conçu :

« Art. 4. — Il sera publié tous les six mois, au Journal Officiel, le tableau par arrondissement des établissements congréganistes fermés en vertu des dispositions de la présente loi. »

L'article 4 est adopté sans discussion.

Article 5

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'article 5 qui est relatif à la liquidation des biens et valeurs des congrégations dissoutes et aux pensions accordées.

Cet article, qui donne lieu à une longue discussion est finalement adopté.

Article 6

Enfin le Sénat passe à la discussion de l'article 6 qui est ainsi conçu :

« Art. 6 — Sont abrogées toutes les dispositions de lois, décrets et actes des pouvoirs publics contraires à la présente loi, et notamment l'article 109 du décret du 17 mars 1808. »

Cet article est adopté.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi.

Le scrutin donne le résultat suivants :

Nombre de votants. .	275
Majorité absolue. . .	138
Pour l'adoption . .	167
Contre , ...	108

Le Sénat a adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi à 2 heures.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Davèzac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Sociétés d'assurances

Suite de la 1re délibération sur les projets et propositions de loi relatifs à la surveillance et au contrôle des Sociétés d'assurances sur la vie.

Les articles 8, 9 et 10 sont successivement adoptés.

Suite la discussion jeudi matin.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

Le président dit qu'il ne reste plus à discuter que les articles qui ont été réservés.

L'affaire Cuignet

M. Lasies, faisant allusion au cas du commandant Cuignet demande au ministre de la guerre que la famille de cet officier supérieur et un médecin civil soient autorisés à assister à l'examen mental fait par l'autorité militaire.

M. Lasies s'élève contre la façon de procéder à l'égard de cet officier et déclare qu'en voulant enfermer comme fou le commandant Cuignet on commet contre lui un assassinat politique.

M. Lasies donne ensuite lecture d'une lettre que lui a adressée M. Cuignet, laquelle fait connaître que le Gouvernement lui avait promis une compensation s'il voulait se taire.

Le ministre de la Guerre

proteste énergiquement contre les allégations portées à la tribune par M. Lasies, dans cette affaire, lesquelles constituent une accusation criminelle envers le gouvernement.

Le général André déclare qu'en moment où une expertise médico-légale sur l'état mental du commandant Cuignet a été décidée, cet officier se trouvait en proie à une vive surexcitation cérébrale.

M. Gauthier de Clagny prend à son tour la défense du commandant Cuignet, appuyant les déclarations de M. Lasies.

M. Vazeille dit que le ministre de la guerre a commis dans cette affaire une maladresse.

Amendement Lasies

Après un échange d'observations entre le ministre de la guerre et les divers orateurs, l'amendement Lasies est renvoyé à l'unanimité à la commission de réforme sur le régime des aliénés.

Amendement Breton

M. Lasies reprend l'amendement Breton.

Le rapporteur annonce que la commission propose que les manœuvres n'aient pas lieu du 16 juillet au 20 août.

M. Lasies insiste pour que les manœuvres n'aient lieu ni pendant la moisson ni pendant les vendanges.

Malgré l'opposition du ministre de la guerre, l'amendement Lasies est adopté par 400 voix contre 123.

On passe ensuite à la discussion de l'article 81 qui est adopté.

L'article 88 est supprimé.

L'ensemble du projet de loi

Après diverses déclarations pour ou contre présentées par plusieurs députés, l'ensemble du projet de loi sur le service de deux ans est adopté.

Nombre de votants. .	560
Majorité absolue. . .	281
Pour l'adoption . .	517
Contre	43

La séance est levée et renvoyée à jeudi matin à neuf heures.

SERVICE HEBDOMADAIRE
très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront rigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laloë, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

STATION D'ÉTÉ
Hôtel Monte d'Oro
La Foce de Vizzavona
Altitude 1.200 mètres
Voiture à la gare de Vizzavona.
Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.
Prix modérés
Arrangement pour famille
V. BUDTZ.

Machines à coudre
Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.
Machines de luxe, machines brodeuses.
Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.
Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurtu, etc.
Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.
Les machines *Helvétia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.
La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

Assurance Judiciaire

Etude
de Me Lucchetti
AVOUÉ
près le Tribunal Civil de Calvi

Il sera procédé le neuf août mille neuf cent quatre à huit heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Calvi, séant au palais de justice de la dite ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés formant un seul lot, savoir :

1. Fornali, terre vaine, vigne et bâtiment rural de la contenance de six hectares soixante-dix-sept ares, cinquante-trois centiares, attenant aux dunes de la mer, à biens des sieurs Gregorj, banquiers, et Savelli Charles-Marie, section A, numéros 57, 52, 53, 56, 57 et 58 du plan cadastral de la ville de l'Ile-Rousse.

2. Costa al Corborio, terre de la contenance d'environ quatre-vingt-deux centiares, tenant à biens des sieurs Salvini Sébastien, Fioravanti Charles et au bien Fornali qui précède, section A, numéros 82, 83, 51 et 54 du plan de la dite ville.

Les dits immeubles formant un seul domaine connu sous la dénomination de Fornali est situé en face de la gare de l'Ile-Rousse; il est traversé au nord par la voie ferrée. Le bâtiment rural ou maison d'habitation comprend sept pièces et un four, elle est bâtie en maçonnerie et couverte partie en tuiles et partie par une terrasse recouverte avec du béton.

Les immeubles ont été saisis à la requête du sieur Giudicelli Antoine-Marie, forgeron, demeurant et domicilié à l'Ile-Rousse, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par délibération du bureau de Calvi en date du douze novembre 1903, ayant pour avoué Me Lucchetti, demeurant à Calvi, sur les sieur et dame Emilie Muraccioli et Joseph conjoints Mariani, propriétaires, demeurant à l'Ile-Rousse parties saisies et le sieur Faure Durif, pris en sa qualité de syndic de la faillite du dit Joseph Mariani au besoin, par procès-verbal de Ceccaldi, huissier à l'Ile-Rousse, en date du deux septembre 1901, visé le dit jour, enregistré et transcrit après dénonciation aux parties saisies au bureau des hypothèques de Calvi le treize septembre 1901, Vol. 14, numéro 4.

La dite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le créancier poursuivant de cinq cents francs, ci. . . 500 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef lesquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles sans, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, le deux juillet mil neuf cent quatre.

Signé : LUCCHETTI, *avoué.*

Visé pour timbre et enregistré à Calvi, le deux juillet mil neuf cent quatre. f. 53, C. 22. Débet, total, deux francs, 48 cent.

Signé : R. FERRY.

Pour copie conforme.

Signé : LUCCHETTI, *avoué.*

FONCTIONNAIRES, OFFICIERS et commissionnés PRÊT argent sur signature, longue échéance, maximum du prêt cinq mille francs, argent de suite, discrétion absolue, enveloppes sans en-tête, rien à payer en cas de non réussite. Écrire avec détails, situation : Crédit Colonial, 54, rue de la Victoire, Paris.

BÉNÉFICES RÉALISÉS

Pendant le mois de Mai 1904

Opérations de bourse en participation

Méthode raisonnée 33me année.

Groupes de 5.000 francs. — **Parts de 100** fr.

Bénéfices par groupes de 5.000 fr.

Coupe **Reute** 2.451 fr. 55, soit **49.05** pour cent

Extérieure 16.341.70, soit **326.35** pour cent.

Rio 625.05, soit **16.50** pour cent.

Demandez la preuve à la Dépêche Financière 33e année

114, rue de Provence, Paris

Brochure gratuite

Moyen de gagner beaucoup d'argent avec une petite somme

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Puzzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

Librairie du PETIT BASTIAIS

Vient de paraître le tome Ier :

Le Miroir de l'Amour et de la Douleur

DANS

le Sacré-Cœur de Jésus

INCARNÉ, EUCHARISTIQUE ET CRUCIFIÉ

par le R. P. GINTHER

traduit du latin

par M. l'abbé C.-J. SARROCCHI

Chanoine honoraire, Vicaire forain, Curé de La Porta

Un volume de 550 pages, **3.50** — franco, **4.00**

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

Librairie du *Petit Bastiais*

VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
(Deuxième Série)

Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.

Cunversione, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Puesia e Prosa, cummediòla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Sei Scinette Commiche, Prix 60 cent. franco 80.

L'Aricchiòla, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Da Chicchiu a Furiani, cummediòla in 1 attu. Prix 50 cent. franco 60.

Les six brochures réunies en un volume de 396 pages, **2** fr. **50**, franco, **2** fr. **90**

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

TRANSFORMÉ

AGRANDI

SOUS LA DIRECTION DE Mme Alice RAYNOND

PRIX D'ABONNEMENT :

Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.

Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.

64, Rue Jacob, 64 — PARIS

Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir

DES PATRONS DÉCOUPÉS

DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE

TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI

Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.

Le Numéro se trouve également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

Un des rédacteurs pérora,
MATTHIEU OLLAGNIER,
Maître Imprimeur Éditeur.

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION

Immédiatement soulagés et guéris à la longue par le **PAPIER BARÉ** et les **CIGARES-BARÉ**

Le Boîte de Cigares ou de Papier. F. COMAR & Fils, 38, Rue St-Claude, Paris

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix : 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

MAISON L.-N. MATTEI et Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — JEUDI, 7 JUILLET 1904 — N° 159

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Benoît.
Soleil (heure officielle) . . . .
Lever, 5 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 11 m.
Lune Nouv. le 12 — Premier quar., le 19.
Fête de demain : Sainte Elisabeth.

6 JUILLET

AU PAYS DES GIFLES

MONOLOGUE

J'arrive de là-bas, du Midi. Les poètes du Nord vous disent que dans cette contrée tout est caresse du soleil. Merci !... qu'ils y aillent, ils n'en diront des nouvelles.

En deux mots, voici l'histoire de mon voyage au pays du Tendre .. et du solide.

Orphelin et sans le sou, le début est pathétique comme vous voyez, mais possédant un nom assez chic, — je m'appelle Fiorentin de la Tarloraine, mes ancêtres devaient être folâtres. — Enfin, je résolus de me donner des héritiers authentiques. Mon vieux de la Tarlorine, me suis-je dit, il faut te marier avec une jolie dot et la fille après. Je vais trouver mon notaire — on dit mon notaire comme on dit mon tailleur, sans en avoir précisément un — et lui fais part de mes nobles intentions.

Mon notaire, un ancien viveur qui lança mon père et qui le ruina, me dit paternellement :

— Très bien, jeune homme, quoique frisant la cinquantaine...

— Mais toujours ingambe, ajoutai-je vivement.

— La chose ira sur des roulettes. J'ai votre affaire. Une jeune fille du Midi.

— Ah !... du Midi ? pays chaud !.. Son âge ?...

— Dix-huit ans, et appétissante.

— Oh ! oh ! ... fis-je soucieux.

— En quoi ! vous faites la difficile ?

— Moi, pas du tout, au contraire, je jubile !

— A la bonne heure ! Cette jeune personne, fille de parents doux et paisibles, comptera à son nouvel époux, le jour du mariage, cent mille francs. Son père, propriétaire dans la Crau, est au maître qui a gagné sa fortune en faisant le fossoyeur improvisé dans toutes les courses de taureaux de l'endroit. Un argent crânement gagné, comme vous voyez. Le père Michel veut pour sa fille un parisien par sang, connaissant les coins de la capitale comme sa poche, afin d'être pilotè par son gendre en ses visites à Paris.

— Je comprends, fis-je en clignant de l'œil, le beau-père est un gaillard... Dame ! un ancien toréador !...

J'accepte. Le père, la fille et la dot me vont comme un gant, quant à la belle-mère, on la soignera.

On négocia l'affaire.

Et me voilà en route, ou plutôt à la gare. Le train était bondé. Mon wagon allait éclater tellement nos émotions entassés dans les compartiments. Dans le mien, les dames étaient en majorité. Une gentille petite femme entre autres, à l'air câlin, était à mes côtés et semblait s'impatienter d'attendre le départ du train, ayant hâte sans doute d'arriver je ne sais où.

Un gros monsieur, type méridional, un marseillais pour sûr, commença par tuer le temps en bourrant une énorme pipe qu'il avait tirée de sa sacoche. Ces dames se regardèrent avec terreur. Moi, je commençais à manifester — silencieusement — mon indignation, mais le gros monsieur à la figure pleine et réjouie, sans remarquer les visages consternés de ses compagnons de route, battit le briquet et alluma sa pipe culottée.

Tout le monde haletait et la respira fama. Mais, chose étrange, l'horrible fumeur ne rejetait point la fumée qu'il aspirait. Et Dieu sait s'il humait avec fracas.

Cependant, cette inconvenance était impardonnable, et comme j'étais seul de mon espèce, un Tarloraine ! dans le compartiment, je commençai à prendre mon courage à deux mains et... poliment, je fis observer au gros monsieur que...

Il ne me laissa pas achever. Il ôta son fourneau de la bouche, me regarda d'un air narquois, puis, se penchant à la portière et, comme s'il prenait son élan, il rejeta au dehors, avec un bruit sonore, toute la fumée qu'il avait absorbée.

Le jet fut si violent que le train partit aussitôt comme un éclair.

Nous arrivâmes à Avignon avec 7 heures 42 minutes d'avance.

Pardieu ! avec un Marseillais dans le train et le mistral en poupe, la chose n'était pas extraordinaire. Avec les gens du Midi il faut s'attendre à tout.

Avignon, c'était ma destination. Personne, naturellement, à la gare.

7 heures 42 minutes d'avance, pensez donc !

Et pour attendre patiemment mes beaux parents qui devaient venir me recevoir à mon arrivée, j'engageai conversation, au buffet, avec la gentille petite femme du compartiment, qui avait sommeillé sur mon dos pendant tout le temps du trajet, et qui devait s'arrêter, elle aussi, à Avignon.

Elle attendait également qu'on vînt la chercher.

Nous causâmes. Nous nous plûmes. Nous nous comprîmes.

Elle revenait en cette ville où elle était née, pour se refaire le tempérament, abîmée par cette vie surchauffée de Paris.

Pauvre petite femme ! va !

Je sortis un instant pour respirer l'air, car ce rôle-là me, sous le ciel du Midi, m'avait suffoqué. Je commençais à battre la campagne.

J'ai le cœur si sensible !

Une heure après, jalouse et sérieux, je revins. Le moment approchait où ma nouvelle famille allait me serrer dans ses bras.

Je retrouve la petite dame, qui m'avait donné tout à l'heure des fourmis dans le dos, en train de boire un verre d'orgeat avec un petit bout d'homme, à la figure de fouine, mais à la mine éveillée. Je pensais aussitôt que c'était l'oncle de Christine — ma voyageuse. Je me retirai dans un coin de la salle, mais elle m'appela en disant :

— Ne vous sauvez donc pas comme ça ! monsieur qui est une ancienne connaissance, attend l'arrivée du train, et, tout joyeux de me retrouver ici, il m'a offert un rafraîchissement que j'ai accepté avec plaisir.

— Ah ! fis-je d'un air qui voulait dire : drôle de tête, ce petit bonhomme !

Ce dernier crut voir, sans doute, dans ma mine quelque chose de désagréable pour lui.

— Cela vous contrarie, monsieur ?... me dit-il avec un accent de terroir et en me fixant étrangement.

— Moi ? cela m'est bien égal ! fis-je en levant légèrement les épaules.

Il est évident que cette réponse n'était pas trop polie, mais je parlai ainsi pour maîtriser ce regard qui semblait me défier, moi, un Tarloraine !

— Eh là-bas ! pas de manières, n'est-ce pas ! dit le petit vieux en prenant une pose d'athlète.

— Insolent ! fis-je avec des yeux courroucés.

— Moi, insolent ?.. espèce de ratatiné ! répondit il avec aplomb.

Puis s'animant subitement :

— Que veux tu, toi, dis !... Tu crois qu'on Avignon, nous ne valons pas ceusse qui sont de Paris ?... dis, toi !...

— Dites donc, vous, pas de familiarités, je vous prie.

— Moi, je parle comme je veux. Je suis d'Avignon, moi.

— Oh ! elle est propre votre ville...

— Ma ville !... Nous avons un palais des papes et un pont où tout le monde passe, ce que vous n'avez pas à Paris, et vous venez ici pour nous blaguer encore ? Tiens, pour toi !

Et avec ces cinq doigts groupés, il frappa sur sa joue gonflée en signe de mépris.

Devant cette grossière attitude et ses allures de provocateur, j'allais... lui tourner les talons, lorsqu'il se mit à me narguer encore en me traitant de vieille savate.

Oh ! c'était trop fort ! moi, savate ! .. et vieille encore !... le sang m'aveugle, et sans songer au scandale que j'allais provoquer, je me précipite sur ce malotru, et... reçois de lui une gifle lestement appliquée.

Je poussai un rugissement et bondis pour l'écraser, quand un coup de cloche annonça l'arrivée du train.

— L'heure de l'entrevue ! m'écriai-je d'une voix étranglée, en saisissant aussitôt ma valise.

— Gueux ! fripouille ! chien ! je reviendrai tout à l'heure... dans cinq minutes... ah ! sale paysan ! attends-moi un instant, va.

Et tout agité, je me dirigeai vers le débarcadère où devaient m'attendre déjà le père et la mère Michel.

— Je l'attendrai aussi, moi, après le train... nous nous attendrons, figure ambonnée !

Et furieux, tous deux, nous nous précipitâmes sur le quai de la gare.

Cet animal m'insultait encore, en courant. De mon côté je lui criai :

— Avorton !... roquet !... histrion !...

Et lui :

— Ah ! tu me prenais pour un riquiqui !... voui, voui... à tout à l'heure ! un riquiqui, moi !...

— Mon mari riquiqui ?... s'exclama une plantureuse femme qui venait d'arriver, à la hâte, du dehors. Emplâtre !... et tu ne lui manges pas le nez à ce flambard ?... attends, va, je vais te l'arranger, moi.

Et vlan ! je reçois, de ce côté, une nouvelle gifle qui retentit avec échos.

O rage !

Et le moment approchait où j'allais être reçu par le père et la mère de ma fiancée, qui devaient se trouver là, certainement.

J'écrasai cette monstrueuse femme d'un regard foriboud et méprisant, puis je me jetai dans la foule des voyageurs qui descendaient en masse du train qui arrivait, pendant qu'un autre, venant de Marseille, allait partir pour Paris.

Il avait été convenu que, pour nous reconnaître à la gare, le père et la mère Michel et moi, devions porter notre mouchoir au nez comme pour nous moucher. Par ce moyen, la reconnaissance aurait été facile.

Je m'exhaute aussitôt, suivant nos conventions, et cherche d'un regard anxieux parmi les personnes qui attendaient dans la salle d'attente.

Tout à coup une voix de femme colossale se fait entendre.

— Le voici ! .

— M. de la Tarlurinette, hâle un individu à la voix gutturale.

— C'est nous, approchez.. ah ! quel plaisir !...

Et quatre bras m'enlacèrent.

Horreur ! c'étaient mes deux gifleurs, le père et la mère Michel.

— Tiens ! quelle farce ! c'était vous ? s'écria l'ancien toréador improvisé.

— C'est trop drôle ! ajouta en riant son taureau de femme, en se frappant sur les hanches.

Oh ! non, par exemple ! je la trouve violente, celle là ! Deux gifles du père et de la mère, en arrivant?... mais l'autre, alors, la fille, qu'allait-elle me réserver ?...

— Ce n'est rien, mon gendre, l'amitié entrera mieux...

— Fichez moi donc la paix, barbari-je.

Et comme si une transfusion du sang méridional m'avait été faite sur le-champ, je sais pris de fureur épileptique.

Claquant des dents, je lâche ma valise, j'ouvre mes bras et applique simultanément d'un revers de main, avec éclat, un formidable atout à chacun d'eux, puis, d'un bond, comme une sauterelle effarouchée, je saute sur le train de Paris qui commençait à se remettre en marche, pendant que le père et la mère Michel poussaient des cris de rhinocéros.

Et me voilà.

Hélas ! ce ne sont pas les gifles reçues qui me navrent le plus, ce sont mes frais de voyage, ma valise et mes illusions perdues.

Je reste encore orphelin et sans le sou !

PHILIPPE TONELLI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 7 Juillet à 8 h. 1/2

1. Le Commandeur,	Mastio,
2. Mireille,	Gounod.
3. La Jeune Mariée,	Mourgey2
4. Le Prophète,	Meyerbeer.
5. Cadix,	Schwaltz,

Le Chef de Musique, MOCLIANI.

Événements Corses

7 juillet 1861. — Nicolas Negri, à la tête de nombreux Génois, arrive dans le petit village de Volpajola, et souffleta le Podestat de l'endroit, Morazzano, coupable de lui avoir fait simplement observer que ses administrés ne pouvaient loger sa troupe.

Morazzano se vengea plus tard de l'affront qu'il avait reçu en tuant Negri.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

MM. les sous-lieutenants Chiappini, du 3e rég. de chasseurs d'Afrique, et Leonelli, du 6e rég. de chasseurs d'Afrique, sont promus au grade de lieutenant.

— M. Carcopino, lieutenant au 3e rég. de chasseurs d'Afrique, est détaché du sien corps pour être employé dans le service des affaires indigènes en Algérie.

— Ont été nommés gardes domaniaux des eaux et forêts :

M. Poli, garde communal des eaux et forêts.

M. Poli, fils de préposé domanial.

M. Subrini, garde communal.

La Presse en Corse
par Louis Campi

M. Louis Campi vient de faire paraître une très jolie plaquette : « L'Imprimerie à Ajaccio, depuis son origine, pour servir à l'histoire de la Presse en Corse. » C'est la suite d'une étude parue dans la *Gazette Corse*, qui fournit ainsi l'histoire de l'Imprimerie à Ajaccio depuis la création de la première imprimerie dans cette ville, par Miot, en 1801, jusqu'à nos jours.

Ce travail, parfaitement documenté, est d'un grand intérêt pour tout le monde.

Établi d'après les sources officielles, il présente en résumé la marche progressive de l'imprimerie depuis cent ans. Mais les sources officielles n'auraient pas suffi pour documenter M. Campi, il lui a fallu chercher partout, combler des lacunes. Il a été d'ailleurs très servi par ses souvenirs personnels, car voilà bien quarante ans que le nom de M. Louis Campi se trouve dans les principaux journaux de l'île et que ses publications se suivent presque sans interruption. Dès que l'une est terminée il en recommence une autre, et toujours pour l'amour de son pays et en particulier de sa ville natale. Personne n'a fait connaître Ajaccio et ses illustrations autant que lui, et ce n'est pas fini, il nous promet encore des lectures bien agréables et bien intéressantes.

Cette plaquette se trouve à notre librairie au prix de 1 franc, 1.15 franco.

La Cirnea

Le jeudi 30 juin, à 4 heures de l'après-midi, a eu lieu l'assemblée générale de la Cirnea, sous la présidence de Mme de Cheverrière de Carbuccia, assistée des deux vice-présidentes, Mlles Diane de Zerbi et Marie Vannucci, et de la secrétaire, Mlle Eugénie Scatelli.

Etaient présents : Mmes Vannucci, Lazarotti-de Carbuccia, François Lazarotti, l'insider, de Chevarrier de Carbuccia.

Mlles Diane de Zerbi, Marie Vannucci, Eugénie Scatelli.

MM. le sénateur Farinole, François de Bonavita, Pierre de Carbuccia, (conseil de la Société); Girolami, Giacomoni, professeurs ; Augustin Lazarotti, Paul Bernese, Ernest Romani, Charles Casa-Bianca, les abbés Haumé, Antonelli et Ferrata, Fernand Mattei, Giovanonelli.

Dès l'ouverture de la séance, il est donné lecture de l'ordre du jour suivant :

Approbation des statuts.

Reddition des comptes.

Organisation définitive du bureau et des deux comités, discussion du bulletin.

Les remarquables statuts rédigés par Vattelapesca sont approuvés par l'assemblée, sauf l'article 12 interdisant à la Société toute représentation qui serait donnée dans son intérêt. Un membre fait observer que les cotisations sont modiques et qu'elles ne suffiraient pas à subvenir à toutes les dépenses de la Société, surtout lorsque le bulletin qui est projeté sera publié.

La proposition est mise aux voix, et l'assemblée décide qu'il y a lieu de supprimer l'article 12 qui interdit toute représentation en profit de la Société.

L'assemblée approuve également les frais de réception aux Elbois.

Le bureau définitif est ainsi constitué :

Président d'honneur : M. Pierre Lucciana. (Vattelapesca.)

Présidente : Mme de Chevarrier de Carbuccia.

Vice présidentes ; Mlles Diane de Zerbi et Marie Vannucci.

Secrétaire : Mlles Eugénie Scatelli.

Le comité de lecture comprend comme membres :

Mme Augustin Lazarotti ; MM. Emile Luciana, Ernest Lota, Giacomoni, Girolami, Bonifacio, professeurs ; de Matra, Santo Casanova ; Charles Casa-Bianca, Giovannelli.

Font partie du comité théâtral :

MM. Dominique Vannucci ; Ernest Romani, Paul Berneau, Joseph Flach, Fernand Mattei.

Conseil de la Cirnea : M. Pierre de Carbuccia.

Il est ensuite décidé que le comité de lecture se réunira incessamment afin de régler la question du bulletin dont la publication est prochaine.

L'assemblée générale, sur la proposition de Mme de Chevarrier de Carbuccia, vote des remerciements à l'adresse de M. René Sargy dont les conférences ont amené à la Cirnea de nombreux adhérents.

Puis la séance est levée.

Bulletin Financier

Paris, le 2 juillet 1904.

Malgré les réalisations habituelles du samedi, le mouvement de hausse se poursuit sans interruption et c'est en nouvelle avance que se traduit la semaine. Les plus-values sont particulièrement sensibles sur les Fonds d'Etats. Le 3 0/0 s'avance à 98.50, l'Extérieur à 88.37 et le Turc à 87.05. Les Fonds Russes sont 1/2 0/0 fermes ainsi que les Sociétés de Crédit.

Les obligations 5 0/0 Russes sont en bonne tendance à 467.

Par suite de circonstances particulières, un certain nombre d'actions de la Mazembique Mines ont été confiées à l'Union Syndicale Financière, rue Saint-Lazare, 3, Paris, qui a fixé officiellement sa valeur au prix de vingt-huit francs. Situées sur le territoire des Matebe (Zambèze que), la Mazembique Mines possède 65 propriétés, contenant 864 claims 1/4, dont la richesse aurifère est considérable. En effet, les rapports des ingénieurs montrent que leur rendement moyen serait de deux onces 4/5, alors que les propriétés situées du Transvaal donnent une once ou trois quarts d'once à la tonne de minerai travaillé.

Les Chemins Français confirment leur reprise précédente.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — Nous enregistrons avec plaisir le succès remporté par le jeune Paul Bosc, fils de notre excellent confrère M. Edouard Bosc, qui vient d'être définitivement admis aux épreuves de la 1re partie du baccalauréat classique, nouveau régime, avec dispense d'âge de six mois.

Nos bien sincères félicitations.

FIGARI. — M. Bonavita Joseph-Antoine, adjudant au 68e régiment d'infanterie à Issoudun, a été nommé receveur des postes et télégraphes à Figari, en remplacement de M. Pasculoni, mis en disponibilité.

ROGLIANO. — Notre école de garçons présentait trois candidats au brevet élémentaire, MM. Costa François, Martini Marion et Martini Sylvestre. Tous les trois ont obtenu le brevet.

Ce résultat est le meilleur éloge que l'on puisse faire de leur excellent maître M. l'Instituteur Orsoni, dont toute la population d'ailleurs se loue sans restriction.

Toutes nos félicitations au maître et aux nouveaux brevetés.

SARTENE. — M. Gomis, commissaire de police à Sartene, est appelé aux mêmes fonctions à Saint-Nicolas du Port.

LURI. — L'autre jour, nous avons assisté à un concert des plus applaudis donné dans la cour de la maison Vincenti, en l'honneur de sa jeune fille, Mlle Jeanne Vincenti, nouvellement reçue aux épreuves du brevet élémentaire. La jeune lauréate a été préparée par la sympathique fille de M. Carroni J.-A., conseiller municipal, l'un de nos meilleurs amis, pourvue du brevet supérieur.

Nous adressons nos meilleures félicitations pour le succès obtenu à l'élève aussi bien qu'à Mlle Gracieuse Carroni, sa maîtresse. — X.

SAINTE-LUCIE. — Mme veuve Marie Diane Giacomoni, née Bernardini, a été nommée débitante de tabacs et de poudres à feu à Sainte-Lucie de Tallano, en remplacement de M. Bernardini, son père, décédé.

CIAMMANACCE. — Une tentative d'enlèvement a eu lieu au hameau de Chiosselle, commune de Ciammanacce. La jeune Santucci Paul-Tourrenlot, de cette commune, a tenté d'enlever la demoiselle Marie-Olive Franceschi, et comme celle-ci résistait, il l'a frappée à plusieurs reprises, espérant la contraindre à le suivre. Lorsqu'il a vu que ses efforts étaient inutiles, il s'est enfui pour échapper à la vengeance des parents de la jeune fille.

SANTO-PIETRO. — M. Dionisi Jean-Baptiste a été nommé cantonnier des ponts et chaussées sur la route départementale 7, avec résidence à Santo-Pietro di Tenda.

La Réforme Judiciaire en Corse

Le projet de loi présenté par M. le garde des sceaux sur l'organisation des cours d'appel et des tribunaux, comporte la suppression de deux sièges de conseiller à la cour d'appel de Bastia.

Les tribunaux de Calvi et de Corte ne comprendront plus qu'un juge président au traitement de 4,000 fr. ; un juge assesseur à 1,500 fr. ; un substitut à 3 000 francs.

Le juge président remplira, en même temps, les fonctions de juge d'instruction, et le substitut celles de procureur.

En cas de maladie ou d'empêchement du juge président ou de l'assesseur, des juges du tribunal voisin pourront être délégués pour tenir les audiences. Le tribunal de Bastia assurera le service de celui de Calvi, et le tribunal d'Ajaccio celui de Corte.

Les juges suppléants près les tribunaux prennent désormais le titre de juges assesseurs et toucheront un traitement de 1,500 francs.

Il y aura un juge assesseur dans chacun des tribunaux d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Sartene.

Dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la loi il sera procédé à la rédaction du personnel des cours et tribunaux.

COMMENT LA RARETÉ APPORTE LA VALEUR

Une caravane s'était égarée dans le désert. Une soif inextinguible causée par la chaleur suffocante, telle que l'on n'éprouve en la part ailleurs que sous les rayons brûlants du soleil des tropiques, avait rapidement épuisé la provision d'eau du voyageurs. Il n'y eut bientôt plus qu'un seul Arabe qui, plus prévoyant que ses compagnons, avait encore quelques rations d'eau potable dans son outre. « A quel prix me céderez-la une pinte d'eau ? » lui demanda l'un des voyageurs, un riche négociant. « Dix mille francs, répondit l'Arabe, qui connaissait la valeur de ce qu'il avait à vendre. La somme lui fut comptée et la pinte d'eau sauva la vie au négociant, car, le lendemain, la caravane arriva à une oasis. Beaucoup de ceux des voyageurs qui étaient trop pauvres pour se payer une goutte d'eau à ce prix la moururent de soif.

Bien des personnes meurent tous les ans, faute d'un remède approprié en moi qui les affige. N'en pas que le remède n'existe pas ou qu'il soit impossible de se le procurer. Il ne peut que l'on n'en ait jamais entendu parler, ou si on le connaît de réputation, que l'on ait pas eu en apprécier la véritable valeur. Combien de gens des voyageurs qui étaient trop pauvres pour se payer une goutte d'eau à ce prix la moururent de soif.

Bien des personnes meurent tous les ans, faute d'un remède approprié en moi qui les affige. N'en pas que le remède n'existe pas ou qu'il soit impossible de se le procurer. Il ne peut que l'on n'en ait jamais entendu parler, ou si on le connaît de réputation, que l'on ait pas eu en apprécier la véritable valeur. Combien de gens des voyageurs qui étaient trop pauvres pour se payer une goutte d'eau à ce prix la moururent de soif.

« Ayant souffert pendant longtemps de la dyspepsie sous sa forme la plus aiguë, et n'ayant pu trouver aucun soulagement par l'emploi de nombreux médicaments, je songeai dans un état alarmant de faiblesse physique et mentale. » Voilà ce qu'écrivait Mme Gaudet, Calixi ère, 20 rue René Goudet, à Livry, près de. Chemond (Loiret), le 2 février 1904. Elle ajoutait : « J'avais tous les aliments en horreur, et je ne pouvais garder le peu que je me forçais de manger ; j'étais en outre anémique, et en proie à la constipation et à l'insomnie. Mais tous mes maux disparurent dès que je me mis à prendre de la Tisane américaine des Shakers, ce merveilleux remède, dont la propriétaire est en France est M. Oscar Faure, pharmacien à Lille. Dès les premières doses, je ressentis un grand soulagement, et cinq flacons en ont complètement me guérissent. » Vu, pour la légalisation de la signature de Mme Gaudet, par M. Demangeon, Maire.

Si une pinte d'eau dans le désert vaut 10.000 francs, pour ceux qui meurt de soif, quelle doit être la valeur de la Tisane américaine des Shakers, qui, chaque année, sauve des milliers de gens dans d'une tombe à demi-ouverte pour les engloutir ?

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur l'amendement de M. de Blois à l'art. 1er de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste, portant que l'enseignement professionnel, de quelque nature qu'il soit, ne tombe pas sous l'application de la présente loi.

Nombre de votants . . . 268
Majorité absolue. . . . 135
Pour l'adoption. . . 108
Contre 160

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Giacobbi, Muracciole, Rane.

Scrutin sur un autre amendement de M. de Blois ainsi conçu :

« Toutefois, les établissements professionnels agricoles, industriels ou commerciaux ne seront formés qu'en vertu et à mesure que l'Etat aura pris, d'accord avec les communes, les dispositions nécessaires pour assurer l'instruction professionnelle des élèves. »

Nombre de votants . . . 263
Majorité absolue. . . . 132
Pour l'adoption. . . 106
Contre 157

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM Giacobbi, Muracciole, Rane.

(La séance du Sénat a été levée à 6 heures moins 10. M. Muracciole est décédé à Ajaccio, à 5 heures et demie).

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

Les Elections Départementales

Levie

M. le docteur Maestrati, conseiller général sortant, chevalier de la légion d'honneur, sollicite des électeurs du canton de Levie le renouvellement de son mandat.

Conférence Cirnea

Dimanche, dans l'après-midi, M. René Sargy fera une conférence sur la Cirnea, à Cauvione, à la Mairie.

Baccalauréat

Classique 2e partie, Philosophie

Candidats admis définitivement :

Mll. Abbatucci Charles, *assez bien.*
Bourgoin Charles, id.
Cruccioni Franklin, id.
Albertini Jean-Baptiste.
Emmanuelli François.
Giudicelli Felicien.
Guerrieri Paul.
Malfanti.
Pistrini.
Scatelli Charles.
Sarrocchi.
Tonarelli Jean-Antoine.
Tomasi Camille.
Trani Gustave.

Mathématiques 1re partie
(Ancien régime)

Candidats admis définitivement :

Mll. Badani Modeste.
Bergaselli.
Casanova.
Marinacce.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire
(1re partie Latin Langues)

Série B.

Admissibles :

MM. Arborati Albert.
Luciani Pierre.
Mattei Charles.
Peraldi Dominique.
Renucci Jean.
Tafanelli Pierre.

Ont été admis définitivement :

MM. Mattei Charles, *assez bien.*
Luciani Pierre.
Arborati Albert.
Peraldi Dominique.

(1re partie Latin-Sciences)

Série C.

Sont admis définitivement :

MM. Antoni Camille.
Moracchini François.
Delalande Paul.
Mattei Henri.

(1re partie Sciences-Langues)

Série D

Admissibles :

MM. Casalis Pio.
Maestracci Jacques.
Sautini François.

Admis définitivement ;

MM. Sautini François, *assez bien.*
Maestracci Jacques.

Baccalauréat classique
(Lettres-Mathématiques)

Admis définitivement :

M. Vogt Georges.

Baccalauréat moderne
(Lettres Mathématiques)

Admis définitivement :

MM. Dominici Toussaint, *assez bien.*
Agostini Etienne.
Ceccaldi.
Bianchi Louis.
Peretti Antoine.
Bonaccorsi Gabriel.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, 26 5 à midi, 28 2 à 7 heures du soir, + 26 2
Maxima, + 29-7. Minima, + 21 8.
Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 760 mm.
Vent. — Ans la matinée, O. modéré.
Dans l'après-midi, O. faible.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Nouvelles publications

Vient de paraître : « L'Imprimerie à Ajaccio, depuis son origine, pour servir à l'histoire de la Presse en Corse, » par M. Louis Campi. Belle brochure, 1 fr., se trouve à notre librairie.

Au Théâtre

La troupe Achard a demandé la salle de spectacle pour les 20 et 22 octobre pour représenter deux vaudevilles : *Les Dragées d'Hercules* et *La Carotte*.

Des réparations ayant été effectuées au Théâtre pour la réception des Elbois et d'autres devant être faites avant le mois d'octobre, M. l'Architecte a été d'avis que les représentations pourraient être données sans inconvénient et M. le Maire a accordé l'autorisation demandée.

Objet perdu

Il a été perdu des quais du Nouveau Port à la plage militaire, un chapelet en nacre monté en argent.

Le rapporter au bureau du journal contre récompense.

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soigneusement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Avis

— M. Ferri, fondeur de cloches, a l'honneur de prévenir MM. les Membres du clergé qui désireraient se mettre en rapport avec lui, qu'il se trouve actuellement à Matra ; lui écrire dans cette localité ou à M. Nonce Pensa, négociant au vieux port, Bastia.

Avis

— Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Caraffa, notaire à Bastia.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentili, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Ecole d'hydrographie

Les cours ouvriront à l'Ecole d'hydrographie (local de l'ancien théâtre), le lundi 18 juillet à 7 h. 45 du matin.

MM. les Candidats sont priés de se faire inscrire d'avance au bureau de la Marine, qui leur délivrera le « permis » de suivre les cours.

Etat Civil

NAISSANCES

Pchas Jean-Jacques.

DÉCÈS

Raffalli Joseph, 8 ans, de Bastia.

Bourse de Paris

	4 jul.	6 juillet
Rente 3 0/0 ancien	98.27	98 32
— 3 0/0 nouvelle	98.35	98.40

Café des Gourmets

A partir de 4 heures du soir

GLACES

assorties

LIVORNO

PALACE HOTEL

(PALAIS FABBRICOTTI)

Vis-à-vis des BB. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc

C. SPAINI & C.

Ouverture

DE L'ETABLISSEMENT THERMAL

de Guagno-les-Bains

A partir du 15 juillet, M. le docteur Ferrandi, médecin major de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, dirigera la cure Thermale, l'Etablissement devient donc une maison de santé où les soins les plus délicats seront donnés à Messieurs les baigneurs, qui trouveront en outre tout le confortable désirable, l'Etablissement étant aménagé pour permettre de prendre son bain sans sortir, commodité inappréciable dans une cure Thermale au point de vue médical.

Parc des plus pittoresques ; air pur, promenade en bord, grande cour ombragée, deux vastes galeries promenoir couvertes, salon, piano. Une société choisie et aimable attend Messieurs les baigneurs à passer une saison agréable que l'affluence mentionnée des eaux avec une cure bien surveillée rendra fructueuse.

Prix 5 fr. 50 par jour chambre et table.

Pour renseignements s'adresser à Mme Jean de la Rosée, propriétaire des sources Thermales et des Etablissements de Guagno-les-Bains.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00329

La Situation

De l'histoire inventée par l'amiral Togo, qui a rêvé la bataille navale du 23 juin, suivie de la ruine définitive de l'escadre de Port-Arthur, il ne reste aujourd'hui plus rien. Le télégramme du consul russe d'Inkéou, le démenti si net du général Pflueg et, enfin le rapport de l'amiral Vithoeft, télégraphié à l'empereur par l'amiral Alexeïeff, ont remis les choses au point en détruisant de la façon la plus complète l'échafaudage de mensonges élevé par les officiers japonais,

Le rapport Vithoeft est des plus clairs et des plus précis. Il nous permet de nous rendre exactement compte des événements du 23-24 juin devant Port-Arthur.

Dans la nuit du 23-24 juin, l'amiral Vithoeft envoie huit torpilleurs pour garder la rade à onze kilomètres. Quelques torpilleurs japonais approchent ; ils sont repoussés. A l'aube, rentrée des torpilleurs russes.

Vers huit heures, toute l'escadre russe sort de la rade, cuirassés, croiseurs, torpilleurs ; nous retrouvons avec plaisir les noms du *Cesarevitch*, du *Retvisan*, du *Pallada*, les grands blessés de la surprise du 8-9 février. La vue de torpilles flottantes posées pendant la nuit par les torpilleurs japonais rend prudente l'escadre russe qui s'immobilise à l'ancre ; pendant ce temps, de petits bateaux font sauter les torpilles japonaises.

A deux heures, sortie de l'escadrille de torpilleurs russes, précédés du croiseur *Novik* et des bateaux chargés de déblayer les mines, puis sortie de l'escadre au complet. Toutes les forces se dirigent au large, vers le sud, passant sans incidents à 12.800 mètres. A distance se tiennent deux vaisseaux éclaireurs japonais, ainsi que l'escadrille des torpilleurs. Cette première escadre n'était que l'*escadre-appât*, destinée à attirer les Russes plus loin. Et, en effet, à 32 kilomètres de la côte, le gros de l'escadre japonaise, 4 cuirassés, 12 croiseurs et 30 torpilleurs, est aperçu, dont l'intention évidente est de se placer entre l'escadre russe et la côte, tactique qui réussit malheureusement si bien contre Makharoff.

En présence du nombre supérieur des forces ennemies, l'amiral Vithoeft s'arrête et rétrograde vers Port-Arthur. A sept heures du soir, l'escadre retourne vers le port.

A dix heures, les vaisseaux russes regagnent la rade et ancrent pendant que l'arrière-garde repousse, aidée des batteries des forts, deux attaques successives de torpilleurs japonais qui, sous un clair de lune magnifique, se répètèrent jusqu'au matin. Toutes les tentatives furent repoussées. On sait que les Japonais ont perdu (rapport Togo) deux torpilleurs et que deux contre-torpilleurs furent endommagés fortement. « Les flots, dit le rapport Vithoeft, rejetèrent les cadavres de deux officiers japonais et de deux matelots. Le matin, à marée haute, tous les navires rentrèrent au port. »

PORT ARTHUR

Une dépêche de source japonaise dit que les Russes ont effectué une sortie malheureuse de Port-Arthur. Les pertes des Russes seraient assez considérables.

Une bataille navale Rencontre des escadres Russe et Japonaise

Le bruit court que l'escadre de Vladivostock a rencontré l'escadre japonaise au nord de Gensan et l'a attaquée.

On ignore les détails de cette rencontre mais le combat s'est terminé à l'avantage des Russes.

MANDCHOURIE

Moukden cerné

Une dépêche de Liao-Yang, non confirmée, annonce que la garnison russe de Moukden dont l'effectif dépasse 20.000 hommes est cernée par les Japonais.

Les deux armées restent inactives

Les pluies qui ont commencé depuis quelques jours semblent rendre inactives les armées russe et japonaise.

En Mandchourie où les plaines paraissent littéralement inondées, le chemin de fer dont les remblais sont profondément détériorés de distance en distance semble traverser un lac.

Les Japonais se replient vers la région sèche et sablonneuse pour y attendre la belle saison.

Les Russes reviennent à leurs anciennes positions.

Les troupes russes font preuve d'un excellent esprit au milieu de terribles difficultés. Ce n'est partout que boue et eau qui ne permettent de mouvoir ni transports ni canons. Il ne reste pas un endroit sec où camper.

Souvent les soldats ont à passer douze heures sous la pluie avant pouvoir de préparer une soupe qui les réchauffe.

Rien d'assez sec pour alimenter le feu.

Une humidité pénétrante rend malsains même les endroits les moins détrempés où les soldats russes dorment presque dans l'eau.

Malgré tout cela ils restent patient et de bonne humeur.

On signale de grands ravages causés par la dysenterie et le choléra, parmi les Japonais qui subissent une forte mortalité.

EN RUSSIE

La mobilisation des armées russes

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

L'armée du Turkestan tout entière va être mobilisée prochainement.

50.000 hommes de cette armée seront dirigés en Extrême-Orient.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

M. Pigeanne, sous-lieutenant de gendarmerie à Vico, est promu au grade de lieutenant et maintenu à son poste.

SÉNAT

Eloge de M. Muracciole prononcé par M. le Président du Sénat

Messieurs,

Nous avons à enregistrer un nouveau deuil. M. Muracciole, sénateur de la Corse, est mort avant-hier soir, à Ajaccio. Il nous a appartenu à deux reprises différentes : la première fois, de 1892 à 1894, et la seconde depuis le renouvellement partiel de l'année dernière.

Notre honoré collègue était un enfant de ses œuvres ; homme de sens, d'énergie, d'expérience et au besoin d'audace réfléchie. Personne, certes, n'eût songé à lui reprocher de tirer quelque orgueil de la haute situation qu'il devait à la confiance répétée de ses concitoyens. Mais la simplicité qui va si bien avec le mérite était comme l'ornement de sa vie ; elle lui donnait tant de charme qu'il n'avait pas compris comment et pourquoi il avait pu s'en départir.

Il avait débuté dans les entreprises de travaux publics : il s'y était fait un nom et sa réputation était solidement assise lorsqu'il alla se mettre au service du percement de l'isthme de Panama. Le temps est déjà loin de nous où l'on ne pouvait prononcer le nom de cette mémorable entreprise sans soulever contre certains de violentes imprécations ou provoquer contre un certain nombre d'irritantes suspicions. La conscience publique a reçu des satisfactions auxquelles elle avait droit. L'apaisement s'est fait, les choses ont été peu à peu remises aux proportions de la réalité et l'on peut aujourd'hui en toute justice et toute vérité déplorer à jamais la perte de tant de forces irréparablement sacrifiées sans incriminer pour cela d'irréprochables concours.

Quand tout fut arrêté sur les chantiers, M. Muracciole revint en Corse avec le fruit laborieusement acquis de ses courageux efforts. Le désenvrement est pesé à sa vie toute de travail. Jusque-là il ne lui eût pas suffi d'exercer à Ajaccio les fonctions de censeur de la succursale de la Banque de France pour répondre aux exigences de son impérieuse activité. Il entre dans la vie publique. Il fut nommé maire de la commune de Muracciole, et depuis son retour il a siégé sans interruption au Conseil général où on le vit successivement représenter les cantons de Vezzani et de Vico. Sa santé ne lui a permis de faire que de courtes apparitions au Sénat ; ses sentiments républicains lui avaient ouvert les rangs de la gauche où chacun sait qu'on pouvait compter sur la fermeté de sa conviction et son dévouement absolu à nos institutions.

Le Sénat offre à la veuve de notre regretté collègue et aux membres de sa famille l'hommage de toute sa sympathie. (Très bien ! très bien ! Applaudissements)

La Santé de M. Mougeot

Le *Journal des Débats*, annonce que l'état de santé de M. Mougeot, ministre de l'agriculture, s'est subitement aggravé et que la famille est très inquiète.

Le Bey de Tunis en France

Le bey de Tunis s'embarquera le 10 dans le port de Tunis sur le contre-torpilleur *Dunois*, lequel, escorté de deux torpilleurs, le conduira en rade de la Goulette où il prendra place sur le croiseur *Desaix* chargé de le mener à Marseille où il arrivera le 11 juillet, vers deux heures de l'après-midi.

Dans son voyage à Paris, le bey sera accompagné de ses deux fils, les princes Ahmed-el-Tahar et Mohamed-el-Bechir, de son premier ministre Si-Mohamed-el-Aris-Bou-Attour, du général de l'armée beylicale Si-Arous-ben-Aïssa, du colonel de la garde Si-Salat-Bouderbalu, du docteur Lovy, des commandants Si-Khaly-el-Machi et Si-Mohamed-Beschaiche, de son gendre et officier d'ordonnance le prince Rachid-ben-Aïder et du caïd de la banlieue de Tunis Mustapha-Dinquizli.

EN ESPAGNE

Le roi Alphonse à Paris

On télégraphie de Madrid :

Dans les milieux officiels on dit qu'en principe le projet de voyage du roi d'Espagne à Paris, Berlin, Vienne est arrêté, mais que rien de définitif ne sera fixé avant la dernière quinzaine de septembre parce que la marche des événements en Europe et en Extrême-Orient peut décider le roi à rester en Espagne.

EN TURQUIE

Départ de M. Constans

On télégraphie de Constantinople :

M. Constans, ambassadeur de France, a quitté aujourd'hui Constantinople, rentrant en France, en congé de deux mois.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean Leandri, ouvrier, et ses filles ; M. et Mme Hagusse Tierry et leurs enfants ; Mme Bernardi, née Tierry, et Bernardi et leurs enfants ; M. et Mme Elisée Tierry et leurs enfants ; Mme Colliari, née Tierry, M. Colliari et leurs enfants ; M. Nicolas Tierry ; Mme veuve Leandri ; Mme veuve Stefani et son fils ; M. et Mme Renucci et leurs enfants ; Mlles Marie-Antoinette et Fanny Canavaggia, Les familles Leandri, Tierry, Astu, Faingo et Diaz

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Palmyre Leandri

Née TIERRY

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, belle-fille, nièce et cousine, décédée le 6 juillet 1904, à l'âge de 32 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui jeudi, 7 du courant, à 4 heure et demie précises de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire rue de l'Opéra, 19.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier

ENTRE

Cette, Marseille, Bastia

et retour

MM les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.

à M. Henri Laloé, 18, rue de la République, à Marseille.

à M. Orsini Eughue, 2, Route du Cap, Bastia.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juil et au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia

et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE

ANVERS, HAMBOURG

et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à

M. ARTHUR C SOUTHWELL

Bastia

Marché aux Cocons

A partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet prochain, on achètera n'importe quelle quantité de cocons soit pour grainage, soit pour filature.

Pour tous renseignements et prix s'adresser à M. Lucien Luciani, directeur de l'Union Séricicole, au Marché Central près Francardo.

STATION D'ÉTE

Hôtel Monte d'Oro

La Foce de Vizzavona

Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona.

Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour familles

V. BUDTZ.

AVIS IMPORTANT à lire

La Maison ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, Bastia, afin de mieux faire apprécier la bonne qualité des vins qu'elle livre, est décidée de les céder à des conditions spéciales jusqu'à nouvel avis.

Par suite des importants achats de raisins qu'elle a fait, elle est en mesure de pouvoir livrer des vins exquis, au bouquet agréable, à des prix tout à fait exceptionnels.

Voici d'ailleurs un aperçu des prix :

Vin de table, noir, bonne qualité, 30 c. le litre.
Vins ordinaire, blanc et rouge, 35 et 40 c. le litre
Vin fin, blanc et rouge, 40 et 50 c. le litre.
Vin vieux en bouteilles cachetées, blanc et rouge, 0,60 c. la bout., (verre à rendre).
Vin d'Italie, en fûts de 2 hl. 1/2 environ, 1 fr. 25 c. le fiasco, (verre à rendre).

Ces vins sont garantis naturels à l'analyse.

Toutes les personnes désireuses d'avoir des vins absolument purs n'hésiteront pas à demander des échantillons à la Maison ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, 5.

Il sera fait des réductions sur le prix, et des facilités pour le paiement aux familles qui prendront par 10 litres à la fois. Des conditions spéciales seront naturellement faites aux acheteurs de gros.

Les vins sont livrés à domicile en paniers de 6 à 12 bouteilles, dames jeannes, barils ou bordelaises, au choix du client. Le matériel doit m'être rendu dans les 30 jours.

Envoyez et vous serez satisfait.

CHOCOLAT MENIER

LA MÉDECINE NOUVELLE

20e ANNÉE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DE VULGARISATION

Donne un bon de propagande

LA MÉDECINE NOUVELLE

est envoyé

GRATUITEMENT

pendant DEUX MOIS

à tous nos lecteurs qui en feront la demande.

Tous les malades ont intérêt à lire

La MÉDECINE NOUVELLE où ils trouveront les renseignements les plus complets sur la méthode vitaliste curative pour la guérison de toutes les maladies chroniques ou aiguës, herpès, eczémas, gravelle, rhumatismes, [illegible], névroses, hystérie, neurasthénie, [illegible], asthme, [illegible], maladies des nerfs, de la vessie, de l'estomac, du foie, de la vessie, de l'intestin, de l'utérus, des ovaires et des [illegible], les affections de la peau, scrofules, [illegible] et de toutes les femmes, etc.

Les bons pour recevoir notre journal GRATUITEMENT pendant DEUX MOIS sont insérés dans le numéro du 1er et du 15 de chaque mois.

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE FAITES PAR CARTE POSTALE

Adresser : Le Docteur LAMBERT, Directeur de LA MÉDECINE NOUVELLE

PARIS — 16, Rue de Larbonne, — PARIS

FONCTIONNAIRES, OFFICIERS etc commissionnés **PRÊT** argent sur signature, longue échéance, maximum de prêt cinq mille francs, argent de suite, discrétion absolue, enveloppes sans en-tête, rien à payer en cas de non réussite. Ecrire avec détails, situation : Crédit Colonial, 54, rue de la Victoire, Paris.

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ
A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Furiani, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent. Or garanti 18 karats.

EXPOSITION 1900 PARIS
Le GRAND PRIX aux Machines
SINGER
Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent :** Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.** Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.
LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT
Se méfier des Contrefaçons
LA COMPAGNIE **SINGER** refuse sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE
BASTIA — 8, Boulevard du Palais, 8
AJACCIO — 16, Cours Napoléon, 16
36, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Aciers artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PANORAMA DE BASTIA
sur très beau bristol, (dimensions 54/20)
Prix : 0,50 centimes
avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50
Carte-lettre Album
contenant quatre magnifiques vues de Bastia.
PRIX : 0,35 CENTIMES.
N. B. — *Le port en sus.*

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Librairie du *Petit Bastiais*
VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
(Re Storto)
Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.
Cunversetone, commedióla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.
Puesia e Prosa, commedióla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.
Sei Soinette Commicheo, Prix 60 cent. franco 80.
L'Aricchiólo, commedióla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.
Da Chicchiu a Furiani, commedióla in 1 attu. Prix 50 cent. franco 60.
Les six brochures réunies en un volume de 396 pages, 2 fr. 50, franco, 2 fr. 90

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 21 contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 5e et 6e pages
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ADEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. de Mézières

Dictionnaire des Sciences
Les cahiers 51 et 52 du DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DES SCIENCES de Privat-Deschanel et Foville sont tout entiers consacrés à la lettre L, qui, d'ailleurs, n'y est pas épuisée.
Il convient de citer par les très nombreux mots dont cette notre L est l'habitat, les suivants qui ont donné lieu à des développements plus particuliers :
Ce sont la laine ; le lait qui, envisagé au triple point de vue de la chimie, de l'industrie et de l'hygiène, semblerait une étude des plus complètes de cet important produit ; le lama, qui a une véritable histoire dont l'exposé présente le plus vif intérêt ; les lampes, dont la monographie, fort complète, va de la plus haute antiquité aux inventions les plus modernes, y compris même les applications où les dérivés de ce mode d'éclairage, tel par exemple que la lanterne magique ont eu lieu l'explication presque aussitôt.
La lentille est le précieux d'une brève légende de beaucoup suivie aussitôt — comme le pluriel vient avec le singulier — d'un très savant exposé des lentilles et des lois de l'optique.
Le lapin et le lièvre, le lierre, le lucane et le lumagne, autant de chapitres d'histoire naturelle dans lesquels un simple coup d'œil rétrospectif nous a toujours quelque chose à apprendre, même en sujet des choses que l'on a vues ou entendues.
Il faut signaler également les biographies des grands : Le Lagrange et Laplace ; de l'astronome Lalande ; du naturaliste Lamarck ; du chimiste Lavoisier.
Toutes ces études sont appuyées et enrichies de documents graphiques, vignettes ou figures, tableaux ou schémas, qui en rendent la compréhension des plus aisées.
Le DICTIONNAIRE DES SCIENCES formera 2 volumes in-8° jésus d'environ 3,000 pages illustrées de 3,000 gravures. Il paraît en livraisons bi-hebdomadaires à 10 centimes ou en séries hebdomadaires de 5 livraisons à 50 centimes, chez GARNIER FRÈRES, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. Il est également en vente dans toutes les librairies.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto. Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

Librairie Ollagnier
Excellents Livres DOUBLES à moins de PRIX. Georges CHARPENTIER, Editeur, 79, rue de Fleurus, PARIS
PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RECENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*
Edition Scolaire 3f 50 — Edition des Adultes 5fr.
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
de H. PAUL et VICTOR MARGUERITTE
PRIX : Broché 2f ; Cartonné 2f 50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
CE RÉVÈLE DES IMITATIONS

29e ANNÉE — VENDREDI, 8 JUILLET 1904 — No 160

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00330

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Sainte Elisabeth.
Soleil : (heure artificielle)
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Lune Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
Fête de demain : Sainte Véronique.

7 JUILLET

Commerçants et Syndiqués

Le Syndicat agricole se tenait bien tranquille, et malgré cela, il commence à susciter les polémiques. Le « commerce local » récrimine, et M. F. T. nous fait part de ses plaintes dans le *Petit Bastiais*.
Cependant le Syndicat n'a jamais manifesté aucune intention hostile contre les commerçants. Tel n'était pas son rôle. C'est simplement un groupe de propriétaires qui se sont réunis pour mettre en commun celles de leurs affaires qui leur paraîtront devoir profiter de cette union. Ils n'avaient pas à se demander si quelques-uns en seraient lésés, car ils ne font pas de philanthropie et se bornent à avoir le souci de leurs intérêts bien entendus. On leur reproche de former simplement un syndicat d'achat et non un syndicat de vente ; mais ils peuvent faire remarquer que l'énorme majorité des associations similaires en est encore là. Les syndicats de vente sont peu nombreux et peu importants et leur extension ne saurait être comparée à celle des syndicats d'achats. Cela vient dire que ces derniers répondent à un besoin très réel et de plus facile à satisfaire. Quoi de plus rationnel que de commencer par la besogne facile et de continuer graduellement par une autre plus épineuse ! Nos propriétaires paraissent bien l'avoir compris. Et si la vente les intéresse beaucoup, il faut croire, à voir leur nombre augmenter sans cesse, que l'achat aussi a pour eux certains attraits. On pourrait citer des cas tout récents où ils ont dû acheter du soufre à 30 francs les 100 kilos. Rien d'étonnant à ce qu'ils préfèrent le payer 16.
Mais, pour M. F. T., les opérations d'achat sont négligeables ; un propriétaire isolé, pourrait, nous dit-il, obtenir les mêmes résultats, et sur cette proposition un peu risquée, il conseille au Syndicat de se limiter aux opérations de vente. Remarquez que le jour où le Syndicat s'occupera de vendre les produits de ses adhérents, il lèsera les intérêts d'autres commerçants, courtiers, commissionnaires et intermédiaires de toutes catégories. Mais de ceux-ci, notre rédacteur n'en a cure ; il ne songe qu'aux commerçants qui vendent, non à ceux qui achètent : je me demande pourquoi.
Cette hostilité qui se manifeste ainsi parfois entre commerçants et agriculteurs, a des causes profondes. Evidemment, la misère en est la principale ; à vivre dans la gêne, le caractère s'aigrit et les querelles ne tardent pas. Mais si nos agriculteurs s'emportent de temps à autre en plaintes trop vives ou injustifiées, c'est qu'ils souffrent d'une situation très pénible. Chacun sait que, dans l'intérieur, le paysan est souvent entre les mains de véritables usuriers qui vivent à ses dépens, en lui fournissant d'abord des graines de semences, puis de la farine et autres denrées alimentaires à des prix exorbitants. Le règlement de comptes, à la récolte, laisse nos laboureurs toujours aussi misérables et parfois plus endettés que devant. De sorte, qu'en voyant, dans un canton, quelques commerçants s'enrichir au milieu de la misère universelle, l'imagination populaire, toujours grossissante, n'est pas loin de les considérer comme des vampires affamés.
Nous le répétons, cette animosité vient surtout de la misère qui est générale ; si le pays prospérait, tout le monde vivrait en paix ou du moins les querelles ne seraient pas grandes.
Un certain sentiment de méfiance persisterait, car il est dans la nature des choses. L'agriculteur est un producteur et de même l'industriel ou bien un transformateur de matières. Le premier apporte les produits du sol ; le second transforme et fabrique ; avec du minerai il fait du fer ou avec de la laine des tissus. Seul, le commerçant ne produit rien et ne transforme rien. Il se borne à acheter trois de la marchandise en un endroit et à la transporter dans un autre où il a de fortes tendances à la vendre six. Sa fonction n'est même pas de « niveler » les prix, car ce sont les chemins de fer et les bateaux à vapeur qui nivellent les prix, non le commerçant. De sorte qu'il a pu être considéré comme une espèce de parasite social qui vit aux dépens du producteur et du consommateur.
Des lignes se forment pour lui échapper ; syndicats agricoles, coopératives de consommation et de vente, n'ont d'autre but que d'offrir et d'échanger directement les produits entre consommateurs et producteurs. Et le rêve de tout le monde est d'éviter un intermédiaire parfois gênant et toujours raineur.

X.

Préhistoriques Corses

8 juillet 1747. — Le comte Rivarola reprend Bastia qu'il n'avait pu garder.
Le 7 juillet, il avait réussi à faire pénétrer nuitamment un corps de 150 hommes dans le quartier de Terravecchia de Bastia, et le lendemain il faisait son entrée en ville à la tête des patriotes.

Heures Ajacciennes

Impressions

C'est par un dimanche du mois écoulé, du mois où la verdure s'épanouit en son entier et dans toute sa vigueur, nourrie par une sève abondante, que nous entreprîmes une excursion à Chiavari. C'est à ce doux mois de mai qu'échoit l'honneur de nous faire abandonner la ville et ses cafés où le « spleen » vous enkylose, la plupart du temps — du moins pour ma part — dans un ennui qui hante l'esprit d'idées vagues et baroques, tandis que le sommeil vous assaillit et vous terrasse sur une de ces tables de marbre où s'évaporent les liqueurs et spiritueux qu'un garçon maladroit ou prodigue déverse lorsqu'il sert...
Ce dimanche donc je m'embarquai, avec quelques camarades, sur le petit esquif à vapeur de la maison Lanzi, le « Progrès », qui assure le service postal entre Ajaccio et Chiavari.
On s'embarque de bonne heure, à 6 heures précises du matin. Le quai prend à ce moment un aspect charmant. Des cousines de demoiselles joyeuses, aux parures bigarrées et chiffonnées, avec leurs papas et mamans ; des groupes de jeunes gens, amateurs de pêche et étudiants, des villageois à l'aspect fruste et sévère, arrivés la veille, s'embarquent pêle-mêle, mais pour ne pas tarder à se placer qui de poupe qui de proue, selon que le désir ou l'exigence obligent.
Un coup de sirène suivi à court intervalle des tintements de la clochette du bord, quelques retardataires accourant à se dépêtrer, les amarres se détachent, les premiers coups d'hélice donnés, et nous voilà partis. Le petit bateau file un instant sur la nappe terne presque et huileuse du port pour ne pas tarder à dépasser la jetée et à voguer sur une mer plate, unie et claire.
Nous voilà en plein golfe d'Ajaccio.
Le regard, est charmé tantôt par un couple dont la femme, prenant une pose pittoresque et agréable à contempler, est l'objet constant de l'époux jaune et vigoureux qui lui chuchote des mots câlants à l'oreille. Tantôt les voiles blanches des barques légères glissent furtives sur une mer opaline et ressemblant à des toutes coniques improvisées dans un désert d'eau, attirent et charment la vue et les sens. Tantôt c'est une mouette blanche qui frôle le « Progrès » de ses ailes longues et pointues battant nonchalamment...
Quelques maisonnettes blotties çà et là, dans l'âpreté compagne de Chiavari, l'établissement pénitentiaire de ce même nom sont contemplés par l'œil qui jamais ne se lasse et est toujours avide d'embrasser et l'immensité de la mer laiteuse, et les crêtes mauves des collines. Ah ! vraiment je ne verrai de si peu matinée plus claire, promenade plus réjouie par un soleil radieux et agrémentée d'une mer incommensurablement belle.
Le golfe d'Ajaccio m'est apparu ce matin-là, d'un beauté sublime. Il faudrait se trouver à l'aurore, en pleine rade, pour ressentir jusqu'au tréfonds de l'âme, un je ne sais quoi qui fait vibrer les nerfs, détend les membres engourdis... Je ne sais quoi de poésie..., de sensations allégres qui incitent au chant, à la mélopée lente et rythmée qu'est la mélopée corse.
Sous une atmosphère douce on a, à sa droite, la voie immense de la mer qui semble s'unir en hyménée avec le ciel clair d'azur, bordée d'un côté par les masses imposantes et bleutées des îles Sanguinaires surmontées de tours et sémaphores blanchâtres que le temps est impuissant à détruire, d'un autre côté par le cap de Muro se terminant en bec d'aigle rapace. Derrière nous, Ajaccio la coquette se mirait dans ses eaux claires et tranquilles et nous accompagnait de son regard doux et bienveillant. Devant nous le but à atteindre, la côte de Chiavari où le blé sauvage rapprochait de plus en plus.
Les montagnes hautes, les cimes altières et réfractaires frisonnées d'immuables brumes légères et floconneuses se trouvaient à notre gauche et attiraient le regard des passagers. En effet, c'était un paysage empreint d'une beauté poétique peu commune ailleurs qu'en Corse, que ces masses fauves et bistrées se profilant à pic, surplombant presque, sur un golfe — vrai lac — incomparablement beau et profond, légèrement bleui et inondé de soleil levant. Quelqu'une de ces cimes majestueuses, le Monte d'Oro sans doute, avait toujours sa coquette blanche faite de neige que les ardents rayons du soleil ne peuvent fondre qu'aux mois d'août et septembre.
Ces monts se pliant et se repliant sans cesse en anfractuosités, laissent deviner des vallées encaissées, des pentes abruptes et couvertes de maquis impénétrables à l'arôme pénétrant où s'enchevêtrent en une luxuriante végétation les myrthes, les arbousiers, les bruyères, les cystes, les lentisques et les tyms odoriférants. De ces fentes où jaillissent des sources d'eau fraîches et limpides, parfois minérales, alors chaude et sulfureuse, une ombre rassérénée de mystère, faite de joie, se dégage et semble vous envelopper complaisamment, vous plongeant dans une de ces rêveries extatiques tellement profondes et bénies, qu'on se croit aux genoux d'une de ces belles femmes ressemblant à des fées et dont les supplications ne sont jamais vaines...

FRANÇOIS-FABIO D'ISTRIA.

Bulletin Financier

Paris, le 4 juillet 1904.

La disposition restant très satisfaisante, mais le marché est beaucoup plus calme et ne contente aujourd'hui de consolider en les portants avance des jours précédents. La Rente Française finit à 98,45 contre 98,57. Les Fonds Etrangers sont calmes. Turc 87,07 : fonds russes en hausse. Extérieure ouverte à 86,47. Société de Crédit très ferme. Le Crédit Lyonnais se retrouve à 1,432, le Crédit Foncier à 694, le Comptoir d'Escompte à 604 et la Société Générale à 625.
Les valeurs industrielles et de traction restent bien tenues. Les Mines sont plus lourdes. L'obligation Rosario à 547 est en train de regagner une partie de son coupon.
La richesse des propriétés de la Mounabliqua Mines est considérable et on peut citer des résultats d'essais dans la nouvelle est extraordinaire. A la date du 11 mai dernier, l'ingénieur sur les lieux écrivait, en parlant d'une des grandes propriétés de la Compagnie : « C'est une mine, de l'aveu de tout le monde, la plus riche de Mounabliqua ». L'Union

150 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE XIII.

LE DUEL DE CONVENANCE

(Suite)

— Voici le sujet du débat, le *casus belli*, poursuivit le général, qui mettait une certaine complaisance à s'écouter discourir ; depuis cinq mois mademoiselle Laure Meynard, nièce de votre père, habite une maison située sur la lisière du bois de Boulogne, et y reçoit assez souvent, tous les jours si vous voulez, les visites d'Henri de Laubespin, mon neveu. Enlèvement et séduction ! dit donc M. Falconet. Aveu et protestation ! répond mon neveu. Lequel a tort ? lequel a raison ? Je ne veux rien décider, et vous voyez que n'ont pousser assez loin l'impartialité. Ce qui est évident, ce qui est incontestable, c'est qu'il y a dans cette histoire un air de mystère, d'aventure, d'intrigue en un mot, dont votre famille, je suis forcé de l'avouer, a le droit de se montrer blessée.
— Vous reconnaissez donc, général, que nous n'avons pas tout à fait tort ? s'empressa de dire le jeune provincial.
— Assurément. Ce n'est pas moi qui blâmerai jamais les justes susceptibilités d'une famille aussi honorable que la vôtre. Je le répète, vous avez le droit de trouver que mon neveu s'est conduit à votre égard d'une manière un peu légère. Sans doute, il eût montré plus de raison en plaçant votre cousine sous la garde de votre père qu'en se chargeant lui-même de ce rôle de protecteur, qui, tôt ou tard, devait prêter à des interprétations fâcheuses ; mais il faut faire la part de la jeunesse, de l'irréflexion, de l'entraînement. D'ailleurs Henri vous dira qu'il n'a fait que se conformer aux volontés suprêmes de votre tante ; enfin, une circonstance qui atténue singulièrement ses torts, en admettant qu'il en ait quelques-uns, c'est que votre cousine est en ce moment même chez ma sœur.
— Chez madame de Laubespin ? demanda René avec l'intérêt le plus vif.
— Depuis hier soir. C'est vous dire que ma sœur, femme pieuse et sévère s'il en fut jamais, est entièrement convaincue de la complète innocence des rapports qui ont existé depuis cinq mois entre votre cousine et son fils. Or, quand une dévote de ce grade se déclare satisfaite, personne n'a le droit de se montrer plus exigeant.
— Général, je suis ravi de ce que vous m'apprenez là, dit Falconet en se frottant les mains. Comme je vous l'ai dit, je ne demande que la paix ; et il me semble que la voilà en beau chemin, puisque ma cousine est chez madame votre sœur.
— La paix, que demandons nous autre chose ? reprit le vieux général d'un air patron ; l'essentiel maintenant, c'est de lever tous les petits obstacles qui nous en séparent encore. Résumons nous donc. Le début qui s'est élevé si intempestivement entre votre famille et la nôtre ne peut se terminer que de l'une des trois manières suivantes : ou mon neveu épousera votre sœur, ou il épousera votre cousine, ou il n'épousera ni l'une ni l'autre. Dans le premier cas il restera sur l'épisode du bois de Boulogne une espèce de brouillard qui, j'en conviens, pourrait ternir quelque peu la réputation de mademoiselle Meynard. Dans la seconde supposition, votre sœur, dont le mariage avec Henri a été à peu près conclu à deux reprises, se trouvera peut-être légèrement offensée. Enfin, dans la troisième hypothèse, vous auriez deux sujets de déplaire au lieu d'un. Quoi qu'il arrive donc, et quelle que soit la porte par où mon neveu sorte de la position embarrassante où il s'est fourré à l'étourdie, votre famille conservera toujours contre lui un certain grief, une certaine rancune, à moins que, dès à présent, nous n'ôtions tout prétexte aux récriminations ultérieures en accordant à votre légitime mécontentement une réparation complète.
— Il serait, en effet, bien à désirer que la chose pût s'arranger ainsi, dit René en hochant la tête à plusieurs reprises.
— Cela dépend de vous, répondit d'un air gracieux le général.
— De moi ? Mais en ce cas la chose est faite.
— Pas tout à fait ; mais elle se fera, et cela, si vous m'en croyez, dès aujourd'hui.
— De quoi parlons nous ? demanda le provincial, qui arrêta sur son interlocuteur un regard où se manifestait plus d'étonnement que de sagacité.
— Vous ne me comprenez pas ?
— A vrai dire, pas beaucoup.
— Je vais donc m'expliquer catégoriquement. Entre gens de cœur, quand par mégarde on s'est éclaboussé et que de cette éclaboussure il résulte, d'un côté ou de l'autre, une tache qui pourrait apporter à rien en public, on se rend, par une belle matinée comme celle-ci, aux carrières de Vincennes ; là, sans colère, sans haine, sans rancune, on met redingote bas, et l'on se tire une ou deux gouttes de sang, qui suffisent pour laver la tache en question et fermer la bouche aux mauvais plaisants. Me comprenez-vous maintenant ?
— A peu près, répondit René, dont le visage rond parut devenir ovale.
— C'est ce que nous entre, experts en la matière, nommons le duel de convenance, à la différence du duel d'inclination, qui ne peut plaire qu'aux mauvaises têtes et aux bretteurs.
— Ah çà, général, dit le jeune provincial en faisant de prodigieux efforts pour sourire, il paraît que vous tenez furieusement à ce que je me coupe la gorge avec mon ami Laubespin. Voilà deux fois que vous y revenez.
— Qui parle de se couper la gorge ? ce n'est pas moi, à coup sûr ; car je n'ai qu'une chose en vue dans tout ceci : le paix.
— Une drôle de paix, qui commence par un duel.

(*A suivre*).

Syndicats Financiers donne du reste tous les renseignements intéressants sur notre affaire.

Fermeté des Grands Chemins Français.

Conférence Cirnea

Dimanche, dans l'après-midi, M. René Sangy fera une conférence sur la Cirnea, à Cervione, à la Mairie.

Brevet supérieur

Sur 28 aspirantes au brevet supérieur, 13 ont été déclarées admissibles aux épreuves orales :

Ce sont : Mlles Angelini, Battistini, Boccarandi, Domergue, Franceschini, Giudicelli, Grimaldi, Luciani, Sammarcelli, Santoni, Savelli, Sosini, Watty.

Neuf ont obtenu le brevet supérieur.

Ce sont : Mlles Angelini, Battistini, Boccarandi, Domergue, Franceschini, Giudicelli, Grimaldi, Sammarcelli, Sosini.

A Ajaccio, sur une centaine d'aspirantes présentées, 23 ont été déclarées admissibles à subir les épreuves orales.

Ce sont, Mlles Agostini, Angelini Justine, Bartoli, Basset, Benedetti Rose, Borgomano, Canavaggio, Ettori, Ferrari, Fico, Folacci, Lanfranchi Pauline, Luzarini, d'Ornano, Paravisini Marie-Emilie, Poretti Lucrèce-Françoise, Poggioli Jo éphine, Poli Virginie, Renucci Micheline, Romanetti, Seta Julie, Valery, Vigouroux.

Les Elections Départementales

Bocognano

Une troisième candidature est annoncée dans le canton de Bocognano, pour le Conseil général : le groupe socialiste d'Ajaccio a décidé de soutenir la candidature de M. Ignace Cattali, président de l'Avenir du Prolétariat.

Petreto-Bicchisano

Le groupe socialiste d'Ajaccio a également mis en avant la candidature de M. Ettori, dans le canton de Petreto-Bicchisano.

Ornano

Dans le canton d'Ometo, il y a trois candidats : MM. Jean-Paul Durazzo, de Fozzano ; Pierre Poletti, d'Ometo ; et Jacques-Antoine Forcioli, d'Arbellara.

La Saint Pierre à Luri

Dès que l'aube a dissipé les voiles de la nuit des coups de feu annoncent aux habitants de Luri, le retour de leur fête patronale. Un soleil radieux monte lentement dans le ciel sans nuages, une brise légère agite mollement les feuilles des arbres, c'est le prélude d'une belle journée d'été.

Saint Pierre est le patron des marins, aussi notre population qui en compte un grand nombre, tient elle à célébrer chaque année avec le plus d'éclat possible la fête du grand Pêcheur.

L'harmonieux carillon des cloches appelle les fidèles à l'église. La messe de 9 heures est célébrée par notre vénérable pasteur M. le chanoine Costa, la grand'messe par M. le vicaire Agostini, pendant laquelle une quête est faite par M. le curé. Une foule énorme se presse sous les voûtes de notre vaste et belle église. Le maître-autel richement garni et illuminé donne l'impression d'une gigantesque corbeille artistement fleurie, étincelante de mille lumières.

A l'élévation, des coups de boîte éclatent le grand mystère : Dieu descendant sur l'autel à la voix de son ministre. Le moment est solennel ; les têtes s'inclinent, les prières montent ardentes et recueillies jusqu'au trône de l'Eternel. La messe se termine, il est midi, la chaleur est accablante, chacun va goûter les délices du home.

Vers 3 heures les vêpres sonnent, on s'y rend, dès qu'elles sont terminées une belle et imposante procession se forme, composée de toutes les confréries de la paroisse et d'une foule énorme et recueillie, drapeaux et bannières en tête, elle se déroule, précédant la statue du Saint sur la grande route en laissé qui traverse le hameau de Piazza. De retour à l'église la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement est donnée aux fidèles prosternés dans le sanctuaire.

Une douceur exquise inonde l'âme, c'est que la bienfaisante rosée de la prière a calmé pour un instant la fièvre brûlante des préoccupations journalières.

L'homme est un grand enfant : après le devoir, la récréation. On attend avec impatience le dernier coup de 8 heures. C'est le signal du concert qui est donné sur la place de l'église par une société d'Amateurs (la Sérénade Lyre) que nous félicitons chaudement pour leur succès mérité. En même temps s'engage une bataille de confetti acharnée, des fusées strident l'air de leur clarté éphémère, des feux de Bengale éclairent de temps en temps la mêlée en délire, un superbe feu d'artifice brûle au sommet du grand clocher de l'église, sur le flanc des collines environnantes les hameaux s'illuminent. Le spectacle est féérique, dans la nuit noire ces milliers de lumières en groupes séparés font rêver à des étoiles indolentes égarées par mégarde dans leur course nocturne. Bientôt tout retombe dans l'ombre et le silence. C'est le soir d'un beau jour.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on subit beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'ELIXIR DE VIRGINIE, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tuilerie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Syrdahl.

La Route du Cap

Bastia, 30 juin.

Au Directeur du *l'Eti Bastiais*.

J'ai eu l'occasion de traverser en voiture la route du Cap. Cette route qui longe la mer est très étroite et pour comble de malheur, elle se trouve encore plus rétrécie par des tas de pierres sur des longueurs assez considérables.

Ce mode de procéder empêche deux voitures de pouvoir passer sans s'exposer à des accidents.

Des accidents de voitures peuvent arriver et l'Administration ne pourrait qu'en être rendue responsable, car je me suis laissé dire que les pierres ne doivent pas être cassées sur la route pour ne pas empêcher la circulation des véhicules.

Puisque on ne peut enlever ces pierres, on devrait tout au moins, de distance en distance, laisser des garages, afin de ne pas obliger les voituriers lorsqu'ils se rencontrent à marcher en reculons pour trouver un endroit un peu large.

Il aura suffi de signaler le fait pour que l'Administration prenne des mesures soit pour faire enlever les pierres qui longent la route, soit pour faire des garages.

Veuillez agréer, etc.

S. DE VICENTELLI.

Fourrière des Chiens

Le Maire de la Ville de Bastia a l'honneur d'informer les propriétaires de chiens que le service de la fourrière commencera à fonctionner le 1er août prochain et que les Arrêtés des 2 Juillet 1890 et 1er septembre 1897, approuvés par M. le Préfet, seront mis en vigueur à partir de cette même date.

A cette occasion nous croyons devoir leur rappeler les principales dispositions de ces arrêtés.

« Les chiens pourront circuler en ville, s'ils sont munis d'un collier sur lequel seront inscrits les nom, prénoms et demeure du propriétaire.

« A ce collier devra en outre être adaptée une médaille portant l'estampille municipale et le N° d'inscription du chien sur le registre qui sera ouvert à cet effet à la Mairie.

« Cette médaille sera délivrée moyennant un versement de 25 centimes.

« Tout chien qui sera rencontré en ville sans se trouver dans les conditions ci-dessus indiquées sera mis en fourrière.

« La taxe à percevoir pour chaque chien réclamé est fixée à 5 francs, plus 0,50 cent. pour chaque jour de séjour à la fourrière.

« Tout chien non réclamé sera abattu 48 heures après. »

N. B. — On pourra retirer les médailles à la Mairie à partir du 10 juillet.

Elles ne seront remises qu'aux possesseurs de chiens non encore soumis à la taxe prévue par la loi du 2 mai 1855 et à ceux qui justifieront avoir acquitté cette taxe par une déclaration de M. le Receveur municipal.

Avis & Communications

Société amicale des Elèves en Pharmacie. — Les élèves en pharmacie et garçons de laboratoire en sont réunis et ont élu leur bureau définitif qui est ainsi composé :

Gregori, président ; Pettorelli, vice-président ; Fiodimi, secrétaire ; Domenici, trésorier ; Pagni, Curtili, Fabiani, Galette, membres d'administration ; Bersani, Christoni, Battesti, Stefani, Giannini, membres actifs.

Le *Secrétaire*, A. Fiodimi.

Avviso. — Tutti gli Italiani residenti in Bastia, sono pregati di rimirar domenica 9 corrente, a ore 3 pomeridiane nella sala del Municipio per adesioni alla società di Pubblica Assistenza in formazione e per la distribuzione della tessera.

Si prega dirsi manchevoli di essere assenti.

Il Comitato.

La Chanson de la Cédratine

Sous un accacia qui me servait d'ombrelle
Je me laissais bercer d'un long rêve pédant
Lorsque du frais vallon, la voix mignarde et [belle
D'un enfant me saisit dans un rythme ob [sédant.
Ce que moi-même, hélas ! aurais voulu
La chanson de la Cédratine [souvent,
Telle que les oiseaux se penchaient en avant.

Liqueur exquise
L'âme est conquise
A son bon goût,
Liqueur bloudine
La Cédratine
Nous charme en tout.

L'homme à sa table
Réconfortable
Aime on ne plus
La Cédratine
Qui rend la mine
Couleur Vénus.

Les précieuses
Femmes rieuses
M'ont dit un jour
Que cette aimante
Liqueur vous tente
A jaser d'amour.

Qu'elle fait dire
Dans un délire
Qui plaît au cœur
« Pour être en liesse,
« Buvez sans cesse
« Cette liqueur. »

Les odorantes
Brises mourantes
Au soir venu
Sont la bouffée
De quelque fée
Qui en a bu.

Ainsi, vraiment touché, par ce rythme [étonnant
Je me suis dit, copions ces couplets en
Un franc sinquante à la Gamine[donnant
Puis depuis je m'en vais plus souvent dans [les bois
Ecouter les oiseaux redisant à mi-voix
La chanson de la Cédratine.

JOSEPH SIALELLI.

LA PÊCHE

La pêche est ouverte depuis dimanche, c'est un grand événement pour les amateurs et nombreux de ce sport peu coûteux et si intéressant. Tous l'attendaient avec impatience et s'y préparaient comme il convient, en se munissant des engins et des amorces nécessaires. Mais il faut aussi, pour bien pêcher, avoir de la jugeotte, du savoir, des notions spéciales, et il n'est certes pas superflu d'avoir sous la main de bons ouvrages comme la Pêche à toutes les lignes, le livre si cher de John Fisher, qui fait autorité dans la matière. C'est un guide unique à tous les points de vue, pour l'instruction et l'attention du pêcheur d'eau douce, dont la nouvelle édition, complètement revue, contient la législation sur la pêche.

1 vol. in-18 broché, orné de gravures sur bois et de planches, comprenant 60 gravures techniques, 3 fr.

Les amateurs trouveront cet ouvrage chez GARNIER Frères, à Paris, ainsi que le Pêcheur à la mouche artificielle, par l'Ecrire de Mazeas, quatrième édition, revue, corrigée et augmentée d'une étude sur le repeuplement des cours d'eau et la pisciculture, par Albert Lorbelletier.

1 vol. in-18 broché, orné de 80 vignettes 2 fr.

A signaler également à la même librairie, les ouvrages suivants non moins intéressants :

La Pêche et la Culture des Plages maritimes, par Albert Larbalétrier. 1 vol. in-18 broché, couverture illustrée de 148 gravures, 3 fr. 50.

Les Chasses et Pêches anglaises, variétés de chasse et de chasse, 1 vol. in-18 broché, 3 fr. ou l'ensemble forme une bibliothèque complète sur la pêche en quelques volumes.

Ne vente chez tous les [illegible].

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 25 4 à midi, + 28-3, à 7 heures du soir, + 27 1 Maxima, + 30-2. Minima, + 21 0.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 763 m.

Vent. — dans la matinée, S. O. modéré.

Dans l'après-midi, calme.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi-litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Ecole d'hydrographie

Les cours couvriront à l'Ecole d'hydrographie (local de l'ancien théâtre), le lundi 18 juillet à 7 h. 45 du matin.

MM. les Candidats sont priés de se faire inscrire d'avance au bureau de la Marine, qui leur délivrera le « permis » de suivre les cours.

Bourse de Paris

	6 juil.	7 juillet
Rente 3 0/0 amort.	98.32	98 37
— 3 1/2 (80 absents)	98.40	98.35

et coupon.

Café des Gourmets

A partir de 4 heures du soir

GLACES

assorties

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.

Machines de luxe, machines brodeuses.

Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.

Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurtu, etc.

Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.

Les machines *Helvétia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.

La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

TRANSPORTS DIRECTS

entre **Bastia**

et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de **BASTIA** pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE

ANVERS, HAMBOURG

et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à

M. ARTHUR C. SOUTHWELL

Bastia

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00331

La Situation

Une dépêche de Chéfou apporte des données sur l'état des attaques japonaises autour de Port-Arthur. Les deux divisions laissées au Kouan-Toung par le général Oku, tandis qu'il marchait de Pou-Lan-Tien vers Oua-Fan-Gou seraient, d'après ce texte, les 1re et 11e ; les numéros des divisions qui composent l'armée de manœuvres transportée à Hiang-Ye-Tcheng et de là vers Tsi-Pan-Ling seraient donc : 3, 4 et 5. De plus — renseignement très intéressant — la partie de la 7e division, qui peut passer pour organisée, serait en ce moment débarquée aux îles Elliot et la 6e division tout entière aurait pris terre le 28 à la baie de Kerr.

La 7e division n'a jamais été complète ; la 6e avait paru, en février, par une de ses brigades, à Gensan ; depuis, cette brigade était retournée au Japon. L'une et l'autre constituent la dernière réserve dont disposait la métropole nipponne ; on admettait qu'elles pouvaient être aussi le noyau d'une quatrième armée, encore en formation ; mais c'est en faire un emploi judicieux, au moment où les opérations devant Port-Arthur priment en importance toutes les autres, que de les envoyer au Kouan-Toung.

Il semble inexact que les Japonais aient avancé « simultanément du côté de l'est et du côté de l'ouest, » comme le dit la dépêche de Ché-Fou. Le dernier télégramme du général Jalinski montrait une division japonaise en marche par la route côtière qui passe à Siao-Ping-Tao ; le 26, une 2e division rejoignait la précédente par la route qui vient de Sia-Ma-Lin, et leur convergence faisait tomber les défenses russes installées sur la montagne de Loun-Van-Tan. Tout indique donc que les Japonais n'ont laissé qu'un masque sur la route septentrionale, à la position d'arrêt d'Ia-Tchen-Tse et que leur avance unique vers Port-Arthur se fait jusqu'à présent le long de la côte orientale. Cette manière de procéder leur est avantageuse en raison de la part que l'artillerie de leurs navires peut prendre à toutes les actions menées dans le voisinage immédiat de la route côtière et qu'elle a, en effet, prise très utilement le 26, lors de l'attaque des hauteurs côtées 126 et 131, à l'ouest de Siao-Ping-Tao.

PORT ARTHUR

Croiseur Japonais coulé

Les journaux anglais annoncent que mardi le croiseur japonais *Kaiman* a heurté une mine dormante dans la baie de Talien-Wan, et a coulé.

Les Bombardements

Les nombreux bombardements qu'a essuyés Port-Arthur, depuis le commencement de la guerre, n'ont occasionné pour tous dégâts que la destruction de deux maisons.

Les récents bombardements n'ont fait aucune victime

MANDCHOURIE

Mort du général de Keller

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Le bruit court que le général comte de Keller est mort.

Le général de Keller a été nommé comme commandant du 2e corps sibérien en remplacement du général Passoubitch, après la bataille du Yalou.

Conseil des Ministres

Les ministres se réuniront demain matin à 9 heures, en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Nouvelles Militaires

Promotions et Mutations

Les promotions dans l'état-major général paraîtront très probablement dans le Journal Officiel de samedi.

Les promotions et mutations dans les différentes armes paraîtront lundi matin à l'Officiel.

AU MAROC

La tribu Andjera

Des bruits alarmants courent depuis vendredi sur les dispositions de la tribu voisine de Tanger, appelée Andjera qui réclame la mise en liberté de quatre individus compromis dans l'attaque de l'année dernière contre Tetouan et qui sont détenus dans les prisons de Tanger.

Le chargé d'affaires d'Angleterre a déjà transmis à son gouvernement une pétition signée par les membres de la colonie britannique pour que des mesures soient prises en vue de garantir leur sécurité.

En attendant l'organisation de la police à Tanger, on compte sur la présence dans les eaux de cette ville de navires de guerre français qui rassurerait les européens.

EN ALLEMAGNE

Départ de l'Empereur

On télégraphie de Berlin :

L'Empereur s'est embarqué aujourd'hui à Swinemunde pour sa croisière sur les côtes de la Norvège. Il sera de retour le 3 août.

Le premier port qu'il visitera est celui de Hopperwick.

Traité de commerce

ENTRE

la Russie et l'Allemagne

Une commission composée de M. Witte, président, et de quatre autres membres du ministère des finances russes est arrivée aujourd'hui à Berlin, conformément au désir exprimé par l'empereur d'Allemagne pour y arrêter, avec le comte de Bulow, les bases d'un nouveau traité de commerce entre l'Allemagne et la Russie.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Berraud, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Les sinistrés de Mamers

Discussion du projet de loi ouvrant un crédit de 100.000 francs pour les victimes des inondations de Mamers.

Le Sénat a adopté.

Surveillance des Raffineries

Discussion du projet de loi soumettant à la surveillance permanente des employés des contributions indirectes les raffineries de sucre.

Le Sénat a adopté.

Le Monopole des Inhumations

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

M. Milliès-Lacroix

défend le principe de la loi qui laisse aux églises le monopole des services religieux.

M. Girard

combat la proposition de loi et demande que l'on respecte le culte des familles et la liberté du commerce.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Bernard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Les Sociétés d'assurances

Suite de la 1re délibération sur les projets et propositions de loi relatifs à la surveillance et au contrôle des Sociétés d'assurances sur la vie.

Divers amendements présentés sont repoussés.

Les derniers articles et l'ensemble de la loi sont adoptés.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

Le procès-verbal de la séance du matin est adopté après lecture.

La Censure

M. Archimbaud demande à interpeller le gouvernement sur l'interdiction par la censure de diverses pièces de théâtre.

Cette interpellation est classée à la suite des autres.

Les Loteries

M. Passy présente une proposition de loi relative à la réglementation des loteries.

La proposition de loi de M. Passy est renvoyée à une commission spéciale.

L'APPEL DES RÉSERVISTES et Territoriaux

M. Breton dépose une proposition de loi tendant à réduire à 15 jours, dès maintenant, la période de 28 jours à laquelle sont astreints les réservistes et à la suppression des treize jours pour les territoriaux.

M. Breton insiste pour la discussion immédiate.

Le Ministre de la guerre combat la proposition en disant que la loi sur le service de deux ans n'est pas encore définitive et qu'il est opposé à toute réduction de la période des manœuvres.

Le comte de Montebello combat également la proposition qui a l'air d'une question électorale.

Le colonel Rousset demande le renvoi à la commission de l'armée de la proposition de M. Breton.

Le renvoi est repoussé par 310 voix contre 247.

Le Vote

sur la suppression des périodes d'exercice

M. Breton demande l'urgence qui est déclarée par 366 voix contre 199.

Le ministre de la guerre combat de nouveau la proposition qui est adoptée par 358 voix contre 183.

Le Recrutement subdivisionnaire

M. Raiberti dépose une proposition de loi demandant pour les hommes du contingent soumis au service de deux ans, le recrutement subdivisionnaire.

Le Ministre de la guerre combat cette proposition, qui ne saurait être adoptée, tout au moins pour le moment.

Après les discours de MM. Goezy et Tournade, la proposition est adoptée par mains levées.

Proposition Hervins

M. Hervins dépose une proposition demandant la revision des tableaux concernant le bureau de recrutement.

La proposition est adoptée.

Le Port des armes

M. Coutant présente une proposition de loi tendant à supprimer le port des armes pour les soldats en dehors du service et demande la discussion immédiate.

Le ministre de la Guerre s'oppose à la déclaration de l'urgence et pose la question de confiance.

L'urgence est repoussée par 478 voix contre 27.

Le Quart de place

Discussion du projet de résolution de M. Coutant, ayant pour but de faire bénéficier du quart de place sur toutes les lignes de chemins de fer français et compagnies de navigation un parent (père ou mère, frère ou sœur, époux ou enfant) d'un militaire ou marin tombé malade ou blessé en accomplissant une période d'instruction militaire dans l'armée active, la réserve ou l'armée territoriale.

La proposition est adoptée.

L'élection de Calvi

L'ordre du jour appelle enfin la discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur l'élection de M. Chaleil dans l'arrondissement de Calvi.

Le président rappelle que le bureau conclut à la validation.

M. Hubbard

combat les conclusions du rapport tendant à la validation. Il rappelle que ces conclusions n'ont été votées qu'à une voix de majorité et en l'absence d'un grand nombre des membres du bureau.

La Chambre ne peut pas adopter les conclusions du bureau, à cause du grand nombre de faits de corruption et d'intimidation, d'intervention de fonctionnaires et de magistrats, et enfin du petit écart dans le nombre de voix obtenues par les deux candidats.

La candidature officielle a été frappée de toutes les manières et d'autant plus exigeante que la lutte n'a pour ainsi dire duré que huit jours. Mais pendant ces huit jours tout a été tenté en faveur de la candidature de M. Chaleil.

M. le rapporteur a trouvé une explication à tous les faits exposés dans la protestation de M. Fabiani ; il nous paraît qu'il a accepté trop facilement les réponses de son concurrent heureux.

Ce qui est vrai, c'est que la pression officielle, même en Corse, ne s'est jamais exercée avec autant de réserve. Il fallait vaincre à tout prix et on a vaincu. Mais la Chambre a le devoir de rechercher quels sont les moyens qui ont été employés pour atteindre ce résultat.

On a eu tort de vouloir faire passer M. le conseiller Fabiani pour un nationaliste ; c'est un républicain libre-penseur qui, dans sa carrière déjà longue, a donné de nombreux gages de son dévouement à la République.

M. Gustave Hubbard cite un grand nombre de faits reprochés à l'élection. Puis il reconnaît qu'aucun de ces faits n'est directement imputé à M. Chaleil ; il n'en est pas moins vrai qu'il les a connus, et qu'il en a profité.

La loi a, en outre, été violée pendant la période électorale : le délai de vingt jours entre le décret de convocation des électeurs et les élections n'a pas été observé. Le décret en date du 27 mars a été promulgué à Calvi le 30 du même mois. Le décret promulgué téléphoniquement est illégal.

Le rapport parle de scènes regrettables qui se sont produites à l'arrivée de M. Chaleil dans certaines localités ; cela prouve combien sa candidature était peu agréable à la majorité des électeurs. Et ces manifestations étaient surtout dirigées contre le candidat étranger au département et dont le candidature avait été imposée, sans que les électeurs aient été consultés.

M. le rapporteur a très adroitement fait retomber sur le compte de M. Fabiani et de ses amis toutes les irrégularités reprochées aux partisans de M. Chaleil. Mais la Chambre pèsera bien les faits qui lui sont soumis et elle reconnaîtra qu'un député élu dans les conditions que l'on sait n'est pas le représentant autorisé d'un arrondissement.

En somme, M. Chaleil n'a été élu qu'à une très faible majorité, une quinzaine de voix et non 88 comme dit le rapport. Le déplacement de quelques voix suffirait pour enlever la majorité à M. Chaleil, d'autant plus qu'il a bénéficié de la pression administrative.

M. Fabiani avait demandé au Ministre de l'Intérieur non son appui mais la liberté électorale. M. Fabiani refusa à M. Arène de retirer sa candidature devant celle de M. Chaleil qui, en arrivant à Calvi, a été reçu par tous les fonctionnaires.

En terminant, M. Hubbard rappelle qu'en pleine période électorale on a distribué un bureau de tabac et que M. le sous-préfet Marini, originaire de l'arrondissement, a été nommé secrétaire général de la Corse.

Il déclare en outre que les procureurs de Corte et d'Ajaccio sont intervenus en faveur de M. Chaleil pendant que M. Costa, substitut de Corte, parent de M. Fabiani, qui se trouvait en congé à Calvi recevait l'ordre de rejoindre son poste.

M. Hubbard ajoute que la plupart des curés ont exercé une pression sérieuse en faveur de M. Chaleil.

L'orateur que la fatigue, empêche de terminer son discours demande le renvoi de la discussion à lundi.

Le renvoi est prononcé.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

TUMEUR

ÉTABLISSEMENTS

L.-N. MATTEI & Cie

BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent **CIGARE MATTEI** ou ne pas fumer

29e ANNÉE — SAMEDI, 9 JUILLET 1904 — № 161

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0,30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays: le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00332

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui: Sainte Véronique.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 4 h. 04 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Lune Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
Fête de demain: Les 7 frères martyrs.

8 JUILLET

Du Tourisme en Corse

On pouvait lire récemment dans un Exposé du ministre des finances d'Italie que parmi les causes qui contribuent au relèvement des finances italiennes, relèvement qui s'accentue de plus en plus il faut placer l'argent que de très nombreux voyageurs visitant l'Italie y laissent chaque année.

De tous temps, en effet, l'Italie a eu, plus qu'aucune autre contrée et en vertu de la beauté de son ciel, des chefs-d'œuvre artistiques qu'elle renferme, de la célébrité de son histoire, le privilège d'attirer l'étranger, et ce mouvement s'accroît sans cesse à mesure que s'accroît la facilité des communications.

C'est par centaines de millions que l'on compte les sommes laissées chaque année en Italie par ceux qui la visitent.

La Corse n'a-t-elle rien qui puisse provoquer l'intérêt et la curiosité, et celui qui la parcourt perd-il son temps et son argent ?

La réponse a été faite bien souvent, même par d'autres que par nous autres Corses.

Sans doute, nous ne pouvons offrir à la contemplation et à l'étude ces innombrables merveilles de l'art que l'Italie a enfantées et accumulées dans son sein depuis des siècles. Notre indigence sous ce rapport est absolue.

Mais il y a d'autres merveilles que celles dues au génie de l'homme. Il y a les merveilles de la nature qui sont aussi un des côtés essentiels de l'art. Un magnifique paysage n'émeut pas moins qu'un beau tableau, qu'une belle statue ou qu'un monument à l'aspect harmonieux. Bien plus, on ne peut contester que dans les œuvres de la nature, l'artiste, qui est le Créateur, a dépassé Michel-Ange et Raphaël dans leurs plus sublimes conceptions.

Ce sont ces beautés de la nature que la Corse offre à chaque pas et qui peuvent et doivent y attirer les voyageurs. Mais que faut-il pour accentuer un mouvement à peine commencé et languissant ?

Il faut une organisation. Il faut que de notre côté nous fassions quelque chose pour provoquer ce mouvement et pour le diriger.

Tout d'abord il faudrait de la propagande, ou si l'on veut employer un terme plus vulgaire, de la publicité pour faire connaître au dehors ce qui peut attirer l'étranger en Corse, Puis lorsqu'il serait arrivé, on ne l'abandonnerait pas.

Que se passe-t-il actuellement ? Si l'un de ceux qui ont entendu vanter les charmes que la Corse peut offrir à l'explorateur, se décide à y faire un voyage, il débarque dans l'un de nos ports sans avoir aucune notion de ce qu'il devra voir de préférence, sans savoir comment il pourra se rendre sur les différents points qui méritent de fixer son attention, ou comment il pourra s'y rendre à sa plus grande satisfaction. Il existe, il est vrai, quelques « Guides du voyageur en Corse, » comme il en existe pour tous les pays, mais ils sont forcément défectueux et incomplets sous bien des rapports, et d'ailleurs ne peuvent répondre aux interrogations particulières que le touriste aurait à adresser. Il faudrait que celui-ci fût complètement renseigné sur tout ce qui peut l'intéresser, de façon à perdre le moins de temps et le moins d'argent qu'il sera possible, de façon à voir aplanir la plupart des difficultés qui pourraient se dresser devant lui, de façon, en un mot, à accomplir son excursion dans les meilleures conditions possibles et à faire part de son contentement à d'autres qui viendraient à leur tour.

Pour cela, il faudrait qu'il se formât parmi nous un Comité qui se donnerait pour tâche de provoquer et de diriger le tourisme en Corse. Le mouvement est favorable pour ces associations. Il s'en forme parmi nous ayant des objectifs divers. Le but que nous faisons entrevoir ne serait certainement pas le moins utile à notre pays.

Il ne s'agit pas de stations d'hiver. La ville d'Ajaccio a fait et continue à faire des efforts pour devenir station d'hiver, et ces efforts sont en partie couronnés de succès. Nous désirons qu'elle réussisse de plus en plus dans cette entreprise. Nous le désirons au point de vue de la solidarité qui doit unir entre elles toutes les parties de la Corse; il est impossible d'ailleurs que l'une d'elles prospère sans que quelque chose de cette prospérité ne rejaillisse sur les autres parties. Mais le tourisme serait d'une utilité plus considérable pour la Corse entière, parce que ce seraient les différents points de l'île qui seraient tour à tour visités. D'ailleurs, les deux choses se tiennent et s'appellent réciproquement ; il est impossible que quelques-uns au moins des hivernants ne soient tentés de parcourir la Corse, et à leur tour ceux qui seraient venus parmi nous pour n'y faire qu'un voyage, pourraient bien être tentés d'y prolonger leur séjour, sous le doux soleil d'hiver de nos villes.

Et ce n'est pas seulement une station d'hiver que la Corse pourra être, mais aussi une résidence d'été des plus agréables.

Va-t-on crier au paradoxe ? N'avons-nous pas Vizzavona, à douze cents mètres d'élévation, sous les pins séculaires, sous le souffle des brises fraîches et vivifiantes ? Et n'avons-nous pas ailleurs encore toutes les altitudes, depuis la région des orangers et des citronniers jusqu'aux neiges perpétuelles ?

Mais c'est au Comité dont nous souhaitons la formation, à faire connaître les beautés qu'offrent tant de points de notre île

L. Limperani.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Ont été promus dans le corps territorial du génie aux grades ci-après :

Officier d'administration principal, M. Angeli, sous-ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées.

Officier d'administration de 1re classe, M. Martini, conducteur de 1re classe.

Officier d'administration de 2e classe, M. Costa, conducteur de 2e classe.

— Le traitement de Mlle Antoni, employée à la comptabilité à l'Administration centrale des postes et télégraphes, est porté de 1.200 à 1.300 francs.

Curiosités corses

9 juillet 1718. — Matra et Battisti tentent de s'emparer de Barbaggio, mais ils n'y parvinrent réussir, et durent se replier, laissant sur le champ de bataille 26 hommes et un capitaine.

Nos Chemins de Fer

A dire vrai, j'hésite un tantinet à reprendre une plume un peu rouillée à l'heure actuelle. Rien ne pouvait mieux secouer mon tempérament paresseux que la lecture d'un remarquable article paru dans le *Petit Bastiais* du 2 juillet, sous la signature de mon spirituel confrère Léon Maestrati.

Je ne parlerai pas de la forme impeccable de cet article. On connaît la plume alerte de mon confrère, mais quand il en eut été autrement sous ce rapport, le fonds serait demeuré un sujet de judicieuses réflexions et de patriotiques préoccupations.

Le chemin de fer ! Quelle question plus palpitante d'intérêt et quel sujet plus vital pour la Corse!

M Léon Maestrati fait un exposé très lucide des besoins si tangibles qui affligent notre pauvre département, et vivant l'insuffisance et l'abandon de nos communications terrées. Il parle avec infiniment d'esprit de l'insouciance gouvernementale dans la personne de M. Marsejoulx, il fait ressortir le dévouement avec lequel M. le député Gabrielli s'occupe des intérêts de l'arrondissement qui l'a acclamé, il met enfin en lumière la détresse relative et graduée qui se manifeste sur tous les points de l'île.

Rien de plus exact, en effet ! Le premier coup de pioche qui a été donné pour l'exécution du chemin de fer en Corse, remonte à 1879, soit à 25 ans. Eh bien ! Le croirait-on ? Il y a encore tout un arrondissement dont le vaste et fertile territoire est vierge de ce panache blanc qui remplit les airs de toutes les colonies. J'ai nommé l'arrondissement de Sartene. Et chose étrange et suggestive ! L'abandon de la voie ferrée se rapporte précisément à une région où l'établissement de cette voie produirait les résultats les plus avantageux. En reliant Ghisonaccia à Ajaccio par Bonifacio et Sartene, l'Etat se trouverait en présence de dépenses kilométriques moindres que celles qu'il a supportées pour la construction des tronçons déjà exécutés. Les recettes seraient non seulement plus considérables que partout ailleurs, mais elles amèneraient à bref délai une majoration très sensible sur toutes celles que produit à l'heure actuelle le réseau déjà livré à l'exploitation. Ce qui revient à dire que l'Etat serait déchargé d'autant des frais de garantie et que la Corse vivrait ainsi cette vie commune de bien-être et de prospérité.

Ah ! je sais bien que les ministres d'hier et d'aujourd'hui et dont je ne veux nullement suspecter ni la bonne volonté ni les bonnes intentions à notre égard, se grossissent un peu la vue quand il s'agit de verser en Corse un brin de cette manne gouvernementale à laquelle elle a droit.

Je sais bien que les pouvoirs publics ne prêtent qu'une attention superficielle toutes les fois qu'il est question de venir en aide à un pauvre département si français pourtant.

Je sais bien que l'on s'empare des arguments les plus futiles et les moins résistants pour nous évincer dans nos plus chers intérêts.

Je sais bien que la satisfaction de nos besoins est souvent éliminée par des motifs aussi absurdes que spécieux et que nos représentants eux-mêmes ont de la peine à faire accréditer. On dirait que la Corse se trouve en plein Océan Pacifique et que ses doléances ne peuvent arriver à Paris que complètement défigurées.

Il s'agit tout simplement de construire un tronçon de voie ferrée pour faire le bonheur de tout un petit vaillant département français qui n'est que le prolongement de la métropole, et voilà 25 ans déjà que le gouvernement de la République nous oppose les raisons les plus sanguinaires pour faire l'indécente économie de quelques millions.

On a prétendu qu'une erreur commise par le jury d'expropriation serait la cause de cette situation. Disons de suite pour rétablir la vérité que cet argument ne saurait souffrir un seul instant la discussion, et à ce sujet, j'ai la dernièrement vu avec un vif intérêt un article aussi bien dit que bien documenté de M. Don Pierre Casabianca, conseiller général, devant lequel viennent se briser les gros arguments ministériels.

Au reste, M. Casabianca rappelle

---

151 — Feuilleton du Petit Bastiais

UN BEAU-PÈRE

par Charles de Bernard

CHAPITRE XIII.

Le Duel de Convenance

(Suite)

— Cela peut vous paraître peu logique, mais, au fond, rien de plus raisonnable si de mieux raisonné.

— Comment, vous trouvez raisonnable que, pour nous réconcilier, Henri et moi nous commencions par nous battre?

— Certainement. A l'accolade qu'on se donne après avoir croisé le fer est la plus sincère du monde. Si vous n'avez pas de ma recette, il vous restera toujours au fond du cœur un levain de rancune.

— Je vous jure, général, que je n'en veux nullement à Laubespin.

— Je parle de votre père, qui est passablement vindicatif et dont, après tout, vous êtes forcé d'épouser les ressentiments. Je suis sûr qu'à votre âge M. Falconet se fût empressé d'accepter l'expédient que je vous propose comme la solution la plus simple et la plus honorable du débat qui divise en ce moment nos familles.

Ces paroles, qui semblaient renfermer une situation peu flatteuse pour son courage, blessèrent au vif René Falconet.

— Je ne crois pas avoir dégénéré de mon père, dit-il avec plus de chaleur qu'il n'en avait montré jusqu'alors; tout ce qu'il aurait pu faire à mon âge, je le ferai, s'il le faut.

— Bien, Falconet, reprit le marquis, d'un air d'approbation, j'aime mieux cette sincérité que votre engourdissement de tout à l'heure. Il y a du bon en vous, je le sais, et peut-être mettrai-je dans le droit chemin, il suffit de vous le montrer. Après tout, il n'est pas étonnant que, pris ainsi à l'improviste, vous n'ayez pas compris encore le champ les avantages de mon petit arrangement.

— J'avoue, répondit René, dont le feu s'était déjà amorti, que maintenant encore je ne les comprends pas du tout.

— Il faut donc que je vous les explique. Partons d'abord de ce point qu'il ne s'agit que de donner satisfaction aux légitimes susceptibilités de votre famille, afin de faciliter une réconciliation complète. C'est dire que nous resterons dans les limites les plus modérées du duel de convenance. Pas de pistolets. Quand on n'a pas envie de tuer son homme, on vise à côté, me direz-vous. Je le sais; mais les maladroits n'atteignent jamais leur adversaire plaisamment que quand ils ne le visent pas, et il faut laisser le moins de chances possibles à la fatalité. Ainsi donc, l'épée. Les fers croisés, une ou deux bottes et autant de parades, peut-être rien du tout, voilà l'affaire terminée. Maintenant examinons-en les conséquences.

— Oui, voyons les conséquences, dit Falconet, dont la figure on s'était nullement égayée pendant que le vieux général lui expliquait la théorie du duel de convenance.

— D'abord, plus de procès. La chose faite, vous et Henri vous vous donnez la main, puis nous allons tous, bras dessus bras dessous, trouver votre père. — Falconet, lui dis-je, il est inutile d'user de l'encre quand le sang a coulé. — Je raisonne ici dans la supposition où vous ou Henri auriez reçu une petite égratignure: vous comprenez?

— A merveille, répondit René avec une légère grimace.

— De deux choses l'une: ou c'est vous qui êtes écorché, car cela ne peut pas s'appeler une blessure, et alors votre père s'attendrit; ou c'est mon neveu, et alors votre père s'enorgueillit. Le cœur humain est ainsi fait. Dans l'un ou l'autre cas, attendri ou enorgueilli, Falconet ne refusera pas ma main quand je la lui tendrai en disant: Restons amis. — Donc plus de procès.

— Il est possible, en effet, dit le fils du maître de forges d'un air irrésolu, qu'une pareille scène fasse impression sur mon père, surtout si j'avais blessé Laubespin...

— Cela flatterait énormément votre père; il n'en conviendrait peut-être pas, mais je le connais. D'ailleurs, tous les pères se ressemblent. La bravoure d'un fils leur est toujours agréable. Nous disons donc: plus de procès. — D'un autre côté, plus de duel avec Brousset.

— Par exemple ! Et comment cela ?

— En raison de la maxime du droit romain *Nos bis in idem*.

— *Nos bis in idem*, répéta René sans paraître plus instruit qu'auparavant.

— Sans doute, deux duels pour la même cause, c'est ce qui n'est pas admissible et ce que je ne souffrirais pas. L'affaire terminée par vous, à quel titre Brousset voudrait-il le recommencer ? Comme champion de votre famille? Le champion légitime, le seul que nous puissions reconnaître, c'est vous; et d'ailleurs, en admettant que ses prétentions aient la moindre apparence de raison, il y aurait toujours lieu à l'application de la maxime *Nos bis in idem*. Brousset osera-t-il déclarer le véritable motif qui le porte à vouloir se battre avec Henri, avouera-t-il publiquement qu'il est amoureux de sa belle-fille ? Non.

— Cela n'est pas probable en effet.

— Donc, plus de duel avec Brousset, dit le vieillard, qui semblait de plus en plus content de lui-même à mesure qu'il expliquait à son interlocuteur les résultats probables de la démarche belliqueuse où il nouvait de le pousser, dans un but tout pacifique.

Pendant quelque temps, Falconet, les sourcils froncés et les coins de sa moustache entre les dents, parut peser dans son esprit la valeur des arguments du général.

— A la rigueur, dit-il enfin, je comprends que, menacé d'un procès sérieux et d'un duel qui le serait peut-être davantage, Laubespin puisse avoir quelque intérêt à simplifier la chose en se battant avec moi; mais il m'est plus difficile de deviner quel intérêt je puis avoir, moi, à me battre avec lui.

— L'intérêt de la concorde d'abord.

(*A suivre*).

qu'une commission spéciale a été nommée et prise dans son sein par le Conseil général, en vue de traiter amiablement avec les propriétaires des terrains à occuper par la voie ferrée. Cette commission, si elle n'a pas encore opéré, se mettra sans nul doute prochainement à l'œuvre et fera tomber cette fausse légende consistant à faire accréditer que le gouvernement vocule devant ce fait possible que le jury d'expropriation pourrait se laisser aller à exagérer les évaluations des terrains.

Le jury de la Corse est foncièrement honnête et patriote avant tout !

DAYALLA.

Bulletin Financier

Paris, le 5 juillet 1904.

Les réalisations qui ont marqué la séance précédente se poursuivent aujourd'hui, provoquant un certain tassement ; néanmoins le fond du marché reste très ferme. Les Fonds d'Etat continuent plus ou moins, le 3 0/0 à 98.40, l'Extérieure à 87.30, ex-coupon de 4 francs, le Turc à 87 francs. Par contre, Fonds Russes très demandés. Les Rio-Tinto montent ce Crédit Foncier-Egyptien restent au précédent. Le Crédit Foncier à 685, ex-coupon de 11 fr. 25.

Les valeurs industrielles et de trafic restent en nom. Les valeurs russes sont bien tenues. Le marché des mines d'or est inactif.

Les capitalistes désireux d'acquérir des actions de la Mutuelle des Mines doivent s'adresser à l'Union syndicale Financière rue Saint-Lazare, à Paris, qui leur donnera en même temps tous les renseignements complémentaires sur cette intéressante affaire.

Chemins Français Limités.

Les Elections Départementales

Piedicroce

Une réunion a été tenue à Nocario, sous la présidence du maire de cette commune, à laquelle assistaient MM. les maires de Brustico, Carpinoto, Piedipartino, Valle, Campana, les délégués de Parata, Verdese, Monacecia et Piazzole.

A l'unanimité on a acclamé la candidature de M. Frédéric Giocanti, juge de paix de Pero-Casevecchie.

M. Giocanti a accepté.

M. Adriani, procureur de la République à Calvi, conseiller général sortant, maintient sa candidature.

Sari d'Orcino

M. le docteur Leca, conseiller général sortant, se représente.

Il aura pour concurrent M. le docteur Vincenti.

Morosaglia

M. François Girolami, conseiller d'arrondissement sortant, sollicite de ses électeurs le renouvellement de son mandat.

Il aura pour concurrent M. Laurent Polidori, ancien conseiller d'arrondissement.

Les deux candidats sont républicains ministériels.

Olmi-Cappella

5 juillet 1904.

Au jeune Giudicelli Joseph.

Aux éloges que vous adressez aux vôtres dans votre lettre de ce jour au *Petit Bastiais* et où vous avez la prétention de vous occuper de ma personne, je reconnais un petit Monsieur qui veut prendre des airs de matamore et veut parler d'un pays, la Belgique, dont il ignore, peut être même, la situation géographique.

S'il y a jugement de défaut contre moi en Belgique, il y aussi plusieurs brevets mentionnant les 4 médailles que le Gouvernement Belge m'a décernées comme industriel, etc., mais il est inutile de parler de ces choses avec des enfants.

Puisque vous même reconnaissez que je suis adjoint municipal, c'est que le jugement de Belgique contre moi a soiant de valeur que vos affirmations et vos négations.

Je suis certainement adjoint municipal d'Olmi-Cappella par 133 voix, et votre père est conseiller municipal par 120 voix, lorsque la majorité absolue était de 120 voix. Votre père a eu 6 voix d'électeurs absolument étrangers à la commune d'Olmi-Cappella.

Il ne serait donc pas même conseiller municipal d'Olmi-Cappella.

Vous affirmez que j'ai été élu par la fraude. Le conseil de préfecture vient justement de valider mon élection ainsi que celle de mes 3 autres collègues et vous donne ainsi un démenti formel.

Il ne me convient pas de suivre un enfant sur le terrain des personnalités, mais si vos parents vous autorisent à entrer dans cette voie turbulente et malpropre, je suis prêt à me trousser les manches et à enfiler mes grandes bottes, et soyez certain que je vous porterai par le bout du nez là où il vous déplaira quelque peu.

Je vous salue bien.

F. CASANOVA.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SARTENE. — M. Terramorsi Jean-Ange, commissaire de police de 4e classe à Châteaurenard, a été appelé aux mêmes fonctions à Sartène, en remplacement de M. Guénin, qui a reçu une autre destination.

⁂

CALENZANA. — Hier, une foule nombreuse, émue visiblement, accompagnait à sa dernière demeure la dépouille du jeune Michel Marini, décédé la veille des suites d'une douloureuse maladie.

Précédé de plusieurs couronnes et du poêle que tenaient quatre jeunes amis, le cercueil était porté par des jeunes gens également amis du regretté défunt.

Jeune homme intelligent, Michel Marini a succombé à une de ces maladies qui en dépit de tous les secours de la science et de l'affection fraternelle, ne pardonne jamais. Il meurt à dix sept ans, ne laissant après lui que les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu. Esprit fin et délicat, il sut se faire aimer de tous.

Après les oraisons des discours furent prononcés par les jeunes Guglielmacci Jean et Simbaldi Jean.

En cette pénible circonstance nous offrons au frère et aux deux jeunes sœurs si cruellement éprouvés l'expression émue de nos bien vives sympathies.

Discours

prononcé par M. Guglielmacci Jean

Messieurs,

La beauté de l'intelligence, enchâssée de qualités exquises et des plus belles aspirations s'épanouissait sous l'enveloppe frêle et délicate de celui que nous pleurons.

A un âge si tendre, rarement prend son essor la faculté intellective : et voilà à une fin toujours prématurée semblent tous ceux qui, dans leur prime jeunesse, en offrent les grandes lies plus certaines.

Michel Marini aima passionnément les études. Au lycée de Bastia, par une méthodique sagesse, il se fit remarquer de ses maîtres qui le chérissaient, et ses jeunes camarades n'auront jamais de l'aiguillon de la jalousie à son égard. Tout, par une bonté de cœur incomparable, il sut les attirer à lui en les inondant de sa plus franche affection. En retour, tous ceux qui l'approchaient, l'admiraient aussi, et instinctivement, on éprouvait un doux plaisir à l'aimer.

Orphelin de père et de mère dès la sortie du berceau, il redouble d'affection pour son frère et ses deux jeunes sœurs qui eurent si bien le garder vers un avenir que réclamaient ses justes aspirations.

Mais, fatalement, il devait mourir !... Une si belle existence, dont l'imagination raffinée offrait déjà tous les avantages d'une intelligence mûre, ne pouvait que faire succomber un corps si jeune, qui était à la merci d'un souffle.

Hélas ! mon cher Michel, tu meurs à 17 ans ; et ton âme que tes yeux reflétaient dans toute sa beauté, est allée rejoindre dans d'autres régions tes chers et regrettés parents qui te furent si tôt ravis.

Au nom de tes jeunes amis, je t'offre un bouquet de fleurs ; mais celui que, tacitement, t'offre notre fidèle souvenir, reprend encore un parfum plus durable. Adieu !

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Ambrosi Pierre-Etienne, adjudant, 29 ans 11 mois 15 jours de services, 1.075 fr.

Nobili François-Marie, maréchal des logis de gendarmerie, 25 ans 4 mois 29 jours de services, 1.097 francs.

Geccaldi Jean-Chrysostome-Gabriel, gendarme, 25 ans 1 mois 5 jours de services, 766 francs.

Martinaghi Dominique, adjudant, 18 ans 16 jours de services, 766 francs.

Curuti Corsino, adjudant, 33 ans de services, 1.120 francs.

Marinetti Albert-Maxime-Auguste, adjudant, 28 ans 21 jours de serv., 1.203 fr.

Michelangeli Pierre-Napoléon, brigadier de gendarmerie, 19 ans 15 jours de services, 1.103 francs.

Susserini Juste, garde républicain, 16 ans 16 jours de services, parte de l'usage d'un membre, 1.070 francs.

Virginie Epiphanie veuve Raibaldi, la mari capitaine, décédé titulaire d'une pension de retraite, 1.100 francs.

Orphelins Pinelli : 1. Alexandre-Blaise-Charles ; 2. Pauline-Eulalie-Charlotte ; 3. Marie Gabriel ; 4. Georges Valère ; 5. Laure-Caroline, le père portier-consigne de 1re classe, décédé titulaire d'une pension du 9 février 1904 au 21 avril 1911, 650 francs.

Association de la Jeunesse Catholique

Ainsi qu'il avait été décidé par le Comité, la fête annuelle de l'Association aura lieu dimanche 10 juillet.

MM. les Membres d'honneur sont invités à se conformer au programme ainsi que MM. les Membres actifs.

A 7 heures et demie messe communion à Sainte Marie ; à 10 heures, assemblée générale, au local ordinaire. Lecture des rapports de M. le secrétaire et de M. le trésorier. Discours de M. le Président d'honneur. A midi, banquet.

Le Comité.

ANÉMIE

L'anémie provient de la pauvreté du sang. Les Pilules Pink donnent du sang riche et pur. Quand le sang est pauvre, les nerfs sont affamés et irritables.



On souffre alors de névralgies, d'insomnies, d'hystérie et autres désordres nerveux. Les migraines, les douleurs dans le dos, dans le côté, la respiration courte déprimeut la pauvre et pâle victime. L'anémie enlève à sa victime toute beauté. Ce n'est pas beau les joues pâles, les yeux éteints, les lèvres blêmes, la physionomie sans expression.

Les Pilules Pink raniment la victime, lui donnent force, appétit, énergie, couleurs et bannissent l'anémie sous toutes ses formes.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, pharmacien, rue Bailo, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes franco.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 8 à 9 fr. les 100 k.	
Raves, 12 à 15 fr.	id.
Tomates du pays, 15 à 30 fr.	id.
Haricots verts, 18 à 60 fr.	id.
Haricots rouges, 28 à 35 fr.	id.
Haricots jaunes, 35 à 45 fr.	id.
Petits pois, 20 à 28 fr.	id.
Cerises, 15 à 20 fr.	id.
— grimettes, 25 à 30 fr.	id.
Groseille, 35 à 45 fr.	id.
Poires de la St-Jean, 15 à 25 fr.	id.
Abricots, 10 à 35 fr.	id.
Amandes, 15 à 20 fr.	id.
Reine Claude d'Alg., 40 à 60 fr.	id.
Pêches, 10 à 50 fr.	id.
Escargots, 15 à 20 fr.	id.
Asperges, 0.20 à 0.40 la botte.	
Citrons de Corse, 20 à 25 fr. le 1000	

Criée de Marseille

Langoustes vivantes de la Corse, 280 à 310 fr. les 100 k.

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9 à 11.25 les 100 k.
Charbon de Corse, 9 à 9.25 id.

Bourse de Marseille

Sucres raffinés, les 100 k. esc., 2 1/2 ; pains 5/6 en vrac, 34 fr. ; cassé rangé en caisses de 50 k., 36 fr.

Conférence Cirnea

Dimanche, dans l'après-midi, M. René Sangy fera une conférence sur la Cirnea, à Cervione, à la Mairie.

Avis & Communications

Dotation de la Jeunesse de France. — Demain, dimanche, 10 juillet, à la Mairie, de 9 heures à 10 heures 1/2 du matin, perception des cotisations du mois de juillet. (1 fr. par livret.)

Avviso. — Tutti gli Italiani residenti in Bastia, sono pregati di riunirsi domenica 9 corrente a ore 8 pomeridiane nella sala del Municipio per adesioni alla società di Pubblica Assistenza in Formazione e per la distribuzione della tessera.

Si prega di non mancare et di essere puntuli.

Il Comitato.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 25 2 à midi, + 29°. 3 7 heures du soir, + 28 Maxima, + 31°3. Minima, + 21 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 756 mm à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 764 m. Vent. — Dans la matinée, N. faible. Dans l'après-midi, N. O. id.

Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm

⁂

Doctorat en Droit

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Dominique Paravicini, surnuméraire de l'enregistrement et des domaines, vient de subir avec succès son deuxième et dernier examen de doctorat ès-sciences juridiques devant la Faculté de Droit de Montpellier.

Nous adressons au jeune docteur et à la famille Paravicini de Morsiglia nos plus sincères félicitations.

⁂

Institut agronomique

M. Casanova a été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'Institut national agronomique, en 1904.

⁂

Pèlerinage

Pèlerinage au sanctuaire de La Vasina, dimanche, 10 du courant. Réunion des pèlerins à Mioino à 5 heures du matin ; communion générale à 6 heures à La Vasina.

Les personnes qui désirent prendre part à ce pèlerinage peuvent se réunir au Nouveau-Port, à 4 heures du matin.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés scrupuleusement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Avis

— M. Ferri, fondeur de cloches, a l'honneur de prévenir MM. les Membres du clergé qui désireraient se mettre en rapport avec lui, qu'il se trouve actuellement à Matra ; lui écrire dans cette localité ou à M. Nonce Pensa, négociant au vieux port, Bastia.

⁂

Avis

— Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Caraffa, notaire à Bastia.

⁂

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Avis

Le Syndicat des ouvriers de port de Bastia prévient MM. l'Agent de la Cie Fraissinet et entrepreneurs de tout bateau étrangers de prendre des précautions pour ne pas travailler dimanche, 10 juillet, à cause de la réunion trimestrielle qui aura lieu à 8 heures du matin, dans son local habituelle.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ; ou bien à la Pharmacie Scaglioli, Ajaccio.

VENTE aux enchères publiques

en bloc et en détail

de Meubles et objets divers

dans les magasins Marinetti maison Calvi, entrée par la grille de la rue des Jardins

le samedi 9 juillet, à 3 h. du soir

heures et jours suivants au besoin

LIVORNO

PALACE HOTEL

(PALAIS FABBRICOTTI)

Vis-à-vis des RR. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc

C. SPAINI & C.

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier

ENTRE

Cette, Marseille, Bastia *et retour*

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour frêt et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laloh, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de **BASTIA** pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE ANVERS, HAMBOURG

et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à

M. ARTHUR C. SOUTHWELL

Bastia

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00333

La Situation

L'accalmie que les pluies d'été mettent dans les opérations n'est qu'apparente, puisque les mouvements de troupes se continuent de l'intérieur de la Russie vers la base de concentration ; ce transport n'a pas cessé d'être la première et la plus décisive des opérations ; l'importance s'en accroît encore au moment où le déploiement des forces japonaises vient d'atteindre son apogée et où la prépondérance numérique commence à passer lentement mais sûrement de l'autre côté.

La mobilisation du 1er corps d'armée russe marque la première phase de cette série nouvelle. Ordonnée par oukase du 29 juin dernier et commencée sans doute, depuis plusieurs jours, elle paraît devoir être achevée vers le 10 juillet. Abstraction faite de la 59e brigade de réserve qui n'est rattachée à lui qu'en temps de paix, le 1er corps (général Meyendroff) comprend la 22e division (général Affassanovitch) stationnée à Novgorod même, et dans diverses villes du gouvernement de Novgorod, et la 37e division (général Tchekmarev), stationnée à Pétersbourg.

Les brigades d'artillerie attachées à ces deux divisions et numérotées elles-mêmes 22 et 37 ne sont pas encore armées de canons à tir rapide ; aussi ne prendront-elles pas part à la mobilisation, et sont-elles remplacées par deux brigades de la circonscription de Varsovie. Celles-ci ont été armées les premières et dès le commencement de 1903, car le réarmement de l'artillerie russe s'est fait d'abord dans la circonscription de Varsovie, la plus importante des circonscriptions frontières ; elles peuvent donc passer pour tout à fait familiarisées avec une arme dont l'emploi est délicat, et qui ne rend sur le champ de bataille que selon l'habileté avec laquelle elle est maniée.

L'appoint numérique qui correspondra à l'arrivée en Extrême-Orient des 32 bataillons et des 14 batteries (112 pièces) du 1er corps peut être évalué à 25.000 hommes.

Dernièrement ils ont débarqué 150 de ces canons à Dalny.

Des Chinois, partis de Port-Arthur, rapportent qu'il ne reste que 9 gros bâtiments, alors que la flotte se composait de onze le 23 juin.

L'assaut prochain

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Le faisceau des troupes japonaises autour de Port-Arthur se resserre de plus en plus.

L'assaut final est imminent.

Il paraîtrait que les forces de Kuroki et d'Oku attendent pour attaquer Kouropatkine à Liao-Yang le résultat de l'assaut de Port-Arthur.

L'on croit plutôt que Kuroki est arrêté par les pluies et le manque de vivres.

MANDCHOURIE

Mouvement tournant des troupes japonaises

On télégraphie de Liao-Yang au journal de Moscou les *Novosti-Dnia* :

« On signale la présence de troupes japonaises sur la route de Moukden.

« On croit qu'il s'agit d'une division qui cherchera à contourner le flanc gauche de Kouropatkine pour attaquer le généralissime au sud-est de Moukden et couper en même temps ses lignes de communication entre Liao-Yang et Moukden. »

Cette nouvelle n'a reçu aucune confirmation à Saint-Pétersbourg.

PORT-ARTHUR

Le siège

Les armées en dehors de Port-Arthur se trouvent à peu de milles l'une de l'autre. Les Japonais s'avancent de colline en colline et placent sur toutes des canons de gros calibre.

M. Arène au Sénat

La *Liberté* annonce que M. Emmanuel Arène remplacera M. Muracciole au Sénat.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Promotions dans l'armée

Le ministre de la guerre a soumis à la signature présidentielle les décrets de promotion dans l'état-major général.

Affaires parlementaires

Les ministres se sont ensuite entretenus des diverses affaires actuellement en discussion devant la Chambre et le Sénat et sur lesquelles il doit être statué avant les vacances parlementaires.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé des affaires courantes.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Par decret présidentiel, en date du 8 juillet, sont promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

1° au grade de général de division

MM. les généraux de brigade :

Besson, chef d'état-major du 6e corps d'armée ;

Gillet, commandant la 1re brigade d'infanterie, à Alger ;

Piel, commandant la brigade d'artillerie à Hanoï.

2° au grade de général de brigade

MM. les colonels :

Bailly, commandant le 64e rég. d'infanterie ;

Lacroisade, breveté, commandant le 63e rég. d'infanterie ;

d'Eu, commandant le 2e rég. de tirailleurs algériens ;

Weick, commandant la Garde républicaine ;

Mercier-Milon, commandant le 27e rég. d'infanterie ;

de Nays-Candau, breveté, commandant le 1er rég. d'artillerie coloniale.

Service de santé

M. Claudot, médecin-inspecteur, directeur de l'Ecole et du service de Santé de Lyon, est promu au grade de médecin-inspecteur général.

Intendance militaire

M. Latrofle, sous-intendant militaire de 1re classe, est promu au grade d'intendant militaire.

Le Président de la République chez M. Waldeck-Rousseau

Le président de la République a rendu visite à M. Waldeck-Rousseau.

L'état de santé de l'ancien président du Conseil s'est considérablement amélioré.

M. Waldeck-Rousseau partira demain pour Corbeil.

LA SUPPRESSION DE l'Enseignement congréganiste

A la suite de la promulgation de la loi relative à la suppression de l'enseignement congréganiste, 350 écoles des Frères de la doctrine chrétienne vont être immédiatement fermées.

RENDEMENT DES IMPOTS

Le rendement des impôts indirects pendant le mois de juin 1904 s'est élevé à 241.226.000 de francs.

Il présente une plus value de 25.274.900 francs sur les prévisions budgétaires, et une augmentation de 17.506.000 francs sur le produit du mois de juin 1903.

L'excédent total pour les six premiers mois de l'année 1904 est de 92.208.300 francs par rapport aux évaluations budgétaires et de 14.912.400 francs sur la période correspondante de 1903.

Nouvelles Maritimes

Manœuvres de Brest

Les deux divisions de l'escadre du Nord ont appareillé ce matin se rendant à l'île d'Ouessant où un débarquement a été opéré.

Au cours des manœuvres le *Bruix*, cuirassé d'escadre, a vaillamment tenté de forcer le Goulet. Il en a été empêché par les batteries de terre et les torpilleurs de la défense mobile de Brest.

LES GRÈVES

à Brest

Les ouvriers plâtriers de Brest se sont mis en grève ce matin et ont parcouru les rue de la ville, drapeau rouge en tête en chantant l'*Internationale*.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Gotteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les chemins de fer Algériens

Discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer Algériens.

Après un échange d'observations formulées par le ministre des travaux publics et différents orateurs, le projet présenté par le gouvernement est adopté sans modifications.

La séance est levée et renvoyée à lundi à 2 heures.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Les produits tunisiens

Discussion du projet de loi modifiant la loi relative à l'entrée en France des produits d'origine tunisienne.

Le projet est adopté par 481 voix contre 30.

Séance de l'après-midi

L'Incident Cuignet

M. de Montebello demande à interpeller le ministre de la guerre sur la seconde visite médicale subie par le commandant Cuignet.

Le président du Conseil

dit que le ministre de la guerre est absent et demande le renvoi de l'interpellation à la suite des autres.

Le comte de Montebello

demande la discussion immédiate.

M. Lasies

fait remarquer que le ministre de la guerre n'a tenu aucun compte du vote précédent de la Chambre.

M. Charles Bos

demande que la Chambre fixe la date de l'interpellation quand le ministre de la guerre sera présent.

Cette proposition est mise aux voix :

Nombre de votants. .	546
Majorité absolue. . .	274
Pour l'adoption . .	273
Contre	273

La Chambre n'a pas adopté.

M. de Montebello

demande que la discussion soit renvoyée à lundi.

Le président du Conseil

insiste pour que cette interpellation soit classée à la suite des autres.

La demande de la discussion à lundi est mise aux voix :

Nombre de votants. .	551
Majorité absolue. . .	276
Pour l'adoption . .	269
Contre	282

La Chambre n'a pas adopté.

LA Commission d'enquête sur les millions *des Chartreux*

M. Colin dépose son rapport, au nom de la commission d'enquête sur les millions des Chartreux.

Le président dit que ce rapport sera imprimé et distribué.

Violation de correspondance

M. Doulaux Montell dépose une demande d'interpellation sur la violation de la correspondance d'un citoyen.

Cette interpellation est classée à la suite des autres.

Le secret de l'instruction

M. Georges Berry dépose une proposition de loi établissant des peines pour les ministres qui violent les secrets de l'instruction et demande l'urgence.

L'urgence est repoussée.

L'Enseignement CONGRÉGANISTE *aux Colonies*

M. Buisson dépose une proposition de loi tendant à appliquer aux Colonies la loi supprimant l'enseignement congréganiste promulguée aujourd'hui.

Il demande l'urgence.

Violent tumulte

M. Buisson dit que le costume congréganiste est un signe d'asservissement et qu'il faut le faire disparaître.

Ces paroles provoquent une violente protestation des députés de la droite et un tumulte épouvantable.

Les interpellations de collègue à collègue s'entrecroisent. Tous les députés sont debouts. La droite invective le président qui est impuissant à ramener le calme.

M. Buisson ne peut continuer son discours.

Le président se couvre.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance M. Buisson retire la demande d'urgence.

Le président dit que la proposition sera imprimée et distribuée.

Les fraudes sur les vins

Le président annonce que le projet de loi sur les fraudes commerciales, sur les vins est retiré de l'ordre du jour de la séance.

Les malversations de Belfort

Discussion de l'interpellation de M. Spronck, sur les motifs qui ont déterminé M. le Garde des sceaux à empêcher le parquet de suivre sur une plainte déposée contre les maires de M. le procureur général par deux citoyens de Belfort et visant des actes de malversations dont se seraient rendus coupables divers membres de la municipalité de cette ville.

M. Spronck

développe les conclusions de son interpellation et s'élève énergiquement contre l'attitude du procureur général de Besançon qui n'a pas cru donner suite à une plainte qui lui avait été adressée contre des conseillers municipaux de Belfort et cela dans le but de favoriser la politique du gouvernement.

L'orateur termine en demandant au ministre de la justice que des mesures disciplinaires soient prises contre ce magistrat qui n'a pas craint d'arrêter l'action publique au détriment d'honorables citoyens qui défendaient un droit.

Le Garde des sceaux

monte à la tribune pour répondre à M. Spronck, mais à peine a-t-il commencé son discours, qu'il est violemment interrompu par plusieurs députés de la droite, lesquels sont rappelés à l'ordre.

Le calme rétabli, M. Vallé justifie l'attitude du procureur général de Besançon, lequel dans cette affaire a fait tout son devoir.

Ordre du Jour

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement, qui est voté à une forte majorité de 381 voix contre 153.

La séance est levée et renvoyée à demain à 2 heures.

Bourse de Paris

7 juillet. — 2 juillet

Rente 3 0/0 ancien . . . 98.37 — 98.15
— 3 1/2 0/0 nouvelle . . 98.35 — 98.10

STATION D'ÉTE

Hôtel Monte d'Oro

La Face de Vizzavona

Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour famille

V. BUDTZ.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix : 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés. 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs
11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pinoto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

MESDAMES
Vous économiserez sûrement
300 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
« seul au Monde donnant par année environ 400 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc.
C'est vous dire que les parties techniques *Modes et Travaux de Dames* y sont traitées d'une façon magistrale.
Cet organe ne doit le succès qu'il obtient qu'à la valeur de ses articles, à la variété de ses gravures, à la modicité de son prix.
Il paraît le 1er et le 15 de chaque mois, par livraisons de 32 pages grand in-8 jésus, sous une couverture artistique.
Il donne, en outre, chaque année, 24 Patrons de grandeur naturelle, 24 Planches de Broderies, 24 Planches de Lingerie, 24 Planches de Tricot, Crochet, Tapisserie, etc., etc.
Il publie, enfin, 24 Numéros spéciaux de Modes, Lingerie, Tricot, Broderie, Tapisserie, Crochet, Dentelle, Ouvrages de Dames, Ameublement, Jouets d'enfants, Travaux de Bureau, Travaux de Jardinage, Travaux de Peinture, Travaux de Photographie, Travaux de Reliure, Travaux de Sculpture, Travaux de Tissage, Travaux de Vannerie, Travaux de Vernissage, Travaux de Verrerie, Travaux de Vitrerie, Travaux de Voyage, Travaux de Zinguerie, etc., etc

Mon âme, coupe de cristal dans le creux de laquelle sans cesse tombait une perle liquide ma souffrance, dont le son ne fut rien moins qu'angoissant.

Je raconte ma peine à la Grande Blonde, la Belle Infâme, l'Amie instable, capricieuse, suavement douce, attirante, suscitant colosse, si étrangement inquiète, si fantastiquement méchante, haineuse avec ses lames en fête, ses remous de révolte, son clapotis apaisant comme une espérance, sa voix grondeuse, terrible, sa grisaille, son velours mauve, sa moire ondoyillée aux heures d'épouvante, son azur limpide vaguement rosé par le reflet du soleil mourant, son bruit rythmé de ballade amoureuse. Grande Bleue, câline et indifférente, amicale et farouche, je t'aime toujours et quand même. Tu as endormi ma souffrance, tu l'as excitée, tu l'as apaisée, tu l'as exaspérée.

O flots mouvants ! Instabilité des affections humaines.

Sur l'écran vague du jour qui s'éteint, je vous revois, chère vision de ma Mie Printemps. Je garde jalousement au fond de mon âme, comme un trésor caché, le souvenir de notre première rencontre dans ce délicieux petit coin de Cyrnos la belle. Vous m'apparûtes avec l'éblouissement fini de vos boucles blondes et de votre taille d'une si exquise élégance comme une princesse de légende égarée dans ce décor champêtre. Tout disparut. Je ne vis que la radieuse Créature, qui pour mes yeux conquis, cheminait dans un nuage de rose et d'azur.

Votre beauté, votre grâce ingénue, la gloire naïve de votre jeune vie, votre regard où se perdait dans toute la limpidité des sources, toute la clarté des cieux, dépassaient tout ce que j'avais imaginé. Vous souriiez et, devant ce sourire, je sentis s'ouvrir les portes de votre cœur. Un besoin de tendresse, d'adorations monta comme un flot pur. Un rêve éperdu de bonheur se leva, consacré bientôt par l'assentiment de nos familles.

Les heureux soirs dans le jardin tout attendri de lune, le parfum des lys languissants inclinait nos âmes aux confidences, aux charmantes perspectives d'heureux avenir.

Une chanson venait à nous, une vieille chanson patoise au rythme lent et balancé : des voix d'enfants, grêles et agiles, se mêlaient à des voix plus profondes.

On bien dans la chaleur des journées estivales nous allions devisant le long d'un chemin ombragé. Le reflet de votre ombrelle rosait votre teint de nacre. Vous seuliez que je vous admirais, et vous aviez des façons exquises de sourire. La tête penchée, vous me regardiez de côté ; à travers vos longs cils que l'ardeur du soleil rapprochait, vos traits prenaient alors une expression délicieusement pénible.

Nous nous étonnions de nous découvrir sur toutes choses des idées jumelles. Nous aimions les mêmes poètes, les mêmes livres, et dans ces livres, les mêmes poèmes, les mêmes vers.

Nous feuilletions souvent le bijou de livre : Onyx et Pastels, du sympathique poète Charles Brun. Date Lilia ; une strophe surtout vous captivait.

Et j'en réversais un, démesurément grand,
Si grand qu'il nous pourrait rocoler côte à [côte,
Nous balançant tous deux sur sa tige très [haute,
Capricieux hamac au parfum enivrant !

Je crois entendre auprès de moi chanter la douce musique de votre voix joyeuse, la mélodie de votre rire, la caresse de vos paroles.

Ma Mie Printemps, aube d'allégresse, rayon d'or qui fîtes à nouveau palpiter le cœur déçu, des brisures duquel vous reformâtes l'entier ; Mie Printemps, la bien nommée, je les possède donc ces chères feuilles, fleurs suprêmes de votre affection, leur frôlement m'agite, elles palpitent, vibrent, leur vibration s'infiltre en moi.

Je lis et relis ces caractères que votre pensée a conçus, que votre main a formés, que votre haleine a rendu éclore en elle. Comme le pic-lion avide de douceur j'y puise le nectar de la plus chaste ivresse.

J'ai devant mes yeux éblouis le mirage du petit boudoir aux tentures de blanc satin, enguirlandées de myosotis, fleur du souvenir, près du balcon ouvragé, auprès duquel Pierpl, vous vous plaisez [jouer la sonate de Mozart.

Ému par les flots glissonnés, je sens une jalousie m'étreindre. Oui, petite Mie Printemps, je suis jaloux de votre pensée, de votre regard, de votre sourire, des fleurs que vous respirez, des horizons que vous contemplez, de la musique qui vous charme, de l'instrument qui palpite, s'émeut, crie, bondit, s'alanguit, se pâme en une agonie de rêve sous votre jeu expressif.

Ecoutez, ma Mie, le cœur de l'exilé sera votre « piano-forte ; » chaque fois que vos doigts glisseront sur les touches d'ivoire, percevez-vous que les accords qui en résonneront ne seront autres que ceux exhalés de mon cœur. Je transpose mon âme entière dans votre clavier. En aimant votre piano ce sera l'Amour du Mariu que vous évoquerez et qui vous répondra en un langage tout d'harmonie et de tendresse.

Ma Mie Printemps, lumineuse Etoile, que je me plais à contempler dans les soirs ténébreux de l'exil, vous êtes ma palpitante petite flamme, foyer de chaleureuse clarté ; petit phare lumineux, gardez-moi toujours le même rayon.

RYANE.

Bulletin Financier

Paris, le 6 juillet 1903.

Le marché qui avait laissé à désirer au début devant la continuation des réalisations s'est raffermi en séance et la clôture s'effectue en meilleure tendance. Certaines valeurs sont même en nouvelle avance. Banque de France, Foncière, Lyonnaise, Nord, Suez, Rio, Tharsis, Rand, Randfontein, Robinson, Ouest-Australien, Spassky, Mokta, Ville de Paris, Ville de Lyon, Panama, Métropolitain, Omnibus, Gaz Parisien, Gaz du Nord, Eaux de Marseille, Eaux de Lyon, Suez, Lyonnaise des Eaux, Canal de Panama, Canal de Suez, Canal de Corinthe, Canal de Kiel, Canal de Manchester, Canal de Gand à Terneuzen, Canal de Bruges à Zeebrugge, Canal de Rotterdam à la Mer du Nord, Canal de Manchester à la Mer, Canal de Manchester à Liverpool, Canal de Manchester à Londres, Canal de Manchester à Glasgow, Canal de Manchester à Edimbourg, Canal de Manchester à Dublin, Canal de Manchester à Belfast, Canal de Manchester à Cork, Canal de Manchester à Limerick, Canal de Manchester à Waterford, Canal de Manchester à Wexford, Canal de Manchester à Rosslare, Canal de Manchester à Fishguard, Canal de Manchester à Milford Haven, Canal de Manchester à Swansea, Canal de Manchester à Cardiff, Canal de Manchester à Bristol, Canal de Manchester à Plymouth, Canal de Manchester à Falmouth, Canal de Manchester à Penzance, Canal de Manchester à Land's End, Canal de Manchester à Lizard Point, Canal de Manchester à Start Point, Canal de Manchester à Portland Bill, Canal de Manchester à Beachy Head, Canal de Manchester à Dungeness, Canal de Manchester à North Foreland, Canal de Manchester à Margate, Canal de Manchester à Ramsgate, Canal de Manchester à Deal, Canal de Manchester à Dover, Canal de Manchester à Folkestone, Canal de Manchester à Hythe, Canal de Manchester à Sandgate, Canal de Manchester à Folkestone, Canal de Manchester à Dover, Canal de Manchester à Deal, Canal de Manchester à Ramsgate, Canal de Manchester à Margate, Canal de Manchester à North Foreland, Canal de Manchester à Dungeness, Canal de Manchester à Beachy Head, Canal de Manchester à Portland Bill, Canal de Manchester à Start Point, Canal de Manchester à Lizard Point, Canal de Manchester à Land's End, Canal de Manchester à Penzance, Canal de Manchester à Falmouth, Canal de Manchester à Plymouth, Canal de Manchester à Bristol, Canal de Manchester à Cardiff, Canal de Manchester à Swansea, Canal de Manchester à Milford Haven, Canal de Manchester à Fishguard, Canal de Manchester à Rosslare, Canal de Manchester à Wexford, Canal de Manchester à Waterford, Canal de Manchester à Limerick, Canal de Manchester à Cork, Canal de Manchester à Belfast, Canal de Manchester à Dublin, Canal de Manchester à Edimbourg, Canal de Manchester à Glasgow, Canal de Manchester à Londres, Canal de Manchester à Liverpool, Canal de Manchester à la Mer, Canal de Manchester à Rotterdam à la Mer du Nord, Canal de Gand à Terneuzen, Canal de Bruges à Zeebrugge, Canal de Kiel, Canal de Corinthe, Canal de Suez, Canal de Panama, Eaux de Lyon, Eaux de Marseille, Gaz du Nord, Gaz Parisien, Omnibus, Métropolitain, Ville de Lyon, Ville de Paris, Mokta, Spassky, Ouest-Australien, Randfontein, Rand, Tharsis, Rio, Suez, Lyonnaise des Eaux, Nord, Foncière, Lyonnaise, Métropolitain, Omnibus, Gaz Parisien, Gaz du Nord, Eaux de Marseille, Eaux de Lyon, Suez, Lyonnaise des Eaux, Canal de Panama, Canal de Suez, Canal de Corinthe, Canal de Kiel, Canal de Manchester, Canal de Gand à Terneuzen, Canal de Bruges à Zeebrugge, Canal de Rotterdam à la Mer du Nord, Canal de Manchester à la Mer, Canal de Manchester à Liverpool, Canal de Manchester à Londres, Canal de Manchester à Glasgow, Canal de Manchester à Edimbourg, Canal de Manchester à Dublin, Canal de Manchester à Belfast, Canal de Manchester à Cork, Canal de Manchester à Limerick, Canal de Manchester à Waterford, Canal de Manchester à Wexford, Canal de Manchester à Rosslare, Canal de Manchester à Fishguard, Canal de Manchester à Milford Haven, Canal de Manchester à Swansea, Canal de Manchester à Cardiff, Canal de Manchester à Bristol, Canal de Manchester à Plymouth, Canal de Manchester à Falmouth, Canal de Manchester à Penzance, Canal de Manchester à Land's End, Canal de Manchester à Lizard Point, Canal de Manchester à Start Point, Canal de Manchester à Portland Bill, Canal de Manchester à Beachy Head, Canal de Manchester à Dungeness, Canal de Manchester à North Foreland, Canal de Manchester à Margate, Canal de Manchester à Ramsgate, Canal de Manchester à Deal, Canal de Manchester à Dover, Canal de Manchester à Folkestone, Canal de Manchester à Hythe, Canal de Manchester à Sandgate, Canal de Manchester à Folkestone, Canal de Manchester à Dover, Canal de Manchester à Deal, Canal de Manchester à Ramsgate, Canal de Manchester à Margate, Canal de Manchester à North Foreland, Canal de Manchester à Dungeness, Canal de Manchester à Beachy Head, Canal de Manchester à Portland Bill, Canal de Manchester à Start Point, Canal de Manchester à Lizard Point, Canal de Manchester à Land's End, Canal de Manchester à Penzance, Canal de Manchester à Falmouth, Canal de Manchester à Plymouth, Canal de Manchester à Bristol, Canal de Manchester à Cardiff, Canal de Manchester à Swansea, Canal de Manchester à Milford Haven, Canal de Manchester à Fishguard, Canal de Manchester à Rosslare, Canal de Manchester à Wexford, Canal de Manchester à Waterford, Canal de Manchester à Limerick, Canal de Manchester à Cork, Canal de Manchester à Belfast, Canal de Manchester à Dublin, Canal de Manchester à Edimbourg, Canal de Manchester à Glasgow, Canal de Manchester à Londres, Canal de Manchester à Liverpool, Canal de Manchester à la Mer, Canal de Manchester à Rotterdam à la Mer du Nord, Canal de Gand à Terneuzen, Canal de Bruges à Zeebrugge, Canal de Kiel, Canal de Corinthe, Canal de Suez, Canal de Panama.

SAVON DU CONGO

Blancheur de tatot.

Un Traité de Paix à Carbini

On nous écrit de cette localité :

On se souvient toujours du drame douloureux qui ensanglanta le fer mai dernier, le village de Carbini. Au moment de procéder au dépouillement des votes, une rixe éclatait tout à coup, dont furent victimes M. l'abbé Nicolai, curé de Mela, fils du maire de Carbini, et M. Giuseppi, ancien maire, tous les deux appartenant à deux familles honorables et pacifiques. Cette triste affaire vient d'avoir un dénouement qui réjouira tous les cœurs sincères et honnêtes. Sur le désir même des familles, les autorités du canton se sont entremises et ont rédigé jeudi dernier, 7 courant, un traité de paix qui a été accepté de part et d'autre. La réconciliation a eu lieu publiquement, et au milieu de l'émotion générale, devant M. le juge de paix de Levie, M. le chanoine Maestrati, curé de Monaccia d'Aullene, l'abbé Finidori, curé de Carbini, MM. Baleni et Olivieri, de Portovecchio, M. Durazzo, maire de Fozzano, etc. La réconciliation s'étant ainsi effectuée après un éloquent et touchant discours de M. le Juge de paix de Levie, toute la population, les familles Giuseppi et Nicolai en tête, est entrée dans l'église paroissiale. M. le chanoine Maestrati fit entendre une fois de plus la parole de paix. Les parties jurèrent sur l'Evangile de vivre en bonne intelligence, et tout se termina par le chant du *Te Deum*.

Nous présentons nos félicitations aux organisateurs de cette bonne journée et aux deux familles intéressées pour avoir donné un si bon exemple de fraternité sincère.

Association de la Jeunesse Catholique

Ainsi qu'il avait été décidé par le Comité, la fête annuelle de l'Association aura lieu dimanche 10 juillet.

MM. les Membres d'honneur sont invités à se conformer au programme ainsi que MM. les Membres actifs.

A 7 heures et demie messe-communion à Sainte Marie ; à 10 heures, assemblée générale, au local ordinaire. Lecture des rapports de M. le secrétaire et de M. le trésorier. Discours de M. le Président d'honneur. A midi, banquet.

Le Comité.

L'Escadre anglaise à Ajaccio

On lit dans l'*Union républicaine* :

Voici le montant de la dépense pour fournitures de vivres de l'escadre anglaise. 13.000 kilos de viande à 1 f. 15 . 15.000
Pain. 7.500
Fruits et légumes 6.000
Table d'officiers 8.000
Total . . . 36.500

Nous ne comptons pas les dépenses personnelles des permissionnaires, officiers et matelots, et infanterie de marine qui ont débarqué au nombre de plus de 2.0 0. Nous ne comptons pas également les bénéfices réalisés sur le change de la monnaie anglaise. Mais d'autre part il convient de signaler pour la gouverne de nos commerçants que des groupes de marins n'ont pas acquitté le prix de leurs consommations et de leur repas ou de la location de leurs bicyclettes. Au cas d'un nouveau séjour de l'escadre anglaise, il sera prudent pour éviter pareilles mésaventures de les faire payer d'avance.

Conférence Cirnea

Dimanche, dans l'après-midi, M. René Saggy fera une conférence sur la Corse, à Cervione, à la Mairie.

Les Calvais à Toulon

En vue de l'inauguration de l'Union républicaine des originaires de l'arrondissement de Calvi, un a arrêté a eu lieu, dimanche dernier, au premier étage du Bar de l'Industrie, cours Lafayette. Tous les membres de cette union ont tenu à prendre part à cet apéritif, à l'effet de pouvoir mieux resserrer leurs liens de fraternité.

Dans un discours très écouté, le sympathique président s'est efforcé de démontrer tous les bienfaits et les résultats que l'on peut obtenir d'une entente telle que celle que l'on inaugure aujourd'hui et il ajoute qu'il est regrettable que des dissentiments qui existent actuellement entre les Balanins résidant à Toulon sont de nature à jeter la désunion parmi tous ces enfants du même pays, dont l'intérêt serait de faire cause commune et de se grouper, sans distinction d'opinion, pour revendiquer tous leurs desiderata qui, malheureusement, sont très nombreux. Il termine en s'efforçant de faire comprendre qu'il faut que la solidarité règne parmi tous les Balanins, car elle est l'unique planche de salut et qu'en étant tous pour un et un pour tous, les Balanins ressentiront avec plaisir les bienfaits de cette devise qui doit être celle de tous.

A l'issue de cet apéritif, une collecte a été faite en faveur du dispensaire de la Ligue Toulonnaise contre la Tuberculose.

Après avoir pensé aux malheureux, quelques amateurs de talent se sont fait entendre dans des chansons génoises et l'on s'est séparé aux cris de : Vive la Balagne! Vive la Corse ! Vive la République !

Avis & Communications

Donation de la Jeunesse de France. — Demain, dimanche, 12 juillet, à la Mairie, de 9 heures à 10 heures 1/2 du matin, perception des cotisations du mois de juillet. (1 fr. par livret.)

Avviso. — Tutti gli Italiani residenti in Bastia, sono pregati di riunirsi domenica 9 corrente, a ore 8 pomeridiane nella sala del Municipio per adunarsi alla società di Pubblica Assistenza in formazione e per la distribuzione delle tessere.

Si prega dunque massima e di essere esatti.
Il Comitato.

Ouvriers Cédrtiers. — Les médailles sont prêtes de se rendre aujourd'hui 10 du courant à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des ouvriers du quai, à Bouche du Cap.

La présence de tous les ouvriers est indispensable pour la formation de leur syndicat.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 Juillet 1903

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26 2 à midi, + 29°. A 7 heures du soir, + 27 8 Maxima, + 30°9. Minima, + 21°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm; à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. faible.
Dans l'après-midi, N. O. M.

Etat du ciel, dégagé.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Beau succès

Au nombre des admis au baccalauréat, nous relevons à la partie Latin-Langues le nom de M. Mattei Charles, fils de M. Mattei Mathieu, l'honorable négociant bien connu.

Cet élève, le plus jeune des candidats, a affronté les examens avec une dispense d'âge de neuf mois. Malgré cela, il a été reçu définitivement et classé le premier dans sa partie avec mention assez bien.

Le succès qu'il a obtenu est la récompense d'une série d'années d'études bien remplies et le plus heureux présage d'un brillant avenir.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

⁂

Hâtons-nous !

Les jeunes écoliers de France qui n'auraient pas encore envoyé leurs pages d'écriture à la Chocolaterie POULAIN, à Blois, doivent se hâter de le faire s'ils veulent prendre part au concours qui sera clos irrévocablement le 31 juillet prochain. Les prix sont assez importants et assez nombreux pour tenter toutes les bonnes volontés et éveiller toutes les émulations. Si, par hasard, quelques enfants domiciliés dans des bourgs ou des villages, constataient que leur épicier, personnage réfractaire au progrès, n'a pas dans sa boutique de Chocolat POULAIN, ils feront bien d'exiger que ce commerçant en commande, pendant qu'il n'est pas encore trop tard.

⁂

Examens de Droit

M. Etienne de Monti-Rossi vient de subir avec succès devant la faculté de droit de Paris, les examens de seconde année de licence.

⁂

Avis

A partir du 10 courant l'Eau minérale de Caldane sera vendue 2 sous 1/2 au lieu de 3.

S'adresser au Bazar Universel, ou boulevard Paoli, 23.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

Etat Civil

NAISSANCES

Villa Nonos. — Dushet Jean-Antoinette-Louisette. — Ayma Véronique.

DÉCÈS

Tomelli Julie, 18 ans, de Bastia.
Tomasi Joseph, 18 mois, de Bastia.

Bourse de Paris

	8 juil.	9 juillet
Rente 3 0,0 amort.	98.15	97.95
3 p. 0,0 amortie	98 10	97.90

ex coupon.

Ouverture DE L'ETABLISSEMENT THERMAL de Guagno-les-Bains

A partir du 15 juillet, M. le docteur Fortrandi, médecin major de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, dirigera la cure Thermale, l'Etablissement devient donc une maison de santé où les soins les plus délicats seront donnés à Messieurs les baigneurs, qui trouveront en outre tout le confortable désirable, l'Etablissement étant aménagé pour permettre de prendre son bain sans sortir, commodité inappréciable dans une cure Thermale au point de vue médical.

Parc des plus pittoresques ; air pur, promenade en forêt, grande cour ombragée, deux vastes galeries promenoir couvertes, salon, piano. Une société choisie et aimable réunit Messieurs les baigneurs à passer une saison agréable que l'affluence inaccoutumée des eaux avec une cure bien entendue rendra fructueuse.

Prix 5 fr. 50 par jour chambre et table.

Pour renseignements s'adresser à Mme Jean de la Rosse, propriétaire des sources Thermales et des Etablissements de Guagno-les-Bains.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00335

La Situation

L'avenir apprendra peut-être aux Japonais, qui connaissent cependant le prix du temps à la guerre, ce que leur a coûté l'idée fixe de s'emparer de Port-Arthur au lieu de s'être borné à l'investir fortement par terre et par mer et d'avoir accentué ferme leur marche contre l'armée russe. Mais il ne sera question ici que de l'action de vive force sur laquelle les opinions sont loin d'être d'accord. Avec les Japonais, tout est possible, ils n'ont pas la mauvaise habitude de crier à tous les échos leurs projets et, lorsqu'ils ont arrêté leur choix, ils procèdent avec une vigueur qu'un soldat sera toujours plus disposé à admirer qu'à critiquer et à traiter de sauvage.

L'attaque brusquée se trouve suffisamment légitimée par l'opinion de Jomini qui a écrit : « La situation stratégique de deux partis peut exiger quelquefois qu'on attaque de vive force les positions de son adversaire, sans s'arrêter à aucune considération locale.

Les restrictions qu'on pouvait formuler dès cette époque, alors que les deux partis se trouvaient à une faible distance, l'un de l'autre, ont pris une bien autre importance depuis que des progrès considérables ont été réalisés dans l'armement, avec le canon et le fusil à tir rapide. Il n'y a donc actuellement qu'un moyen sérieux d'atténuer, le plus possible, des pertes qui, quoi qu'on fasse, seront toujours considérables : recourir à l'obscurité, qui procure une force à la fois matérielle et morale.

C'est ce que disait formellement le général Lewal, en 1896, avant l'apparition du canon à tir rapide : « Les attaques brusquées de jour n'auront que de très rares emplois. Elles se transformeront presque toujours en attaques de nuit. » On ne s'avancera donc pas trop en affirmant que, dans la majorité des cas, elles seront impossibles, puisqu'il sera interdit à tout chef, non pas seulement humain, mais soucieux de sa réputation, d'y avoir recours.

La décision une fois prise, il faudra, pour avoir une certaine chance de réussite, remplir au préalable plusieurs conditions

La première de toutes est la préparation de plus ou moins longue durée par une artillerie capable de réduire au silence l'artillerie adverse, ou, tout au moins, de la désorganiser. D'après ce qui vient d'être dit, cette action s'exercera pendant un temps variable avant l'arrivée de la nuit. Si le terrain est favorable à l'assaillant, il profitera de cette diversion puissante pour cheminer à l'abri, de façon à se rapprocher, jusqu'à l'extrême limite, sans se découvrir de l'objectif qui lui a été assigné.

Si le terrain n'est pas favorable, l'action de l'artillerie devra être d'autant plus vigoureuse et prolongée.

En résumé, le succès dépendra toujours d'un ensemble de conditions qui, pour être variées, n'en sont pas moins très aléatoires. Aussi faut-il, si une attaque brusquée vient à échouer, réserver l'indulgence pour celui qui l'aura conduite ; c'est surtout dans ce cas, que, après l'action, la critique et le blâme ont du champ pour s'exercer.

EN RUSSIE

L'Inspection du Tzar

L'empereur s'est rendu, aujourd'hui, à Perzs-Syrane, Samarcskzan, pour inspecter les troupes des 5e et 6e corps d'armée, qui partent pour l'Extrême Orient.

AU JAPON

Départ du Généralissime des armées japonaises

On télégraphie de Tokio :

Le maréchal Oyama, commandant en chef des forces japonaises en campagne, s'est embarqué aujourd'hui à Simonoseki, se rendant sur le théâtre de la guerre.

Le maréchal Oyama est accompagné des généraux de division Kodama et Foukoushima et d'un nombreux état-major.

Ce départ a donné lieu à une grande démonstration à la gare de Tokio où les trois généraux ont été salués par les membres du cabinet et les représentants de la cour, et longuement acclamés par une foule immense débordante d'enthousiasme.

Les survivants du *Hatusé*

Un paquebot japonais a ramené à Chimamo une centaine de survivants du *Hatussé*.

Beaucoup d'entre ceux-ci portent des traces de brûlures et de blessures.

Ils sont impatients de retourner au combat.

L'attitude des Japonais

On télégraphie de Saint-Pétersbourg que les Japonais font circuler parmi les troupes russes une foule de proclamations où ils promettent à ceux qui se rendront de grands avantages.

MANDCHOURIE

Autour de Liao-Yang

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Un engagement important a eu lieu vers Khezung, à 80 verstes de Liao-Yang. A la fin du jour, un régiment russe après un feu d'ensemble a chargé à la baïonnette et a repoussé l'ennemi. Il y aurait 100 morts et 300 blessés.

Les Russes ont couché sur les positions.

⁂

On télégraphie de Liao-Yang au *Daily Telegraph* :

Une bataille s'est livrée le 6 juillet à 25 milles de cette ville.

De nombreux blessés arrivent des montagnes dans des fourgons remplis de matelas.

Les Japonais continuent leur marche en avant, avec Mouk den comme objectif.

Occupation de Kaï-Ping

On télégraphie de Tokio :

Après un combat très acharné le général Oku a occupé hier Kai-Ping.

⁂

Kai-Ping était occupé par le corps du général Samsonof. Au sud-est de K.i Ping se trouve le corps du général Toirikof, et à l'est les cosaques du général Mitschenko.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Ont été nommés juges de paix :

A Brando, M. Antonetti, juge de paix de San-Martino di Lota, en remplacement de M. de Zerbi, décédé.

A San-Martino di Lota, M. Sanguinetti, ancien maire de Brando.

A Luri, M. Dominici, juge de paix de Santo-Pietro.

A Santo-Pietro di Tenda, M. Paoli, juge de paix de Saint-Florent.

A Saint-Florent, M. Orsini, juge de paix de Luri.

Nouvelles Militaires

Artillerie

M. Trejaut, capitaine, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Lagnoat, est promu au grade de chef d'escadron et désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement d'Ajaccio.

— M. Saintpère, lieutenant au 39e rég. d'artillerie, est promu au grade de capitaine et affecté au 38e rég., à Bastia.

Génie

M. Ducros, officier d'administration de 3e classe, à Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe, et maintenu à son poste.

Gendarmerie

M. Gibert, capitaine au 35e régiment d'artillerie à Vannes, passe avec son grade dans la gendarmerie, et est désigné pour Sartene.

Infanterie

M. Poget, lieutenant au 111e rég. d'infanterie, est promu au grade de capitaine et affecté au 163e de ligne.

Mutations

Artillerie

M. Cholet, capitaine d'artillerie, détaché aux Forges du Centre, est affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

M. Gillot, capitaine d'artillerie au 13e bataillon, à Bonifacio, est affecté à la direction d'artillerie de Bastia, place de Bonifacio.

M. Catala, capitaine d'artillerie, à Ajaccio, est désigné pour commander la 1re batterie du 13e bataillon, à Bonifacio.

M. Vanchey, lieutenant-adjoint au trésorier du 38e rég. d'artillerie, à Nimes, est désigné pour Bastia.

Infanterie

M. Mignucci, lieutenant au 163e rég. d'infanterie, passe avec son grade au 141e rég. de même arme.

LES GRÈVES

Grave situation à Brest

La situation est loin de s'être améliorée à Brest.

La grève des employés des tramways continue.

Les vitres des usines ont été cassées à coups de pierre, bien qu'elles fussent gardées par des soldats. Les reverbères ont été démolis et les fils des trolleys coupés en de nombreux endroits.

Les peintres et les plâtriers ont suivi le mouvement général et se sont mis en grève.

Les grévistes demandent la suppression du marchandage, la paie toutes les deux semaines, un minimum de salaire de quatre francs, la journée de dix heures et la suppression du travail du dimanche.

Le cortège des grévistes parcourt les rues de la ville, drapeau en tête et chantant des refrains révolutionnaires.

En voulant s'opposer à la reprise du travail par ceux qui n'ont pas adhéré à la grève, de nombreuses rixes ont eu lieu.

La nuit dernière les gendarmes et les soldats ont été assaillis à coups de pierres par les grévistes.

La troupe a dû charger les manifestants ; il y a plusieurs blessés. Le préfet et le chef d'état-major ont été atteints par des pierres.

La ville est gardée militairement. Plusieurs familles ont quitté Brest.

Dans cette émeute, il y a eu 17 soldats blessés et 12 gendarmes.

Parmi les manifestants on compte de nombreux blessés.

Le nombre des arrestations qui ont été opérées, dépasse la trentaine.

La Commission de la Marine

La commission extraparlementaire de la Marine s'est réunie aujourd'hui au ministère de la marine sous la présidence de M. Clémenceau.

Cette séance a été exclusivement consacrée à l'examen des critiques portées à la tribune de la Chambre.

Un long débat, auquel ont pris part M. le président, MM. Jaurès, Chaumet, Le Moigne, Thomson, Lockroy, Bayol est engagé à ce sujet.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les falsifications des denrées

1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

M. Dauzon, rapporteur, développe les conclusions de son rapport qui tendent à l'adoption du projet de loi.

Une vive discussion s'engage.

Le projet de loi est finalement adopté.

Séance lundi.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de **BASTIA** pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C SOUTHWELL
Bastia

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier

ENTRE
Cette, Marseille, Bastia et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laloé, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

Café des Gourmets

A partir de 4 heures du soir

GLACES

assorties

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.

Machines de luxe, machines brodeuses.

Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.

Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurtu, etc.

Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.

Les machines *Helvétia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.

La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

AVIS IMPORTANT à lire

Le Maïeoc ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, Bastia, afin de mieux faire apprécier la bonne qualité des vins qu'elle livre, est décidée de les céder à des conditions spéciales jusqu'à nouvel avis.

Par suite des importants achats de raisins qu'elle a fait, elle est en mesure de pouvoir livrer des vins exquis, au bouquet agréable, à des prix réduits à tout exceptionnels.

Voici d'ailleurs un aperçu des prix :

Vin de table, noir, bonne qualité, 30 c. le litre.
Vins choisis, blanc et rouge, 35 et 40 c. le litre.
Vin fins, blanc et rouge, 45 et 50 c. le litre.
Vin vieux en bouteilles exclusifs, blanc et rouge, 0,60 c. la bout., (verre à rendre).
Vin d'Italie, au flacon, de 2 lit. 1/2 environ, 1 fr. 25 c. le flacon, (verre à rendre).

Ces vins sont garantis naturels à l'analyse.

Toutes les personnes désireuses d'avoir des vins absolument purs n'hésiteront pas à demander des échantillons à M. Oreste BIAGINI, 5, Avenue Carnot, 5.

Il sera fait des réductions sur le prix, et des facilités pour le paiement aux familles qui prendront par 40 litres à la fois. Des conditions spéciales seront naturellement faites aux acheteurs de gros.

Les vins sont livrés à domicile en paniers de 6 à 12 bouteilles, demi-jaunes, bastia ou bordelaises, au choix du client. Le matériel doit m'être rendu dans les 30 jours.

Essayez et vous serez satisfait.

Marché aux Cocons

A partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet prochain, on achètera n'importe quelle quantité de cocons soit pour grainage, soit pour filature.

Pour tous renseignements et prix s'adresser à M. Lucien Luciani, directeur de l'Union Séricicole, au Marché-Central près Francardo.

VENTE aux enchères publiques

en bloc ou détail

de Meubles et objets divers

dans les magasins Ma ioni maison Calvi, entrée par la grille de la rue des Jardins

le samedi 9 juillet, à 3 h. du soir

heures et jours suivants au besoin

STATION D'ÉTÉ

Hôtel Monte d'Oro

La Foce de Vizzavona

Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour famille

V. BUDTZ,

PAPIERS PEINTS

Ancienne maison ANTOINE FASCI

AZAMBERTI frères, successeurs

Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er, Bastia.

ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT

Pose d'appareils d'Acétylène

Un mécanicien est attaché à la maison



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FADES OU TOMBENT-ILS?

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats incomparables. Vente toujours croissante.

Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor, de trouver chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Gros et Demi-Gros

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES de SUFFOCATION

le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ

Et 60 la Boîte de Cigares ou le Paquet de Papier. — 7, CORAN & Fils, 28, Boulevard Victor Hugo, Paris — ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux 4 Boulevard de Cardo, 4.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix: 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — ***Le port en sus.***

Le Larousse Illustré

On peut dire que le Nouveau Larousse Illustré aura prodigué jusqu'au bout ces merveilleuses planches et cartes en couleurs qu'on a tant de fois admirées depuis l'origine de sa publication. On trouvera en effet, dans la fascicule 424 paru cette semaine accompagnant une magistrale étude sur la Turquie, une superbe carte en couleurs hors texte de l'empire turc, avec la reproduction au verso des drapeaux et uniformes de l'armée. A noter que ce fascicule et le fascicule 425 qui paraît en même temps nous apportent la fin de la lettre T et le début de la lettre U ; un est arrivé, on le voit, aux toutes dernières lettres de l'alphabet. Citons entre autres dans ces deux livraisons un substantiel article sur la Tuberculose ; un excellent résumé, avec cartes, sur la Tunisie ; les biographies de Torrence, Turgot, Tyndall, Uhland, Ulbach ; les mots Tube, Tonique, Turbine, Tuteur, Tympan, etc. (Le fascicule 50 centimes chez tous les libraires.)

Lectures pour Tous

Plus que jamais, pendant les loisirs des vacances on durant les soirées d'été, on cherche dans la lecture une distraction. Mais que lire d'utile ou d'amusant ? Voilà une question dont se s'embarrassent guère tous ceux qui connaissent les LECTURES POUR TOUS, paul des par la librairie Hachette et Cie, Science, histoire, beaux-arts, il n'est pas de question que l'attrayante revue familiale ne traite sous une forme vivante et pittoresque, dans ses articles toujours variés et instructifs que rendent plus captivants encore les merveilleuses illustrations suivant le texte à chaque page. Voici le sommaire du numéro de Juillet des LECTURES POUR TOUS.

L'Arrestation et la Mort de Georges Cadoudal, par G. Lenotre. — *Les Infirmités des Primitifs.* — Vers le Mystère de la Ville sainte. — L'Ame errante, roman. — La Course aux Diplômes. — L'Année des Automobilistes. — L'attrape de Fleurs. — L'Industrie révolutionne par le Froid artificiel. — Un Caprice de Nerva. — L'Arme qui frappe sous les Flots.

Abonnements. Un an: Paris ; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. — Le N°, 50 centimes.

Le Docteur Vincenti

successeur de

Mme MASSEL, née WOOD, dentiste a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.

Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

OREZZA-LES-EAUX

Villa Granajola

tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

L'un des rédacteurs gérant,
MATHIEU OLLAGNIER.

OCCASION

FUTAILLE à VENDRE

de toute contenance

S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE

La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto. Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

PÉTROLE

La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.

Atelier de dorure

SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur

Rue des Terrasses, Bastia

Travaux et réparations d'objets d'Eglise

Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.

Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.

Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

TUMEUR

65 ANNÉES DE SUCCÈS

Alcool de Mentha de ° RICQLÈS

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU

DISSIPE les MAUX de COEUR, de TÊTE et d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS et le CHOLÉRINE

EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

EXIGER du RICQLÈS

HORS CONCOURS, PARIS 1900

Librairie Ollagnier

Excellents Livres nouveaux à demi Prix.

Georges CHAMEROT, Editeur, 19, Rue des Saints-Pères, PARIS

PETIT LARIVE et FLEURY

DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*

Édition Scolaire 3f50 — Édition des Adultes 5f.

HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71

de H. PAUL et Victor MARGUERITTE

PRIX : Broché 2f ; Cartonné 2f50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE

digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — LUNDI, 11 ,et MARDI, 12 JUILLET 1904 — N° 162

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(*Terranova et Furiani*)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(*Terravecchia*)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI: Saint Jean Gualberto.
SOLEIL : (Heure solaire)
Lever, 4 h. 06 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Lune Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
FÊTE DE DEMAIN: Saint Anacleto.

11 JUILLET

L'Election de Calvi

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juillet

M. le président. — L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du 6e bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de Calvi.

Le rapport a été inséré au Journal Officiel du 22 juin 1904. Votre 6e bureau conclut à la validation.

La parole est à M. Hubbard.

M. Hubbard. — Messieurs, l'élection de Calvi mérite d'arrêter l'attention de la Chambre. L'honorable M. Fabiani, candidat battu à un nombre tout à fait minime de voix, a saisi la Chambre d'une protestation très complète, très intéressante, et qui donne à cette élection un caractère tout particulier. Il ne s'agit pas ici, en effet, messieurs, d'une compétition électorale entre un républicain et un réactionnaire (Ah ! ah ! à droite) ; ce sont deux républicains, deux radicaux qui se sont trouvés aux prises ; et ce pendant l'un d'eux, messieurs, a bénéficié de ce triste privilège de s'être vu l'objet de la pression administrative la plus caractéristique, la plus méthodique, la mieux organisée qu'on puisse rêver. Il ne saurait exister dans les rangs de la majorité républicaine, quels que soient les bruits qu'on ait pu répandre pour influencer le vote de cette majorité, l'ombre d'un doute sur les opinions de M. Fabiani, conseiller à la cour d'appel de Nîmes.

M. Fabiani est un vieux républicain, dans toute la force de ce terme classique.

M. Emile Combes, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes. — Qu'est-ce que cela peut faire ?

M. Hubbard. — Cela fait que la Chambre ne peut pas avoir de doutes sur ce point, que l'honorable M. Fabiani a des titres à la confiance du parti républicain et qu'il a le droit de revendiquer la liberté électorale la plus complète de la part de ses amis républicains.

M. le général Jacquey. — Il faudra faire une loi pour empêcher un réactionnaire de se présenter.

M. Hubbard. — M. Fabiani était déjà républicain à la fin de l'Empire, M. Fabiani a été candidat républicain, dès 1871, dans l'un des cantons de la circonscription, dans celui de Calenzana, contre un légitimiste, M. Murati, que nous trouvons jouant un rôle important dans cette œuvre de pression administrative et dans cette corruption par nomination de fonctionnaires au cours de la période électorale dont nous nous occupons.

Trois lignes de la pièce 48 du dossier achèveront d'enlever toute espèce de doute à ceux de nos collègues à qui l'on a assuré que M. Fabiani était un nationaliste.

En 1871, au Seize-Mai, il a combattu un concurrent [réactionnaire qui a introduit une protestation, à cette époque, devant le conseil d'Etat. Il qualifie ainsi M. Fabiani : « L'élu a toujours siégé au conseil général de la Corse parmi les radicaux. C'est à cela qu'il doit son entrée dans la magistrature. » Dans toutes les campagnes électorales de Corse, M. Fabiani a soutenu les candidats républicains ; il a soutenu la liste électorale de M. Arène en 1885 ; en 1889, il a défendu M. Malaspina qui n'a pas réussi contre son adversaire ; en 1898 et en 1902, il a été au premier rang de ceux qui ont défendu la candidature de notre regretté collègue M. Malaspina, au remplacement duquel il s'agissait de pourvoir.

Ainsi, pas l'ombre d'un doute sur ce point. Quant à sa profession de foi, elle n'a jamais varié, quoi qu'en ait dit le rapport ; c'est là une des premières inexactitudes parmi celles si nombreuses que j'aurai à signaler au cours de ce contre-rapport. Il me suffit de lire cette profession de foi, qui a toujours été la même dès le commencement de la période électorale, pour constater la correction parfaite des opinions de ce vieux républicain.

Voici le passage politique de la profession de foi de M. Fabiani :

« J'ai eu trop souvent l'occasion de manifester mes opinions politiques pour qu'il soit nécessaire de vous les exposer longuement. Républicain de la première heure, j'ai lutté depuis 1871 pour le triomphe de l'idée démocratique et j'étais sur la brèche aussi bien sous le gouvernement du Seize-Mai qu'aux heures troubles du boulangisme. Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, je continuerai à mener le bon combat en m'inspirant des idées de progrès, de justice et de solidarité sociale. »

J'ajoute que M. Fabiani a l'honneur d'avoir été inscrit, dès le premier jour, dans l'Association générale des libres penseurs de France que préside si bien notre distingué ami M. Ferdinand Buisson, et que, par conséquent, il ne saurait y avoir l'ombre d'un doute, au point de vue anticlérical, sur son opinion très nette. Je défends un radical, un libre penseur, un vrai républicain.

En face de ce candidat, vous allez voir se dresser la candidature improvisée, en quelque sorte, d'un ancien sous préfet de Calvi bien entendu, mais sous préfet en exercice au moment de l'ouverture de la période électorale et qui réalisa le véritable raid administratif de trouver, en huit jours, sans affiches, presque sans réunions, sans visiter toutes les communes — le rapport le déclare — le moyen de se faire élire à une très faible majorité.

M. Grosdidier. — C'est la preuve qu'il avait laissé un bon souvenir de son administration !

M. Hubbard. — Telle est l'éclosion de cet admirable modèle de candidature officielle.

Mais un mot d'abord sur la question de chiffres. J'ai parlé des inexactitudes du rapport.

Or, en matière d'élection, ce sont les erreurs de chiffres qui sont les plus graves, et au début de son travail, notre honorable collègue M. Camuzet semble déclarer que M. Chaleil a été élu à 88 voix de majorité absolue et à 170 voix de majorité relative sur M. Fabiani.

M. Camuzet, rapporteur. — J'ai admis ces chiffres.

M. Hubbard. — Il n'en est rien et je suis persuadé que la Chambre admettra, sans aucune peine, avec moi, après que j'aurai bien posé la question, que M. Chaleil n'a obtenu qu'une majorité absolue de 16 voix et une majorité relative de 33 voix, alors que la pression administrative et celle du clergé — je l'ai établi — nous montera qu'il a été facile de troubler complètement le caractère libre de cette consultation du suffrage universel.

Pourquoi cette rectification au rapport de M. Camuzet ? Parce qu'il y a eu, dans cette élection, un incident sur lequel le rapport s'étend très longuement, dont le protestataire n'avait pas parlé, et qui offre un grand intérêt au point de vue des chiffres. Il est bon que la Chambre le connaisse non pas parce que c'est l'incident éminant et capital de cette élection ; cet incident n'a d'autre résultat que de modifier arithmétiquement les chiffres dans le sens que j'ai indiqué.

Voici à cet égard ce que M. Camuzet dit dans son rapport — et il en fait un reproche très vif à l'honorable M. Fabiani :

« Pourquoi n'avez-vous pas parlé de cette question du renversement de l'urne dans une section ? C'est une grosse affaire qui aurait pu préoccuper et arrêter l'attention de la Chambre ». Puis, examinant les conséquences mathématiques de ce renversement de l'urne dans une commune de 143 électeurs, l'honorable rapporteur semble tenter une suggestion particulière ; il dit : « En admettant même qu'on aurait à retrancher 143 voix à M. Chaleil ou à M. Fabiani, cela ne changerait pas le résultat de l'élection. »

Que la Chambre me permette d'indiquer que, du moment qu'il s'agit du renversement d'une urne et de non-comptage de 143 voix, ce n'est pas une disjonction ou une addition de 143 voix qu'il faudrait faire, comme l'indique le rapporteur, c'est l'opération inverse. La Chambre a fait cette opération inverse sur indications de M. Ribot, au sujet du colonel Bougon, dans l'élection duquel il y avait des suffrages en trop, il fallait les retrancher ; ici, il y a des votes exprimés en moins : c'est une réduction qu'il faut opérer. Mais à qui ? Comme dans le cas du colonel Bougon, au candidat qui se prétend élu.

Il faut appliquer la théorie que la Chambre ne peut valider que celui qui a la certitude de la majorité mathématique ; il faut donc que ces suffrages que l'on n'a pas comptés, qui auraient pu aller au candidat non élu, soient retranchés du total des voix obtenues par le candidat qui se dit proclamé. Alors nous tombons de 16 voix de majorité absolue à 33 voix de majorité relative.

Voilà la rectification d'une partie du rapport qui ne souffrira pas de difficultés.

Nous allons voir avec les cinquante griefs, les cinquante protestations et les pièces si nombreuses émanées des électeurs républicains, radicaux et libre penseurs de la Corse, qui demandent avec moi l'annulation de cette élection, si les faits que nous reprochons n'auraient pas suffi à déplacer cet écart de 16 voix de majorité absolue et de 33 voix de majorité relative.

Revenons, pour n'avoir plus à en parler, sur cette question du renversement de l'urne.

Le renversement de l'urne, nous dit le rapporteur, notre collègue M. Camuzet, mais il n'est pas étonnant que le protestataire n'en ait pas parlé puisqu'on peut mettre l'incident à la charge d'un partisan de la candidature de M. Fabiani. Et alors M. Camuzet d'ajouter dans son rapport : du reste, il y a un jugement qui a condamné cet électeur.

Malheureusement — et je le regrette — M. Camuzet n'a pas indiqué ce petit détail que ceux qui sont habitués aux choses de la loi trouveront, dans cette circonstance, assez important, ce jugement a été rendu par défaut. J'ajoute tout de suite qu'il a été rendu par deux juges du tribunal de Calvi que nous retrouverons, au début de la mise en scène et de la pression préfectorale ; ce jugement par défaut prononcé alors une saveur tout à fait particulière.

L'honorable rapporteur, en même temps qu'il relate cet incident de la commune où a eu lieu le renversement de l'urne, nous dit : mais, du reste, au moment où l'urne a été renversée à la suite d'une discussion, d'une rixe, elle contenait une majorité de suffrages pour M. Chaleil. Où M. le rapporteur a-t-il puisé ce renseignement ? Dans le jugement ? Et en effet, il est très intéressant de le savoir, parce que ces deux juges, auteurs de ce jugement, ont joué le rôle que vous verrez tout à l'heure.

Savez vous ce que dit ce jugement singulier, alors que le tribunal est saisi d'une question du renversement d'urne ? Il se prononce sur ce qu'il pouvait y avoir dans cette urne dans les termes suivants :

« Attendu qu'au moment même où le président du bureau électoral, après avoir reçu le bulletin de vote de Santucci, cherchait, de concert avec le secrétaire, le nom de ce dernier sur la feuille d'émargement, Acquaviva François s'empara par surprise de l'urne, la jeta violemment sur le palier de la salle de l'assemblée et, de là, la précipita dans la rue où elle se brisa, laissant échapper les bulletins de vote qu'elle contenait.

« Attendu que l'acte accompli par le prévenu s'explique d'autant moins que les opérations électorales, au dire des témoins appartenant aux deux partis, avaient lieu d'une façon absolument régulière ; attendu qu'au moment de l'enlèvement de l'urne, quatre-vingts électeurs avaient déjà pris part au vote, qu'une douzaine d'électeurs seulement, présents ce jour-là dans la commune, n'avaient point encore voté ; que de l'ensemble des dépositions recueillies à cette audience et émanant, les unes de partisans de M. Fabiani, les autres d'amis politiques de M. Chaleil, les deux candidats en présence, ce dernier, si les opérations électorales n'avaient point été troublées, aurait obtenu les deux tiers des suffrages exprimés . . . »

Ce considérant semble plutôt destiné à un rapport devant être discuté devant la Chambre qu'à l'appréciation de l'acte du renversement de l'urne.

Je m'étonne de voir des magistrats prétendre établir le secret d'une urne renversée et émettre la prétention de faire le décompte des suffrages qu'elle contenait.

Voilà un jugement dont on n'a pas dit qu'il avait été rendu par défaut dans le rapport ; je tiens à faire cette rectification. L'urne a été renversée et une condamnation par défaut, est prononcée par les deux juges que nous voyons assister au débarquement de M. Chaleil à Calvi. Par un débat contradictoire, il sera facile d'établir ce que je disais d'un mot, c'est que, dans cette commune, on vote dans la maison du maire qui est propriétaire de la bergerie principale et que les bergers qui constituent la population principale de ces communes ne viennent presque jamais voter par suite de leur éloignement.

La Chambre voit dans quelles conditions s'est produite la protestation indignée des partisans de M. Fabiani, en voyant ce maire, qui avait été hostile à la sous-préfecture comme tous les autres, nous le constaterons tout à l'heure, faire voter des incapables, des vieillards, avec les cartes électorales de ces bergers qui n'étaient pas venus au scrutin. Voilà la cause de ce mouvement de colère de la part des amis de M. Fabiani. Mais cela n'est la discussion qui aura lieu devant la Cour et, pour la Chambre, cela n'a aucune espèce d'intérêt, si ce n'est la question des chiffres qui ne saurait être contestée.

Le renversement de l'urne n'est pas pour nous un grief contre l'élection. Rappelez-vous qu'il suffisait de déplacer huit voix pour changer la majorité absolue et seize voix pour que M. Chaleil ne fût pas élu.

J'arrive à un point qui peut mettre à l'aise les membres de la majorité ministérielle, qui auraient quelques scrupules à démettre un vote contraire à l'administration dans cette élection. C'est un point de droit : il s'agit de la violation de la loi dans le décret de convocation des électeurs. Il me paraît impossible qu'une majorité républicaine, démocratique, respectueuse de la loi, tolère la violation qui en a été faite.

M. le rapporteur passe très légèrement sur cette violation et a l'air de nous dire que nous pouvons fermer les yeux parce que le candidat élu aurait pu s'en plaindre plus peut-être que le candidat battu.

La question n'est pas là. La Chambre doit rappeler au respect de la loi le pouvoir exécutif, sans savoir si un intérêt particulier a été servi ou lésé. L'article 4 du décret du 6 février 1852, tout le monde le sait, exige un délai de vingt jours entre le jour du scrutin et celui de la promulgation du décret dans la circonscription qui est appelée à voter.

Ce minimum de délai, la Chambre en aperçoit l'importance capitale. Il ne peut pas être permis au pouvoir exécutif, au nom de quelque intérêt que ce soit, de réduire cette période, d'un nombre quelconque de jours, car il y aurait violation de la loi, violation des conditions dans lesquelles les électeurs doivent être convoqués. La Chambre est la première intéressée à faire respecter la loi, parce que c'est en garantie ; elle ne peut pas admettre, dans une élection partielle, cette violation de la loi qui pourrait se renouveler lors des élections générales ; vous voyez la gravité d'un pareil procédé.

Les électeurs de l'arrondissement de Calvi protestent, réclament la justice de la Chambre ; ils font appel à la protection de la majorité républicaine chargée de contrôler les actes du pouvoir exécutif en rappelant que le délai de vingt jours n'a pas été observé. Cela est incontestable et en voici la preuve :

Le Journal Officiel du 27 mars contenait le décret de convocation. Notre collègue, M. Malaspina, était mort le 29 février. Il n'y avait aucune nécessité de convoquer les électeurs en mars. Le Gouvernement avait trois mois pour cette convocation. On était à la veille des élections municipales ; il avait pleinement le temps de laisser s'écouler l'agitation provoquée par les élections municipales avant de procéder à la convocation du collège électoral.

Je signale ce premier point au début de cette candidature officielle modèle que nous allons voir se dérouler contre un républicain, un membre de l'association nationale de la Libre Pensée. Nous allons voir immédiatement que le Gouvernement tenait à ce que l'élection législative eût lieu avant les élections municipales, de façon que le sous-préfet eût entre les mains tous les moyens de pétrir la pâte électorale et de manipuler les chefs de municipalité à la veille de la consultation municipale. Cette convocation anticipée a été d'autant plus imprudente que, par suite de la date choisie — on n'y a pas fait attention ou on a négligé ce point important — s'il y avait eu ballottage, la convocation pour le second tour tombait le 1er mai, jour des élections municipales. Nous aurions eu ce spectacle d'une élection législative, d'un ballottage coïncidant avec des élections municipales avec ses conséquences : double bureau électoral, doubles listes d'émargement, vive agitation politique. La Chambre aperçoit dans quelles conditions cette élection a été préparée et n'est présentée.

Le décret a donc été lancé dans ces conditions singulièrement imprudentes. Il semblait qu'on voulait dire aux populations : cette élection va être menée tambour battant, à la cravache ; il n'y aura pas de ballottage ; le candidat que l'administration vous tient en réserve et pour lequel elle fera donner ses bataillons sacrés, sera élu au premier tour ; nous n'aurons pas cette difficulté d'un ballottage coïncidant avec les élections municipales.

Le 27 mars paraît au Journal Officiel le décret. Il n'est pas connu ; il n'est pas en-

core promulgué en Corse. C'est un point de droit en quelque sorte banal ; tous ceux qui ont passé un examen le savent, et je n'ai pas besoin d'y insister, il faut que le Journal Officiel parvienne au chef-lieu de la circonscription pour que vingt-quatre heures après le délai de vingt jours commence.

Le Journal Officiel du 27 mars arrive donc le 29 à Ajaccio et le 31 à Calvi. La date de l'élection étant fixée au 17 avril. la Chambre voit qu'à partir du 30 mars il n'y a plus les vingt jours obligatoires. Electeurs et candidats ont été privés de ce délai. La loi a été violée sans nécessité, sans cas de force majeure, sans urgence.

On a, paraît-il, envoyé la convocation par télégraphe, le rapporteur nous le dit. Je n'ai pas vu la dépêche dans le dossier, je ne sais pas si elle a été envoyée, c'est possible. Mais la convocation par télégraphe ne s'est jamais faite, on ne convoque pas le corps électoral de cette façon, et n'est pas dans la loi, elle est illégale.

Vous vous rappelez l'incident du serment Monsservin dans l'Aveyron. Le Sénat, respectueux des formes qui sont la garantie de la liberté des citoyens, ne l'a pas admis. Nous sortons d'une crise pendant laquelle nous avons défendu cette doctrine.

Les citoyens n'ont pas eu les vingt jours de délai, la convocation est donc illégale. Ah ! messieurs, je ne veux pas avoir l'air d'abuser du jouet à la mode, mais, soit dit en passant, c'est un petit fait du prince. (Rires sur divers bancs). Ce n'est pas le seul ; nous en trouverons d'autres, cependant il n'y en a pas de plus grave, et à mon sens il suffirait à lui seul pour vicier l'élection. Une majorité de juristes, de législateurs ayant constaté que le délai n'a pas été observé, ne validerait pas une élection faite dans ces conditions ; elle n'entendrait même pas la discussion, peut-être pourrait-elle demander des explications à l'administration, mais elle devrait annuler les opérations électorales ; c'est ce que nous demanderons à la majorité républicaine.

J'aborde maintenant le développement de cette élection. Nous sommes, vous le voyez, à la fin de mars. Les électeurs n'ont pas les vingt jours devant eux. Il y a plusieurs candidats en préparation, mais un seul n'est affirmé immédiatement.

Nous allons discuter des choses de la Corse, elles ont une certaine réputation ; mais nous les discutons, en ce moment, surtout dans leur contact avec les choses de France, avec la place Beauvau et ici nous ne sommes plus en Corse. L'intérêt de la question est non seulement le tableau qui peut apparaître de la vie politique corse mais surtout de la vie administrative et générale du pays.

L'honorable M. Fabiani, ancien conseiller général dans cette circonscription de Calvi et dont j'ai rappelé les luttes électorales républicaines, sollicité de se présenter, bien qu'il soit conseiller à la cour de Nîmes et qu'il se rende compte qu'on va souvent, en se lançant dans la vie politique, à des désillusions, M. Fabiani accepta cette candidature. Il voulut notifier à Paris et faire connaître très clairement non seulement ce qu'il était, ce qui était connu, mais dans quelles conditions il engageait cette campagne électorale. Il s'empresse de faire savoir au ministère de l'intérieur qu'il demandait simplement la liberté électorale, qu'il n'entrait pas dans l'arène électorale comme un opposant poignez aux caractères de vieux républicain marqué au place dans la majorité, en un mot qu'il demandait non pas une sympathie ou un concours, mais la liberté, le respect de son droit d'être candidat.

M. Gabriel Syveton. — Vos dernières paroles sont un document admirable pour les mœurs électorales sous ce Gouvernement.

M. Hubbard. — L'honorable M. Fabiani, en faisant connaître que sa candidature se posait très nettement sur le terrain républicain, et qu'il comptait bien avoir la liberté électorale la plus complète, remplissait, en somme, son devoir, et je crois qu'on n'a rien à lui reprocher sur ce point.

L'honorable M. Fabiani fit également une démarche auprès du représentant de la Corse le plus qualifié, dont c'est le droit absolu et incontestable de suivre les luttes électorales dans son département. M. Fabiani, qui avait autrefois soutenu la liste de M. Arène, c'est-à-dire qui n'avait avec M. Arène que des relations cordiales et courtoises, avait donc fait connaître à M. Arène son intention de poser sa candidature républicaine dans l'arrondissement de Calvi. Mais en conseiller à la cour d'appel de Nîmes, ce vieux républicain, M. Fabiani, sans doute n'offrait pas de garanties préalables suffisantes, je ne dis pas de complaisance, mais enfin de neutralité, aussi bien à l'un qu'à l'autre des deux personnages dont je viens de parler et à qui fut faite communication de cette candidature. On le tint en suspens, pendant qu'on cherchait un homme qui serait alors véritablement le candidat agréable.

Il y avait des candidats locaux. Pour des raisons diverses, ils furent tous écartés ; on les vis-à-vis d'eux du même jeu et on réussit à les décourager les uns après les autre, tandis qu'on ne réussit pas à décourager M. Fabiani. On cherchait donc un candidat.

Par un curieux contraste, dans ce département de la Corse, alors qu'il serait tout naturel que les mandats électifs fussent revendiqués énergiquement pour les originaires de l'île, représentant leurs compatriotes et défendant leurs intérêts et leurs opinions dans la Chambre, alors qu'au contraire les fonctionnaires de l'administration, qui représentent l'intérêt général du pays, sans esprit d'exclusivisme contre la Corse, devraient être des continentaux, il arrive que le contraire se produit. Depuis quelque temps, on s'étudie à répartir les fonctions publiques à des Corses, tandis que les mandats électifs sont réservés à des continentaux.

Il y a de cela un exemple récent pris dans le suffrage restreint, et ici, il est nécessaire de faire une rectification à ce qui est dit dans le rapport d'une façon malveillante et injuste vis-à-vis de M. Fabiani.

En cette circonstance, on eût la pensée qu'un continental détiendrait infiniment mieux le mandat qui avait été si dignement rempli par M. Malaspina. On ne chercha pas bien longtemps ; on avait sous la main et dans le personnel mobilisable, le candidat qui pourrait le mieux faire figure de candidat agréable à la fois au Gouvernement et à la représentation gouvernementale de Corse. On décida qu'un des sous-préfets en exercice, l'honorable sous-préfet de Dieppe, qui avait été sous-préfet de Calvi et secrétaire général en Corse et qui pouvait, par conséquent, revendiquer quelque lien avec la Corse, serait retiré de son excellente sous-préfecture des bords de la Manche et envoyé là-bas pour exécuter ce raid administratif de quelques jours dans l'île.

L'honorable M. Chaleil, dans cette élection — je me hâte de le dire, car ce n'est pas contre lui que je proteste — a rempli le rôle et le mandat qu'on lui a confié. (Rires à droite.) Ce n'est pas lui qui est responsable de pression ou d'actes critiquables. Il a été sur la brèche où ses amis l'ont envoyé dans les conditions que nous allons voir.

Il a envoyé par dépêche, après s'être mis d'accord avec ses amis, sa profession de foi. J'ai parlé de la profession de foi de M. Fabiani. Il est bon que la Chambre ait simplement quelques lignes de celle de M. Chaleil, pour bien se rendre compte de la physionomie des deux compétiteurs, pour qu'on l'apprécie au point de vue de la République, au point de vue des principes, au point de vue de la politique.

M. Chaleil disait que « sa candidature devait être une candidature d'apaisement et de conciliation », et on peu plus loin, il ajoutait : «... fermement républicain et gouvernemental, je soutiendrai de tout mon pouvoir le ministère Combes qui m'a donné des témoignages si précieux de sa confiance. »

Sur divers bancs. — C'était son droit.

M. Hubbard. — C'était son droit, sal doute à cet égard. Personne ne le nie. Je ne me plains nullement qu'un candidat déclare qu'il est pour ou contre un ministère. Je me plains simplement que ce soit avec cette carcade électorale à son képi de sous-préfet de Dieppe que M. Chaleil dise aux électeurs : « Je suis agréable au Gouvernement qui m'a donné des témoignages précieux de sa confiance et je lui reviendrai cela quand je serai sur les bancs de la Chambre... »

M. Fabiani, au moment où on télégraphiait de France cette profession de foi officielle et administrative, est là-bas déjà à Calvi et il y a un échange — la lecture ne sera pas bien longue — de deux dépêches bien intéressantes avec le représentant du parti républicain dont je parlais tout à l'heure, qui s'occupe — et c'est son droit — des élections de Corse, M. Emmanuel Arène ; M. Fabiani reçoit une dépêche de M. Emmanuel Arène, dernier effort pour délayer le terrain électoral de ce singulier républicain qui a l'enfance de ne pas disparaître dans une trappe, quand il y a un candidat qui parle à son képi la cocarde de sous-préfet.

Et la dépêche, la voici :

« Vous savez, mon cher ami, de quelle façon très nette et très affectueuse je vous ai dit à Paris que j'aurais gardé la plus stricte neutralité entre des candidats tous deux également amis.

« Aujourd'hui, on me représente, des points les plus divers de l'arrondissement, la candidature de notre ami Chaleil, ancien sous-préfet de Calvi, ancien secrétaire général à Ajaccio et ancien sous-préfet de Bastia, que tant de liens rattachent à la Corse, comme pouvant réaliser l'union si désirable, sans blesser l'amour-propre de personne.

« Dans ces conditions, je trouverais une division extrêmement fâcheuse et je vous demande bien sincèrement, comme ami et comme républicain, de faire à votre pays, qui vous en sera reconnaissant, monsieur le conseiller de la cour d'appel, le sacrifice de ne pas prolonger une lutte aussi regrettable.

« Bien affectueusement à vous.

« EMMANUEL ARÈNE. »

A gauche. — Qu'y a-t-il de mal ?

M. Hubbard. — Il n'y a là rien de mal, c'est l'effort légitime d'un représentant du peuple qui a le droit de s'occuper d'élections, de se jeter dans la balance des partis et qui n'est aucunement tenu d'observer la neutralité ; c'est l'aimable invitation à céder la place, à se retirer et à ne pas donner le spectacle de ce scandale d'un homme qui persiste à solliciter les suffrages des électeurs.

(*A suivre*).

Bulletin Financier

Paris, le 7 juillet 1904.

Le marché présente encore la même physionomie, c'est-à-dire que les valeurs industrielles, vers lesquelles la faveur de la spéculation s'est maintenant portée, accusent leur avance, tandis que les Fonds d'Etat continuent à baisser. Notre 3 0/0 a reculé à 99.32, l'Extérieure à 85.75 et le Turc à 86.65. Les fonds russes sont remarquablement tenus. Les Etablissements de Crédit restent fermes. Comptoir d'Escompte 667.

L'assemblée extraordinaire de la Cie Transatlantique, qui aura lieu le 23 juillet, sera très importante puisqu'on discutera la modification du capital social. Aussi tous les actionnaires ont un intérêt capital à assister à cette réunion.

Du rapport officiel de M. W. W rren, l'ingénieur des mines si réputé dans le sud-africain, il résulte que la teneur moyenne en or des mines de la Rezambique Mines Ltd est supérieure à celle de toutes les exploitations du Transvaal. Les titres de cette Cie, dont l'Union Syndicale Financière met en vente un petit nombre au prix de 29 frs, semblent donc appelés à un rendement rémunérateur.

Nos Obligations sont calmes.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 12 Juillet à 8 h. 1/2

1. *Les Girondins*, défilé.
2. *Un jour d'été en Norvège*, Wilmers.
3. *Gavotte Trianon*, Viviers.
4. *Salambô*, Reyer.
5. *Nicolina*, Roux.

Le Chef de Musique, MOULIÉRE.

Retraite aux flambeaux

Une retraite aux flambeaux devant avoir lieu mercredi 13 juillet courant, la retraite habituelle qui devait faire suite au concert de mardi 12 juillet n'aura pas lieu.

Fête Nationale

A l'occasion de la Fête Nationale, le Gouverneur de la Corse passera le jeudi 14 juillet 1904 à 8 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, la revue en grande tenue de service des troupes de la garnison de Bastia.

MM. les officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale, sont priés d'assister en tenue à cette cérémonie nationale.

Retraite du 13 Juillet

Le mercredi soir, veille de la fête du 14 juillet, à 9 heures et quart, aura lieu une retraite aux flambeaux.

La retraite partira de l'hôtel du gouvernement et suivra l'itinéraire ci-après :

Place Saint-Nicolas, rue de Nouvean-Port, elle tournera à gauche avant d'arriver aux docks pour s'engager dans la rue de Toga, qu'elle suivra, avenue de la Gare, boulevard Paoli, rue Miot, rue de l'Opéra, boulevard Saint-Angelo, jusqu'à la place d'Armes, où elle fera demi-tour, boulevards du Palais et Paoli, rue Miot. Le cortège s'arrêtera sur la place Saint-Nicolas à l'entrée du cours Sebastiani, la *Marseillaise* sera jouée.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

11 juillet 1793. — Sur la proposition de Collot d'Herbois, 600.000 livres sont mises à la disposition du ministre de l'Intérieur pour être distribuées aux Corses franchement ralliés à la France, et que Paoli avait vaincs.

12 juillet 1836. — M. Réalier-Dumas est nommé procureur général à Bastia.

M. Réalier-Dumas est l'auteur d'un mémoire célèbre sur notre île qui eut un grand retentissement et dont les calomnies soulevèrent l'indignation générale de la Corse.

SAVON DU CONGO de méfier des contrefaçons

Incident Bonnet Arrighi

On nous prie d'insérer les documents ci-après :

Corte, dimanche 10 juillet, 11 h. s.

Cher ami,

Vous avez bien voulu nous charger de demander à M. Bonnet une réparation par les armes ou des excuses, à la suite de l'altercation violente qui s'est produite hier 9 courant sur le Cours de Corte, et des insultes dont vous avez été l'objet.

M. Bonnet a bien voulu nous mettre en rapport avec deux de ses amis, M. Santiaggi et M. Cane. Une rencontre a été décidée, mais les témoins de M. Bonnet revendiquant en faveur de celui-ci la qualité d'offensé que nous lui avons déniée de la façon la plus absolue, et ne pouvant arriver à une entente, les témoins de M. Bonnet refusant tout arbitrage pour avoir reçu des instructions formelles à cet égard, nous considérons notre mission comme terminée et nous vous prions d'agréer nos sentiments dévoués.

J.-B. GRIMALDI, Avocat.
GUELFUCCI, ancien Directeur des Postes.

Corte, le 11 juillet 1904.

Mes chers amis,

Je vous remercie de tout cœur du concours que vous avez bien voulu me prêter et vous en suis très reconnaissant.

La lettre par laquelle vous m'informez que M. Bonnet me refuse la qualité d'offensé et ne veut accepter aucun arbitrage me prouve qu'il ne veut pas m'accorder la réparation à laquelle j'ai droit ; dans ces conditions, je ne puis que regretter moi-même de ne pas avoir répondu séance tenante par une gifle à la gifle dont il m'avait menacé.

Veuillez agréer, etc.

Capitaine ARRIGHI.

Un attentat à Vescovato

Samedi soir, vers 11 heures, le nommé Angelini Joseph prenait le frais sur le parapet de la place du village en compagnie de deux autres individus, lorsqu'il entendit des gémissements qui partaient de la route située en contre-bas.

Voulant savoir ce qui se passait, Angelini Joseph se dirigea vers cet endroit. A peine arrivé, il aperçut Vesperini Pascal, qui se précipita sur lui, sans mot dire, et le frappa d'un coup de couteau au bas ventre.

Blessé gravement, Angelini appela au secours, pendant que Vesperini prenait la fuite. Plusieurs personnes accoururent et transportèrent le blessé à son domicile.

Angelini, dont la blessure peut occasionner des complications très graves, a été interrogé hier par M. Nivaggioli, délégué aux fonctions de Juge d'instruction, à l'hôpital civil où on l'a transporté. Il n'a pu faire connaître le mobile qui a poussé Vesperini à commettre cet attentat.

De son côté, ce dernier aurait prétendu avec plusieurs individus du village qu'il n'avait frappé Angelini qu'après avoir été blessé lui-même par cet individu.

VENTE aux enchères publiques de Meubles et objets divers dans les magasins Marinetti

Mercredi 13 juillet, à 2 heures et jours suivants au besoin

Les Machines et Matériel d'atelier sont mis en vente le 21 courant.

Pour renseignements s'adresser : François Maestracci, Agréé-Liquidateur, 2, rue Neuve Saint-Roch.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26.3 à midi, + 29°. à 7 heures du soir, + 27.8 Maxima, + 30°9. Minima, + 21°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. faible.

Dans l'après-midi, N. O. bl.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Doctorat en droit

M. Auguste Ramelli, avocat, fils de l'honorable vice-président du conseil général, vient de subir avec succès, devant la faculté de Paris, son premier examen de doctorat en droit, et a mérité les éloges de jury.

Nous l'en félicitons sincèrement.

∴

Etudes supérieures

M. le docteur Paul Mondielli vient d'être admis, devant la faculté des sciences de Marseille, au certificat d'études supérieures de Chimie générale.

Toutes nos félicitations au jeune docteur.

∴

Trouvée en mer

M. Louis Ballestracci a recueilli près de Porticcio une bouteille renfermant un billet ainsi conçu :

« Carry, 24 avril 1904. — Souvenir de Joséphine B., de Marseille, à son ami Louis. »

Coup de revolver

Hier, vers 11 heures du matin, une discussion s'est élevée, rue Saint-Joseph, entre le sieur B., entrepreneur de voitures, et l'un de ses cochers, le nommé Lonzi Jacques. Celui-ci, surexcité de ce qu'il avait été renvoyé s'est mis à injurier son ancien patron qui lui intima l'ordre d'avoir à quitter l'écurie. Lonzi au lieu de se retirer, prit une attitude des plus menaçantes à l'égard de B., lequel s'apercevant à un moment donné, que Lonzi mettait la main dans sa poche, comme pour en retirer une arme, sortit un revolver et fit feu sur lui, l'atteignant à la cuisse gauche.

La blessure ne paraît pas grave. B. qui s'était réfugié chez lui, a été arrêté par la gendarmerie.

Bourse de Paris

	9 juil.	11 juillet
Rente de 3 0/0 ancien	97.95	98.05
— 3 p. 0/0 amortis	97.90	98.35

(2e article).

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Paris

Les électeurs de la 2e circonscription du 14e arrondissement avaient à élire un député en remplacement de M. le docteur Dubois, décédé.

Inscrits, 11.083.

Les voix se sont ainsi réparties :

Steeg, radical socialiste, 3.385.

Doyen, socialiste indépendant, 3.380.

Courtois, nationaliste, 688.

Laberdesque, 127.

Il y a ballottage.

∴

M. Dubois avait été réélu, en 1902, au second tour de scrutin, par 4.784 voix, contre 3.791 à M. Andrieux.

Nouvelles Militaires

NOMINATIONS ET MUTATIONS

Le Journal Officiel a publié dimanche divers décrets de promotions et de nominations dans toutes les armes, ainsi que de nombreuses mutations.

Les Ecoles congréganistes

Le Journal Officiel a publié dimanche un arrêté ordonnant la fermeture des Ecoles congréganistes dans 30 départements.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La visite du Bey de Tunis

Le Conseil a commencé par s'occuper des derniers détails concernant l'arrivée du bey de Tunis.

Légion d'honneur

Le ministre de la guerre a soumis à la signature présidentielle plusieurs décrets de promotions et de nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur,

Revue du 14 Juillet

Le Conseil a décidé que la revue du 14 juillet sera passé à 8 heures du matin.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MARSEILLE

Les Fraudes électorales

Le tribunal de Marseille a rendu ce matin son jugement dans l'affaire des fraudes électorales de Marseille.

Il a condamné à 4 mois de prison Caristol et de Korbeth, et à 2 mois de la même peine Maggi et la veuve Molla, accusés de corruption électorale en faveur de la liste Chanot.

Tiragesfinanciers

Foncières 1903

L'obligation 7.703 est sortie remboursable à 150 000 francs.

L'obligation 251.123 est remboursable à 50.000 francs.

Le Bey de Tunis EN FRANCE

Départ de La Goulette

Le Bey de Tunis s'est embarqué hier matin à La Goulette sur le croiseur *Desaix*, qui a appareillé aussitôt pour Marseille.

Le Bey est accompagné de ses fils, de son premier ministre, de son médecin particulier et d'une suite nombreuse.

Arrivée à Marseille

Le *Desaix* est arrivé à Marseille aujourd'hui, à 2 heures 20.

Il y avait foule sur les quais.

Il s'est ambossé au môle de l'Abattoir.

Le général Mathis, commandant du 15e corps d'armée, M. Mastier, préfet, M. le maire Chanotet le Commandant de la marine se sont rendus immédiatement à bord.

Les honneurs ont été rendus par une compagnie d'infanterie avec la musique et un escadron de hussards.

Le Bey s'est rendu directement à la préfecture au milieu des acclamations de la foule, escorté par un escadron de hussards.

Il y a eu dîner intime à la préfecture.

Le Bey est parti pour Paris par le train de 8 heures 10.

Sidi Mohamed el hady et les princes ses fils ont pris place dans le wagon-salon que le président de la République a mis à leur disposition.

M. le commissaire spécial Paoli a été attaché à la personne du Bey pendant son séjour en France.

Les autres personnes de la suite du Bey ont pris place dans des wagons-Lits.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le rapport sur l'Invasion russe

Le *Daily Express* prétend que le général Kouropatkine a rédigé un rapport relatif à une invasion éventuelle du Japon par la Russie.

PORT ARTHUR

Une belle prise des Russes

Le *Morning Post* dit que pendant une sortie effectuée à l'est de Port-Arthur, les Russes se sont emparés de 3 canons et ont fait 80 prisonniers.

MANDCHOURIE

Le combat de Motien

Les dernières dépêches de Saint-Pétersbourg disent que le combat du 4 dans la passe de Motien a été une lutte désespérée, on s'est battu corps à corps. Au reste, toutes les blessures reçues par les Japonais proviennent de coups de baïonnette.

Les Russes avaient cerné les avant postes japonais qui résistèrent jusqu'à l'arrivée des renforts. Les Russes ont laissé 53 morts et 40 blessés sur le terrain.

Les pertes japonaises sont de 19 tués et 98 blessés.

L'occupation de Kai-Ping

On télégraphie de Tokio :

Les Japonais ont perdu un millier d'hommes pour occuper Kai-Ping.

Grande bataille imminente

Une grande bataille est imminente dans les environs de Tachi-Tachao.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Leroux, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Les fortifications d'Auxerre

1re délibération sur le projet de loi concernant la cession à la ville d'Auxerre de terrains et de constructions provenant des anciennes fortifications de cette ville.

Le Sénat a adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Adoption des projets de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le périmètre du Fer, en Haute-Savoie, de la Cère, en Lozère, du Tarn, dans l'Aveyron, du Roubion, dans la Drôme, de la Basse Brone, dans les Basses-Alpes, de l'Estéron, dans les Alpes-Maritimes, en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne.

Le Monopole des Inhumations

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

Art. 2.

La discussion reprend sur l'article 2.

M. de Lagrave insiste pour que le monopole des inhumations appartiennent facultativement, mais non obligatoirement aux communes.

Le vote

Après plusieurs observations et quelques légers amendements présentés par divers sénateurs l'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté,

Séance demain. 00337

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

Interpellation Chaumet

M. Chaumet demande à interpeller le gouvernement sur les fautes commises par l'administration de la marine.

Le président du Conseil

invite la Chambre à ne pas accepter la discussion et à ajourner l'interpellation Chaumet au mois d'octobre prochain.

L'ajournement est voté par 315 voix contre 242.

Adoption de Crédits

La Chambre adopte après discussion les crédits nécessaires pour améliorer l'organisation défensive et pour la célébration du centenaire du code civil.

Projet Lasies

M. Lasies présente un projet de résolution invitant le gouvernement à augmenter les salaires des ouvriers des arsenaux.

Le projet de résolution de M. Lasies est renvoyé à la commission du budget.

L'Election de Calvi

Suite de la discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur l'élection de M. Chaleil dans l'arrondissement de Calvi.

M. Hubbard

monte à la tribune et continuel le discours qu'il a commencé jeudi.

L'orateur s'élève contre les assertions de M. Camezet.

Il soutient que le rapporteur a porté contre M. Fabiani des accusations non fondées et démontre qu'il y a eu à Calenzana corruption évidente commise par les amis de M. Chaleil.

M. Hubbard donne ensuite lecture de la copie d'une lettre que le sous-préfet de Calvi aurait adressée à M. Emmanuel Arène, lettre qui démontre combien a été grande la pression administrative dans cette élection.

M. Camuzet

rapporteur, proteste contre les faits de corruption portés à la tribune par M. Hubbard, faits qui ne constituent que des accusations gratuites de la part de M. Fabiani.

M. Camuzet dit qu'il a le devoir de soutenir les conclusions du 6e bureau et espère pouvoir le faire sans peine, car il s'agit d'une élection contre laquelle on a apporté une foule de faits, mais ces faits ne résistent pas à la discussion, car ils ne sont étayés par aucune preuve, et c'est sur des preuves que le bureau devait statuer ; c'est aussi sur des preuves que la Chambre statuera et dès lors sera fatalement amenée à sanctionner la décision du bureau.

On a, en effet, demandé l'annulation de l'élection, et postérieurement l'enquête, en s'appuyant sur la pression officielle, la corruption et les fraudes matérielles.

Le rapporteur passe en revue les divers faits articulés, discute les principaux et examine les preuves apportées à l'appui des faits incriminés. Il n'hésite pas à dire que ces preuves sont très insuffisantes pour motiver l'annulation d'une élection, quoiqu'on veuille dire que l'écart entre le nombre de voix obtenues par les deux candidats soit de minime importance. La majorité en faveur de M. Chaleil est de 177 voix ; elle aurait été sensiblement supérieure, si les partisans de M. Fabiani n'avaient trouvé le moyen de supprimer le résultat de la commune de Manso.

Dans cette commune l'urne a été jetée hors la salle du scrutin, et cet acte ayant été accompli par les adversaires de M. Chaleil, prouve que dans cette commune la majorité lui était acquise puisque ses adversaires ont eu un intérêt à la supprimer. Et si un doute pourrait s'élever à ce sujet au sein de l'assemblée, il serait bien vite dissipé par ce fait que dans sa protestation, M. le conseiller Fabiani ne le mentionne même pas. Il est donc dû à l'intervention de ses amis, il lui a profité. C'est cependant le seul fait important dont il aurait pu se prévaloir s'il lui avait été permis de le rejeter sur ses adversaires.

M. Fabiani s'est plaint de l'intervention par trop active de quelques magistrats appartenant à des tribunaux de la Corse ou du Continent, qui auraient fait une propagande acharnée en faveur de la candidature Chaleil. Il est à remarquer que le procureur général de la Corse, qui n'est pas du département, n'a été amené à signaler dans ses rapports qu'un seul magistrat, d'un siège voisin, qui a fait de la propagande outrée dans l'arrondissement de Calvi. Ce magistrat est un des plus chauds partisans de M. Fabiani et même son parent. Si la conduite d'autres magistrats avait dû être relevée, le rapport du procureur général en aurait fait mention sans faute.

En présence de pareils faits on serait mal venu à insister pour une enquête. L'enquête a été faite par le bureau qui a laissé toute latitude à M. Fabiani de soutenir sa protestation comme il l'entendait.

Il ne reste à la Chambre qu'à adopter les conclusions du 6e bureau.

M. Camuzet avant de descendre de la tribune attaque vivement M. Hubbard.

Le Président du conseil

intervient à son tour aux applaudissements répétés de la gauche.

Il dit que le délai entre la date du décret de convocation et celle des opérations électorales était conforme à la loi, et que la convocation a été régulièrement faite.

(Interruptions et tumulte à droite.)

M. Emmanuel Arène

monte à la tribune pour défendre l'élection de M. Chaleil.

Le silence se fait comme par enchantement sur tous les bancs. La curiosité est générale et exprime les sympathies des députés et celles du public des tribunes à l'égard du député de la Corse.

L'orateur dit qu'il ne peut pas comprendre que M. Hubbard, entré à la Chambre par deux voix de majorité ou de minorité, soit si difficile en matière électorale.

M. Emmanuel Arène attaque vivement le député des Basses-Alpes et ajoute :

« Je suis surpris que M. Hubbard, né à Madrid, élu député de la Seine-et-Oise, puis des Basses-Alpes soit étonné que la Corse n'ait pas élu un indigène.

» Comme M. Hubbard a parlé de l'influence exercée par moi dans cette élection, je lui rappelle qu'il a à un moment donné, sollicité pour son compte cette même influence, et c'est mon refus, sans nul doute, qui explique son animosité contre M. Chaleil.

« Chose grave, M. Hubbard fait usage d'un document confidentiel contre un collègue sans le prévenir.

« Je déclare que ce document est faux ou qu'il a été volé.

« Dans les deux cas, la Chambre ne peut s'y arrêter.

« Mais ce qui est plus singulier, c'est que M. Fabiani en sa qualité de magistrat fait recours à un pareil moyen.

« Fant-il s'en étonner quand on a vu des amis de M. Fabiani accueillir son adversaire M. Chaleil aux cris de « A bas l'étranger ! »

« Ce sont là des mœurs nouvelles tout à fait inadmissibles qui n'honorent pas les partisans de M. Fabiani et les moyens qu'ils ont employés au

Suite de cette élection sont de nature à discréditer la Corse, »

∴

Après cette énergique et brillante intervention, des applaudissements éclatent sur plusieurs bancs et aux tribunes presque entièrement remplies par de nombreux membres de la colonie corse qui avaient tenu à assister à cette séance intéressante.

M. Emmanuel Arène descend de la tribune. Il est entouré par un grand nombre de ses collègues qui le félicitent de sa brillante verve.

La discussion est close.

Le Vote *sur l'annulation de l'élection*

Le Président met aux voix la demande d'annulation de l'élection de M. Chaleil déposée par M. Hubbard.

Cette demande est repoussée par 310 voix contre 65.

Sur la demande d'enquête

Le Président met ensuite aux voix la demande d'enquête déposée par M. Hubbard.

Cette demande est repoussée par 310 voix contre 52.

Sur le renvoi du dossier

MM. Ferrette et Gauthier de Clagny déposent une demande tendant au renvoi du dossier de cette élection aux ministres de la Justice et de l'Intérieur.

Cette demande est également repoussée par 300 voix contre 154.

La validation

La validation de l'élection de M. Chaleil est ensuite mise aux voix et adoptée par mains levées.

Projet de loi sur les fruits et raisins secs

La Chambre aborde ensuite la discussion sur le projet de loi portant modification du tarif des douanes sur les fruits et raisins secs.

La suite de la délibération est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin, à 9 heures.

∴

Dans sa séance de l'après-midi, la Chambre commencera la discussion du rapport sur l'enquête concernant les millions des Chartreux.

AVIS DE DÉCÈS

M. Xavier Mattei, facteur des Postes, et ses enfants, Mme Vve Gaspari Marie-Joséphine, Monsieur Noël Gaspari, M. Vecchini, facteur des Postes et sa famille, M. Manale Augustin et sa famille, Mme Vve Mattei, M. et Mme Borni Sauveur, M. Casanova Joseph et sa famille,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Antoinette Mattei

Née GASPARI

décédée à l'âge de 38 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 13 du courant, à 4 heures et demie du soir.

On se réunira rue Droite, 21.

LIVORNO

PALACE HOTEL

(PALAIS FABBRICOTTI)

Vis-à-vis des BB. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc

C. SPAINI & C.

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ
A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Penzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

La Mutuelle Moderne

Société d'assurances mutuelles contre l'incendie, les Accidents, la Grêle, les risques de Transports, et pratiquant en outre d'autres combinaisons absolument nouvelles, demande de BONS AGENTS GÉNÉRAUX

Conditions très avantageuses

S'adresser au Siège social, 91, Boulevard d'Alsace-Lorraine, à Amiens.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE D'A SURANCES FRANÇAIS SUR LA VIE ET L'INCENDIE

Fondée en 1819

Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours: **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un garde-malade spécialiste-dentiste, ne disant chirurgien-dentiste — qui n'est pas le droit d'exercer la profession et qui supplantera désormais avantageusement le vieux praticien de toute confiance.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

PAPIERS PEINTS

Ancienne maison ANTOINE FASCI
AZAMBERTI frères, successeurs

Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er. Bastia.

ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre préface de VICTOR-HUGO

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix: 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

PHOTO-MAGAZINE

Sommaire du numéro du 24 juin 1904 de PHOTO-MAGAZINE, Revue Photographique illustrée.

Photographie en Photographiste, avec un dessin, par U. G.; Le Dialogue des pinsons, par Georges de Cavilly, avec 9 dessins; Portrait original d'une jeune Fille canadienne, avec une photographie; Etude de fleurs et fruits, composition de M. Collard; Exposition de blanc et noir, photographie de M. Baulerf.

Supplément : La Porte-voix des amateurs. — Concours; Proverbe à illustrer. — Quelques teintures à l'usage des photographes. — Avis aux cambrioleurs. Echos, Expositions et Concours. — Nos Desiderata.

Le numéro 0 fr. 25 chez les Libraires, dans les Gares et chez Charles Mendel, 118, rue d'Assas, Paris.

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le numéro : 15 centimes; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an; étranger, 11 fr. 50. Bureau : 452, boulevard saint-Germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 599, du 3 juillet 1904) :

La France inconnue, Les Ciseaux. — Nouvelle dame tique : Tom Henry, Henri Lavedan, de l'Académie française. — L'enfant dans l'art antique, Arthur Bambon. — Petite pédagogie à dire : Le dernier madrigal, Théodore Botrel. — Causerie pratique pour voyager, Gaston Jollivet. — La Terre sanglante (suite), Jules Mary. — Waterloo, Henri Houssaye, de l'Académie française. — Qu'et là. — Une idylle dans un drame, Ernest Daudet.

Illustrations d'après K. Detrian, des reproductions photographiques etc.

Bibliographie

LE TRADUCTEUR, journal bimensuel, destiné à l'étude des langues allemande et française. Abonnement, 6 mois Fr. 2.50. Lectures variées, choisies dans tous les domaines de la littérature française et allemande, avec traductions exactes, évitant les recherches dans les dictionnaires. — Numéro spécimens gratis et franco sur demande par l'administration du TRADUCTEUR, à la Chaux-de-Fonds (Suisse).

L'Argus de la Presse, le plus ancien bureau de coupures de journaux, est cotté dans sa 25e année d'existence.

L'ARGUS DE LA PRESSE est en relations avec les journaux du monde entier.

L'ARGUS fournit chaque jour plus de deux mille extraits de journaux, aux représentants les plus divers de l'activité humaine.

On trouve toujours à l'ARGUS DE LA PRESSE l'extrait le plus complet et l'esprit le plus large, au point de vue des négociants de comptoir.

Entrée, rue Drouot, PARIS, IX^e.

Le Docteur Vincenti
successeur de

Mme MASSEL, née WOOD, dentiste a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.

Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance

S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot. Bastia.

A VENDRE

La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pinéto.

Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

TUMEUR

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIII^e siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 45 fr.
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr.

HOMMES CÉLÈBRES

Bambaccuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

1er papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr.

5 Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1870).

1er papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr.
1er papier Chine, format 40×30 (Réduite). 2 fr.

EN VENTE :

1 *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. d. PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Librairie Ollagnier

Excellents Livres nouveaux à moins 1/3 Prix.

Quelques CHAMEROT, Editeur, 19, Rue des Saints-Pères, PARIS

PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*

Edition Scolaire 3f50 — **Edition des Adultes** 5fr.

HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
de H. PAUL et VICTOR MARGUERITTE

MAISON L.-N. MATTEI et Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — MERCREDI, 13 JUILLET 1904 — N° 163

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00338

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Elections au Conseil Général
du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Anaclet.
DEMAIN : (heure astronomique)
LEVER, 4 h. 08 m. — COUCHER, 7 h. 08 m.
LUNE NOUV., le 12. — PREMIER QUART., le 19.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Bonaventure.

12 JUILLET

L'Election de Calvi

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juillet (Suite et fin)

M. Hubbard continue ainsi :

Que répond M. Fabiani, qui entend déjà ouvrir de tous côtés le mot d'ordre et qui a assisté à la petite cuisine préfectorale pratiquée autrefois par les sous préfets du 16 et du 24 mai ? Il répond à cette dépêche — c'est-là tout le débat qui va se poursuivre malgré tout devant la Chambre — « mais n'est-scandaleux de voir la pression officielle organisée contre moi républicain, sans autre grief contre moi que celui de n'être pas l'homme complaisant, le candidat qu'on veut avoir dans la main. »

Voici la dépêche Fabiani ; vous allez voir combien elle est correcte, combien elle est nette.

« Ma candidature républicaine posée à la première heure est très bien accueillie. Regrette vivement qu'il soit actuellement trop tard pour la retirer sans dommage pour ma dignité. Mes électeurs ne comprendraient pas une semblable désertion. »

Reconnaissant, on vous sera reconnaissant !

« La bonne politique républicaine consisterait à laisser le corps électoral libre de choisir son mandataire.

« La sous-préfet de Calvi me traite en ennemi du Gouvernement, alors que tout mon passé proteste contre une pareille qualification. Il fait de la candidature officielle en faveur de M. Chaleil, en déclarant aux maires et aux fonctionnaires que le sous-préfet de Dieppe est le candidat du ministère et de la représentation corse. Je suis obligé de me défendre et de faire connaître de pareils agissements. J'ajoute que quelle que soit l'issue de la lutte, je resterai toujours votre affectueusement dévoué. »

Le candidat républicain, anticléricial, était libre de continuer la bataille ; mais déjà il indiquait la pression officielle et nous allons la voir se dérouler.

C'était le droit de M. Arène d'envoyer une dépêche à M. Fabiani, l'invitant à quitter la lutte ; c'était aussi le droit de M. Fabiani de dire : Je reste, et de réclamer la neutralité des agents du pouvoir, de l'administration, et que le corps électoral fût consulté librement.

Nous allons voir cette neutralité que le Gouvernement doit à tous les candidats, du reste, aussi bien aux candidats de l'opposition — je réponds à ce qui a été dit — qu'aux autres, car les principes du parti républicain enseignent, n'est-ce pas, s'ils sont restés ce qu'ils étaient, que le Gouvernement ne doit pas se jeter dans la bataille électorale par des moyens indirects ; il ne doit pas s'écarter de son devoir, nous y sommes intéressés tous.

A droite. — Nous sommes édifiés depuis longtemps !

M. Hubbard. — La vieille maxime qui est inscrite sur la porte des cimetières, « Hodie mihi, cras tibi, » devrait toujours être présente à l'esprit des membres de la majorité ; il est de l'intérêt de tous ceux qui veulent une démocratie fermement républicaine et sérieuse, que les élections soient libres.

Nous allons voir — et cela sera rapide puisqu'il n'y a eu que huit jours — l'élection officielle, comment elle a couvé.

Le rapport de l'honorable M. Camuset, parmi les si nombreuses inexactitudes, les à-côtés que je serai obligé de signaler, dit : « Comment ! mais M. Fabiani, qui se plaint, lui, si libre et si indépendant, d'être désarmé en face d'une terrible pression officielle, M. Fabiani avait deux journaux et son adversaire n'en avait qu'un ! »

Le rapporteur oublie de dire que les deux soi-disant journaux de M. Fabiani se réduisent à un.

M. Fabiani a créé pendant cette période électorale un journal hebdomadaire qui a eu deux numéros, dans l'un desquels se trouve sa profession de foi et qui ne contiennent aucune attaque contre son concurrent. L'autre journal, hebdomadaire également, n'appartient pas à M. Fabiani. Il a combattu son adversaire, mais M. Fabiani ne l'a pas soutenu. Ce journal appartient à l'opinion catholique, au nationalisme corse ; il est d'ailleurs rédigé en corse. Etant hebdomadaire, il n'a eu que deux numéros pendant la période électorale, tandis que l'autre journal, l'unique journal de ce pauvre candidat officiel, est quotidien, répandu à profusion, et a eu, pendant cette période, dix-huit numéros.

Vous voyez que la défaveur que M. Camuset essayait de jeter sur le candidat qui proteste est singulièrement rectifiée par cet exposé des faits.

J'ai parlé de cette question des journaux pour rectifier ce point du rapport et c'est avec quelques numéros de ce journal quotidien qui défendait M. Chaleil, sous-préfet de Dieppe, que je vais établir, à n'en pas douter, devant la Chambre, ce caractère constant de candidature officielle.

C'est en effet le journal de M. Arène, le « Bastia-Journal, » qui a été le moniteur officiel de M. Chaleil.

Le 6 avril, M. Chaleil, sous-préfet de Dieppe, n'est pas encore arrivé en Corse, il est en route ; on envoie une dépêche à ce journal qui sera répandu à profusion parmi les populations à qui l'on veut imposer M. Chaleil. La campagne commence, voici la rédaction de cette communication officielle électorale.

« Dépêche de la nuit. — L'élection de Calvi au ministère de l'intérieur. »

Comme en-tête d'une candidature officielle, je ne crois pas qu'il y ait rien de plus franc ni de plus clair. Aucune hypocrisie, c'est une candidature officielle déclarée, les masques à bas, en grand jour, cynique, osera-t-je dire.

« L'élection de Calvi au ministère de l'intérieur.

» Paris, 5 avril.

« M. Chaleil, accompagné par M. Emmanuel Arène, député de la Corse, a été reçu aujourd'hui par M. Emile Combes, président du Conseil, qui lui a exprimé en termes très flatteurs le regret qu'il éprouve à lui voir quitter l'administration, tout en se félicitant de compter bientôt sa lui une si précieuse recrue au Parlement.

» Le président du conseil des ministres s'annonce en même temps à M. Chaleil que, comme témoignage de satisfaction pour les brillants services rendus en sa carrière administrative, il venait de le nommer préfet honoraire... » (Exclamations et rires à droite et au centre).

Alors voilà l'étiquette salutaire, hygiénique, pour le candidat. Voilà le signe de victoire qui accompagnera perpétuellement M. Chaleil : M. Chaleil préfet honoraire !

« M. Chaleil a exprimé au président du conseil sa profonde reconnaissance... »

Il est déjà élu dans le cabinet du ministre de l'intérieur.

« ... en lui déclarant qu'il serait à la Chambre ce qu'il avait été dans l'administration. » (Exclamations et rires au centre et à droite).

M. de l'Estourbillon. — C'est un candidat à tout faire.

M. Hubbard. — Le 8 avril, à neuf jours de l'élection, le paquebot emporte le préfet honoraire en même temps candidat et sa fortune électorale. On l'attend à Calvi. Dépêche de Calvi à 10 heures du soir. Voilà le bulletin de triomphe. Nous allons voir la réception de ce candidat qui vient solliciter le suffrage universel :

« M. Chaleil est arrivé ce soir par le train de neuf heures. Toutes les notabilités de la ville et du canton l'attendaient à la gare avec un grand concours de population et lui ont fait une réception enthousiaste aux cris mille fois répétés de : Vive Chaleil ! vive Emmanuel Arène ! »

Eh bien ! messieurs, qui trouvons nous au premier rang, agitant le chapeau, parmi cette foule envoyée pour faire une manifestation, en pleine période électorale, dans la rue, aux yeux des populations, des électeurs pour les influencer, pour souligner encore ces mots du préfet honoraire ?

MM. Grisoli, Colonna d'Ancriani et Ambrogi, juges au tribunal, M. Manbrini, juge de paix dans la circonscription, M. Serbe, ingénieur dans la circonscription. Ils ont reçu le candidat. Des allocutions ont été prononcées. (Mouvements divers).

M. Fernand Engerand. — Il est étonnant que le préfet n'y fut pas aussi.

M. Hubbard. — Messieurs, ma tâche est assez lourde, elle est difficile. Je vous en prie, veuillez ne pas m'interrompre. (Parlez ! parlez !)

Voilà donc à quelques jours de l'élection un homme, qui vient d'être nommé préfet honoraire par M. le président du conseil — ce qui a été proclamé dans toute la circonscription au son du tambour — qui arrive, qui est reçu par des juges, qui auront peut-être à juger des difficultés électorales, des procès de presse. Il est entouré des juges, de l'ingénieur ; ils marchent pêle-mêle avec les autres électeurs de son comité. C'est la manifestation électorale officielle sur la voie publique, la plus ouverte, la plus évidente et la plus nette ; ce n'est pas douteux.

M. Fernand Engerand. — Cela se fait partout !

M. Hubbard. — Voici une protestation émanant d'une trentaine d'électeurs de Calvi. Toutes les protestations de Calvi sont couvertes de signatures. Il y en a cinquante. Il n'y a en contre-dossier que trois pièces dont l'une ne porte les signatures que de quatre électeurs. Que disent les électeurs en ce qui concerne cette soirée de Calvi ?

« Les soussignés, électeurs de Calvi, déclarent que MM. Jean Pierre Morati et Colombani, sous-préfet de Corte, accompagnaient M. Chaleil le soir de son arrivée à Calvi et qu'ils ont pris part à la manifestation organisée ce soir-là, en son honneur. »

C'est le sous-préfet de la circonscription voisine qui accompagne le juge du tribunal.

Nous les verrons arriver les fonctionnaires voisins, les magistrats, les membres de la Cour, les membres du parquet ; c'est une manifestation générale. On n'a bien fait les choses pour M. le préfet honoraire Chaleil. Ce ne sont pas les sous-préfets, c'est le préfet lui-même, M. Cassagnous, préfet de la Corse, qui tient à faire un petit bout de conduite officielle. Le 1er avril, à six jours de l'élection, il s'arrange de façon à être sur le bateau qui touche à Calvi. Et M. Camuset de dire : le préfet était sur le bateau ; il n'est pas venu à terre ; il y a là une nouvelle et flagrante inexactitude, car M. Cassagnous n'est bien gardé de descendre à terre et de recevoir M. Chaleil ; il ne l'a pas vu.

Voilà ce que dit M., le rapporteur d'une élection entachée de candidature officielle. Le préfet a touché Calvi, mais il n'est pas descendu à terre et n'a pas vu le candidat. Il n'est pas descendu à terre, il n'a pas attendu le candidat officiel. (Exclamations).

Que dit le Moniteur officiel ?

M. Chaleil. — Je donne ma parole d'honneur que je n'ai pas vu le préfet.

M. Hubbard. — Dans le rapport de la Chambre, le préfet n'est pas allé à Calvi, mais dans la campagne électorale on souligne le fait que le préfet est allé à Calvi.

« Calvi, neuf heures matin... », — c'est le journal de M. Chaleil qui écrit ceci — ... M. Cassagneau, préfet de la Corse, rentrant de congé, est arrivé ce matin à Calvi par le courrier de Nice.

» M. Cassagneau qui s'est longuement entretenu avec M. Chaleil et avec les notabilités républicaines de Calvi, est reparti ensuite pour Ajaccio. »

Et M. le rapporteur nous dit que le préfet n'est pas descendu à terre, qu'il est resté sur le bateau et qu'il n'a pas vu M. Chaleil.

M. Camuset, rapporteur. — Ce que j'ai dit est exact.

M. Hubbard. — Vous voyez, messieurs, qu'au cours de la période électorale le journal qui soutient la candidature du préfet Chaleil constate que le préfet a causé longuement avec le candidat.

Messieurs, quand on prend du préfet on n'en saurait trop prendre ! (On rit.) Ce n'est pas seulement le préfet de la Corse en exercice que l'on va chercher comme cheval de renfort électoral ; (Nouveaux rires.) on va chercher les anciens préfets de la Corse, ceux qui ont gardé le souvenir de préfets énergiques, de préfets à poigne qui savent bien protéger les candidats.

La Corse — comme chacun sait — est une pépinière de candidats aux fonctions publiques.

C'est au mettant à profit les espoirs de tous ces candidats qu'on s'efforce d'agir sur les élections. Le préfet de Bordeaux convoque spécialement les Corses ; il y a un banquet des Corses de Bordeaux !

A ce banquet, M. Lutaud porte un toast, lui, préfet, à l'élection de M. Chaleil.

M. le rapporteur. — A Bordeaux !

M. Hubbard. — On veut faire entendre aux populations que M. Fabiani sera un pauvre député républicain de la majorité, sans relations, qui sera dû mais contre l'indication, contre le bon vouloir, contre la force un peu impérieuse des préfets et des sous-préfets. N'est-ce pas là de la pression électorale officielle, et, j'ose le dire, la plus brutale, la plus cynique, la plus inadmissible de la part de républicains ?

J'en ai fini sur ce point ; je vais arriver aux protestations, aux nominations, aux promesses, aux corruptions.

Messieurs, s'il y a des hommes qui, même en Corse, ne doivent pas se jeter dans les luttes électorales, ce sont les juges et ce sont les conseillers à la cour du ressort où ils peuvent se trouver amenés à statuer sur des difficultés électorales. En Corse, et à Calvi, on ne comprend pas les choses de cette façon : « M. Sébastien Savelli... » qui est conseiller à la cour de Bastia, annonce le journal de M. Chaleil, « ... et MM. Antoine Gavini, député, et Sébastien Gavini, sont arrivés aujourd'hui dans notre arrondissement pour soutenir la candidature de M. Chaleil. » Le journal de M. Chaleil et de M. Arène, envoyé à tous ses électeurs, dit : « Le conseiller à la cour Sébastien Savelli vient dans l'arrondissement de son ressort — ce n'est pas dans une autre cour d'appel, c'est dans le sien ! — pour soutenir la candidature de M. Chaleil. »

La visite du préfet à Calvi était indispensable, parce que la candidature républicaine de M. Fabiani gagnait du terrain, qu'elle était menaçante, et qu'il était nécessaire de faire jouer auprès des électeurs les autres ressorts, plus directs, que met en œuvre la candidature officielle, les nominations à promettre, les tournées des chefs de service pour stimuler le zèle des fonctionnaires. Les facteurs et les agents-voyers étaient disposés à voter pour M. Fabiani ; on va leur envoyer l'ingénieur en chef et l'agent-voyer, qui vont faire une tournée spéciale. Il y a un canton que M. Fabiani a représenté, le canton de Calenzana, où M. Fabiani, étant du pays, était accueilli par tout le monde, avec le sentiment d'amitié le plus profond, où même la famille et les amis de M. Marini, son ancien concurrent légitimiste de 1871, qui se trouvait à ce moment sous-préfet dans une autre sous-préfecture de Corse, étaient prêts à voter pour M. Fabiani, parce qu'on voulait avoir le député à Calenzana. Et, alors que tout Calenzana était disposé à voter pour M. Fabiani, cette situation périlleuse est signalée à M. le préfet, qui s'empresse de faire dire aux gens de Calenzana et aux amis de M. Marini : Comment ! Vous n'allez pas voter pour le candidat du Gouvernement, du sous préfet, pour mon candidat ? Mais voyons ? Qu'est ce qui peut vous être agréable, être agréable à M. Marini ? Il a soixante-quatre ans ; il aurait besoin d'un avancement, pour avoir une retraite plus élevée. Il est sous-préfet, nous allons le nommer secrétaire général de la Corse ; Calenzana et la famille Marini seront contents. Il est à supposer que Calenzana ne donnera pas la majorité à M. Fabiani, et qu'on reviendra sur le désir de le nommer député de Calvi.

Et alors, les amis, la famille de M. Marini de dire : « Si M. Marini est nommé secrétaire général de la Corse, nous nous rendrons, c'est un bon cadeau pour Calenzana. Nous obtiendrons beaucoup de choses de la préfecture quand elle aura comme secrétaire général cet ancien candidat légitimiste de 1877, nommé depuis sous-préfet. »

Donc l'on promet, mais l'on ne fait pas que promettre, la nomination au cours d'une période électorale, parce que ces messieurs ne veulent pas se contenter de la promesse. Promettre n'est bien, tenir c'est mieux. Si la nomination n'est pas faite, se dit-on, nous ne serons pas sûrs d'avoir Marini comme secrétaire général de la Corse. Aussi le préfet n'hésite pas : « Vous aurez M. Marini comme secrétaire général de la Corse, j'en fais mon affaire. » Et alors on promet formellement à Marini, pour rallier les voix d'un canton, dans cette lutte électorale, la position de secrétaire général de la Corse. Cette nomination de l'adjoint du préfet, du chef des bureaux de la préfecture, cette nomination d'un haut fonctionnaire dans un pays où est ouverte une lutte électorale, devient un appât, un enjeu électoral, un moyen d'action électoral.

On avait trouvé cela très bien, avantageux, profitable. Eh bien ! je dis que c'est inadmissible au point de vue des mœurs électorales régulières et correctes.

Il paraissait même impossible qu'au cours d'une période électorale et pour déplacer des voix on fît cette nomination. Elle a eu lieu cependant, et elle a eu lieu à une date que je dois signaler à la Chambre parce qu'elle souligne toute l'inadmissibilité de la nomination. M. Marini, le 14 avril, trois jours avant le vote, au moment psychologique où on se décide à se mettre en campagne et à voter, télégraphie à Calenzana :

« Suis nommé secrétaire général Ajaccio. Affections. Marini. »

Calenzana se décide alors à voter pour M. Chaleil. La nomination de M. Marini est une affaire conclue ; il en a été averti le

14 avril et le journal de Bastia annonce le mouvement administratif en Corse, la nomination de M. Marini. Vous comptez bien que pour un candidat officiel de ce genre, il n'y a pas de secret place Beauvau. Le 14 avril il se fait télégraphier de Paris :

« Le conseil des ministres se réunira demain matin à neuf heures, à l'Elysée, sous la présidence du Chef de l'Etat, qui est rentré ce matin à Paris, venant de Montélimar. Le mouvement administratif qui sera signé demain au conseil des ministres comprend les nominations suivantes : M. Marini, secrétaire général de la préfecture de la Corse. »

Le 14, on annonce que la nomination est faite au conseil des ministres, et on le télégraphie à M. Marini. On n'en sort à Calenzana. Mais, au Journal officiel, elle ne paraît ni le 14, ni même le 17, il faut aller jusqu'au 30 avril pour y trouver le décret de nomination de M. Marini. Et, par une certaine pudeur, le Journal officiel, pour ne pas souligner la pression que cette nomination a pu avoir sur l'élection, le fait partir non du 14 avril, mais du 1er avril. On fait remonter au 1er avril une nomination qui avait été jetée le 14, en pleine fièvre électorale, dans la commune de Calenzana!

Voilà, messieurs, cette nomination véritablement inouïe comme acte de pression électorale, de marchandage, de promesse, d'achat politique, de vente, dans le chef-lieu de canton principal, celui duquel devait dépendre l'élection, et nous sommes à seize voix de majorité absolue, à trente-trois voix de majorité relative!

Abordons maintenant le détail de faits qui se sont passés dans les communes. Abordons les petites nominations et les petites promesses. Je me garderai, bien entendu, d'infliger à la Chambre des lectures trop nombreuses.

M. Fabiani n'a pas été entendu par le bureau; il a été entendu, je le reconnais, par la sous-commission.

Parmi cinquante pièces, toutes plus précises les unes que les autres qu'il a déposées, je prendrai simplement les principales.

Je viens de montrer la nomination d'un gros fonctionnaire, du secrétaire général de la préfecture de la Corse; mais vous pensez bien que les bureaux de tabac ont joué leur rôle! Des dépêches ont été envoyées pour annoncer des nominations immédiates, des admissions dans les hospices. Je passe sur toute cette petite cuisine, sur cette brouille électorale dans cette affaire suffisamment chargée.

Je qui est intéressant à retenir, ce sont les procédés qui ont été employés pour entraîner dans la commune de Muro, qui était douteuse, un grand nombre de familles à voter pour M. Chaleil.

Voici, par exemple, une veuve, en instance d'obtention d'un bureau de tabac, Mme Annonciade Maestracci, la belle-sœur de M. Poli. On lui envoya des dépêches et on lui fit même télégraphier de Marseille à ses parents le 16 avril, la veille du vote : « Bureau de tabac accordé, merci à tous. » (Mouvements divers.) Le bureau de tabac n'était pas même accordé et on n'avait pas craint de télégraphier à cette femme une nouvelle par conséquent inexacte pour obtenir cette répercussion dans la commune de Muro.

J'ai commencé à indiquer les faits d'intervention des magistrats; ils fourmillent dans le dossier. Nous avons vu déjà quelle a été l'attitude du conseiller à la cour, M. Serelli; mais une véritable ruée de magistrats s'est abattue sur cet arrondissement dont ils étaient originaires, abandonnant leurs postes, jusqu'au substitut de Saint-Flour qui est venu faire campagne avec le procureur de la République d'Ajaccio et celui de Corte.

Ici se place un cas particulier très intéressant. Le substitut du procureur de Corte, M. Costa, se trouve être parent de M. Fabiani et passait deux jours auprès de lui. Immédiatement le procureur général lui donne l'ordre de regagner son poste bien vite afin de ne pas se montrer auprès de ses parents pendant la période électorale; et, tandis que ce substitut n'a même pas pu voter pour son parent M. Fabiani, et qu'il était rappelé à son poste par l'autorité du procureur général, ce dernier quittait le sien et allait faire campagne dans toutes les communes de la circonscription. Ainsi, tandis qu'on donnait l'ordre au substitut, parent du candidat, de rejoindre son poste, on permettrait au chef de service, que dis-je! on enverrait même le chef de service faire cette campagne.

J'arrive aux faits de pression, qui, en dehors des magistrats, peuvent être imputables aux fonctionnaires de l'ordre religieux lesquels se trouvent très embarrassés.

Ici, apparaît précisément un des caractères les plus particuliers de cette élection qui méritent d'attirer l'attention et les réflexions de la majorité antiblricalade la Chambre.

En Corse, la situation se trouvait très intéressante et très singulière : le Gouvernement ne semble pas y apporter la même passion qu'en France à faire appliquer nettement la loi sur les congrégations. Voici un journal républicain qui s'exprime ainsi :

« Les préfets de la réaction :

» En Corse comme en maint autre département, d'ailleurs, la République est bien servie par le préfet qui est chargé de la représenter.

» Ce fonctionnaire est dans les meilleurs termes avec les cléricaux, il se garderait bien de rien faire qui pût les attrister.

» Les jésuites possédaient, à Bastia, une chapelle; ils ne s'embarrassèrent guère des décrets qui les obligeaient à former cet établissement. Leur chef se fit agréer comme aumônier de l'hospice civil et la chapelle de cet hospice devint le rendez-vous de toutes les pénitentes qui fréquentaient auparavant la chapelle des jésuites. (Mouvements divers). Les républicains protestèrent, il ne dépendait que du préfet d'empêcher que la loi fût violée. Mais celui-ci en refusa à agir. »

C'est que, messieurs, en Corse, il y a, comme à Dijon, un évêque incomplet, l'évêque Casanelli.

A droite. — Expliquez-vous! (On rit).

M. Habbert. — Il se trouve dans cette situation bizarre d'avoir reçu l'investiture du pouvoir civil, du ministre des cultes, d'être l'évêque fonctionnaire, l'évêque du clergé national, du clergé du pouvoir civil, mais de ne pas être agréé par le pontife religieux.

Vous pensez bien qu'un évêque dans cette situation n'a rien à refuser à M. le ministre de l'intérieur et des cultes; il lui est impossible, lorsqu'un préfet honoraire, sous-préfet la veille encore, est engagé dans la lutte électorale, de ne pas lui donner son concours, de ne pas lui accorder son suffrage.

(A suivre).

Candidature Sénatoriale

M. Charles Decori, avocat à la Cour d'appel de Bastia, conseiller général du canton de San Nicolao di Moriani, cédant aux instances de plusieurs de ses amis, pose sa candidature au Sénat pour le siège de M. Moracchioli.

Bulletin Financier

Paris, le 8 juillet 1904.

La lourdeur du début sous l'influence de la faiblesse des Consolidés et des mines au Stock-Exchange n'a fait que s'amenuiser en séance à la suite de notre Rente qui tombe à 98,40, entretenant avec elle toute la cote. Les fonds d'Etats sont naturellement les plus atteints, et perdent aux Extérieures à 88,05 et la Turc à 96,40. Les Sud-Etats du Crédit se subissent que fort peu l'influence ambiante. Nous retrouvons le Comptoir d'Escompte à 608, le Crédit Lyonnais à 1.432 et la Société Générale à 625.

Nous rappelons que les actionnaires de la Compagnie Générale Transatlantique ont le plus grand intérêt à assister à l'assemblée extraordinaire du 22 juillet, des questions capitales pour l'avenir de la Société devant y être discutées. Si l'assemblée réunit le nombre suffisant d'actions pour délibérer valablement, il sera ajouté à chaque actionnaire deux francs par action présente ou représentée.

Lourdeur des Chemins Français.

Election de Meria

M. Antonetti, avocat à la Cour d'appel de Bastia, nous prie d'insérer la lettre suivante, adressée à ses électeurs de Meria.

Mes chers Amis,

La lutte ardente qui s'est poursuivie contre nous depuis près de six mois dans notre commune vient momentanément de prendre fin.

Si le résultat nous a été défavorable, vous savez à quoi nous devons attribuer notre échec.

Plusieurs de nos amis venus à Meria pour prendre part au vote de dimanche ont été obligés de rebrousser chemin dans les conditions que vous connaissez.

Si le seul désir de voir triompher ma cause m'avait guidé, j'aurais accepté le débat tel qu'il se présentait : c'était la victoire : elle est été payée trop cher.

Je vous devais, je devais à tous mes concitoyens, sans distinction de parti, je me devais à moi-même ainsi qu'à ma famille, de décliner une cruel lourde responsabilité. La moitié d'une population était armée contre l'autre moitié; le sang avait déjà coulé et vous n'ignorez pas que le tout n'était produit sans provocation aucune de notre part.

Tous ces électeurs qui étaient régulièrement inscrits et avaient le droit de prendre part au vote; tous ces amis qui m'avaient donné tant de preuves de dévouement, ont dû malgré eux se retirer la mort dans l'âme en présence des menaces de mort avec ordre et sous condition dont ils avaient été l'objet; d'autres ayant reculé devant l'imminence du danger se sont abstenus.

Malgré le désarroi qu'entraînent toujours des incidents aussi rebattables; malgré les manœuvres de la dernière heure que nous n'avons pas eu le temps matériel de déjouer, nous avons voulu nous compter et si nous avons eu quelques défections attribuées à la certitude apparente de notre insuccès, nous avons serré les rangs de telle sorte que pour les moins éclairés, la vérité s'est fait jour.

Mes chers Amis,

Je vous remercie de votre dévouement; conservez-le moi; le mien ne vous fera jamais défaut. Vous me trouverez toujours sur la brèche quand il s'agira de vos intérêts ou de nos besoins communs.

Je reste ce que j'ai toujours été, votre ami, comme vous avez toujours été les miens.

D. ANTONETTI,
Avocat à la Cour d'appel de Bastia

Elections de Casamaccioli

On connaît les incidents qui se sont produits à Casamaccioli, le 1er mai et le 12 juin à l'occasion des élections municipales.

Ces élections ont eu lieu pour la troisième fois le 10 de ce mois.

La liste républicaine de M. Santini Jean-César, ancien maire, a été élue sans concurrents.

Il ne s'est produit aucun incident sérieux, grâce à l'imposante force armée qui se trouvait sur les lieux pour assurer l'ordre; grâce aussi au sang-froid de M. Santini dont l'autorité morale a su calmer les esprits très surexcités pourtant.

Ecole pratique d'agriculture d'Ajaccio

Lundi dernier ont eu lieu dans les salles de l'école pratique d'agriculture d'Ajaccio, les examens d'admissibilité à suivre les cours de cette école.

Ont été admis par ordre de mérite :

MM. Cappolani, Carlotti, Colonna, Laorenzi, Giudicelli, Alfonsi, d'Ornano, Cantara, Fabiani, Bocchecciampe, Gautet.

Ces élèves se reudront le 1er octobre prochain à Ajaccio, date à laquelle est fixée l'ouverture des classes.

Médaille des Douanes

La Médaille des douanes a été conférée aux agents dont les noms suivent :

Giacomoni Antoine-Paul, préposé visiteur à la Joliette.

Giormini Mathieu, sous-brigadier à Marseille.

Ciavaldini Paul-Toussaint, préposé à Castigneau.

Giudicelli Auguste, préposé à Marseille.

Gaviol Joseph-Antoine, matelot à Cette.

Taddei Dominique-François, préposé à l'Ile-Rousse.

Bruti Brutus, préposé visiteur à Mostaganem.

Les Elections Départementales

Levie

On annonce une candidature ouvrière dans le canton de Levie, celle de M. Paul Giuseppelli, de Figari.

Ajaccio

M. Peraldi, ancien sénateur, conseiller général sortant, a pour concurrent M. Jacques Stephanopoli, adjoint au maire.

Cervione

M. le colonel Astima, député, conseiller général sortant du canton de Lari, se représente dans ce canton ainsi que dans celui de Cervione, contre M. l'avocat Massoni, conseiller général sortant.

La Cirnea à Cervione

La conférence de la *Cirnea* a été donnée hier à Cervione, devant une salle comble.

M. le maire Astima, empêché au dernier moment, avait confié la présidence au doyen du conseil, M. le capitaine Pasqualini. M. René Sangy a obtenu plein succès.

Fête Nationale

A l'occasion de la Fête Nationale, e Gouverneur de la Corse passera le jeudi 14 juillet 1904 à 8 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, la revue en grande tenue de service des troupes de la garnison de Bastia.

MM. les officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale, sont priés d'assister en tenue à cette cérémonie nationale.

Retraite du 13 Juillet

Ce soir mercredi, veille de la fête du 14 juillet, à 9 heures et quart, aura lieu une retraite aux flambeaux.

La retraite partira de l'hôtel du gouvernement et suivra l'itinéraire ci-après :

Place Saint-Nicolas, rue du Nouveau-Port, elle tournera à gauche avant d'arriver aux docks pour s'engager dans la rue de Toga, qu'elle suivra, avenue de la Gare, boulevard Paoli, rue Miot, rue de l'Opéra, boulevard Saint-Angelo, jusqu'à la place d'Armes, où elle fera demi-tour, boulevards du Palais et Paoli, rue Miot. Le cortège s'arrêtera sur la place Saint-Nicolas à l'entrée du cours Sebastiani, la *Marseillaise* sera jouée.

⁂

La Maire de la Ville de Bastia a l'honneur de prévenir les habitants des maisons situées dans un rayon de 125 mètres de la batterie Saint-Erasme à ouvrir leurs fenêtres pendant l'exécution des salves de réjouissances qui seront tirées le 14 juillet à 8 heures du matin, à midi et 8 heures du soir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26·5 à midi, + 29·6. à 7 heures du soir, + 27· Maxima, + 30·. Minima, + 22·.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. faible.

Dans l'après-midi, N. O. id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Thermomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Artillerie

M. Marcotte de Sainte-Marie, lieutenant au 38e rég. d'artillerie, est affecté au 33e rég. de même arme.

⁂

Incident Bonnet-Arrighi

Nous recevons trop tard la réponse à l'incident Bonnet-Arrighi qui a paru dans notre numéro d'hier. Nous la publierons demain.

⁂

Baccalauréat

C'est avec plaisir que nous avons vu figurer sur la liste des bacheliers, Rhétorique classique moderne, le nom du jeune Luciani Pierre, le fils de M. le pharmacien Luciani.

M. le ministre n'a pas hésité à lui accorder la dispense d'âge, en présence des excellentes notes fournies par tous ses professeurs. C'est un jeune homme qui donne les plus belles espérances; aussi nous nous associons aux vœux de ses nombreux parents et amis.

⁂

Décès

M. Xavier Mattei, facteur des postes dans notre ville, a eu la douleur de perdre sa femme, emportée à l'âge de vingt-huit ans par une cruelle maladie.

Les obsèques ont eu lieu dans l'après-midi. Tous les camarades de M. Mattei et ses nombreux amis suivaient le cortège de cette compagne si dévouée, de cette mère si tendre, que la cruelle mort a enlevée si prématurément à son époux et à ses enfants.

L'absoute a été donnée en l'église paroissiale Sainte-Marie.

Nous adressons à M. Mattei et à la famille Gaspari toutes nos condoléances,

⁂

Avis

—Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Caraffa, notaire à Bastia.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

⁂

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

Etat Civil

MARIAGES

Aschiero Ange-Louis, cocher, de Cervione, et Emanuelli Barbo-Marie, ménagère, de Zalana.

NAISSANCES

Lorenzi Anna.

DÉCÈS

Mattei Marie-Antoinette, mariée, 28 ans, de Bastia.

de Gaffory Hyacinthe, veuf, 57 ans, de Bastia.

Bianchi Joseph, 4 mois, de Bastia.

Bourse de Paris

11 juillet. — 11 juillet

Rente de 3 0/0 ancien 98.05 — 98.30

— 3 0/0 amortis 98.35 — 98.20

Ex-coupon.

AVIS

M. Franceschi de Pancheraccia met en vente sa récolte de 1904

Vin rouge à 0,40 le litre

M. Castellani (Cie Fraissinet) de Chiatra, Pietra-di-Verde, met en vente sa récolte de 1904

Vin rouge à 0,45 le litre

S'adresser à M. Donsimoni, rue Neuve Saint-Roch en face M. Maestracci F. D., Bastia.

VENTE
aux enchères publiques
de Meubles et objets diver
dans les magasins Marinetti

Mercredi 13 juillet, à 2 heures
et jours suivants au besoin

Les Machines et Matériel d'atelier sont mis en vente le 21 courant.

Pour renseignements s'adresser : François Maestracci, Agréé-Liquidateur, 2, rue Neuve Saint-Roch.

OREZZA-LES-EAUX
Grand Hôtel de la Paix
Veuve **PIETRI**, propriétaire
Ouvert du *1er juillet au 15 septembre*

Réduction pour familles et séjours prolongés.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de **BASTIA** pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00339

La Situation

Bien que la prise de Kaïping par les Japonais n'ait pas été officiellement annoncée par l'état-major russe, on peut la considérer comme certaine. C'est un très grand succès et gros de conséquences matérielles et morales. On peut, dès maintenant, prévoir la chute de Niou-Chouang et le rejet des Russes loin de la mer.

S'il est vrai que ceux-ci étaient commandés par le général Kouropatkine, le prestige du général en chef ne peut manquer d'être atteint par sa défaite. On annonce d'un autre côté que 25.000 Japonais, qui marchaient sur Moukden, sont revenus sur leurs pas ; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que l'on en disait autant du général Oku trois ou quatre jours avant qu'il reprit sa marche victorieuse sur Kaïping.

Une autre dépêche fait connaître que Kouropatkine bat en retraite sur Liao-Yang et Moukden. Il reste à savoir si dans cette saison de pluie torrentielle et dans la vallée inondée où se trouve actuellement son armée, l'état des routes lui permettra d'exécuter sans trop de difficultés ce mouvement et assez rapidement pour éviter d'être coupé de sa ligne de retraite par l'armée du général Kuroki. La situation des Russes semble donc très critique, plus qu'elle ait encore été depuis l'ouverture des hostilités.

MANDCHOURIE

La retraite des Russes

Suivant une dépêche de Saint-Pétersbourg, l'état-major russe a ordonné que les trois grands parcs de munitions et d'approvisionnements de toutes sortes, accumulés à Liao-Yang seront acheminés sur Moukden et Karbine.

Ce mouvement, déjà commencé, marque les intentions du général Kouropatkine, décidé à battre en retraite jusqu'à l'arrivée des renforts suffisants pour tenter une action décisive.

PORT ARTHUR

La 2e ligne de défense détruite par les Japonais

Pertes considérables

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Des nouvelles provenant de Niou-Tchouang, annoncent qu'un combat acharné dure depuis jeudi à Port-Arthur.

« Les Japonais, après de considérables sacrifices en hommes, ont réussi, à la suite de plusieurs assauts à s'emparer de la deuxième ligne de défense de la place.

« On ne connaît pas d'autres détails. »

Cette dépêche n'a pas encore été confirmée par l'état-major russe.

Bataille Navale

Le bruit a couru hier à Saint-Pétersbourg que la flotte russe avait livré à la flotte japonaise, sous Port-Arthur un combat naval fatal à cette dernière.

Aux ministères de la guerre et de la marine on déclare avoir eu connaissance de ce combat par des dépêches particulières mais ne posséder à ce sujet aucun renseignement officiel.

Nos Paquebots

Les Essais du « Gallia »

Les essais définitifs du *Gallia*, le premier paquebot qui a été construit à Nantes, dans les chantiers de notre nouvelle Compagnie maritime, ont eu lieu hier ; ils ont été on ne peut plus satisfaisants.

En effet, ce magnifique steamer a donné aux essais une vitesse supérieure à dix-huit nœuds.

MÉDAILLE PÉNITENTIAIRE

La médaille d'honneur pénitentiaire a été décernée à M. Giorgetti, gardien ordinaire au pénitencier de Chiavari.

LE VATICAN et les Evêques

Le *Matin* dit que le Vatican a ordonné à divers évêques de France de donner leur démission. Ces évêques en ont référé au ministre des Cultes qui a déclaré qu'ils ne pouvaient être destitués que par une volonté concordante de l'Etat et de l'Eglise.

Le Vatican a signifié aux évêques suspects de vouir se démettre à Rome dans la quinzaine. Le ministre des Cultes a ordonné à ces évêques de ne pas quitter leur poste.

Le *Matin* ajoute que si le Vatican destituait ces évêques, le Gouvernement supprimerait aussitôt le budget des Cultes.

Les évêques visés par le Vatican sont ceux de Laval et de Dijon, ainsi que deux évêques et trois archevêques qui ont refusé de faire campagne en faveur des congrégations.

Le Bey de Tunis
A PARIS

L'arrivée

Le train présidentiel est arrivé à la gare de Lyon à 9 heures et quart. La gare était splendidement pavoisée aux couleurs tunisiennes. Le grand salon était élégamment décoré et orné de fleurs.

Le général Dubois, secrétaire général de l'Elysée, chef de la maison militaire, a salué le Bey au nom du président de la République. A ses côtés se trouvaient le préfet de la Seine, le préfet de police, d'autres hauts fonctionnaires, le directeur général et le haut personnel de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, des notabilités tunisiennes présentes à Paris.

Les honneurs ont été rendus par une compagnie d'infanterie et la musique.

Le Bey et sa suite ont été conduits à l'Elysée Palace, aux Champs-Elysées, dans les voitures de la présidence, escortés par un escadron de cavalerie.

Les Visites

Vers 11 heures, le Bey a rendu visite au président de la République. Cette visite a duré vingt minutes.

A 11 heures et demie, le président de la République a rendu sa visite au Bey.

A midi, déjeuner intime à l'Elysée Palace.

Dans l'après-midi le Bey a fait ses visites officielles.

Dîner de gala

Un grand dîner militaire a eu lieu à l'Elysée, pendant lequel s'est fait entendre la musique de la garde républicaine.

Le soir, fête nocturne dans les jardins de l'Elysée.

A L'ÉLYSÉE

Dîner de gala

Le président de la République et Mme Loubet ont offert, ce soir, au palais de l'Elysée, un grand dîner en l'honneur de S. A. le Bey de Tunis, auquel étaient invités les présidents des Chambres, les membres du gouvernement, les officiers généraux et les chefs de corps de l'armée de Paris qui doivent prendre part à la revue du 14 juillet.

Ce dîner a été suivi d'une belle réception.

Les Morts du Jour

M. René de Pont-Jest

M. René de Pont-Jest, le romancier bien connu, est décédé hier.

Né à Reims le 15 octobre 1850 d'une famille qui avait compté plusieurs officiers sous l'Empire, fut destiné à la marine et embarqué fort jeune pour les Indes, où il resta six années. Il fit ensuite les campagnes de la Baltique et de Crimée, en qualité d'aspirant, puis donna sa démission pour se livrer aux travaux littéraires.

M. de Pont-Jest fut un collaborateur assidu du *Petit Journal*, de la *Revue contemporaine* et du *Figaro*.

Il publia plus tard plusieurs ouvrages remarqués, entre autres : *la Bâtarde*, *les Crimes d'un Ange*, *la Femme de cire*, *Divorcée*, *le Fleuve de Perles*, etc.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Girard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Fraudes et falsifications

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à réprimer les fraudes sur les vins.

Après une vive discussion, l'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Le Sénat adopte ensuite divers projets de loi d'intérêt local.

Ouverture de crédits

Le Sénat adopte également diverses demandes d'ouverture de crédits.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain à 2 heures.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'emprunt de Paris

1re délibération sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter une somme de 120 millions et à organiser le service du gaz.

Sur la proposition de M. Cougy la discussion est renvoyée à la rentrée d'octobre.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

Le procès-verbal de la séance du matin est adopté après lecture.

Vérifications des Pouvoirs

La Chambre passe à la discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales de la 3e circonscription de Lyon.

Le rapport conclut à la validation de cette élection.

Après une discussion peu importante la chambre prononce la validation de l'élection de M. Normand.

M. Normand est admis.

LES MILLIONS des Chartreux

Discussion des conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les millions des Chartreux.

Les Ordres du Jour

Ordre du jour Berry

Le président annonce qu'il a reçu de MM. Berry et Gauthier de Clagny une demande proposant l'ordre du jour pur et simple.

Ordre du jour des délégués des Gauches

Plusieurs députés, délégués par les différents groupes de la gauche, déposent l'ordre du jour suivant :

« La Chambre considérant qu'il est résulté de l'enquête que l'honorabilité du président du Conseil et des autres membres du gouvernement reste au dessus de tout soupçon, et, flétrissant les calomniateurs, passe à l'ordre du jour. »

M. Simonnet

monte à la tribune :

Au nom de la minorité de la commission d'enquête, il déclare ne pas accepter les conclusions présentées par le rapporteur de la commission.

« Cette enquête, ajoute-t-il, a démontré que les diffamateurs se sont toujours dérobés.

M. Colin

rapporteur de la commission, dit qu'il n'a jamais douté de l'honnêteté de M. Combes.

» Aucune complicité gouvernementale n'a été découverte à propos des Chartreux et la commission n'a révélé aucune tentative de corruption qui ait été faite auprès de M. le Président du Conseil.

» L'intérêt politique supérieur, invoqué par M. Combes, n'existe donc pas, aussi, l'orateur se voit-il dans l'obligation de repousser les conclusions de la commission d'enquête.

M. Paul Constans

dit que M. Combes est incapable de commettre une félonie, mais qu'il faut blâmer sévèrement la magistrature à cause du rôle qu'elle a joué dans cette affaire.

M. Flandin

président de la commission d'enquête, démontre que ceux qui ont été les calomniateurs du gouvernement n'ont apporté contre lui aucune preuve, mais il avoue que M. Combes a eu tort de mettre en jeu l'intérêt politique supérieur.

« Si M. Lagrave a été le corrupteur, ajoute M. Flandin, il faillit le poursuivre.

« La Justice devra continuer l'œuvre commencée par la commission d'enquête, mais il faut protester contre les nouvelles mesures judiciaires qui ont été mises à jour par l'enquête. »

L'orateur termine en déclarant qu'en aucune occasion et pour n'importe quel motif, la justice ne doit être mise au service de la politique.

Café des Gourmets

A partir de 4 heures du soir

GLACES
assorties

AVIS DE DÉCÈS

(SAINT-FLORENT)

Mme veuve Marcel Feydel, MM. François, Hilaire, Paul et Robert Feydel, M. Toussaint Feydel, M. et Mme Pierre Feydel, capitaine en retraite ; M. et Mme Pietri née Feydel et leurs enfants, M. et Mme Orsini née Feydel et leurs enfants, M. et Mme Latour née Feydel et leurs enfants,

Les familles Guidoni, Poggi, Castelli, Conti, Valery, Pietri, Leuti,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Feydel Pierre-Rameau

leur fils, frère, beau-frère, neveu et cousin, décédé à l'âge de 45 ans.

Les obsèques ont eu lieu à St Florent, le mardi 12 du courant à 3 heures du soir.

AVIS DE DÉCÈS

(SARTENE)

M. Varese, agent-voyer d'arrondissement à Sartene, et Mme Varese ; Mme veuve Varese ; Mlles Angéline et Anna Varese ;

Les familles de Luri, Camagna, Casabianca, Susteli, Orsini et Sciascaiga,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Louise Varese

leur sœur, belle sœur, tante et cousine, décédée à Sartene, le 10 juillet 1904, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

M. Ange de Gaffory, Premier Président honoraire, chevalier de la Légion d'honneur ;

M. Xavier de Gaffory, Percepteur des contributions directes à Marseille, chevalier de la Légion d'honneur ; et Mme de Gaffory ;

M. Emile de Franceschi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Hyacinthe de Gaffory

Ancien Commandant aux Messageries Maritimes

leur frère et beau-frère, décédé dans la nuit du 11 au 12, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 9 heures 1/2.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, (Ville Cecconi.)

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

SERVICE HEBDOMADAIRE
très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.

à M. Henri Laisé, 18, rue de la République, à Marseille.

à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

STATION D'ÉTE
Hôtel Monte d'Oro
La Foce de Vizzavona
Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour famille

V. BUDTZ.

CHOCOLAT MENIER

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix : 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N, Mattei et Cie, à Bastia.

TUMEUR

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIII^e^ siècle, Allégorie (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :
A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
A *BASTIA*, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste
a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
SOUS LA DIRECTION DE Mme Alice RAYMOND
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, 3 fr.
Départements : 3 mois, 3 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toute les Dames ont le plus grand intérêt à se servir
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 16 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.
Le numéro se trouve aussi au comptoir de vente du Gérant, 56, rue Jacob, Paris.
On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

PÉTROLE
La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.

Un très grand nombre de personnes ont retrouvé leur santé et le rajeunissent par l'usage des PILULES DÉPURATIVES GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Essoufflement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.
M. Prend'homme, rue St-Saint-Simon, 26 — PARIS

ASTHME et CATARRHE
ESPIC

FAITES ANALYSER VOS URINES
DIABÈTE Guérison certaine
Cachets ANTIDIABÉTIQUES Paul VÉDIE
LA BOITE : 5 francs. — ESSAYER, C'EST SE GUÉRIR!
DÉPOT à Bastia, Pharmacie MARCANTETTI. qui se charge des ANALYSES D'URINES

BÉNÉFICES RÉALISÉS
Pendant le mois de Juin 1904
Opérations de bourse en participation
Méthode raisonnée 33me année.
Groupes de 5.000 francs. — Parts de 100 fr.
Bénéfices par groupes de 5.000 fr.
Groupe **Rente** 1.201.15, soit 24.02 pour cent
Extérieure 10.916.58, soit 218.35 pour cent.
Rio 824.55, soit 16.50 pour cent.
Demandez la preuve ainsi que les résultats obtenus depuis un an, à la Dépêche Financière, 33e année, 114, rue de Provence, PARIS.
Brochure gratuite
Moyen de gagner beaucoup d'argent avec une petite somme

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE
Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Pozzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.
S'adresser au bureau du journal.

EXPOSITION 1900 PARIS
Le GRAND PRIX aux Machines
SINGER
Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent :** Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.**
Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.
LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT
Se méfier des Contrefaçons
LA COMPAGNIE **SINGER** refuse sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE
BASTIA, 8, Boulevard du Palais, 8 — AJACCIO, 16, Cours Napoléon, 16
36, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseau artificiel.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Librairie Ollagnier
Excellents Livres nouveaux à demi Prix.
Georges CHAMEROT, Éditeur, 19, Rue de Poitiers, PARIS
PETIT LAROUSSE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*
Édition Scolaire 3f 50 — Édition des Adultes 5f.
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
par H. PAUL et Victor MARGUERITTE
PRIX : Broché 2f ; Cartonné 2f 50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — JEUDI, 14 JUILLET 1904 — N° 164

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00340

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(*Terranova et Furiani*)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(*Terravecchia*)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Bonaventure.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 4 h. 09 m. — Coucher, 7 h. 07 m.
Lune Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Henri.

13 JUILLET

CAUSERIE AGRICOLE

La Causerie agricole de la semaine dernière m'a attiré une volée d'encre de la part d'un honorable commerçant de cette ville, qui, dans un article que le *Petit Bastiais* a publié dans son numéro du 6 juillet, s'est élevé avec indignation contre les affirmations que j'ai pu me permettre sur la vénalité des denrées insulaires.

Mon Dieu ! pour avoir constaté e fait, je ne crois pas avoir médit des maisons de grains et farines de Bastia qui ont rendu et rendent encore des services signalés aux habitants, (c'est pourquoi médire d'elles, c'est crier contre nous-mêmes. Leur prospérité est en raison directe de la nôtre et il serait malsonnant aux pauvres producteurs de l'intérieur qui trouvent chez elle les matières premières qui leur sont indispensables, de blâmer leur manière d'agir, qui est conforme aux traditions commerciales les plus légales et les plus honnêtes.

Si la nécessité d'avoir ces maisons à Bastia s'impose, pour contenter le consommateur qui leur prend les denrées utiles et à bon marché, qu'elles tirent de la Tunisie et de l'Algérie, je crois que la création de marchés publics, où ce même consommateur achèterait ces mêmes produits, sortant de l'île, ne nuirait pas à la prospérité de la Corse. Car, c'est là le point principal que mon contradicteur n'a pas voulu ou n'a pas cru devoir réfuter dans son article.

La loi du *struggle for life* qu'il invoque fort à propos, a amené la création des syndicats.

Maintenant on cherche partout à mettre en relations directes le producteur avec le consommateur.

Le syndicat de Bastia s'entend à faire prévaloir ce système. Et le succès couronne les efforts qu'il tente. Quel mal y a-t-il à cela ? Comme de poser l'administration supérieure à se fournir en Corse, d'avoines, fourrages et céréales, et de chercher à créer des centres de réunions périodiques où les populations viendraient échanger ou vendre leurs productions terriennes de toutes sortes ?

Tout est là.

L'avenir économique de notre département doit préoccuper au même degré tous ceux qui aiment la Corse, et il faut s'attacher à réaliser les réformes utiles, sans parti pris, comme sans arrière-pensées.

Un fait indéniable existe :

Il y a quarante ans, la Corse produisait 800.000 quintaux métriques de blé. Aujourd'hui, le rendement est tombé à 80.000. C'est un rapport administratif qui le constate.

Pourquoi cela ? Parce que la Corse a été inondée de farines à bon marché, qui ont détruit peu à peu la culture du blé. Si au moment où cette importation s'est produite une bonne mesure de préservation était survenue, nos ménagères continueraient à enfourner chaque semaine pour les besoins de la famille ce bon pain délicat, nourrissant et savoureux provenant de nos blés indigènes, et nous ne nous arrêterions pas à cette brutale statistique qui montre que la Corse est l'île méditerranéenne la plus pauvre et la plus délaissée. Son sort est incertain et précaire, si un cataclisme survenait inopinément et l'isolait de la France.

Je voudrais réagir contre cela et ramener notre île au point de vue culturel à la prospérité d'autrefois. Et pour ce, je m'attaque à tous les abus ; faut-il m'en vouloir ? D'autant plus qu'il est regrettable de constater qu'un pays essentiellement agricole comme le nôtre en est arrivé à demander ailleurs ce qu'il peut se procurer si facilement chez lui.

Il est certain que si on continue à dédaigner les céréales insulaires, les cultures de ces denrées disparaîtront totalement. Les pauvres paysans en souffriraient considérablement.

Comme ils sont les plus nombreux et les plus intéressants, il ne faut pas jeter la pierre à ceux qui, comme moi, par l'initiative individuelle, par l'association, par tous les moyens d'action sociale qui peuvent être admis, essayent de relever l'agriculture nationale.....

D.

Les Élections Départementales

Circulaire
DE
M. le Procureur général

M. le Procureur général près la Cour d'appel de Bastia adresse la circulaire suivante aux procureurs de la République :

Bastia, 9 juillet 1904.

A la veille de toutes les élections générales ou importantes, une circulaire du Parquet de la Cour rappelle aux magistrats du Parquet et à MM. les Juges de paix que, tout en affirmant nettement leurs opinions républicaines, ils doivent se tenir à l'écart des luttes politiques et garder toujours une attitude correcte, impartiale et réservée.

Malgré ces instructions répétées, au lendemain de chaque scrutin, des protestations surgissent contre des magistrats accusés d'avoir compromis, par des ardeurs regrettables, leur caractère et leur dignité. Ces plaintes, souvent exagérées, sont quelquefois fondées en partie. En général, il est juste de le reconnaître, la conduite des magistrats est convenable au point de vue électoral dans l'arrondissement, le canton ou la commune où ils exercent leurs fonctions. Mais on en voit qui, au moment des élections, s'en vont dans d'autres arrondissements, cantons ou communes, mettre activement à la disposition des candidats de leur choix leur influence personnelle ou de famille, en oubliant le calme et la modération dont ils ne doivent jamais se départir.

Ce sont là des procédés fâcheux et qui discréditent la magistrature. Toutes les fois que j'ai été avisé d'une situation semblable, je me suis empressé d'inviter les magistrats à rejoindre leur poste, sans avoir à me préoccuper de la candidature qu'ils soutenaient ; mais souvent ces faits ne sont portés à ma connaissance qu'après le scrutin, alors qu'il est trop tard pour intervenir et qu'il ne me reste plus que la possibilité de les blâmer sévèrement, ce qui ne se fait pas attendre.

Il faut que cet état de choses prenne fin si nous voulons maintenir intacte l'autorité qui doit s'attacher à nos fonctions.

Une première mesure me paraît s'imposer. Il convient que chaque magistrat soit électeur à sa résidence, qui doit être son vrai domicile, et uniquement à cette résidence. C'est d'autant plus nécessaire que la présence des magistrats est indispensable le jour des élections au cas où des troubles viendraient à se produire, et que, par suite, ils ne doivent pas pouvoir s'absenter pour remplir ailleurs tous devoirs de citoyen.

En conséquence, vous voudrez bien veiller à ce qu'il en soit ainsi à l'avenir pour les magistrats du Parquet et pour MM. les Juges de paix. Ceux d'entr'eux qui sont inscrits dans une autre commune que celle où ils exercent leurs fonctions prendront dans le plus bref délai les mesures nécessaires, tant pour se faire porter sur la liste électorale de leur résidence que pour se faire rayer de toutes les autres.

Vous aurez soin de m'envoyer, avant la formation définitive des prochaines listes électorales, une déclaration formelle de chaque magistrat attestant que mes instructions ont été suivies.

En second lieu, pendant la durée des périodes électorales, aucun congé ne sera accordé aux magistrats, à moins de circonstances exceptionnelles dont il me sera rendu compte.

Si, malgré tous ces efforts, nous ne pouvons désarmer chez quelques magistrats de la Corse ce besoin, que l'on dirait irrésistible, de se jeter dans les luttes violentes de la politique, il ne nous restera plus qu'à proposer contr'eux des mesures exceptionnellement sévères et nous ne faillirons pas à notre devoir.

Le Procureur général,
NOGUÈRES.

L'Election de Calvi

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juillet (Suite et fin)

M. Hubbard continue ainsi :

C'est en effet ce qui s'est passé en Corse. Et M. le rapporteur Camuset de nous dire : « En Corse le clergé est libre et paraît s'être divisé dans cette élection. Les uns ont voté pour le candidat du ministère, les autres paraissent avoir voté pour M. Fabiani. »

Non, messieurs, ce n'est pas la situation et ce n'est pas, surtout, la proportion.

M. Casanelli est l'évêque, comment dirai-je, réfractaire, celui qui est en lutte avec une partie de ses curés, comme l'évêque de Dijon. C'est là ce que nous voulons souligner pour le pays républicain.

Nous avons depuis longtemps montré le danger qu'il y avait à faire une politique dans laquelle on semblerait vouloir viser l'organisation d'une constitution civile du clergé, d'une espèce d'Eglise catholique indépendante de Rome mais dans la main du Gouvernement et qui serait pour lui un précieux ressort électoral.

C'est la situation en face de laquelle nous nous sommes trouvés à Calvi. On a fait marcher l'évêque administratif, l'évêque du ministère de l'intérieur, et je vais vous lire un document très intéressant qui porte la cote 16 :

« Les électeurs soussignés de la circonscription de Calenzana affirment qu'il est à leur connaissance que Mgr Casanelli, prélat de Pie X, nommé par le Gouvernement évêque d'Ajaccio, nullement jusqu'ici par le pape, a pris une part des plus actives à l'élection législative de Calvi ; qu'il a écrit à ses parents de Cassano et de Lunghignano ainsi qu'à bon nombre d'ecclésiastiques de l'arrondissement de Calvi, pour les engager à voter et à faire voter en faveur de M. Chaleil, candidat du Gouvernement ; que les ecclésiastiques qui ont suffragé, le 17 avril, dans ce même arrondissement, ont tous ouvertement manifesté leurs sympathies pour M. Chaleil, à l'exception de M. le Curé d'Algajola et des vicaires de l'Ile-Rousse et de Corbara ; que plusieurs d'entre eux se sont jetés sans scrupules dans la grande mêlée, et que, parmi ceux-ci, il convient de placer au premier rang l'archiprêtre de Calvi, les abbés Darj et Marini, de Calenzana ; les curés de Moncale et de Cassano ; le curé-doyen de Belgodere et le curé de Pero-Casevecchie, M. Baccelliari, (lequel magistrat a déserté son poste pour se rendre à Ville di Paraso, au milieu de la tourmente électorale et y voter pour M. Chaleil, tout en faisant, à ciel ouvert, une propagande effrénée en faveur de ce dernier).

« Et qu'enfin les ecclésiastiques qui avaient des sympathies pour M. Fabiani ont dû s'abstenir d'aller aux urnes, menacés qu'ils étaient d'encourir la disgrâce de Mgr Casanelli et de voir leur traitement supprimé, à cause de leur hostilité à l'égard du candidat du Gouvernement.

» Fait et signé ce jour, 10 mai 1904. »

Voilà, messieurs, ce que disent les électeurs républicains ; et les pièces de ce genre fourmillent dans mon dossier. Elles ne peuvent laisser aucun doute sur ce fait que le clergé officiel, dans la main de l'évêque officiel, s'est jeté à corps perdu dans la bataille électorale en faveur du candidat qui aspirait à figurer dans la majorité républicaine.

» Les soussignés, tous électeurs de Calenzana, déclarent sur l'honneur que le sieur Marini Jean-Baptiste, abbé, ancien vicaire de Calenzana, fermier de M. le prince Roland Bonaparte, a combattu la candidature Fabiani par tous les moyens dont il disposait, parce que les parents et les amis de M. Fabiani n'avaient pas appuyé aux dernières élections législatives, la candidature du nationaliste M. Bonaccorsi, et ce, par esprit de vengeance, comme il l'a crié à haute voix dans les rues quand il a été reconnu que M. Fabiani n'avait pas obtenu la majorité dans sa commune ;

« Que le susdit abbé Marini, se trouvant à la tête d'une exploitation agricole assez importante, a obligé tous les ouvriers qu'il employait... » Et je me souviens encore de la protestation contre la pression patronale que j'ai versée au débat à l'occasion de l'élection de Corbeil.

« ... Que M. Marini a obligé tous les ouvriers qu'il employait à voter pour M. Chaleil, qui est devenu par le fait le candidat des nationalistes de Calenzana ; car tous ceux qui ont appuyé cette candidature, chefs de file et simples électeurs, ont voté pour M. Bonaccorsi aux dernières élections législatives ;

» Que la période électorale à Calenzana était ouverte plusieurs mois avant la mort de notre regretté député M. Malaspina et que le même parti qui a combattu M. Fabiani se préparait à s'emparer de la mairie pour mieux combattre M. Malaspina aux élections législatives prochaines. »

Le reste est relatif à la situation locale et se termine ainsi :

« M. Malaspina, le préfet de la Corse et le sous-préfet de Calvi faisaient déjà la campagne pour maintenir la municipalité existante, favorable à l'ancien député ;

» Que la mort de M. Malaspina est venue tout changer, et l'on a vu ainsi l'administration de la Corse réformer entièrement sa tactique et protéger ouvertement le parti qu'elle avait combattu du vivant de M. Malaspina (c'est-à-dire ses meilleurs amis. »

La pièce 46 a également un grand intérêt.

« Les électeurs soussignés des communes de Zilia, Cassano, Lunghignano et Montemaggiore, déclarent formellement sur leur honneur qu'il est à leur connaissance, que le prélat Mgr Casanelli, nommé évêque d'Ajaccio par le Gouvernement, mais pas encore agréé par le pape, a pris une part active à l'élection de Calvi ; a écrit à des parents de Cassano et de Lunghignano ainsi qu'à plusieurs prêtres de l'arrondissement pour les engager à voter et à faire voter pour M. Chaleil, candidat du Gouvernement ; que les prêtres qui ont pris part au vote dans l'élection de Calvi, ont tous voté pour M. Chaleil à l'exception des curés d'Algajola et de Montemaggiore et des vicaires de l'Ile-Rousse et de Corbara ;

» Que plusieurs ont pris part ouvertement à la lutte en faveur de M. Chaleil, l'archiprêtre de Calvi, les abbés Marini et Dary, de Calenzana, les curés de Moncale et de Cassano, le curé de Belgodere et même le curé de Pero-Casevecchie, M. Baccelliari, frère du juge de paix d'Olmi-Cappella, qui a quitté son poste pour se rendre, pendant la période électorale, à Ville di Paraso, où il a voté pour M. Chaleil et fait une propagande en faveur de ce dernier ;

» Que les prêtres qui avaient des sympathies pour M. Fabiani, se sont abstenus, parce qu'ils étaient menacés d'encourir la suppression de leur traitement s'ils votaient contre le candidat gouvernemental. Fait et signé, etc... »

La situation était d'autant plus curieuse que cet évêque écrivait — la pièce 50 nous le prouve — il télégraphiait même à ses neveux de Cassano de voter à bulletin ouvert pour le candidat de M. Combes. Il écrivait des lettres épiscopales à des curés besogneux de la Balagne pour les engager à « soutenir la candidature de M. Chaleil, en leur promettant les bonnes grâces de son ami le préfet du Gouvernement de gredins que nous subissons. »

Ce qui est très intéressant et caractéristique, c'est que la décision prise par le Gouvernement d'enlever les chrisis des prétoires, conformément à un vote de la Chambre, avait causé une singulière émotion, ils ne pouvaient pas comprendre que leur évêque, leur supérieur, leur envoyât des lettres et des télégrammes leur ordonnant de voter pour ce candidat. (Applaudissements à droite.) Quelques-uns d'entre eux ont protesté. Ils s'étonnaient de cette situation et se demandaient : enfin, nous est il possible, à nous prêtres du Christ, de voter pour le candidat de ce Gouvernement ? Et alors M. Chaleil s'est, bien entendu, surtout préoccupé de ce péril qui pouvait lui enlever un petit nombre de voix, et il a fait tous ses efforts pour se justifier d'être le candidat d'un pareil gouvernement et pour se maintenir les faveurs officielles du clergé de la circonscription sur l'indication[si précise de l'évêque Casanelli.

La plupart des curés alors n'osèrent même pas aller voter et trois seulement se décidèrent à voter pour le candidat de l'opposition, ne tenant pas compte de leur évêque et ne croyant pas que leur évêque put leur donner l'ordre de voter pour ce candidat. (Applaudissements à droite.)

Voilà la situation de M. Chaleil et alors M. Chaleil se met à visiter les églises, les presbytères ; il se fait accompagner par des amis porteurs de christe et qui affirmaient que M. Chaleil était très re-

pectueux des christs et très religieux. Et M. Chaleil était l'exemple de sa mère qui fait partie de beaucoup de confréries.

Voici des affirmations à cet égard et ce ne sont pas des affirmations de journaux réactionnaires, c'est le journal l'*Idée*, organe de la jeunesse laïque de Bastia, l'organe des libres-penseurs de Bastia, qui écrit ceci :

« On lisait dans la *Croix*, de Paris : « M. Chaleil a parcouru les églises avec un crucifix de 3 kilogr.

» Habitué à croire sans réfléchir comme cela se fait en religion et à enregistrer chaque jour des quantités de miracles, cette brave *Croix* a pris au mot l'expression de notre confrère dala *Transunitrea*. Non, ce n'est pas 3 kilogr. qu'elle pesait assurément, mais qu'importe le poids, ce qu'il y a d'avéré aujourd'hui, c'est que M. Chaleil a fait sa tournée accompagné de deux enfants de chœur portant des crucifix et des chapelets qu'il distribuait aux enfants et qu'il était dans son véritable rôle. Mais tel un pantin qu'Arèze ferait danser, à sa guise, il était obligé comme la chauve-souris de montrer tour à tour les ailes et les dents. »

Et en effet, la grande préoccupation de M. Chaleil a été que l'affaire des christs ne détournât pas ces curés qui recevaient les injonctions de l'évêque et il a bénéficié des suffrages des curés grâce à son attitude et grâce aux injonctions répétées de l'évêque.

M. Fabiani n'a visité aucune église et aucun presbytère, il ne s'est livré à aucune de ces manifestations qui d'ailleurs eussent été absolument contraires à ses sentiments intimes. Cela n'empêche pas que M. le rapporteur, voulant noircir M. Fabiani aux yeux de la majorité ministérielle et arracher à celle-ci la validation d'une élection qu'il est impossible que des républicains et des antiséricaux valident lorsque tout ce dossier aura passé sous les yeux de la Chambre (Mouvements divers), M. le rapporteur Camutet s'est empressé d'essayer de mettre à la charge...

Voix diverses. — A demain !

A l'extrême gauche. — Parlez !

M. Habbard. — Je suis très fatigué et j'appuierai volontiers le renvoi de la suite de la discussion.

A l'extrême gauche. — Non, non, continuons !

A droite. — A lundi !

M. Habbard. — J'avertis très loyalement la chambre que mon dossier est encore loin d'être épuisé (Exclamations à l'extrême gauche). J'ai à répondre à toutes les accusations absolument inexactes du rapport contre M. Fabiani et ses amis et je suis très résolu à ne laisser dans l'ombre rien de ce que j'ai le devoir de faire connaître.

M. Camuzet, rapporteur. — Nous pouvons renvoyer à demain. (Dénégations à droite.)

Voix diverses. — A lundi ! A demain ! (La Chambre, consultée, prononce le renvoi à lundi.)

CHRONIQUE CORSE

13 juillet 1794. — A la requête d'Antoine Noble de Saint-Florent et d'Alexandre Francschini de Bastelica, orateurs Corses à Gênes, les sérénissimes Collèges arrêtent qu'à l'avenir on expédierait gratuitement les patentes des élections des Podestats.

14 juillet 1790. — Le premier anniversaire de la prise de la Bastille est fêté dans toute la Corse avec non moins de pompe qu'ailleurs.

A Bastia et à Ajaccio, la garde nationale et la garnison ; à Corte, Calvi, Bonifacio, Sartène, Calenzana, Cervione, la Porta, la garde nationale accomplirent l'acte de Fédération.

En outre, on prêta partout, même dans les hameaux, pour la France.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 9 juillet 1904.

L'allure du marché s'est brusquement modifiée cette semaine pour devenir irrégulière. La faveur de la spéculation s'est portée en effet sur les valeurs industrielles, qui font ressortir d'appréciables plus-value, tandisque les Fonds d'Etats, délaissés, subissaient des réalisations qui leur ont fait reperdre la plus grande partie de l'avance acquise dernièrement. Notre Rente a reculé à 98.82, l'Extérieure à 88.85, ex-coupon, et le Turc à 88.40. Les Sociétés de Crédit sont plus calmes. Le Lyonnais revient à 1.427, le Foncier à 675, ex-coupon. Nous retrouvons le Comptoir d'Escompte à 697 et la Société Générale à 623.

Les bons derniers exercices 1902 et 1903 de la Compagnie Générale Transatlantique ont été sensiblement en avant de 1904 et promettent dans des conditions qui paraissent devoir s'opérer un résultat encore très nouvelle pour commencer pour la Compagnie. C'est pourquoi il est de toute nouveauté que tous les actionnaires assistent à l'assemblée du 29 juillet, où des questions capitales pour l'avenir de la Société seront discutées.

L'exploitation des bâtons de Mozambique se présente dans des conditions d'avenir bien supérieures à toutes celles mises en action jusqu'à ce jour. Nous part, en effet, les expériences n'ont donné des résultats aussi rémunérateurs que dans le district de Manica, si riche en or. Pour se procurer des titres de la Mozambique Mines Limited, il faut s'adresser à l'Union Syndicale Financière, rue Saint-Lazare, à Paris, qui met en vente au prix de 28 francs, 60.000 actions de cette société sur 150.000 composant le capital social.

Nos Grands Chemins sont plus calmes. Obligations Ouest 3 0/0 402.50.

L'Horaire DES NOUVEAUX SERVICES POSTAUX

L'Administration des postes a communiqué aux Chambres de commerce de Bastia et d'Ajaccio un projet d'itinéraire des nouveaux services maritimes postaux.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous présenterons ultérieurement quelques observations et nous nous empresserons de publier celles que nos lecteurs voudront bien nous faire parvenir.

Le service commencera à fonctionner le 10 octobre.

Marseille-Bastia
Mardi 2 h. 15 s., — mercredi 4 h. 50 m.
Samedi 2 h. 15 s., — dimanche 5 h. 35 m.

Bastia-Marseille.
Mardi 5 h. 15 s., — mercredi 8 h. 30 m.
Dimanche 4 h. 50 s., — lundi 8 h. 30 m.

Nice-Bastia.
Vendredi 2 h. s., — vendredi 11 h. 30 s.

Bastia-Nice.
Samedi 9 h. 15 s., — dimanche 6 h. 45 m.

Nice Ile-Rousse et Bastia.
Lundi 6 h. m.
A l'Ile-Rousse — 1 h. 30 s.
De l'Ile Rousse — 2 h. 30 s.
Arrivée à Bastia — 6 h. 53 s.

Bastia à Ile-Rousse et Nice.
Mercredi 11 h. s.
A Ile-Rousse — jeudi 3 h. 28 m.
De Ile-Rousse — jeudi 5 h. 30 m.
Arrivée à Nice — midi 45 s.

Livourne-Bastia.
Mercredi 2 h. 30 s., — mercredi 8 h. 38 s.
Samedi 1 h. 5 s., — samedi 6 h. 30 s.
Mardi 9 h. 30 m., — mardi 2 h. 55 s.

Bastia-Livourne.
Mercredi 7 h. 30 m., — mercredi 17 h. 53 m.
Samedi 1 h. 30 m., — samedi 7 h. 10 m.
Lundi 9 h. 30 s., — mardi 2 h. 10 m.

Marseille-Ajaccio.
Jeudi à h. 15 soir, — vendredi 5 h. 3 matin.
Lundi 4 h. 45 s., — mardi 5 h. 36 m.

Ajaccio Marseille.
Vendredi 7 h. 30 s., — samedi 8 h. 20 m.
Lundi 7 h. 14 s., — mardi 8 h. 36 m.

Marseille Calvi (par quinzaine avec escale Toulon).
Vendredi 1 h. 30 s., — samedi à h. 34 m.

Calvi-Marseille (avec escale Toulon)
Jeudi 9 h. 40 s., — vendredi midi 17.

Marseille-Ile-Rousse, (par quinzaine avec escale Toulon).
Vendredi 1 h. 30 s., — samedi 5 h. 5 m.

Ile-Rousse Marseille.
Jeudi 9 h. s., — vendredi midi 17.

Nice-Ajaccio.
Dimanche 2 h. s., — dimanche 11 h. 30 s.

Ajaccio-Nice.
Dimanche 7 h. 30 s., — dimanche 11 h. 45 s.

Nice à Calvi et Ajaccio.
Mercredi 2 h. s.
A Calvi — 9 h. 27 s.
De Calvi — 10 h. 40 s.
Arrivée à Ajaccio : jeudi 2 h. 8 m.

Ajaccio, Calvi et Nice.
Mardi 8 h. 52 m.
A Calvi — 1 h. 30 s.
De Calvi — 2 h. 40 s.
Arrivée à Nice — 9 h. 42 s.

Ajaccio-Propriano.
Vendredi 7 h. 30 m., — vendredi 11 h. m.

Propriano-Ajaccio.
Vendredi 1 h. 40 s., — vendredi 5 h. s.

Ajaccio Porto-Torrès.
Lundi minuit 15, — lundi 8 h. 18 m.

Porto-Torrès Ajaccio.
Lundi 10 h. 42 m., — lundi 6 h. 30 s.

Calvi à Ajaccio et Bonifacio (par quinzaine).
Samedi 5 h. 40 m.
Ajaccio, 10 h. 30 m. — 11 h. 40 m.
Propriano, 2 h. 27 s. — 3 h. 40 s.
Bonifacio, 6 h. 43 s.

Retour
Dimanche 5 h. 30 m.
Propriano, 8 h. 43 m. — 9 h. 53 m.
Ajaccio, midi — jeudi, 2 h. 30 s.
Ile-Rousse, 8 h. 20 s.

Ile-Rousse à Ajaccio et Bonifacio (par quinzaine).
Samedi 4 h. 50 m.
Ajaccio, 10 h. m. — 11 h. 40 m.
Propriano, 2 h. 27 s. — 3 h. 40 s.
Bonifacio, 6 h. 43 s.

Retour
Dimanche 5 h. 30 m.
Propriano 8 h. 43 m. — 9 h. 53 m.
Ajaccio, midi — jeudi, 2 h. 30 s.
Ile-Rousse, 8 h. 20 s.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 Produits hygiéniques

Fête Nationale

A l'occasion de la Fête Nationale, le Gouverneur de la Corse passera le jeudi 14 juillet 1904 à 8 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, la revue en grande tenue de service des troupes de la garnison de Bastia.

MM. les officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale, sont priés d'assister en tenue à cette cérémonie nationale.

Le Maire de la Ville de Bastia a l'honneur de prévenir les habitants des maisons situées dans un rayon de 120 mètres de la batterie Saint-Erasme à ouvrir leurs fenêtres pendant l'exécution des salves de réjouissances qui seront tirées le 14 juillet à 8 heures du matin, à midi et 8 heures du soir.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 14 Juillet à 8 h. 1/2

1. Le Cimbre, Signard.
2. Lackmé, Delibes.
3. Chants Lointains, Delsarte.
4. Dimitri, V. Jonchère.
5. Le Basque, Bru.

Le Chef de Musique, MOULINIE.

Incident Bonnet-Arrighi

A MM. Santiaggi et Cano.

Corte, le 12 juillet 1904.

Mes chers amis,

Je vous remercie de votre concours si dévoué et je clos par deux mots ce qu'on appelle l'incident Bonnet-Arrighi.

M. Arrighi a prétendu que si je ne lui reconnaissais pas la qualité d'offensé, et que, si je n'acceptais aucun arbitrage, cela prouvait que je lui refusais toute réparation.

J'avoue franchement, que, tout d'abord, je n'ai voulu me soumettre à aucun arbitrage parce que je me croyais l'offensé. Me ravisant ensuite, j'ai consulté un homme dont on ne récuserait pas l'autorité. Il m'a dit que j'étais l'offenseur. Je m'incline et je déclare bien haut à M. Arrighi que je suis à sa disposition au jour, au lieu et à l'heure qui lui conviendront.

Sentiments bien reconnaissants.

BONNET.

Nécrologie

M. PIERRE FEYDEL

M. Pierre-Romeau Feydel s'est éteint à Saint-Florent, dans la journée de lundi. Il était âgé de quarante-cinq ans. Depuis longtemps il avait succédé à son regretté père dans la direction de l'importante maison dont il a encore, avec la collaboration de ses frères, su étendre les relations.

Très aimé de ses concitoyens, très estimé par tous ceux qui le connaissaient, il emporte dans la tombe les regrets de tous, et il les méritait bien, car c'était un excellent cœur, un homme toujours prêt à rendre service, généreux et charitable.

Le deuil était conduit par ses frères, beaux-frères, oncles, auxquels s'étaient joints de nombreux parents venus de Bastia et des villages des environs. Toute la population de Saint-Florent a suivi le cortège jusqu'au champ du dernier repos.

Nous prenons une vive part au deuil qui frappe la famille Feydel et lui présentons l'expression de nos douloureuses sympathies.

M. HYACINTHE DE GAFFORY

M. Hyacinthe de Gaffory, ancien commandant aux Messageries maritimes, est décédé, à l'âge de cinquante-sept ans, après une très longue maladie dont les germes avaient été contractés à la suite d'un séjour trop prolongé dans les colonies et autres pays dont le climat ne pardonne pas.

Grâce à sa constitution exceptionnellement vigoureuse, il avait pu lutter longtemps contre le mal dont il était atteint. Depuis près de six mois il était rentré à Bastia, plein de confiance dans les bienfaits de l'air natal, mais il était trop tard.

Il n'était senti attiré vers la mer dès son jeune âge, et, après de brillants examens, avait enlevé le brevet de capitaine au long-cours. La Compagnie des Messageries maritimes le comptait parmi ses commandants les plus intrépides et les plus expérimentés et n'appréciait pas moins ses qualités d'homme du monde. Il appartenait d'ailleurs à cette famille de Gaffory qui a fourni tant d'illustrations à son pays dans la magistrature, l'armée, le clergé et les administrations publiques.

Les obsèques ont eu lieu dans la matinée, au milieu d'un immense concours. Le deuil était conduit par MM. Emile de Franceschi, Joseph Orenga, Cane et d'autres parents.

Nous offrons toutes nos condoléances à M. le premier président de Gaffory, à M. le percepteur de Gaffory, aux familles de Gaffory et de Franceschi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26.5 à midi, + 29.5. à 7 heures du soir, + 28. Maxima, + 30.6. Minima, + 22.4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, O. faible.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Génie

M. Ducros, officier d'administration de 3e classe à la direction de Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe.

Artillerie

M. le capitaine Choeët, détaché aux forges du Centre, est affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

— M. le capitaine Giliot, du 13e bataillon d'artillerie de forteresse à Bonifacio, passe à la direction de Bastia, (place de Bonifacio).

— M. le lieutenant Marcotte de Sainte-Marie, détaché à la 8e batterie du 38e d'artillerie, à Bastia, passe au 33e régiment de même arme.

Baccalauréat

Un télégramme d'Aix nous annonce que M. Fernand Mattei a été définitivement reçu aux examens de la deuxième partie du baccalauréat classique, philosophie, et a obtenu la mention assez-bien.

Le succès de notre jeune et sympathique collaborateur n'est pas fait pour nous surprendre. Aussi intelligent que travailleur il ne pouvait manquer d'obtenir un si brillant résultat.

C'est du fond du cœur que nous lui adressons nos félicitations les plus affectueuses.

— Ont été admis, devant la même faculté, au baccalauréat classique, 1re partie, les anciens admissibles, MM. Istria, Olivieri, Degois, de Lessart.

Médaille de la Marine

La Médaille d'honneur des marins du commerce a été attribuée à MM. Costa François-Nicolas, Galli Jules-Thomas et Solari Antoine-Jean-Baptiste, matelots, inscrits à Marseille.

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position. S'adresser au bureau du journal.

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ou bien à la Pharmacie Scaglioli à Ajaccio.

Avis

Madame Salicetti, née Agostini, ayant quitté le domicile conjugal depuis le 4 courant, à Mustapha-Alger ; son mari ne répondra plus des dettes qu'elle pourra contracter.

A louer

Un appartement de 7 pièces, toutes indépendantes, 2 portes d'entrée, 4e étage, 2, rue Salvator Viale, maison Hôtel Lingénieur.

S'adresser même maison au 5e étage.

Avis

M. Jean Fasci a l'honneur de prévenir le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter son épouse Marie Fasci, née Loccioni.

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

Avis

A partir du 10 courant l'Eau minérale de Caldane sera vendue 2 sous 1/2 au lieu de 3.

S'adresser au Bazar Universel, rue boulevard Paoli, 23.

Bourse de Paris

	12 juil.	13 juillet
Rente 3 0/0 amort.	98.30	98.40
— 3 p. 0/0 anciens.	98.20	98.50

AVIS

M. Franceschi de Pancheraccia met en vente sa récolte de 1904

Vin rouge à 0,40 le litre

M. Castellani (Cie Fraissinet) de Chiatra, Pietra-di-Verde, met en vente sa récolte de 1904

Vin rouge à 0,45 le litre

S'adresser à M. Dosimoni, rue Neuve Saint-Roch en face M. Maestracci F. D., Bastia.

VENTE
aux enchères publiques
de Meubles et objets divers
dans les magasins Marinetti

Mercredi 13 juillet, à 2 heures et jours suivants au besoin

Les Machines et Matériel d'atelier sont mis en vente le 21 courant.

Pour renseignements s'adresser : François Maestracci, Agréé-Liquidateur, 2, rue Neuve Saint-Roch.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL Bastia

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

Dépêche de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL pour la Corse

CONSEIL D'ÉTAT

Election de Moïta

Le conseil d'État a annulé l'élection de M. Andrei Don-André, qui avait été élu, le 14 septembre 1902, conseiller général du canton de Moïta.

Le Vol Luiggi

Le juge d'instruction a renvoyé devant le tribunal correctionnel de la Seine les nommés Lowder et Salomon, pour vol de titres au préjudice de M. le président Luiggi, lors de la catastrophe du *Liban*.

Les autres inculpés ont été mis hors de cause.

L'Légion d'honneur

Ministère de la Guerre

Sont élevés à la dignité de *Grand Officier* dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM. les généraux de division Donop, Peigné, Dalstein, Halter, O'Connor, Hartschmidt, Chevalier.

M. le général de brigade Combes, de l'infanterie coloniale.

Sont promus au grade de *commandeur* :

MM. les généraux de division : Lelorrain, Bornez, Rossin, Soyer, Mannot, Borgnis-Desbordes, Solard, Marsan, Martin Gallevier de Mierry ;

MM. les généraux de brigade : Torrel, Lachasse, Segondat, de France, Perrodon, Kolbe, Jolly, Régnery, Delanneau, Renard, Heistel, Gostschy, Baron de Maistre et Beaugier ;

M. le colonel Prieur de Lacombe ;

M. l'intendant général Carolles ;

M. l'intendant militaire Clerc.

Ministère de la Marine

Sont promus au grade de commandeur :

Le vice-amiral Besson ;

Les contre-amiraux Antoine, Bugard, Camplon ;

Le capitaine de vaisseau Podtoue.

Est inscrit au tableau de concours :

pour le grade de chevalier :

Leccia, 1er maître vétéran, inscrit à Ajaccio.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent :

Chassin, adjudant au 163e ;

Locciani, Poggi, Pietri, Faggianelli, Grossi, Benielli, Canbape, Guillaume, gendarmes à la 15e légion ter.

Ministère de la marine

Sont inscrits pour la Médaille militaire :

Dominici, 2e maître, inscrit à Bastia ;

Morganti, 1er maître torpilleur sédentaire, inscrit à Bastia ;

Giuliani, 1er maître vétéran, inscrit à Bastia.

TREMBLEMENT DE TERRE

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties, à plusieurs reprises, cette après-midi, à Tarbes et à Bordeaux.

Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Les Morts du Jour

Le général de Luxer

On annonce la mort de M. le général de Luxer.

Le Bey de Tunis
A PARIS

La fête nocturne

La fête nocturne donnée hier soir dans les jardins de l'Elysée a été splendide. Le Bey et les princes ont été émerveillés et n'ont pas manqué d'exprimer leur admiration.

Promenade dans Paris

Le Bey et les princes sont sortis de l'Elysée-Palace ce matin, à 9 heures, et ont fait une longue promenade à travers Paris.

Déjeuner militaire

A 11 heures et demie, le Bey a assisté au grand déjeuner militaire donné en son honneur au ministère de la guerre.

Visite des quartiers

Dans l'après-midi le Bey a visité les serres de la ville puis parcouru divers quartiers.

Réception à l'Hotel de Ville

A 4 heures, le Bey de Tunis a été reçu à l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. Loubet, par le président du conseil municipal et le préfet de la Seine qui ont prononcé des discours de bienvenue.

Le Bey a répondu en remerciant les notabilités présentes pour l'accueil dont il était l'objet.

Il a ajouté que la réception qui lui a été faite par la population parisienne sera pour lui un souvenir inoubliable.

Représentation de gala

Après le dîner intime à l'Elysée-Palace, le Bey et les princes ont assisté à la représentation de gala donnée à l'Opéra, dans la loge du président de la République.

Terrible Inondation
à Manille
UNE VILLE DÉTRUITE

200 victimes

Un typhon s'est abattu sur San-Juan Del Monte, à Manille, causant une terrible inondation qui a détruit presque entièrement cette ville.

Les dégâts matériels sont énormes et de nombreuses personnes ont été surprises par l'inondation.

On ne connaît pas encore le nombre exact des victimes.

Deux cents cadavres ont été déjà retrouvés.

LA GUERRE
RUSSO-JAPONAISE

PORT ARTHUR
Une sortie de torpilleurs

Samedi, les torpilleurs russes sont sortis de Port-Arthur et ont bombardé les positions japonaises sur la côte orientale.

Nouvelle attaque
30.000 Japonais hors de combat

On télégraphie de Moukden que d'après des nouvelles de source japonaise, les Japonais ont de nouveau attaqué Port-Arthur le 11 juillet, mais ils ont été repoussés avec des pertes énormes.

Il est bruit que les pertes japonaises, causées par les mines russes, atteignent 30.000 hommes.

2,800 Japonais tués

Le *Morning Post* dit que pendant la grande bataille du 11 juillet devant Port-Arthur, les Russes firent exploser des fougasses qui tuèrent 2,800 Japonais.

L'armée assiégeante

Le *Daily Express* dit que l'armée assiégeant Port-Arthur est forte de 150.000 hommes.

MANDCHOURIE
Marche sur Haï-Tcheng

Les Japonais, après avoir occupé la forte position de Ta-Tchê-Kiao marchent sur Hai Tcheng.

Les Japonais marchent sur Liao-Yang

On télégraphie de Liao-Yang à Saint-Pétersbourg :

« L'armée du général Kuroki a accentué sa marche en avant vers le nord, se dirigeant sur Liao-Yang.

« Les éclaireurs japonais sont à vingt kilomètres de cette ville. »

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du mardi 12 juillet

(Nous donnons la fin de la séance d'hier qui ne nous est parvenue que mercredi dans la matinée).

LES MILLIONS des Chartreux

Discussion des conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les millions des Chartreux.

M. Denys Cochin

dit que la nomination de la commission d'enquête a été rendue nécessaire à la suite des déclarations de M. le président du conseil. Le prieur des Chartreux a trop parlé ; M. Combes également. On a voulu faire chanter le Prieur, mais jamais on n'a songé à corrompre M. Combes.

En terminant, l'orateur invite la Chambre a repousser l'ordre du jour des Gauches.

M. Léopold Fabre

dit que les Chartreux auraient dû tout dire ou ne pas faire des insinuations.

L'orateur blâme ensuite sévèrement M. Besson de n'avoir pas voulu parler.

L'honneur de MM. Combes père et fils se trouve hors de cause ; quant au parquet de la Seine, il a de singulières pratiques.

Le garde des sceaux doit poursuivre les algrefins qui évoluèrent autour des Chartreux.

Incident Baudry d'Asson

M. Baudry d'Asson

monte à la tribune et lit un feuillet, puis il va placer sur le pupitre du président du conseil une couronne de feuilles vertes.

Les huissiers veulent se saisir de la couronne ; le député de la Vendée les repousse à coups de poings ; ses amis interviennent et le font sortir de la salle.

LA CLOTURE

Le président met aux voix la clôture de la discussion générale, qui est prononcée.

M. Bassières

demande qu'aucune mesure ne soit prise contre les fonctionnaires.

M. Aynard

dit qu'il s'agit maintenant de discuter les conclusions du rapport de la commission d'enquête et de savoir d'où venait l'argent du comité Mascurand.

M. Astier

dit que la Chambre n'a pas à s'occuper de cela : le comité Mascurand a usé de son droit comme la Patrie française et l'Action libérale.

Ordre du Jour DES GAUCHES

Plusieurs membres demandent que l'on passe au vote sur l'ordre du jour des gauches.

Le président met aux voix la première partie de cet ordre du jour, ainsi conçue :

« La Chambre, considérant qu'il résulte de l'enquête que l'honneur de M. le président du conseil et du gouvernement de la République, est au-dessus de toute suspicion... »

Cette première partie est adoptée par 370 voix contre 82.

Le président met ensuite aux voix la deuxième partie qui ainsi conçue :

« ... et flétrissant les calomnies anonymes et les diffamateurs qui se dérobent devant la preuve... »

Cette deuxième partie est adoptée par 383 contre 0.

La troisième partie, ainsi conçue est mise aux voix :

« ... et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. Charles Bos

demande si M. Lagrave sera maintenu à son poste.

M. le président du conseil ne répond pas.

M. Flandin

demande à la Chambre de repousser la troisième partie de l'ordre du jour, afin de pouvoir discuter les conclusions de la commission.

La troisième partie est adoptée par 306 voix contre 244.

Le Vote

L'ensemble de l'ordre du jour des gauches est adopté par 334 voix contre 154.

Séance demain à 2 heures.

SÉNAT
Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Pensions civiles et militaires

Le Sénat passe à la discussion du projet de loi portant ouverture des crédits destinés aux pensions civiles et militaires.

Après une assez vive discussion le Sénat a adopté.

Les produits tunisiens

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'entrée en France des produits d'origine tunisienne.

M. Peytral

dépose une motion tendant à demander l'ajournement de cette question à une séance ultérieure.

La motion Peytral mise aux voix, n'a pas été adoptée.

L'ajournement demandé est repoussé.

L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté sans modifications.

Les Quatre Contributions

Le ministre des finances dépose le projet de loi sur les Quatre contributions directes adopté par la Chambre des députés.

M. Dubost propose d'adopter le projet de loi sur les quatre contributions directes conforme au texte voté par la Chambre des députés.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance le projet de loi sur les Quatre contributions, tel qu'il a été voté par la Chambre est mis aux voix et adopté sans modifications.

La Clôture

Le garde des sceaux donne lecture du décret de clôture de la session.

Le procès-verbal est adopté.

Le président déclare la session close.

La séance est levée.

Chambre des Députés
Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Carnot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Quatre Contributions

Discussion du projet de loi sur les Quatre contributions directes et taxes y assimilées pour l'année 1905.

M. Gauthier de Clagny

constate avec regret que la Chambre est obligée, à cause des vacances qui vont commencer, d'ajourner les réformes financières.

Il ajoute que le parti radical avait pris l'engagement de faire voter des réformes intéressant surtout les masses ouvrières, mais il n'en a rien fait et aucune réforme n'a été accomplie.

M. Joseph Brisson

demande à ce que l'on opère le dégrèvement des petites côtes sur les contributions personnelle et mobilière.

Contre-projet Weber

M. Weber dépose un contre projet demandant la suppression de la contribution personnelle mobilière.

Le contre-projet Weber mis aux voix est repoussé par 314 voix contre 183.

Le président met ensuite au vote l'ensemble du projet de loi sur les quatre contributions directes qui est adopté à une grande majorité.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Motion Magniaudé

M. Magniaudé développe une motion tendant à demander à la Chambre qu'elle commence la discussion de l'impôt sur le revenu à partir du 8 août prochain.

L'orateur, en terminant, compte que la discussion de l'impôt sur le revenu pourra venir à cette date pour sauvegarder l'honneur du parti radical.

M. Lasies

dit que cette réforme financière ne sera pas votée, car elle lèse les gros capitalistes.

La haute finance, ajoute le député du Gers, ne veut pas d'impôt sur le revenu.

Le gouvernement exclusivement préoccupé des questions cléricales, ferme les écoles congréganistes, mais comme la haute finance, il est opposé au régime de l'impôt sur le revenu.

Le ministre des Finances

dit que la discussion de l'impôt sur le revenu sera abordée dès la rentrée des Chambres, ainsi qu'il avait été convenu, et que si la majorité est favorable, elle pourra faire aboutir le projet de réforme déposé par le gouvernement.

M. Zevaès

déclare qu'il ne votera pas la proposition Magniaudé tendant au renvoi de la discussion de l'impôt sur le revenu au 8 août.

Le président du Conseil

prenant à son tour la parole, dit qu'ainsi qu'il en avait fait la promesse au parti radical, l'impôt sur le revenu sera discuté dès la reprise des travaux parlementaires.

LE VOTE

La proposition Magniaudé est enfin mise aux voix et repoussée par 346 voix contre 119.

Clôture de la session

Le président du conseil donne lecture du décret présidentiel déclarant close la session ordinaire de 1904.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance qui est adopté.

La séance est levée.

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ
A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Pozzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.
S'adresser au bureau du journal.

La Mutuelle Moderne
Société d'assurances mutuelles contre l'incendie, les Accidents, la Grêle, les risques de Transports, et pratiquant en outre d'autres combinaisons absolument nouvelles, demande de BONS AGENTS GÉNÉRAUX
Conditions très avantageuses
S'adresser au Siège social, 91, Boulevard d'Alsace-Lorraine, à Amiens.

ANCIEN CABINET PRADÈNE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — ou disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de fausse artificielles.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encore: **300** millions
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, 8 Bastia, 17, Bd Paoli.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Toutes Insertions Légales.

PAPIERS PEINTS
Ancienne maison ANTOINE FASCI
AZAMBERTI frères, successeurs
Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er, Bastia,
ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèverie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent
Or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôt aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA
sur très beau bristol, (dimensions 54/20)
Prix: 0,50 centimes
avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album
contenant quatre magnifiques vues de Bastia.
PRIX : 0,35 CENTIMES.
N. B. — *Le port en sus.*

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Pâtisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

PÉTROLE
La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
MODES ELLES TOUT
La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONNE GRATUITE
154, rue St-Jacques
7e par Colis
PARIS

L'ARGUS DE LA PRESSE
Fondé en 1879
LE PLUS ANCIEN DEPUIS DE TOUTES DE JOURNAUX
Lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.
PARIS, — 14, rue Drouot, — IXe
CORRESPONDANTS de L'ARGUS: St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Berlin, Rome, Milan

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (80 pages)
TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION D : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dont les 3e, 3e et 4e 3mes
3 MOIS : 6 fr. 50 — UN AN : 26 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4 Septembre.

TUMEUR
L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste
a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

Atelier de dorure
SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terrasses, Bastia
Travaux et réparations d'objets d'Eglise
Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

ASTHME et CATARRHE
Le Remède le plus efficace
Le Flacon : 3 fr. 50 — Franco : 4 fr.
ESPIC
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Librairie Ollagnier
Excellents Livres nouveaux à divers Prix.
GEORGES CRAMEROT, Editeur, 7, rue des Beaux-Arts, PARIS
PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*
Édition Scolaire 3fr. 50 | Édition des Adultes 5fr.
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
de H. PAUL et Victor MARGUERITTE
PRIX : Broché 2fr. ; Cartonné 2fr. 50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — VENDREDI, 16 JUILLET 1904 — N° 165

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00342
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Elections au Conseil Général
du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER
FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Henri.
SOLEIL : (heure actuelle)
LEVER, 4 h. 09 m. — COUCHER, 7 h. 07 m.
LUNE NOUV., le 12 — PREMIER QUAR., le 19.
FÊTE DE DEMAIN : N. D. du Mont Carmel.

14 JUILLET

L'Election de Calvi
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 11 juillet

M. le président, — La parole est à M. Hubbard pour continuer son discours.
M. Hubbard. — Je comprends très bien, au moment où nous en sommes de la session, que la Chambre ait le désir que les discussions soient aussi brèves que possible ; je ferai, quant à moi, tous mes efforts pour abréger celle-ci. Mais je suis en même temps de ceux qui pensent, comme on le disait au cours d'un précédent débat, qu'il ne faut pas présenter d'affirmations sans preuves. Mon devoir est donc de fournir des preuves à l'appui de mes affirmations et je me trouve, par suite, obligé de montrer que le rapport que je combats est tombé dans le défaut contraire de la façon la plus grave.
La Chambre, d'ailleurs, ne s'y trompera pas. Sentant combien était difficile la défense de l'élection de Calvi, M. le rapporteur a eu recours à la vieille tactique classique et bien connue, qui consiste à pratiquer l'offensive. Il s'est donc empressé, bien moins de défendre ce qui n'était pas défendable, notamment la violation de la loi par l'administration et les actes de pression, que de remplir son rapport d'affirmations et d'accusations inexactes contre l'honorable candidat qui n'a pas été proclamé élu.
M. le rapporteur a compté qu'il soulèverait les passions légitimes, les préjugés fondés de la majorité ministérielle et qu'en faisant certaines citations, en émettant certaines affirmations dans son rapport, il obtiendrait plus facilement un « quitus » de la part des républicains, pour les manœuvres que j'ai indiquées et sur lesquelles, en terminant, je reviendrai très rapidement avec des documents décisifs.
C'est ainsi que M. le rapporteur n'a pas craint de prendre des extraits du journal « La Tramuntana » qu'il met au compte de M. Fabiani et qui sont de nature à éveiller ces préjugés et ces passions légitimement fondés de la majorité ministérielle.
Eh bien ! précisément, toutes les affirmations de M. le rapporteur à cet égard sont inexactes. J'ai déjà indiqué à la Chambre dans quelles conditions M. le rapporteur avait fait allusion à certains faits qui étaient en opposition avec la vérité objective. Je signale à la Chambre que lorsque M. le rapporteur fait dans son rapport une citation textuelle, entre guillemets du journal « La Tramuntana » pour indigner les républicains et les libres-penseurs de la majorité, cette citation est inexacte. Le journal « La Tramuntana, » je l'ai dit, n'est pas un journal que M. Fabiani ait dirigé ou inspiré ; il est complètement indépendant ; il est rédigé en langue corse, et il soutient des opinions qui ne sont pas celles de M. Fabiani.
Le journal « La Tramuntana » fait un article humoristique sur cette fameuse entrée du candidat officiel, M. Chaleil, à Calvi, que j'ai montré reçu par les juges, un sous-préfet, les ingénieurs de la circonscription et d'autres fonctionnaires mêlés au comité électoral de M. Chaleil. Alors M. le rapporteur de nous citer dans son rapport, en passage de la « Tramuntana » disant : « Le pasteur protestant de Bastia est allé recevoir au bateau M. Chaleil et a récité des versets de la Bible... » Ceci pour démontrer que M. Fabiani a excité les passions religieuses en représentant M. Chaleil, qui se revendique de la qualité de bon catholique, comme ayant été reçu par un pasteur protestant de Bastia.
Il n'y a à cela qu'un malheur, c'est que cet article n'a pas la prétention d'être un article d'information ; c'est un article humoristique, un article de plaisanterie. Il suffit de le lire d'un bout à l'autre pour s'en rendre compte.
Le texte cité par M. le rapporteur est tout à fait inexactement rapporté. M. le rapporteur sait qu'il s'agit de la Corse, voisine de l'Italie, sinon très proche parente, et vous savez que le « traduttore » y est parfois un « traditore. » (Très bien ! très bien ! — On rit).
La Chambre a entendu cette affirmation qu'un pasteur protestant serait venu recevoir M. Chaleil. Or, voici le texte exact, traduit du journal : « Un pasteur protestant, escorté par un de ces enfants de chœur qui vendent du fromage ou corbeille au marché, a récité cinquante versets de la Bible en faveur de l'un de ses frères en religion. »
Or, il n'y a pas de pasteur protestant à Calvi ; tout le monde le sait. Cette phrase sur les fromages vendus au marché, sur les cinquante versets de la Bible, ce qui précède aussi bien que ce qui suit, dont je ne donnerai pas lecture, montre qu'il ne s'agit pas de l'affirmation qu'un pasteur protestant serait venu. C'est une phrase singulièrement traduite, et M. le rapporteur ou la personne qui l'a secondé a eu le grand tort, en faisant cette citation de la *Tramuntana*, de ne pas la donner exacte.
A gauche. — Il avait perdu la tramontane. (On rit).
M. Hubbard. — Mettant également à la charge de M. Fabiani des faits qui ne le concernent pas, M. le rapporteur a voulu sortir avec soin et mettre en relief devant la majorité républicaine cette phrase d'un journal ultra-catholique, nationaliste de la Corse, parlant comme d'une double honte de la double élection de Combas et de Rane. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)
Ce ne sont pas là des propos de M. Fabiani, et lorsqu'il s'agit de juger la protestation de M. Fabiani, je considère qu'on n'a pas le droit de mettre, dans un rapport, à la charge du protestataire une mention extraite d'un journal dont ledit protestaire n'a à aucun degré la responsabilité.
Voulez vous que je vous signale encore une de ces affirmations inexactement mises par le rapporteur à la charge de M. Fabiani ou de ses amis ?
Pour contrebalancer l'accusation de pression officielle dont j'ai surabondamment démontré la justesse à la Chambre, et qui ressort du dossier, M. le rapporteur, non sans quelque pompe, nous parle de gardes champêtres qui auraient été suspendus dans les communes où les amis de M. Fabiani étaient à la tête de la municipalité.
Inexactitudes ! M. le rapporteur se garde bien de constater que ces gardes champêtres étaient suspendus depuis les 14 et 16 mars précédents, c'est-à-dire bien avant l'ouverture de la période électorale, bien avant qu'il fût même question de l'élection.
D'ailleurs, la Chambre le sait, la suspension d'un garde champêtre prononcée par un maire à bonnin, pour être maintenue, d'être renouvelée administrativement quand le mois s'est écoulé. Il ne s'agissait donc que du maintien d'une décision antérieure prise par les maires, ou qui n'avait nullement le caractère d'une pression municipale.
Mais ce qui a bien le caractère d'une pression relevée par la loi, c'est le fait de gardes champêtres autorisés par les maires et stylés par le sous-préfet, à distribuer eux-mêmes des bulletins. Il y a des communes dans lesquelles le sous-préfet a toléré que le garde champêtre distribuât des bulletins au nom du candidat préfet honoraire ; or, c'est un acte prohibé par la loi, qui n'a pas voulu que les gardes champêtres, les agents de la police municipale, se fissent colporteurs de bulletins.
M. le rapporteur passe très légèrement sur les faits de corruption et s'exprime encore d'une façon singulièrement inexacte à l'égard de M. Fabiani dans les termes suivants : « Tout porte à croire que les griefs de M. Fabiani ne sont pas fondés et qu'il n'est fait l'écho d'accusations gratuites. »
Si la Chambre me le permet, je vais lui donner lecture d'une protestation signée de plus de soixante électeurs de la commune dans laquelle s'est passé le fait de corruption et rédigée sur le vu de ce rapport dont les inexactitudes ont soulevé de tons côtés les protestations.
Elle est accompagnée d'une lettre adressée à M. Fabiani, et dont je recommande la lecture aux républicains de la majorité :
« M. Camuzet,... » — l'honorable rapporteur — « ... tout en affirmant dans son rapport que vous vous êtes fait l'écho d'accusations gratuites, ne devait pas être bien rassuré tout de même puisque M. Chaleil a sollicité de ses amis de Calenzana une contre protestation relative aux faits de corruption dont il est question dans la pièce n° 20 du dossier.
» Nous confirmons par le document ci-inclus, notre première affirmation tout en regrettant de ne pas pouvoir obtenir ici-même la légalisation de nos signatures.
» Et comme le temps presse, il ne nous est pas loisible de courir les villages, alors que la discussion publique est sur le point d'être ouverte.
» Nous espérons sincèrement que la Chambre nous rendra bonne et saine justice.
» Républicains de vieille date, nous avons toujours soutenu le gouvernement de la République et nous avons toujours repoussé des alliances douteuses.
» Le rapport de M. Camuzet est rempli de regrettables inexactitudes.
» Nous avons été nous-mêmes les victimes de l'ingérence cléricale et de la pression la plus éhontée. Et l'on voudrait intervertir les rôles et faire de nous des oppresseurs, tandis que nous ne sommes que des opprimés. »
Et sur le fait de corruption, vous allez voir quelle précision : « Les soussignés, tous électeurs de la commune de Calenzana, affirment sur l'honneur que leurs adversaires, profondément émus de se sentir découverts et comprenant fort bien que la corruption par l'argent a été, à Calenzana, un des piliers sur lesquels repose la majorité obtenue par M. Chaleil, ont réuni naïvement un groupe de quarante électeurs environ pour la plupart illettrés et sachant péniblement griffonner leur signature ;
» Que ceux-ci, inconscients de leur conduite, se sont complaisamment prêtés aux sollicitations de leurs chefs ;
» Que la pièce n° 36 du dossier, dont M. Chaleil vient de demander la réprobation, établit, contrairement aux assertions de l'honorable rapporteur M. Camuzet, que M. Fabiani ne s'est pas fait l'écho d'accusations gratuites ;
» Que la phrase intercalée entre parenthèses et ainsi conçue : « sous forme de souscription d'effets sans intérêts et à longue échéance » prouve péremptoirement que les signataires eux-mêmes avaient réclamé cette addition pour l'unique gloire de la vérité tout entière, que ce procédé avait pour but d'éviter toutes poursuites, aussi bien que de retenir ces électeurs sous la verge du créancier. »
Ou a fait signer des bons sans échéance comme preuves de prêts d'argent remis pour obtenir le vote. Il y a parmi ces électeurs des médecins, des personnes qui offrent toutes garanties.
M. Groddidier. — Où n'a pas pu trouver de billets à joindre au dossier ! Il serait cependant intéressant de savoir s'il en existe !
M. Hubbard. — Je ne peux que vous lire la pièce telle qu'elle est. Je ne puis rien ajouter. Je n'étais pas sur les lieux. Je n'ai pas à vous répondre.
M. Paul Bignon. — Il serait pourtant

---

154 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE
par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE XIII.

LE DUEL DE CONVENANCE
(Suite)

— Belle concorde ! un duel où l'un des deux peut rester sur le carreau.
— Ne vous ai-je pas expliqué qu'il était indispensable de fermer la bouche à la médisance en montrant que notre famille tient la vôtre en haute estime ?
— De l'estime qui se traduit à coups d'épée !
— Mais il ne s'agit pas de se pourfendre, la moindre égratignure...
— Tout ce qu'il vous plaira, général ; mais en cherchant à s'égratigner, on peut fort bien se tuer.
— Hoh ! est-ce qu'on se bat jamais dans un duel de convenance ?...
— S'estropier, du moins...
— Falconet, dit M. de Roquefeuille avec un sourire sataniques, tout à l'heure, lorsque vous vous êtes fièrement écrié que vous n'aviez pas dégénéré de votre père, j'ai cru qu'il y avait un vous doutez pas.
— Vous ne vous êtes pas trompé, général, répondit René, à qui son amour-propre irritè inspira de nouveau une énergie momentanée ; je ne manque pas tout à fait de courage, ainsi que vous semblez le croire, et je suis prêt à prêter le collet au premier venu, à M. le comte de Lanbespin comme à un autre, si cela peut vous être agréable.
— Bravo ! Falconet, je reconnais cette fois le sang de votre père. Flez-vous à ma prudence. Voudrais-je vous embarquer dans une affaire de cette nature si je n'avais pas la certitude de vous faire arriver à bon port ? Je vais écrire un mot à Ravigant. Nous serons témoins, lui et moi, et cela suffira. De la sorte, nous pourrons conduire l'affaire paternellement, sans que personne y trouve à dire.
Le marquis se leva et s'approcha d'un petit bureau placé devant la fenêtre.
— Mais, général, c'est donc sérieusement que vous parlez ? dit René d'une voix légèrement altérée.
— Vous me demandiez tout à l'heure quel intérêt vous pouviez avoir à rendre à Henri le petit service que je réclame de vous en son nom, répondit le général, qui s'assit devant le bureau : vous en avez un fort grand dont vous ne vous doutez pas.
— Quel intérêt, général ? demanda Falconet en essuyant quelques gouttes de sueur qui commençait à humecter la racine de ses cheveux.
— Quand on fréquente le café de Paris et l'avant-scène de l'Opéra, quand on porte des gants jaunes et qu'on aspire au titre de lion, il est bon de n'être battu bien authentiquement ; cela tient en respect les bretailleurs, ceux que nous nommons les mangeurs de moutons. Henri est un des meilleurs élèves de Grisier et l'un des plus adroits tireurs de chez Lepage. Un duel avec lui vous en épargnera dix autres et vous fera, moralement parlant, le plus grand bien.
Appuyé contre la cheminée, le teint blême, le regard vague et le front couvert de sueur, René Falconet semblait assez peu convaincu du bien qui pouvait résulter pour lui, moralement ou physiquement, d'une rencontre à l'épée avec un des meilleurs élèves de Grisier ; mais le général n'eut pas l'air de remarquer la physionomie effarée du duelliste malgré lui, et il écrivit rapidement un billet de quelques lignes.
— Ayez la bonté de sonner, dit-il à Victor lorsqu'il eut achevé.
Le fils du maître de forges obéit machinalement et tira le cordon de la sonnette d'un air aussi lugubre que s'il eût sonné le glas de sa propre agonie.
Le valet de chambre parut.
— Je déjeune ici, lui dit son maître ; nous serons quatre. Que l'on serve à dix heures précises. Envoie sur-le-champ Lafâche porter cette lettre au baron de Ravignan, et va dire à Henri qu'il peut venir.
Honoré sortit.
Un instant après, le jeune comte entra dans la chambre de son oncle.
De tous les personnages de cette histoire, Henri de Lanbespin était peut-être le seul dont le repos n'eût pas été troublé par le souci ou le ressentiment ; il s'était endormi fort tard sans doute, car un cœur amoureux ignore ou dédaigne les douceurs du sommeil, mais les plus riantes illusions avaient charmé son insomnie. L'œil rayonnant, le sourire sur les lèvres, la physionomie ouverte, le geste animé, il eût pu servir de modèle pour peindre l'Espérance, cette divinité de la jeunesse.
Après avoir salué son oncle, Henri se tourna vers Falconet. Jusqu'alors il avait éprouvé peu de sympathie pour le fils du maître de forges, être passablement vulgaire et prosaïque ; mais en ce moment il se sentit poussé vers lui par une attraction indéfinissable, et peu s'en fallut qu'il ne lui vît une auréole autour du front : René n'était-il pas, après tout, le cousin de Laure ?
— Bonjour, mon cher Falconet ! dit-il de l'air le plus cordial ; avant hier je n'ai pas eu le loisir de vous souhaiter la bienvenue, mais croyez que je suis charmé de vous voir de retour à Paris.
— Bavi de mon côté, balbutia le provincial, qui prit la main que lui tendait son futur adversaire, avec un empressement convulsif.

(A suivre).

POUR LES SOINS DE LA PEAU
CRÈME SIMON
SAVON SIMON

intéressant de savoir s'il y a un billet au dossier.

M. Hubbard. — Il s'agit de la pièce 30. Voulez-vous que je la lise?... C'est vous qui m'y forcez :

« Les soussignés, tous électeurs de la commune de Calenzana, affirment, sous la foi du serment, que l'élection législative du 17 avril 1904 a été particulièrement viciée par la corruption ; que des sommes importantes ont été offertes et généralement remises aux électeurs dont les noms vont suivre (sous forme de souscription d'effets sans intérêts et à longue échéance)...

« ... Dari Jean, Dari Antoine, Filippi Pascal, Filippi Pierre, Filippi Jean, Filippi Joseph, Guerini Antoine et son gendre, Orsini Simon-Jean, Orsini David, Marini de Camino et son fils, Leca Jean-Antoine de Scalzone, Marini Grégoire, Marini Simon, Marini Antonin, Vecchiolo, Alberti Joseph-Marie, Marchetti Jean de Simeon ;

« Que cette prostitution du suffrage universel a été de nature à altérer les véritables résultats du scrutin ;

« Qu'elle a révolté toutes les consciences et amené en dernier lieu un désarroi complet dans l'ordre moral du parti.

« Et qu'elle est digne enfin de la réprobation du Parlement qui dans sa souveraine justice, aura à cœur d'invalider une élection contraire aux mœurs d'un pays que Sénèque lui-même reconnaissait impropre à l'immoralité. »

Vous voyez que cela a été rédigé par une personne qui se pique de littérature, puisqu'il y est fait appel au souvenir de Sénèque sur les Corses.

M. le rapporteur. — Si vous voulez produire un de ces billets, j'abandonne la défense de l'élection de Calvi !

M. Hubbard. — Je n'ai pas à les produire.

M. le rapporteur. — Mais il y en a une cinquantaine.

M. Hubbard. — Il n'en est pas moins avéré qu'une corruption a eu lieu. Si la Chambre partage ma curiosité, elle décidera une enquête sur ce point comme sur les autres. Mais elle ne peut se soustraire à son devoir ; elle ne peut nier que le fait que je signale est en violation formelle de la loi et, en conséquence, elle doit se prononcer pour l'invalidation. (Mouvements divers).

Dans tous les cas, monsieur le rapporteur, je lais, je crois, mon devoir en disant que c'est en s'appuyant sur ces pièces que M. Fabiani s'est fait l'écho de la protestation qui a eu lieu.

Un s'en est ému et on y a répondu, je le comprends, par une contre-protestation que j'ai déjà fait connaître à la Chambre dans la séance de vendredi dernier et qui faisait appel aux Corses et aux républicains.

En tout cas, insérer un tel document dans un rapport, n'est exciter, je le répète, contre le candidat protestataire, les préjugés et les passions légitimes de la Chambre.

Il y a mieux, M. Chaleil affirme sur l'honneur — j'ai vu l'interruption au Journal officiel — qu'il n'a pas vu le préfet de la Corse lors de son escale à Calvi. Or, le journal de M. Chaleil, qui le représente comme le candidat sympathique au Gouvernement, nous dit qu'il a vu le préfet. M. Chaleil a réservé sa protestation pour le moment où son élection serait discutée devant la Chambre, mais il n'est gardé de protester contre son propre journal qui avait fait comprendre que M. Chaleil conférait avec le préfet à Calvi.

Il en est de même de la visite initiale au ministère de l'intérieur d'où part la candidature. Je ne suis pas certain que la collation du grade de préfet honoraire soit venue de M. le président du conseil lui-même ; il est possible que M. Chaleil n'ait eu d'entrevue qu'avec le chef du cabinet, je n'en sais rien, mais ce que la Chambre retiendra, c'est que le journal de M. Chaleil nous dit : « Prenez garde ! si vous voulez avoir des faveurs, des buissons de tabac, voter pour le candidat de l'administration, pour le candidat cher au Gouvernement. »

M. Chaleil. — Je n'ai jamais dit cela !

M. Hubbard. — En tous cas le journal n'a pas démenti cette visite initiale. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

(A suivre).

Bulletin Financier

PARIS, le 11 juillet 1904.

Marché calme mais assez ferme malgré les craintes que l'on a de voir le Gouvernement se réformer, sauf sur l'« Union d'Or qui sont faibles. Notre 3 o/o se rétablissant légèrement à 98 05, soutenu par un achat de 18.000 frs de rente au comptant. L'« Extérieure est en légère reprise à 93.25 ainsi que le Turc à 26 frs. Les Sociétés de Crédit sont fermes. Crédit Lyonnais 1.418, Comptoir d'Escompte 881, Société Générale 525, Crédit Foncier 850. Les valeurs industrielles et de traction sont calmes, sans grands écarts dans les deux sens. Valeurs russes hésitantes.

Les actionnaires de la Compagnie Générale Transatlantique doivent déposer leurs titres, en vue de l'Assemblée extraordinaire du 20 juillet, au plus tard le 25 juillet, soit dans les diverses grandes Sociétés de Crédit, soit à la nouvelle administration de la Compagnie. Si un nombre suffisant d'actions est réuni pour délibérer valablement, chaque actionnaire toutefois une prime de 2 frs par action présente ou représentée.

Nos Chemins de Fer sont inchangés.

LES NOUVEAUX
Paquebots rapides de la Corse

Le steamer *Gallia*, construit à Nantes, qui vient de procéder pendant trois jours, sur les bases de l'île de Croix, à la deuxième série de ses essais, a brillamment confirmé les prévisions des plus optimistes.

En réalisant facilement la vitesse de 18 nœuds, ce beau navire a voulu donner raison à ceux qui avaient prédit que les 17 nœuds 1/2 des essais préliminaires seraient dépassés.

La Compagnie Concessionnaire n'éprouvera donc aucune difficulté pour l'exécution des clauses du Cahier des Charges qui n'exigent pas une vitesse supérieure à 16 nœuds en service.

C'est un beau succès qu'il y a plaisir à enregistrer en ce qu'il témoigne avec éloquence des belles et sérieuses qualités de la construction navale en France.

Félicitons la Corse d'avoir enfin réussi à se rapprocher du Continent, ce qui lui facilitera le moyen de faire apprécier, comme ils le méritent, les ressources de ses richesses naturelles et les bienfaits de son beau climat.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

15 juillet 1514. — Par testament, Jean-Paul de Leca appelle les Colonna de Rome à lui succéder dans ses fiefs de la Corse, dans le cas où ses descendants directs viendraient à disparaître.

Ce comte Corse avait, comme fiefs, les seigneuries de Leca et de Cinarca.

Médaille pénitentiaire

La médaille pénitentiaire a été accordée aux agents dont les noms suivent :

Fabiani, gardien ordinaire à la maison centrale de Melun.

Giorgetti, gardien ordinaire au pénitencier agricole de Chiavari.

Natali, gardien ordinaire à la maison d'arrêt de Nice.

Mme Malaspina, surveillante ordinaire aux maisons de Fresnes.

Ecole d'Agriculture d'Ajaccio

Le Comité de surveillance et de perfectionnement de l'Ecole pratique d'agriculture d'Ajaccio s'est réuni hier lundi à 8 h. du matin, au siège de l'école, pour procéder à l'examen des candidats à ladite école.

Cette commission était ainsi composée : MM. Boyer, directeur.

Pinelli Emile, conseiller général.
Toto Versini, conseiller général.
Massimi, professeur départemental d'agriculture.
Colonel Campi, propriétaire.
Boufante Dominique, propriétaire.

et 2 professeurs de l'école.

17 candidats s'étaient fait inscrire au concours d'admission. Ont été définitivement admis :

1re Comme élèves boursiers : MM. Coppolani Jean-Noël, de Marignana ; Carlotti, de Ciammannace ; Colonna, d'Arro ; Laurenzi, de Grossato ; Giudicelli, d'Olmiccia ; Alfonsi, de Grosso ; d'Ornano, de Sainte Marie Siché ; Cantara, de Sartene ; Fabiani, d'Ajaccio ; Bocchiampa François, d'Olette.

Comme élèves payants : MM. Alessandrini, de Portovecchio ; Sentini, d'Appietto, et Ganfot, de Donni.

Les 5 premiers sont classés comme boursiers de l'Etat et les 5 suivants comme boursiers départementaux.

Après le concours, M. Boyer, le sympathique directeur de l'Ecole d'agriculture offrait aux membres de la commission ainsi qu'au personnel enseignant un déjeuner qui présidait M. Marini, secrétaire général de la Préfecture.

Cette petite fête s'est terminée par un vin d'honneur offert aux élèves et aux candidats nouvellement admis.

M. Toto Versini, en sa qualité de membre du Conseil général, félicite M. Boyer du dévouement qu'il apporte dans les fonctions qui lui sont confiées. Ces mêmes félicitations il les adresse au personnel enseignant, qui seconde M. Boyer dans sa tâche.

Il boit à la prospérité et au succès de l'école.

LES VARICES

L'ELIXIR DE VIRGINIE guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la lourdeur des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, à fr. 50, franco, Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Nyrdahl.

Erratum

CARBINI. — Dans le dernier compte rendu qui a été envoyé sur le traité de paix qui a été signé à Carbini entre les deux familles victimes du drame du 1er mai, une erreur d'impression nous a fait oublier une ligne de la copie de notre correspondant. Ajouter à la liste des témoins : M. le commandant Ceccaldi ; rectifier : M. le chanoine Maestrati, curé de Levie, M. l'abbé Maestrati, curé de Monaccia d'Aullene.

Election de Meria

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Voulez-vous nous permettre de répondre à la lettre que M. l'avocat Antonetti a fait publier dans votre journal.

Nous avons, ainsi qu'il le dit, soulevé une lutte ardente ; et bien qu'une majorité importante nous fut assurée dans la commune, nous avons dû disputer le terrain pied par pied.

Quarante marins de nos amis, tous nés à Meria où ils ont subi le sort, où habitent leurs familles et où ils sont pour la plupart propriétaires, ont été rayés des listes électorales pendant qu'on y inscrivait des étrangers.

Ces faits sont de notoriété publique et ne peuvent être sérieusement contestés.

La veille de l'élection, le 9 juillet, huit de ces étrangers se dirigeaient vers Meria ; parmi eux se trouvait un sieur Sicurani, de Pietranera, qui avait déjà pris part au vote dans sa commune, le 1er mai dernier.

Non contents de venir se mêler à une lutte locale qui ne les intéressait en rien, ces électeurs s'étaient même permis de dire partout que les habitants de Meria étaient des peureux et des lâches et qu'ils n'oseraient pas s'attaquer à eux.

C'est uniquement pour répondre à cette provocation que le samedi quelques-uns de nos amis se sont portés au devant de ces étrangers et leur ont reproché leur attitude, mais leur intention n'était pas celle que leur prête M. l'avocat Antonetti à qui nous avons dit le dimanche, jour des élections, que ses amis « les étrangers » pourraient sans crainte se rendre à l'urne ainsi qu'ils l'avaient fait les 1er mai et 12 juin.

Le capitaine de gendarmerie, présent dans la commune, M. le Commissaire Giannoni, chargé de présider le scrutin, sont des témoins impartiaux, qui ont tout vu et tout entendu. Le capitaine a même proposé à ces étrangers de les protéger et de les accompagner jusqu'à Meria : ils ont refusé.

D'ailleurs, nous l'avons emporté par 86 voix contre 76 ; nous avions à Meria deux électeurs étrangers que nous avions gagnés à notre cause et qui étaient prêts à voter pour nous, ce que nous n'aurions permis qu'en cas où d'autres électeurs étrangers seraient arrivés à Meria.

Nous avions donc, quoi qu'il arrivât, une majorité assurée de « quatre suffrages. »

Telle est la vérité : toutes les belles phrases ne peuvent rien contre elle.

Les tribunaux administratifs et judiciaires seront bientôt à s'occuper de ces divers incidents : c'est devant eux que nous donnons sans crainte rendez-vous à nos adversaires.

Nous tenions en terminant à ajouter que Monsieur l'avocat Antonetti a été obligé de reconnaître lui-même que la moitié de la population était armée contre l'autre moitié. Mais à qui la faute sinon à ceux qui, par deux fois, en voyant réellement battus malgré la présence des secondeurs volants, ont arbitrairement renvoyé les élections et enrayaient les esprits par une lutte ainsi prolongée ?

Nous comptons sur votre loyauté pour l'insertion de cette lettre et vous prions d'agréer, etc.

Le Président, A. F. ORSINI.

Meria, le 13 juillet 1904.

Bastia, le 14 juillet 1904.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Permettez-moi, je vous prie, de répondre à la lettre que M. Orsini, président des inscrits maritimes de Meria, fait publier dans vos colonnes.

Il est entendu, d'après M. Orsini, qu'on obligeait les électeurs étrangers à rebrousser chemin, l'intention de ceux, parmi lesquels il figurait lui-même, était de répondre à une provocation et non de les empêcher de voter.

Que signifient alors les menaces de mort proférées contre eux, s'ils prenaient part au vote du lendemain ; et ces menaces qui atteignaient ceux qui les guidaient? Que signifie l'attitude de cette population en armes contre cette poignée de gens désarmés?

Pourquoi les avoir accompagnés jusqu'à Sainte-Sévère, où ils ont été littéralement assiégés, gardés à vue jusqu'au lendemain ?

Et vraiment, quand j'entends parler des propositions qui m'ont été faites de les faire rentrer dans la commune après l'humiliation qu'ils y avaient subie, je ne puis que me reporter à la façon dont un étranger, qui s'était lié aux belles paroles de mes adversaires, a été traité en cours de route. Il a été littéralement roué de coups et dépouillé de ce qu'il avait sur lui.

L'effet, du reste, attendu, était produit. Les amis qui me restaient à Bastia et ailleurs, prévenus de l'imminence du danger, ne venaient plus voter, et je comprends que même en n'obéissant pas à une arrière-pensée, mes adversaires pouvaient hardiment accepter le vote des étrangers à portée de la commune.

Vous ne me ferez pas dire que la partie était égale à la marine de Meria où une poignée de gens sans défense se trouvaient aux prises avec une véritable troupe d'hommes armés.

Toute résistance de ma part eût certainement amené le conflit que j'ai voulu éviter. C'eût été alors la moitié de la population armée contre l'autre moitié également armée. C'est ce que je n'ai pas voulu, et tout le monde m'en saura gré.

Quant au rendez-vous que vous me donnez devant les tribunaux administratifs et judiciaires, je l'accepte, et je crois même que la justice se passera pour cela de notre accord.

Veuillez agréer, etc.

ANTONETTI.
Avocat à la Cour d'appel de Bastia.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA PEAU, L'ESTOMAC
Application de la Cure de Raisins

Grâce aux travaux de Pasteur, le médecine s'enrichit chaque jour de quelque découverte nouvelle. Voici qu'un savant, M. Georges Jacquemin, adonné depuis 1888 à l'étude des ferments et des levures, a découvert les curieuses propriétés du ferment par de raisins et rendu pratique à tout moment de l'année la précieuse cure de raisins. Son rapport, présenté le 18 novembre 1902 à l'Académie de médecine, a excité l'intérêt du monde médical tout entier et, de toutes parts, des expériences probantes lui ont valu des rapports enthousiastes de médecins.

Le ferment de raisins Jacquemin, qui a un goût très agréable de vin nouveau, s'est affirmé le remède héroïque dans tous les cas de maladie de la peau : eczéma, anthrax, furoncles, boutons, rougeurs, ne résistent pas à un traitement de quatre jours ! Ulcères, varices, dartres, selon leur ancienneté, demi-cèdent ou plus deux mois. C'est à titre de dépuratif énergique que le ferment par de raisins Jacquemin a agit ici, introduisant dans l'estomac un agent naturel de fermentation, il active la digestion, provoque l'appétit, et, par suite, active la circulation du sang, in fusant ainsi à l'organisme une vigueur nouvelle. Un sur ce effet du ferment par de raisins est de brûler le glucose du sang chez les diabétiques et d'amener des cas de guérison inespérés. D'autre part, le rôle de l'estomac est prépondérant sur l'état général de la santé et la plupart des maladies, dont surtout à notre époque les femmes sont tributaires, lourdeurs de tête, vertiges, migraines, vapeurs, faibl esses, anémie, chlorose, leucorrhée ou pertes blanches, diabète, maladies du foie, jaunisses, n'ont point d'autres causes.

Une cure au ferment par de raisins Jacquemin a vite fait de rétablir la régularité des fonctions. De ce fait reapparaissent les belles couleurs, indice d'une sang réabruté, un teint clair vient remplacer l'impitoyable pâleur des anémiques ou le sombre masque des dyspepsiques, de même que, dans certaines affections, les désagréables rougeurs de visage. Voilà qui fera sourire de plaisir les élégantes dont une santé chancelante a ruiné la fraîcheur du teint. Soignez l'estomac et purifiez le sang, tout est là ; un remède naturel et est à votre portée : la cure de ferment par de raisins de Jacquemin.

Docteur PAINE-TARIEN.

Pour tous les renseignements, écrire à M. Jacquemin, Institut de Recherches scientifiques, à Malzeville (Meurthe-et-Moselle), qui, sur demande, enverra gracieusement une brochure contenant la communication à l'Académie de Médecine et de nombreuses observations sur des cas particuliers.

Les Elections Départementales

Vescovato

Un télégramme de Vescovato nous apprend que M. Basile Salicati pose sa candidature républicaine à l'élection du conseil d'arrondissement qui aura lieu le 31 courant dans ce canton.

Calvi

M. l'avocat Faustin Bartoli se présente à Calvi contre M. Pasquetelli, maire, conseiller général sortant.

⁂

Dans les cantons de Terranova, Terravecchia, Brando, Campile, Rogliano, Saint-Florent, Santo Pietro di Tenda, il n'y aura pas de lutte.

Bastelica

M. le docteur Folacci, conseiller général sortant, a pour concurrent M. le docteur Marietti.

Bocognano

M. Martin Muraccioli, maire et conseiller général sortant, a pour concurrents MM. Pietri, professeur au collège de Philippeville ; Ignace Cattoli, et le procureur de la République Giocanti.

Petreto

Une réunion a eu lieu à Petreto-Bicchisano, sous la présidence de M. le maire Fieschi ; la candidature au conseil général de M. Célestin Cattucoli, directeur de houillères à Paris, a été acclamée.

Salice

M. Filippi, de Castellinccio, a posé sa candidature au conseil d'arrondissement dans le canton de Salice.

M. Jean-Dominique Pinelli a retiré sa candidature en faveur de M. Filippi.

Sarrola-Carcopino

M. Pérès, conseiller d'arrondissement sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.

Moita

M. Gaston Colombani, attaché au ministère de l'intérieur, a posé sa candidature au conseil d'arrondissement.

Nouvelles Militaires

Sont promus :

au grade de capitaine, MM. les lieutenants :

Pieri, du 40e, affecté au 70e.

Degiovanni, adjoint au trésorier du 31e, affecté au 77e.

Génie, du 44e, affecté au 60e.

Pujet, du 111e, affecté au 163e.

Peretti, du 103e, affecté au 130e.

Angioletti, du 8e hussards, au corps.

au grade de chef d'escadrons :

M. Pinelli, trésorier du 9e dragons, affecté comme major au 10e chasseurs.

— M. Bolelli, capitaine au 3e zouaves, passe au 65e d'infanterie.

— M. Astolfi, capitaine au 30e d'infanterie, passe au 4e zouaves.

— M. Santelli, capitaine au 159e d'infanterie, passe au 141e.

— M. Mignucci, lieutenant au 163e d'infanterie, passe au 141e.

— M. le capitaine Iasocenti, du 3e cuirassiers, est nommé capitaine d'habillement au corps.

— M. le capitaine Giuntini, du 1er spahis, est nommé capitaine commandant au 2e spahis.

— M. le capitaine Olmi, du 1er bataillon d'artillerie à Dunkerque, passe à la direction d'artillerie de cette ville.

— M. Angeli, officier d'administration de 1re classe du service de l'artillerie à Toulouse, est désigné pour être employé à la direction de Perpignan.

— M. Scamporci, officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance, dans la 15e région, passe dans la 6e.

— M. de Pietri, officier d'administration de 1re classe des subsistances dans la division de Constantine, a été désigné pour la gestion du service des vivres de Gray.

— M. Antoni, officier d'administration du 1re classe du service des subsistances au 3e corps d'armée, a été désigné pour le gouvernement militaire de Paris.

— M. Rocchesani, officier d'administration de 1re classe du service des subsistances au 9e corps d'armée, a été désigné pour commander la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration.

— MM. les officiers d'administration de 3e classe dont les noms suivent sont promus au grade d'officier d'administration de 2e classe :

Salvaduri, de l'Intendance, en Tunisie.
Ferroloni, intendance, à Constantine.
Marcotorchino, subsistances, 7e régiment.

— M. Laurenti, médecin aide-major de 1re classe d'infanterie coloniale, en Indo-Chine, est promu au grade de médecin major de 2e classe.

— M. Valsi, capitaine breveté au 3e rég. d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 15e corps.

— M. Colombani de Nicio, major du 135e d'infanterie, est nommé chef de bataillon au corps.

— M. Natalelli, médecin aide-major de 1re classe au 7e bataillon de chasseurs à pied, est désigné pour le 23e régiment d'infanterie.

— M. Malaspina, médecin aide-major de 1re classe au 31e d'infanterie, passe au 35e.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26 9 à midi, + 29 5. à 7 heures du soir, + 28 Maxima, + 30-6. Minima, + 22-4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm; à midi, 763 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, O. faible.

Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

La revue du 14 juillet

La revue a été passée hier matin à 8 heures, sur la place Saint-Nicolas, par M. le général Cheroutre, gouverneur de la Corse.

Malgré la chaleur qui était accablante, la foule des curieux était considérable. Tous les fonctionnaires civils assistaient à cette prise d'armes.

Après avoir passé devant le front des troupes, qui étaient commandées par M. le colonel Drude du 173e, le général Gouverneur a fait exécuter le défilé qui a été brillant.

Le lieutenant-colonel, chef de la 15e légion ter, a remis, avant le défilé, à deux bons serviteurs, les gendarmes Guillaume et Grossi, en résidence à Vescovato, la médaille des braves.

⁂

Nouvelles universitaires

M. Gustucci, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée Ampère, à Lyon, a été élu membre du conseil académique.

Nous nous associons sincèrement à la manifestation sympathique dont il a été l'objet notre distingué compatriote de la part de ses collègues des lycées de l'Académie de Lyon, et lui adressons nos félicitations.

⁂

Avis

Madame Salicati, née Agostini, ayant quitté le domicile conjugal depuis le 4 courant, à Mustapha-Alger ; son mari ne répondra plus des dettes qu'elle pourra contracter.

⁂

A louer

Un appartement de 7 pièces, toutes indépendantes, 2 portes d'entrée, 4e étage, 2, rue Salvator Viale, maison Hôtel Lingénieur.

S'adresser même maison au 5e étage.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

⁂

Avis

A partir du 10 courant l'Eau minérale de Caldane sera vendue 2 sous 1/2 au lieu de 3.

S'adresser au Bazar Universel, on boulevard Paoli, 23.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

DO343

La Situation

La perte de Kai-Ping par les Russes entraîne nécessairement celle de Niou-Tchouang ; celle-ci apparaît comme un fait d'une haute portée politique et stratégique. Installés à Niou-Tchouang, les Japonais n'y seront plus séparés du territoire chinois que par le cours du Liao-Ho ; ils y disposeront de la voie ferrée qui aboutit à la rive droite de cette rivière et dans le service d'exploitation de laquelle figurent de nombreux agents Japonais ; ils jouiront des ressources de tout genre que présente cette région, une des plus peuplées de la Mandchourie (80 habitants par kilomètre carré) ; ils seront à portée de tirer de la Mongolie du bétail et des chevaux. Quoique imparfait, le réseau routier de la région du bas Liao-Ho est infiniment plus propre à des opérations actives que le pays de montagne où l'armée japonaise opérait jusqu'à présent. Passant sur ce nouveau théâtre, elle s'y trouve la proche voisine des troupes du général Ma ; on sait tout ce qui peut résulter de ce voisinage et pour quelles raisons non seulement la Russie, mais le monde entier doit en suivre les effets d'un regard inquiet.

Enfin Niou-Tchouang était jusqu'à présent la tête d'étapes d'un service russe de communications et de réapprovisionements qui se faisait par mer, à destination de Port-Arthur ; cette ressource importante va manquer à la forteresse, et cette fois ce seront les opérations de terre ferme qui auront suppléé à ce que l'action de la flotte japonaise avait de court en ce qui concernait la surveillance des eaux du golfe du Liao-Toung.

Toutes ces raisons avaient décidé le général Kouropatkine à maintenir jusqu'au bout l'occupation de Kai-Ping ; on voit qu'elles étaient de nature à motiver une résistance énergique sur ce point et qu'elles valaient la peine qu'on s'exposât aux mêmes risques encourus déjà sur le Yalou et à Oua-Fan-Gou ; quoi qu'on fasse, et si prudent que soit un général, ces risques sont inévitables lorsqu'une armée non concentrée veut couvrir quand même par des détachements certains points d'un théâtre stratégique sur lequel progresse un ennemi concentré.

PORT ARTHUR
Occupation de Niou-Tchouang

L'occupation de Niou-Tchouang par les Japonais est l'affaire de quarante-huit heures.

Grande bataille

Le *Daily Chronicle* dit que la grande bataille annoncée a eu lieu hier soir au nord de Kai-Ping.

Les Japonais auraient été repoussés avec de grande pertes.

EN CORÉE
L'escadre de Vladivostock

Les torpilleurs de l'escadre de Vladivostock ont été signalés la nuit dernière au large de Hokkodo.

La Revue du 14 Juillet à Paris

La revue du 14 juillet, à laquelle assistaient le Bey de Tunis et le président de la République, a été passée ce matin, à 8 heures, à Longchamps, par le ministre de la guerre, qui était accompagné du général Dessirier, gouverneur militaire de Paris.

Les troupes étaient placées dans l'ordre suivant :

Ecole militaire et troupes spéciales, Ecole centrale et Ecole militaire du génie et de l'armée à Versailles, Ecole spéciale militaire.

Troupes à pied

Troupes spéciales, Garde républicaine, sapeurs-pompiers, 26e bataillon de chasseurs, bataillons des 1er et 2e zouaves, 1er et 5e rég. du génie, bataillons de télégraphistes.

Infanterie

6e division, général Malafosse ; 11e brigade, général Lachouque.

24e rég., colonel Cler ; 28e rég. colonel Aubin.

12e brigade : 5e, colonel Foucard, 119e colonel Laurezac.

7e division, général Percin, 13e brigade, général Boigert ; 101e, colonel Boucher, 102e, colonel Mollard.

14e brigade, général de Collandar; 103e, colonel Buisson d'Armandy, 104e, colonel Poline.

10e division, général Bazaine-Hayter, 19e brigade : 40e, colonel Columb ; 89e colonel Hesmann.

20e brigade, général Mênêtrez : 31e, colonel Lefebvre, 70e, colonel Faurie.

5e brigade d'infanterie coloniale, général Sucillon : 21e colonel Pineau ; 23e, colonel Boudonnet.

Artillerie

Général Mounier : 3e brigade, général Guillin : 11e, colonel Marais ; 22e, colonel Ondard.

19e brigade, général Goiran ; 12e, colonel Meyer-Samuel ; 13e, colonel Barrau.

Cavalerie

Général de Valentin de Latour : Ecole spéciale militaire, garde républicaine.

5e brigade de dragons, général Sordet : 23e, colonel Saski ; 27e colonel Gallet.

2e brigade de cuirassiers, général de Lizer : 1er, colonel Foucault, 2e, colonel de Rougé.

6e brigade de cuirassiers, général Meneust : 11e, colonel Virvaire ; 12e colonel Lancelot.

Le défilé a été très brillant. L'artillerie a défilé au trot et la cavalerie au galop.

La charge finale de cavalerie qui a eu lieu comme d'habitude a soulevé l'enthousiasme de la population parisienne, du Bey de Tunis et de suite.

Le Bey de Tunis A PARIS

La revue

Le Bey avec les princes et sa suite ont assisté à la revue de Longchamps. Les princes ont été particulièrement enthousiasmés par la charge finale.

Déjeuner intime à l'Elysée-Palace, aussitôt après la revue.

Promenade au Bois de Boulogne

Dans l'après-midi, le Bey a fait une longue promenade au bois de Boulogne, puis a parcouru divers quartiers, et a été très intéressé par les réjouissances publiques organisées à l'occasion de la fête nationale.

Dîner de gala

Le soir, grand dîner au ministère des affaires étrangères suivi de réception ouverte.

MORT du Président Kruger

Le président Kruger est mort la nuit dernière à Clarens, après une agonie de quelques jours.

L'ancien président de la République Sud-Africaine était né à Colesberg, territoire du Cap, le 10 octobre 1825. Paul Kruger, fils de simples paysans se distingua à peine âgé de 27 ans dans les différentes expéditions à main armée que les Boers eurent à soutenir jusqu'à 1868, contre les Zoulous et les Cafres.

Nommé président de la République en 1883, M. Kruger occupait encore ces hautes fonctions en 1900, au moment où l'Angleterre déclarait la guerre au Transvaal.

On a encore présent à la mémoire les nombreuses péripéties de cette campagne néfaste aux Boers qui luttèrent avec un courage héroïque pour leur indépendance, et l'on connaît également quel rôle y tint l'illustre président.

En novembre 1900, M. Kruger débarquait à Marseille se rendant à Paris et dans plusieurs autres capitales, dans le but de provoquer une intervention en faveur du Transvaal.

Son voyage à travers l'Europe fut un triomphe.

Depuis quelque temps le président Kruger, qui avait quitté sa patrie pour ne pas subir le joug des vainqueurs, s'était fixé à Clarens pour rétablir sa santé fortement ébranlée.

Sa vie peu servir d'exemple aux plus grands hommes d'état.

AUX ÉTATS-UNIS
75.000 ouvriers en grève

Une dépêche de New-York annonce qu'aux Etats-Unis, 75.000 ouvriers de boucherie se sont mis en grève.

La situation est grave, car plusieurs villes ont des approvisionnements pour huit jours seulement

LIVORNO
PALACE HOTEL
(PALAIS FABBRICOTTI)
Vis-à-vis des BB. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc
C. SPAINI & C.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE ANVERS, HAMBOURG et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL Bastia

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

AVIS

M. Franceschi de Pancheraccia met en vente sa récolte de 1904
Vin rouge à 0,40 le litre

M. Castellani (Cie Fraissinet) de Chistra, Pietra-di-Verde, met en vente sa récolte de 1904
Vin rouge à 0,45 le litre
S'adresser à M. Donsimoni, rue Neuve Saint-Roch en face M. Maestracci F. D., Bastia.

VENTE
aux enchères publiques
de Meubles et objets divers
dans les magasins Marinetti

Mercredi 13 juillet, à 2 heures et jours suivants au besoin

Les Machines et Matériel d'atelier sont mis en vente le 21 courant.

Pour renseignements s'adresser : François Maestracci, Agréé-Liquidateur 2, rue Neuve Saint-Roch.

AVIS IMPORTANT
à lire

La Maison ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, Bastia, afin de mieux faire apprécier la bonne qualité des vins qu'elle livre, est décidée de les céder à des conditions spéciales jusqu'à nouvel avis.

Par suite des importants achats de raisins qu'Elle a fait, elle est en mesure de pouvoir livrer des vins exquis, au bouquet agréable, à des prix tout à fait exceptionnels.

Voici d'ailleurs un aperçu des prix :

Vin de table, noir, bonne qualité, 30 c. le litre.
Vins ordinaires, blanc et rouge, 35 et 40 c. le litre
Vins fins, blanc et rouge, 40 et 50 c. le litre.
Vin vieux en bouteilles cachetées, blanc et rouge, 0,60 c. la bout., (verre à rendre).
Vin d'Italie, en flacelli, de 2 lit. 1/2 environ, 1 fr. 25 c. le flacon, (verre à rendre).

Ces vins sont garantis naturels à l'analyse. Toutes les personnes désireuses d'avoir des vins absolument purs n'hésiteront pas à demander des échantillons à M. Oreste BIAGINI, 5, Avenue Carnot, 5.

Il sera fait des réductions sur le prix, si des amis pour le prendre ont l'obligeance de prendront par 10 litres à la fois. Des conditions spéciales seront naturellement faites aux acheteurs de gros.

Les vins sont livrés à domicile en paniers de 6 à 12 bouteilles, dame-jeannes, barils et bonbonnes, en sacs ou en fûts. Le matériel doit en être rendu dans les 30 jours.

Essayez et vous serez satisfait.

SERVICE HEBDOMADAIRE
très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laîné, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

CHOCOLAT MENIER

Etude
de Me de Gentile
AVOUÉ LICENCIÉ EN DROIT
5, Boulevard de Cardo, Bastia

VENTE
sur saisie-immobilière

Il sera procédé le samedi, treize août prochain, 1904, à huit heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Bastia, séant au Palais de Justice, à Bastia, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la Commune de Farinole, canton de Saint-Florent, arrondissement de Bastia, en onze lots formés et sur les mises à prix fixées ainsi qu'il suit ;

Premier lot.

Terre sise au lieu dit « Ponte Soprano, » de la contenance de onze ares, soixante-quinze centiares environ, porté aux numéros 67 et 68 de la matrice cadastrale, section B, tenant du Sud au ruisseau, de l'Est au chemin, du Nord à la veuve Palazzi, née de Gentile.

Mise à prix, vingt francs, ci . . . . . 20 fr.

Deuxième lot.

Terre avec jardin et source d'eau clos à murs sis aux lieux dits «Chiose Convento et Noce,» de la contenance de six hectares, vingt-cinq ares, douze centiares, portés aux numéros 63, 64 et 65, section A, et aux numéros 70, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84 et 85 section B, de la matrice cadastrale, le tout ne formant qu'un seul corps de propriété, tenant du Nord à Casabianca Hippolyte et à Pog-gi, de l'Est, aux hoirs Massimi Marie-Orientе, du Sud à Giuliani Toussaint, de l'Ouest au chemin.

Mise à prix, cent francs, ci . . . . . 100 fr.

Troisième lot.

Terre et makis clos à murs, sis au lieu dit « Faule, » de la contenance de sept hectares, cinq ares, quatre-vingt-quinze centiares, portés aux numéros 98 et 99, section D, de la matrice cadastrale, tenant du Nord aux hoirs Massimi Joséphine et à Massimi Dominique, de l'Ouest à de Gentile Barthélemy, du Sud, au chemin.

Mise à prix, cent francs, ci . . . . . 100 fr.

Quatrième lot.

4. — Terre sise au lieu dit « Suale, » de la contenance de six ares, soixante-quatre centiares, portée aux numéros 54 et 55 section D, de la matrice cadastrale, tenant du Nord au chemin, de l'Ouest à Gentile Antoine-Dominique, du Sud, à la veuve Pancrazi.

2. — Autre terre sise au lieu dit « Suale, » de la contenance d'un hectare, neuf ares, dix centiares, portée aux numéros 58 et 59, section D, de la matrice cadastrale, tenant de l'Est au chemin, de l'Ouest à Casabianca Hippolyte et aux hoirs Antonetti François-Marie, du Nord à Pancrazi Paucrace et à Cherubini.

Mise à prix, cinquante francs, ci . . . . . 50 fr.

Cinquième lot.

Terre, oliviers et makis clos à murs, sis aux lieux dits « Chiose et Palmentile » de la contenance d'un hectare, dix-neuf ares environ, portés aux numéros 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617 section C, de la matrice cadastrale, tenant du Nord au ruisseau, de l'Est à Antonetti et à Massimi Laurent, de l'Ouest et du Sud au chemin.

Mise à prix, cinquante francs, ci . . . . . 50 fr.

Sixième lot.

Olivet clos à murs sis au lieu dit « Piazze, » de la contenance de cinq ares, trente-cinq centiares, porté au numéro 620 de la matrice cadastrale, section C, tenant du Nord aux hoirs Antonetti François-Marie, du Sud à Nicolai Prosper, de l'Est au chemin, de l'Ouest aux hoirs Pozzo-di-Borgo.

Mise à prix, dix francs. ci . . . . . 10 fr

Septième lot.

Terre, oliviers et amandiers sis au lieu dit « Tesa, » de la contenance de trente-huit ares, deux centiares, portés aux numéros 628, 629 et 630 de la matrice cadastrale, section C, tenant de l'Est au chemin, du Nord aux hoirs Nicolai Prosper, de l'Ouest à Casabianca Hippolyte, du Sud à Casanova Ange-Marie.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci . . . . . 25 fr.

Huitième lot.

Terre, oliviers et arbres fruitiers, sis au lieu dit « Ponte Sottano, » de la contenance de cinq ares, cinquante-sept centiares, portés aux numéros 1, 2, 3 et 4 de la matrice cadastrale, section D, tenant du Nord, du Sud et de l'Ouest au ruisseau, de l'Est au chemin.

Mise à prix, dix francs, ci . . . . . 10 fr.

Neuvième lot

Terre, bois de chênes-verts et oliviers sis aux lieux dits « Piane Soprane et Piane Sottane, » ne formant qu'un seul corps de propriété, de la contenance de deux hectares, vingt-huit ares, soixante-cinq centiares, portés aux numéros 182, 183, 184 et 185 de la matrice cadastrale, section A, tenant de l'Ouest au ruisseau, du Nord à Casanova Charles et aux hoirs Poggi Joseph-Antoine, de l'Est au chemin.

Mise à prix, cent francs, ci . . . . . 100 fr.

Dixième lot.

Bois de chênes-verts et makis sis au lieu dit « Agna, » de la contenance de soixante-quinze ares, portés au numéro 227 de la matrice cadastrale, section D, tenant du Nord à Marinacce François, du Sud aux hoirs de Pancrazi Pierre.

Mise à prix, dix francs, ci . . . . . 10 fr.

Onzième lot.

Terre et makis sis au lieu dit « Catarelli, » de la contenance de trois hectares, cinquante-deux ares, quinze centiares, environ, portés aux numéros 301, 302, 303, de la matrice cadastrale, section D, tenant de l'Est à de Gentile, avoué, du Nord à Casanova Ange-Marie et de l'Ouest à la route nationale.

Mise à prix, quarante francs, ci . . . . . 40 fr.

Les biens sus-désignés ont été saisis à la requête du sieur Casabianca Hippolyte, propriétaire, domicilié et demeurant à Rapale, ayant pour avoué Me de Gentile, demeurant à Bastia, 5, boulevard de Cardo, sur les sieur et dames :

1. — Roverani Mario veuve Laurenti Barthélemy ;

2. — Laurenti Marie-Catherine, épouse du sieur Massimi Germinias et celui-ci pour autorisation, propriétaires, demeurant et domiciliés à Bastia.

3. — Laurenti Marie-Louise veuve Negroni Jacques, propriétaire, demeurant et domiciliée à Akbou (Algérie), tous pris comme héritiers de feu Laurenti Barthélemy, de son vivant, propriétaire, demeurant à Bastia.

Le procès-verbal de saisie a été dressé par Ortoli, huissier à Bastia, en date des 25 et 26 avril 1904, visé, enregistré et transcrit, après la dénonciation aux saisis, à la conservation des hypothèques de Bastia, le 16 mai 1904, volume 56, numéros 8, 9 et 10.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné,

A Bastia, le 12 juillet 1904.

de GENTILE,
avoué licencié.

Dûment enregistré.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours: **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRUDHOMME
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 19, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières antiseptiques à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

LA Maison L.-N. MATTEI & Cie
GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE
BASTIA (Corse)

met en vente de l'excellente **Eau-de-Vie de vin Corse** aux prix suivants :

Eau-de-Vie de Vin

Année 1331,	bouteille de 3/4,	4 grappe,	1,50
— 1127,	—	— 3 —	2,50
— 1120,	—	— 2 —	4,75
— 1122,	—	— 1 —	1,25

Eau-de-Vie de Marc

Vieille, bouteille de litre 1,25
Nouvelle, bouteille de litre 0,85
Eau-de-Vie pour conservation de fruits

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ
A VENDRE
Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Pozzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

Demandez et offrez dans tous les Cafés
l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Pli de fer, Nannes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, 1.

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste
a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.

Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS le CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure noire
Un An..... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50
Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 16 gravures coloriées
Un An..... 22 f. — Six Mois. 11 f. 50
Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
S'adresser ou demander à M. Henry PETIT, Editeur
8, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

EXIGER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — SAMEDI, 16 JUILLET 1904 — N° 166

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00344

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Elections au Conseil Général
du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : N. D. du Mont Carmel
SOLEIL : (heure médecin)
Lever, 4 h. 11 m. — Coucher, 7 h. 07 m.
Lune Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Alexis.

15 JUILLET

L'Election de Calvi
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 11 juillet (Suite)

M. Aynard. — Vous auriez pu demander d'autres invalidations !

M. Hubbard. — J'ai demandé des invalidations pour fait de corruption d'argent ; j'ai demandé des invalidations pour pression patronale ; — vous voyez que je ne change pas — j'ai protesté contre l'abus de certains moyens de contrainte provenant du Gouvernement. Quel que soit ce gouvernement, je défends la liberté individuelle des électeurs.

Je crois être d'accord avec mes principes, et je ne mérite à cet égard aucun reproche. Je relève pas à pas chaque affirmation du rapport et je dis à mes collègues : Vous ferez, au point de vue politique, ce que vous voudrez, mais vous ne pouvez pas suivre ce rapport après la discussion que nous en avons faite.

Je suis dans mon droit lorsque je lis dans le rapport que « M. et Mme Bacciochi, sœur de M. Pietri, secrétaire de l'impératrice Eugénie, ont accompagné le candidat Fabiani. »

Je dis à la gauche : Cette affirmation est inexacte. M. le rapporteur s'est attiré à ce sujet une lettre dont je donnerai lecture à la Chambre. Il sera dès lors impossible de maintenir cette allégation. Voici la lettre :

« Ile Rousse, 15 juin 1904.

» Monsieur le député, vous dites à propos de M. Quilici, dans votre rapport sur l'élection de Calvi : « M. Quilici était quelquefois accompagné de M. et Mme Bacciochi, sœur de M. Pietri, secrétaire de l'impératrice Eugénie.

» La personne qui vous a donné ce renseignement vous a induit en erreur ..»

Ce n'est pas la première fois que M. Camuset est induit en erreur.

» ... Ni seul ni avec Mme Bacciochi je n'ai jamais accompagné personne en tournée électorale.

» Ne pouvant douter de votre bonne foi, je vous demande de vouloir bien rectifier cette erreur. »

Et de trois, et de quatre !

M. le rapporteur. — La rectification que vous demandez n'a-t-elle pas été faite ?

M. Hubbard. — Je vous donne lecture d'une lettre de M. Bacciochi lui-même. Elle apporte une affirmation précise à la Chambre. La Chambre appréciera. Pour moi, l'affirmation du rapporteur se heurte à une dénégation précise, claire, nette.

M. le rapporteur. — Mais j'ai fait la rectification ! J'ajoute que c'est la seule inexactitude que j'ai commise, et je me suis empressé de la rectifier.

M. Hubbard. — Je crois que vous pourriez en reconnaître d'autres, pendant que vous y êtes ! Dans tous les cas je vous y aiderai.

M. le rapporteur. — J'ai corrigé au Journal officiel.

M. Hubbard. — C'est entendu. J'en prends acte, et je continue. Comme nous avions les mains pleines de preuves de la pression de ce nouveau clergé civil dont on veut se servir comme moyen électoral, on a voulu faire croire que M. Fabiani aussi avait été défendu par des prêtres et qu'il avait bénéficié de la pression cléricale, et alors on vous dit que, dans deux communes, Algajola et Aregno, les curés étaient montés en chaire et avaient prononcé des sermons. Eh bien ! je m'empresse d'avertir les républicains qui seraient tentés de s'en tenir au rapport, qu'il faut faire quelques réserves et qu'ils devraient peut-être recourir à cette enquête que M. le rapporteur nous laissait entrevoir. En effet, M. le rapporteur nous dit, avec une certitude qui ne laisse aucune place au doute : « Le curé d'Aregno monte en chaire et déclare qu'en votant pour M. Chaleil on s'encourt les foudres du Saint-Siège. »

Voilà une affirmation précise. Pour entraîner le vote des républicains, des anticléricaux de la Chambre, on vient dire : « Le curé d'Aregno est monté en chaire, il a fait un sermon. » Or voici une dépêche qui a été adressée, le maire étant absent, par l'adjoint, dès qu'on a connu la phrase du rapport :

« Lis dans Officiel, rapport élection Calvi, que curé d'Aregno a prononcé sermon contre Chaleil et que désordre s'en serait suivi. Proteste énergiquement contre pareille information, absolument fausse. Curé n'a jamais parlé élection ni à l'église, ni ailleurs ; resté neutre. N'a pas même voté. Protestation habitants suit. Pour maire absent, adjoint, Marcelli. »

Quant au curé lui-même, bien entendu, il a télégraphié :

« Proteste énergiquement contre accusation avoir parlé élection en chaire. C'est faux. Le curé d'Aregno, Biasini. »

Il n'a pas voté. Comme je l'ai indiqué, il y a un certain nombre de prêtres en effet qui, pris entre l'injonction de l'évêque dont je disais l'autre jour que c'était un évêque incomplet, et leur pensée intime, leur conscience, ont préféré s'abstenir de voter.

Les électeurs de la commune d'Aregno au nombre de 218, viennent corroborer les déclarations de l'adjoint et celles du curé. Voilà la liste des signatures qui remplit plusieurs colonnes. Leur protestation est conçue en ces termes :

« Les habitants de la commune d'Aregno soussignés, ayant eu connaissance de la fausse accusation dirigée contre l'abbé Biasini, desservant à Aregno, homme d'une prudence remarquable, sentent le besoin, dans l'intérêt de la vérité, de protester contre les fausses allégations contenues dans le pièce qui se trouve entre les mains de la commission chargée de faire un rapport sur l'élection Chaleil-Fabiani... » — cette pièce n'est pas au dossier, d'ailleurs, car on fait ici un de ceux dont le dossier parle sans avoir aucune pièce de contre protestation. J'ai cherché les pièces relatives à Aregno dans le dossier : je ne les ai pas trouvées, — » ... et affirment sans crainte d'être démentis, que non seulement M. l'abbé Biasini ne s'est pas rendu coupable des faits portés dans la pièce dont il est parlé plus haut, mais qu'il s'est montré indifférent au point de ne pas voter, ni pour M. Chaleil, ni pour M. Fabiani. Il n'y a, dans cette pièce, qu'une manœuvre politique des plus déloyales, propre à soulever l'indignation de tous ceux qui ont encore un peu d'honnêteté. » Aregno, le 25 juin 1904. — Suivent les 226 signatures. »

Ainsi le rapport dit à la Chambre, aux républicains : il y a eu un sermon en chaire ; et 226 électeurs répondent : Cette information est inexacte. Aucune pièce d'ailleurs ne se trouvait à la contre-protestation ; vraiment je m'étonne qu'on présente une pareille affirmation à la Chambre.

A Algajola, c'est exactement la même chose. Vous lisez le rapport et, républicains confiants dans un rapporteur républicain de la majorité, vous vous dites : A Algajola il y a eu l'intervention du prêtre. On ajoute : A Algajola où le candidat républicain toujours eu la grande majorité des suffrages, M. Chaleil, à la suite d'un sermon du desservant, n'a obtenu que deux voix. » Vous voyez cette petite insinuation qui consiste à dire : le candidat républicain n'a obtenu que deux voix ; l'autre candidat, M. Fabiani, n'est pas l'ami de ceux qui patronnent M. Chaleil, donc il n'est pas républicain.

Mais voici ce que d'Algajola télégraphie au nom du maire absent, M. Gladicelli, adjoint : « Lis dans Officiel que majorité Algajola contre Chaleil serait due à sermon curé. Proteste contre pareilles fausseté. — Pour maire : adjoint Gladicelli. »

Et alors, M. le rapporteur de dire : « Mais M. Quilici soutenait la candidature de M. Fabiani et faisait des discours violents, religieux, en agitant un crucifix, notamment dans la commune de l'Ile-Rousse. » Mais ici encore protestation absolue contre tout le récit de ce qui s'est passé dans la commune de l'Ile Rousse.

« D'abord M. Quilici n'était pas agent de M. Fabiani. Il accompagnait un candidat fort riche, qui avait eu des velléités de candidature et avait déclaré la sienne : c'était M. Jules Merlet. M. Quilici accompagnait M. Merlet et c'est pour le compte de M. Merlet qu'il paraît comme il a été rapporté et nullement pour le compte de M. Fabiani, avec qui il n'avait pas de relations.

Quant aux faits eux-mêmes, vous allez voir combien ils ressemblent peu à ceux qui sont indiqués dans le rapport.

Les faits relatés dans le rapport sont affirmés par quatre électeurs ; eh bien ! en voici dix-huit qui déclarent ceci :

« Les soussignés, tous électeurs de l'Ile-Rousse, soutiennent énergiquement :

« 1° Que feu M. Gindicelli, chanoine, ancien curé de l'Ile-Rousse, n'a jamais, à aucune époque et en aucun lieu, exhorté les fidèles à voter pour M. Fabiani ;

« 2° Que M. Quilici n'a jamais engagé d'aucune façon les électeurs à jurer devant le Christ de voter pour M. Fabiani.

« Et justement indignés que des partisans de M. Chaleil aient employé ces moyens pour aider à faire triompher sa politique, ils protestent avec toutes les forces contre ces mensonges et y opposent le plus formel démenti.

» Fait et signé à l'Ile-Rousse, le 23 juin 1904. »

Suivent dix-huit signatures, parmi lesquelles se trouvent celles de gens très qualifiés au point de vue de la vie privée pour que leur affirmation précise ait un certain poids.

Mais voulez-vous savoir comment on a déterminé, par des moyens administratifs, que la Chambre doit flétrir, une majorité pour le candidat agréable ? Je ne prendrai qu'un fait, pour ne pas allonger ce débat : c'est celui de la commune de Pelicetta qui est devenu très décisif.

Un sieur Pinzuti avait légué à cette commune tout son patrimoine et la commune a été autorisée à recevoir le legs. Les héritiers Pinzuti ont attaqué le testament et la commune avait eu gain de cause. Mais le conseil municipal ayant été modifié, et les héritiers intéressés à ce que la commune n'accepte pas le legs, ayant eu la majorité, le conseil municipal chercha à obtenir que l'administration ne donnât pas suite aux réclamations des habitants de la commune. (Mouvements divers.) Quand M. Chaleil posa sa candidature, la maire de Feliceto mit le marché en main au préfet en lui déclarant qu'il voterait et ferait voter pour M. Chaleil, si le préfet approuvait la transaction faite et qui dépouillait la commune, que, sinon, il voterait pour son ami M. Fabiani.

Messieurs, la délibération qui attendait depuis deux ans une solution, parce que l'administration ne voulait pas, et avec raison, céder à cette municipalité qui réclamait, contre ses propres intérêts, pour une seule famille de la commune, parce que l'administration résistait, fait l'objet, le 12 avril, c'est-à-dire cinq jours avant le vote, d'une décision prise à la hâte, dans le plus grand secret et qui dépouille la commune. Et pourquoi dans le plus grand secret ? Parce que l'ancien maire, celui qui voulait que la commune recueillît l'héritage et que l'administration autorisât le legs, devait se rendre à la sous-préfecture lui aussi pour demander si la transaction était approuvée et dire au sous-préfet : « Si l'administration ne tient pas bon et approuve cette transaction, nous voterons pour M. Fabiani, sinon nous voterons pour M. Chaleil. »

Naturellement on ne lui dit pas que l'autorisation avait été donnée le 15 avril, on garde le secret sur la décision que l'administration a prise pour plaire au pouvoir, et, dans cette commune, les deux partis votent pour M. Chaleil — les uns parce que l'administration a promis d'approuver la délibération, les autres parce que l'administration n'a rien promis et s'est gardée de faire connaître la décision qu'elle a prise. (Exclamations au centre et sur divers bancs. — Mouvements divers.)

Quel est du reste le chiffre des voix recueillies dans cette commune par les deux candidats ? M. Fabiani ne réunit que 36 voix contre 103 accordées à son adversaire. Ce dernier chiffre vous montre bien, messieurs, que les deux partis — l'un d'eux d'ailleurs profondément trompé — avaient voté dans le même sens.

Voilà un de ces jeux administratifs bien menés ! C'est peut-être bien joué au point de vue sous préfectoral, mais ce n'est pas le franc jeu, le *fair play*, comme disent nos voisins d'outre Manche.

J'ai déjà indiqué à la Chambre, et je ne veux plus lui faire que deux lectures à cet égard, ce qu'il y a eu d'interventions de diverses sortes tous les jours.

En ce qui concerne les manœuvres pour les pièces, voici une lettre qui est caractéristique. Elle vous montrera précisément quel a été le degré de température de cette candidature officielle.

Nous sommes au moment où on lance la candidature Chaleil.

« Calenzana, le 1er avril 1904.

« Monsieur Fabiani, je vous avais promis de voter pour vous parce que vous m'avez dit que l'administration ne vous aurait pas fait la guerre. Comme je vous l'ai dit quand je suis descendu vous voir à Calvi, je demande une place de cantonnier et on me dit que jamais je ne serais nommé si je vote pour vous parce que l'administration est pour M. Chaleil, et que ceux qui veulent des places du Gouvernement doivent voter pour lui.

« Vous devez comprendre que c'est à contre-cœur que je voterai contre vous avec ma famille, mais vous savez que je suis pauvre et que je ne puis pas, dans cette circonstance, vous servir comme je l'aurais voulu. Recevez, monsieur Fabiani, mes meilleurs compliments. » (Mouvements divers.)

M. Duchaux-Monteil. — Nous en avons tous reçus de pareilles !

M. le Lieutenant-colonel du Halgouet. — Parfaitement.

M. le comte de Pérrier du Larsan. — Et dire que nous l'Empire nous protestions contre la candidature officielle !

M. Hubbard. — Je dis que de moment que la preuve est faite qu'un électeur décidé à voter pour un certain candidat n'est vu dans l'obligation absolue d'abandonner son candidat et de voter pour le candidat adverse, parce qu'il se réserve de présenter une candidature, c'est la démonstration très nette de ce que j'avançais tout à l'heure.

Enfin, il y a dans le dossier de cette affaire une pièce déterminante et tout à fait décisive en ce qui concerne le rôle de l'administration ; quant à moi, je la signale à la majorité républicaine, au nom des républicains victimes d'une pareille campagne.

M. Quilici — attaqué si violemment et si vivement par M. le rapporteur et qui est un peu en état de légitime défense — n'est nullement l'ami politique de M. Fabiani ; il n'a pas soutenu sa candidature. A la date du 29 juin, M. Quilici a écrit un article qui mérite d'attirer l'attention de la Chambre qui contrôle les actes électoraux. Voici ce qu'il dit :

« Lors de mon dernier voyage à Paris, un document des plus importants m'a été adressé dès mon arrivée dans la capitale par une personne restée inconnue. Ce document était une lettre recommandée adressée à un député d'Ajaccio par un fonctionnaire de la Corse, et à lui tout seul, il suffisait à amener l'annulation, sans contestation, de l'élection de Calvi. Dès lors, deux questions se sont posées devant ma conscience.

» La première, c'était de livrer à la publicité — du haut de la tribune — la lettre en question. Si je n'avais regardé que mon intérêt politique, cette lecture aurait été faite.

» La seconde, — et c'est à celle-là que je me suis arrêté, — c'est de ne pas briser la carrière d'un père de famille qui, dans l'emportement de la lutte, s'était laissé aller à commettre la violation la plus flagrante contre le suffrage universel.

« Durant quelques jours, ma conscience fut tourmentée, et lorsque, à Paris, ce fonctionnaire me supplia de me taire, je lui en fis la promesse devant M. Chaleil.

« Cette promesse, je l'ai tenue. »

Quant à moi, messieurs, je n'ai été sollicité par personne, je n'ai fait de promesse à personne. D'ailleurs, j'ai trouvé dans les journaux depuis plusieurs jours, des extraits — les uns semblent inexacts, d'autres semblent exacts — du document auquel faisait allusion M. Quilici.

La Chambre entend bien que je lui présente les faits tels qu'ils sont, parce que c'est mon devoir, mais qu'il ne s'agit point d'une pièce authentique et qui ne puisse pas être contestée. Je crois que le véritable intérêt du fonctionnaire, du sous-préfet dont nous critiquons les actes ouverts, les actes évidents est de se défendre contre ce qui peut être une manœuvre en une action mauvaise à son égard. Mais l'intérêt capital n'est pas l'intérêt personnel du sous-préfet, ni même du candidat, c'est l'intérêt de tous, celui de la liberté électorale, celui qu'a la Chambre à contrôler la manière dont les représentants du pouvoir exécutif accomplissent leur devoir de gardiens de la loi et de défenseurs de la liberté de tous.

J'ai reçu communication de ce document, comme beaucoup de mes collègues. On peut dire qu'il court non seulement en Corse, mais sur le boulevard ; on peut le comparer à la lettre de Palcinelli, au secret de polichinelle ; on peut affirmer que cette lettre est véritablement un mémoire dans lequel on trace un tableau de mœurs électorales qu'on voudrait présenter en Corse comme celles de la République.

J'ai lu cette lettre. Elle intéresse à la fois la personne à laquelle elle était destinée et qui prétend ne pas l'avoir reçue et la personne qui l'a écrite et qui est en droit de se plaindre de la production dans le public, dans les journaux, de la mise en circulation entre simples particuliers, d'un texte aussi grave, aussi précis, aussi affirmatif, aussi caractéristique dans cette discussion.

M. Emile Villiers. — Il est regrettable, monsieur Hubbard, que vous n'ayiez pas éprouvé la même indignation au début de la législature lorsque la majorité a cyniquement invalidé une trentaine de députés dans des majorités de 2 500 et 3 000 voix malgré unepression officielle éhontée. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le président. — Monsieur Villiers, je vous rappelle à l'ordre pour l'expression que vous venez d'employer.

M. Hubbard. — J'ai le droit de répondre à mon collègue que, dans les vérifications de pouvoirs auxquelles j'ai été mêlé mon vote a été déterminé par le respect de la liberté des électeurs.

M. Fabien Cesbron. — Vous avez validé M. Capéran !

M. Hubbard. — Voici lateste de cette lettre pour être aportyphe, qui méritait d'être examiné à l'appréciation de la Chambre et qui pourrait encore faire l'objet de l'enquête dont on parlait tout à l'heure.

En tête de cette lettre, il y avait — je dis : « il y avait » puisque ce n'est qu'une copie banale que j'ai là : — « Cabinet du sous-préfet de Calvi. »

« Monsieur le député,

» Cette lettre vous arrivera dimanche dans l'après-midi. Nous serons dès à 300 voix de majorité malgré la tiédeur coupable de certains amis, Puccinelli entre autres, l'hostilité occulte, mais démasquée de Mme Malaspina, veuve d'un ancien député, l'enlèvement des crucifix qui nous a fait perdre 200 à 250 suffrages (Exclamations et rires sur divers bancs), et l'optimisme exagéré de cet excellent ami Savelli, dont l'attitude aura été admirable. Mais quelle population méprisable que celle de cet arrondissement de Corse ! Duplicité, lâcheté, tel est le fond du caractère des habitants de la Balagne, que j'ai été obligé de menacer pour les faire marcher. (Rires à droite). Notre ami, M. Chaloi, était découragé, le soir de son arrivée, par la réception de Calvi ; j'ai dit à Puccinelli que c'était un homme sans caractère, et qu'il tomberait dans mon estime ; fort en gueule, mais froussard. (Exclamations.)

» J'ai été obligé de remonter le moral du maire de Calvi qui avait promis à Fabiani une neutralité bienveillante de crainte de perdre ses élections municipales.

» Je crois que vous serez déçu en lisant cette lettre, mais c'est la vérité. Si Chaloi avait écouté Puccinelli, il aurait quitté Calvi le lendemain. Je lui a dit qu'il serait député de Calvi à n'importe quel prix (Exclamations et bruit à gauche) ; que j'y aurais laissé ma situation et ma liberté, mais que la partie serait gagnée et que, dans les autres communes, les maires n'auraient pas été aussi faibles que Puccinelli.

» C'est ce qui est arrivé à Calenzana, entre autres, où Cruciani a été admirable.

» Jean Pierre et Chaloi vous expliqueront tout de vive voix.

» Je vous quitte pour ne pas manquer le courrier, car j'ai du monde dans mon cabinet.

» Votre ami : Mme Perrett. »

M. Emmanuel Arène. — Je demande la parole.

M. Hubbard. — La Chambre entendra bien que je n'ai lû qu'une copie analogue à celles qui ont paru dans différents journaux. Cette lettre n'a été envoyée comme ces lettres de vieux républicains, de libres penseurs, de conseillers municipaux, qui demandent aux républicains de la majorité de juger cette affaire d'une façon indépendante de la politique courante ministérielle, et de remplir complètement leur fonction de juges en allant jusqu'au fond des choses.

Si vous avez des doutes, et, évidemment il peut y en avoir sur les affirmations de M. Fabiani, vous pouvez recourir à l'enquête.

Je rappelle à l'Assemblée — c'est sur ce point que, quant à moi, je conclus d'une façon très nette — qu'un délai de cette affaire il y a eu violation formelle de la loi en ce qui concerne le délai de convocation des électeurs. Il ne peut y avoir aucun doute, aucune hésitation.

Il ne s'agit donc pas de procéder à une invalidation sans enquête, « de plano ; » il s'agit de procéder à une annulation des opérations électorales pour non respect de la loi relative au délai de convocation des électeurs.

On a dit que je n'avais pas suffisamment précisé à cet égard la date et le départ du « Journal officiel. » Voici cette précision de la façon la plus claire.

Le Journal officiel qui contenait le décret de convocation des électeurs est du dimanche 27 mars ; il n'est parti de Marseille que le lundi soir 28 mars, à 8 heures ; il est allé directement à Ajaccio, où il est arrivé le mardi dans la matinée du 29 mars ; le bateau qui l'apportait n'a pas fait escale à Calvi, comme on a voulu le prétendre ; il est arrivé à Ajaccio le mardi matin 29 ; il a pris le courrier qui part à midi pour Calvi et qui n'est arrivé que le mardi 29 mars à neuf heures du soir ; il n'a donc été distribué que le 30. Comme il faut vingt heures pour aller à Calvi, ce n'est qu'à partir du 31 que le délai fixé pour la convocation a commencé à courir. L'élection a eu lieu le 17 avril ; il reste donc seize jours de campagne électorale, car on ne doit pas compter le jour de l'élection ni le jour de la promulgation du décret.

Vous voyez, en outre, un fonctionnaire, un ancien sous-préfet nommé préfet honoraire, distribuer des places, procéder à la nomination du secrétaire général de la Corse, en pleine période électorale, organiser des réunions publiques, faire marcher l'évêque et le clergé qui obéissait à l'évêque. Cet ancien sous-préfet ne se contente par de se montrer dans les réunions ; il se fait accompagner du sous-préfet de l'arrondissement voisin.

La Corse est aujourd'hui gouvernée de loin, car nous voyons le préfet et le sous-préfet se promener dans les couloirs de la Chambre, chercher les députés, causer avec eux et faire de la pression en faveur de la validation de l'élection. Et je le demande, dans quel intérêt ? S'agit il de sauver la République ? Non ! on est en face de deux républicains.

Il y a eu de la part de l'administration des faiblesses ; elle est allé jusqu'à la violation de la loi. Cela suffit. Je demande l'annulation de l'élection à cause de la violation d'un texte légal.

Il est de votre intérêt à tous, messieurs, de rendre la décision que je vous demande et de vous couvrir. On le disait avec raison : « La République était très belle sous l'empire. »

M. Lasies. — Très bien !

M. Hubbard. — Ce mot a été bien souvent répété. Il faut, surtout en matière d'élections, de liberté électorale, que nous rappelions ce que nous avons toujours dit, écrit et pensé de semblables procédés.

Et qu'on ne vienne pas nous dire : C'est de l'autre côté que les faits se sont passés ; ce sont choses de Corse, d'un département qui ne fait pas partie de la République continentale. Non, messieurs ; ce sont choses de Corse dans leur contact avec l'administration continentale, avec la responsabilité des fonctionnaires. Je supplie les républicains de faire leur devoir et d'exiger qu'on républicanise les mœurs de la Corse ; qu'on respecte la loi et qu'on ne donne plus le spectacle des mœurs électorales dans le détail desquelles j'ai été obligé d'entrer. (Très bien ! très bien !)

(*A suivre*).

Bulletin Financier

Paris, le 12 juillet 1904.

Le marché s'est brusquement modifié aujourd'hui dans le sens de la hausse, accentuée encore par les rachats des vendeurs découverts. Tous les Fonds d'Etats sont en plus-value, sa tête notre Rente à 98,40. Les Sociétés de Crédit sont également en reprise. Lyonnais 1.430.

Hausse des Chemins Français.

Information Financière. — Les actionnaires de la Société anonyme en voie de formation dite : Sociétés des Mines d'Or d'Adenvat et Dutoura-Aventure, (Guyane française) sont convoqués par les fondateurs, en assemblée générale constitutive, au siège social, à Paris, rue Cadet-de-Gassicourt, n° 11 (1e étage) pour le lundi 18 juillet 1904, à 1 heure.

L'ordre du jour comprend : 1° Lecture du rapport des commissaires sur les apports en nature des fondateurs et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts ; vote du dit rapport. — 2° Nomination d'un ou plusieurs commissaires ; — 3° approbation des statuts, et constitution définitive de la société ; — 4° Vote sur toutes autres propositions accessoires.

LÉGION D'HONNEUR

Ont été nommés au grade de chevalier :

MM.

Anfriani, capitaine au 58e, 25 ans de services.

de Battisti, capitaine au 65e, 23 ans de services, 2 campagnes.

Foglierini, capitaine trésorier au 142e, 25 ans de services.

Simoni, capitaine au 1er régiment étranger, 25 ans de services, 5 campagnes.

Agostini, capitaine hors cadres, au bureau de recrutement de Nice, 27 ans de services.

Battesti, capitaine hors cadres, adjoint à la section des affaires indigènes de la division d'Oran, 22 ans de services, 20 campagnes.

de Filistre, capitaine au 21e régiment d'artillerie, 24 ans de services, 2 campagnes.

Luciani, portier consigne de 1re classe au fort de Montmorency, 35 ans de services, 5 campagnes.

Falconetti, officier d'administration des bureaux de l'intendance dans la division d'Alger, 30 ans de services, 13 campagnes.

Aimo, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires dans la division d'Alger, 27 ans de services, 9 campagnes.

Castellani, officier d'administration de 1re classe employé au bureau de recrutement de Nice, 30 ans de services, 3 campagnes.

Bianchi, capitaine d'artillerie coloniale, à la direction du Tonkin, 24 ans de services, 8 campagnes.

Matini, officier d'administration de 1re classe des troupes coloniales à la direction du génie du Tonkin, 25 ans de services, 16 campagnes.

Sinco Théophile-Michel, médecin de 1re classe de la marine, 21 ans de services, 8 campagnes, colonies, Chine.

Lucciarti Joseph, médecin de 2e classe de la marine, 12 ans de services, 6 campagnes, colonies, guerre, Toulon ; services exceptionnels rendus à l'occasion d'une épidémie de peste en Chine.

Leonia Jean Simon, 1er maître vétéran, 29 ans de services, 8 campagnes ; Tunisie, 2 blessures en service, 4 témoignages de satisfaction pour faits de sauvetage, médaille militaire du 12 juillet 1898.

Maladies Nerveuses

Lourdeur de tête, diminution de la vigueur, douleurs d'estomac, etc., tels sont les symptômes des différentes maladies nerveuses. Le traitement le plus efficace et le plus rationnel doit être la réparation des forces. Aux applications intelligentes de l'hydrothérapie, au massage, à l'électricité, à un exercice rationnel réglé, il faudra joindre l'emploi de véritables reconstituants. C'est alors que le VIN DE VIAL au Quina, sur de viande, lacto-phosphate de chaux, rend d'éminents services grâce à sa parfaite assimilation.

ÉTRENNES CORSES

16 juillet 1768. — Date que certains historiens donnent à la soumission de la Corse à la France.

La soumission de l'île n'a pas de date exacte ; elle commence après la bataille de Pontonovo, et lorsque les Corses furent bien convaincus que la France avait conquis leur île pour elle et non pour Gênes.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

Renucci, adjudant au 85e, 19 ans de services.

Renucci, sergent maître d'escrime au 96e, 21 ans de services.

Guerrivi, adjudant au 115e, 20 ans de services.

Marsinenghi, adjudant au 156e 18 ans de services.

Chassin, adjudant au 163e, 18 ans de services, 1 campagne.

Roccantini, soldat au 1er étranger, 15 ans de service, 45 campagnes.

Sanguinetti, soldat au 1er étranger, 15 ans de services, 15 campagnes.

(*A suivre*).

Les Elections Départementales

Venaco

M. le sénateur Giacobbi, conseiller général sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.

Ses adversaires lui opposent la candidature d'un ouvrier de Tattone, M. Charles Rinaldi.

Sainte Marie Sicché

M. Simon Barboni est candidat au conseil d'arrondissement dans ce canton.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. le lieutenant Allegrini, du 4e régiment d'infanterie coloniale, passe au 24e régiment de même arme, et est nommé à l'emploi de lieutenant d'armement.

— M. le lieutenant Muselli, du 1er régiment de tirailleurs tonkinois, est autorisé à prolonger son séjour aux colonies d'une année.

— M. Nicolai, inspecteur des postes et télégraphes à Alger, est promu à une classe supérieure et son traitement porté à 6.000 francs.

— M. Siabelli, canonnier à la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniale, a été nommé chevalier de l'ordre royal du Cambodge.

Le Mois Météorologique à Bastia

JUIN 1904

Le mois de juin a eu 4 jours de pluie qui ont donné 16mm d'eau. La moyenne est de 4 jours et de 42mm.

L'année dernière la quantité d'eau tombée pendant ce mois s'était élevée à 134mm.

La température moyenne du mois a été de 23°6, qui est supérieure de 4e à celle du mois de mai.

L'année dernière la température moyenne de juin n'avait été que de 20°4.

Par suite, cette année, la température de juin a été chaque jour, en moyenne, supérieure de 3°,2 à celle de juin 1903. Déjà pour le mois de mai, nous avions trouvé pour chaque jour 1°,2 en plus que pour 1903. Cette année, la température de mai et juin a donc été très sensiblement supérieure à celle des mois correspondants de l'année dernière.

Les vents se sont repartis de la manière suivante :

12 jours S.-E. (sciocco).
6 jours N.-E. (greçale).
3 jours S.-O. (libeccio).
3 jours S. (mezzogiorno).
6 jours de calme.

30 jours.

Moyennes du mois :

Température minima, 19°1.
Température maxima, 28°2.
Hauteur barométrique, 761mm6.
Intensité du vent, 1,2.
Etat du ciel, 0,25 couvert.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26·2 à midi, + 29·1. A 7 heures du soir, + 27·2
Maxima, + 30°2. Minima, + 21°8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm; à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, N. E. faible.

Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Enregistrement

Nous apprenons avec plaisir que M. Stagnara, surnuméraire à Bastia, a été nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à Moltifao, en remplacement de M. Chantepie, appelé aux mêmes fonctions à La Fresnaye.

Toutes nos félicitations.

∴

Lycée de Bastia

La distribution solennelle des prix du Lycée aura lieu le vendredi 29 juillet, sous la présidence de M. Montigny, sous-préfet de Bastia.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Carrio, professeur d'histoire.

∴

Baccalauréat

Un été définitivement admis, devant la Faculté d'Aix : baccalauréat classique, 2e partie, M. Nicolini.

A Nice, M. de Peretti a été définitivement reçu au baccalauréat moderne, 2e partie.

∴

Médaille militaire

Sont proposés pour la médaille militaire : MM. Dominici Alexandre, second maître de canonnage, inscrit à Bastia ; Morgand Jean Joseph, premier maître torpilleur sédentaire ; Giuliani François, premier maître vétéran ; Albertini Ange-Mathieu, sergent-pompier à Toulon.

∴

Mouvement de la population

Voici quel a été le mouvement de la population pendant le mois de février 1904 :

Naissances, 34, dont 2 illégitimes : 15 garçons, 19 filles.
Mariages, 21 ; divorces, 1.
Morts nés, 0.
Décès, 40, qui se divisent ainsi :
Maladies organiques du cœur, 1 ; suicide, 2 ; croup, 1 ; fièvre typhoïde, 1 ; grippe, 2 ; méningite simple, 1 ; bronchite, 1 ; pneumonie, 3 ; diarrhée, 1 ; hernie, 1 ; autres maladies, 26.

∴

Examens de droit

M. Nicolai a été déclaré admissible à subir les épreuves orales de la licence en droit devant la Faculté d'Aix.

— M. Fioravanti a été admis aux examens de 1re année de l'école du notariat.

∴

Ecole d'hydrographie

M. Renano, professeur d'hydrographie à Bastia, est appelé aux mêmes fonctions à Palmpol.

∴

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soigneusement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

∴

Mouvement des passagers

Pendant le mois de juin 1904, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 8 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio, 5 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.099 de Bastia, 778 d'Ajaccio, 129 de Calvi ou Ile-Rousse ; total, 2.000.

Il a été transporté : de Bastia, 1.186 tonnes, d'Ajaccio, 886, de Calvi ou Ile-Rousse, 139 ; total, 2.211.

∴

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ; ou bien à la Pharmacie Scagliola, Ajaccio.

∴

Vélo-Club Bastiais

Les membres de la Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, 16 courant, à 8 heures 1/2, dans une des salles réservées du Grand Café Français.

Le Secrétaire.

∴

Le Pèlerin

Les personnes qui voudront le recevoir franco par la poste, n'ont qu'à donner leur adresse à M. Sanguinetti, crieur de journaux, qui l'enverra au prix de 7 centimes par semaine.

∴

A louer

Un appartement de 7 pièces, toutes indépendantes, 2 portes d'entrée, 4e étage, 2, rue Salvator Viale, maison Hôtel Lingénieur.

S'adresser même maison au 5e étage.

∴

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

∴

Avis

— Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Carafla, notaire à Bastia.

∴

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

Café des Gourmets

A partir de 4 heures du soir

GLACES

assorties

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation

Quel triomphal bulletin de victoire, par télégramme de Tokio : « Après quatre jours de violents combats, après l'attaque désespérée des Japonais et la résistance acharnée des Russes, l'armée du général Oku a occupé vendredi Kai-Ping ! »

En contraste, écoutez le rapport Sakharof : « Nos troupes se sont retirées en bon ordre, retenant l'ennemi, fort d'environ 4 divisions. Nos pertes ne dépassent pas 200 tués ou blessés. » Croirait-on qu'il s'agit du même fait de guerre ? Cependant les deux documents d'apparence si opposée sont également exacts. Le Russe en précisant le chiffre même de la perte, relativement modeste, démontre que la prise de Kaï-Ping n'est rien moins qu'une grande bataille caractérisée. Le bulletin japonais, en rappelant les quatre jours de rencontres successives qui les ont conduits à Kaï-Ping, marque l'importance du résultat obtenu par de pures combinaisons stratégiques. Que Kouropatkine ait évité la bataille dans des conditions encore inégales, voilà son succès.

Mais que tout en esquivant le corps-à-corps, il n'ait pas réussi en même temps par l'agilité de ses manœuvres à empêcher les Japonais de forcer les défilés, les portes de la montagne, voilà, par contre, où est le succès du général Oku.

Kaï-Ping, représente en la circonstance les Thermopyles de la Mandchourie, tout comme l'indiquent les rapports militaires. La ville chinoise se trouve encore environnée de hauteurs et, à ses portes mêmes, se dresse le défilé d'Oudaline que l'artillerie japonaise a rendu intenable aux troupes russes mais ce sont les derniers contreforts du massif sur la plaine mandchourienne.

Par là, l'armée japonaise a conquis un débouché en dehors du fouillis de côtes et de ravins où en cette saison de pluies torrentielles elle était exposée aux marches exténuantes par des routes difficiles et aux campements sans abris, avec l'incertitude de la marche des convois d'approvisionnement embourbés dans les fonds de terrain inondés, avec l'impédimenta des longues files de malades frappés par les épidémies jumelles, pneumonie, et dysenterie.

En comparaison de ces solitudes dangereuses, quel pays de Chanaan que la plaine cultivée, habitée, qui commence à Kaï-Ping pour s'étendre, par larges plis ondeleux de prairies et de cultures dans la plantureuse région de Taché-Kiao et de Siou-Tchouang où les paysans chinois, les plus vieux et les plus experts agronomes du monde font pousser d'opulentes moissons pour les hommes et pour les bêtes.

De là le cri de délivrance poussé par les Japonais. Ils pénètrent dans la terre promise où l'on se reposera, où l'on se nourrira. Le bulletin de la victoire de Kaï-Ping, gagnée sans bataille, témoigne, par son exagération même, des singulières souffrances et des terribles anxiétés de la campagne de montagnes entreprise et continuée depuis la bataille du Yalou durant deux grands mois dans la Mandchourie pétrée, pays de la pierre et de la désolation.

L'armée japonaise se demandait avec terreur si ce pays ne serait pas son tombeau au cas où les colonnes russes, à chaque défilé, l'y retiendraient prisonnière. Voici qu'elle en est sortie par les Thermopyles de Kaï-Ping. Pensez de quel joyeux élan elle se répand dans la plaine, tant désirée, sur Taché-Kiao et Niou-Tchouang, où dans l'abondance, elle fraternisera avec les frères jaunes de Chine. Ainsi la première campagne a atteint son but avant la saison critique. Encore une rencontre pour refouler Kouropatkine plus au large. Alors ce sera la trêve réconfortante, en attendant le retour offensif de Kouropatkine. En attendant, on se refera mieux pour une nouvelle campagne victorieuse.

MANDCHOURIE

Occupation de Niou-Tchouang

On télégraphie de Liao-Yang :

Les Japonais ont occupé Niou-Tchouang abandonné par les Russes, qui battent en retraite vers Tachikiao.

Concentration de troupes

Le général Kouropatkine a opéré une concentration de forces importantes à Hai-Tcheng.

Cette base de concentration est fortifiée avec soin en vue d'arrêter la marche en avant des Japonais.

Trois mille Chinois sont occupés à creuser de vastes tranchées.

Pas plus à Hai-Tcheng qu'à Kaï-Ping le général Kouropatkine ne s'engagera à fond.

Grande bataille imminente

On télégraphie de Liao-Yang à Saint-Pétesbourg :

Les Russes poussent activement leurs préparatifs de défense à Tachikiao.

L'armée du général Oku après avoir occupé Kaï-Ping, marche depuis dimanche dans la direction du nord vers Tachikiao.

D'autre part l'armée du général Nodzo, divisée en deux colonnes, s'est avancée de Siou-Yen vers Tachikiao en livrant de petits combats.

Une grande bataille est imminente entre Kaitchen et Tachikiao.

L'armée du général Kuroki

On télégraphie de Liao-Yang :

L'aile droite du général Kuroki approche lentement de Liao-Yang par la route principale et les chemins du nord sans que les Russes lui opposent une grosse résistance jusqu'à présent.

PORT ARTHUR

Fuite d'un navire russe

On télégraphie de Tche Fou :

Le 9 juillet un navire de guerre russe, dont on ignore le nom, a réussi à forcer le blocus de l'escadre japonaise, porteur de nouvelles.

Le troisième escadre de l'amiral Togo l'ayant aperçu, le poursuivit, mais le navire fit un détour au nord de l'île de Hoonang-Tchang-Tao et parvint à se dégager.

Les assauts des 10 et 11 Juillet

On télégraphie de Moukden au *Nouvie-Vremia* :

Les Japonais ont essuyé des pertes énormes qui ne peuvent encore être évaluées, pendant les assauts de la première ligne des forts de Port-Arthur, qu'ils donnèrent les 10 et 11 juillet.

Les Russes ont eu 1.000 hommes hors de combat.

Un fort repris par les Russes

On télégraphie de Tien-Tsin :

Une colonne russe a réoccupé 2 positions à l'ouest de Port-Arthur, enlevée par les Japonais.

Les Russes se sont emparés du fort N. 14 qui se trouve à environ deux mille et demi à l'est de Port-Arthur.

EN CHINE

Bruits d'intervention en faveur du Japon

On télégraphie de Tien-Tsin :

On signale une certaine agitation en Chine, où les populations sont profondément remuées par les succès des Japonais.

On envisage l'éventualité d'une jonction des troupes chinoises et japonaises sur la frontière de Mandchourie.

A MARSEILLE

UNE COMPAGNIE MISE A L'INDEX

Les chantiers de la Compagnie Mixte, à Marseille, ont été mis à l'index pour quatre jours, par les ouvriers.

Le Bey de Tunis A PARIS

Départ pour Versailles

Le Bey et les princes se sont rendus ce matin visiter le château de Versailles.

Un déjeuner intime a été offert au Bey, par le président de la République.

De retour à Paris le Bey a pris congé du président de la République et de Mme Loubet.

Il a remercié de nouveau le président de la République de la réception grandiose qui lui avait été faite à Paris et a affirmé son profond attachement à la France.

Dans l'après-midi le Bey a fait une très longue promenade à travers Paris.

Il est rentré un peu avant 7 heures à l'Elysée-Palace où il a dîné.

Le départ du Bey

Le Bey et les princes sont partis pour Marseille, par train spécial, à neuf heures et demie.

Les mêmes honneurs qu'à l'arrivée lui ont été rendus au départ.

Il y avait foule à la gare de Lyon ; le Bey a été l'objet d'une manifestation très sympathique.

Le Vatican et les Evêques

Le *Figaro* dit que le Saint-Office a ouvert une instruction concernant l'évêque de Dijon et l'évêque de Laval. Ce dernier a été invité à donner des explications au Saint-Office.

Les archevêques de Rouen, d'Aix et d'Alger ainsi que l'évêque de Tarentaise ont écrit au *Temps* l'informant que contrairement aux nouvelles lancées par plusieurs journaux de Paris, ils n'ont pas été appelés à Rome par le Saint-Père pour s'expliquer sur leur attitude vis-à-vis des congrégations.

Aucun autre prélat n'est menacé.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1869

L'obligation 186 187 est sortie remboursable à 200 000 francs.

Bons Fonciers 1887

L'obligation 153 209 est sortie remboursable à 100 000 francs.

Bons Algériens 1888

L'obligation 119.847 est sortie remboursable à 100.000 francs.

LA MORT du Président Kruger

Les journaux anglais parlent du président Kruger en termes sympathiques.

Le drapeau a été mis en berne sur le palais du gouvernement à Prétoria.

Bourse de Paris

13 juil. — 15 juillet

Rente 3 0,0 ancien 98.40 — 98.25
— 3 p. 0/0 amorti 98.50 — 98.20

Le Gérant.

Mobilier à vendre pour cause de départ

Deux chambres à coucher.
Un salon.
Une salle à manger.
Bureau.
Cabinet de toilette, meubles de verandah, etc.

S'adresser villa des Anémones, tous les jours de 2 à 6 heures, sauf le dimanche.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.

Machines de luxe, machines brodeuses.

Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.

Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurtu, etc.

Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.

Les machines *Helvétia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.

La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour

LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à

M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

VENTE aux enchères publiques

de Meubles et objets diver dans les magasins Marinetti

Mercredi 13 juillet, à 2 heures et jours suivants au besoin

Les Machines et Matériel d'atelier sont mis en vente le 21 courant.

Pour renseignements s'adresser : François Maestracci, Agréé-Liquidateur 3, rue Neuve Saint-Roch.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

AVIS

M. Francesconi de Pancheraccia met en vente sa récolte de 1903

Vin rouge à 0,40 le litre

M. Castellani (Cne Fraisinet) de Chiatra, Pietra-di-Verde, met en vente sa récolte de 1903

Vin rouge à 0,45 le litre

S'adresser à M. Doumiani, rue Neuve Saint-Roch en face M. Maestracci F. D., Bastia.

AVIS IMPORTANT à lire

La Maison ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, Bastia, afin de mieux faire apprécier à bonne qualité des vins qu'elle livre, est décidée de les céder à des conditions spéciales jusqu'à nouvel avis.

Par suite des importants achats de relains qu'elle a fait, elle est en mesure de pouvoir livrer des vins exquis, au bouquet agréable, à des prixqui a fait exceptionnels.

Voici d'ailleurs un aperçu des prix :

Vin de table, noir, bonne qualité, 30 c. le litre.
Vins ebolate, blanc et rouge, 35 et 40 c. le litre
Vins fins, blanc et rouge, 40 et 50 c.
Vin vieux en bouteilles cachetées, blanc et rouge, 0,60 c. la bout., (verre à rendre).
Vin d'Italie, au garantis naturels à l'analyse. Toutes les personnes désireuses d'avoir des vins absolument purs n'hésiteront pas à demander des échantillons à M. ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, 5.

Il sera fait des réductions sur le prix, et des facilités pour le paiement aux familles qui prendront par 10 litres à la fois. Des conditions spéciales seront naturellement faites aux sabotiers de gros.

Les vins sont livrés à domicile en paniers de 6 à 12 bouteilles, dame-jeannes, barils à bordelaises, au choix du client. Le matériel doit m'être rendu dans les 30 jours.

Essayez et vous serez satisfait.

Ouverture DE L'ETABLISSEMENT THERAML de Guagno-les-Bains

A partir du 15 juillet, le docteur M. Perrault, médecin major de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, dirigera la cure Thermale, l'Etablissement devient donc une maison de santé où les soins les plus dévoués seront donnés à Messieurs les baigneurs, qui trouveront en outre tout le confortable désirable, l'Etablissement étant aménagé pour permettre de prendre un bain sans sortir, commodité inexistante dans une cure Thermale au point de vue médical. Pays des plus pittoresques ; air pur, promenade en forêt, grande cour ombragée, deux vastes galeries promenoir couvertes, salon, piano. Une société choisie et aimable attend Messieurs les baigneurs à passer une saison agréable que l'affluence inaccoutumée des eaux avec une cure bien surveillée rendra fructueuse.

Prix 5 fr. 50 par jour chambre et table.

Pour renseignements s'adresser à Mme Jean de la Rocca, propriétaire des sources Thermales et des Etablissements de Guagno-les-Bains.

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier

ENTRE

Cette, Marseille, Bastia *et retour*

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront rigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laiolo, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Ornini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
CRÈME SIMON
POUDRE
SAVON SIMON
PARIS

ÉTABLISSEMENTS

L.-N. MATTEI & Cie

BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent ***CIGARE MATTEI*** ou ne pas fumer

29e ANNÉE — DIMANCHE, 12 JUILLET 1904 — N° 167

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	12 m.	3 mois	Etranger	
Corse.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00346

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Alexis.
SOLEIL : (heure antécédente)
Lever, 4 h. 11 m. — Coucher, 7 h. 05 m.
Lune Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Camille.

16 JUILLET

Anciennes Curiosités Bastiaises

LA MAISON CAPITAN MARTINO
LA POSTA VECCHIA
LE SCALE DI SERRÒ

Comme on dit communément que tout l'honneur va à tout seigneur, c'est par la plus célèbre de ces anciennes curiosités bastiaises que nous commencerons à parler dans cet article.

L'ancienne *maison du capitan Martino*, que nous appellerons ainsi, par suite d'un fait extraordinaire qu'elle nous rappelle, est la première qui s'élève, à droite, de la large et montante rue de l'Intendance ; elle a cinq étages, porte le n° 2 à son entrée, et la côté latéral forme avec la maison d'en face, l'un des sept passages qui conduisent à la bruyante place du marché aux poissons.

C'est sous le toit, aux petites fenêtres de cette maison, que fut captorée, en 1810 ou 12, à huit heures du soir, par les soldats spéciaux du général Morand, qui faisaient la haute police de la ville, la fameuse bande de voleurs et assassins commandés par capitan Martino P. Tous ces chevaliers du crime qui terrorisaient Bastia, et opéraient la nuit, à domicile, masqués, avaient, comme on sait, dans la rue, leur sentinelle violoniste qui les avertissait par le calme : *fa presto e ben* ! si personne ne passait, ou l'inquiet : *un fa più cumpà* ! s'il survenait quelqu'un.

Un soir qu'ils s'étaient réunis dans cette maison, pour y manger des huîtres arrosées de vin blanc, ils furent tous arrêtés comme dans un coup de *guet-apens* ; cette arrestation fut faite, sans résistance aucune de leur part, attendu qu'ils furent surpris en rondeau à la torque; d'ailleurs, ils ne pouvaient fuir, car toutes les mesures de sûreté avaient été prises, pour s'emparer de leurs précieuses personnes.

Une fois la bande arrêtée et conduite, comme des princes, à l'ombre de l'hôtel de Sainte-Claire, les citoyens bastiais surtout purent dormir tranquillement, la nuit venue, sur les deux oreilles, et rêver à leur aise !

C'était la seule grande tache au tableau si paisible, si honnête, si religieux, de la société bastiaise d'alors, qui disparut enfin, après avoir duré assez longtemps !

Capitan Martino et ses complices furent jugés et condamnés par la Cour d'assises, présidée par le conseiller Benedetti, à l'oratoire de la Conception, qui servit, pour ce grand et historique procès, de salle de tribunal pendant dix jours.

Vers la fin des débats, Martino, se voyant perdu plus que les autres, voulait parler pour faire monter sur la sellette d'autres complices de marque que ceux qui s'y trouvaient ; mais le président, agitant furieusement sa sonnette, l'en empêcha en lui disant : « *o Merti !* « *o Merti !, s'eu ti lasciu parlà, tu accusi tutta Vastia* ». Ces paroles soulevèrent un murmure général dans l'auditoire, qui dura quelques minutes.

Et ce fut en ce même oratoire que vers 1830, fut élue, député de la Corse, la grande ombre de Pascal Paoli, par suite du désaccord de deux partis politiques.

Ce capitaine de la nuit, Dame Justice le gratifia, pour ses galons de commandement, de l'exposition et de la décollation, et envoya ses collaborateurs en villégiature aux galères, en les recommandant aux meilleurs soins des gardes-chiourme !

Ainsi finit cette Epopée Martinienne, dont le héros était de la Scolca, et les autres, d'un peu partout.

∴

A l'angle N.-E. de la place carrée du marché aux poissons, s'ouvre la rue *Posta Vecchia*, au fond de laquelle se dresse une aile de bâtisse d'une ancienne maison, d'un aspect quasi-pittoresque, et dans laquelle s'installa au XVIIIe siècle, la première poste française en notre ville. Un perron de huit marches conduit aux escaliers de cette aile à deux fenêtres par étage, ainsi qu'au vestibule où s'ouvrent les trois portes des pièces qui formaient les bureaux de cette administration ; à côté de ce perron et sur le passage conduisant à la promenade des quais du Vieux-Port, est une niche qui fut autrefois la fontaine dite : du Général, parce que le Gouverneur de la Corse d'alors, logeait dans la maison Cervoni.

Au temps où nous étions bien jeune, en 1848, ce bureau des postes primitif, ne recevait le correspondance mensuelle que par la corvette de l'Etat : l'*Etoile*, qui faisait la navette entre Toulon et Bastia, et vice versa, et nous apportait les lettres du continent, dont le port se payait un *franc* ; mais on se servait peu de la poste, et on confiait de préférence une lettre à un parent, ou à un ami, avec la douce mission de la remettre, avec deux gros baisers, sur les joues, si elle était d'un mari qui écrivait à sa *cara consorte*. Heureux temps de la bonne franquette !

Pendant le séjour de l'*Etoile* ici, il servait de stationnaire, à la même place où sommeille l'*Entreprenant*. Son équipage, qui était assez nombreux, était le bouts-en-train du Carnaval bastiais, qui était alors (sic) autrement gai et brillant que le moderne ! à part les cavalcades.

Mais c'était le bon vieux temps où la fausse ambition n'existait pas dans les familles pauvres, où le vrai d'or n'était pas adoré, les enfants ne rentraient pas à minuit à la maison, etc., etc. En revanche, les mariages étaient faciles, le bon vin ne coûtait qu'un sou *le litre*, et le reste à l'avenant ; les compères et les commères devenaient des parents.

La présence de l'*Etoile* dans notre Vieux Port donna naissance, dans la rue du Môle, à la nuptiale chansonnette enfantine suivante, d'une exquise ingénuité :

FIORIN, FIORELLA
DUMANE SI MARITA A MO SURELLA
FIGLIA U CAPITANU « D'A STELLA »

Ainsi, nos naïves gamines, se faisaient un plaisir de chanter tous les jours, de leurs lèvres roses, les bans matrimoniaux de cet officier de marine, qui n'en savait rien, le pauvre !

∴

A mi-chemin de la rue montante et anguleuse du Lycée, à gauche, se trouvent les anciennes « Scale di San Rocco, » devenues par la suite et par corruption d'appellation : « le Scale di San Rò, » et enfin *di Serrò*, comme on les appelle communément aujourd'hui.

Ces escaliers, au nombre de quatre, dont un, long, étroit, à deux paliers, surmonté de plusieurs arcs-boutants aériens, descend à la Marine, au pied de la maison Angeli, où est un bas-relief, l'*ex voto*, dédié au seizième siècle, à Saint-Roch, qui leur a donné son nom ; ils sont divisés à leur sommet par la ruelle du Gaudello, et c'est par ce passage tortueux et caché qu'on arrive au pied du *Colle*, où sont aujourd'hui les nids hospitaliers de nos gentilles colombes, échappées de Cythère !...

Il n'y a pas d'étrangers de distinction et de goût qui ne visitent les anciens quartiers de notre ville, de préférence aux neufs, qui ne portent une sérieuse attention à ce coin pittoresque des « Scale di Serrò » (puisqu'il faut les appeler ainsi) avec leur perspective descendante, qui est un charme artistique pour elles, et que ces étrangers savent voir et goûter avec plaisir.

Nos vieux quartiers (quoiqu'en disent les indifférents et les incultes), sont les anciens témoins de notre histoire locale ; ils attestent l'ancienneté de Bastia, et lui servent, pour ainsi dire, de parchemins. Et c'est justement pour cela que nous devons les aimer, les conserver, et les faire tenir en état de propreté.

Un Amateur d'histoire locale.

L'Election de Calvi

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juillet (Suite)

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. Camuset, rapporteur. — Je tiens en quelques mots à rétablir les faits dans toute leur exactitude.

Le 17 avril dernier, à Calvi, deux candidats radicaux se trouvaient en présence: d'une part M. Chaleil, ancien sous-préfet de Calvi et de Bastia, ancien secrétaire général de la préfecture d'Ajaccio. M. Chaleil a passé presque toute sa vie administrative en Corse où il a laissé les meilleurs souvenirs et a su conquérir la sympathie du parti républicain.

Je dois ajouter que M. Chaleil a été soutenu par un journal républicain, le *Bastia Journal*.

D'un autre côté était M. Fabiani, conseiller à la cour d'appel de Nîmes ; il était soutenu par deux journaux, la *Tramontane*, organe du parti catholique et national de l'île, et la *Petite Bisagne*, organe de circonstance qui a cessé de vivre aujourd'hui.

Il a plu à M. Hubbard de soutenir ici M. Fabiani ; c'était son droit. En ce qui me concerne, comme rapporteur, je tiens à ramener la question dans des limites beaucoup plus précises. En effet — et la Chambre sera de mon avis — il s'agit tout simplement d'examiner si l'élection a été loyale, honnête, si elle n'a été viciée par aucun fait de pression officielle ou par la corruption ou des fraudes électorales. (Interruptions à droite.)

Sur ces divers points, ma réponse sera aussi brève que possible.

Au préalable je vous demande la permission d'attirer votre attention sur le fait le plus grave de cette élection.

Dans la commune de Manso qui compte 143 électeurs, l'urne a été enlevée et brisée. Or M. Fabiani, qui a pourtant constitué un volumineux dossier, n'a point parlé de ce fait, ni dans la protestation qui a été envoyée à tous les membres de cette Chambre, ni dans la longue déposition qu'il a faite devant le sous-commission du bureau.

Aussi a-t-on le droit de se poser tout d'abord deux questions : Pour quelle raison M. Fabiani a-t-il gardé le silence sur ce fait capital ? Quel compte faut-il tenir de ce fait dans le calcul de la majorité ?

D'après divers documents qui sont joints au dossier, le télégramme officiel du maire et le procès-verbal dressé immédiatement après ce grave événement ; d'après aussi le jugement rendu par le tribunal, il est clairement démontré que l'urne a été brisée par les partisans de M. Fabiani. Il est clairement démontré également qu'une grosse majorité était assurée à M. Chaleil dans cette commune de Manso. Pour confirmer mes dires, je vous demande la permission de lire deux ou trois attendus du jugement par défaut, — je m'empresse d'ajouter « par défaut, » afin de ne pas encourir les reproches de M. Hubbard. Voici ce que dit le jugement :

« Attendu qu'au moment de l'enlèvement de l'urne 80 électeurs avaient déjà pris part au vote ; qu'une douzaine d'électeurs seulement, présents ce jour-là dans la commune, n'avaient point encore voté ; que de l'ensemble des dépositions recueillies à cette audience et émanant, les unes de partisans de M. Fabiani, les autres d'amis politiques de M. Chaleil, les deux candidats en présence, ce dernier, si les opérations électorales n'avaient point été troublées, aurait obtenu les deux tiers des suffrages exprimés, attendu qu'en agissant comme il l'a fait, le prévenu qui patronnait très énergiquement la candidature de M. Fabiani, aurait pu amener des scènes de désordre dont les conséquences n'auraient pas manqué d'être graves ; attendu que, se conformant à sa propre jurisprudence et à celle de la cour de Bastia, le tribunal doit se montrer justement sévère dans la répression de faits de la nature de celui dont il a aujourd'hui à connaître ; attendu que quelque régulièrement assigné, Acquaviva qui est un délinquant d'habitude et qui a déjà été condamné à quatre mois de prison pour délit de rébellion, ne comparaît point ; qu'il y a lieu, dès lors, de le juger par défaut. » Le prévenu a été condamné à plusieurs mois de prison.

Mais, à côté de cela — puisque ce document est quelque peu contesté, ou du moins n'a pas valeur aux yeux de M. Hubbard, parce que c'est un jugement par défaut — il y a un procès-verbal dressé par le maire aussitôt après cet événement.

Je ne sais si je dois en donner lecture à la Chambre. (Non ! non !)

Il y a encore un télégramme officiel du maire.

D'ailleurs ces pièces sont jointes au dossier.

M. Emile Villiers. — Il serait très intéressant de connaître votre opinion sur la régularité du décret de convocation.

M. le rapporteur. — Maintenant il s'agit de savoir quel compte on doit tenir de ce fait dans le calcul de la majorité. A ce sujet, la jurisprudence de la Chambre nous renseigne.

M. Pierre, au numéro 280 de son « Traité de droit parlementaire, » dit en substance — je ne le cite pas littéralement pour ne pas prolonger ce débat — que le scrutin doit être considéré comme valable, d'après les précédents qui se sont déjà produits à la Chambre aussi bien pour des élections en Corse que pour des élections en France, où les urnes ont été brisées.

En admettant que l'on veuille revenir sur cette jurisprudence, qui me paraît très équitable, et si l'on enlevait à M. Chaleil et à M. Chaleil seulement les 143 voix des électeurs inscrits à Manso, il en résulterait que M. Chaleil serait quand même élu avec 16 voix de majorité absolue. Si on voulait faire une autre opération, admettre que tous les électeurs de la commune de Manso aient voté pour M. Fabiani, et, si l'on ajoutait au chiffre des voix obtenues par celui-ci les 143 voix des électeurs inscrits à Manso, M. Chaleil resterait encore élu à 16 voix de majorité absolue.

Ainsi, dans les deux cas et quels que soient les calculs auxquels on se livre, M. Chaleil resterait bien élu à la majorité absolue. Mais je tiens à répéter que M. Chaleil a été élu à 176 voix de majorité relative et à 88 de majorité absolue et non à 16 voix de majorité absolue, comme le prétend, d'après son calcul, l'honorable M. Hubbard.

Voici pour les chiffres.

Je crois inutile d'insister sur ce point pour cette bonne raison que si je voulais me lancer dans ces considérations, je pourrais conclure qu'à l'avenir, si l'on voulait suivre le raisonnement de M. Hubbard, il serait bien simple d'obtenir une invalidation : si nous étions gênés par l'un de nos adversaires, il suffirait de faire briser quelques urnes et de dire aux délinquants : « Faites-vous condamner par défaut. » Il pourrait alors se trouver quelqu'un comme M. Hubbard pour demander à la Chambre l'invalidation. Ce procédé serait simple ; la Chambre avec raison ne l'admettra pas.

J'en arrive maintenant aux divers griefs invoqués par M. Hubbard devant la Chambre et par M. Fabiani dans son mémoire.

C'est d'abord la soi-disant irrégularité dans la convocation du collège électoral. M. Hubbard prétend qu'il a été illégalement convoqué. J'ai pris soin de relever les dates sur le « Journal officiel » déposé à la bibliothèque.

Le décret de convocation des électeurs a été pris le 26 mars dernier — le mois de mars a trente et un jours, je tiens à faire cette remarque à M. Hubbard — et il a été notifié par dépêche le même jour ; il a été inséré au Journal Officiel le 27 mars.

L'élection était fixée au 17 avril ; il en résulte que le délai entre la notification par dépêche du décret et l'élection est de vingt-deux jours pleins et que le délai entre la promulgation au Journal Officiel et l'élection est de vingt et un jours pleins. Cela n'est pas contestable.

Je tiens à faire remarquer que M. Fabiani n'est bien gardé de protester avant l'élection sur ce point particulier : car s'il avait été élu, il aurait été dans l'obligation de réclamer lui-même sa propre invalidation ou de convenir qu'il avait commis une erreur.

D'ailleurs, M. Hubbard se trompe sur ce point. Ainsi il parle d'un décret du 6 février 1853. J'ai cherché au Bulletin des lois et je n'ai trouvé aucun décret à cette date. C'est là un léger détail que je signale au passant. D'après ses paroles au Journal Officiel il prétend avoir cité la décret textuellement. Or le décret ne dit pas ce que rapporte M. Hubbard. Il est ainsi conçu :

« Les collèges électoraux sont convo-

qués par un décret du pouvoir exécutif. L'intervalle entre la promulgation du décret et l'ouverture des collèges électoraux est de vingt jours au moins. « Il vous sera facile de vous convaincre — vous n'avez pour cela qu'à consulter le Journal Officiel — que le décret a été promulgué le 27 mars dernier ; il y a donc eu vingt et un jours pleins entre la date de la promulgation et l'élection qui a eu lieu le 17 avril. Voilà, à ce sujet, ce que j'avais à dire.

M. Gourd. — Quel jour est-il parvenu à Calvi ?

M. le rapporteur. — M. Hubbard et M. Fabiani, dans leur protestation, disent que le Journal Officiel est parvenu à Ajaccio le 29 mars et le 30 à Calvi. Or il ne faut pas un jour pour aller d'Ajaccio à Calvi. C'est une première erreur et je mets au défi qu'on me démontre qu'il faille vingt-quatre heures au Journal Officiel ou à une lettre pour aller d'Ajaccio à Calvi.

D'un autre côté — je prends vos propres pièces pour faire ma démonstration — dans une des pièces fournies par M. Fabiani vous vous êtes élevé contre la visite du préfet de la Corse qui, rentrant de France, s'était arrêté à Calvi, en allant à Ajaccio.

A ce sujet, je vous demanderai de vous expliquer sur ces contradictions.

Comment ! voilà le préfet de la Corse qui, rentrant à Ajaccio, est accusé d'avoir touché terre à Calvi ; on passe donc à Calvi avant d'aller à Ajaccio ? D'un autre côté, vous dites : le Journal Officiel arrive à Ajaccio et ce n'est que le lendemain qu'il parvient à Calvi ! Vous vous expliquerez sur ces contradictions. Au point de vue de la date, je répète ce que j'ai déjà dit : c'est qu'il y a eu un délai de vingt et un jours entre la promulgation...

M. Déribéré-Desgardes. — L'élection a eu lieu le 17 : en admettant que le Journal officiel soit arrivé le 30, cela ne fait qu'un intervalle de dix-huit jours.

M. le rapporteur. — Je ne tiens pas à insister sur ce point. (Exclamations au centre.)

M. Duclaux-Monteil. — C'est un point important.

M. le rapporteur. — Je répète que le Journal officiel est arrivé le 30 à Calvi.

M. Duclaux-Monteil. — Allons donc !

M. le rapporteur. — Ce n'est pas moi qui ai apporté cette affirmation, c'est M. Hubbard et c'est lui qui doit en fournir la preuve.

M. Hubbard. — Cela résulte des heures des courriers.

M. le rapporteur. — Que M. Hubbard apporte la preuve qu'il faut vingt-quatre heures pour aller d'Ajaccio à Calvi ! C'est complètement inexact.

M. Gayraud. — Il n'y a qu'à le demander à la poste.

M. le rapporteur. — J'en arrive à la question de la pression officielle.

A cet égard, M. Fabiani, dans sa protestation comme dans sa déposition devant la sous-commission, a surtout paru se plaindre de n'avoir pas été le candidat officiel, comme cela se pratiquait autrefois sous l'empire. (Réclamations sur divers bancs à droite.)

Sur divers bancs à droite et au centre. — Il y en a donc !

M. Lasies. — Sous l'empire les préfets étaient intelligents et habiles, et il ne s'en serait jamais trouvé un pour écrire une lettre comme celle qui a été lue par M. Hubbard.

M. le rapporteur. — M. Fabiani est allé frapper à toutes les portes, il a sollicité le concours des représentants de la Corse, des fonctionnaires, des magistrats, et même du ministre de l'intérieur. M Hubbard l'a dit l'autre jour : « M. Fabiani accepta cette candidature. » Par qui lui a-t-elle été offerte ? Notre regretté collègue M. Malaspina est mort le 29 février ; aussitôt que M. Fabiani apprit sa mort et avant même qu'on procédât aux obsèques, il s'empressa d'écrire à tous les représentants de la Corse pour solliciter leur concours.

M. le général Jacquey. — C'était son droit !

M. le rapporteur. — Assurément, mais je tenais à faire cette remarque à M. Hubbard qui a dit que M. Fabiani accepta la candidature.

M. Hubbard ajoute que M. Fabiani voulut faire connaître très clairement au ministre de l'intérieur non seulement ce qu'il était — on le savait déjà — mais encore dans quelles conditions il engageait cette campagne électorale. « Il s'empressa de faire savoir au ministre de l'intérieur qu'il demandait simplement la liberté électorale, qu'il n'entrait pas dans l'arène électorale comme un opposant, puisque son caractère de vieux républicain marquait sa place dans la majorité, en un mot qu'il demandait non pas une sympathie ou un concours, mais la liberté, le respect de son droit d'être candidat. »

Voyez-vous un conseiller à la cour d'appel donnant des ordres au ministère de l'intérieur ? C'est l'affirmation de l'honorable M. Hubbard. Mais ce que je puis répéter, c'est que, devant la sous commission, lorsque M. Fabiani nous a déclaré avoir été au ministère de l'intérieur, je lui ai demandé en souriant : « Enfin qu'alliez-vous faire au ministère de l'intérieur ? que demandiez vous ? » Et M. Fabiani m'a répondu : « J'allais faire une visite de politesse. »

Ce n'est pas là ce que nous a dit M. Hubbard. J'affirme cependant que c'est la seule réponse que j'aie pu obtenir de M. Fabiani. Ainsi, je le répète, M. Fabiani se plaint surtout de n'avoir pas été candidat officiel, car il est allé solliciter tous les concours. (Exclamations ironiques au centre et à droite).

M. Roger-Ballu. — Il y a donc des candidats officiels ?

M. le rapporteur. — M. Fabiani se plaint amèrement d'avoir été combattu par un magistrat de Corse très estimé et très connu dans l'île pour son républicanisme, M. Savelli. Or voici ce qu'écrivait M. Fabiani à M. Savelli à la date du 1er mars : « J'ai l'intention de poser ma candidature à Calvi. Je connais le grand crédit dont vous jouissez auprès de sa population et je viens en toute confiance solliciter votre appui. »

Et dans une autre lettre il disait encore :

« Je vous ai dit le très grand prix que j'attachais à votre concours qui à lui seul suffirait pour me faire le député de l'arrondissement de Calvi, sans concurrent. C'est dire que, dans toutes les circonstances, vous pourriez compter sur moi, comme sur vous-même, puisque je vous devrais mon siège de représentant. »

Si M. Savelli avait soutenu la candidature de M. Fabiani, tout eût été pour le mieux. Mais du moment qu'il soutenait la candidature de M. Chaleil, il en résulte que l'élection doit être annulée !

On a soulevé aussi la question de la réunion des maires. J'en ai parlé dans mon rapport sous une forme dubitative et sans m'y arrêter, parce qu'il y a des contradictions formelles émanant des maires mêmes.

En résumé, en ce qui concerne la pression officielle, il n'y a que des racontars de journaux lus à cette tribune par l'honorable M. Hubbard.

M. Emile Villiers. — Si M. Chaleil siégeait de notre côté, tiendriez-vous ce langage ?

M. le rapporteur. — On nous raconte, d'après un journal, que des Corses, à Bordeaux, auraient porté un toast à M. Chaleil, que des fonctionnaires attendaient M. Chaleil à Calvi, que M. Chaleil a été reçu par le préfet ; ce dernier fait est inexact.

J'arrive au fait de la corruption par l'argent. A ce point de vue, M. Hubbard a apporté, comme M. Fabiani d'ailleurs, je tiens à le répéter, des allégations vagues, imprécises, des accusations absolument gratuites. En effet, dans les pièces jointes au dossier, on prétend que M. Chaleil a donné des sommes très importantes sous forme d'effets souscrits à longue échéance. Si la corruption par l'argent est difficile à saisir quand il s'agit de sommes données de la main à la main, ce qui ne laisse aucune trace ; dans l'espèce, puisqu'il s'agit d'effets donnés à des électeurs dont on cite les noms, il me semble que la fraude était facile à prouver. Pourquoi M. Hubbard n'a-t-il pas apporté un de ces effets ? Si on ne l'a pas apporté, c'est que ceux-ci n'existent pas. D'ailleurs, j'ai reçu une protestation énergique sur ce fait depuis la publication de mon rapport.

Il y a encore la question des fraudes électorales.

On dit que de nombreuses fraudes électorales ont été commises. Cela est absolument inexact. La pièce qu'on a citée est signée par des témoins qui s'intitulent « témoins par ouï-dire », c'est-à-dire qui se font l'écho de bruits publics et de racontars.

Le maire de Zilia, d'ailleurs, a envoyé une protestation énergique et, de ce côté, il n'y a absolument rien de fondé.

J'en arrive à la question de la pression par le clergé. Ici encore, je n'entrerai pas dans les détails pour ne pas fatiguer la Chambre. Il me suffira simplement de donner lecture de quelques lignes du journal la *Transmissa* qui soutenait la candidature de M. Fabiani.

M. Hubbard. — Ce n'est pas le journal de M. Fabiani.

M. le rapporteur. — Je dis que je vais donner lecture de deux extraits du journal la Transmissa qui a soutenu la candidature de M. Fabiani et qui a combattu énergiquement, et par des procédés que vous allez juger, celle de M. Chaleil.

Voici en effet ce que disait la *Transmissa* du16 avril, pièce n° 6 :

« D'un côté Fabiani, un vrai Corse, fils de la Balagne, respectueux de notre sainte religion ; de l'autre, un étranger, un instrumentde sac et de corde, un défenseur du ministère Combes, de Combes qui déshonore l'humanité. »

Et dans la *Transmissa* du 10 avril (pièce n° 6) :

« Les moines exilés sur la terre étrangère attendent avec anxiété le scrutin du 19 avril. Si Chaleil entre au Parlement, les crucifix seront brûlés au milieu de la place, les églises seront fermées comme les couvents...

» Courage donc, mes amis, alions à l'urne en criant : « Vive Fabiani ! »

La *Transmissa* est écrite en dialecte corse.

A côté de cela, il y a des affiches. En voici une qui n'est pas longue, où l'on dit :

« La Corse entière a les yeux fixés sur vous ; elle a foi en votre patriotisme.

» Repoussez vigoureusement l'intrusion étrangère et votez tous en masse pour le candidat patriote, la Corse, le ferme et vaillant républicain A. Fabiani.

» L'honneur de la Corse est entre vos mains. »

Eh bien ! messieurs, vous voyez de quelle façon a été traité M. Chaleil. Je suis sûr que son collègues corses se joindront à moi pour protester contre ces tendances nouvelles, qui finiraient par disqualifier ceux d'entre nous qui voudraient aller solliciter l'honneur de représenter ce département si français.

Après avoir traité ses concurrents d'étranger — de Français, ce terme étant considéré en quelque sorte comme un qualificatif injurieux — après avoir fait briser des urnes par ses partisans, M. Fabiani vient réclamer l'invalidation de son heureux concurrent.

Je tiens à rappeler que la sous-commission, après avoir entendu M. Chaleil et M. Fabiani, a voté à l'unanimité la validation de M. Chaleil. Je suis certain que la chambre voudra se ranger à l'avis de son 6e bureau en validant l'élection de Calvi. (Applaudissements à gauche).

M. Déribéré-Desgardes. — Monsieur le rapporteur, voulez-vous me permettre de poser une question ?

M. le président. — La parole est, dans l'ordre des inscriptions, à M. Arène.

M. Déribéré Desgardes. — J'attache une grande importance à la question que je désire poser. M. le rapporteur n'a pas répondu sur le point que je veux signaler.

En admettant que le décret de convocation ait été rendu le 27 mars, que l'élection ait eu lieu le 17 avril, cela fait en tout vingt et un jours. Or, il est de jurisprudence constante que ni le jour de la promulgation du décret, ni le jour de l'élection ne doivent pas compter. Si de vingt et un jours j'en retranche deux, il n'en reste que dix neuf. Les vingt jours prévus par la loi n'y sont donc pas.

M. le rapporteur. — Entre la date de la promulgation, 27 mars, et l'élection, 17 avril, il y a exactement vingt et un jours. (Bruit à droite.)

M. Emile Combes, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes. — C'est le 26 mars, vingt-deux jours avant l'élection, qu'a été signé le décret convoquant les électeurs. Le même jour une dépêche télégraphique a notifié le décret au préfet d'Ajaccio.

Si le préfet, comme c'était son devoir et comme il l'a fait très certainement, a donné à cette dépêche la publicité qu'elle comportait, l'intervelle n'est pas de vingt jours, mais de vingt-deux jours avant l'élection.

Quant aux bruits tendancieux que l'on comporte et que l'on essaie de faire croire, nous les ferons cesser par les preuves contraires que nous apporterons lorsqu'ils viendront au jour de l'enquête.

Et maintenant, Monsieur le Directeur, nous n'aurons plus besoin d'avoir recours à votre bienveillante hospitalité, car quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, nous nous renfermerons dans le silence le plus complet, nous réservant de répondre devant nos juges.

Veuillez agréer, etc.

P. les Inscrits maritimes de Meria,
A.-F. ORSINI.

Avis & Communications

Les membres de la Société du « Club des Joyeux » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir 17 juillet à 8 heures précises dans la salle de réunions.

Ordre du jour : Payement des cotisations, admission de nouveaux membres, fixation de la 170 représentation.

Le Président, R. Desmi.

M. le président. — La parole est à M. Emmanuel Arène.

(La fin à demain).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 17 Juillet à 8 h. 1/2

1. La Cimbre, Signard.
2. Salambô, Reyer.
3. Chants Lointains, Delsarte.
4. Lackmé, L. Delibes.
5. Nicolina, Roux.

Le Chef de Musique, MOULINES.

SAVON DU CONGO Blancheur et Soins.

CÉRÉMONIES CORSES

17 juillet 1625. — Consécration solennelle de Sainte-Marie de Bastia par Mgr Jules de Pozzo, évêque de Mariana et Accia.

Par suite de son érection canonnique en cathédrale, cette église avait été reconstruite entre les années 1593 et 1619, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Election de Meria

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Veuillez me permettre d'abuser de nouveau de l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à la lettre qui a paru dans votre estimable journal à la date du 15 courant, et portant la signature de M. l'avocat Antonetti.

Ce dernier prétend que les inscrits maritimes de Meria ont proféré des menaces de mort contre les électeurs étrangers et aussi contre ceux qui les « guidaient ; » je soutiens que cette assertion est fausse et mets au défi M. Antonetti d'en faire la preuve, à moins qu'il n'ait recours pour cela au témoignage de gens qui seraient à la fois juges et parties.

Il est dans la lettre de M. l'avocat Antonetti un aveu qui me paraît piquant : Celui de dire que les électeurs étrangers à la commune avaient besoin d'un guide pour aller au scrutin. M. Antonetti qui est avocat et sait par conséquent ce que parler veut dire, n'ignore pas que ceux-là seuls ont besoin d'un guide qui ne connaissent pas le chemin qu'ils ont à suivre.

Il y aurait bien autre chose à relever dans la lettre de l'ancien maire de Meria : elle contient des affirmations qu'il est facile de réduire à néant ; M. Antonetti est avocat : il est retors, plein d'astuce et d'habileté, — on lui reconnaît même du talent — et il voudrait profiter de ces qualités pour faire prendre au public des vessies pour des lanternes. Il veut de toutes façons que nos amis aient fait des menaces de mort sous condition ; mais alors pourquoi le juge de paix du canton se trouvant dans la commune — et M. Antonetti le savait — n'a-t-il pas été averti de la situation qui était faite à ces étrangers ? Pourquoi M. Antonetti a-t-il eu besoin de la réflexion pour exercer la justice, alors que la justice était sur les lieux au moment où l'incident, démesurément exagéré, s'est produit ?

Au lieu de toutes les belles phrases que nous sert M. l'avocat Antonetti, j'aurais préféré qu'il expliquât pour quelle raison le Sieurani, de Pietranera, qui avait déjà voté dans cette dernière commune le 1er mai, se rendait à Meria pour y voter une deuxième fois ? J'estime qu'il aurait dû fournir au public les explications correspondantes.

Et maintenant, Monsieur le Directeur, nous n'aurons plus besoin d'avoir recours à votre bienveillante hospitalité, car quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, nous nous renfermerons dans le silence le plus complet, nous réservant de répondre devant nos juges.

Veuillez agréer, etc.

P. les Inscrits maritimes de Meria,
A.-F. ORSINI.

Avis & Communications

Les membres de la Société du « Club des Joyeux » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir 17 juillet à 8 heures précises dans la salle de réunions.

Ordre du jour : Payement des cotisations, admission de nouveaux membres, fixation de la 170 représentation.

Le Président, R. Desmi.

Autour de la *Cirnea*

A Cervione

Dimanche, 10 juillet, M. René Sang — chargé par les membres de la Soci — faisait, à Cervione, dans la salle d justice de paix, une brillante conféren sur la « Cirnea. »

En l'absence de M. le maire Astima, présidence fut donnée à M. le capitai Pasqualini, doyen du Conseil municipal

Dès cinq heures du soir, la salle d comble ; la flore élégante de Cervione rendait, joyeuse et pressée, à l'appel q lui était fait. M. le capitaine Pasqual présents, en termes émus et choisis, le j l'a conférencier à ses auditeurs. Pu M. René Sangy prit la parole, et, de voix sympathique et persuasive, sai l'assemblée par un respectueux homma au colonel de Suzzoni, dont s'honore C vione. Avec sûreté et méthode, l'aimab délégué de la « Cirnea » expose le but la nouvelle Société qui, de jour en jou croît et s'étend. « Encourager la « Cy néenne, » n'est-ce pas aimer la Cors n'est-ce pas faire œuvre de patriotis Les habitants de Cervione avaient d montré la noblesse de leurs sentimen lorsqu'au début des hostilités russo-jap ne solidarité en préparant de la charp pour nos amis lointains ? A Cervione, « Cirnea » ne peut qu'être bien accueill car les braves cœurs de cette coquette c ne demandent qu'à servir la petite patrie.

Le succès que M. René Sangy obti pour la « Cirnea, » après sa conférenc vaut à lui seul les éloges les mieux senti Nombreuses furent les adhésions, grand, très grand fut l'enthousiasme.

Grâce au zèle infatigable que M. Re Sangy apporte dans sa mission, la « Ci nea » va devenir la Souveraine aimée la Corse fière. Et tous les adhérents c le droit d'espérer en sa victoire définiti qui, sur l'île entière, étendra le sceptre le culte de nos vieilles traditions.

A.

Avis aux Contribuables

Le contrôleur des contribution directes se tiendra à la Mairie (bu reau du cadastre) tous les jours, 9 heures du matin, à la disposition des contribuables pour opérer le mutations de 1904 pour 1905. Ce opérations commenceront le 31 jui let courant et se termineront le août prochain.

Bastia, le 16 juillet 1904.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldat dont les noms suivent :

Gineiri, soldat au 1er étranger, 16 an de services, 12 campagnes.

Fontana, brigadier prévôt d'armes, a 19e dragons, 15 ans de services, 11 campa gnes.

Donati, adjudant au 1er hussards, ans de services.

Canavaggio, brigadier à la 6e compa gnie de cavaliers de remonte, 14 ans d services, 14 campagnes.

Colonna, gendarme, 11e légion, 28 an de services.

Garelli, gendarme, 14e légion bis, 25 an de services, 4 campagnes.

Rostagni, gendarme, 15e légion bis, 2 ans de services, 1 citation.

Légion de la Corse

Luciani, gendarme, 23 ans de services 16 campagnes, 2 citations.

Poggi, gendarme, 26 ans de services, 1 campagnes, 4 citation.

Pozzi, gendarme, 22 ans de services, campagnes.

Faggianelli, gendarme, 23 ans de servi ces, 16 campagnes.

Grossi, gendarme, 26 ans de services, 1 campagnes.

Benielli, gendarme, 14 ans de services 8 campagnes, 1 citation.

Cauhapé, gendarme, 12 ans de services 10 campagnes, 1 citation.

Guillaume, gendarme, 8 ans de services 6 campagnes, 1 citations, 1 blessure.

Conti, gendarme, 16 légion bis, 26 ans de services, 3 campagnes.

Pieroni, gendarme, 18e légion bis, 21 ans de services, 2 campagnes.

Antonioti, garde de Paris, 26 ans de services.

Lacu, gendarme, campagne de Tunisie, 22 ans de services, 13 campagnes.

Leca, brigadier, campagne de la Nouvelle Calédonie, 28 ans de services, 13 campagnes, 1 citation.

Mattei, gendarme, campagnie de Madagascar, 14 ans de services, 11 campagnes.

Alessandri, maréchal des logis, maître d'escrime au 24e d'artillerie, 22 ans de services.

(A suivre).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 25 0 à midi, + 28·9. à 7 heures du soir, + 28 4 Maxima, + 30·5. Minima, + 22·0.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E. faible. Dans l'après-midi, N. E. modéré.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Doctorat en médecine

M. Etienne Orsini, de Canari, vient de subir avec succès devant la Faculté de Montpellier son premier examen de 3e année de doctorat.

Nos félicitations au futur docteur.

∴

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation le nommé François S., âgé de 18 ans, inculpé du vol d'une montre, au préjudice du nommé Cena Antoine, portefaix.

La fenêtre de l'appartement occupé par ce dernier donne sur le toit ; il en est de même de la fenêtre de S. Celui-ci a traversé le toit et est entré chez Cena, pendant son absence, et s'est emparé de la montre en nickel qui était suspendue près du lit.

Le même fait s'était produit le mois dernier. La montre du fils de Cena avait disparu dans les mêmes conditions.

S. reconnaît le premier fait. Ecroué par les ordres de M. le procureur de la République, il sera jugé à la première audience des flagrants délits.

La montre a été retrouvée par le brigadier Bertrand dans une malle, au domicile de S.

∴

Contre l'Anémie

Contre l'Anémie et les nombreux inconvénients qui en sont la conséquence, il n'existe point de meilleur remède que les Pilules Suisses. L'action tonique et dépurative qu'elles exercent sur le sang les rend particulièrement bienfaisantes aux dames et aux jeunes filles.

∴

A louer

Un appartement de 7 pièces, toutes indépendantes, 2 portes d'entrée, 4e étage, 2, rue Salvator Viale, maison Hôtel Lingénieur.

S'adresser même maison au 5e étage.

∴

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

∴

Appartement

On désire acheter un appartement de 8 à 10 pièces, belle position.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Au Port

Le vapeur *Balkan* est arrivé de Livourne avec 16 passagers et 10 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, est arrivé de Nice avec 24 passagers et 10 tonnes.

— Le vapeur *Balkan*, est parti pour Marseille avec 68 passagers et 40 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, est parti pour Livourne avec 12 passagers.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont affligés d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible pour guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00347

La Situation

L'action combinée d'une flotte et d'une armée est toujours fort délicate. L'attaque du port de Sian-Pin-Tao, enlevé par les Japonais en est un exemple. Ce port est sur la côte sud de la presqu'île de Liao-Toung, à vingt kilomètres de Port-Arthur, dans l'est, sur la route de Dalny.

La flotte japonaise envoya des canonnières et des torpilleurs pour soutenir l'attaque, mais elle avait compté sur une plus longue bataille et, quand ces bâtiments ouvrirent le feu, les Japonais étaient déjà dans la ville. L'erreur dura plusieurs heures, pendant lesquelles un feu bien nourri tua beaucoup de monde. Ces erreurs sont fréquentes à terre, surtout depuis que les combats d'artillerie ont prévalu sur les combats à l'arme blanche. Sur mer, elles sont un danger permanent, parce que la vue, même aidée par de puissants télescopes, ne permet pas toujours de distinguer les drapeaux et les uniformes.

En pleine mer les causes d'erreur sont d'autre sorte, mais toujours fréquentes et néfastes.

Sans que la perfidie autrefois en usage change les marques distinctives et les aspects principaux des bâtiments, la distance, la brume, l'état de la mer, les effets de soleil et l'obscurité de la nuit, surtout par clair de lune, se chargent de donner le change et de déguiser les formes et les silhouettes, surtout pour les combattants qui montent des navires très bas sur l'eau, comme les torpilleurs. Ceux-ci sont exposés à prendre un simple contre-torpilleur pour un cuirassé, si la mer est forte et si la lune s'en mêle. Les erreurs de distance, surtout, sont irréductibles ; on a beau regarder et appeler sa raison à l'aide, on ne sait ni ce que l'on voit, ni à quelle distance on le voit, et l'on risque d'ouvrir le feu sur un ami.

Les torpilleurs ont fort à faire de savoir s'ils sont bien arrivés à la distance de quatre cents mètres, qui leur permet de torpiller l'ennemi avec quelque chance de succès ; des mesures d'angles de hauteur faites avec précision peuvent seules faire connaître la distance d'un bâtiment dont on a les principales mesures. Mais cette opération demande un peu de temps et de calme, et l'on n'a ni l'un ni l'autre pendant une attaque à toute vitesse.

A Sian-Pin-Tao, la flotille japonaise a dû tirer au jugé sur la ville, dans le tas, comme on dit. Les vainqueurs ont dû trouver la chose fort mauvaise jusqu'à ce qu'ils aient pu arriver à se faire reconnaître.

Ce sont les chances de la guerre.

PORT ARTHUR

Un démenti des Japonais

Une dépêche de Tokio dément l'information relative à la mort de 30.000 Japonais sous Port-Arthur.

D'autre part, le quartier général Russe en Mandchourie pas plus que le général Alexeïeff, n'ont confirmé le télégramme de l'Agence Havas.

Port-Arthur aurait été pris

La *Londerne* prétend qu'à l'ambassade russe de Paris on a reçu hier une dépêche chiffrée annonçant la prise de Port-Arthur.

Cette nouvelle aussi sensationnelle qu'invraisemblable n'est pas encore confirmée ni à St-Pétersbourg ni à Tokio.

Autre version Nouvelle attaque de la forteresse

Les Japonais repoussés
25 000 hommes
hors de combat

Le correspondant des *Novosti* à Port-Arthur télégraphie qu'une nouvelle attaque des Japonais contre Port Arthur a été repoussée.

Les Russes ont perdu 5 000 hommes et les Japonais, 25 000.

MANDCHOURIE

Evacuation de Tachikiao

On télégraphie de Tien-Tsin :

D'après une dépêche privée reçue par le correspondant d'un journal de Londres, les Russes seraient disposés à évacuer Tachikiao, à la suite de l'extension donnée par le général Koroki à son aile droite vers la vallée du Tai-Tsé-Ho, dans la direction de Monkden.

Ce bruit répandu par quelques journaux s'accorde mal avec la lenteur de la retraite des Russes.

D'autre part, les fortifications demi-permanentes, qu'ils établissent dans cette position, dénoncent leur ferme intention d'y attendre l'ennemi.

La furia Japonaise

D'après des médecins-majors russes, les Japonais marchent au combat après s'être procuré une excitation artificielle due à quelque stupéfiant, vite changée en ivresse meurtrière dans l'affolement de la bataille.

Cette observation a été constatée maintes fois sur des blessés japonais.

EN CHINE

Rixe entre FRANÇAIS ET JAPONAIS

Deux soldats français tués

A la suite de libations trop répétées une rixe a éclaté à Chang-Hai-Kouan, entre des soldats français et japonais du corps d'occupation détaché en Chine.

De part et d'autre on a fait usage des armes. Il y a 2 français tués et plusieurs blessés, et 9 japonais blessés.

PALMES ACADÉMIQUES

M. Meyer, professeur d'allemand au collège d'Ajaccio, est nommé officier de l'instruction publique.

∴

Sont nommés Officiers d'académie,

MM.

Bastard, surveillant général au lycée de Bastia.

Battini, professeur de philosophie au collège d'Ajaccio.

Casabianca, professeur d'histoire au collège d'Ajaccio.

Pellegrini, répétiteur au collège d'Ajaccio.

Romanetti, professeur de classe élémentaire au collège de Calvi.

INAUGURATION du Monument dédié à Pasteur

L'inauguration du monument dédié à la mémoire du savant Pasteur, a eu lieu aujourd'hui en présence de M. Loubet.

Les notabilités du corps médical de Paris, plusieurs membres de l'Académie et de l'Institut, ainsi que les personnes les plus en vue du monde savant, assistaient à la cérémonie qui avait attiré une foule considérable.

Plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion.

M. Vallon a le premier, pris la parole au nom du comité des souscripteurs.

Il a retracé la vie du grand professeur et exposé l'œuvre de progrès immense accomplie grâce à ses travaux, au profit de l'humanité tout entière.

MM. Desplas et Da Salves ont ensuite parlé au nom de la ville de Paris.

Après eux, M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a, à son tour, prononcé un discours, parlant au nom du Gouvernement.

Puis, MM. Gaston Boissier, membre de l'Académie de Médecine ; Perrot, professeur à l'Ecole Normale supérieure et le docteur Grandcher, de l'Institut Pasteur, ont exalté tour à tour les qualités du modeste savant universellement connu, qui reste l'une des gloires de la France.

A MARSEILLE

Deux nouvelles compagnies mises à l'index
Désarmement de navires

A la suite de la mise à l'index prononcée par les dockers contre la Compagnie des Messageries Maritimes celle-ci, a procédé au désarmement de tous ses cargo-boats.

Les chantiers de la Compagnie des Messageries Maritimes sont complètement déserts.

Les officiers des navires désarmés se trouvant gravement lésés par ces désarmements, ont invité tous leurs collègues du port de Marseille à une réunion générale.

Les décisions prises à cette réunion par les officiers, ne sont pas encore connues.

Les dockers ont déclaré que la Compagnie des Transports Maritimes sera mise à l'index, lundi prochain.

La situation menace de devenir grave si on n'arrive à une entente.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'Exposition de St-Louis

M. Delcassé présente à la signature du président de la République un décret par lequel M. Picard, président de section au Conseil d'Etat est nommé commissaire général représentant la France à l'Exposition de St-Louis, en remplacement de M. Legrave.

Par le même décret, M. Gerald, député de la Charente, est nommé commissaire général adjoint.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Le Bey de Tunis à Marseille

Le Bey est arrivé à Marseille à 9 heures et demie. Il a été reçu à la gare par le général Vathis, le Préfet, le Maire, d'autres hautes fonctionnaires. En les quittant il a répété combien il était touché de l'accueil qu'il avait reçu pendant tout son séjour en France.

Le départ de Tunis

De la gare, le Bey s'est rendu directement à bord du *Dentice*, escorté par un escadron de hussards. Sur le quai les honneurs lui ont été rendus par une compagnie d'infanterie avec la musique.

Le commandant Roulet, officier d'ordonnance du président de la République, attaché à la personne du Bey, a alors fait ses adieux. Le Bey l'a très vivement remercié.

Le Dentice a appareillé dans la soirée.

Terrible explosion

3 morts 6 blessés

Une explosion s'est produite dans l'atelier d'amorces électriques de Saint-Martin de Crau.

Il y a 3 femmes tuées et 6 blessées grièvement.

Les dégâts matériels sont considérables.

LA MORT du Président Kruger

Télégramme de M. Loubet à la famille Kruger

Le président de la République a adressé à la famille du président Kruger le télégramme suivant :

« J'apprends avec un profond regret le malheur qui vous frappe. J'ai à cœur de vous offrir l'expression de mes sincères condoléances. »

L'inhumation à Pretoria

Le gouvernement anglais a autorisé l'inhumation du président Kruger à Pretoria.

Le général Botha a invité tous les anciens officiers de la campagne du Transvaal à porter le deuil pendant trente jours en mémoire du président Kruger.

Bourse de Paris

15 juil. — 16 juillet

Reste de 3 0,0 ancien 98.25 — 98.12
— 3 p. 0/0 amortis. 98.20 — 98.10

Etat Civil

MARIAGES

Monti Antoine-Martin, commerçant, de Palasca, et Luciani Marie-Marie, ménagère, de Cassanconiale.

NAISSANCES

Memberti André.

Mobilier à vendre pour cause de départ

Deux chambres à coucher.
Un salon.
Une salle à manger.
Bureau.
Cabinet de toilette, meubles de verandah, etc.

S'adresser villa des Anémones, tous les jours de 2 à 6 heures, sauf le dimanche.

HOTEL PAOLI
Morosaglia

Charmante situation au milieu d'une magnifique châtaigneraie. Nouvelle installation, chambres meublées à neuf, confortable désirable, cuisine très soignée, d'une propreté exquise, eau fraîche et délicieuse. L'Hôtel se trouve à 100 mètres de la maison du Grand patriote Pascal Paoli.

Voitures, calèches et tramways, à la gare de Ponte-Leccia, sont à la disposition de MM. les voyageurs à l'arrivée des trains.

Un service de voitures est établit entre la gare de Ponte-Leccia et les eaux d'Orezza.

S'adresser pour tous renseignements, 24 heures à l'avance, à M. POGGI, propriétaire de l'hôtel.

On peut arrêter les places de voitures chez M. François Bartoli, maître d'hôtel à Bastia, avenue de la Gare.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix : 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

A LA GRANDE
DISTILLERIE MODÈLE
31, rue de l'Opéra

Aux acheteurs du strict comptant **M. Simon Damiani** offre de vrer de produits de tout premier savoir :

Absinthe supérieure Abbel Bresson 0,90 le lit
Id. Combi 2,30 la bouteille.
Id. Premier, 2,50 Id.
Id. Terminus, 3,50 Id.
Id. Pernod fils, 2,80 Id.
Rhum bonne qualité, 0,55 le litre.
Id. supérieur, 0,65 Id.
Id. origine grand arôme 50 à 1,40 le litre.
Eau de vie bonne qualité, 0,80 Id.
Liqueurs fines assorties, 1,20 la bouteille.
Id. surfines assorties, 1,50 Id.
Sirops surfins assortis, 0,80 Id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignau, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oublier que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connaît à l'heure actuelle que sa Maison excelle par l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Laterosita et tonneurel véritables.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.



Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste
a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.

Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

PÉTROLE
La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.



L'un des rédacteurs gérant,
MATHIEU OLLAGNIER.

Librairie Ollagnier

Excellents Livres nouveaux à moins de 1/2 Prix. — Georges CHAMEROT, Editeur, 19, Rue des Petits-Champs, PARIS

PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*
Edition Scolaire 3f 50 | Edition des Adultes 5f.
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71 de MM. PAUL et VICTOR MARGUERITTE

PAPIERS PEINTS
Ancienne maison ANTOINE FASCI
AZAMBERTI frères, successeurs
Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er, Bastia
ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *NE FAITES*
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations
ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

EXPOSITION 1900 PARIS
Le GRAND PRIX aux Machines
SINGER
Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent :** Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.**
Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.
LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT
Se méfier des Contrefaçons
LA COMPAGNIE **SINGER** refuse
sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE
BASTIA — 8, Boulevard du Palais, 8
AJACCIO — 16, Cours Napoléon, 16
36, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ancres artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR **CÉDRATINE** digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE **AU QUINQUINA** Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — LUNDI, 18, et MARDI, 19 JUILLET 1904 — N° 168

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elections au Conseil Général
du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Vincent de Paul.
SOLEIL : (heure astronomique)
Lever, 4 h. 11 m. — Coucher, 7 h. 05 m.
Lune Nouv., le 12 — Premier quar., le 19.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Jérôme.

18 JUILLET

Petits Poèmes allégoriques
EN PROSE

III

A deux jeunes esprits épris d'idéal, à Sauvages et à Ryane cette page est dédiée.

A TRAVERS L'INFINI

« Inséparable Idéal, qui te poursuit ne s'arrêtera plus ! »
(P. de Saint-Victor).

Le Navire s'est élancé loin du rivage ; les visages amis qui ont assisté au départ se sont évanouis comme un rêve, et, les yeux perdus dans le vague, le Voyageur sent qu'une partie de lui-même est restée derrière lui.

« Eh ! pourquoi tenter la fortune ? pourquoi t'exposer aux caprices des mers, toi qui pleures en quittant le berceau où tu es né et les tombeaux où tes ancêtres sont endormis ? Dans ces lieux où les premiers rêves ont caressé ton front, où l'arbre des premières affections t'a couvert de ses feuilles, n'as-tu donc pu trouver un coin assez large pour y vivre et pour y mourir ?

» Ne sais-tu pas que ce ciel par et cette mer tranquille ont des menaces sous leurs sourires ? Dans ces profondeurs que ton regard ne peut pénétrer sont meillent des orages terribles que le moindre souffle éveille et déchaîne. Là, tantôt chantent les sirènes, tantôt hurlent le Désespoir et la Mort !

» Viens donc, retourne sur tes pas ; viens retrouver cette portion de toi-même que tu essaies en vain de ressaisir ; viens remplir cette place vide que ta mère mouille de ses larmes !... »

Ainsi parle une voix mystérieuse que le Voyageur écoute en rêvant. Mais au fond de son cœur une autre voix se fait entendre.

« Courage ! L'Infini t'appelle, l'Infini te convie à ses fêtes. Va toujours, sans repos ni trêve, à travers l'espace sans bornes. Parcours le clavier universel ; mêle ta pensée à toute chose ; dans le silence des nuits étoilées, écoute les magnifiques harmonies des sphères qui roulent aux pieds de l'Eternel... Autour de toi tu verras les mystères s'écrouler comme des murailles, des clartés inouïes jaillir des ténèbres les plus profondes, et ton âme, épurée, agrandie, portée sur les ailes d'un amour divin, se rapprochera du foyer d'où découlent toute sagesse et toute lumière !... »

Cependant les flots s'ajoutent aux flots, l'horizon fuit, insaisissable, tout s'échappe, tout se perd dans la brume. La patrie délaissée se montre encore sur les cimes les plus hautes que l'œil peu à peu voit pâlir, décroître et disparaître !..

Ciel et mer ! Immensité sur immensité ! Que l'homme se sent faible et petit, ballotté entre ces deux abîmes ! Avance-t-il au moins ?..

Quand ses regards se portent sur l'horizon, il le voit toujours à la même distance, il se croit enchaîné au milieu des flots. Inquiet, il se penche sur le bord : — l'eau bouillonnante et rapide, qui court le long du navire, le sillage argenté qu'il laisse derrière lui, lui disent qu'il marche, tandis que cette longue ligne bleue où le ciel et la mer semblent se confondre, comme une barrière infranchissable, reste immobile !...

Et les jours succèdent aux nuits, le calme aux tempêtes, quand tout à coup du sein des ondes surgit une masse vaporeuse qui par degrés se dessine, grandit et se déploie, verte et touffue, aux regards enchantés du voyageur. Terre ! Terre !! Enfin l'aile fatiguée de son désir va se replier sur ces hauteurs. Là, sans doute, jaillit la source inépuisable où ses lèvres étancheront leur soif.

Il arrive, il touche au rivage, il foule l'herbe fleurie, son rêve merveilleux est une merveilleuse réalité.

Allons ! Il ne faut graver cette montagne pour planer paisiblement sur l'espace que j'ai couquis. Encore un pas, un effort, un coup d'aile ! Me voici au sommet. Misère et déception !

Un autre horizon, immense, inconnu, se déroule dans le lointain.

Ce monde que je croyais si vaste n'est plus qu'un rocher au milieu des flots !...

Et de nouveau le Navire a repris sa course ; depuis des siècles il sillonne les mers, bien des rivages l'ont vu aborder et s'enfuir, et devant lui l'horizon recule sans cesse et la soif du Voyageur n'est pas encore apaisée !

EMILE DE MONSERRATO.

L'Election de Calvi
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juillet (Suite et fin)

M. le Président. — La parole est à M. Emmanuel Arène.

M. Emmanuel Arène. — Messieurs, je comprends parfaitement que M. Hubbard qui, la première fois qu'il est entré dans cette Chambre, y a été envoyé à deux voix de majorité ou de minorité, je ne sais plus au juste (Rires), soit extrêmement sévère en matière de vérification de pouvoirs. Je comprends un peu moins que lui, qui est né à Madrid, qui a été nommé député de Seine-et-Oise et qui l'est maintenant des Basses-Alpes, s'étonne qu'un arrondissement de Corse ait pu choisir un député qui n'était pas indigène. (Nouveaux rires). Enfin, je suis extrêmement surpris de la façon dont il a incriminé l'usage que je peux faire, en Corse, de l'influence que veulent bien m'accorder mes électeurs, lorsque je me souviens qu'à la nomination des congréganistes, dont nous faisions partie tous les deux, il a vivement insisté auprès de moi pour que — afin de déblayer le terrain électoral dans les Basses-Alpes — j'use de cette influence pour faire élire en Corse notre ami commun, M. Joseph Reinach, ce que je n'ai pas pu faire, à mon regret, et ce qui est peut-être aujourd'hui la raison de l'intervention inattendue de M. Hubbard dans les affaires de Corse. (On rit).

Mais il y a quelque chose qui dépasse tout cela. Je crois, je suis même certain, heureusement, que c'est la première fois que, sans avis préalable, sans aucune démarche personnelle, sans s'être enquis de plus ou moins d'authenticité d'un papier, on use vis-à-vis d'un collègue, d'un procédé comme celui qui a été, tout à l'heure, employé à mon égard à cette tribune.

En effet, messieurs, la lettre que vous avez lue, que M. Hubbard a prudemment prise soin d'entourer d'une foule de restrictions, mais qui n'était pas entourée de ces mêmes restrictions lorsqu'on la promenait dans les bureaux de rédaction et dans les couloirs de la Chambre, cette lettre qui m'aurait été, paraît-il, adressée, je ne l'ai jamais reçue...

A droite. — C'est le cabinet noir.

M. Emmanuel Arène. — Il s'agit donc là, messieurs, ou d'un document faux ou d'un document qui, s'il existe, a été volé. Dans les deux cas, vous êtes en présence d'une vilenie d'autant plus abominable et méprisable qu'elle est commise au profit et, j'ai le droit de dire, à l'instigation d'un candidat qui porte la robe de magistrat. (Mouvements).

Tous mes collègues, sans distinction d'opinion, seront juges de pareilles mœurs. Elles sont bien dignes des gens qui faisaient campagne en Corse contre M. Chaleil, aux cris de : A bas le Français ! A bas l'étranger ! prouvant ainsi combien ils sont étrangers eux mêmes à tous les sentiments de solidarité patriotique, de loyauté et d'honneur, auxquels la Chambre voudra les rappeler. (Applaudissements à gauche).

M. le président. — La parole est à M. Hubbard.

M. Hubbard. — J'ai dit au début de cette discussion que la Chambre aurait sous les yeux le moyen de vérifier un grand nombre des critiques que nous adressions à la manière dont on comprend, à l'heure actuelle, l'application des lois et la liberté électorale. M. Emmanuel Arène vient de donner à cette tribune la démonstration de ce que disent un certain nombre de républicains, à savoir que l'on s'exerce beaucoup trop à remplacer, par des querelles et des attaques personnelles et violentes, ce qui devrait être un exposé de raisons et de principes.

Au point de vue de la lettre en question, j'ai dit à la Chambre ce qui était la vérité. Je le dis d'autant plus haut qu'on a eu soin de me dépêcher des collègues pour me demander de ne pas produire cette lettre en recourant même à la menace et à l'intimidation. (Exclamations sur divers bancs). Mais je ne cède jamais aux menaces ni à l'intimidation.

Il n'est pas exact que j'aie été nommé député pour la première fois avec deux voix de majorité. Je suis entré dans cette Chambre en 1886, après avoir été élu au scrutin de liste, avec 30 000 voix de majorité ; M. Emmanuel Arène n'a pas gardé un souvenir bien fidèle des événements.

J'ai dit ce qu'il en était au sujet de cette lettre, dont une copie banale a circulé dans les bureaux de rédaction et a même été imprimée ; vous pouvez ouvrir une enquête pour savoir la vérité sur ce document. J'ai demandé à la Chambre d'ordonner cette enquête : M. Emmanuel Arène aurait beaucoup mieux de la voter que de chercher, par des questions personnelles, à éviter l'examen de cette élection au fond.

Il lui a plu de rappeler que je suis né sur la terre étrangère. C'est là un reproche qui n'a aucune espèce de valeur. Je crois que les Français fils de Français ont autant le droit de se dire Français que les fils de la Corse.

M. Emmanuel Arène. — M. Chaleil aussi.

M. Hubbard. — Eh bien, je recommande aux 1.500 Corses qui ont voté pour M. Fabiani de relire ce qui a été dit à cette tribune et de voir comment un représentant de la Corse les a traités.

M. Emmanuel Arène a usé de son droit mais en lançant contre moi les accusations que vous avez entendues, il n'a fait qu'une diversion. Le fond de la discussion, c'est que, contre un vieux républicain, anticlérical, libre-penseur avéré, on s'est servi de procédés inadmissibles.

On a en outre violé la loi. L'honorable rapporteur, pas plus que M. Emmanuel Arène, n'a prouvé que le Journal Officiel, contenant le décret fût parvenu en temps utile. Il est vrai que M. le ministre de l'intérieur nous dit qu'on peut promulguer par dépêche le budget. Oui, avec l'accord de la Chambre ; oui, quand cette promulgation ne rencontre aucune résistance, quand ce n'est pas une violation de la loi, mais un procédé pour faire consulter le budget en temps utile dans l'intérêt des contrées budgétaires, dans l'intérêt de l'Etat.

Je demande où était l'intérêt de l'Etat pour se livrer à une violation de la loi électorale en promulguant le décret de convocation par dépêche ? Où était le cas d'urgence, quand on avait trois mois pour convoquer le corps électoral ?

Vous êtes réduits à justifier l'emploi du télégraphe pour la promulgation du décret de convocation en temps utile.

Or, vous n'aviez pas le droit d'employer ce mode de convocation par dépêche. Nous ne le permettrions dans aucune de nos circonscriptions continentales. Nous ne pouvons admettre qu'un gouvernement généraliste ou procédé et réduise à seize ou dix-huit jours le délai protecteur de la liberté électorale.

C'est, messieurs, parce qu'on n'a pas pu s'expliquer sur les promesses de bureaux de tabac télégraphiées, c'est parce qu'on n'a pas pu s'expliquer sur la nomination du secrétaire général du département au cours de la période électorale, qu'on adresse des injures et des attaques personnelles à des collègues républicains.

Il est loisible, à la majorité ministérielle, d'user de la force des bulletins, de ne pas désavouer la violation de principes contre laquelle nous protestons. Nous sommes ici au certain nombre de républicains fermement attachés à la défense des libertés individuelles que nous défendrons énergiquement malgré vos violences et malgré vos injures. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche).

M. le président. — La parole est à M. Ferrette.

M. Henry Ferrette. — Messieurs, sur le grave débat qui vient d'être soulevé ici par un des orateurs du parti radical, M. Hubbard, nos amis ne sont pas très fixés : ils ont l'intention, soit de s'abstenir, soit de voter la validation, soit d'invalider, soit de réclamer une enquête. Mais il est une constatation que nous avons tous faite sur les bancs de l'opposition, c'est qu'on a écrit, dans cette discussion, la page d'histoire la plus vraie, non pas des élections de la Corse, mais de toutes les élections du parti républicain ministériel. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche. — (Très bien ! très bien ! au centre et à droite).

Ce que M. Hubbard a dit de l'élection d'un de vos amis — car M. Chaleil est resté quand même de vos amis politiques — on aurait pu le dire de presque toutes les élections des membres de la majorité ministérielle qui siègent aujourd'hui dans cette Chambre. (Interruptions à l'extrême gauche).

C'est d'ailleurs parce que M. Chaleil est l'élu des procédés que nous détestons, que vous le validerez avec joie.

Cette période électorale s'ouvre par la descente dans la rue du juge de paix, du sous-préfet et des magistrats de la cour d'appel, et se continue par des lettres personnelles qu'un conseiller à la cour d'appel du ressort écrit à ses justiciables, à ceux dont il a peut-être les dossiers entre les mains, et dans lesquelles il les supplie de voter pour son candidat, je ne sais si c'est M. Chaleil ou M. Fabiani — peu m'importe — en ajoutant qu'il saura s'en souvenir.

Cette campagne électorale pour laquelle fonctionnaires, grands et petits, sont mobilisés ou terrorisés, n'est-elle pas l'expression la plus vraie de la candidature officielle ?

Je m'étonne que, quel que soit le désir que vous ayez de valider votre ami, un membre de votre majorité ne vienne pas — pour sauver les apparences — demander à M. le garde des sceaux et à M. le président du conseil ce qu'ils comptent faire à l'égard de ces magistrats qui ont compromis leurs fonctions dans des aventures électorales. (Très bien ! très bien ! à droite).

Plusieurs membres à gauche. — Où est la lettre ?

M. Henry Ferrette. — La lettre du magistrat a été lue par M. Hubbard. Je ne pense pas que vous l'ayez décrétée de fausseté. Il ne s'agit pas de la lettre du sous-préfet, mais des lettres d'un conseiller à la cour de Bastia, M. Sébastien Savelli, je crois, qui écrivit à peu près en ces termes à plusieurs justiciables de la circonscription : « Je vous demande de voter pour le candidat de mon choix. Je saurai vous en être personnellement reconnaissant. »

Vraiment, messieurs, il serait désirable que les magistrats restassent en dehors de nos luttes politiques. Ils sont chargés de rendre la justice aux hommes de tous les partis, ils jugent entre des républicains, des bonapartistes ou des conservateurs, des questions qui touchent aux intérêts et à l'honneur des citoyens, et si, oubliant de la dignité de leurs fonctions, ils se jettent dans la mêlée électorale, s'ils descendent dans la rue pour se livrer à des manifestations tapageuses, ils risquent de compromettre leur autorité et de souiller la pureté de leur robe. (Exclamations et mouvements divers à l'extrême gauche).

Oh ! messieurs, si j'avais émis un doute sur l'honorabilité de vos magistrats j'aurais compris votre protestation ; or, il se trouve que dans un mouvement d'improvisation que je regrette, j'ai pu parler de la pureté de sentiment des fonctionnaires de M. Vallé ; vous me faites sentir que je me suis trompé, eh bien ! soit ; je suis heureux de me trouver d'accord avec vous. (Applaudissements et rires à droite et sur divers bancs au centre.)

M. Gauthier de Clagny. — Voici un journal, le « Rire », qui dépeint, par une image frappante, la véritable posture des magistrats modernes.

M. Henry Ferrette. — Je vous prie de me faire passer ce journal.

M. Simonet. — C'est grottesque ! Ce n'est pas digne de la Chambre !

M. Henry Ferrette. — Monsieur Simonet, ce n'est pas parce que je parle des magistrats que vous protestez si violemment ! Vous les connaissez mieux que moi.

M. Simonet. — Je proteste contre l'infect petit papier que l'on vous donne.

M. Henry Ferrette. — Monsieur Simonet, je ne ferai pas usage de cette caricature.

Je dis que véritablement c'est un signe lamentable des temps que de voir la Chambre et M. le garde des sceaux tolérer sans protestation l'attitude de ces magistrats de Corse qui imitent d'ailleurs sans grande exagération leurs collègues du continent.

Si M. le garde des sceaux ou si M. le président du conseil siégeait aujourd'hui dans cette Chambre, (Interruptions à l'extrême gauche).

Dans cette législature, nous avons été

habitats, nous autres de la minorité, à voir contester les élections de nos amis. Quelques-unes qui avaient été des plus sincères furent annulées. Je vous le demande, avez vous trouvé soit dans l'élection de M. Syveton, soit dans l'élection du colonel Bougon, soit dans celle de M. Hémard, la millième partie des faits qu'on a relevés contre l'élection de M. Chaleil ?

Comme sanction de ce débat, nous n'espérons pas obtenir du Gouvernement que les fonctionnaires restent désormais en dehors des luttes électorales ; car les fonctionnaires font ce que le Gouvernement leur demande de faire : les mêmes fonctionnaires qui opéraient pour le ministère de M Méline et de M. Barthou opèrent aujourd'hui avec la même sincérité et le même zèle pour le ministère de M. Combes, et si le prince Victor Napoléon, dont MM. de Dion et Lasies faisaient acclamer hier à Toulon la candidature à la première magistrature de l'Etat, arrivait au pouvoir, les mêmes préfets, les mêmes sous-préfets, les mêmes magistrats exécuteraient ses ordres avec autant de docilité qu'ils exécutent aujourd'hui ceux de M. Combes et de M. Vallé.

M. Lasies. — Le recrutement serait meilleur.

M. Henry Ferrette. — Je suppose, en effet, que vous auriez des préfets plus intelligents.

Je tiens à déclarer à la Chambre que, entre M. Fabiani et M. Chaleil, nous restons à peu près indifférents ; mais nous retenons de ce débat simplement cet enseignement que les procédés électoraux des fonctionnaires de Corse ont été tellement écœurants, qu'un député républicain, radical socialiste, correligionnaire politique de celui qui a profité de ces procédés...

A l'extrême-gauche. — M. Hubbard est un radical dissident.

M. Hubbard. — Dissident surtout de semblables mœurs électorales.

M. Lasies. — On ne peut pas se séculariser chez vous.

M. Henry Ferrette. — ... M. Hubbard qui, faisant preuve d'indépendance, est venu dénoncer cette corruption électorale.

C'est un député radical socialiste qui est venu dénoncer d'odieuses pratiques électorales, que tous les républicains radicaux devraient être unanimes à désapprouver, s'ils n'étaient pas tous d'accord pour en réclamer pour eux-mêmes l'usage et le profit. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs au centre et à droite. — Bruit à gauche).

M. le président. — Messieurs, votre Bureau vous propose de valider les opérations électorales de l'arrondissement de Calvi.

M. Hubbard. — J'ai demandé l'annulation, monsieur le président.

M. le président. — M. Hubbard demande l'annulation des opérations électorales. Cette proposition constitue un amendement ; en conséquence, c'est elle que je soumets la première au vote de la Chambre.

Il y a une demande de scrutin signée de MM. Jules-Louis Breton (Cher), Francis de Pressensé, Buchimont, Fournier, Cadenat, Isnard, Bénézech, Alexandre Zévaès, Defontaine, Carnaud, Bertrand, Octave Vigne, Ferrero, Duque, Aldy, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement).

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Pour l'adoption. . .	65
Contre	310

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. Hubbard. — Je demande que l'élection de M. Chaleil soit soumise à une enquête. (Mouvements divers).

M. le président. — Il est d'usage d'avertir la Chambre qu'elle aura peut-être un second vote à émettre. (Très bien ! très bien !)

Je vais consulter la Chambre.

M. de Baudry d'Asson. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. de Baudry d'Asson.

M. de Baudry d'Asson. — Messieurs, je m'oppose à la nomination d'une commission d'enquête.

Des deux candidats, s'est celui qui est le plus favorable au Gouvernement qui a été proclamé député. C'est précisément pourquoi la nomination d'une commission d'enquête me semble inutile. (Mouvements divers.)

M. le président. — Je mets aux voix la proposition de M. Hubbard tendant à la nomination d'une commission d'enquête.

J'ai reçu une demande de scrutin signée de MM. J.-L. Breton, Cadenat, Buchimont, de Pressensé, Zevaès, Ferrero, Augé, Aldy, Carnaud, Cardat, Isnard, Théron, Bourrat, Bénézech, Deville, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants . . .	371
Majorité absolue. . . .	186
Pour l'adoption. . .	52
Contre	319

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Les propositions par lesquelles étaient amendées les conclusions du 9e bureau ayant été écartées, celles-ci sont adoptées.

En conséquence je déclare M. Chaleil admis.

J'ai reçu de MM. Ferrette et Gauthier (de Clagny) la proposition suivante :

« Les soussignés demandent le renvoi du dossier de l'élection de Calvi au ministre de la justice et au ministre de l'intérieur et des cultes. »

La parole est à M. Ferrette.

M. Henry Ferrette. — Messieurs, il est certain qu'en validant M. Chaleil vous avez simplement entendu ne pas le rendre responsable des maladresses des magistrats et des fonctionnaires du ministère de l'intérieur, mais je crois que tout entière la Chambre sera d'accord pour décider que M. le ministre de l'intérieur et M. le garde des sceaux ne sauraient rester indifférents aux excès qui ont été commis par les magistrats et les fonctionnaires du ministère de l'intérieur. (Très bien ! très bien ! à droite et sur divers bancs au centre.)

M. le président. — Je mets aux voix la proposition de MM. Ferrette et Gauthier de Clagny.

Il y a une demande de scrutin signée de MM. Engerand, Guyot de Villeneuve, Failliot, Ferrette, Jules Auffray, Gauthier de Clagny, Roner-Balin, Congy, Gervaise, Firmin Faure, Lepelletier, Syveton, Flayelle, Millevoye, Argelès, Tournade, Rudelle, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants . . .	554
Majorité absolue. . . .	228
Pour l'adoption. . .	154
Contre	309

La Chambre n'a pas adopté.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 Juillet à 8 h. 1/2

1. Salut à Stenay.	
2. Zampa,	Hérold.
3. Le Mysoutis,	Reyer.
4. Cavaleria Rusticana,	Mascagni.
5. Le Rossignol,	Philibert.

Le Chef de Musique, MOULINES.

Retraite aux flambeaux

Itinéraire de ce soir

Rue du Nouveau Port, avenue Carnot, rue de l'Opéra, rue Salvator Viale, boulevard Paoli, rue Miot, place Saint-Nicolas, bd Sébastiani, rentrée.

CURIOSITÉS CORSES

18 juillet 1763. — Achille Murati est attaqué par les Génois à Furiani.

Après un combat furieux, les patriotes restèrent maîtres du champ du champ de bataille.

Ciavaldini, Marengo et Bonaccorsi, les plus braves d'entre les combattants Corses, périrent dans cette belle action.

19 juillet 1735. — Le 19 juillet, une nombreuse troupe de Corses gagnés à la cause génoise, s'étaient réunis dans les pièves de Moriani, Tavagna et Campoloro.

Pinelli qui voulait tenter, avec leur appui, une entreprise contre les patriotes, envoya mille soldats génois, pour donner à ces vendus, un peu de cohésion et d'esprit militaire.

Malheureusement pour Gênes, ses soldats furent surpris, battus et mis en fuite avant d'arriver au terme de leur voyage.

Bulletin Financier

Paris, le 18 juillet 1904.

Malgré la reprise des primes, le marché a été peu actif, mais très ferme et même en nouvelle reprise sur certaines valeurs. La Rente Française vaut peu à peu 98.45. Par contre l'Extérieure et le Turc souffrent leur avance de la veille. Les Sociétés de Crédit sont très bien tenues. Hausse du Crédit Lyonnais à 1.134.

Aucun ralentissement de la Compagnie Transatlantique ne doit manquer d'assister à l'Assemblée extraordinaire du 29 juillet où elle va discuter sur la question de la modification du capital social, question vitale pour l'avenir de la Compagnie.

L'Union Syndicale financière, rue Saint-Lazare à Paris, informe les personnes qui s'intéressent à la « Mozambique Mines Cy Ltd », qu'à l'heure actuelle, un tout petit nombre de titres reste à vendre. On ne saurait trop se hâter si l'on désirait se documenter sur cette valeur. Les titres livrés immédiatement.

Chemins Français fermes.

Un spectacle peu banal

C'est celui que nous ont donné hier matin, à 7 heures, les soixante-douze électeurs de Lento, descendus de leur montagne pour répondre à la convocation de M. le conseiller de préfecture Pontana, chargé de l'enquête relative aux élections municipales du 1er mai dans cette commune. Ils se sont rendus en rang, par quatre, de la place d'Armes à la sous-préfecture, où ils ont déclaré unanimement avoir voté pour la liste A., ce qui aurait donné à celle-ci une majorité de vingt-deux voix. Or, au dépouillement, si nous sommes bien renseignés, cette majorité se serait trouvée attribuée à la liste B.

Croelle énigme ! Et pauvre Corse ! P. S. — Nous avons le regret d'apprendre que des malfaiteurs encore inconnus ont profité de l'absence de tous les électeurs du parti A. pour mettre le feu à la porte de la maison d'un des chefs de ce parti. De pareils actes jugent une cause.

M. le Conseiller de préfecture était également chargé d'une enquête sur les élections de Venzolasca.

Une centaine d'électeurs de cette commune se sont rendus à la sous-préfecture pour faire leur déclaration.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Les Elections Départementales

Omessa

M. le docteur Battesti, conseiller général sortant, aura pour concurrent M. Chardon, ingénieur civil à Bastia.

Nonza

Dans une réunion tenue dimanche à Ogliastro en vue des élections au conseil d'arrondissement, on a acclamé la candidature de M. Pierre Preziosi, maire d'Ogliastro.

MÉDAILLE DES POSTES

La médaille de bronze des postes et des télégraphes a été décernée à MM.

Donsimoni Augustin, facteur des postes à la recette principale de Paris, 31 ans de services.

Ciaccioni Gabriel, facteur receveur à La Celle, 28 ans de services.

Vesperini Joseph, gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon, 27 ans de services.

Nouvelles Maritimes

M. l'enseigne de vaisseau Casta-Lumio Dominique est promu au grade de lieutenant de vaisseau.

— M. le médecin de 1re classe Santelli Pierre-François, est promu au grade de médecin principal.

— M. Barbieri Jacques-Marius, adjoint technique de 3e classe du service des subsistances, est promu au grade d'adjoint de 2e classe à Toulon.

— M. Raimondi, surveillant technique de 1re classe à Toulon, est promu au grade de chef surveillant technique de 3e classe.

— Les quartiers maîtres mécaniciens Giansensi Etienne-Baptiste et Franceti Noël-Jean, reconnus admissibles et figurant en tête de la liste d'admissibilité, ont été promus au grade de second maître.

— Le quartier maître infirmier Cristini, à l'hôpital maritime de Toulon, est promu second maître.

— M. l'adjoint de 1re classe Pietri Benoît, du service des constructions navales, est classé pour le grade d'adjoint principal de 2e classe.

— MM. les surveillants de 2e classe des constructions navales Barbieri Alexandre et Conti Raphaël, à Toulon, sont classés pour le grade de surveillant de 1re classe.

— M. Pino Jean-Baptiste, dessinateur de 2e classe à Toulon, est classé pour l'emploi de dessinateur de 1re classe.

— M. Rossi Jean-Pierre-François, adjoint de 2e classe des constructions navales à Saigon, est nommé adjoint de 1re classe à Toulon.

— M. le lieutenant de vaisseau Jourdan, du port de Brest, est embarqué sur le croiseur le *Descartes*, à Toulon.

— M. l'enseigne de vaisseau Mairo, embarqué sur le contre-torpilleur le *Mousquet*on, à Toulon, est désigné pour embarquer sur un contre-torpilleur de la défense mobile de la Corse.

Palmes Académiques

Ont été nommés officiers de l'Instruction publique :

MM.

Ortoli Auguste-Louis, surveillant général au lycée Montaigne.

Tourenjon Pierre, économe du lycée de Guéret.

Ont été nommés officiers d'Académie :

MM.

Crocicchia Sauveur, répétiteur général au lycée Henri IV.

Farinole Pierre-Paul, professeur de lettres et d'allemand au collège d'Antibes.

Filippi François-Marie, répétiteur général au lycée Saint-Louis.

Gallotti Alexandre, professeur de physique au lycée d'Orléans.

Gaudelli Charles-Jean, professeur d'anglais au lycée de Mâcon.

Mme Escande, surveillante générale à la maison d'éducation de Saint-Denis.

Le 14 Juillet

A Bonifacio

Conformément aux instructions ministérielles et à la circulaire du Général gouverneur de la Corse, M. le Commandant d'armes à Bonifacio a cru devoir comprendre la section des vétérans des armées de terre et de mer parmi les invitations qu'il a adressées à toutes les autorités.

Sur la place d'armes, un bon coin a été réservé aux vétérans qui, drapeau en tête, se montraient bien fiers d'assister à la revue.

A l'issue du défilé, le sympathique chef de bataillon qui commande la place, s'est approché de la section, et du haut de son cheval de bataille, il a adressé aux anciens braves Bonifaciens, des paroles qui ont électrisé nos vieux grognards.

Touché de cette marque inoubliable d'attention, M. Serra, capitaine au long-cours, président des vétérans de Bonifacio, qui heureusement a le prurit de la langue comme le prurit de la plume, s'est avancé très courtoisement, et avec cette gracieuseté de grandeur d'âme qui le distingue, il a remercié en termes très sincèrement élogieux M. le Commandant d'armes, de son témoignage public d'estime pour les vétérans.

Et spontanément et avec ce naturel qui sent donne la grâce, il a prié M. le chef de bataillon de bien vouloir assister à la réunion à laquelle a été également convié l'autorité municipale.

En effet, après la revue, et après avoir d'une façon solennelle, accompagné la municipalité jusqu'à l'Hôtel de Ville, M. Serra est monté jusqu'au cabinet du maire, prier personnellement M. le 1er magistrat de la ville de bien vouloir rehausser de sa présence la cérémonie des vétérans de Bonifacio.

Le rendez-vous accepté d'une façon charmante a été fixé chez le camarade Richard, à 10 heures et demie.

Déjà à 10 heures précises, 48 vétérans se trouvaient attablés dans la magnifique salle du café. M. le Président a fait justifier la rédition des comptes de sa gestion qui a été unanimement reconnue exacte. Et au « clouck » exact, M. le Commandant d'armes a fait son entrée.

Sans commandement et comme mus par un ressort, tous les 48 vétérans font silence et se lèvent à la fois saluant d'un hourrah frénétique, le chef aimé, le chef capable qui tient dans ses mains si sûres la défense du détroit de Bonifacio.

Que dirais-je de l'amabilité de ce soldat véritable qui a débuté dans sa glorieuse carrière sur les champs de bataille si sanglants de 1870 ? — Ma plume est réellement impuissante à retracer l'attraction qu'il a exercée parmi nous, attraction d'autant plus sympathiquement communicative, que ce brave des braves a commencé par nous dire que parmi nous il était chez lui, car il connaissait le soldat, bonifacien depuis longue date. Et lorsque le Commandant sous a dit qu'en 1870, il avait combattu aux côtés du Paesano, des Chiozzi, des Tortian, dont le nom glorieux est gravé en lettres d'or sur le monument élevé au milieu de notre Campo santo, ce fut, veuillez me croire, une explosion irrésistible de hourrahs et de serrements de mains.

Après cette tempête de joie, M. Serra, capitaine au long cours, présidant sortant, a prononcé d'une voix émue, le discours suivant :

Camarades,

Tout à l'heure, à la belle revue des troupes, tandis que nos jeunes défilaient sous cette tenue martiale et dégagée qui fait le caractère essentiel du soldat français, je sentais que nos cœurs de vétérans tressaillaient au souvenir déjà lointain de notre ancienne carrière. Silencieusement, nous marquions le pas, et n'en déplaise à la modestie de nos vieux braves, j'ai vu leurs yeux brillants de joie se mouiller d'une larme furtive de bonheur.

Et cette larme s'est étendue délicieusement sur chacun de nous, lorsque nous vîmes s'approcher M. le Commandant d'armes qui, avec une extrême bienveillance et de sa large voix paternelle, nous a dit gracieusement ces quelques bons mots dont je garderai précieusement le souvenir au nom de la section des Vétérans de Bonifacio.

Mon Commandant, vous avez déclaré qu'à votre retraite, vous rentreriez dans la Société des Anciens combattants de 1870. Nous vous attendons avec la plus fraternelle impatience. Sous les plis de notre large drapeau, vous trouverez votre juste place, car nous savons que pendant la guerre terrible, vous étiez là, à votre poste de combat, que vous avez lutté.

Gloire, gloire à vous, Commandant ; les Vétérans sont heureux de vous acclamer, de vous posséder pour quelques minutes, et de saluer en votre héroïque personne, cette belle armée française qui, par vingt fois, a conquis l'univers — et qui ne s'est arrêtée accidentellement cette seule dernière fois, que pour mieux voler à la victoire certaine.

Pour bien marquer la signification de cette grande fête nationale, les Vétérans se sont joints irrésistiblement à l'autorité militaire pour prier M. le Maire de Bonifacio de bien vouloir rehausser de sa présence cette patriotique réunion de famille.

Camerades,

Levons nos verres au premier magistrat de notre ville natale ;

Levons nos verres à notre sympathique Commandant d'armes, qui a déjà votre confiance, et disons mieux, qui a déjà notre respectueuse affection.

Vive la République,

Vive la France !

Avis & Communications

Elèves en Pharmacies. —Comme il a été arrêté dans notre séance du 6 juillet de se réunir tous les quinze jours, les élèves en pharmacie sont convoqués de la part du Président pour le 19 juillet à 9 heures précises du soir.

On se réunira dans la même salle que le 6 juillet.

Le Secrétaire, A. Frediani.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 Juillet

Thermomètre.— 7 heures du matin, + 25.0 à midi, + 31.5. A 7 heures du soir, + 30.0 Maxima, + 32.3. Minima, + 21.6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm à midi, 761 mm. 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E. modéré. Dans l'après-midi, N. O. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Palmes académiques

La distinction que vient de recevoir M. Bastard, surveillant général au lycée, est la juste récompense de longs et rôels services, et elle a été accueillie avec une grande satisfaction par le monde universitaire et les familles.

Baccalauréat

Sont admissibles devant la faculté d'Aix, au baccalauréat de l'enseignement secondaire, 1re partie, nouveau régime : latin-grec, M. Poirreriti ; latin-langues, M. de Rocca-Serra.

Examen de droit

M. Coggia a été reçu aux examens de licence en droit, 2e année, devant la faculté d'Aix.

— M. Paul Bronaiel vient de subir avec succès son premier examen de licence en droit. Sur neuf reçus de sa série il a été classé second.

Nous félicitons sincèrement notre jeune concitoyen de son beau succès et nous souhaitons qu'il subisse toujours avec autant de facilité ses examens.

Ecole centrale

M. Badani, élève de l'école centrale a obtenu le numéro 17 sur 213 au classement de sortie. Sur la proposition du conseil de perfectionnement le ministre lui a accordé le diplôme d'ingénieur.

Nous enregistrons avec plaisir ce brillant succès de notre jeune concitoyen et lui adressons nos félicitations ainsi qu'à son père, M. Badani Jacques.

Légion d'honneur

M. Lodovici Jean-Dominique, ancien quartier maître de timonerie, chef gontleur sémaphorique en retraite, ancien syndic des gens de mer, a été nommé chevalier de la légion d'honneur, 50 ans 8 mois de services, campagnes d'Italie et du Chico, 1851, réformé pour infirmités contractées dans cette dernière campagne.

Examen de médecine

Nous sommes heureux d'annoncer que le jeune Battaglini Pierre vient de subir avec succès, devant la faculté de médecine de Montpellier, son examen de Bactériologie et de Pathologie interne. Toutes nos félicitations.

Au Port

— Le vapeur *Balkan*, capitaine Marcantetti, est arrivé de Marseille avec 188 passagers et 188 tonnes.

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13 au 3e étage.

Bourse de Paris

	16 juil. — 18 juillet
Rente de 3 0,0 ancien	98 12 — 98.00
— 3 p. 0/0 amortis.	98.10 — 98.00

Mobilier à vendre pour cause de départ

Deux chambres à coucher.
Un salon.
Une salle à manger.
Bureau.
Cabinet de toilette, meubles de verandah, etc.

S'adresser villa des Anémones, tous les jours de 2 à 6 heures, sauf le dimanche.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Guillaume Biaggini, née Mignoni et leurs filles ; M. et Mme Félicie Biaggini et leurs enfants ; M. et Mme Raphaël Biaggini et leurs enfants ; M. et Mme Vincent Mignoni et leurs enfants ; Mlle Catherine Mignoni ; M. et Mme Joseph Mignoni ; M. et Mme Julien Mignoni et leurs enfants ; M. Lisoni, négociant, et ses filles ; M. et Mme Damiani, née Mignoni ; Mme Veuve Geneviève Del Pellegrino,

Les familles Biaggini, Del Pellegrino, Pyronni, Alessandri, Poggi, Angeli, Crottini et Scoglietto,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Noël Biaggini

leur fils, frère, neveu, cousin et allié décédé à Bastia le 16 du courant, à l'âge de 7 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 19 du courant à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Avenue Carnot, 7.

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00349

La Situation

Les Japonais sont entrés à Kaïping et ont occupé Niou-Tchouang. Ils ont ainsi entre leurs mains la clef de la riche vallée de Liaokhé et le port de Niou-Tchouang qui leur permet à la fois de se ravitailler par terre et par mer.

Ces avantages n'ont pas paru suffisants au général Kouropatkine pour le détourner du plan qu'il s'était tracé, et il a refusé la bataille que lui offraient quatre divisions japonaises. Il a préféré battre en retraite vers Tachikiao ne livrant que des combats d'arrière-garde, afin de tuer aux Japonais le plus de monde possible, sans s'engager lui-même. Fidèle à sa tactique d'éviter la grande bataille aussi longtemps qu'il ne jugera pas le moment de l'offensive arrivé, il recule lentement sans s'inquiéter de l'impression que cette continuelle retraite peut produire sur ceux qui sont impatients de succès immédiats.

A l'état-major, on suit avec passion la tactique du général en chef, ramenant sans cesse ses troupes sur elles-mêmes, insensible à toutes les tentations et sourd aux sollicitations d'une armée qui ne demande qu'à aller de l'avant. On se demande jusqu'où les Japonais avanceront et s'il pourra reculer la grande bataille jusqu'après les pluies.

Il est en effet une limite que le général s'est imposée dans son mouvement de retraite, c'est Liao-Yang. Mais s'il est forcé de se battre là, il le fera sans enthousiasme, mais au moins sans appréhension. Liao-Yang et ses alentours sont devenus un immense camp fortifié et dans ce domaine, le général Kouropatkine pourra dès à présent déployer plus de 175 000 hommes, c'est-à-dire presque autant que les Japonais en comptent sur tout leur front.

La disposition des troupes japonaises en Mandchourie conservera vraisemblablement sa position approximative actuelle jusqu'à la reprise des hostilités sur toute la ligne.

Tandis que l'aile gauche japonaise, armée du général Oku, s'est avancée vers Niou-Tchouang et Tachikiao, l'aile droite, armée du général Kuroki, a opéré une pointe audacieuse dans la direction de Liao-Yang et même Moukden. Les intervalles entre ces deux armées ont été comblés par de nouvelles troupes, de telle façon que le front japonais s'étend sur une ligne de plus de deux cents kilomètres de Mokden, formant une sorte de demi-cercle devant les positions russes.

Avec les troupes débarquées à Datjuan-Ki, les Japonais ont comblé les vides qui se trouvaient entre les colonnes marchant vers Kai-Ping et celle de Suyan. De même, en occupant la vallée de Cha-Dzi Khé, ils ont mis Suyan à l'aile gauche de l'armée de Kuroki qui a sa base à Feng-Houang-Tcheng, et dont l'avant garde se trouve en avant des passes de Modolin et de Fenchuilin, tandis que la droite a poussé sa pointe jusqu'au-delà de Tadinchan dans la vallée de Tai-Tsi-Khé.

Ce mouvement pourrait paraître particulièrement sérieux s'il était possible d'admettre que les Japonais puissent risquer en ce moment une manœuvre aussi dangereuse. A la veille des pluies qui s'annoncent déjà par des averses de plusieurs jours, il leur est impossible d'envoyer aussi loin de leur base de communications plus d'une ou deux divisions, et ils ne le feront pas, car ils se rendent compte que les troupes marcheraient vers une perte certaine.

Si les Japonais veulent absolument jouer leur va-tout en ce moment, et si les pluies leur en laissent le loisir, c'est aux environs de Liao-Yang qu'il faut attendre la bataille où Kouropatkine se bornera vraisemblablement à tenir l'adversaire en échec.

On ne saurait trop le répéter, c'est le plan du général Kouropatkine tel qu'il l'avait conçu avant son départ et qui s'exécute à la lettre, avec cette seule variante que les lenteurs japonaises lui ont permis d'avancer jusqu'à Liao Yang, la limite au-delà de laquelle il est décidé à ne pas reculer. Il voulait attirer les Japonais en Mandchourie et ils y sont venu.

Il lui reste à accomplir la seconde partie de son programme, c'est-à-dire une vigoureuse offensive, pour justifier complètement toutes les espérances que les Russes ont mises en lui et dont ils ne doutent pas un seul instant du reste qu'il les réalisera jusqu'au bout.

MANDCHOURIE

Les renforts Japonais

On télégraphie de Shang-Haï au *Daily Telegraph* :

Les Japonais expédient de grandes quantités de troupes en Mandchourie et dans le Liao-Toung.

Des transports ayant chacun 1 500 à 3.000 hommes à bord partent quotidiennement depuis 15 jours des divers ports japonais.

Les forces Japonaises sur le théâtre de la guerre

D'après l'*Echo de Paris*, les Japonais ont en Mandchourie 288.000 hommes et 1.036 canons.

Prise d'In-Kéou par les Japonais

On télégraphie de Tokio au *Daily Chronicle* :

Les Japonais ont occupé In-Kéou le 14 juillet.

Cette nouvelle est annoncée par de nombreux correspondants de journaux de Tokio mais on n'en a pas reçu de confirmation officielle.

Les Russes prennent l'offensive L'armée de Kuroki menacée Echec des Russes

Le correspondant de « Daily Chronicle » au quartier du général Kuroki télégraphie :

Les Russes menacent les flancs de l'armée Japonaise. Les forces principales de l'ennemi se dirgent de Liao-Yang contre notre centre et notre droite.

Deux divisions russes ont attaqué hier Motien-Ling, elles ont été repoussées.

Cette dépêche privée provenant du quartier général de Kuroki n'a pas été confirmée par le quartier général russe.

VLADIVOSTOCK

LES OPÉRATIONS JAPONAISES fixées au 1er août

On télégraphie de Tokio par voie de Rome :

Les opérations contre Vladivostock commenceront le 1er août.

Quatre divisions japonaises y seront employées.

Deux croiseurs et quatre torpilleurs de la division navale de Vladivostock ont été aperçus au large d'Yéso.

Les sous-marins russes à Vladivostock

On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Globe* :

Les diverses parties de cinq sous-marins expédiées par le transsibérien, sont arrivées à Vladivostock.

Des ingénieurs de la marine sont occupés dans cette ville à monter les bateaux.

PORT ARTHUR

Les opérations autour de la forteresse Blocus pour rire

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

L'état-major continue à ne communiquer aucun document officiel sur les opérations devant Port-Arthur.

Les seuls renseignements qu'on ait ne sont autre chose que des rumeurs japonaises ou chinoises.

Le blocus de l'amiral Togo ne paraît pas réel car tous les soirs des torpilleurs russes font le trajet entre Itkou et Port-Arthur sans dommage.

EN RUSSIE

Assassinat D'UN GÉNÉRAL RUSSE

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Le général russe Andreief, gouverneur de Yelissavetpol, a été assassiné dans la rue.

Il a reçu six coups de révolver.

L'assassin qui est inconnu a pu prendre la fuite.

On ignore le mobile du crime mais l'on croit à un attentat anarchiste.

La flotte de la Baltique

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Tous les officiers de marine destinés à s'embarquer sur la flotte de la Baltique ont reçu hier matin, l'ordre de rejoindre leur bord dans les 24 heures.

Cette mesure provoque une émotion assez légitime car elle semble le préliminaire du départ prochain de la flotte.

Rome et les Evêques

Nouveau conflit entre la France et le Vatican
La situation s'aggrave
Le Pape ne cèdera pas

Au conseil des ministres tenu samedi, M. Delcassé a été chargé de demander au Vatican, le retrait des lettres qu'il a adressées aux évêques de Dijon et de Laval par l'intermédiaire du cardinal Vannutelli.

Le gouvernement français estime que ces lettres constituent une violation du Concordat.

Au cas où le Saint-Siège opposerait un refus à la demande de M. Delcassé, le gouvernement a décidé qu'il s'en suivrait immédiatement la rupture définitive des relations diplomatiques de la France et du Vatican et que le Nonce à Paris recevrait aussitôt ses passeports.

L'Echo de Paris se croit en mesure d'assurer que l'instruction ouverte par le cardinal Vannutelli contre Mgr Le Nordez, évêque de Dijon et Mgr Geay, évêque de Laval sera continuée.

Le Pape ne cèdera pas malgré la grave décision prise par le Conseil des Ministres et s'il est nécessaire, le Saint-Siège n'hésitera pas à prononcer l'excommunication contre les évêques récalcitrants.

L'affaire de Laval serait à son point le plus aigu. Mgr Geay a reçu du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, l'ordre de comparaître le 22 juillet, devant la congrégation du Saint-Office, sous peine d'être excommunié.

*

Le *Gaulois* publie un document où il est dit que le vicaire général du diocèse de Dijon a fourni la preuve au Vatican que Mgr Le Nordez serait affilié à la Franc-Maçonnerie où il occuperait de hautes fonctions.

*

Le *Temps* publie une dépêche de Rome disant que le Vatican ne cèdera pas aux injonctions de la France, et que si les évêques de Dijon et de Laval refusent d'obéir, ils seront excommuniés.

La Révocation de M. Lagrave

M. Buissière, député de la Corrèze, a informé le président du Conseil qu'à la rentrée des Chambres, il l'interpellerait sur la révocation de M. Lagrave.

*

M. Mascuraud, au nom du comité républicain du commerce et de l'industrie, a adressé à M. Trouillot une lettre de protestation contre la révocation de M. Lagrave.

Une trombe en Savoie

11 morts, 16 disparus

Le village de Bozel, en Savoie, a été ravagé par une trombe.

On a retrouvé onze cadavres, et seize personnes ont disparu ; on craint qu'elles n'aient péri dans la tourmente.

Les dégâts matériels sont considérables.

Plusieurs familles sont sans ressources et sans abri.

De nombreuses maisons se sont écroulées.

ENCORE LA GRÈVE A MARSEILLE

A la suite de la mise à l'index de certains bateaux, les états-majors de la marine marchande ont tenu hier une réunion ; ils ont décidé que si aujourd'hui, à midi, les officiers des Messageries Maritimes n'étaient pas rentrés sur leurs paquebots respectifs, ils déclareront le désarmement général.

Ce matin l'aspect des quais était lamentable.

Quelques camions n'ont pu effectuer leur service que sous la protection des agents.

Des mesures d'ordre extraordinaires ont été prises afin d'assurer à quelques personnes la liberté du travail.

*

Les dockers d'Agde et de Cette se sont solidarisés avec leurs camarades de Marseille, qui ont mis à l'index la Compagnie mixte.

Les divers paquebots des Messageries Maritimes sont toujours désarmés.

Les grévistes ont déclaré qu'ils sont prêts à faire des concessions.

Leurs propositions ont été repoussées.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Procureur de la République à Paris, M. Fabre, directeur des affaires civiles au ministère de la justice, en remplacement de M. Cottignies, démissionnaire.

Directeur des affaires civiles, M. Paillot, procureur de la République à Nantes.

Associations politiques à Trieste

Perquisitions opérées Bombes de dynamite saisies

Le gouverneur de Trieste a fait opérer inopinément des perquisitions par la police dans les locaux occupés par plusieurs associations politiques suspectes.

Des bombes remplies de matières explosives ont été découvertes et saisies dans les locaux de ces associations dont la dissolution a été aussitôt prononcée par le gouverneur.

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ
A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Pozzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.
S'adresser au bureau du journal.

FAITES ANALYSER VOS URINES
DIABÈTE Guérison certaine
Cachets ANTIGLABÉTIQUES Paul VÉRITÉ
LA BOITE: 5 francs. — ESSAYER, C'EST SE GUÉRIR
DÉPOT à Bastia, Pharmacie MARCANTETTI.

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1f 60 la Boîte de Cigares ou le Papier.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours: **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde mettre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes —qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières asthéniques à la santé pour la fabrication de leurs antidentaires.

CADEAU
GRAND COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE BASTIA
CHRONOMÈTRE "LA NATIONALE" 25f
GRAND CHOIX de MONTRES et BIJOUTERIE

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 4.00 — franco : 4.20
avec une lettre préface de VICTOR-HUGO

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA
sur très beau bristol, (dimensions 54/20)
Prix: 0,50 centimes
avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album
contenant quatre magnifiques vues de Bastia.
PRIX : 0,35 CENTIMES.
N. B. — *Le port en sus.*

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste
a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pinelo.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

PÉTROLE
La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.

Indispensable à la Campagne
L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES et dans TOUTES LES GARES

L'un des rédacteurs prend,
MATHIEU OLLAGNIER.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOYELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1878).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc. — — . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :
AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de CASTETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
Dépôt Général du FER GAFFARD
CHOCOLAT MENIER

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

JOURNAL ILLUSTRÉ
La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
15, Rue J.-J.-Rousseau, 15
7e par Colis
PARIS

Un très grand Docteur de Montpellier, ami intime de Lamartine, a découvert les
PILULES DÉPURATIVES
du Docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang. Guérissent de graves maux, les maladies chroniques, toutes les Dartres, Rhumatismes, Vices Internes, Glandes, Mauvais Sang, Perte d'Appétit, Echauffement, Faiblesses, Anémie.
Exigez le nom GOLVIN sur le flacon et la signature sur la notice.
PARIS

Librairie Ollagnier
Excellents Livres nouveaux à moins de Prix.
Georges CHAMEROT, Editeur, 19, Rue de Fleurus, PARIS
PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.
Edition Scolaire 3f50 | Edition des Adultes 5f
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
par H. PAUL et VICTOR MARGUERITTE
PRIX : Broché 3f, Cartonné 3f50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

23e ANNÉE — MERCREDI, 20 JUILLET 1904 — N° 169

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Elections au Conseil Général
du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Jérôme.
SOLEIL : (heure authentique)
Lever, 4 h. 13 m. — Coucher, 7 h. 03 m.
LUNE Pleine le 26 — Dernier quar. le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Praxède.

19 JUILLET

Causerie Commerciale

MM. X. et D. ont, tour à tour, présenté, sur ma première Causerie Commerciale quelques observations dont les unes sont justes, je n'éprouve aucune peine à le reconnaître, mais dont les autres sont inexactes et méritent d'être relevées.

Ainsi, ils ont raison, lorsqu'ils affirment qu'il y a dans notre pays certains commerçants qui abusent de leur situation pour imposer à leurs acheteurs ou vendeurs des prix exagérés. Il est certain que de pareils procédés sont usuriers et, par conséquent, blâmables. Où ils ont tort, c'est lorsque, traitant avec une sorte de dédain le métier de commerçant, ils déclarent qu'eux seuls, les agriculteurs, produisent et sont utiles à la société, tandis que le commerce joue un rôle inutile et vit à leurs dépens.

Cette théorie pouvait être reçue au dix-huitième siècle, du temps des Physiocrates, alors qu'il existait encore de vieux préjugés dans l'esprit des nobles, qui étaient les résectionnaires de l'époque. Aujourd'hui, il n'est plus permis de penser de la sorte. L'industrie commerciale, disent tous les économistes unanimement, est une industrie productrice aussi bien que tout autre industrie. Produire, en effet, c'est créer une utilité, quelle qu'elle soit, matérielle ou immatérielle. Le commerçant donne à la marchandise, sur laquelle s'exercent son activité et ses capitaux, une qualité, une manière d'être qu'elle n'aurait pas en sans lui, en la transportant et en la mettant à la portée des consommateurs. Il constitue par conséquent un rouage indispensable à la marche de la société. Et cela est tellement vrai, que le nombre des commerçants, commerçants proprement dits, courtiers, banquiers, entrepreneurs de tout genre, est allé sans cesse en augmentant, en raison des progrès de toutes les industries.

En d'autres termes, il faut, la plupart du temps, entre le producteur et le consommateur, un agent intermédiaire qui s'appelle commerçant, lequel permet à l'un de se consacrer exclusivement à l'amélioration et à l'augmentation de sa production, et à l'autre de trouver cette production sous sa main, à l'heure qu'il la désire, et dans la quantité qui lui est nécessaire. La rétribution juste et raisonnable qui est dûe, de ce fait, au commerçant sous forme de bénéfices, reçoit ainsi, une large compensation. Le rêve qu'exprime M. X., d'arriver à mettre directement le producteur en présence du consommateur, a hanté bien des cerveaux. Mais l'expérience ne l'a pas encore fait sortir de l'état de rêve pour devenir une réalité. Nos agriculteurs se bercent, eux aussi, de ce rêve. Il est peu probable qu'ils soient plus heureux que d'autres. On ne peut les blâmer, dans tous les cas, d'avoir tenté un effort, quel qu'il soit, en vue de relever l'agriculture corse.

Les temps sont durs, pour l'agriculture comme pour le commerce insulaires. Au lieu de se chamailler, passez-moi l'expression, j'estimerais qu'ils feraient bien mieux de se prêter mutuellement appui. L'histoire de l'aveugle et du paralytique pourrait bien leur être appliquée en l'état des choses.

Je dois, en terminant, expliquer un fait qui a été relaté par M. X., d'une façon incomplète. M. X. a parlé de ventes de soufres faites tout récemment à 30 francs les 100 kilos, alors que le Syndicat la fournissait à 16 francs. Il est arrivé un moment, le mois dernier, où le soufre manquait presque totalement sur notre place. Les commerçants avaient terminé leurs approvisionnements, et le Syndicat agricole n'en avait pas, ma'gré les besoins urgents de ses adhérents. Est-il étonnant, dans ce cas, que celui qui possédait un peu de soufre ait profité de la situation pour le vendre cher ? Personne ne peut lui en faire un reproche. La loi de l'offre et de la demande est la même ici comme partout ailleurs. S'il y a fante, ce ne peut être que de la part du Syndicat, qui n'avait pas su prendre ses dispositions.

F. T.

L'Horaire
DES
NOUVEAUX SERVICES POSTAUX

L'inauguration des nouveaux services maritimes postaux de la Corse aura lieu le 10 octobre prochain. Nos dépêches nous ont appris que les vapeurs de type prototype *rapide Galilée* ont été des plus satisfaisants. Ce magnifique steamer déploiera une vitesse qui pourra atteindre jusqu'à 18 nœuds.

∴

La flotte insulaire sera donc prête, dans trois mois, à prendre le service. Nous avons, sous les yeux, les itinéraires proposés par la Compagnie, avec l'indication des jours et heures d'arrivée et de départ de chaque courrier. M. le Ministre des postes et télégraphes a soumis ces itinéraires à nos Chambres de Commerce, afin d'avoir leur avis et recevoir leurs observations.

Nous nous permettrons d'émettre ajourd'hui, nous-mêmes, quelques observations sur ces services, en nous occupant, spécialement, des lignes desservant le port de Bastia.

∴

Les nouveaux bateaux mettront environ 15 heures pour effectuer la traversée de Bastia à Marseille, 8 heures et demie de Bastia à Livourne.

Il n'y a rien à dire pour la ligne Marseille-Ile-Rousse-Bastia, qui est le mieux comprise et qui sera, de beaucoup, la plus agréable : on ira, en 7 heures et demie, de Nice à l'Ile-Rousse et la traversée se fera dans la matinée, de 6 heures du matin à 1 heure et demie de l'après midi. Le voyageur, s'il n'est pas fatigué, pourra continuer, une heure après, par mer, sur Bastia, où il arriverait à 7 heures du soir ; ou bien il pourrait prendre la voie ferrée.

Les trois voyages sur Livourne sont aussi, très bien ordonnés : toutes les traversées, sauf une, à l'aller et au retour, s'effectueront en plein jour et à des heures différentes. Il y en aura donc pour tous les goûts.

Mais la traversée de Nice à Bastia et vice-versa, celle dont on attend le plus grand bien pour le transport des voyageurs et touristes, ne pourrait-elle pas s'effectuer aussi en plein jour ? L'itinéraire projeté fixe le départ de Nice pour Bastia, le vendredi à 2 heures du soir et l'arrivée à 11 heures 30 du soir ; le départ de Bastia, le samedi à 9 heures 15 du soir et l'arrivée à Nice, le dimanche à 6 heures 45 du matin. Il nous semble qu'il serait bien plus avantageux, bien plus agréable de partir le matin à 7 heures, afin d'arriver, le soir, à 4 heures et demie. En toute saison, la traversée aurait lieu pendant le jour.

Qu'on le remarque bien, seul le traversée Nice-Ile Rousse-Calvi, toutes les autres, entre les ports du continent et ceux de la Corse, se feront la nuit, au moins en partie. Puisque du port de Bastia, qui nous occupe aujourd'hui, on pourra aller à Marseille en 15 heures, pourquoi ne s'arrangerait-on pas pour avoir aussi une traversée diurne sur cette ligne, au moins pendant la belle saison ? On pourrait fixer le départ à 5 heures du matin et l'on arriverait le soir à 8 heures.

Il n'y a rien que les voyageurs n'apprécient autant que les traversées diurnes. Elles sont plus agréables, moins fatigantes et présentent moins de danger, surtout pendant l'hiver. Même avec le beau temps, rarement les voyageurs peuvent, la nuit, fermer l'œil, et ils arrivent, le plus souvent, à destination, vannés, fatigués par l'insomnie.

Nous savons bien que d'autres considérations doivent entrer en ligne de compte pour le règlement des heures d'arrivée et de départ : l'embarquement et le débarquement des marchandises, la coïncidence avec les heures d'arrivée et de départ des trains, etc. Mais, vu la multiplicité des traversées, on pourrait, semble-t-il, concilier tous les intérêts et contenter en même temps les désirs de la grande majorité des voyageurs, qui voudraient avoir quelques traversées diurnes.

∴

Notre Chambre de Commerce étudiera et résoudra, certainement, la question avec toute la compétence et toute l'intelligence qu'elle sait mettre au service des intérêts de notre chère île. Elle verra encore et elle ne pourra pas faire changer le jour d'arrivée, à Bastia, de l'un des courriers de Marseille, qui est prévu pour le dimanche matin. Ce même courrier, devant repartir le soir pour Marseille, les ouvriers débardeurs seraient obligés de travailler tout le jour et les commerçants eux-mêmes, qui voudraient avoir leur journée libre, se trouveraient dans l'obligation de rester à leur magasin, pour recevoir le courrier, et de courir une partie de la journée sur les quais et dans les bureaux des diverses administrations.

Nous demandons que le repos du dimanche bastiais reste intangible.

CYRNEUS.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

MM.

Giovanelli, gardien de batterie de 3e classe à la direction de Brest, 19 de services, 6 campagnes.

Paoli, maréchal des logis au 11e escadron du train des équipages, 11 ans de services, 3 campagnes.

Cardinali, portier consigne de 3e classe à Gaza, 20 ans de services, 10 campagnes.

Colombani, adjudant à la 31e section de commis et ouvriers militaires d'administrations, 14 ans de services, 14 campagnes.

Angeletti, sergent huissier appariteur près le conseil de guerre de Lyon, 18 ans de services, 13 campagnes.

Micaelli, sergent huissier appariteur près le conseil de guerre de Montpellier, 19 ans de services, 7 campagnes.

Pratali, adjudant agent principal à la prison militaire de Tunis, 26 ans de services, 1 campagne.

Pietrini, adjoint greffier de 1re classe à la prison militaire de Besançon, 22 ans de services, 6 campagnes.

Bruschini, sergent-major surveillant au pénitencier militaire de Bossuet, 17 ans de services, 4 campagnes.

Campana, adjudant au 2e régiment d'infanterie coloniale, 15 ans de services, 12 campagnes.

Natali, adjudant au 3e régiment, 17 ans de services, 10 campagnes.

Rocchi, adjudant au 4e régiment, 19 ans de services, 13 campagnes.

Giudici, adjoint au 8e régiment, 18 ans de services 8 campagnes.

Trojani, adjoint à la section de secrétaires d'état-major coloniaux, 19 ans de services, 10 campagnes.

Colonna d'Istria, adjudant au 2e régiment d'artillerie coloniale, 16 ans de services, 5 campagnes.

Giuliani François, 1er maître vétéran, 23 ans de services, 1 témoignage de satisfaction, incendie.

Villanova Mathieu, surveillant de 1re classe des prisons maritimes, 23 ans de services, Tunisie, Tonkin.

Aitelli Etienne-François, chef armurier de 1re classe, 26 ans de services, 10 campagnes, 12 citations.

Semeria Etienne, chef armurier de 1re classe, 26 ans de services, 4 campagnes, 12 citations.

Bardi Joseph, chef armurier de 1re classe, 25 ans de services.

Matinée Musicale

Mlle Berthe Agostini a de petites élèves de dix à quinze ans, qui, lorsqu'elles jouent, ont l'air de grandes demoiselles peu timides, aux doigts très souples.

J'ai passé un agréable après-midi de 14 juillet, dans le salon de Mlle Berthe Agostini. La réunion, tout intime, ne comprenait que de rares invités ; et je vous assure que Wacha et Dussek, Grieg et Thomé, Delibes et Mozart nous firent supporter la tyrannie de la température sénégalienne de cette saison ardente.

J'assistai à une *Ronde du Guignol*, avec Mlle J. Battistini ; au défilé des *Soldats de carton*, avec M. V. Maunoni ; je pus admirer les deux mains agiles, dans une valse, de Mlles H. et G. Tomasi ; je fis la connaissance d'une *Jeune Andalouse*, avec Mlle J. Scinetro ; je pris part à une *Promenade*, avec Mlles A. Maffei, A. de Gentile et M. J. Suzzoni ; et Mlles Cooper et Southwell me prouvèrent que *Le Menuet de la Mariée* est aussi doux à danser qu'un *Jour d'Hyménée* à vivre. Il y eut, d'ailleurs, l'harmonium de Mlle Berthe Agostini, qui se mit, gentiment, au service du piano. Et tandis que des fleurs d'acacias, très blanches, se doraient vaguement des rayons du soleil filtrant à travers les volets clos, j'entendis une voix qui chantait une Berceuse,

Dors, mon prince, dors...

Et dans l'Elégie de Massenet, Mlle Berthe Agostini appela au printemps défunt,

O Printemps !...

Je crois, me suis-je trompé ? — qu'à l'issue de la réunion, et pour complimenter Mlle Berthe Agostini, le printemps défunt ressuscita, et le jardin endormi s'éveilla...

RENÉ SANGY.

∴

P. S. — Voici la liste des adhérents de Cervione à la Cyrnée :

Mmes Astima de Poli, Casalta-Camugli, Massoni de Vincenti, Prunaire-Pasqualini, Terrigi-Francioni.

Mlles Camille Agostini, Ursula Benelli, Colomba Federici, Grassi, Ursula Sampieri, Marie de Vincenti.

MM. le maire Astima, le Vicaire de Cervione, Louis Benelli, pharmacien Casalta, Félix Casalta, curé Cesarini, J.-L. Frediani, Paul Massoni, le juge de paix Massoni, Alphonse Mattei, le receveur des finances Micaelli, capitaine Pasqualini, Alexandre Santolini, Paul Virgiti.

Par un mot charmant, M. Paul Massoni, avocat, conseiller général, m'envoie son adhésion. « Je suis un fervent cyrnéen, » m'écrit-il.

Nous sommes heureux de vous avoir, Monsieur. Et j'ai bien regretté que la vilaine politique, — ah ! cette politique ! — vous ait éloigné de Cervione, pour tout un jour. Mais j'ai connu M. Alphonse Mattei !...

R. S.

Anniversaire corse

29 juillet 1801. (2 thermidor an IX) — Miot, par décret du 5 messidor an IX, ayant donné aux maires des communes où ne résidait pas le magistrat cantonnal, la connaissance de quelques différends, simplifie, à cause du manque de pratique judiciaire que devaient avoir ces juges extraordinaires, les actes de la procédure.

Le 14 Juillet
A Calvi

La journée du 14 juillet a été des mieux remplies, elle a été tout simplement exquise. Immédiatement après la modeste revue des troupes de la plus modeste des garnisons, les réjouissances populaires ont commencé.

Mât de cocagne, courses aux cierges, jeu de la poêle, jeu des grosses têtes, etc., et dans l'après-midi, régates et courses diverses. Un programme des plus variés où rien ne manquait, et dont l'exécution a été pleinement réussie. Ça été parfait, tout à fait !

Aussi nous est-il agréable de complimenter bien sincèrement MM. les Commissaires dont les louables efforts ont assuré le plein succès de notre fête.

Quelqu'un, sceptique plutôt, mais ravi de sa journée, exprimait son étonnement de ce que l'on ne s'amusait pas plus souvent dans notre ville. Que voulez-vous, cet excellent M. Piazza n'est pas toujours parmi nous. Car, il faut le dire, sa modestie doit-elle en souffrir, c'est encore à la générosité de M. Piazza, un de nos plus sympathiques conseillers municipaux, que notre 14 juillet n'a rien eu de sa monotonie habituelle, qu'il a pris sa petite allure de fête nationale.

Monsieur Piazza, grand merci.

X.

A Scata

La nouvelle municipalité a fêté le 14 juillet avec beaucoup d'enthousiasme et d'entrain. On ne s'imagine pas qu'une commune aussi petite et aussi dépourvue de ressources de toutes sortes ait pu organiser des réjouissances aussi belles : exhibition de drapeaux, déploiement d'oriflammes, illuminations, feux de joie, détonations ; tout cela témoigne de la part des habitants d'un attachement sincère à la

République. L'organisateur de la fête, M. Paoletti, receveur des Postes, a pleinement réussi, d'accord avec M. la Maire, dans le dessein qu'il avait depuis longtemps conçu de faire aimer et applaudir dans un même concert et la République et le Ministère qui la défend.

∴

A Campi

Jeudi dernier, les habitants de la commune de Campi célébraient avec le plus grand entrain la Fête Nationale du 14 Juillet.

Les illuminations ont été grandioses, et M. Poli Laurent, maire de cette commune, après avoir réuni dans la salle de mairie le plus grand nombre de ses administrés, leur adressait l'allocution que voici :

Mes chers Concitoyens.
Mes chers Amis,

Permettez-moi de venir vous inviter à célébrer, avec le plus d'éclat possible, comme il convient de le faire à de vaillants républicains, la Fête Nationale du 14 juillet, et de profiter de l'occasion pour vous remercier du témoignage de si haute estime et de si grande confiance que vous venez de nous donner à nous, vos nouveaux élus, en nous chargeant, le Conseil municipal et moi, malgré tous les efforts de nos adversaires, de la gestion et de la défense de vos intérêts municipaux. Le succès que vous nous avez assuré nous a profondément touchés, et je peux dire qu'en me confiant de nouveau l'écharpe tricolore, mes chers collègues et amis du Conseil municipal m'ont fait un honneur dont je leur suis particulièrement reconnaissant, et dont je ressens tout le prix.

Je n'ignore pas tous les devoirs qui me sont imposés par ce choix si flatteur et vous pouvez être assurés que je m'efforcerai de les accomplir tous pour le plus grande prospérité de la commune.

Partisan convaincu du ministère au pouvoir, je serai en toute occasion le soutien de sa politique si républicaine et si démocratique.

Aider et protéger les faibles, m'attacher à rendre à tous l'administration municipale aussi équitable que bienveillante, telle sera la tâche à laquelle je me consacrerai tout entier pour le plus grand bien de Campi et de la République.

Vive Campi !
Vive la République !

Bulletin Financier

Paris, le 15 juillet 1904.

Après un début ferme, le marché s'alourdit par suite de l'inclination et aussi de la baisse de notre Rente, qui fléchit jusqu'à 98.47 pour se relever quelque peu en clôture. Quant à la liquidation de quinzaine, elle s'est effectuée très facilement. Les Fonds Etrangers ont généralement fléchi, à commencer par l'Extérieure et le Turc. Les Etablissements de Crédit sont soutenus. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.134, la Société Générale à 625.

L'exploitation des Mines de Mazembique se présente dans les meilleures conditions. Les moyens de transports sont nombreux et on en peut concevoir la mise d'œuvre. La population noire du Mozambique est plus que suffisante et la Cie n'aura pas besoin de recourir à l'importance d'ouvriers chinois. Du reste l'Union Syndicale Financière, rue Saint-Lazare, à Paris, donne tous renseignements complémentaires sur cette intéressante affaire.

Nos Chemins de Fer sont calmes.

COUR D'ASSISES

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session d'assises du 3e trimestre qui s'ouvrira le lundi 25 juillet 1904.

Lundi, 25 juillet. — Croce Joseph, cultivateur, de Sorbo-Ospanno, meurtre. Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général. Défenseur, Me Nivaggioli.

Mardi, 26. — Vincenti Jacques, cultivateur à Aleria, assassinat, tentative d'assassinat avec concomitance. Ministère public, M. Angeli, avocat général. Défenseur, Me de Carafla.

Mercredi, 27. — Luciani Marie-Aurélie dite Liline, Quilichini Marie-Laure veuve Luciani, toutes deux ménagères, demeurant à Fozzano, meurtre d'un enfant nouveau-né et complicité de ce crime. Ministère public, M. Aubert. Déf., Me Moretti.

Jeudi, 28. — Canioni Antoine-François, cultivateur, demeurant à Occhiatana, assassinat. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Denori et Nivaggioli.

Vendredi, 29. — Fratelli Toussaint, cordonnier à Oletta, faux témoignage en matière criminelle. Min. pub., M. Aubert. Déf., Me Nivaggioli.

Samedi, 30. — Bellotti Antoine, cordonnier, demeurant à Serra di Scopamene, meurtre. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Denori.

Lundi, 1er août. — Muresti Augustin-Gontrand, berger à Olcani, parricide. Min. pub., M. Aubert. Déf., Me de Montera Hyacinthe junior et de Carafla.

Les Elections Départementales

Omessa

M. le docteur Battesti, conseiller général sortant, se retire de la politique ; les deux candidats en présence sont M. Chardon, ingénieur, et M. Gismarchi, avocat à Corte.

Morosaglia

M. François Grolamo, conseiller d'arrondissement sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.

Prunelli di Fiumorbo

M. Don Pierre Casabianca, conseiller général sortant, a pour concurrent M. le notaire Jérôme Paoli.

Fête Populaire

Un groupe de jeunes gens se sont réunis afin de donner des fêtes dans la hauteville, dans le courant du mois d'août. Ces fêtes populaires consistent en :

Courses aux ânes, au sac, aux cruches mât de surprise, ainsi que divers jeux d'amusements. Le comité fait appel à la bienveillance du public bastiais ; une liste de souscription sera ouverte par les soins d'un membre désigné par le comité.

Nous espérons que le public bastiais fera bon accueil au délégué du comité.

Les Comité des fêtes.

La guérison par le ballon

Rentente, sont gardi-il les effets des ascensions en ballon sur l'état du sang. D'après une communication faite par un Docteur de Paris aux Sociétés Savantes, il paraît certain qu'une ascension de deux heures consécutives une augmentation considérable du nombre des globules rouges du sang, que cette augmentation est encore notable dix jours après l'ascension et que cinq ascensions dans l'espace de six ou sept semaines améliorent remarque l'état d'un anémique qu'un séjour de trois mois dans la montagne. Le remède semble bon pour les anémiques, malheureusement il n'est pas à la disposition de tout le monde. Aussi, en attendant que les progrès de la locomotion aérienne soient tels que nous ayons chacun notre dirigeable, comme nous avons tous notre bicyclette, devions-nous renoncer à ce facile, pratique et sûrement rendu, les pilules Pink qui augmente le nombre des globules rouges du sang, et guérit l'anémie, sous toutes ses formes. L'augmentation des globules rouges par les pilules Pink se fait sentir dès la première dose, la guérison est prompte et les effets sont durables. Grâce aux pilules Pink qui sont aussi un excellent tonique du système nerveux, on guérit l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, le rhumatisme, les maux d'estomac, les suites de surmenage ou des excès, les irrégularités des femmes, les migraines, névralgies et sciatique. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies et au dépôt : Italie et Cie, pharmacien, rue Italie, Paris, trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco. M. Robinet Emile, cantonnier, qui habite une région montagneuse, Longevy, par Jumpierre, dans le département des Vosges, a guéri sa fille Marthe de l'anémie, grâce aux pilules Pink. « Ma fille Marthe, écrit-il, était très anémique, très pâle, elle avait complètement perdu l'appétit elle était essoufflé au par une petite marche et n'avait presque plus de forces. Elle souffrait aussi beaucoup de migraines intenses. Nous lui avons fait suivre plusieurs traitements, mais comme ils ne donnaient pas de résultats elle a pris les pilules Pink. Après un traitement de trois semaines ma fille était en parfaite santé. » On pourrait citer des milliers de certificats semblables.

Election de Meria

Bastia, 19 juillet.

Au Directeur du Petit Bastiais.

Veuillez, je vous prie, me faire l'amabilité de reproduire dans votre estimable journal, ces quelques lignes qui viendront clore l'incident auquel les élections de Meria ont donné lieu.

J'ai à répondre à M. Orsini qui parle au nom des inscrits maritimes de Meria.

Il y en a dans le nombre, il sera obligé de le reconnaître, qui ne lui ont pas donné ce mandat, mais passons.

Il pose en principe que la surexcitation des esprits doit être imputée au double recours arbitraires des élections municipales. Cela s'appelle traiter la question par la question. Il appartiendra à la Justice de rechercher les causes de ces renvois et M. Orsini verra que la vérité finira par percer.

M. Orsini prétend qu'aucune menace de mort n'a été proférée contre les étrangers et ceux qui les guidaient.

Jouant sur les mots il donne à entendre que les électeurs ne connaissaient point leur chemin. Voudrait-il donner à entendre qu'ils n'avaient point trouvé leur chemin de Damas ?

Point de menaces de mort, n'est-ce pas? et M. Orsini lui-même n'en aurait proféré aucune ?

Les étrangers ont rebroussé chemin escortés de gens armés qui les ont séquestrés à la marine de Meria et à Sainte Sévère, le soir du 9, le nuit et une partie du lendemain.

C'est encore là une fausseté, n'est-ce pas ?

Les coups portés au sieur Grannola et à ceux qui le défendaient, leurs blessures, voilà encore une assertion dénuée de fondement, n'est-ce pas ?

Le sieur Sicurani, de Pietra Nera, a eu soin d'expliquer sa présence à Meria sans que j'aie à l'expliquer moi-même ; il a pu satisfaire la curiosité de ceux qui l'ont interrogé bien qu'un fond il put se dispenser de répondre.

Il paraît maintenant que tout recours serait perdu du moment qu'au lieu de m'adresser à M. le juge de paix qui se trouvait à trois kilomètres de la marine, je me serais adressé à M. le Procureur de la République pour lui dénoncer des faits dont la répression s'impose.

M. le Juge de paix de Luri était occupé comme à la veille de chaque élection à perquisitionner chez moi pour y découvrir des repris de justice, des bandits dangereux ou des électeurs séquestrés.

J'ai à peine besoin de dire que chaque fois ces dénonciations tournaient à la confusion de leurs auteurs, mais l'effet moral n'en était pas moins produit.

J'avoue que j'aurais été très heureux de voir M. le Juge de paix de Luri arriver sur les lieux ; mais quand le soir, sur le tard, il est venu à traverser la marine de Meria, tout était terminé. Il a pu voir cependant ce qui se passait à la marine de Luri.

M. Orsini me prête de l'astuce. Ce n'est pas pour me faire un compliment, j'en suis certain.

Mais point n'est besoin d'astuce pour établir un fait — brutal — tel que celui qui s'est passé à la marine de Meria et à celle de Sainte Sévère dans la soirée du 9, la nuit et la journée du lendemain.

Mais réellement, Monsieur le Directeur, j'abuse de l'hospitalité de vos colonnes ; je suis convaincu, d'autre part, que le mieux est d'attendre que la justice ait suivi son cours et que les responsabilités soient enfin nettement établies.

Veuillez agréer, etc.

D. Antonetti,
Avocat à la Cour d'appel de Bastia.

La Sainte-Sévère à Santa Severa

Le mercredi, 20 juillet, grande fête à Santa Severa. C'est la célébration de la Sainte qui a donné son nom à la localité.

A cette occasion, on se propose de rehausser la fête par tous les moyens possibles et à la portée des habitants du pays. On nous annonce que la « Sérénade-Lyre » prêtera son gracieux concours.

Il y aura donc concert, bal champêtre, bataille de confetti.

Des bateaux bien agencés seront mis à la disposition des amateurs pour des promenades en mer.

Les hôtels se mettront en mesure de satisfaire tout le monde.

On s'attend à un grand concours de personnes qui viendront de tous les côtés.

Lubinensis.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Pianelli Marie-Christine veuve Guerguale, le mari facteur rural, décédé titulaire d'une pension, 196 francs.

Nicolai Jeanne veuve Casanova, le mari instituteur, décédé titulaire d'une pension, 270 francs.

Peretti Marie veuve Peretti, le mari facteur des postes, décédé titulaire d'une pension, 154 francs.

Orphelins Pinelli : 1. Paul-Joseph, 2. Jean-Martin, 3. Auguste-Noël, 4. Antoine-Noël, le père brigadier des douanes, pension du 5 octobre 1903 au 6 juin 1920, 440 francs.

Défendini Henriette veuve Long, le mari commis des postes, 23 ans 9 mois 1 jour de services, 562 francs.

Filippi Philippin, garde des forêts de 1re classe, 37 ans 10 mois de serv., 630 fr.

Vincentelli Jacques-Toussaint, gardien de maison d'arrêt, 37 ans 8 mois 21 jours de services, 548 francs.

Luciani Noël, gardien de maison d'arrêt, 32 ans 7 mois 9 jours de services, 705 fr.

Coppolani Bonaventure, gardien de pénitencier, 33 ans 4 mois 14 jours de services, 725 francs.

Avis & Communications

Syndicat des Pêcheurs. — Les pêcheurs syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui 20 du courant à 4 heures de l'après midi.

Ordre du jour : Décision à prendre sur la refus des autorisations faites en 1901 dans l'étang de Biguglia, prière d'être exacts autour du drapeau du Syndicat.

Le Président, Guarrella.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 31·7 à midi, + 32·0. à 7 heures du soir, + 29 0 Maxima, + 33·3. Minima, + 27 0.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 756 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E. frais.

Dans l'après-midi, N. E. modéré.

Etat de ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, 0 mm.

∴

Carnet mondain

On vient de célébrer à Levallois-Perret, le mariage de M. Fernand Marchi, directeur de la maison Laborde, fils de feu M. Gabriel Marchi, conseiller général de la Corse, avec Mlle Lucie de la Noue.

∴

Brevet supérieur

Les examens pour l'obtention du brevet supérieur ont commencé lundi. Sur trois aspirants qui se sont présentés, un seul, a été déclaré admissible aux épreuves orales, M. Pascal Giovannelli.

∴

Décès

M. Guillaume Biaggini, le négociant bien connu de l'avenue Carnot, a eu le regret de perdre son petit garçon, âgé de quelques mois.

L'enterrement de ce cher enfant qui est allé grossir les légions célestes a eu lieu à 1 heure de relevée au milieu d'une affluence de parents et d'amis.

Nous adressons à M. Biaggini toutes nos condoléances.

∴

Au Port

Le vapeur italien *Fase*, capitaine Chapeno, est arrivé de Marseille avec marchandises diverses.

— Le voilier italien *Francesca*, capitaine Paoni, est arrivé de Livourne avec 1 passager et chargé de charbon de houille.

— Le vapeur *Venezia*, capitaine Migone, est arrivé de Porto-Torres avec 4 passagers et marchandises diverses.

Le voilier *Erminia*, capitaine Puccinelli, est arrivé de Livourne chargé de fûts vides.

∴

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

∴

Avis

— Grande propriété à proximité de Bastia, contenant des vignobles et des jardins, avec ferme et matériel d'exploitation.

S'adresser à M. de Carafla, notaire à Bastia.

∴

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

∴

Avis

A partir du 10 courant l'Eau minérale de Caldane sera vendue 2 sous 1/2 au lieu de 3.

S'adresser au Bazar Universel, 28 boulevard Paoli, 23.

∴

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ; ou bien à la Pharmacie Scagliola, Ajaccio.

∴

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Bourse de Paris

	18 juil. — 19 juillet
Rente 3 0/0 ancien	98 00 — 98.00
— 3 s. 0/0 nouveau	98.00 — 97.95

Etat Civil

MARIAGES

Carmelance Laurent-Baptiste, agent général de la maison Noms-Quins, de Silvereto, et Pandori Marie-Thérèse, de Bastia.

NAISSANCES

Tartaroli Magdeleine. — Giuseppi Grâce-Marie.

DECES

Bartolini Henriette, 44 mois, de Bastia. Pietre Pierrine, 5 mois, de Bastia.

Le Jeudi 21 juillet 1904
à 9 heures du matin
dans les magasins Marinetti
6, Bd du Palais

VENTE
aux enchères publiques

1° de Machines et matériel d'atelier.

2° d'un stock de bois d'ébénisterie.

Chambres complètes depuis 200 fr.

Pour renseignements s'adresser :
François Maestracci, Agréé-Liquidateur, 2, rue Neuve Saint-Roch.

PIANOS ET MUSIQUE
Accords et Réparations
Vente, Achat, Location, Echange
Mandolines, Guitares
Accessoires de Musique

M. MARIUS BLANC, accordeur réparateur de pianos, de la manufacture de pianos Boisseint, de Marseille, a l'honneur d'informer ses nombreux clientèle qu'il est de retour de Corse et qu'il vient de créer un magasin de pianos et de musique à

AJACCIO, PLACE DES PALMIERS, 1.

M. Blanc se charge des accords de pianos et harmoniums, et des réparations les plus importantes qui seront faites avec le plus grand soin et aux mêmes prix que sur le Continent.

STATION D'ÉTE
Hôtel Monte d'Oro
La Foce de Vizzavona
Altitude 1.200 mètres
Voiture à la gare de Vizzavona.
Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.
Prix modérés
Arrangement pour famille
V. BUDIZ.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation

L'école des torpilles de la marine enseigne l'usage des mines à terre. C'est ainsi qu'à Sfax, dès que le bombardement de la ville parut avoir produit un effet suffisant en balayant les troupes sur le bord de la mer, les compagnies de débarquement de l'escadre de l'amiral Garnaud furent lancées contre la ville entourée de hautes murailles, et que munis de torpilles de siège les officiers supérieurs firent sauter les portes de la ville qui fut aussitôt envahie et prise.

Les Arabes eurent beau diriger sur nos marins torpilleurs tout le feu de leurs murailles crénelées, ce fut une merveille de voir avec quel sang-froid cette opération fut scientifiquement accomplie. On évita d'ouvrir la brèche et de sacrifier inutilement beaucoup de monde. Nous n'avons point de duc de Sfax et c'est dommage, car le souvenir de cet admirable fait de guerre sera bientôt perdu par toute la France, sauf, pourtant, dans notre marine, et jamais récompense n'eût été mieux méritée.

Les Russes ont garni de mines tous les abords de Port-Arthur, par mer et par terre, et voici qu'elles viennent de leur être fort utiles. Sans accepter le chiffre de 30.000 Japonais tués par les mines au dernier assaut qu'ils ont donné, nous pouvons constater qu'elles ont arrêté leur élan et donné un peu de répit aux assiégés.

Ces mines sont des boîtes de dynamite enfouies sous terre à très petite profondeur et environnées d'un rayonnement de fils de fer tendus entre les cartouches explosives et un point fixe, un grand clou fiché en terre.

Ils sont dissimulés sous les herbes ou reliés à des entraves de fils de fer munis de ronces artificielles qu'il faut détruire pour pouvoir lancer les troupes en avant. En les détruisant on tend sûrement le fil d'un explosif et la mine saute. Ces mines creusent ainsi des fosses de cinq mètres cubes. Leur force destructive est donc très considérable et l'on conçoit que des bataillons entiers puissent être détruits par l'explosion de quelques-unes de ces mines franchies sans que les fils aient été coupés d'avance, ce qui est le seul moyen de les rendre presque inoffensives. La furia japonaise n'a pas dû prendre cette précaution.

∴

Il semble prouvé aujourd'hui que les Japonais ont bien tenté, dans la nuit de dimanche à lundi, de donner l'assaut à Port-Arthur, que leur attaque a été infructueuse et qu'ils ont dû se retirer après avoir subi des pertes considérables.

Jusqu'ici nous n'avons, sur l'événement, que des renseignements un peu décousus, de source russe. Les Japonais, qui sont maîtres de la mer de ce côté, et ont, en conséquence, toutes facilités pour renseigner rapidement leur gouvernement sur ce qui se passe à l'armée assiégeante, n'ont encore envoyé aucune information, ou, plus vraisemblablement, les autorités de Tokio ont jugé à propos de conserver le mutisme le plus complet sur les dépêches qu'elles ont sûrement reçues.

A peine ont-ils démenti la perte des 30.000 hommes dont parlait les Russes.

On peut sans témérité penser que si les Japonais avaient eu un succès quelconque devant Port-Arthur, ils n'auraient pas attendu si longtemps avant de le faire savoir. Leur silence prolongé est une preuve suffisante que l'attaque du 11 a été pour eux une rude défaite

MANDCHOURIE

Rapport officiel du général Sakharoff

On télégraphie de St-Pétersbourg :

Un télégramme officiel du général Sakharoff, chef d'état major, fait connaître que la situation n'a pas changé devant Kai-Ping.

On constate un renforcement considérable des Japonais autour de Na-Mai-on et du col de Ta-Ling.

Devant Tachi-Kiao

Des dépêches privées parvenant à Saint-Pétersbourg annoncent que les Japonais n'ont laissé qu'un rideau de troupes devant Tachi Kiao pour tenter des mouvements tournants.

D'autres télégrammes disent au contraire que les Japonais renforcent leurs lignes devant Tachi-Kiao, par de la grosse artillerie et un grand nombre de troupes.

Les deux versions sont également vraisemblables.

Le combat de Mono-Tien-Ling

Les dépêches de source japonaise disent que dans le combat de Mono-Tien-Ling, les Russes ont perdu 2.000 hommes, et les Japonais 300.

Le haut commandement russe

Le Lokal Anzeiger télégraphie du quartier général russe à Liao-Yang :

La Russie court un grand danger du fait que les officiers généraux se partagent le commandement en chef : Kouropatkine à Ta-Chi-Kiao et à Alexéïef à Mockden.

Ce dernier agit en maître absolu, contremande les ordres de Kouropatkine et retarde l'arrivée des renforts qui lui sont destinés.

Cette situation constitue un danger pour les armées russes.

Le seul remède serait le rappel d'Alexéïef, mais il paraît que c'est une mesure dangereuse.

La démission de M. Combes

La Liberté mentionne le bruit de la prochaine démission de M. Combes et de son remplacement par M. Brisson, président de la Chambre des députés.

La Grève de Marseille

Reprise du travail

La reprise du travail a été générale ce matin.

Tous les paquebots des Messageries qui devaient reprendre la mer, sont partis ce matin.

Les dockers sont très vexés d'avoir été obligés de céder.

On croit qu'ils ne tarderont guère à tenter une grève générale.

Le sultan du Maroc à Paris

La Liberté annonce qu'il est question du prochain voyage du sultan du Maroc à Paris.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE sur la Marine

A la suite d'un incident relatif à la nomination de M. Berteaux, comme membre de la sous-commission chargée de procéder à une enquête sur les chantiers et arsenaux, MM. Bertaux, Doumer, Lockroy et Chaumet, ont quitté la séance de la commission d'enquête extra-parlementaire de la marine.

La Grève de Cluses

4 victimes. — nombreux blessés. — Une usine incendiée.

On télégraphie de cette ville :

Pendant que le cortège organisé par les ouvriers grévistes horlogers défilait, les deux frères Crettiez, fils du propriétaire de l'usine d'horlogerie, ont tiré des coups de fusil sur les ouvriers. Trois hommes et une femme ont été tués.

Les manifestants ont riposté une bagarre s'en est suivie au cours de laquelle plusieurs personnes ont été blessées.

Les grévistes surexcités par ces faits, ont mis le feu à l'usine.

Les troupes ont été réquisitionnées pour combattre l'incendie et assurer l'ordre.

Les frères Crettiez ont été conduits à la prison de Bonneville sous bonne escorte, afin de les protéger contre les grévistes qui voulaient les lyncher.

La situation est grave.

COMMISSION DU BUDGET

Suppression de sous-préfectures

La Commission du budget a réduit le chapitre des crédits relatifs aux traitements des sous-préfets, de 100.000 francs, laissant au gouvernement le soin de choisir les postes de sous préfets à supprimer.

Télégramme du Bey de Tunis à M. Loubet

Le Bey, après sa rentrée à Tunis, a envoyé une dépêche au président de la République, pour le remercier chaleureusement de l'accueil reçu.

Réponse du Président de la République

Le président de la République a répondu par le télégramme suivant :

« Le voyage du Bey a resserré les liens qui unissent la France à la Tunisie. »

La France et l'escadre russe de la Baltique

L'ambassade de Russie à Paris dément qu'il ait été question entre le gouvernement français et le gouvernement russe de l'arrêt dans un port français de l'escadre russe de la Baltique et qu'on ait ensuite renoncé à ce projet sur les observations de la France.

Jamais cet échange de vues n'a eu lieu.

Le Pape et les Evêques français

On commente beaucoup dans certains milieux politiques, la désignation par le Pape du cardinal Vincenzo Vannutelli pour procéder à l'enquête contre les évêques de Dijon et de Laval.

En tenant compte des sympathies que l'Allemagne a manifestées, lors de l'élection pontificale, pour le cardinal Serafino Vannutelli, frère de Vincenzo, l'on est porté à croire que c'est pour donner satisfaction à un parti de cardinaux hostiles à la France, que Pie X aurait désigné Vincenzo Vannutelli.

∴

Le chanoine Yon, secrétaire de Mgr Nordez, a dit à un rédacteur du *Gaulois*, que l'évêque de Dijon aurait des ennemis à Rome, et que le Pape abusé par de faux rapports serait prévenu contre lui.

Pie X obéirait à son entourage désireux peut-être de pousser sa Sainteté à des mesures de nature à compromettre gravement en France la paix religieuse et à provoquer la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'Espagne et la France

La question marocaine

On télégraphie de St Sébastien :

M. Cambon, ambassadeur de France a eu avec le ministre d'Etat et M. Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, une longue conférence au cours de laquelle, ont été traités plusieurs points importants concernant la question marocaine.

L'ALLEMAGNE et le Saint-Siège

Le Rappel dit qu'en 1895 peu de temps après l'avènement de M. de Hohenlohe aux fonctions de chancelier, l'Allemagne obtint de l'Italie la promesse formelle d'abandonner au Saint-Siège un morceau de territoire italien où le pape devait s'installer comme souverain.

L'engagement fut pris par une convention spéciale, qui est toujours en vigueur.

Le cardinal Rampolla alors secrétaire d'Etat du Vatican refusa d'accepter cette combinaison qui pourrait bien être reprise et acceuille par le pontificat actuel.

La Vie Heureuse

L'histoire romanesque de la Princesse Marie de Roumanie ; de vivantes photographies prises au cours de l'excursion à Saint-Cloud de la Société artistique des Amateurs ; l'évocation pittoresque du passé contées au bal Henry Monnier ; les élégances sportives de la journée des Drags ; la joie des enfants conduits à la mer par l'Œuvre des Convalescences ; les grâces rieuses des bébés qui fraîchissent sous la pluie vivifiante du tub frais ; de ravissantes images des baisers les mieux Sentis ; de superbes reproductions des délicieuses joyaux de la Princesse Mathilde ; dix portraits d'élèves des plus beaux chiens ayant figuré aux Expositions canines de Paris et de l'Etranger ; d'amusants instantanés faits à la sortie du Conservatoire pendant les concours ; de beaux vers inédits de la Comtesse Mathieu de Noailles ; une jolie nouvelle de M. Camille Mauclair et une humoristique page de Franc-Nohain ; Voilà qui fera du numéro de Juillet de la VIE HEUREUSE, la lecture la plus attrayante, préférée de nous tous.

Abonnements : Paris et Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. Le N°. 50 centimes.

Mobilier à vendre
pour cause de départ

Deux chambres à coucher.
Un salon.
Une salle à manger.
Bureau.
Cabinet de toilette, meubles de verandah, etc.

S'adresser villa des Anémones, tous les jours de 2 à 6 heures, sauf le dimanche.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix
Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

00354

AVIS

M. Franceschi de Pancheraccia met en vente sa récolte de 1903
Vin rouge à 0.40 le litre
M. Castellani (Cie Fruisinet) de Chiatra, Pietra-di-Verde, met en vente sa récolte de 1903
Vin rouge à 0,45 le litre
S'adresser à M. Donsimoni, rue Neuve Saint-Roch en face M. Maestracci F. D., Bastia.

LIVORNO
PALACE HOTEL
(PALAIS FABBRICOTTI)
Vis-à-vis des RR. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Entièrement renouvelé. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc
C. SPAINI & C.

SERVICE HEBDOMADAIRE
très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laloé, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie

CHOCOLAT MENIER

AVIS IMPORTANT à lire

La Maison ORESTE BIAGINI, 5, Avenue Carnot, Bastia, afin de mieux faire apprécier à bonne qualité des vins qu'elle livre, est décidée de les céder à des conditions spéciales jusqu'à nouvel avis.

Par suite des importants achats de récolte qu'elle a fait, elle est en mesure de pouvoir livrer des vins exquis, au bouquet agréable, à des prix tout à fait exceptionnels.

Voici d'ailleurs un aperçu des prix :

Vin de table, noir, bonne qualité, 30 c. le litre.
Vins choisis, blanc et rouge, 35 et 40 c. le litre
Vin fin, blanc et rouge, 40 et 50 c. le litre.
Vin vieux en bouteilles cachetées, blanc et rouge, 0,60 c. le bout., (verre à rendre).
Vin d'Corse, en flacon, de 2 lit. 1/2 environ, 1 fr. 25 c. le flacon, (verre à rendre).

Ces vins sont garantis naturels à l'analyse.

Toutes les personnes désireuses d'avoir des vins absolument purs n'hésiteront pas à demander des échantillons à M. Oreste BIAGINI, 5, Avenue Carnot, 5.

Il sera fait des réductions sur le prix, et des facilités pour le paiement aux familles qui prendront par 10 litres à la fois. Des conditions spéciales seront faites aux débitants.

Les vins sont livrés à domicile en pièces de 5 à 12 bouteilles, demi-jeunes, barils ou bordelaises, au choix du client. Le matériel doit nous être rendu dans les 30 jours.

Essayez et vous serez satisfait.

BÉNÉFICES RÉALISÉS

Pendant le mois de Juin 1904

Opérations de bourse en participation
Méthode raisonnée 33me année.

Groupes de 5.000 francs. — Parts de 100 fr.
Bénéfices par groupes de 5.000 fr.

Groupe **Reste** 1.201.15, soit 24.02 pour cent
Extérieure 10.916.55, soit 218.35 pour cent.
Rio 824.55, soit 16.50 pour cent.

Demandez la preuve ainsi que les résultats obtenus depuis un an, à la Dépêche Financière, **33e année**, 115, rue de Provence, PARIS.
Brochure gratuite
Moyen de gagner beaucoup d'argent avec une petite somme

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Perinchello, située tout le long de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin, actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.
S'adresser au bureau du journal.

EXPOSITION 1900 PARIS
Le GRAND PRIX aux Machines
SINGER
Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent :** Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.** Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.
LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT
Se méfier des Contrefaçons
LA COMPAGNIE **SINGER** refuse sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE
BASTIA — 8, Boulevard du Palais, 8
AJACCIO — 16, Cours Napoléon, 16
56, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

65 ANNÉES de SUCCÈS
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
STOMACHALE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE
CALME l'ESTOMAC, les INDIGESTIONS
CHOLÉRINE
RECHERCHÉ pour la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PANORAMA DE BASTIA
sur très beau bristol, (dimensions 54/20)
Prix : 0,50 centimes
avec encadrement baguette noire filets dorés . . . . . : 2,00
id. baguette dorée . . . . . : 2,25
id. baguette vieux chêne . . . . . : 2,50
Carte-lettre Album
contenant quatre magnifiques vues de Bastia.
PRIX : 0,35 CENTIMES.
N. B. — *Le port en sus.*

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un pare et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Atelier de dorure
SAUVEUR MAGGIOTTI, Doreur
Rue des Terrasses, Bastia
Travaux et réparations d'objets d'Eglise
Chandeliers, Reliquaires, Trônes, Crucifix, Statues, Croix, etc., etc.
Ces travaux sont exécutés avec soin et à des prix modérés.
Exécution de travaux de dorure dans les églises, ainsi que dans les appartements.

ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE
LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille
TRANSFORMÉ
AGRANDI
sous la Direction de Mme Alice RAYNOND
PRIX D'ABONNEMENT :
Seine, Seine-et-Oise : 2 mois, 2 fr.
Départements : 3 mois, 2 fr. 50 c.
56, rue Jacob, 56 — PARIS
Toutes les Dames ont la plus grand intérêt à se servir
DES PATRONS DÉCOUPÉS
DE " LA MODE ILLUSTRÉE "
AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE
TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI
Demander à l'Administration du Journal un NUMÉRO SPÉCIMEN de 32 pages in-4°, avec gravure coloriée sur la 1re page, envoyé gratis et franco.
On s'abonne également dans toutes les Librairies et dans tous les Bureaux de Poste.

On peut se procurer dans la maison Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc:
Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.
GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC

TURNEUR

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste, a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs 11, Avenue Garnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des familles de 300 mi... rier, vis au lieu dénommé Pinet... Pour renseignements s'adresse à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

PÉTROLE
La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale de Pétrole* et de marque ATLANTIC.

Indispensable... Campagne
Faire d'un almanach un livre d'or est réservé à bien peu d'entre eux. Le Journal de la Famille a réussi à le faire pour celui qu'il publie sous le titre d'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE
Il n'en coûte que 25 centimes
D'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Librairie Ollagnier
Excellents Livres nouveaux à moitié Prix
Georges CHAMEROT, Editeur, 19, rue des Saints-Pères, PARIS
PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*
Edition Scolaire 3f50 — Edition des Adultes 5f.
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
par H. PAUL et VICTOR MARGUERITTE
PRIX : broché 3f50 — cartonné 5f50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR **CÉDRATINE** digestive et rafraîchissante
L'inimitable **VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA** Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

23e ANNÉE — JEUDI, 21 JUILLET 1904 — N° 170

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	Trimestre	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(*Terranova et Furiani*)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(*Terravecchia*)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Praxède.
SOLEIL : (heure authentique)
Lever, 4 h. 14 m. — Coucher, 7 h. 02 m.
Lune Pleine, le 26 — Dernier quar., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Madeleine, pénitente

20 JUILLET

Hommage Patriotique

Le 7 mars dernier, en la commune d'Ota, dans la grande salle du groupe scolaire, se pressait une foule nombreuse d'hommes et de femmes venus pour entendre une conférence de M. Bonaventure de Benedetti, sur *La Corse Militaire*, le beau livre si justement remarqué de M. le marquis d'Ornano, leur distingué et érudit concitoyen.

La conférence était publique, sous la présidence de M. Fieschi, maire, ayant pour assesseurs MM. François-Xavier Ceccaldi, Ange-François Leca, Simon Sabrini, tous les trois anciens maires d'Ota.

Le docte conférencier a su captiver l'attention unanime et la plus sympathique, en faisant ressortir tout le mérite de cette œuvre d'histoire et de justice, si amplement documentée, et particulièrement la gloire qui en rejaillit sur la commune d'Ota, pays d'origine de l'auteur.

M. de Benedetti a conclu, aux applaudissements de l'assemblée, en proposant d'en perpétuer le souvenir par une souscription publique à l'effet d'offrir à M. d'Ornano un témoignage unanime de profonde sympathie ; et, séance tenante, a été décidé ce qui suit :

1° Deux exemplaires de *La Corse Militaire* seront déposés à la bibliothèque populaire d'Ota pour y être conservés religieusement et mis constamment à la disposition de la jeunesse des écoles, pour la tremper fortement dans l'amour de la Patrie Corse.

2° Une commission composée de MM. Fieschi, maire, François-Xavier Ceccaldi, Ange-François Leca, Simon Sabrini, anciens maires, François Padovani, Jean-Dominique Padovani, Simon Castellani, adjudants en retraite, Thomas Castellani, propriétaire, et Jean Colonna, étudiant, est chargée de choisir un objet allégorique sur lequel sera gravé cette inscription : « A Paul François Marquis d'Ornano, auteur de *La Corse Militaire*, hommage public de ses concitoyens et amis d'Ota. »

3° Il sera fait un album portant les noms de tous les souscripteurs, et, sur la couverture, une vue d'Ota avec cette dédicace : « Au Marquis d'Ornano. » Sur la première page figurera l'objet allégorique offert, et à la suite du procès-verbal de la réunion publique en laquelle auront été votées ces décisions. Elles le furent par acclamation, et toutes les familles d'Ota sans exception ont eu à cœur de souscrire à l'effet d'offrir à l'auteur de *La Corse Militaire* le bronze si artistique de Chapu, la *Vérité de l'Histoire*. Pour que la manifestation pût être vraiment populaire, le maximum de chaque souscription avait été fixé à 5 francs ; aussi voit-on, sur la liste, les chefs de famille s'inscrire pour le maximum, puis leurs enfants pour 0,10, 0,20 et 0,50 centimes.

On voulait, fait bien rare, une manifestation unanime d'affection et d'approbation, et elle l'a été.

Tous nos compliments au marquis d'Ornano et aussi à ses excellents concitoyens.

CTE DE PIANELLI DE LA VALETTE.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 Juillet à 8 h. 1/2

1. Wilhem-Marsch,	Selléniek,
2. Carmen,	Bizet.
3. Ronde de Nuit,	Vernesil.
4. Hamlet,	A. Thomas.
5. Santiago,	Corbin.

Le Chef de Musique, MOULINIER.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

21 juillet 1730. — Bocognano se soumet au général de Maillebois et tous ses habitants rendent leurs armes aux Français. Aussitôt soumis, ce pays fut occupé.

L'Horaire DES NOUVEAUX SERVICES POSTAUX

Les commerçants de la Corse et de Nice attendent avec une réelle impatience l'inauguration du nouveau service postal.

Les articles parus dans votre journal ont donné, lors de leur lancement, aux chantiers de Nantes, des renseignements détaillés sur les dimensions, les aménagements et la vitesse des bateaux qui seront affectés aux lignes de Nice en Corse. Tout fait donc espérer que la Compagnie concessionnaire sera en mesure, comme elle l'a annoncé du reste, d'effectuer son premier voyage à la date fixée, le 15 octobre prochain, en tenant compte du sursis de six mois qui lui a été accordé.

Rien ne contribue autant à l'augmentation du trafic et des voyageurs surtout, que les heures de départ. Aussi, désirons-nous les connaître le plus tôt possible et engageons la Compagnie à ne pas tarder à les communiquer aux journaux de la Corse et de Nice, afin de pouvoir préconiser des observations en temps utile.

Pour répondre aux besoins de l'intérêt postal, il est un principe que les départs des paquebots doivent avoir lieu après l'arrivée des trains postaux.

Cette condition est de la plus grande importance et nous pensons que la Compagnie, après entente avec l'administration des Postes, établira un horaire qui répondra en tous points aux desiderata des commerçants et des nombreux touristes qui s'empresseront de se rendre en Corse sur des bateaux rapides et confortables.

Par suite de la vitesse moyenne de 16 milles marins à l'heure, que l'adjudicataire s'est engagé à donner sur les lignes de Nice en Corse et vice-versa, les traversées seront abrégées et devront s'effectuer le jour.

Les passagers préfèrent, en général, les traversées de jour à celles de nuit et n'aiment guère passer une nuit à bord.

La durée du trajet entre Nice, Bastia et Ajaccio ne sera plus que de 8 heures de jour au lieu de douze et treize heures de nuit.

Le trajet de Nice à Calvi et à l'Ile-Rousse sera de 6 heures de jour au lieu de 8 et 9 heures de nuit.

Le nouveau service réalisera, assurément, de très grands avantages sur le service actuel, dont les traversées longues et fatigantes se font de nuit avec des paquebots peu confortables.

Ces moyens de transport fréquents (quatre au lieu de deux par semaine), rapides diurnes contribueront à faire connaître cette île fertile mais délaissée par suite de communications lentes, insuffisantes, avec des prix fort élevés, qui, depuis plus de vingt ans, sont restés stationnaires et ont beaucoup nui à son développement commercial et agricole.

La « Nantaise, » comme on la désigne couramment, fera tous ses efforts, nous aimons à le croire, pour exécuter largement les clauses du cahier des charges. Elle donnera ainsi toute satisfaction aux chargeurs et aux touristes. Elle montrera, en outre, une meilleure compréhension, un esprit nouveau dans la manière de diriger et d'exploiter un service postal et commercial, qui a provoqué, à maintes reprise, de justes et nombreuses réclamations.

Comme la Compagnie Nantaise l'a fort judicieusement écrit lors de l'émission du capital pour la construction du matériel naval, « on peut prévoir que les nouveaux services postaux perfectionnés accentueront singulièrement l'expansion générale du pays. C'est, en somme, d'une véritable mise en valeur de la Corse qu'il s'agit et que réalisera rapidement l'organisation des nouveaux services tels qu'ils fonctionneront désormais. »

Nous le souhaitons vivement et nous y comptons sûrement, mais que la Compagnie concessionnaire se pénètre bien de ceci : « que seul un horaire bien établi, commode et diurne, avec des paquebots proprement entretenus, peut donner de tels résultats. Elle en profitera en faisant de belles recettes. Puissions-nous être entendus.

(*Petit Niçois*).

Election de Calvi

PROTESTATION DE Mme MALASPINA

Mme Malaspina, veuve du regretté député de l'arrondissement de Calvi, nous prie de publier la protestation suivante :

Saint-Cloud, 17 juillet 1904.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Vous avez publié les débats de l'élection de Calvi à la Chambre. Je proteste hautement contre le passage, me concernant, de la lettre « attribuée » à M. Eyrotti, et dans lequel il est parlé de mon « hostilité occulte mais démasquée. »

Je n'ai jamais fourni à personne l'occasion de me démasquer, n'ayant jamais porté de masque ; tous ceux qui m'ont approchée savent que j'agis toujours en pleine lumière. J'ai dit à tous que je ne voulais me mêler en rien aux élections de Calvi, parce que j'estimais que je n'avais aucune qualité pour cela, parce que, depuis bientôt 5 mois, je suis absorbée par ma douleur, par mon deuil, par cette tombe où j'ai enseveli tout mon bonheur, parce que MM. Chaleil et Fabiani avaient des titres égaux à ma sympathie, étant, tous deux, amis de mon mari bien-aimé. A l'heure actuelle j'ignore encore pour qui mes beaux-frères de Belgodere ont voté, quant à celui qui habite avec nous le château de la Costa, je sais qu'il s'est abstenu.

Je vous prie, M., le Directeur, d'insérer cette lettre dans votre journal, et je vous assure de ma considération distinguée.

C. MALASPINA.

Nominations dans le Clergé

M. l'abbé Simibaldi Dominique, précédemment desservant de Rapale, transféré à Pietracorbara.

M. l'abbé Lanfranchi Ange Joseph, précédemment desservant de Piobbeta, transféré à Rapale.

M. l'abbé Donmarchi Louis, précédemment desservant d'Orizale, transféré à Pietricaggio.

M. l'abbé Cesarini Ange Mathieu, précédemment desservant de Carticasi, transféré à Orizale.

M. l'abbé Giudicelli Paul Jean, ancien desservant de Bustanico, nommé desservant de Carticasi.

M. l'abbé Sabini Barnabé, ancien desservant de Mausolne, nommé desservant de Piobbeta.

M. l'abbé Ossini Paul Baptiste, précédemment vicaire à Corte, nommé desservant de Pied'Orezza.

M. l'abbé Chipponi Ange Joseph, pré-

---

122 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE XIII.

LE DUEL DE CONVENANCE

(Suite)

— A merveille ! dit M. de Roquefeuille en se levant, voilà un procédé courtois qui rappelle la rencontre des armées françaises et des gardes-anglaises à Fontenoy ; le servir vivre d'abord, le savoir mourir ensuite.

— Que voulez-vous dire, mon oncle ? dit Lanbespin.

— Je me suis laissé entraîner par le plaisir de faire l'aimable, répondit le marquis après s'être rapproché de la cheminée ; du reste, c'est le défaut qu'on reprochait à Voltaire. Le savoir mourir n'a rien à faire ici, je m'engage de la rencontre. Falconet, reprenez votre place. Lanbespin, voilà une chaise.

Les deux jeunes gens s'assirent, Henri et assez intrigué, René plus ému qu'il n'eût voulu en convenir.

— Henri, continua le général d'un ton digne et posé, M. Falconet, dans une intention qu'il m'est impossible de ne pas trouver fort honorable et pour extirper le ferment de discorde qui semble prêt de se développer entre sa famille et la tienne, désire obtenir de toi une satisfaction que sans doute tu n'hésiteras pas à lui accorder. C'est là le motif de la visite matinale dont il m'honore en ce moment.

— Eh quoi ! René, dit Lanbespin, dont la curiosité se changea en surprise, vous voulez vous battre avec moi ?

— Je ne veux rien du tout ! s'écria naïvement le fils du maître de forges ; c'est votre oncle qui s'est mis en tête cette belle idée.

Le général coupa court à une explication qui aurait pu naître à la réussite de son projet pacificateur.

— Que cette idée, dit-il, soit venue d'abord à vous, à Henri ou à moi, elle n'en est pas moins bonne, et c'est la seule manière de nous tirer d'embarras.

En quelques mots, M. de Roquefeuille mit son neveu au courant de la besogne qu'il lui avait taillée sans que celui-ci s'en doutât.

— Mon oncle, dit Henri après avoir inutilement interrogé du regard le jeune provincial tombé depuis un instant dans une rêverie profonde, je m'en rapporte à votre sagesse et je suis prêt à faire tout ce qu'il vous conviendra de me prescrire.

— Bien, répondit le général, c'est parler en noven respectueux et en gaillard franc du collier ; maintenant, mes maîtres, pendant que je vais achever de m'habiller, libre à vous de passer au salon, vous y trouverez du feu et des journaux en attendant le déjeuner.

— Il faut avouer que votre oncle a une étrange manière d'arranger les affaires, dit Falconet à Lanbespin lorsque, conformément à l'invitation du général, ils se furent rendus dans le salon.

— Il a servi quarante ans, répondit Henri ; il a fait toutes les guerres de l'empire ; il a sept ou huit blessures ; il faut donc lui pardonner de ne pas prendre notre duel aussi sérieusement que nous le ferons peut-être nous-mêmes une fois l'épée à la main.

— Avez-vous donc soif de mon sang ? demanda René avec un sourire forcé.

— En aucune manière. Et vous du mien ?

— Pas le moins du monde. Je suis encore à me demander à quel propos nous allons nous battre.

— L'intention de mon oncle est excellente au fond ; et puisque nous ne pouvons reculer ni l'un ni l'autre sans montrer une sorte de pusillanimité, ce que nous avons de mieux à faire c'est de nous laisser diriger par lui.

— C'est bon pour une fois, grommela René en prenant un journal, mais que je deviens sacristain si l'on me rattrape à entamer l'ombre d'une négociation avec ce vieux sabreur.

A dix heures sonnantes, le général de Ravignac, le plus intime ami de M. de Roquefeuille, entra dans le salon : c'était un grand vieillard, droit, sec, nerveux, dont le visage pâle et sévère offrait un contraste frappant avec le teint coloré et la physionomie animée de son ancien frère d'armes.

— Voici l'affaire, lui dit le marquis en le prenant à l'écart : nous allons déjeuner d'abord.

— Soit, répondit le baron de Ravignac avec la gravité qui ne l'abandonnait jamais.

— Pour certaines raisons à moi connues, il faut que le déjeuner nous mène jusqu'à midi.

— Il est dix heures ; pour peu que ton déjeuner veille la peine d'être mangé, nous n'aurons pas fini à midi.

— En sortant de table, nous monterons en voiture. As-tu ton coupé ?

— Oui.

— Attend-il ?

— Oui.

— C'est bien. En sortant de table donc, nous montons en voiture et nous allons à Saint-Mandé.

— Qu'allons-nous faire à Saint-Mandé ?

— Je vais te le dire. Une heure pour aller, autant pour revenir, ajouta M. de Roquefeuille en se parlant à lui-même ; le temps de terminer la petite affaire, nous ne serons pas revenus à Paris avant trois heures de l'après-midi, et par conséquent les instructions de ma sœur se trouveront ponctuellement exécutées.

— Quelle petite affaire allons-nous terminer à Saint-Mandé ? demanda M. de Ravignac avec un flegme imperturbable.

Le marquis prit par le bras son ancien compagnon de guerre, et le conduisit dans l'embrasure d'une fenêtre, le plus loin possible des deux futurs adversaires.

— Il s'agit, lui dit-il alors, de prévenir un procès entre la famille de ce jeune homme à barbe rouge et la nôtre. Ils ont deux résolu, lui et mon neveu, d'échanger, après déjeuner, quelques bottes consolatrices. Tu seras le témoin de M. Falconet ; c'est le nom de notre rengagé.

(*A suivre*).

cédemment desservant de Pied'Orezza, transféré à Omessa.

M. l'abbé Angelo-Jean Dioisa, précédemment vicaire à Sartène, nommé desservant de Sorbollano.

M. l'abbé Nunzi Jacques Antoine, précédemment desservant de Sorbollano, transféré à Nesa.

M. l'abbé Ambrosilli Ange François, jeune prêtre, nommé vicaire à Centuri.

M. l'abbé Giudicelli Clément jeune prêtre, nommé vicaire à Speloncato.

M. l'abbé Ilarietti Ange Gabriel, jeune prêtre, nommé vicaire à Cambia-Loriani.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 16 juillet 1904.

Assez irrégulier au début, le marché s'est généralement raffermi dans les dernières séances, soutenu par une liquidation très facile. Les Fonds d'Etats se sont sensiblement raffermis, notre 3 0/0 à 99.50, l'Extérieure à 86.70 et le Turc à 26.60. Les fonds russes font preuve d'une excessive ténuité ainsi que les Sociétés de Crédit.

Le 23 juillet courant sera close la souscription aux 45.000 actions de 100 francs de la Société des Etablissements Vaspail. Il ne faut pas oublier que la maison Raspail est une vieille affaire, qui realise avec son organisation actuelle, des bénéfices suffisants pour distribuer un dividende de 8 0/0 environ, qui ne pourra qu'augmenter avec la nouvelle donnée en fabrication. Les actions sont émises à 100 fr., à la Banque de Charbonnages et d'Entreprises Industrielles, rue des Mathurins à Paris.

Les actionnaires de la Société en formation Mines d'Or d'Adieu-Vat et de Gounou-Avaré se sont convoqués le 15 juillet en session extraordinaire, rue Godot-de-Mauroi, 44, à Paris. L'ordre du jour comprend : 1° Lecture du rapport du commissaire sur les apports en nature des fondateurs et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts ; vote du dit rapport. — 2° Nomination d'un ou plusieurs commissaires. — 3° Approbation des statuts, et constitution définitive de la Société ; 4° Vote sur toutes autres propositions consécutives.

Si, dans la garantie par les propriétés de la Compagnie, les actions de la Monarchique Mines seront d'un rendement remunérateur à cause de la supériorité du rapport des mines du district du Mexique. Rappelons que ces titres sont mis en vente au prix de 25 frs et livrés immédiatement par l'Union Syndicale Financière, rue Saint-Lazare, Paris.

La question de la modification du capital social fera l'objet de l'Assemblée extraordinaire de la Compagnie Transatlantique le 19 juillet. Tous les actionnaires doivent donc s'empresser d'y assister ou de s'y faire représenter, cette question étant vitale pour l'avenir de la Société.

Baisse forte des Chemins Français. L'obligation du Ouest à 4 0/0 passe à 483.50.

L'Etat des Récoltes

Le bureau de la Statistique agricole publie les renseignements suivants qui lui ont été fournis par le Préfet de la Corse, d'après les rapports des professeurs d'agriculture :

La moisson des orges et des avoines est terminée, seule celle du blé n'est pas encore achevée. La récolte sera mauvaise presque partout ; la sécheresse intense et les grandes chaleurs prématurées n'ont pas permis au grain de se former d'une manière régulière.

Les prairies artificielles souffrent du peu d'humidité : une pluie légère survenue récemment a un peu amélioré leur situation.

La température continue à être favorable au développement des raisins et on compte sur un bon rendement, malgré l'apparition du mildew.

Les maïs sont en bon état et promettent une récolte satisfaisante.

Les vers à soie ont bien réussi cette année, mais le prix des cocons est très bas.

SAVON DU CONGO, flore cotonnes 1900 produits hygiéniques

Fêtes Populaires de la Haute-Ville

1re Liste de souscription

MM. Sébastien de Carolis, conseiller général, 5 fr. ; Gregorj frères, banquiers, 5 ; Jacques Olivari, conseiller municipal, 3 ; Ghilini père et fils, 3 ; Salvator Thiers, conseiller municipal, 2 ; Jean-Baptiste Bourgeois, conseiller municipal, 2 ; Hyacinthe Scampucci, conseiller municipal, 2 ; Cinquini, marchand de matériaux, 2 ; Joseph Ajancio, avocat, 3 ; Jean Emmanuelli, 2 ; docteur Morucci, 2 ; un Ripublicain, 0.50 ; docteur Bonelli, 2 ; Ambroise Pecunia, 2 ; Valery et Casanova, 2 ; Tito de Carolis, notaire, 2 ; Adolphe Delcasso, 2 ; docteur Valentini, 3 ; Anonyme, 3 ; Anonyme, 1 ; F. Fregassi, 1 ; Vive l'Empereur, 1 ; Anonyme, 0.50 ; Jérôme Agostini, conseiller municipal, 1 ; F. Poli, 0.50 ; Valery, conseiller municipal, 1 ; Maestracci, conseiller municipal, 1 ; Ferrandi, représentant de commerce, 1 ; un Aiglon, 1 ; Campana, boulanger, 1 ; un Petit Caporal, 1.

Total de la 1re liste : 85 fr. 50.

Les Elections Départementales

Omessa

M. le docteur Battesti, conseiller général sortant du canton d'Omessa, nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il adresse à ses électeurs.

Corte, le 15 Juillet 1904.

Mes chers Amis,

Vous savez depuis longtemps que j'avais l'intention de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat de conseiller général. La période électorale est maintenant ouverte et ma décision demeure irrévocable.

Pendant près de vingt années consécutives, j'ai représenté notre cher canton grâce à votre inébranlable fidélité à ma famille, grâce aussi au pieux hommage que vous avez entendu rendre, dans ma personne, à la mémoire vénérée de mon oncle, l'avocat Scipion Nasica, dont le nom est toujours profondément gravé dans vos cœurs.

Vos instances si pressantes, si affectueuses et si souvent réitérées dans ces derniers temps, l'offre loyale d'un concours aussi inattendu que précieux pour moi m'assureraient encore, au 31 juillet prochain, une nouvelle et éclatante réélection.

Je renonce donc volontairement à la politique : mais en me retirant j'ai le devoir de vous donner un nouveau témoignage de ma gratitude et de mon inaltérable attachement à vos intérêts en vous désignant mon successeur.

Ce n'est pas un politicien, ce n'est pas un ambitieux, et il m'a fallu toute ma volonté de ne pas revenir sur une détermination irrévocablement arrêtée pour résister à ses affectueuses sollicitations, en même temps que j'ai dû faire un appel énergique à son amour du bien public pour le décider à accepter la candidature au Conseil général dans le canton d'Omessa. J'ai nommé mon excellent et très cher ami M. Chardon, cet enfant de ses œuvres, si universellement estimé et qui a su conquérir par son intelligence et par son travail une si haute place dans le monde industriel.

Vos intérêts ne sauraient être placés en des mains plus sûres et plus expérimentées. Vous connaissez, comme moi, ses sentiments à votre égard.

Voter pour M. Chardon, c'est donc voter pour moi-même, et je considérerai son élection comme la plus belle de toutes les victoires que nous avons remportées ensemble.

Personnellement, je ne cesserai pas d'être ce que j'ai toujours été pour vous et vous pouvez compter sur mon absolu dévouement.

Docteur Battesti.

Nonza

M. le docteur Santelli adresse la lettre suivante aux électeurs de Nonza :

Vichy, le 17 juillet 1904.

Mes chers amis,

Malgré les sollicitations de plusieurs d'entre vous, je renonce à vous demander le renouvellement de mon mandat comme conseiller d'arrondissement.

Mon éloignement de la Corse et mon séjour définitif à Vichy m'empêchent de m'occuper des intérêts de notre canton.

Je vous réitère mes remerciements.

Docteur L. Santelli.

Notes de Balagne

Il fait chaud, diablement chaux, à ne pouvoir guère respirer, et tous les fronts ruissellent de gouttelettes tièdes. C'est une fin de printemps un peu trop estivale et, de notre mémoire, nous n'eûmes jamais, à pareille époque, à subir canicule aussi accablante.

Le soir, le long des grandes routes, blanches et poudreuses, s'en vont promener tous ceux que la journée interminable a retenus cloîtrés au logis. Nue jolie balancine, en une multitude de toilettes claires, fraîches et toujours provocantes, adorent sortir ces illusoires du soir, leur permettant mille douces réflexions... et aussi quelque rêve délicieux.

Franchement, les gentilles dames, ainsi que les beaux gars qui suivent à distance, ne sont pas les plus à se plaindre en cette période caniculaire de juillet. Sauf quelque petite ennuis ils doivent s'estimer fort heureux de n'être pas obligés d'affronter, comme beaucoup de mortels qui constituent la classe laborieuse et souffrante, les fatigues écrasantes qu'exigent en ce moment si les travaux des champs.

Comme toujours, dès l'aube jusqu'au soir, nos braves moissonneurs et nos courageuses moissonneuses se roidissent la peau, revenant chaque jour à la peine sans murmure ni révolte. Ils poussent même l'héroïsme jusqu'à donner l'illusion que pour eux ces sortes de travaux sont un amusement et ne cessent de fredonner les couplets les plus en vogue : « Viens Poupoule ! » tient le record à côté des *paghiella* traîchement inspirées, bien loin des noires idées qui, sous forme de revendications sociales, ont largement cours parmi les travailleurs de toute sorte des centres populeux et soi-disant civilisés, où éclatent fréquemment les grèves les plus malencontreuses.

Pourtant, le salaire n'est pas bien élevé ! mais les pauvres propriétaires ne peuvent donner davantage, leur budget à eux étant des plus chancelants sous la pression des lourds impôts qui augmentent tous les jours, et dont les récoltes, quoiqu'en puisse toujours dire les statistiques officielles, depuis de longues années, sont devenues des déboires successifs.

S.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Casanova Jean Etienne a été nommé gardien de la paix stagiaire à Paris.

— M. Fabiani Xavier a été nommé agent de police de l'agglomération lyonnaise.

— M. Tozza, commis principal à Fourgères, est nommé receveur des postes et télégraphes au bureau central de Brest.

— M. Rocchi, receveur des postes et télégraphes à Saint-Maurice en Trièves, passe à Hoyhon.

LA PEAU MAGIQUE

Nous nous racontâmes l'histoire d'un homme qui possédait une peau d'âne douée de qualités merveilleuses. Il n'avait qu'à exprimer un désir pour qu'il fût immédiatement exaucé ; mais au fur et à mesure de la demande des faveurs et de leur gratification, la peau se rétrécissait. Plus le désir était important, plus la peau diminuait, tandis que les faveurs de moindre importance ne la réduisaient que très peu. La peau de l'âne pourvoyait à tous les besoins de cet homme ; mais son désir devenant tellement amoindri qu'enfin il lui en restait à peine de quoi couvrir le revers de la main. Il ne lui restait plus qu'un désir à exprimer ; son dernier désir fut sincère. Mais une heure plus tard, il ne restait pour la moindre trace de la peau et son possesseur avait lui-même cessé de vivre !

Sans doute, ce petit conte lugubre n'est pas sans avoir sa morale qui, du reste, est très évidente. C'est que chacune de nos actions ou de nos pensées use une partie de la substance de notre organisme, de la même manière que nous ne saurions faire un pas sans user un peu de notre chaussure. C'est la fonction des aliments de réparer ces pertes ; mais vient d'être à même de remplir cette fonction, il faut qu'ils soient digérés, et il arrive parfois que nos organes ne peuvent remplir cette fonction ; de là l'existence et la répulsion universelle de la Tisane américaine des Shakers, dont M. Oscar Feuyan, pharmacien à Lille, est le propriétaire en France.

« Pendant plusieurs années j'ai souffert d'une maladie de l'estomac » ainsi s'exprimait Mme Vve Bigot dans une lettre datée du 17 août 1899, « les médecins l'appelaient dyspepsie ; et à dire vrai, je ressentais tous les symptômes de cette terrible maladie, surtout les maux de tête, les vomissements, l'inappétence et les douleurs après chaque repas. Je ne pus obtenir aucun soulagement à mes souffrances jusqu'au jour où je fis l'essai de la Tisane américaine des Shakers. Ce fut là qu'enfin notre médicament n'avait pu faire, la Tisane américaine des Shakers l'avait victorieusement accompli en me rendant promptement la santé. »

Deux ans lettre écrite deux années plus tard, le 21 avril 1901, de l'Hôtel de la Gare, à Sorgeres (Dordogne), Mme Bigot nous fait savoir que sa santé, depuis la date de sa guérison, n'a jamais cessé d'être parfaite.

La vingtième année ne peut rien de la jeunesse, mais beaucoup de la santé. L'un des plus grands triomphes de la science, c'est la Tisane américaine des Shakers, se rendre heureux auprès Mme Vve Bigot dit sa guérison, parce qu'il maintient l'organisme humain dans de saines conditions et accomplit ainsi le rêve des savants de tous les âges, c'est-à-dire, la prolongation de la vie.

Grève des pêcheurs

A la suite du refus du fermier de l'étang de Biguglia visant les conventions faites en 1901 par le syndicat des pêcheurs, ces derniers au nombre de 90 se sont réunis hier dans leur local, et après avoir pris connaissance des démarches faites auprès du fermier du dit étang et plusieurs observations présentées par leur président, les pêcheurs syndiqués ont voté la grève par 70 voix de majorité contre 20 abstentions.

Ils ont en outre nommé une commission qui se compose de Gualtalla Eugène, président ; Saugi Louis, Biasini Jean, Paolini Joseph, Profetti François, Mori Augustin.

Les pêcheurs ont décidé de se réunir dimanche à 9 heures du matin.

(Communiqué).

Mlle Borgo à l'Opéra

On lit dans le *Figaro* :

Mlle Borgo a chanté hier *Salammbô*, à l'improviste. A six heures elle était au Vésinet, croyant bien y passer tranquillement sa soirée, lorsqu'on vint avertir la jeune cantatrice qu'elle eût à revenir en toute hâte à Paris, Mlle Bréval venait en effet de prévenir que, prise d'un malaise subit, elle ne pourrait paraître en scène le soir.

Mlle Borgo n'a pas eu à regretter son retour précipité à Paris. Elle a fait un véritable tour de force, mais elle en a été récompensée par un gros succès. De l'avis unanime, le rôle de Salammbô convient à merveille à sa voix, à sa beauté et à son tempérament dramatique. Les chaleureux applaudissements qui ont salué son interprétation ont témoigné du grand plaisir des spectateurs et du cas tout particulier qu'ils faisaient du talent de la jeune cantatrice. Aux côtés de Mlle Borgo, M. Rousselière, vraiment remarquable dans le rôle de Matho, MM. Laffite, Bartet, Riddez Cilly, Delpouget, Dossilier ont eu leur bonne part des bravos.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 27 5 à midi, + 30 0 à 7 heures du soir, + 29 0 Maxima, + 31 4. Minima, + 24 2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm 5 à midi, 757 mm. 6 heures du soir, 757 mm. *Vent.* — Dans la matinée, O. léger.

Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à minuit : 0 mm.

∴

Ecole normale

M. Joseph Cesari, de l'académie de Lyon, a été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école normale supérieure, section des lettres.

∴

Services maritimes

On annonce que M. L'Hôte de Sélancy, gendre de M. Farinole, ancien sénateur, a été nommé agent de la Compagnie des nouveaux services maritimes de la Corse, à Nice.

∴

Distinction

Une médaille d'argent a été décernée à M. Petrolacci-Stephacopoli Elie Félix, docteur en médecine à Bône, médecin civil à l'hôpital de cette ville, en récompense de son courage et de son dévouement au cours de différentes épidémies.

∴

Brevet supérieur

Sur 10 candidats présentés à l'examen du brevet supérieur de garçons à Ajaccio, 14 ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales.

Voici leurs noms :

MM. Angelini — Calvia — Catoni — Cuneo — Giorgetti — Gradassi — Griscelli — Leandri — Lorenzi — Massei — Peretti F. — Peretti T. — Ponzo-di-Borgo — Usciati.

∴

Ecole navale

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Jean Cesari, reçu l'an dernier avec le numéro 2 à l'Ecole de médecine navale de Bordeaux, vient d'être reçu à son examen de fin d'année de pharmacie, avec la mention très-bien.

M. Jean Cesari est un ancien élève de notre lycée. Sincères félicitations.

∴

Gendarmerie

La gendarme Calmels, à Bastia, est nommé brigadier à Sainte-Lucie de Portovecchio.

Le gendarme Weissenbach, Sainte-Lucie de Tallano, est nom brigadier à Pontenovo.

Le brigadier Lecoanet, à Venn passe à Ajaccio.

Le brigadier Costa, à Sainte-Luc de Portovecchio, passe à Venzola ca.

∴

Examen de droit

C'est avec un réel plaisir que nou apprenons le brillant succès qu vient de remporter M. Pani Pu ciolilli devant la faculté d'Aix po sa première année de droit.

Toutes nos félicitations.

∴

Ecole d'agriculture

Nous sommes heureux de relev sur la liste des candidats définiti ment admis à suivre les cours l'école d'agriculture le nom de Fa biani Mathieu, frère de notre jeun collaborateur M. François Fabiani.

Le jeune Mathieu, seul élève pré senté et admis de l'école d'agricul ture, est le plus jeune des candi dats qui ont pris part au concours.

Nous envoyons au jeune lauréat à son directeur, le sympathique M. Boyer, et aux dignes professeurs qui viennent de donner déjà un preuve du dévouement qu'ils ap portent à bien faire travailler les élè ves qui leur sont confiés, nos bien sincères félicitations.

∴

Avis

On demande une nourrice, avec références. S'adresser au bureau du journal.

∴

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

∴

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Glacière Bastiaise

Malgré tout son bon vouloir, la Glacière Bastiaise a éprouvé quelques difficultés pour arriver à satisfaire la population, qui, par suite des chaleurs excessives, exigeait une forte consommation de glace.

Elle espère, néanmoins, à l'avenir, être en mesure de fournir à la ville la quantité de glace nécessaire ; mais, tout en maintenant le prix de 0.10 le kilo pour la glace de sa fabrication, elle se voit obligée d'élever à 0.15 le kilo le prix de la glace lui arrivant de Livourne.

On ne doit non plus s'étonner, si, par moments, on se trouve à court de glace, car ce fait se produit dans les plus grandes villes de France et d'Italie.

OCCASION

A céder de suite ou tout au moins avant les prochaines vendanges :

1° Une partie de vin rouge de table, bonne qualité, belle couleur et goût, garanti pur et naturel à l'analyse

à 26 francs l'hectolitre

2° Différentes parties de vins vieux et de choix, blancs et rouges, bouquet agréable

à 32 francs l'hectolitre

Les prix s'entendent pour des commandes d'au moins 100 litres prises en gare Bastia ou à l'entrepôt.

Il sera prêté la totalité nécessaire au transport et des facilités seront accordées pour le paiement.

Les échantillons seront envoyés franco.

Les personnes qui les désirent n'auront qu'à s'adresser à M. Biagini Orosie, 5, Avenue Carnot, à Bastia.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation

D'après l'*Echo de Paris* les japonais auraient fait un arrêt sur place depuis l'occupation de Kai Ping.

Depuis le 1er mai qu'il ont traversé le Yalou ils sont arrivés à Vafangoou le 2 juin. Vafangoou n'est qu'à 90 kilomètres de Kai-Ping. C'est donc une moyenne de 2 kilomètres par jour qu'ils ont parcouru.

C'est peu pour des soldats qui espèrent arriver à Saint Pétersbourg.

Du côté de Port-Arthur même hésitation même lenteur de la part de l'armée assiégeante.

Les écrivains militaires qui admirent l'habileté des manœuvres stratégiques des Japonais, la rapidité de leurs mouvements, leur audace, et qui veulent nous forcer à les admirer, devraient bien nous donner quelques explications sur les causes qui arrêtent ainsi l'armée japonaise dans sa marche en avant. Remarquable prudence, diront-ils, d'un état-major qui a tout combiné, tout calculé, tout prévu, et qui ne laisse rien au hasard. Il nous semble que la prudence et l'intérêt des armées japonaises, innombrables comme les grains de sable de la mer Jaune, seraient de frapper vite et fort, puisqu'elles le peuvent, et non pas de s'éterniser entre Kai-Ping et Inkéou ou Tachikiao, toujours à quinze kilomètres de ces deux positions !

Pour des généraux habitués à considérer Napoléon comme un conducteur d'armées bien au-dessous de sa réputation, et de Moltke comme un tacticien médiocre, ils manœuvrent avec une difficulté décevante. Ils devraient bien prendre pour modèles quelques-unes des marches exécutées par les armées du premier Empire, au lieu de nous servir leur éternel et enfantin mouvement tournant.

Cela marchait plus vite, il y a dix ans. Le 18 octobre 1894, le Mikado passait à Hiroshima la revue des troupes présentées par le maréchal Oyama, qui, le soir même, s'embarquaient pour aller prendre Port-Arthur. 16.564 hommes et 48 pièces de campagne, plus de 10.000 coolies étaient transportés par 48 bâtiments en trois groupes, protégés par 20 navires et 16 torpilleurs. Le 25 octobre, on touche à Takouchan, et l'on débarque à 50 kilomètres au nord de Pitsé-Ouo. On voudrait bien s'emparer de Port Arthur le 2 novembre, anniversaire du mikado, mais ce ne fut pas possible. Le 20, reconnaissance des approches et recherche des positions d'artillerie. Le 21, décisive journée : attaque de la place de droite, au centre et de gauche : suite du combat pendant la nuit. Le 22 au matin, prise de possession, complétée par l'occupation des forts sur le front de mer. Pertes des Japonais : 518 hommes hors de combat. C'était le bon temps !

Il n'était peut-être pas inutile de faire ces constatations. Si quelques-uns, en effet, se sont trop hâtés en prédisant le rapide écrasement des troupes japonaises, d'autres ont été plus imprudents encore en annonçant l'occupation de Moukden pour le 15 juillet et la prise de Port-Arthur pour le 15 juin.

La furia japonaise est une légende, et il est des rêves que l'homme, fût il Japonais, ne peut réaliser.

MANDCHOURIE

La 1re armée japonaise

Le correspondant du *Times* au quartier général de la 1re armée japonaise télégraphie :

L'armée japonaise est toujours inactive.

Les forces russes cantonnées au delà du défilé de Moco-Tien-Ling, ont été considérablement augmentées, mais n'ont pas l'air disposées à prendre l'offensive.

Nous avons eu dix jours de beau temps et attendons maintenant la pluie.

Le plan de la prochaine marche en avant de l'armée japonaise n'est pas encore arrêté.

Rapport officiel du chef d'Etat-major Sakaroff

On télégraphie de Liao-Yang à l'état-major général russe (Officiel) :

Durant la journée du 16 juillet nos chasseurs repoussèrent un poste ennemi occupant le village de Koumtchan.

La nuit du 15 au 16 juillet se passa tranquillement.

Le 15 juillet une reconnaissance renforcée fut opérée dans la direction du village de Mongonlou à 14 kilomètres au sud est de Tang-Si.

Il y a dans le défilé de Taling 3 000 japonais et un dépôt de vivres, à Oaan Kia-Pou-Taé se trouvent 4.000 hommes d'infanterie et un grand dépôt de vivre.

L'ennemi continue à fortifier les défilés intermédiaires entre ceux de Fen-Chouï-Ling et Mouo-Tsao-Ling.

AU JAPON

L'amiral Togo serait mort

On mande d'Antoung au *Daily News* :

Le bruit court avec persistance que l'amiral Togo serait mort.

L'escadre de Vladivostock

Croiseurs russes à la poursuite d'un transport japonais

On télégraphie de Hakodaté :

Trois croiseurs russes de l'escadre de Vladivostok passant par le détroit de Tsougarou entre le Nippon et l'île Yéso, gagnèrent l'Océan Pacifique se dirigeant vers la côte orientale du Japon.

Ils découvrirent un transport japonais dont on ne connaît pas le nom, qui fut aussitôt poursuivi.

Le vapeur japonais se voyant découvert, prit aussitôt la direction des côtes, mais il ne tarda pas à être gagné de vitesse par l'escadre russe qui le rejoignit à quelques milles du rivage.

On ignore le sort de ce navire.

Plusieurs torpilleurs japonais s'étant aperçus de la chasse qui était donnée au vapeur se mirent à la poursuite des croiseurs russes lesquels gagnèrent le large.

PORT ARTHUR

Une jonque forçant le blocus est capturée par les Japonais

On télégraphie de Tokio ;

Le contre-torpilleur japonais *Hayatori* a capturé une jonque portant à Tche-Fou un courrier de Port-Arthur.

On a trouvé sur cette jonque des lettres émanant des autorités russes et donnant des informations importantes sur la situation militaire et navale de Port-Arthur.

Nouvelles Maritimes

F M. Cancelin, mécanicien principal de 2e classe, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le contre-torpilleur *Lavoisier*, à la défense mobile de la Corse, en remplacement de M. Beaujard, promu mécanicien principal de 1re classe.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'incident des Evêques

Le Conseil s'est occupé de l'incident relatif aux évêques de Dijon et de Laval.

Le ministre des affaires étrangères a communiqué le texte de la note envoyée au Vatican demandant le retrait de quatre lettres adressées aux évêques de Laval et de Dijon, par les cardinaux Merry del Val et Vannutelli et le nonce Lorenzelli.

La réponse du pape à la note de M. Delcassé n'est pas encore parvenue à Paris.

La grève de Marseille

Le président du Conseil a entretenu ses collègues des nouveaux incidents survenus à Marseille, à la suite desquels les dockers ont déclaré la mise à l'index de la Compagnie des Transports Maritimes.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé **surgite** de l'expédition des affaires courantes.

La Grève de Marseille

Nouvelles difficultés Une Compagnie à l'index

de Marseille :

La Compagnie des transports maritimes n'acceptant pas les conditions des dockers d'Alger, le syndicat international des ouvriers du port a mis les chantiers de la Compagnie à l'index pour quatre jours.

Tirages financiers

Ville de Paris 1871

L'obligation 1.041 194 est sortie remboursable à 100.000 francs.

Les obligations 476 100 et 871 156 sont remboursables chacune à 50 000 francs.

L'Incident des Evêques et le Saint-Siège

Le cardinal Vannutelli, traversant la France pour se rendre en Irlande, a déclaré à un rédacteur du *Gaulois* que dans la question entre le Vatican et les évêques français, il s'agissait seulement de manquements à la discipline ecclésiastique.

Il a ensuite ajouté que le pape ne faisait qu'agir conformément aux règles imprescriptibles de l'Eglise, mais qu'il ne voulait pas en arriver à la dénonciation du Concordat.

L'Echo *de Paris* dit que l'Evêque de Laval est accusé de conduite scandaleuse.

Le dossier de l'affaire de Laval comprend trois pièces.

1° Lettre du cardinal Vannutelli à Mgr Geay, en date du 5 mai 1904.

L'évêque était avisé que « vu l'état de trouble du diocèse » il eût à donner sa démission.

2° Lettre du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat. Cette lettre est la reproduction officielle de la première.

3° Lettre du cardinal Merry del Val invitant l'évêque de Laval à comparaître le 22 juillet devant le Saint-Office, faute de quoi il devra cesser d'exercer sa juridiction épiscopale.

L'Evêque de Dijon, est accusé d'avoir soutenu l'abbé Loisy après sa condamnation.

Le dossier de Dijon contient deux pièces :

1° Lettre de Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, en date de janvier 1904, invitant l'évêque de Dijon, à ne pas procéder à des ordinations dans l'année.

2° Lettre du cardinal Merry del Val en date du 10 juillet courant enjoignant à Mgr Le Nordez d'avoir à comparaître le 27 juillet devant le Saint-Office, faute de quoi, il devra cesser d'exercer sa juridiction épiscopale.

En outre, les deux évêques auront sévèrement jugés pour avoir eu recours au pouvoir laïque contre le pouvoir religieux.

La politique religieuse DU GOUVERNEMENT

Demande d'Interpellation

M. Castellane, député des Basses-Alpes a écrit au président du Conseil, pour l'informer qu'il déposerait à la rentrée une demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement à l'égard du Vatican, et sur l'interprétation donnée au Concordat et aux articles organiques dans l'incident survenu entre le Saint Siège et les évêques de Dijon et de Laval.

Les Morts du Jour

M. Isambard

M. Isambard, député de l'Eure, est décédé ce matin.

Né à Pacy-sur-Eure, le 8 mars 1845, le docteur Isambard avait été élu pour la première fois en 1890. Depuis il n'a cessé de siéger à la Chambre où il faisait partie du groupe des républicains-radicaux.

L'anniversaire de Léon XIII

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Léon XIII, le Saint-Père a célébré ce matin une messe solennelle à Saint-Pierre.

Le secrétaire de l'ambassade de France y assistait.

SAISIE DE NAVIRES ANGLAIS par la Russie

Grande émotion à Londres

Le croiseur russe *Pétersbourg* a effectué dans le canal de Suez la saisie des navires de commerce anglais *Waipara* et *Malacca* qui se rendaient à Yokohama.

Le *Malacca* avait à bord des armes et des munitions pour le Japon.

Le *Waipara* après avoir été retenu quatre heures a pu continuer sa route.

La nouvelle de cet événement a produit la plus vive agitation en Angleterre.

Toute la presse anglaise proteste contre les agissements de la Russie et l'accuse d'avoir fait œuvre de piraterie et violé tous les traités en faisant traverser les Dardanelles à des navires de guerre sous le couvert du pavillon de commerce et qui croisent actuellement dans la mer Rouge.

Plusieurs journaux anglais réclament des mesures énergiques et immédiates.

La France et le Maroc

Le Petit Parisien dit que les pourparlers entre la France et l'Espagne au sujet du protectorat du Maroc prennent une mauvaise voie.

L'Espagne ne veut pas reconnaître la convention anglo-française qui serait contraire à ses intérêts.

Bourse de Paris

	19 juil.	20 juillet
Rente du 3 0/0 ancien	98.00	97.95
— 3 p. 0/0 nouveau	97.95	98.10

00353

AVIS DE DÉCÈS

M. François Benedetti, juge de paix à La Porta, et Mme Benedetti, née d'Angelis ;

Mlle Marie Benedetti ;

M. Augustin Damei et Mme Damei ;

Mme veuve Louis Benedetti ;

Mme veuve Jacques Damei ;

M. le comte Benedetti, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme la comtesse Benedetti ;

M. Pierre de Zerbi, ancien sous-préfet ;

M. Louis Flach, conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Flach ;

M. Etienne Damei et Mme Damei ;

M. Pierre Renucci, juge au tribunal civil de Marseille, et Mme Renucci ;

M. Rémi de Vilaire et Mme de Vilaire ;

M. Pierre Bonigul, receveur de l'enregistrement, et Mme Bonigul ;

M. Francois de Bonavita, avocat,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Vincent Benedetti

Vice Consul de France

leur frère, beau-frère, neveu et cousin germain, décédé le 19 juillet courant, dans sa 40e année.

Le jour et l'heure des obsèques seront indiqués dans un avis ultérieur.

La famille ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Le Jeudi 21 juillet 1904 à 9 heures du matin

dans les magasins Marinetti 6, Bd du Palais

VENTE aux enchères publiques

1° de Machines et matériel d'atelier.

2° d'un stock de bois d'ébénisterie.

Chambres complètes depuis 100 fr.

Pour renseignements s'adresser : François Maestracci, Agréé-Liquidateur, 2, rue Neuve Saint-Roch.

Mobilier à vendre pour cause de départ

Deux chambres à coucher.
Un salon.
Une salle à manger.
Bureau.
Cabinet de toilette, meubles de verandah, etc.

S'adresser villa des Anémones, tous les jours de 2 à 6 heures, sauf le dimanche.

TRANSPORTS DIRECTS entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de **BASTIA** pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL. Bastia

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.

Machines de luxe, machines brodeuses.

Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.

Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurtu, etc.

Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.

Les machines *Helvétia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.

La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix: 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

Le Docteur Vincenti
successeur de
Mme MASSEL, née WOOD, dentiste
a l'honneur de prévenir le public que son cabinet est ouvert, comme par le passé, du 1er au 9 de chaque mois, 1, rue de l'Opéra, au 1er étage, en face les magasins Orenga.
Mme Massel, née Wood reste attachée à son cabinet comme opératrice.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pinoto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.



L'un des rédacteurs gérant,
MATHIEU OLLAGNIER.

PÉTROLE
La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure noire
Un An.... 14 f. - Six Mois. 7 f. 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 16 gravures coloriées
Un An.... 22 f. - Six Mois. 11 f. 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS



OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la signature *J. PICOT*
Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX



VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ
A VENDRE
Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Pozzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.
S'adresser au bureau du journal.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours: **500** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie La Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 12, au 1er
Maison Benedetti



M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mêlée ne garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières autrefois à la santé pour la fabrication de fausses artificielles.

PAPIERS PEINTS
Ancienne maison ANTOINE FASCI
AZAMBERTI frères, successeurs
Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er, Bastia.
ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Prugne du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Librairie Ollagnier
Excellents Livres nouveaux à moitié Prix.
PETIT LARIVE et FLEURY
DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.
Édition Scolaire 3 f. 50 | Édition des Adultes 5 f.
HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71
par H. PAUL et Victor MARGUERITTE
Dessins CHAMEROT, Éditeur, 7, Rue de Furstemberg, Paris
Broché 2f. | Cartonné 2f50

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — VENDREDI, 22 JUILLET 1904 — N° 171

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	Trois mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE 00354

Elections au Conseil Général
du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(*Terranova et Furiani*)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(*Terravecchia*)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

Le CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI: Ste Madeleine, pénit.
SOLEIL : (heure astronomie)
Lever, 4 h. 15 m. — Coucher, 7 h. 01 m.
LUNE Pleine le 26 — Dernier quar, le 4.
FÊTE DE DEMAIN: Saint Appollinaire.

21 JUILLET

Syndicat et Commerçants

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

M. F. T. avec le talent que nous lui connaissons, prend en mains la défense des commerçants de notre ville qui vendent du soufre, du sulfate de cuivre et autres substances analogues, contre le Syndicat agricole, qui en vendant à ses adhérents ces mêmes substances préjudicierait, paraît-il, à ces commerçants.

M. F. T. saisit cette occasion pour proclamer que le commerce remplit une fonction sociale des plus nécessaires et qu'il serait impossible de supprimer.

C'est ce que nous ne contesterons pas. Dans la plupart des cas, le commerçant est un intermédiaire indispensable entre le producteur et le consommateur, ainsi qu'on le voit chez tous les peuples, depuis les plus barbares jusqu'aux plus civilisés. Il n'en est pas moins vrai que si cet intermédiaire pouvait être supprimé, si le producteur se trouvait directement en présence du consommateur, l'un et l'autre se partageraient le bénéfice aujourd'hui perçu par le négociant et qu'il y aurait de ce chef accroissement de la richesse sociale.

C'est donc là un but vers lequel il est permis de tendre, et dans l'état actuel des choses, cela ne peut se faire, nous le répétons, que pour un nombre très limité d'objets et dans certaines conditions spéciales. C'est ce que le Syndicat agricole de Bastia essaie de faire, à propos des objets dont nous avons parlé. Il croit avoir déjà réussi dans les proportions qu'il s'était assignées. Ce succès continuera-t-il ? On peut l'espérer.

Dans ce cas, qui pourrait se plaindre ? Certains commerçants seuls, et cela uniquement au point de vue de leurs intérêts particuliers en contradiction avec l'intérêt général.

Si, au contraire, le Syndicat ne devait pas continuer à réussir, les commerçants auraient encore bien moins le droit de se plaindre, puisqu'ils verraient les syndiqués eux-mêmes obligés de revenir à eux.

Nous défions qu'on échappe à ce dilemme.

M. F. T. relève à ce propos que, dernièrement, le soufre ayant manqué au Syndicat, quelques-uns des membres qui le composent ont été obligés de recourir aux commerçants. Il est vrai que le Syndicat agricole, pour ses débuts, s'est fait une loi de n'agir qu'avec une prudence extrême et pour cela d'éviter les grands approvisionnements dont une partie pourrait lui rester pour compte. Quelques-uns des syndiqués ayant négligé de faire au Syndicat leurs commandes en temps voulu, il s'est trouvé que l'on n'a pu faire droit à toutes les demandes. Les commerçants seraient-ils fondés à se plaindre de cette légère faute, si faute il y a, et elle serait, comme nous venons de le dire, le fait de quelques syndiqués et non pas de l'administration du Syndicat ? Les commerçants en ont profité, puisqu'ils ont pu vendre leur marchandise et la vendre à un prix élevé, ce qui était incontestablement leur droit, car nous ne sommes pas de ceux qui dans aucun cas s'élèvent contre le prix quel qu'il soit auquel un commerçant vend sa marchandise. Il lui est toujours loisible et permis de vendre aussi cher qu'il veut ou qu'il peut, s'il y trouve son intérêt. L'ignorance seule peut croire que les marchandises ont un prix en elles-mêmes. Les prix se déterminent uniquement par la plus ou moins grande abondance de la marchandise et par le plus ou moins de recherche dont elle est l'objet, par ce qu'on appelle en un mot la loi de l'offre et de la demande. Le commerçant agit dans son propre intérêt ; il encaisse pour son propre compte le plus fort bénéfice possible. Les associations syndicales font profiter leurs adhérents de ce bénéfice. C'est pourquoi elles remplissent une fonction sociale aussi utile pour le moins que celle remplie par le commerçant.

Liberté pour tous, liberté toujours. Telle est la véritable formule, en matière de commerce, comme pour bien d'autres choses.

De la liberté résulte le progrès, le progrès qui, on ne doit pas l'oublier, est souvent accompagné de souffrances pour quelques-uns. Les chemins de fer ont certainement porté préjudice aux entrepreneurs de charrois, comme ceux-ci avaient porté préjudice aux muletiers. Les associations syndicales pourront nuire à tel ou tel. Il suffit, pour leur pleine justification, qu'elles soient utiles au plus grand nombre.

Veuillez agréer, etc.

Un Membre du Syndicat agricole.

La Liberté individuelle

Vous me demandez, cher ami, la définition de la Liberté individuelle. Je ne puis mieux vous l'expliquer que par le résumé suivant que l'on trouve à la fin de l'Histoire abrégée de la Liberté individuelle, par L. Nigon de Berty :

« La liberté individuelle ne se réduit pas au droit de n'être arrêté ni détenu que dans les cas prévus par la Loi. La liberté de la personne comprend tous les droits personnels ; ainsi elle entraîne avec elle la faculté d'aller, de venir, d'exprimer ses pensées, d'exercer son industrie, de disposer de ses propriétés et de toutes ses actions, à la condition de ne point nuire à autrui et de se conformer aux lois.

» Par liberté individuelle j'entends, dit Lord John Russel, l'absence des entraves mises à des actions qui ne sont pas criminelles ; il faut y comprendre aussi l'absence de tous privilèges personnels exclusifs, tels que droits seigneuriaux, exemption de taxes, monopole des emplois civils et militaires, car ce qui est privilège pour l'un est une gêne et une exaction pour l'autre.

» En possession de la liberté individuelle, l'homme n'est jamais entièrement malheureux ; il conserve l'espérance de réparer les débris de sa fortune, et souffre plus patiemment les maux qui l'accablent.

» Sans liberté individuelle, son existence se décolore et se flétrit ; il n'a plus l'usage complet de ses facultés, il ne peut plus se servir, quand il lui plaît, de celle qui l'élève en quelque façon jusqu'à Dieu, de sa volonté ; souvent même il est contraint de faire ce qui ne lui convient pas.

» L'homme, plus ou moins dominé par son semblable, se traîne à sa remorque ; son esprit se rétrécit, son âme se dégrade, peu à peu sa vie se matérialise ; d'homme, il devient machine, devient esclave.

» Qu'est-ce qu'un esclave ? C'est, dit M. Ozaneaux, un homme qui n'est plus homme, une machine dévouée aux ordres d'un être fort, une volonté qui s'est évanouie dans une autre volonté, un corps ajouté à un autre corps.

» Telle est souvent la destinée du domestique de nos jours.

» Sans liberté individuelle, le citoyen perd encore la force de s'acquitter de ses devoirs ; pour les bien remplir, deux conditions sont de rigueur : vouloir et pouvoir.

» Tant qu'il demeure maître de ses passions, ses intentions sont loyales et pures ; mais divers obstacles l'arrêtent souvent au moment de les manifester ; le plus puissant de tous, c'est la crainte.

» Qu'elle soit inspirée par le despotisme d'un patron souverain, ou par la tyrannie d'un parti, ses effets sont à peu près les mêmes ; dès que la crainte a pénétré dans le cœur d'un homme, elle s'en saisit comme d'une proie ; c'est elle qui le pousse ou le retient, qui enflamme son zèle ou commande son silence ; elle l'absorbe tout entier, l'endurcit et étouffe en lui tous les sentiments généreux.

» La crainte met sans cesse les hommes aux prises avec leur intérêt personnel ; quelquefois même elle ébranle l'énergie des âmes le plus fortement trempées. La particulier tremble pour ses biens, sa liberté, son existence ; au fond de toutes ses pensées, il aperçoit la sinistre image d'une prison. Le fonctionnaire frémit à chaque instant d'effroi pour sa place, pour son avenir, pour celui de ses enfants ; il imite la prudence du pilote qui, avant d'agir, monte toujours sur le tillac afin d'examiner de quel côté le vent souffle.

» Que de lâchetés, que de bassesses viennent alors souiller le sanctuaire de la justice ! le témoin se parjure, le magistrat fait pencher sa balance au gré de son ambition, et le juré, épouvanté par la menace des factions, reste sourd à la voix de sa conscience.

» Partout l'égoïsme substitue ses froids calculs aux sublimes inspirations de l'honneur ; personne n'a plus le courage de son opinion ; les serments les plus sacrés sont foulés aux pieds ; les hommes abjurent insensiblement leur dignité. »

Toute addition à ce beau résumé serait nuisible à l'intelligence de cette remarquable philosophie dont la saine lecture réconforte l'âme et rehausse le courage de tout homme soucieux de sa propre dignité.

F. SERRA.

Ecole d'Administration

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été déclarés admissibles aux examens oraux d'admission à l'école d'administration en 1904 :

Stelli, sergent à la 7e section de commis et ouvriers militaires d'administration.
Moracchini sergent au 160e.
Versini, sergent au 41e.
Savelli, sergent au 111e.
Petrolacci, sergent au 160e.
Cordolliani, sergent major comptable à la prison militaire de Tunis.

CHRONIQUE CORSE

22 juillet 1746. — L'abbé Louis de Zerbi, que le comte Rivarola avait envoyé à la Cour de Savoie pour prier le roi de Sardaigne d'intervenir auprès du roi d'Angleterre, afin de le décider à maintenir en Corse un flotte de secours, arrive à Turin et est présenté au ministre de Sardaigne, Corsegno.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. le capitaine Guerrieri, du 3e régiment d'artillerie coloniale à Toulon, est appelé à servir en Cochinchine.

— M. le lieutenant Gherardi, du 5e régiment du génie, est nommé à la 1re classe.

— M. Campiglia Joseph-Antoine a été nommé gardien de Phare de 1re classe dans l'arrondissement maritime de Philippeville.

— M. le lieutenant de vaisseau Ratyé,

---

152 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE XIII.

LE DUEL DE CONVENANCE

(Suite)

Le baron de Ravignac secoua la tête d'un air approbateur.

— Voilà, dit-il, des jeunes gens qui montrent plus de bon sens qu'il n'est ordinaire d'en trouver dans ce siècle d'avocasserie.

En fidèle disciple de l'école impériale, le baron avait voué une haine particulière aux avocats que par dédaigrement il traitait d'idéologues, à l'exemple de Napoléon ; et, conséquence fort logique de cette antipathie, il eût préféré dix duels à un procès. Aussi donna-t-il le plus complet assentiment à l'expédition pacificatrice imaginée par son frère d'armes, lorsque celui-ci eut achevé de le mettre au courant de l'affaire.

Le déjeuner se passa sans incident digne d'être rapporté. Mélancolique et silencieux au début, Falconet s'anima peu à peu. Les éloges que donnaient à son héroïque résolution les deux soldats de l'empire, juges souverains en pareille matière, contribuèrent, non moins que les excellents vins du marquis, à le tirer de sa torpeur, et son courage, car au fond il n'en était pas complètement dépourvu, acheva de se dégourdir vers la fin du dessert.

— Il est midi sonné, dit-il inopinément après avoir achevé son café, il me semble que nous pourrions partir.

— Falconet, vous avez toute mon estime, s'écria M. de Roquefeuille en lui tendant la main.

— Partons, dit M. de Ravignac, qui se leva de table aussitôt.

Cet exemple fut suivi par les autres convives.

Ainsi que cela avait été convenu en déjeunant, le baron prit Raoul dans son coupé ; de son côté, M. de Roquefeuille monta dans le sien, où venait d'être serrée par son ordre une boîte longue et étroite contenant deux épées de combat. Lauberpin s'assit près de son oncle, et un instant après les deux voitures se mirent en chemin.

CHAPITRE VIII.

LE RENDEZ VOUS.

Deux heures après le départ du général de Roquefeuille et de ses trois convives pour le bois de Vincennes, une autre scène se passait à l'hôtel de Tours. Dans une espèce de salon assez convenablement meublé, M. Falconet se promenait à grands pas, les bras croisés sur la poitrine et les lèvres crispées par un sourire sardonique ; son petit œil démesurément pétillait comme un charbon ardent, et sa disgracieuse physionomie offrait une expression triomphante qui, loin de l'embellir, semblait en éclaircir la laideur.

A ces indices d'une satisfaction bourgeoise se mêlait une secrète impatience qui donnait à la démarche du maître de forges quelque chose de brusque et de saccadé. A chaque instant il regardait la pendule, et parfois il s'approchait de la fenêtre pour plonger dans la cour de l'hôtel un coup d'œil interrogateur, comme si par cette pantomime il eût espéré de hâter l'arrivée de la personne qu'il attendait.

Pour peu qu'il tarde encore, elle sera ici avant lui, finit-il par se dire avec dépit.

La crainte du vieillard ne fut pas réalisée. Un instant après le poste s'ouvrit et Georges Brousse entra dans le salon. Il serait difficile d'imaginer un contraste plus frappant que celui que présentaient en ce moment ces deux hommes. Autant le maître de forges, méchant as joie haineuse comme la vipère son venin, semblait alerte, dispos, prêt à mordre, autant le beau père de Lauro, blessé au cœur par la jeunesse, paraissait abattu, sombre et découragé.

— Je commençais à croire que vous n'aviez pas reçu mon billet, dit M. Falconet en accueillant son beau-frère avec un empressement que rendait plus remarquable la froideur qu'il lui avait montrée d'abord le jour précédent.

— On vient de me le remettre à l'instant, répondit Brousse laconiquement.

— Cependant je vous l'avais envoyé avant neuf heures par un exprès, reprit l'avare, à qui le fait d'employer un commissionnaire, au lieu d'écrire par la petite poste, était trop peu habituel pour qu'il le laissât passer inaperçu.

— J'étais sorti dès le matin pour notre affaire, et je ne suis rentré chez moi que tout à l'heure.

— Eh bien, le juge de paix ?

— Il ne sera libre qu'après-demain ; il faut donc attendre jusque-là.

— Cela vous contrarie ?

— Il me tarde d'en finir, dit Brousse d'une voix sourde.

— J'ai vu tout de suite sur votre physionomie que la chose n'allait pas à votre gré.

— Je l'avoue. La haine que m'inspire ce Lauberpin me fait paraître tout délai insupportable. Mais qu'avez-vous à me dire ?

— Asseyez-vous, répondit M. Falconet, Brousse s'assit.

— Vous ne me faites pas compliment de mon nouveau logement ? reprit le maître de forges en promenant autour de lui un regard de satisfaction vaniteuse.

— En effet, répondit Georges d'un air distrait, ce n'est pas ici que vous m'avez reçu hier. Vous avez changé de chambre ?

— La pièce où nous sommes n'est, parbleu, pas ma chambre : c'est bel et bien un salon. Il y a une entrée, comme vous avez pu le remarquer, et je couche ici à côté, ajouta l'avare en montrant une porte des fenêtres. Je suis ce que le tout me coûte ; mais une fois n'est pas coutume, et l'on ne reçoit pas tous les jours des visites comme celle que j'attends aujourd'hui.

(A suivre).

du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au commandant de la défense mobile à Rochefort.

Bulletin Financier

Paris, le 14 juillet 1904.

Le marché est ferme mais très calme. Notre Rente cependant est plus faible à 98 45 sur la menace d'un conflit avec le Vatican. Les Fonds Etrangers sont tous dans leurs cours précédents. Extérieure 86.85. Turc 86.37. Les fonds russes sont stationnaires. Peu de variations sur les Sociétés de Crédit.

Les valeurs industrielles et de transports n'enregistrent que des écarts insignifiants. Nouvelle baisse du Suez. Les Mines sont plutôt faibles.

Rappelons que le dépôt des actions de la Compagnie Transatlantique, en vue de l'Assemblée du 19 juillet, doit être effectué, pour être valable, au plus tard le 15 juillet. Il sera alloué à chaque actionnaire une prime de 2 frs par action présente ou représentée.

La Mozambique Mines, dont l'exploitation se présente sous les meilleurs auspices, met en vente 80.000 actions sur 250,000 qui composent le capital social. Pour se procurer ses titres, il faut s'adresser à l'Union Syndicale Financière, rue Saint-Lazare à Paris, qui les délivre au prix de 20 francs et donne tous renseignements complémentaires sur cette affaire.

Les Nos Grands Chemins sont salmes.

Les Elections Départementales

Corte

On nous communique la note suivante :

M. Pieraggi, maire ; MM. Lorenzi, conseiller d'arrondissement ; Grimaldi, avocat ; Donobili, docteur en médecine : ces trois derniers candidats au Conseil général, dans un but d'apaisement, et faisant abstraction de toute considération personnelle, ont offert d'un commun accord la candidature à M. J.-B. Gaulfucci, directeur des postes en retraite. M. J.-B. Gaulfucci, touché par cette offre aussi cordiale que spontanée, s'est empressé d'accepter la candidature qui lui était offerte. Il sera donc le seul candidat de la conciliation.

M. Gaelfucci a pour concurrent M. Mignocci, conseiller général sortant.

Calacuccia

Dans un but d'apaisement, les maires du canton de Calacuccia, ainsi que les candidats : MM. Louis Siméon de Boochberg, Prosper Albertini et Acquaviva, avocat à Corte, ont offert la candidature à M. Chaleil, député de Calvi.

Levie

M. le docteur Maestrati, conseiller général sortant, a pour concurrent M. J. de Peretti, publiciste à Nice.

La Porta

M. Giannorsi, conseiller d'arrondissement sortant, adresse aux électeurs de La Porta la circulaire suivante :

Chers Concitoyens,

Le 31 juillet vous aurez à élire votre représentant au Conseil d'arrondissement.

Je suis heureux, en vous demandant le renouvellement de mon mandat, que les événements politiques qui se sont succédé durant ces dernières années dans notre département me donnent l'occasion de pouvoir m'adresser aujourd'hui, en toute confiance, au parti républicain de notre canton. Ce n'est donc plus en nouveau venu que je sollicite les suffrages de ceux dont le souci et les intérêts les portent à faire triompher la cause républicaine.

Le désintéressement dont je vous ai donné la preuve jusqu'ici, m'est un sûr garant que je ne ferai pas un appel vain à vos consciences.

Soucieux des intérêts de nos communes et pénétré de leurs besoins que mon genre de vie m'appelle chaque jour à connaître, j'aurai à cœur de joindre mes efforts à ceux de nos représentants, plus en contact, d'ailleurs, avec l'administration, pour attirer plus particulièrement son attention sur notre canton, et avec eux du fond de cœur je vous crie :

En avant et pour la République !

Vive le canton d'Ampugnani !

LOUIS GIANNORSI,
Conseiller sortant.

Luri

Une réunion a été tenue à Luri mercredi soir, à laquelle assistaient trois maires et des représentants du parti républicain.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité.

Inspirés par notre profond attachement à la cause républicaine si fermement défendue par le vaillant député de Bastia, et soucieux des besoins généraux du canton, nous avions offert à plusieurs reprises à M. le colonel Astima le renouvellement de son mandat de conseiller général.

Nous espérions toujours une réponse favorable, mais, en même temps que par nous, le colonel Astima était vivement sollicité par ses amis de Cervione et, malgré nos instances réitérées, il a dû opter définitivement pour son propre canton, où l'appellent certaines nécessités politiques d'un intérêt supérieur.

Nous nous inclinons devant cette décision, quoique contraire à nos désirs, mais dont nous sommes les premiers à reconnaître l'importance et la légitimité.

En présence de cet état de choses, n'écoutant que notre devoir et résolus à combattre énergiquement dans notre canton la réaction et le candidat qu'elle soutient, nous nous sommes réunis pour envisager à nouveau la situation, et à l'unanimité nous avons acclamé la candidature fougueusement républicaine de M. Biasini Félix, de Pino.

Nous adressons un pressant appel aux électeurs du canton de Luri en faveur de notre candidat, qui est digne à tous les points de vue de leur confiance, et qui est capable de réduire à néant l'œuvre néfaste entreprise par ces ennemis cachés de la République, qui ne prennent le titre de républicain que pour mieux la combattre.

(Suivent les signatures).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OLETTA. — Jeudi, 14 juillet, a coïncidé, dans notre commune, avec la Fête Nationale, une fête particulière exceptionnellement brillante organisée à l'occasion de l'achèvement du gros œuvre de la charmante villa que construit en ce moment M. A. Peretti, le jeune et distingué architecte bastiais, pour M. Marinacce-Cavallace, vice-consul de France à Tanger.

A midi, un banquet, suivi de bal, réunissait sous la présidence de MM. Peretti et Behr, ce dernier représentant la famille, tous les collaborateurs de l'œuvre, au nombre d'environ quarante.

Le soir, coups de boîtes, feux d'artifice, illuminations avec flammes de bengale, verres de couleur, lanternes vénitiennes.

La nouvelle construction avait pris aux lumières un aspect féerique. La tour carrée qui en fait partie se détachait admirablement sur le fond sombre du ciel, surmontée qu'elle était elle-même d'une sorte de tour Eiffel à trois étages richement illuminés.

La population qui était accourue en foule pour jouir du spectacle, a été reconduite en musique jusqu'à la place Neuve. Ainsi finit cette belle fête, dont on se souviendra longtemps à Oletta, et même dans le Nebbio.

⁂

AJACCIO. — M. Cottoni, commis des postes et télégraphes à Ajaccio, est nommé commis principal au même bureau.

Nous lui adressons toutes nos félicitations pour cette promotion justifiée par de longs et sérieux services.

⁂

SARTENE. — Mlle Louise Varese, sœur de M. l'Agent-Voyer d'arrondissement, a été emportée par une cruelle maladie qui depuis longtemps laissait présager un dénouement fatal.

Elle était réellement bonne, très sympathique, très dévouée à la famille. Son affection pour son frère et sa belle-sœur n'avait pas de bornes. Aussi sont-ils inconsolables d'une pareille perte.

La population de Sartene, qui tient en grande estime M. l'agent voyer Varese, a pris part en masse à son deuil en accompagnant le cercueil jusqu'au champ du dernier repos.

Nous adressons à M. Varese et à sa famille l'expression de nos douloureuses sympathies.

⁂

ZALANA. — Un violent orage, accompagné de rafales de grêle poussée par un vent du nord-ouest, s'est abattu sur la contrée dans la journée de mardi.

Les grêlons avaient le grosseur des œufs de perdrix. Après le passage du cyclone les enfants les ramassaient comme des bonbons ; c'étaient de véritables morceaux de glace.

Les vignes qui promettaient si bien, laissent espérer une compensation à la récolte des céréales qui a été très mauvaise, ont été mutilées et fortement endommagées. Les jardins ont été dévastés. Les châtaigniers ont beaucoup souffert.

De tous les fruits, les prunes, reines-claude, seront très abondantes. Les pêches et les pommes au contraire seront rares.

⁂

AZZANA. — M. Alphonse Nicolai, maire d'Azzana, a été désigné pour remplir les fonctions de ministère public près le tribunal de simple police du canton de Sallce.

⁂

CASSANO. — L'examen du certificat d'études primaires a eu lieu à Calvi le deux du courant. Les épreuves furent, paraît-il, difficiles et les examinateurs assez exigents : les jeunes A. Carlotti, N. Colombani, B Polloni, E. Marsalli, J.-M. Orsatelli, L. Polloni, de l'école de Cassano, ont été définitivement reçus à cet examen.

Nos meilleures félicitations à ces jeunes élèves dont le succès a récompensé le travail. Et surtout, nos félicitations les plus vives à M. Emanuelli, notre jeune et sympathique instituteur, qui par son énergie et son travail, a eu, en moins d'un an et demi qu'il est dans notre commune obtenir ce beau résultat, prouvant, à l'évidence, que l'école de Cassano, naguère si inférieure, si décriée, s'est relevée et rivalisera avec les meilleures écoles de la circonscription.

⁂

ALTIANI. — Le conseil municipal de notre commune a voté un crédit de 40 fr., en faveur de la bibliothèque scolaire.

⁂

MEZZANA. — M. Battistelli Charles-Antoine a été nommé garde-champêtre de la commune de Valle di Mezzana, en remplacement de M. Marchetti François.

⁂

AJACCIO. — Hier, vers 9 heures du matin, un accident des plus graves est venu jeter la consternation au sein des ouvriers qui travaillent à la construction de la maison Maglioli. Un des ouvriers, le nommé Mattei Paul, un jeune homme travailleur et intelligent, occupé à placer un marbre pour terrasse, au troisième étage de la dite maison, est tombé et s'est fait plusieurs blessures à la tête et en différentes parties du corps.

Mattei a été soigné à la pharmacie Casta. Son état est très grave.

⁂

PENTA-DI-CASINCA. — M. Suzzarini Mathieu, jeune prêtre ordonné, vient d'être nommé vicaire à San Martino-di-Lota. L'abbé Suzzarini est un jeune ecclésiastique intelligent, instruit, très bon pour tout le monde. Il a toutes les qualités voulues pour faire un excellent prêtre.

Nous lui souhaitons longue vie et beaucoup de succès dans sa carrière.

⁂

POGGIO-MEZZANA. — On annonce le mariage de Mlle Marcantei Grâce-Marie, la toute jeune et charmante fille de M. Marcantei et de Mme Marcantei, née Limperani, avec M. Campana, le distingué et sympathique directeur de l'école de Loreto-di-Casinca.

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

⁂

VOLPAJOLA. — La société corse pour le traitement des bois, à Barchetta, a fait don à l'école mixte de ce hameau, de 6 tables-bancs, de 2 banquettes, de 2 tableaux noirs.

⁂

SOLENZARA. — Mme veuve Renucci Catherine a été nommée débitante de tabacs de la régie et de poudres à feu, en remplacement de M. Lorenzoni, décédé.

LE RETOUR D'AGE

L'ELIXIR DE VIRGINIE qui guérit les varices, la phlébite, la varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge ; hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubs ou digestifs et nerveux, constipation. Paris, 7, rue de la Tuiserie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Syrdahl.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Casanova Joseph, professeur à l'école municipale professionnelle Diderot, à Paris, 20 ans de services, 1.857 francs.

Castellani Simon, adjudant, 32 ans 5 mois 11 jours de services, 1.038 francs.

Mme de Rocca-Serra veuve Girolami, la mari receveur des contributions indirectes, 29 ans 11 mois 17 jours de services, 866 fr.

Orioulli veuve Battistini, le mari capitaine des douanes, 35 ans 1 mois 25 jours de services, 1.100 francs.

Peretti Marie-Joséphine veuve Franchi, le mari préposé des douanes, 28 ans 27 jours de services, 330 francs.

Fabiani Rose veuve Vaissière, le mari surveillant chef de 1re classe des établissements pénitentiaires, décédé titulaire d'une pension, 707 francs.

Mattei Joseph Napoléon, surveillant de 1re classe des établissements pénitentiaires, 38 ans 10 mois 26 jours de services, 1.574 fr.

Société Protectrice des Animaux, de Paris

Relevé sur le palmarès de l'année 1904, qui vient de nous parvenir, les noms de :

MM. Colonna d'Istria, commissaire spécial à Paris, médaille de vermeil.

Pietri Paul, sous-brigadier à Paris, id.

Marchetti César, commissaire spécial à Paris, médaille d'argent.

Jean Casabianca, publiciste à Torcy, id.

Marenco, agent des contributions à Adia (Algérie), inventeur d'une marque boucle d'oreille, médaille de bronze.

Paoli Pierre, à Rio Salado (Algérie), id.

Mucchielli Marc, à Paris, id.

Colteilloni Marie, à Olmeto di Tuda, mention honorable.

Susini Paul, à Nozières (Ardèche), id.

Susini Albert, à St-Arnaud (Algérie), id.

Palazzi, cocher à Paris, id., avec prime.

Guidoni F.-M., gardien de la paix à Paris, id.

Un collier d'honneur a été décerné à « Stop, » chien appartenant à M. Bartoli, capitaine aux chasseurs alpins. Le brave animal avait, dans la nuit du 24 février, par un froid de 16 degrés, servi d'éclaireur à une petite troupe précipitée par une avalanche dans un abîme et ramené à la lumière les infortunés après 15 heures d'angoisse.

Cela prouve, une fois de plus, que les bêtes nous rendent au centuple le bien que nous leur faisons. Mais allez faire comprendre cela au charretier, qui surcharge et maltraite ses bêtes en public, et qui vous répond, quand vous lui en faites poliment l'observation : Ces animaux m'appartiennent ; (et la rue aussi, sans doute), ils n'avaient qu'à ne pas se faire mulet !... Textuel, et sans réplique, n'est-il pas vrai ? Et quelle preuve de la supériorité de certains hommes sur les animaux !

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 27·5 à midi, + 30·8. à 7 heures du soir, + 29 2 *Maxima*, + 31·7. *Minima*, + 24·. *Baromètre.* — 7 heures du matin, 760 mm2 à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 760 mm. *Vent.* — Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, E. faible. *Etat du ciel*, découvert. *Pluviomètre*, à midi : 0 mm.

⁂

A l'arrivée

Par le paquebot de Nice est arrivé notre excellent confrère, M. J. de Peretti della Rocca, rédacteur en chef du *Réveil de la Montagne* et de *Nice-Mondain*, avec son jeune fils, qui vient de subir brillamment ses examens du baccalauréat.

M. de Peretti della Rocca, cédant aux instances de ses amis, se rend à Levie, où il se présente aux prochaines élections pour le Conseil général.

⁂

La mission tunisienne

La mission tunisienne qui s'est rendue au Maroc, sous la direction de M. Reguault, est composée de M. Luret, contrôleur civil ; MM. Gaudiani et Berti, contrôleurs suppléants, auxquels sont adjoints MM. Segain, Dormet, Peyssonel et Forcioli.

Ces fonctionnaires se sont embarqués pour Tanger le 7 juillet, sur le vapeur *Adria*, de la Compagnie Austro-Hongroise.

⁂

Portraits au pastel

M. le professeur Penso, si connu dans notre ville pour avoir exécuté de magnifiques portraits au pastel, et qui s'est définitivement établi à Rome, passera quelques semaines à Bastia afin de terminer divers portraits et prendre au besoin de nouvelles commandes.

M. Penso a eu le portrait de la reine Victoria admis à l'Exposition de Rome, et ce tableau, reçu à l'unanimité, a été acquis par la reine Marguerite qui l'a fait placer dans son salon d'honneur.

Ce fait en dit assez par lui-même sans que nous ayons besoin de complimenter l'artiste.

⁂

Fêtes de la Citadelle

Demain, samedi, à 8 heures et demie du soir, sur la place Guasco, de jeunes amateurs donneront une représentation de *Napoléon*, en quatre parties : Napoléon et le Pape, Napoléon à Waterloo, Mort de Napoléon, Apothéose.

⁂

Etudes supérieures

Un télégramme de Marseille nous annonce que M. Agostini Pierre a été reçu au certificat d'études supérieures des sciences physiques et naturelles et a obtenu la mention assez bien.

Toutes nos félicitations à notre jeune concitoyen.

⁂

Au Port

Le brick français *Apollon*, capitaine Antonini, est arrivé de Cassis, avec marchandises diverses.

— Le vapeur *Balkan*, cap. Manfredi, est arrivé de Livourne avec 65 passagers.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Gaubert, est arrivé de Nice avec passagers.

⁂

Avis

On demande une nourrice, avec références. S'adresser au bureau du journal.

⁂

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ou bien à la Pharmacie Scaglia, à Ajaccio.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en flacons et en demi litres, au prix de 3 francs le litre. Pharmacie Gentil, 5, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Avis

Le Cabinet de dentiste de M. le docteur Vincenti, rue de l'Opéra, sera fermé jusqu'au 1er novembre prochain.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 1, au 3e étage.

⁂

Avis

A partir du 10 courant l'Eau minérale de Caldane sera vendue sous 1fl au lieu de 3.

S'adresser au Bazar Universel, boulevard Paoli, 23.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soigneusement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00355

La Situation

Les Russes semblent d'après les dernières dépêches émanant de Tokio dessiner un mouvement de recul au Nord de Tachi-Kiao.

Ce mouvement n'aurait rien d'invraisemblable car il ne faut pas s'attendre à un choc, à une grande bataille dans la région de Kai-Ping ou de Tachi-Kiao ou même Kai-cheng. Une défaite russe sur l'un de ces points pourrait se changer en désastre.

D'autre part ce mouvement de recul s'expliquerait encore par le resserrement de l'aile droite de l'armée de Kuroki qui se rapproche graduellement de la voie ferrée Kai-Teheng-Liao-Yang, ce qui oblige Kauropatkine à remonter plus au nord de façon à parer toute tentative dirigée sur les communications russes.

Cette version donnée par l'état major japonais semble en contradiction avec les rapports officiels de Sakaroff, lesquels démontrent que sur toute la ligne Kai-Ping Liao-Yang, les troupes russes sont en contact. Au nord et à l'est de Kai-Ping et de Tachikiao comme aux environs de Simoutcheng les troupes russe ont des engagements fréquents avec l'armée du général Oku. De même plus haut au nord-est de Liao Yang, Kouropatkine barre autant qu'il le peut les troupes de Kuroki.

Une dépêche de Kouropatkine, que nous reproduisons plus bas rend compte d'une tentative offensive faite le 17 par les russes au delà de Ta-Ouan dans la direction générale de Feng-Hoang-Teheng.

Une seule division russe, la 6e, paraît avoir pris part à ce mouvement ; le général Trousow qui la commandait au début de la guerre, a été rappelé et elle est actuellement sous les ordres du général Kachtalinski. Les Japonais disposaient de forces supérieures, que la marche précipitée des affaires ne paraît pas avoir permis aux Russes de reconnaître avec détail. Dès le début de la journée, leur colonne principale se trouvait débordée par la droite ; leur artillerie de *campagne*, une fois de plus, demeurait inactive dans une région où du canon de *montagne* est indispensablement nécessaire ; enfin, les Japonais poursuivaient, toujours sur la droite russe, le long d'une vallée secondaire, un mouvement tournant qui menaçait Ta-Ouan même et faisait mine de couper aux Russes leur retraite vers Yan-Tse-Ling.

Le résultat de cette malheureuse affaire est plus de mille hommes hors de combat, la perte du carrefour de Ta-Ouan, et l'avance du gros japonais jusqu'à la rivière de Lang-Ho.

Pour le général Kachtalinski, que ses qualités font employer aux expéditions d'avant-garde, et qu'elles exposent aux échaffourées, c'est une épreuve pareille à celle qu'il subit aux bords du Yalou ; pour le général de Keller, heureux jusqu'à présent dans ses opérations, c'est un revers qui coupe sa veine et le fait compagnon d'infortune des généraux Zassoulitch et Stackelberg.

MANDCHOURIE

L'Attaque de Mouo-Tien-Ling PAR LES RUSSES

Rapport officiel du général Kouropatkine

Le général Kouropatkine télégraphie de Liao-Yang (officiel) :

Le 16 juillet, on avait décidé d'opérer une marche en avant contre l'ennemi dans la direction de Lien-Chan Konan et Mouo-Tien-Ling.

Le général Keller avait reçu l'ordre d'agir suivant les forces de l'ennemi que nous ignorions.

La colonne d'attaque forte de 18 bataillons avec 12 canons fut placée sous les ordres du général Kachtalinsky.

Le 16 à 10 heures du soir la tête de colonne dépassa Ta-Ouan et délogea à la baïonnette l'avant-garde japonaise sur la route de Lan-Ho-Ling.

Les Japonais évacuèrent pendant la nuit les défilés du Temple et de Stackailing qui furent occupés par nos troupes.

Le 17 juillet vers trois heures du matin, les Japonais occupèrent en forces considérables avec une nombreuse artillerie les massifs montagneux du Sud sur le flanc gauche de notre colonne qui fut débordée.

Le général Kachtalinsky fit avant pour déloger l'ennemi, mais sa tentative échoua, car ses canons de campagne ne purent entrer en jeu, à cause des conditions du terrain.

Vers huit heures du matin, le général Keller fit avancer les réserves pour dégager la colonne débordée.

Arrivé à la ligne d'avant-garde, le général Keller trouva des forces ennemies tellement grandes qu'il ordonna de ramener les troupes en arrière.

Les troupes se retirèrent pas à pas en ordre parfait.

Vers midi, l'offensive de l'ennemi se dessina et ne prit fin qu'à trois heures.

La marche en avant des Japonais fut arrêtée dans la vallée de Lan-Hos.

Les pertes ne sont pas encore connues. Le général Keller rapporte qu'elles surpassent 1.000 hommes.

Attaque Japonaise repoussée

On télégraphie du quartier général de Liao-Yang :

Les Japonais attaquèrent les positions des Russes, le 18 juillet à Tascn-Tchos.

L'attaque fut repoussée.

Les Japonais durent se retirer précipitamment après avoir essuyé de grandes pertes.

Dans leur mouvement de retraite accompli en désordre, ils abandonnèrent aux Russes 10 pièces de canon.

L'Escadre de Vladivostock

Vapeur Japonais coulé

On télégraphie de Tokio à Londres :

Les croiseurs *Russia*, *Rurik* et *Gromoboi* de l'escadre de Vladivostock, ont rencontré dans leur raid d'hier un petit vapeur japonais qui a été coulé.

L'équipage a été sauvé.

PORT ARTHUR

Où est la flotte japonaise

On télégraphie de Tien-Tsin à Rome, 22 juillet :

Pendant ces dix derniers jours la flotte japonaise s'est tenue éloignée de Port-Arthur.

Quelques contre-torpilleurs japonais seulement ont apparu au large du port de temps à autre.

La base navale de l'escadre japonaise serait depuis quelque temps le port coréen Fusan, où des vaisseaux de guerre ont été aperçus à plusieurs reprises.

De ce point l'escadre peut plus facilement se porter au secours de l'amiral Kamimoura contre l'escadre de Vladivostock.

LA SAISIE DU « MALACCA »

Protestation de l'Angleterre

de Saint-Pétersbourg :

L'ambassadeur d'Angleterre à St-Pétersbourg a remis au cabinet russe une énergique protestation de son gouvernement contre la saisie du vapeur anglais *Malacca*, et exige la libération immédiate du navire.

Tous les journaux anglais continuent à réclamer une prompte satisfaction pour l'Angleterre.

Ils demandent que des mesures énergiques soient prises contre la Russie si pleine satisfaction n'est pas immédiatement donnée.

La Subvention de la Corse

Sur les fonds de subventions accordées aux départements pour l'année 1905, par le ministère de l'intérieur, la Corse obtient une somme de 237.800 francs.

Élections Départementales

Les électeurs des cantons de Vico et de Petreto-Bicchisano sont convoqués pour le 14 août, à l'effet d'élire un membre du conseil général, en remplacement de M. Maracciole, décédé, et de M. Guiderdoni, pharmacien, dont l'élection a été annulée.

Le vol Luiggi

Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné les nommés Coudex et Salomon à 1 an de prison, reconnus coupables du vol des titres appartenant à M. le président Luiggi, lors de la catastrophe du *Liban*.

Mariage princier

Le *Journal* mentionne le bruit du mariage du prince Victor avec la princesse Clémentine de Belgique.

L'Incident des Evêques et le Saint-Siège

Le *Matin* dit que le président du Conseil a télégraphié au préfet de la Mayenne que la démission de l'Evêque de Laval mettrait le gouvernement dans une fausse situation. L'Evêque avouerait ainsi sa culpabilité et n'aurait plus droit à la bienveillance de l'Etat.

⁂

Les organes officieux du Vatican continuent à être très réservés sur l'incident survenu entre la France et le St-Siège.

Ils se bornent à insérer les télégrammes des agences sur le conflit.

On voit que le mot d'ordre est de ne pas entrer en polémique et de laisser les événements s'accomplir.

A LONDRES

Le cardinal Vannutelli

On télégraphie de Londres :

Le cardinal Vannutelli arrivé ici mardi soir, est parti aujourd'hui pour l'Irlande.

Bourse de Paris

	20 juil.	21 juillet
Rente 3 0,0 amort.	97.95	98 05
— 3 p. 0/0 ancienne	98.10	98.05

LIVORNO

PALACE HOTEL

(PALAIS FABBRICOTTI)

Vis-à-vis des RR. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Prix variant entre 10 et 15 francs par jour. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc

C. SPAINI & C.

Glacière Bastiaise

Malgré tout son bon vouloir, la Glacière Bastiaise a éprouvé quelques difficultés pour arriver à satisfaire la population, qui, par suite des chaleurs excessives, exigeait une forte consommation de glace.

Elle espère, néanmoins, à l'avenir, être en mesure de fournir à la ville la quantité de glace nécessaire ; mais, tout en maintenant le prix du 0,10 le kilo pour la glace de sa fabrication, elle se voit obligée d'élever à 0 15 le kilo le prix de la glace lui arrivant de Livourne.

On ne doit non plus s'étonner, si, par moments, on se trouve à court de glace, car ce fait se produit dans les plus grandes villes de France et d'Italie.

Mobilier à vendre

pour cause de départ

Deux chambres à coucher.
Un salon.
Une salle à manger.
Bureau.
Cabinet de toilette, meubles de verandah, etc.

S'adresser villa des Anémones, tous les jours de 2 à 6 heures, sauf le dimanche.

PIANOS ET MUSIQUE

Accords et Réparations

Ventes, Achat, Location, Echange
Mandolines, Guitares
Accessoires de Musique

M. MARIUS BLANC, accordeur réparateur de pianos, de la manufacture de pianos Boisselot, de Marseille, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il est de retour du Continent et qu'il vient de créer un magasin de pianos et de musique à AJACCIO, PLACE DES PALMIERS, 1.

M. Blanc se charge des accords de pianos et harmoniums, et des réparations les plus importantes qui seront faites avec le plus grand soin et aux mêmes prix que sur le Continent.

CHOCOLAT MENIER

La Mutualité et les Pharmaciens

On a dit que notre époque était l'époque de la Mutualité ; les Pharmaciens de Bastia nous en donnent aujourd'hui un nouvel exemple. Ils se sont entendus pour faire des achats collectifs de matières premières, drogues et spécialités pharmaceutiques, et cette entente a pour premier résultat celui de baisser les prix des médicaments d'une façon très-sensible. Les pharmaciens veulent, en effet, faire profiter leur clientèle des prix avantageux qu'ils ont ainsi obtenus. A partir de ce jour, les malades trouveront donc dans les pharmacies de Bastia, des médicaments comme par le passé, d'une pureté absolue, mais à des prix aussi bas que possible. Donnons quelques exemples :

Acide Borique pris par kilogr. . . 1 fr. 10 le kil. — Antipyrine de Knorr. . . . 0,10 le gramme, etc., etc. De même pour la plupart des spécialités et eaux minérales :

Cealtar Saponiné Lebeuf, le flacon. . .	1.40	Sirop Rami, le flacon	2.25
Phosphatine Falières, la boîte	1.90	Tisane des Shakers, le flacon	3.50
Pilules Suisses id.	1.10	Eau de Janos, la bouteille	0.60
Sedlitz Chanteaud, le flacon	1.40	Eau de Vichy St-Yorre, la bouteille . .	0.45

Le reste à l'avenant, ce qui convaincra le public que pour s'approvisionner de médicaments frais, bien préparés et à bon marché, il n'est pas nécessaire de s'adresser aux grades pharmacies commerciales.

ÉTABLISSEMENTS

L.-N. MATTEI & Cie

BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent *CIGARE MATTEI* ou ne pas fumer

29e ANNÉE — SAMEDI, 23 JUILLET 1904 — N° 172

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00356

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(*Terranova et Furiani*)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(*Terravecchia*)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Appollinaire.
SOLEIL : (entre radieux)
Lever, 4 h. 10 m. — Coucher, 7 h. 00 m.
Lune Pleine le 26 — Dernier quar., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Cristine.

22 JUILLET

La Nouvelle Corse

Par un soir évocateur du sanglant et triste passé de la Corse où je sentais l'âme des ancêtres courir dans mes veines en un feu violent, ne pouvant ni lire ni travailler, je fixais par m'accouder à ma fenêtre. Le ciel sombre pesait sur la terre comme un sinistre complot. Aucune étoile. Sous mes yeux, à gauche, un jardin abandonné, plein d'ombres noires, était secoué, dans ses arbres, par un vent chargé de pluie et d'effluves électriques, tandis qu'à droite un terrain en apparaissait, dans la nuit, comme un gouffre de ténèbres où tout semblait se confondre dans les flots d'un néant sans fond et sans clarté.

A de longs intervalles, cependant, des éclairs lointains allumaient, un moment, l'horizon, pour le laisser encore plus impénétrable, plus impossible et plus sinistre. Dans ce quartier retiré d'Auteuil la rumeur vague de la ville venait s'éteindre comme un flot assourdi, et il était tard. Dormir ! Ah oui ! lorsqu'aux tempes le sang bat comme une tempête, lorsque les nerfs tendus tressaillent au moindre son dans l'ivresse magnétique, dormir n'est pas possible ! Et je demeurai là, suspendu aux vivantes visions projetées par moi-même, aux vivantes visions du passé de la Corse.

D'abord, je vis notre île dans une clarté palpitante, les plaines couvertes de pâturages où paissaient les tranquilles troupeaux de nos pères vivant dans la joie de l'abondance et de la paix, travaillant sans fatigue, à la culture des céréales et des vignes, jouant sur des pipeaux des airs doux et naïfs ou chantant leurs amours claires comme l'eau des sources, et simples et profondes comme la couleur bleue de l'azur. Aucune bête féroce à combattre ! aucun élément naturel à redouter ! Les côteaux resplendissaient au soleil sous l'or vivant des orangers et des vignes et, çà et là, les moissons mouvantes se balançaient ainsi que les flots de la mer. Les femmes, d'une noblesse native et belles à force d'insouciance et de santé, délicates pour avoir respiré l'odeur des menthes, des myrtes et des roses sauvages, et fortes pour avoir aspiré l'air pur de la mer et des montagnes et pour s'être baignées longtemps à la clarté vivifiante du soleil, allaient, en chantant, puiser l'eau aux fontaines argentines, et, le soir, dansaient, sur les gazons et sur les bruyères, en agitant des branches vertes d'olivier et de bruyères en fleurs.

Et puis ? Et puis, voilà que toute cette beauté, tout ce bonheur de vivre sont découverts par des aventuriers de la mer qui ont abandonné leur patrie pour chercher ailleurs la fortune qui hantait leurs esprits avides. Inaptes au travail, ils n'avaient vécu, chez eux, que de combats et de rapines, prenant aux simples et aux faibles, les fruits de leurs labeurs, car ils étaient pillards et dévastateurs comme tous ceux qui ne connaissant pas la peine et la joie du travail s'enivrent de destruction et de tueries.

Et je voyais nos ancêtres sans armes fuir vers les monts en poussant leurs troupeaux et tomber sous le fer meurtrier en défendant leurs femmes, leurs sœurs et leurs filles contre les barbares guerriers.

Or, notre sol envahi et foulé par les sandales d'airain, les Corses ne connurent plus que la douleur des luttes sans merci. Il leur fallut apprendre la science des armes, et, dès lors, les traces de la guerre vinrent briser l'harmonie de leur radieuse existence. D'abord, ce furent les cruels Africains qui n'y importèrent que la fureur du massacre ; mais des Phocéens chassés de leurs terres par les Perses vinrent y abriter la vie industrieuse et savante de la civilisation grecque et tempérèrent par leur présence pacifique la rage guerrière des Sarrazins.

Et ce fut Rome conquérante qui pesant de son gant de fer sur la face du monde et voulant des esclaves pour ses patriciens, ses soldats, ses orateurs et ses poètes, ravagea la sauvage Gaule et vint en Corse pour y opérer des prises de récoltes abondantes, faute de pouvoir asservir à l'esclavage nos pères qui plutôt que de ployer à cette triste condition préféraient se laisser mourir de faim.

Et cette vision d'actes violents sur la Corse se prolongea longtemps, longtemps avec les combats héroïques contre Gênes la cruelle et l'astucieuse pour aboutir, enfin, à l'annexion vers la terre française.

Et là, l'imagination s'arrêta pour faire place à la réalité. Que nous est-il resté de tout ce passé de rage inféconde de la guerre ? Notre sang n'est brûlé parmi les soucis et les violences, l'exaspération des deuils sanglants, les vins trompeurs des victoires insatisfaites, l'oubli du travail qui vivifie les cœurs et donne la sérénité de l'esprit.

Et puis vint le mirage d'une civilisation prometteuse de bonheur et qui vida le pays des diverses énergies. Les Corses s'en allèrent vers les continents en quête de places, mal conseillés par ceux qui pour atteindre aux honneurs et à l'argent versent la corruption dans les âmes simples et les empoisonnent de toutes les îles des villes menteuses.

Mais après cette course du passé jusqu'au présent, les yeux de mon esprit regardèrent l'avenir. Quel sera-t-il cet avenir ? Comment recréer une nouvelle Corse ? Quoi, ne pourrait-on pas, par le travail qui régénère, fonder, enfin, le bonheur dans ce pays qui fut si malheureux ? Laisserons-nous subsister les embûches de sang qui restent dressées sous nos pas ? Sachant que le sang qui tourmente nos veines nous vient d'un passé hérissé de glaives et illuminé sinistrement de coups de feu, ne chercherons-nous pas à réfréner nos colères et nos gestes ? Tel qui se connaît peut mieux guider sa volonté et détourner le courant de la fatalité. Que faudrait-il pour apaiser notre tempérament ? Peu de chose. Il faudrait regarder les armes comme des objets odieux, avoir le courage moral de les reléguer dans les coins les plus obscurs de la maison et se dépouiller ainsi, matériellement, du vieil homme à l'odeur de carnage. Et puis mettre les outils de travail, les serpes, les pelles et les pioches, en évidence, les faire reluire, les rendre tentants et, ensuite, prendre l'habitude d'en avoir un contact avec soi et passer ses colères et ses fureurs en remuant la terre, en poussant la charrue, en fauchant les blés au milieu de l'ivresse du travail qui équilibre les forces, console de tout, et trouve la récompense en soi-même.

Eh quoi, sommes-nous devenus si faibles que nous ayons besoin d'encouragements pour accomplir nos devoirs ?

Avons-nous des cœurs d'esclaves pour en vouloir de dignités que par des génuflexions, par des intrigues basses ou par la fraude ? Ne saurons-nous rebâtir la forteresse de l'honneur et du travail à la place des distilleries de l'alcool et des officines électorales ? Que demain, tous ces hommes qui s'avilissent dans l'inaction travaillent seulement sept heures par jour avec méthode, et la Corse, dans quelques années, sera l'une des plus riches contrées du monde !

Et pendant que toutes ces pensées me hantaient et prenaient corps en moi-même, la nuit s'enfuyait peu à peu de l'horizon. Une aube claire blanchissait les cimes des arbres et les toits des maisons. Les oiseaux éveillés se mirent à faire résonner l'azur des branches. J'aspirai à longs traits l'air du matin afin de calmer ma fièvre et, tranquille, avec l'espoir au cœur, j'attendis que l'aurore s'élargit dans le ciel, les yeux fixés vers le soleil nouveau.

S. PIERRE MASSONI.

UNE FÊTE AU VILLAGE

Depuis longtemps on l'attendait avec impatience, ce jour fascinateur du 14 juillet. Non pas qu'il y eût, au village, un redoublement de ferveur patriotique, mais bien plutôt par curiosité, simple curiosité, car il devait y avoir une réjouissance nouvelle, un spectacle inattendu..... un feu d'artifice !

On s'était abordé la veille avec, aux lèvres, cette question : « Est-il donc arrivé ? » Et comme une pluie fine s'était mise à tomber, le matin, les enfants anxieux disaient : « Pourvu que les fusées partent ! »

..... Or, avec de grands pétillements lumineux, lançant en une parabole gracieuse leurs mille points brillants vers le ciel, les fusées partaient l'une après l'autre.

Des éclats de voix joyeuses, de bons rires francs accompagnaient leur fuite, s'adoucissaient, parfois, en un murmure admirateur pour reprendre ensuite, plus accentués, plus sonores, lorsque, lasses de leur vol, les fusées revenaient vers la terre en une pluie de paillettes d'or.

Oh ! ces fusées ! Il y en avait de bleues, de blanches, de multicolores, qui retombaient en un bouquet d'étoiles ! Elles sillonnaient l'air tantôt droites, à peine infléchies, tantôt sinueuses comme la foudre, ou sifflantes comme une légion de serpents irrités.

Un accordéon faisait entendre une *Marseillaise* ou des mélodies interrompues fréquemment ; les enfants criaient, trouvant cette façon de manifester leur joie plus communicative et plus bruyante. Ils couraient de ci, de là, à la recherche des roseaux enflammés qui venaient s'abattre sur le sol avec la rapidité d'une flèche.

Les gens sérieux, assis sur le seuil des portes, penchés sur le bord illuminé des fenêtres ou échelonnés le long du mur de la place publique, échangeaient des réflexions curieuses, des mots piquants, pleins d'humour. C'était un feu roulant de fusées et d'esprit !

Un moment de silence se faisait parfois : une pièce importante allait partir ; les gamins s'approchaient intrépides ; on regardait : un soleil s'allumait, tournait avec lenteur, accélérait son allure, s'embrasait, et tout à coup, avec un bruit de tonnerre lançait des torrents de feu ! De jolies lueurs éclairaient, soudain, le paysage, rougissant ou verdissant, tour à tour, les toits pointus des maisons, jetant une teinte de rêve sur la nature endormie.

..... Et ce fut ainsi jusqu'à l'heure où

---

53 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES BERNARD

par LÉON QUATRENNE

LIVRE II

CHAPITRE XI

(Suite)

A ce moment Louis sortit de l'immeuble ; il ne vit ni sa femme ni son frère qui probablement s'étaient retirés à l'écart.

Marie continua :

— Eh bien ! n'est-ce pas mon mari qui sort de votre maison ? et Madame Louis Bernard, folle de jalousie, laissant le jeune professeur comme pétrifié par ce qu'il venait d'apprendre, s'enfuit dans la direction de son hôtel.

Aussitôt après le départ du député, Georgette brisée par la frayeur que lui avait causée la venue de son beau-frère chez elle, et par la honte que les injures de Marie lui avait fait monter au front, se laissa tomber sur un fauteuil.

— Que vais-je dire à Lucien pour me défendre ? Ne va-t-il pas me gronder d'avoir attendu ce scandale pour lui faire l'aveu de l'ignoble conduite de son frère ?

Cette femme, dans sa jalousie qu'elle croit bien juste, ne va-t-elle pas crier à qui voudra l'entendre que je suis la maîtresse de son mari ? Ah ! pour Lucien, quelle douleur, quel chagrin ! lui, pour qui l'honneur est tout.

Mais s'il n'allait pas me croire,... et Georgette n'eut pas le temps de terminer son monologue. Titubant comme un homme ivre et ne sachant trop ce qu'il faisait, Lucien était monté chez lui ; et, tout en marchant, il murmurait : « Georgette qu'avez-vous fait. » Il arriva ainsi à la chambre de sa femme qui, nous l'avons dit, ne l'attendait pas si tôt. Celle-ci pressentit un malheur, elle aperçut le visage livide de son mari, et dans sa douleur elle ne put que s'écrier : Lucien !

Cette exclamation confirma le jeune homme dans ce que sa belle sœur venait de lui apprendre. La mémoire lui revint tout à coup, et d'une voix dans laquelle on sentait les reproches longtemps contenus, il répondit.

— Malheureuse ! qu'avez-vous fait ? Vous ! me tromper ! Oh !

Georgette s'attendait si peu à ce reproche, à ce manque de confiance en elle, à ce doute à sa vertu, qu'elle n'éleva même pas la voix pour se défendre.

Se défendre ? pourquoi la ferait-elle, maintenant ? Son mari avait douté de son amour.

Lucien poursuivit : — Quand connaissant votre affection pour Louis, qui alors marié ne pouvait plus être votre époux, je vous ai offert mon nom, j'espérais que vous auriez assez de vertu, tout au moins assez d'honnêteté pour m'être fidèle si vous consentiez à devenir ma femme.

Ce consentement, vous me l'avez donné de plein gré, de votre seule volonté, j'imagine. Qui vous a forcée à devenir Mme Bernard ; ce n'est pas votre père je pense, car il a peut-être lui, encore quelque estime pour son devoir.

Alors, Madame, pourquoi m'avoir jeté ce déshonneur à la face ! Me suis-je conduit en misérable avec vous ! Vous ai-je séquestrée, martyrisée, privée de liberté, que suis-je moi ? Seulement, sans souci du nom que vous portez, sans respect pour vous même, loin de pâlir sous l'insulte que vous aviez reçue de mon frère, lorsqu'il ne tint pas sa promesse qu'il vous avait faite de vous épouser, vous avez pardonné l'injure, et vous vous êtes livrée sans honte à celui qui, demain, se rira de vous.

Mais qui êtes-vous donc, oh ! femme ! de quelle boue est donc pétrie votre âme, que les choses les plus sacrées ne sont que fumées pour vous. Oh ! honte ! Oh ! mépris ! femmes telles, vous n'êtes rien pour moi. Lucien eut pu parler longtemps encore, Georgette n'entendait pas..

— Il doute, il a douté de moi, murmurait-elle. Elle sortit de la chambre, folle, plus morte que vive ; elle prit son manteau, se coiffa machinalement et partit.

Où allait-elle ? Chez son père, lui seul pouvait avoir confiance en son enfant.

Lorsque Mme Lucien Bernard fut arrivée chez M. Lecroix, elle lui fit tout d'une traite le récit fidèle de ce qui s'était passé entre elle et Louis, depuis le premier jour où ce dernier avait risqué ses odieuses attaques. Elle lui narra les obsédantes répétées dont elle avait été l'objet, ses craintes si son beau frère s'obstinait à la poursuivre de ses assiduités, son désespoir devant cette ignoble conduite, enfin ce qui l'avait empêchée de le bâtonner auprès de son mari. Elle raconta aussi avec beaucoup de peine l'apparition de Marie Dufresne, et les injures qu'elle en avait reçues ; puis, cette injure mille fois plus douloureuse pour elle, les reproches cruels de Lucien, reproches d'autant plus amers, qu'elle était bien loin de s'y attendre.

Et lorsque la première émotion fut passée :

— Qu'a-t-on dit à ton mari ? demanda M. Lecroix.

— Rien. Je n'ai pas relevé cette accusation ; ma fierté indignée s'y est opposée. Lui ! me croire coupable ? Ecouter ces calomnies ?

— Tout ne semblait-il pas contre toi, chère enfant ? Va ! un l'accuse pas, le meilleur des époux en aurait fait autant.

— Alors toi, mon père, tu ne me crois donc pas, dit Georgette épouvantée par ces mots.

— Si, ma fille. Mais moi je te juge avec les yeux d'un père qui connaît tous les replis de ton cœur, pour l'avoir formé, tandis que Lucien t'a jugée comme un amant, et comme tel avec la jalousie que lui inspire tout son amour pour toi.

— Cet amour me tuera donc ? Ah, cher père, viens à mon aide, car dans mon cerveau troublé, je sens une telle confusion, qu'il me semble que je vais perdre la raison.

(*A suivre*).

la dernière fusée retombant s'éteignit ! Les lumières peu à peu disparurent et, dans les maisons closes, pleines d'ombre, sous les paupières alourdies de sommeil, passèrent, encore une fois, des lueurs d'aurores, des traînées de soleils lointains et de fugitives visions d'étoiles !

PICCOLINA.

Campile, 15 juillet 1904.

Les Travaux du Nouveau Port

Le ministre des travaux publics en envoyant à M. le Préfet, il y a quelques semaines, le dossier complet relatif aux travaux du Nouveau Port, l'invitait à notifier à la Chambre de commerce que la mise en adjudication était subordonnée à la réalisation de l'emprunt de 650 000 francs et au versement préalable de la somme de 100 000 francs.

M. le Président de la Chambre de commerce, dont le zèle est infassable malgré le poids des années, a apporté tellement d'activité dans cette affaire que l'emprunt a été réalisé sans retard avec le Crédit Foncier, et que le 15 de ce mois le versement des 100.000 francs a été effectué, et récépissé en a été transmis à M. le Préfet.

Dans les trois jours du versement la mise en adjudication devait être annoncée.

Les Bastiais attendent avec impatience la réalisation des engagements ministériels.

Bulletin Financier

Paris, le 19 juillet 1904.

Le trimestre 1 qui avait marqué la clôture précédente n'est accentué à l'ouverture et la faiblesse est restée la note dominante de la séance d'aujourd'hui. Les Fonds d'Etat sont en nouvelle réaction. Notre Rente recule à 97.87 contre 98.02. L'Extérieure et le Turc reviennent tous deux à 85.30. Les Grandes Sociétés de Crédit ouvrent une bonne tenue. Crédit Lyonnais 1.124, Comptoir d'Escompte 608, Société Générale 625, Crédit Foncier 679.

Les valeurs industrielles et de transports sont hésitantes. Le Suez fléchit à 4.812. Les valeurs russes sont plus lourdes ainsi que le marché sud-africain.

Les capitalistes désireux de se procurer des actions de la Mexambique Mines Ld doivent se hâter de s'adresser à l'Union Syndicale Financière, rue Saint-Lazare à Paris, qui n'en possède plus qu'un petit nombre qu'elle cède au prix de 2 francs. Etant donnée la grande supériorité de rendement des mines du district de Manica, ces titres semblent devoir donner des bénéfices beaucoup plus avantageux que les meilleures mines du Transvaal.

Obligations Françaises irrigatrices.

Informations Corses

23 juillet 1768. — Les Génois et les Français s'étant brouillés à cause des jésuites du Paraguay que Gênes avait autorisés à aller s'établir en Corse, Barbaggio en profita pour tenter de s'emparer de Calvi. Malheureusement il en fut empêché par une troupe génoise et dût abandonner son projet.

Election de Meria

Meria, 21 juillet 1904.

Au Directeur du Petit Bastiais.

Je m'étais proposé de ne plus abuser de l'hospitalité de vos colonnes pour répondre aux assertions de M. l'avocat Antonetti, mais devant son insistance à vouloir dénaturer les faits qui ont marqué l'élection de Meria, je ne puis lui laisser le dernier mot.

Me Antonetti, qui ne peut se consoler de l'échec que les inscrits maritimes lui ont infligé le 10 juillet, compte sur son talent dans l'art de la chicane pour impressionner le public en sa faveur. Aussi, il parle d'actes de brutalité, commis, d'après lui, par mes amis, et j'aurais moi-même, paraît-il, prédité des menaces de mort.

En fait d'actes de brutalité, ce que l'on peut reprocher à M. l'avocat Antonetti, ne lui en déplaise, c'est d'avoir subrepticement ruyé de la liste électorale de la commune — et ce, de connivence avec son frère le juge de paix — 45 citoyens, tous nés à Meria, y résidant et y payant l'impôt ; il les a remplacés par autant d'étrangers dont pas un ne figure sur les rôles.

Croyez-vous que cet acte manque de brutalité révoltante ? Pensez donc ! attenter aux droits civiques de 45 électeurs, c'est avoir la main un peu lourde ; mais cet holocauste était nécessaire : il fallait immoler tous ces braves gens pour conserver l'écharpe municipale.

Je n'ignore pas que pour justifier son acte, Me Antonetti se retranche derrière le principe sacro-saint de l'autorité de la chose jugée, mais nous verrons si les tribunaux *compétents* partagent son avis.

Quant aux menaces de mort, Me Antonetti, elles n'existent que dans votre imagination, et peut-être celles qui furent proférées contre vous à Speloncate, il y a quelques années retentissent encore à vos oreilles.

Il me revient cependant que des menaces de ce genre ont été proférées dans notre commune à la date du 27 avril dernier, mais elles le furent à votre instigation et à celle de votre frère par deux étrangers armés — deux repris de justice pour sûr — qui faillirent mettre ce jour-là le village à feu et à sang.

Vous ne me démentirez pas, j'espère, car une enquête a établi le fait.

Je suis étonné que vous me parliez d'armes à feu, vous, Maître Antonetti, qui avez osé présider le scrutin du 12 juin avec un revolver et un poignard dans votre serviette.

Le but que vous poursuivez est celui de renverser les rôles et donner à croire que ce sont mes amis qui ont arbitrairement renvoyé les opérations du 1er mai et 12 juin, mais vous n'y réussirez pas, car l'arrêté abusif que vous avez pris le 20 mai est là pour vous donner tort. A chaque tour de scrutin vous avez demandé à être protégé par des gendarmes ; le 10 juillet il y en avait 18 placés sous les ordres d'un brigadier, d'un maréchal des logis et d'un capitaine. Ces hommes d'honneur ont reçu du hommage à notre correction.

Osez-les vous prétendre, Monsieur l'Avocat, que le témoignage de ces soldats dont quelques-uns portent fièrement l'étoile des braves, puisse être suspecté ?

Les dernières opérations électorales ont été présidées par M. le commissaire spécial Giannoni. Voulez-vous que nous en rapportions à ce que disent ces bons et loyaux soldats et à ce qui peut avoir été rapporté par cet honorable fonctionnaire pour ce qui a trait à la journée du 10 juillet ?

Je me soumets d'avance au verdict de ce jury d'honneur. Et maintenant, Monsieur, je vous serai bien obligé si vous vouliez me laisser la paix.

Veuillez m'excuser, etc.

P. les Inscrits maritimes de Meria,
L. Président, A.-F. Ouasn.

Fêtes Populaires de la Haute-Ville

2e Liste de souscription

MM. Auguste Gaudin, maire, 5 fr. ; Anonyme, 2 ; colonel Astima, 1 ; Balbi Joseph ; Archiprêtre de Saint-Jean, 1 ; Anonyme, 1 ; Pieve 1 ; abbé Zattara, 0 fr. 50 ; Raffalli, employé à la recette municipale, 1 ; Le Figaro de l'Empereur, 0.50 ; Benetti Nicolas, marchand de fer, 1 ; Zattara, employé de commerce, 1 ; Donsimoni J., 1 ; Bertochi J., 1 ; Benetti Joseph, 1 ; Panlucci J., 1.

Total de la 2e liste 19 fr. 75.

Avis & Communications

Pigeons Voyageurs-Touristes. — MM. les membres du dit groupe sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir de 8 à 9 heures dans leur local habituel.

Ordre du jour : Perception de cotisations, dispositions à prendre à l'occasion de la prochaine excursion.

Le Président, Serisier.

Comité des fêtes de la Haute-Ville. — Les membres du comité des 16 et de la Haute-Ville sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi 23 du courant à 8 heures du soir, dans le local habituel, rue Saint-Joseph, 7.

Ordre du jour : Formation du comité. On est prié d'être exact.

L'Administrateur, Martin Rinieri.

Les Elections Départementales

Calacuccia

M. Albertini Quilicus, docteur en droit, maintient sa candidature républicaine aux élections départementales, qui vont avoir lieu le 31 juillet courant.

Pero-Casevecchie

M. P.-J. Grasco, de Talasani, pose sa candidature républicaine indépendante à l'élection du conseil d'arrondissement.

Omessa

Corte, le 21 juillet 1904.

Au Directeur du Petit Bastiais.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien réserver l'hospitalité de votre estimable journal aux quelques lignes qui suivent :

En relisant ma lettre à mes amis du canton d'Omessa, j'ai eu l'appréhension qu'elle pourrait être mal interprétée et je tiens à y revenir brièvement pour bien préciser ma pensée.

Je n'ai eu nullement l'intention de patronner la candidature de M. Chardon, qui a par lui-même une situation trop considérable dans le canton d'Omessa. J'ai voulu simplement marquer mes préférences, exprimer tout le plaisir qu'elle me causait et la désigner aux suffrages de mes amis que j'avais le devoir d'éclairer.

Avec mes remerciements, etc.

Docteur BATTESTI.

Prunelli-di-Fiumorbo

M. Don-Pierre Casabianca, conseiller général sortant, a adressé la circulaire suivante aux électeurs du canton de Prunelli-di-Fiumorbo :

Chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter de vos libres suffrages le renouvellement du mandat que vous avez bien voulu me confier en 1892 et en 1898.

Désireux de vous mettre à même de juger de la façon dont je me suis acquitté de la défense de vos intérêts, je vous soumets les différentes motions que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée départementale.

Au point de vue de l'intérêt général, j'ai déposé les propositions suivantes :

1. Assainissement de la côte orientale ;
2. Achèvement de notre réseau ferré et nomination d'une commission spéciale chargée de s'entendre avec les propriétaires des terrains à exproprier ;
3. Modification du règlement du 12 avril 1893, accordant aux agents verbalisateurs une prime de dix francs pour chaque condamnation prononcée pour délit de chasse, et retour à l'ancien système pour le colportage du gibier (merles, grives, etc.) ;
4. Demande tendant à obtenir l'autorisation pour les communes d'employer une partie de leurs prestations à l'entretien de leurs chemins ruraux ;
5. Demande de libre parcours, pour un laps de temps déterminé, dans les forêts domaniales ;
6. Amélioration de nos services maritimes postaux ;
7. Demande de relèvement du traitement des instituteurs, égalité des traitements d'instituteurs et d'institutrices, avancement périodique et régulier ;
8. Demande que les écorces de chênes-lièges et les charbons de bois soient compris au nombre des marchandises warantables.

Au point de vue purement cantonal je me suis préoccupé des besoins particuliers de chacune des Communes de notre cher canton.

A. Commune de Ventiseri. — 1. Erection du hameau Chies en commune ; 2. Ouverture d'un chemin vicinal entre le hameau de Chies et Ventiseri. (La municipalité a été invitée à faire connaître les ressources dont elle pourrait disposer pour couvrir sa quote-part de dépense) ; 3. Création d'une école mixte à Travo ; 4. Construction d'un groupe scolaire ; 5. Empierrement du chemin d'intérêt commun n. 24. (La non réalisation de l'emprunt de 8.500 francs voté par la Commune a été la seule cause pour laquelle ces travaux n'ont pas été compris au programme de 1904). 6. Classement du chemin d'intérêt commun n. 25.

B. Commune de Solaro. — 1. Construction d'un groupe scolaire, 2. Création d'une école mixte à Listinghello ; 3. Subvention pour réparation au canal d'irrigation ;

C. Commune de Serra. — 1. Chemin vicinal pour relier cette commune à la route départementale n. 3 ; 2. Demande d'une subvention pour la réfection du pont du chemin reliant Auia et Pietrapola.

D. Commune de Prunelli. — 1. Création d'une brigade mixte et transfert de la lieutenance de gendarmerie ; 2. Ouverture du chemin vicinal ordinaire n. 1, reliant Prunelli à la route forestière n. 7. (Ce projet est en état et fera certainement partie du prochain programme) ; 3. Classement du chemin vicinal ordinaire de Bibi-Maggiore à Prunelli, comme prolongement du chemin d'intérêt commun n. 25 ; 4. Demande de bolins aux lettres à Morta et à Casanoux ; 6. Fontaine-Abreuvoir à Arnaro ;

E. Commune d'Isolaccio. — 1. Réfection de la passerelle du Tribaldo, 2 Demande pour la construction d'une passerelle et la création d'une boîte aux lettres à Algajola ; 3. Ouverture du chemin vicinal ordinaire n. 1, reliant San-Gavino à Pietrapola ; 4. Création d'une école mixte à Pietrapola et dédoublement de l'école mixte de San-Gavino ; 5. Subvention à la route départementale n. 3 ; 6. Reclassement comme chemin d'intérêt commun du tronçon de Bibi-Maggiore à Isolaccio 7. Subvention pour le canal d'arrosage ; 8. Exection du hameau de San-Gavino en commune ; 9. Fontaine-Abreuvoir à Acciani.

F. Enfin pour celles de ces communes qui y sont intéressées ; 1. Régularisation et fixation des lits des rivières de Fiumorbo, Abatesco et Travo ; 2. Demande d'adduction d'eau potable à Migliacciaro, Casamozza, Mignataja et Travo.

Telles sont les principales questions que j'ai cru devoir soumettre au Conseil Général et dont je poursuivrai énergiquement la solution si vous daignez m'honorer de nouveau de votre confiance.

Profondément dévoué à la République, je m'engage formellement devant vous à prêter à l'administration le concours le plus désintéressé, convaincu que les intérêts et la prospérité de notre chère Corse sont liés à l'action bienfaisante du Gouvernement de la République.

Vive le Fiumorbo !
Vive la Corse !
Vive la République !

DON-PIERRE CASABIANCA,
Conseiller Général sortant,
Membre de la Commission départementale.

La moitié des femmes du monde prend les Pilules Pink. Toutes les femmes, les jeunes filles qui ont des joues pâles,



des yeux cernés, qui paraissent maigries et ne sollicitent le regard que pour y lire un sentiment de compassion, sont celles qui ne prennent pas les

PILULES PINK

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt Gabiu et Cie, pharmacien, rue Ballu, Paris. 3 50 la boîte, 17 50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 22 2 à midi, + 31 4. à 7 heures du soir, + 28 5 Maxima, + 32°8, Minima, + 24-5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mms à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, O. faible.

Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Baccalauréat

M. Moracchini a été définitivement reçu au baccalauréat moderne, 1re partie, devant la faculté d'Aix.

M. Armand Dussol a été reçu au baccalauréat moderne, 2e partie, philosophie.

Fêtes de la Citadelle

Aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie du soir, sur la place Guasco, de jeunes amateurs donneront une représentation de *Napoléon*, en quatre parties : Napoléon et le Pape, Napoléon à Waterloo, Mort de Napoléon, Apothéose.

Brevet supérieur

Mlle. Campana, Marini et Ottaviani ont subi les examens du brevet supérieur à Aix, et ont été déclarés admissibles aux épreuves orales.

Institut agronomique

M. Casanova a été définitivement admis à l'Institut national agronomique, à la suite du concours de 1904.

Licence en droit

MM. Ghoerdrant, Guiderdoni, Leca, Musso et Tomasi ont été déclarés admissibles à la licence en droit devant la faculté d'Aix.

— Ont été admis en 1re année de licence, MM. Airic, Malaspina, Grisoli, Mari, Mattei, Pecciolelli ;

— En 2e année, MM. Giudicelli, Campi, Vesperini.

Au Port

Le vapeur *Venezia*, capitaine Migone, est arrivé de Livourne avec 6 passagers et marchandises diverses.

— Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Udino, est arrivé de Marseille avec 182 passagers et 89 tonnes.

— Le voilier *Giovanni Padre*, capitaine Valle Bona, est arrivé de Porto-Torres chargé de fromage.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Gaubert, est arrivé de Livourne avec 14 passagers.

Avis

On demande une nourrice, avec références. S'adresser au bureau du journal.

Maladies des yeux

Le Docteur Alexandroff, l'oculiste bien connu en Corse, est rentré à Ajaccio. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser rue Général Fiorella, 10, au 2e, tous les jours de 8 à 9 et de 1 à 3 heures ; ou bien à la Pharmacie Scagliola, Ajaccio.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

Avis

Le Cabinet de dentiste de M. le docteur Vincenti, rue de l'Opéra, 1, est fermé jusqu'au 1er novembre prochain.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisantes effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Café des Gourmets
A partir de 4 heures du soir
GLACES
assorties

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation

e combat de Siao-Kai-Ling ou de Liao-Tien-Ling, démontre que depuis les Japonais se sont rendus maîtres crête des monts Fen-Choui-Ling, uvait des reconnaissances cosaques devenus très malaisé.

nemi a bouché tous les interstices ur montagneux à l'abri duquel il e en secret ses mouvements pour une action par surprise, au besoin tel ou tel point du dispositif russe. nt donne-t-il depuis une semaine mouvements un caractère de ruse mystère qui fait craindre à Kouline quelque brusque et fâcheuse ition.

autre côté l'époque approche où éralissime russe devra passer à ive. Il ne pourra le faire que s'il avec précision la position du de gravité japonais.

17, il employa le seul moyen dont ossait pour reconnaître l'ennemi, bat.

détachement de 22 bataillons, avec ces seulement, dont 6 de campa- posé rester inutilisables, se porta ant vers Lien-Chan-Kouan, en se ant dans toutes les directions qui ment à l'est de ce point au-delà rrefour de Ta-Ouan et en mettant ne principale à l'abri des risques loppement.

et que les Russes ont fait, mais il t ennuie ne pas perdre de vue ne pouvaient soutenir un vrai d de montagne faute d'artillerie. térêt inverse des Japonais était er à eux leurs adversaires, de les s'enfoncer dans un défilé, s'enfermer un combat ; après quoi on marcherait sur les flancs et sur leurs ires.

tactique débordante est partout des Japonais et leur a réussi jusprésent.

ssant ensuite par feinte le défilé o-Kai-Ling, ils laissaient les Rus- avancer avec trop d'ardeur, puis ent par les défilés d'Oua-Fangouan Temple les attaquer dans le flanc

lors l'artillerie japonaise se rensaillresse du combat.

troupes russes ne défaillaient pas rennaient à couvrir la retraite jusTa-Ouan, où un débarquement, ur le sud et qui menaçait de coupur ligne de communication, fut ué.

ui s'achevait pour les Russes, en ats purement négatifs, l'entreprise e, confiée au général Keller. ailleur de la journée proviendrait que l'armée de Mandchourie n'a ore d'artillerie de montagne. ajoute qu'elle en aura bientôt.

MANDCHOURIE

Le combat Mouo-Tien-Ling

La version officielle japonaise

général Kuroki a télégraphié le, le rapport officiel qui suit ate du 21, sur le combat de -Tien-Ling :

Russes attaquèrent nos ons le 17 à trois heures

troupes sous les ordres éral Okasaki, accoururent artillerie ouvrit le feu des au nord-est de Wou-Ouan.

es avant-postes se replièrent tiellement.

Russes arrivèrent au gaouronnèrent la crête défilé de Mouo-Tien-Ling. cinq heures toutes nos troupes engagées.

» Les Russes devinrent plus nombreux que nous et tentèrent vainement d'envelopper notre aile gauche.

» Nous parvînmes à occuper le sommet de Mouo-Tien-Ling et repoussâmes toutes les attaques.

» Les 7 bataillons russes se replièrent poursuivis par toutes les lignes japonaises.

» Sur les hauteurs de Tawan, leur artillerie arrêta notre poursuite.

» Nous eûmes 4 officiers et 30 hommes tués, 15 officiers et 241 soldats blessés appartenant tous à la 2e division. »

D'après cette dépêche qui contredit celle du général Kouropatkine, les Japonais n'auraient engagé que de faibles effectifs et éprouvé des pertes insignifiantes.

Vers Moukden

Brusque attaque des Japonais
L'aile gauche russe serait débordée
Le général Kuroki marche sur Moukden

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

« Le journal *Rotsky-Listok* affiche un télégramme de son correspondant à Liao-Yang annonçant que les Japonais ont franchi les défilés des monts Fen-Choui-Ling se portant vigoureusement en avant contre l'aile gauche de Kouropatkine, qu'ils cherchaient à contourner.

» L'attaque, très meurtrière, aurait complètement réussi.

» L'aile droite de l'armée du général Kuroki a rompu le flanc gauche de l'armée russe qui a été refoulée en désordre.

» Les Japonais marchent sur Moukden. »

Aucune autre dépêche n'est venue confirmer, soit à Saint-Pétersbourg soit à Tokio le télégramme du *Rotsky-Listok*.

L'Escadre de Vladivostock

On télégraphie de Tokio :

L'escadre de Vladivostock a été aperçue hier au large de Miyako.

On croit qu'elle sera dans la soirée au large de Yokohama.

Le but poursuivi par l'escadre de Vladivostock peut être soit d'attaquer les villes ouvertes et les établissements militaires à proximité de la côte orientale du Japon, soit plutôt d'atteindre les navires américains qui ravitaillaient jusqu'à présent le Japon en provisions de toute sorte par le port de Yokohama.

Nouvelles Militaires

M. Aubry, maréchal des logis détaché aux ouvriers d'artillerie de la direction de Toul est promu à la 2e classe de son grade et désigné pour Ajaccio.

M. Lebel, maréchal des logis chef mécanicien au 9e d'artillerie est nommé gardien stagiaire de batterie et classé à la direction de Bastia.

M. Orsini, brigadier armurier au 6e escadron du train des équipages est nommé chef armurier de 2e classe à la 2e compagnie de la 15e légion ter de gendarmerie, en remplacement du chef armurier Petit, classé au 3e spahis.

Ecole de Santé

MM. Pancrazi et Puccinelli, candidats à l'école militaire de santé ont été admis à subir les épreuves orales.

L'Incident des Evêques et le Saint-Siège

Le *Matin* dit que le Saint-Siège espère que les évêques de Laval et de Dijon donneront leur démission.

Le *Figaro* ne croit pas que le conflit se termine ainsi promptement.

Les adversaires des évêques de Dijon et de Laval ont été invités à s'abstenir de toute manifestation bruyante.

La déchéance des évêques

L'*Eclair* publie une dépêche de Rome, mais non confirmée, portant que le Saint-Siége a prononcé hier la déchéance des évêques de Laval et de Dijon.

M. DELCASSÉ EN RUSSIE

Le *Figaro* se dit autorisé à démentir le prochain voyage du ministre des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.

Le mariage du prince Victor

Le *Petit Journal* et le *Matin* démentent l'information relative au mariage du prince Victor avec la princesse Clémentine de Belgique.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1892

L'obligation 549.173 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 486.579 est remboursable à 50.000 francs.

Les obligations 268.333, 314.809 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

La Mort de M. Kruger

On télégraphie de la Haye :

Le corps du président Kruger arrivera mardi à La Haye.

Il sera déposé dans une chapelle ardente provisoire.

EN ANGLETERRE

A la Chambre des Communes

On télégraphie de Londres :

A l'ouverture de la séance de la Chambre des Communes, le Gouvernement déclare qu'il n'a aucun renseignement à pouvoir fournir au sujet de la capture du *Malacca*.

L'ambassadeur de Russie n'a encore reçu aucune réponse de son gouvernement à la protestation de l'Angleterre.

L'Incident Russo-Anglais

Les journaux anglais continuent à se montrer très violents contre la Russie à la suite de la capture du *Malacca*.

Le *Daily-express* prétend que le Tsar a ordonné que pleine entière satisfaction soit donnée au gouvernement britanique.

La réponse de la Russie

Plus de complications à craindre
L'Angleterre reçoit pleine satisfaction

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Le gouvernement russe a fait connaître cet après-midi à Sir Charles Harding, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, que la Russie promet de ne pas conduire le vapeur *Malacca* devant le Tribunal des prises d'Odessa.

Le ministre des affaires étrangères a donné l'assurance à Sir Harding que pareil incident ne se renouvellera pas.

La cargaison du *Malacca* sera vérifiée dans un port de la Méditerranée en présence d'un consul anglais.

Le gouvernement russe est disposé à examiner la demande en dommages intérêts que pourra formuler l'ambassade d'Angleterre.

Bourse de Paris

	21 juil.	— 22 juillet
Rente 3 0,0 ancien	98.05	— 98.00
— 3 » 0/0 amortie.	98.05	— 98.15

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Sangy, née Petit ; M. Joseph Sangy, capitaine-marin ; M. René Sangy ; M. Rémy Sangy ; Mlle Léa Sangy ; Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Ange Sangy
Commis des Télégraphes
Officier d'Académie

leur époux, fils et père, décédé le 22 juillet, à l'âge de 42 ans.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui samedi 23 du courant, à 4 heures 1/2 de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, 20, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

M. François Benedetti, juge de paix à La Porta, et Mme Benedetti, née d'Angelis ;
Mlle Marie Benedetti ;
M. Augustin Damei et Mme Damei ;
Mme veuve Louis Benedetti ;
Mme veuve Jacques Damei ;
M. le comte Benedetti, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme la comtesse Benedetti ;
M. Pierre de Zerbi, ancien sous-préfet ;
M. Louis Flach, conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Flach ;
M. Etienne Damei et Mme Damei ;
M. Pierre Renucci, juge au tribunal civil de Marseille, et Mme Renucci ;
M. Réné de Vilaire et Mme de Vilaire ;
M. Pierre Benigni, receveur de l'enregistrement, et Mme Benigni ;
M. Francois de Bonavita, avocat,
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Vincent Benedetti
Vice-Consul de France

leur frère, beau-frère, neveu et cousin germain, décédé le 19 juillet courant, dans sa 40e année.

Les obsèques auront lieu lundi, 25 juillet, à 4 heures et demie très précises.

On se réunira à l'oratoire de l'Immaculée Conception.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

TUMEUR

00357 Pressé

OCCASIONS

Il reste à vendre à la « Villa des Anémones » les objets suivants :

Une glace cadre bois et noir (1m20 × 0.90 environ) 18 fr.
Tapis carpette (2m×1m50 env.) 4 fr.
Guéridon Marqueterie, 6 fr.
Matelas entièrement neuf, très bonne laine, largeur 1m15 75 fr.
Tableau noir sur pied (2m×1m15), 7 francs.
Tourne-broche mécanique à sonnerie avec coquille, 9 francs.
Deux caisses à roulettes pour plantes, ensemble, 6 fr.
Niche à chien, grande, 5 fr.
Coffre à bois, 3 fr.
Vinaigre de vin, instruments de jardinage, tuyau d'arrosage avec lance.

S'adresser villa des Anémones, samedi et dimanche 23 et 24 juillet.

Glacière Bastiaise

Malgré tout son bon vouloir, la Glacière Bastiaise a éprouvé quelques difficultés pour arriver à satisfaire la population, qui, par suite des chaleurs excessives, exigeait une forte consommation de glace.

Elle espère, néanmoins, à l'avenir, être en mesure de fournir à la ville la quantité de glace nécessaire ; mais, tout en maintenant le prix de 0.10 le kilo pour la glace de sa fabrication, elle se voit obligée d'élever à 0.15 le kilo le prix de la glace lui arrivant de Livourne.

On ne doit non plus s'étonner, si, par moments, on se trouve à court de glace, car ce fait se produit dans les plus grandes villes de France et d'Italie.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

OREZZA-LES-EAUX
Grand Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

OCCASION

A céder de suite ou tout au moins avant les prochaines vendanges :

1° Une partie de vin rouge de table, bonne qualité, belle couleur et goût, garanti pur et naturel à l'analyse

à 26 francs l'hectolitre

2° Différentes parties de vins vieux et de choix, blancs et rouges, bouquet agréable

à 32 francs l'hectolitre

Les prix s'entendent pour des commandes d'au moins 100 litres prises en gare Bastia ou à l'entrepôt.

Il sera prêté la futaille nécessaire au transport et des facilités seront accordées pour le paiement.

Les échantillons seront envoyés franco, sur demande.

Futaille vide de toute contenance, avinée et en bon état.

Caisses à raisin.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Oreste Biagini, 5, Avenue Carnot, à Bastia.

STATION D'ÉTÉ
Hôtel Monte d'Oro
La Foce de Vizzavona

Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour famille

V. BUDTZ.

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ
A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Puzzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.
S'adresser au bureau du journal.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encore : **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LA PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

CADEAU — GRAND CHRONOMÈTRE — LA RATIONALE — 25

ANCIEN CABINET PRINCIPAL
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — qui disent chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières explosives à la place pour la préparation de leurs artificielles.

EXPOSITION 1900 PARIS
Le GRAND PRIX aux Machines
SINGER
Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent :** Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.** Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.
LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT
Se méfier des Contrefaçons
LA COMPAGNIE **SINGER** refuse sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE
BASTIA — 8, Boulevard du Palais, 8
AJACCIO — 16, Cours Napoléon, 16
36, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

Demandez et offrez dans tous les Cafés L'AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1 et 3

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PANORAMA DE BASTIA
sur très beau bristol, (dimensions 54/20)
Prix : 0,50 centimes
avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50
Carte-lettre Album
contenant quatre magnifiques vues de Bastia.
PRIX : 0,35 CENTIMES.
N. B. — *Le port en sus.*

Le Larousse Illustré
Avec le fascicule 430 qui vient de paraître, le Nouveau Larousse Illustré termine sa 13e série. Illustrée de près d'un millier de gravures, et contenant 64 planches, dont une également en couleurs, cette belle brochure s'étend du mot Travail au mot Vergy. Elle ne comprend pas moins de 5,649 articles, parmi lesquels nous rappellerons les mots : Tremblement, Trente, Trévoux, Triangle, Tribunal, Tricot, Trigonométrie, Trochu, Troubadour, Tuberculose, Tunisie, Turquie, Tuteile, Unité, Universités, Uranium, Uruguay, Vaccination, Valeur, Vapeur, Variole, Vase, Vatican, Vauban, Vêtement, Voleurs, Venezuela, Venise, Vent, Ver, etc. Avec le fascicule 431, paru cette semaine en même temps que le 430e, commence la 14e série, la dernière du Nouveau Larousse Illustré. (La série 5 francs chez tous les libraires.)

PHOTO-MAGAZINE
Sommaire du numéro du 40 juillet 1904 de PHOTO-MAGAZINE, Revue Photographique Illustrée.
Un Tour en Suisse; L'Excursion des Congressistes de l'Union Internationale de Photographie, par J. Malleval.
Les Impressions d'un clicheur, par Paul Rosé, avocat, diseliste, par C. C.
PHOTO-REVUE : 1. Les Petits Travers de l'amateur ; Gimlet-ri-on des inconvénients d'approche (V. Goutlin). 2. Les observations astronomiques d'amateur (A. Jarson). 3. La Photographie à la lumière d'une bougie (L. Bentley). 4. La Photographie sur verre dépolie (L. Tranchat). 5. Correction locale des négatifs défectueux (H.-C. Roloff). 6. Photographie pratique : Révélateur lent au glycin ; Doublage des épreuves en collotypie ; Renforcement au mercure noble. 7. Boîte aux Lettres. Offres, Demandes, Echanges ; Offres et Demandes d'emplois ; Bibliographie, Echo et Avis Divers.
Vignettes de MM. Ed. Varinat et J. Bentley.
Le numéro 0 fr. 25 chez les Libraires, dans les Gares et chez Charles Mendel, 118, rue d'Assas, Paris.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
GUÉRIT les MAUX de CŒUR, de TÊTE d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900

OBERZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE
La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pinsto.
Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

PÉTROLE
La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.

ASTHME et CATARRHE
ESPIC

Librairie du *Petit Bastiais*
VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
(2e Série)
Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.
Cunversione, cummediôla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.
Puesia e Prosa, cummediôla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.
Sei **Soinette Commiche,** Prix 60 cent. franco 60.
L'Ariochiôla, cummediôla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.
Da Chiochiu a Furiani, cummediôla in 1 attu. Prix 50 cent. franco 60.
Les six brochures réunies en un volume de 300 pages, 2 fr. 50, franco, 2 fr. 90

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 ; contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 7, r. du 4-Septembre

Indispensable à la Campagne
L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE
POUR 1905
EST EN VENTE CHEZ LES LIBRAIRES ET DANS TOUTES LES GARES

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
EXIGER LES IMITATIONS

29e ANNÉE — DIMANCHE, 24 JUILLET 1904 — N° 173

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Elections au Conseil Général
du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(*Terranova et Furiani*)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(*Terravecchia*)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER
FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Cristine.
SOLEIL : (heure authentique)
Lever, 4 h. 17 m. — Coucher, 6 h. 59 m.
LUNE Pleine, le 26 — Dernier quar, le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Jacques.

23 JUILLET

Les Curiosités de la Semaine

〰 Le « duelodrome. » Depuis que l'aménagement nouveau du Champ de Mars est enfin chose décidée, le conseil municipal voit affluer les propositions les plus diverses d'industriels ingénieux qui demandent à louer les quelques emplacements réservés dans les projets, pour des établissements sportifs.
L'un d'eux propose d'établir — déjà ! — un « garage pour ballons dirigeables, » avec attractions diverses autour. Mais le projet le plus original et le plus imprévu, dit le *Figaro*, est celui de ce manager qui offre d'installer là un « établissement spécial pour duel, avec toutes les commodités et toutes les garanties de sécurité et d'hygiène ! » Le terrain de combat serait entouré de galeries pour les invités, et il y aurait des salles pour pansement, pour massage, pour bains et des lits de chirurgie... » Cet humanitaire industriel a oublié sans doute de prévoir aussi un café, un orchestre et des appareils pour photographie et cinématographie.. C'est le « duelodrome, » — le seul établissement sportif qui nous manquait encore !

〰 L'automobilisme en 1829. Croirait-on qu'un inventeur, un certain Bertin, eut la prescience de l'automobilisme, dès l'année 1829 ? On trouve, en effet, au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, dans une publication renfermant la table générale des brevets d'invention placés sous le régime de loi de 1791, la mention qui suit, descriptive d'une voiture automobile :
« Machine à vapeur, dite pyrobastique, brevet d'invention de 15 ans, pris le 14 février 1820, par Bertin, à Paris, 41, rue Chantereine ; annulé par ordonnance du roi du 27 décembre 1833, publié sous le numéro 2296, dans le tome XXVI, page 280. » Il est loisible à tout le monde, avec les indications ci-dessus, de se faire communiquer, au Conservatoire des Arts et Métiers, le brevet original de Bertin. *Nil novi ..*

〰 La pudeur des poissons. Dans beaucoup de villes d'eaux russes, comme dans la plupart des villes d'eaux anglaises, écossaises et hollandaises, il existe des bains de mer distincts pour hommes et femmes, la confusion des deux sexes parmi les vagues étant jugée immorale.
Or, des lettres d'Odessa constatent que ce préjugé a été vaincu, sur la petite plage russe de Kuitchuk, où un bain mixte vient d'être inauguré. Cette innovation a produit, parmi les paysans et le clergé, un vrai scandale, et des protestations indignées se font entendre, à Kuitchuk contre paroil « relâchement des mœurs. » Le Père Zachraû mène cette campagne hostile, et, tous les jours, on peut le voir, dans l'eau, adjurant la mer dans les termes suivants, de ne pas tolérer le spectacle impudique de la baignade bisexuelle : — Montez, flots ! Ensevelissez les hommes et les femmes impies, dont la conduite fait rougir les poissons !... Comme les flots ne montent pas, et que les poissons ne continuent à rougir que dans les bocaux, le Père Zachraû cherche un terrain transactionnel, et a décidé d'exhorter tous les hommes et toutes les femmes se baignant en commun à se marier, pour légitimer leur conduite, « aux yeux du ciel. »

〰 Pudeur américaine. La Vénus de Milo jugée inconvenante et scandaleuse, ces choses ne se voient qu'en Amérique. Le juge Selleck, de Stratford (Connecticut), qui aime les artistes, avait eu l'idée, raconte un de nos confrères, de faire venir en son logis, une belle copie de la Vénus de Milo, qu'il s'empressa d'installer au milieu de la pelouse, en face de sa maison. L'exhibition de ce torse nu ne fut pas du goût de tous les habitants de Stratford. Un matin, on aperçut la statue recouverte de laques qui lurent, en leur jeune temps, des vêtements féminins. La jolie tête de la Vénus disparaissait sous un affreux chapeau aux plumes dépenaillées, et les vandales avaient, en outre, peinturluré de rouge la figure et le cou. Après une enquête discrètement menée, le magistrat a découvert les auteurs de cette odieuse farce: ce sont de vieilles demoiselles que la nudité de la Vénus avait exaspérées. O pudeur, que de crimes on commet en ton nom !

〰 Les fleurs ennemies. La *République Française* affirme, d'après le témoignage de certains savants, qu'il existe des fleurs éprouvant l'une pour l'autre une insurmontable aversion. Pour s'en rendre compte, il suffit de les lier à une gerbe d'autres fleurs que l'on met dans un vase d'eau. Une demi-heure après, la rose et le réséda sont étroitement enlacés et dépérissent, tandis que les autres fleurs resplendissent de grâce et de fraîcheur. Les muguets sont également féroces pour les autres fleurs, qu'ils tuent sans pitié. Par contre, les œillets et les héliotropes s'inspirent mutuellement une vive sympathie. Hélas ! qui l'eût cru, que des fleurs qui embaument... ne pussent pas se sentir ?

〰 La chaleur est tropicale, et sous la ligne de l'Equateur on est plus au frais que place de la Concorde. Les mouches mêmes sont frappées de congestion ; les moustiques arrêtent leurs ravages, lassés par cette rage caniculaire... Or, plaisanterie à part, les nouvelles sont alarmantes.

Au bureau météorologique, on déclare que la chaleur va continuer. Il est vrai que l'on nous promet, comme compensation, des orages imminents.

〰 La fin d'un navire. La *Constellation*, le plus ancien vaisseau de guerre du monde entier, vient d'accomplir son dernier voyage de Newport, où, depuis dix ans, il servait d'école pour les aspirants de la marine à l'arsenal militaire de New-York, où il sera démoli.
L'histoire de ce navire est étroitement attachée à celle de la République des Etats-Unis, dont il a presque l'âge. Construit à Baltimore en 1797, il fut un des redoutables navires de guerre de l'époque, et c'est après avoir brillé cent sept ans que la *Constellation* va disparaître.
PIPELET.

CHRONIQUES CORSES

24 juillet 1560. — François II, roi de France, douze jours après son avènement au trône, renouvelle aux Corses les promesses que son père Henri II avait faites, de les défendre contre la domination génoise, de faire respecter leurs droits et privilèges et de veiller à l'exécution des pactes et des clauses du dernier traité.

MUSIQUE MILITAIRE
PLACE SAINT-NICOLAS
Programme du 24 Juillet à 8 h. 1/2

1. Wilhem-Marsch,	Sellénick.
2. Hamlet,	A. Thomas.
3. Ronde de Nuit,	Verneuil.
4. Cavalleria Rusticana,	Mascagni.
5. Le Rossignol,	Stébold.

Le Chef de Musique, MOULINES.

IMPRESSIONS DE VOYAGE
Ajaccio

Journée tiédie de soleil et d'azur, de parfums et de chants. Du bonheur à pleins bords, du beau plein l'esprit, de la répartie plein la bouche. Le pourquoi, Cousine ? Un rayon plus lumineux, un chant d'oiseau plus mélodieux, un brin d'herbe qui verdoie, une corolle qui s'ouvre, une pensée plus tendre qui éclôt, un éclair de malice qui se fait une trouée, un espoir qui brille : beaucoup et rien.
Fusées cristallines lointaines.
Depuis bientôt un mois, j'ai l'incomparable plaisir d'habiter Ajaccio la Blanche.
Ma tante, en mal de villégiature, a jeté son dévolu, momentané, sur ce charme de ville exquise au possible. Tanty, avec sa séduisante tête, casquée d'argent, sa taille élevée, son inséparable face à main, avec aquelle, si fièrement, elle dévisage quiconque. Grande dame jusqu'au bout de ses ongles si aristocratiquement roses. Sa lectrice lui fait escorte : Miss Maud, Anglaise tout en anglais, très drôle avec son chignon filasse, ses quenottes de plus bel ivoire, jaunes, d'une longueur effrayante, son sourire placidement bêat, ses yeux pâles de myope, et son horrible griffon (est amour de petite bête), mis Darling ! suivant l'expression de Moïse.
Nous habitons la villa « Beau Séjour, » idéale demeure : une corbeille de fleurs, aux mille variétés, carressée par les flots de la Bleue dont les vagues viennent expirer à l'entour de la grille.
Je vous écris, Cousine, sous la verte charmille, sur un bureau des plus primitifs : un tronc d'arbre équarri. Partout des roses, œillets, hortensias mauves ; j'en ai, tassés en bouffants dans des cornets en cristal bleu, mais d'un bleu si idéalement pâle qu'il en émousse le rêve.
Charme du regard, subtilité de l'odorat, fleurs aimées artistement groupées sur mon corsage écarlate, dont le mauve, souffrant pareil à la cornure d'yeux douloureux, atténué et admirablement se marie au ton pourpre d'éclat discret.
Ma plume vole au milieu d'effluves embaumées. Les fleurs sont le haschih du sentiment. Elles le berçent mollement, l'affleurent en caresse, parent le souvenir d'une attirance nouvelle.
Combien mystérieux sont les minuscules pétales disposés en coupe ! Que de larmes d'oiseaux y ont incrusté des « brillants, » que de baisers de papillons ont fait palpiter les pétales arides, que d'aveux allés n'ont-ils pas ouïs en l'extasiante heure vespérale, langoureux trilles, apportés par le rédacteur séphir.
Petites fleurs : senteur, grâce, poésie du l'heure présente ; volupteusement j'en hume l'arôme, ma pensée suivant l'impulsion parfumée se fait douce, sauve à miracle, elle vient surprendre la vôtre, Cousine, et toutes deux dialoguent à ravir.
Vocalisons donc le duo de la « Cantilène » amicale. Je vous guiderai à travers les méandres fleuris de l'expansive affection ; je détacherai les fleurs de la branche ; vous, vous les disposerez en gerbe, les

54 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES BERNARD
par LÉON QUATRENNE

LIVRE II

CHAPITRE XI

(Suite)

— Il faut prendre un parti extrême. Notre honneur est en jeu, ma fille ; et nous devons faire tout ce qui dépendra de nous pour anéantir les soupçons qui pourraient l'entacher. Le frère de ton mari est le seul qui puisse faire cesser ce scandale, et justifier de ton innocence, c'est à lui qu'il faut s'adresser.
— Mon père ! oh ! cela jamais ! Que j'aille vers cet homme seule cause de mon désespoir et de la honte qui rejaillit sur nous, lui demander une justification ? Quand je mourir de douleur ! dussé-je ne plus remettre le pied chez moi ; j'aime mieux tout cela que cette démarche.
— Calme-toi, mon enfant ! ce n'est pas à toi d'aller chez Bernard. Je ne veux pas l'imposer une démarche autant déplacée que douloureuse pour toi. Non, j'irai moi-même, je me flatte que ce malheureux ne me fermera point sa porte ; je lui ai autrefois ouvert la mienne à deux battants, alors que presque perdus dans cet immense Paris, son frère et lui n'y comptaient pas d'amis.
Bien qu'ouvert toi coupable au plus haut degré, j'estime qu'il lui restera assez de respect de son devoir, pour se souvenir qu'il me doit quelque chose, et que j'ai le droit d'exiger tout de lui. Ale confiance en moi, chère Georgette, j'ai eu dans ma vie bien des déboires, bien des chagrins ; mais jamais, je peux le dire, un homme quel qu'il soit ne m'a refusé la réparation qui m'était due.
— Si s'il allait refuser de vous recevoir, mon père ; vous rabrouer, se jouer de votre douleur et de la mienne ?
— On ne ferme pas sa porte à un vieillard tel que moi, dit M. Lacroix, fort de sa droiture et de son honnêteté ! Quant à s'en jouer, mes cheveux blancs sont un trop sûr garant, pour que j'aie à redouter pareille chose.
— Hélas ! cet homme est capable de tout.
— Non, reprit doucement le vieux professeur, à moins d'être un misérable.

Le lendemain, M. Lacroix se rendit à l'hôtel Monceau. Il n'eut pas à insister pour se faire admettre. Tous les jours, le député recevait quiconque se présentait. C'était la première fois que le professeur venait chez Louis Bernard, il se fit conduire par un valet de pied auprès du député qui, de méchante humeur ce jour-là, par suite d'une scène d'une violence inouïe avec sa femme, avait dans sa colère omis de donner l'ordre qu'on ne reçut personne.
A la vue du père de sa belle-sœur, il pâlit légèrement, toutefois il se contint et prit la peine d'indiquer un siège au vieillard.
— C'est inutile, dit M. Lacroix ; ma visite sera courte.
— Que désirez-vous de moi, Monsieur ?
— Ne le devinez vous pas ?
Et sur un geste de Louis qui, devant l'attitude froide et sévère de ce beau vieillard, commençait à perdre de son assurance.
— Non ! Eh bien, je vais vous l'apprendre. Les accusations que votre conduite peu honnête, — et M. Lacroix regarda presque durement son interlocuteur — a fait naître dans l'esprit de Mme Bernard, votre femme, et qui pèsent sur ma fille, ont eu le dénouement de faire croire à mon gendre que Georgette était coupable d'infidélité. Ce soupçon qui la tue, veut une prompte justification ; vous seul, pouvez l'accorder ; je ne viens pas, Monsieur, vous demander une prière ; je vous ordonne de dissiper ce doute sur-le-champ.
— Avez-vous bien ce droit ? dit Louis, que cet ordre avait ferlé. De mon frère seul, je pourrais l'accepter, si comme vous, il avait eu l'idée bizarre de venir me demander réparation d'une faute que je n'ai point commise. Mais puisque avec raison, il n'a pas jugé nécessaire de faire cette démarche, je ne vois pas pourquoi je consentirais à ce que vous me demandez.
— Vous mettez en doute la moralité de Lucien. Moi, je suis persuadé que je n'ai fait que de le devancer de quelques heures. Mais ne se dérangeât-il pas, ma fille, la plus intéressée et la plus offensée en tout ceci, a bien le droit, je suppose, de remettre sa querelle entre mes mains. Son honneur est le mien ; c'est mon devoir de le défendre.
— Mais en quoi donc, Monsieur, si-je bien pu vous offenser ? dit Louis avec impudence.
— Que vous soyez ou non, arrivé au but que vos manœuvres déloyales ont essayé vainement d'atteindre, le fait n'en est pas moindre. Et si, dans son for intérieur, ma fille peut encore avouer qu'elle est toujours digne de l'affection de son époux, elle ne le doit, et j'ose lui m'en faire gloire, qu'à ses bons sentiments, et qu'à la forte éducation dont l'ai nourri son âme.
— Et qui vous dit que Mme Lucien Bernard n'a pas failli à son devoir ? qui vous assure que son honneur et sa vertu n'ont reçu aucune atteinte, reprit tout à coup Louis, rendu furieux par la réplique du vieux professeur. Ne m'avez vous pas dit tout à l'heure que tout l'accusait ? Quel témoignage, autre que le sien, pouvez-vous invoquer pour sa défense ? Un père croit facilement sa fille ; mais cela veut-il dire qu'elle soit toujours dans son droit ?
A cette apostrophe à laquelle M. Lacroix n'avait pas songé, et qui remettait pour le député, tout un plan d'attaque qui, d'offenseur, le rendait presque en quelque sorte offensé ; le vieillard eut un frisson de douleur et de colère.

(A suivre).

TUMEUR

effluves, aidant, feront jaillir au dehors les anxiétés qu'un égoïste et délicieux Harpagon, vous soulliez « in petto. »

La floraison de la Belle Nature chasse bien loin les miasmes délétères de la jalousie un sourdine.

A nous les fleurs du Céleste Jardinier ; point de traîtrise, point d'aspics enfouis dans leur corolle : Vérité, beauté, grâce.

Oui, Cousine, j'ai quitté sans aucun regret la Capitale : pas le moindre fil de soie sentimentale me retenant l'aile. Essor complet.

Je sais gré à la Providence de m'avoir départi cette liberté du cœur plus précieuse, à mon point de vue, que tout le reste.

Libre, n'être l'esclave d'aucun sentiment, être maîtresse de son âme, diriger ses aspirations, retenir par une prudente réserve, ses palpitations : enviable désir réalisé pour moi.

Votre psychologie a donc fait fausse route. J'ai bien ri de l'idée.

Dans quel coin mystérieusement impénétrable avez-vous vu luire le petit rayon ? Sur quelle branche avez-vous constaté l'épanouissement de la rose ? Sous quelle feuillée avez-vous ouïe la vocalise amoureuse ? J'en suis demeurée bée. Imaginations.

Aucun zéphir ne ride les eaux endormies du paisible lac qu'est mon cœur, aucun remous ne plisse la fluide eau liliale. Aucun reflet humain ne s'y mire.

En revanche, tout me prédispose à l'amitié. Mon âme hardie, si elle ne comprend par certains sentiments plus beaux, plus sublimes, plus grands que l'amitié, dites-moi ! se livre entière à celui qui laisse à l'âme, avec la douceur de l'affection, la plénitude de sa conscience.

Je glisse donc sur la ponte de ce sentiment durable, c'est le seul attrayant consacrant sur les eaux duquel je consente à laisser naviguer mon esquif. Ma parasse que fortement vous maîmener, Cousine, n'est autre chose que de l'Essence de rêve.

Pour en jouir, je m'isole, tels ces mangeurs de hachih dans un cadre approprié. Et quelle plus magique féerie qu'Ajaccio la coquette : ce suprême rêve de poète en une ivresse d'opium.

Assise au pied d'une colline, dominant un des plus beaux golfes du monde, ayant devant elle de hautes montagnes aux crêtes neigeuses, baignant comme l'antique Corinthe ses quais et ses monuments dans les flots, étalant au regard de Phébus le dôme de sa cathédrale et les toits de ses constructions italiennes, abritée contre les vents violents, caressée par les brises rafraîchissantes, là, dans un des plus incomparables climats, émarge : Ajaccio l'accueillante.

Ses rues, larges, bien entretenues, sont pavées en granit ; ses places ombragées de platanes, d'acacias, permettent au promeneur de venir s'y reposer, afin de mieux contempler le grandiose horizon qui se déroule devant son regard charmé.

Ce n'est plus le ciel brumeux de France, mais le ciel étincelant de l'Italie. La pureté, la transparence de l'air vous font songer à Pise, à Florence et à Rome ; la grandeur du paysage vous rappelle : Naples, Castellamare et Mycène.

Ajaccio m'a conquise. J'aime son église à coupole, en forme de croix grecque, ses splendides promenades au bord de la mer, sa place des palmiers, cette prairie du flirt, la sortie de la messe, sa monumentale fontaine sur laquelle s'élève, reposant sur quatre lions en granit corse, qui vomissent de l'eau en nappe, la statue en marbre blanc du Premier Consul, le tout entouré d'un parterre de fleurs et de plantes tropicales, le cours Napoléon planté d'orangers à la capiteuse senteur.

La place du Diamant, avec ses quatre splendides allées de platanes ; dans le fond luisant la grande bleue, le gigantesque monument en bronze représentant l'Aigle Corse, statue équestre, accompagné de ses quatre frères, puis les deux allégoriques stèles en marbre : la Victoire.

Souvent, aux fraîches heures du jour, j'y vieus contempler la mer large et magnifique avec ses eaux transparentes où paraissent flotter comme autant de rubis et d'émeraudes, les maisons tachetées de rayons d'or. Plus tard ce sont les nuages qui passent, le soleil qui va par-dessus ceux-ci, sur les monts, dans la plaine, dans le golfe, briser l'ombre en mille morceaux qui font d'autant ressortir la lumière.

Les couchers de soleil sont réellement féeriques. L'œil extasié contemple Phébus faisant sa toilette de nuit sur son char étincelant, puis se dérobant derrière les aiguilles lumineuses des monts dans une auréole de flammes roses et argent.

Au même instant toutes les cimes des arbres et les crêtes des montagnes s'illuminent comme des feux de bengale et éclairent l'horizon.

Ajaccio, orangers et palmiers, lumière orientale ; Ajaccio, marmures d'algues, sourire de rosée ; brise et parfums, belles palmes frissonnantes. Ajacciennes, créatures de grâce et de beauté ; lèvres pourpres d'une limpidité d'eaux vives, yeux plus resplendissants qu'une rade byzantine, torsades impérieuses, vêtures bleues ou pâles drapant des corps aux lignes sculpturales.

Hospitalier, et d'une franchise proverbiale, l'Ajacien, soit qu'il appartienne aux sexes fort ou beau, est d'une urbanité exquise ; la main librement tendue est celle d'un ami, il est permis de la serrer sans crainte de trahison. Son culte pour la famille, son respect pour les morts sont en tous points touchants. L'amitié absolument désintéressée et dévoué qu'il octroie, au choix, est au-dessus de tout éloge.

Nature profondément sérieuse, intelligence transcendante, esprit cultivé, aussi pétillant qu'un flot de champagne, il est la great attraction de la société la plus select, la hauteur de toutes les situations ; il captive et retient, sous le charme de sa causerie aussi subtile qu'attrayante, de sa voix au timbre d'or.

Chevaleresque, ayant inné le sentiment, de l'honneur, l'Ajacien et l'Ajacienne sont de la trempe de la glorieuse lignée des preux qui font souche de héros, de jeunes filles idéalement pures, d'épouses enviables, de mères admirables.

Telles sont, ne vous en déplaise, Cousine, les impressions vraies, ressenties au contact de ces natures d'élite que j'ai l'avantage d'approcher pendant ma délicieuse étape en cette ville de beauté souveraine qu'est Ajaccio.

En attendant l'énoncé de nouvelles impressions je me permets de désirer, Cousine, l'envoi de vos parcelles d'âme ; les paillettes d'or que charrie le flot abondant et pur de votre cœur.

Pour copie conforme,

RYANE.

Bulletin Financier

Paris, le 29 juillet 1904.

Après un début facile par contrainte, le marché se raffermit généralement et les dernières cours dénotent une certaine amélioration sur ceux de la séance précédente. La Rente Française est en légère reprise à 97.95. Les Fonds Etrangers sont également mieux tenus. l'Extérieure à 85 7/, et le Turc à 96.05. Les Etablissements de Crédit sont calmes, le Lyonnais à 1.432 et la Société Générale à 625.

Les valeurs industrielles sont diversement traitées, mais assez fermes ; les valeurs de traction ne varient guère.

Rappelons que l'assemblée extraordinaire de la Compagnie Générale Transatlantique aura lieu le 29 juillet à 2 heures, 8 rue d'Athènes à Paris. Les droits d'actions et les pouvoirs devront en vue de l'assemblée du 28 juin seront vérifiés pour cette du 29 juillet.

Avant-hier les actionnaires fondateurs de la Société anonyme des mines d'or d'Aiguevat et de Roux-Avenoux (Guyane française) s'étaient en assemblée générale constitutive rue Godot-de-Lauroi n° 11, après avoir approuvé le rapport du commissaire sur les apports en nature des fondateurs et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts, approuvé les statuts, voté toutes les propositions accessoires, ont constitué définitivement la Société et nommé le Conseil et les commissaires.

Chemins Français mous.

Nécrologie

M. ANGE SANGY.

Un cortège nombreux se pressait hier autour du cercueil de M. Ange Sangy. La mort de cet homme de devoir fut comme sa vie : calme et douce. Père aimant et affectueux, il était à la veille de voir ses enfants établis, lui rendre — en satisfactions du cœur et de l'esprit — la constante sollicitude dont toujours il les entoura.

M. Ange Sangy n'était âgé que de 42 ans ; sa carrière fut laborieuse. Il débuta dans les Postes, à 18 ans, et ne cessa jamais d'être, par son assiduité et sa régularité au travail, le modèle de ses camarades. Il apportait à sa tâche le meilleur de lui-même : tout son cœur, toute sa belle intelligence. Aimé de ses chefs, estimé de tous, il fut, en 1900, décoré des Palmes académiques. Cette flatteuse distinction allait être éminemment suivie de sa nomination à une recette ou récompense de ses bons et loyaux services. Mais la mort vint mettre son terme fatal à cette heureuse carrière. Une rapide et douloureuse maladie emporta M. Ange Sangy, dans la force de l'âge, après de cruelles souffrances. Il laisse une veuve et des enfants éplorés, car il était, pour eux, plus qu'un père : c'était l'ami, le camarade, auquel tous venaient conter leurs joies et leurs confiants espoirs.

Aux grandes douleurs quelle consolation apporter ? La sympathie est le seul témoignage discret qui soutienne et réconforte. Notre distingué collaborateur, M. René Sangy, eut, dans sa peine, la satisfaction de serrer de nombreuses mains amies qui vers lui se tendaient sincères, comme des appuis gagnés à ses débuts littéraires.

A Mme veuve Sangy, à M. Joseph Sangy, à M. René Sangy, à leur famille nous adressons nos condoléances émues.

⁂

Les obsèques ont eu lieu dans l'après-midi, au milieu d'un immense concours. Des facteurs des postes et télégraphes avaient réclamé l'honneur de porter le cercueil ; les cordons étaient tenus par des camarades du défunt : MM. Graziani, de Pietri, Pierre Bonerandi, Vergez-Trey.

De belles couronnes, offertes par les camarades, les amis, les parents, étaient portées par de jeunes télégraphistes.

Le deuil était conduit par notre excellent collaborateur René Sangy, dont la douleur faisait peine à voir.

Dans le cortège, M. Berthoz, receveur des postes, et tout le personnel disponible, ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis.

L'absoute a été donnée au l'église Saint-Jean.

Le cortège s'est arrêté devant la caserne Marbeuf, et M. le receveur Berthoz, parlant au nom de M. le Directeur du département, a rappelé avec émotion la brillante carrière du défunt et énuméré les qualités qui le distinguaient et le feront regretter de tous.

L'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous renouvelons à notre bien cher René Sangy, à tous les siens et en particulier à son grand-père, l'expression de nos douloureuses sympathies.

SAVON DU CONGO Blanchit et lave.

Cour d'Assises

La session qui commence demain sera la plus courte des sessions depuis que le jury fonctionne en Corse.

Il y a bien sept affaires inscrites au rôle, mais il n'en reste que cinq à juger, les nommés Vincenti, d'Aleria, et Murati, le parricide d'Olcani, s'étant pourvus en cassation contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation.

Le jury aura donc à examiner seulement : 2 accusations de meurtre, 1 d'assassinat, 1 de faux témoignage et 1 de meurtre d'un nouveau-né.

⁂

Audience de demain :

Croce Joseph, cultivateur, de Sorbo-Ocagnano, meurtre.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Nivaggioli.

Les Elections Départementales

Corte

M. le Juge Zaccarelli adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton de Corte :

Chers Cortenais !

M'abritant invariablement sous le large drapeau de la République libérale et vraiment française, je viens, en toute confiance, demander vos libres et, je le sais, indépendants suffrages. Je considère comme un devoir de faciliter les aspirations populaires en faisant un nouvel et pressant appel à l'union et à la concorde qui, seules, pourront, en nous donnant toutes les libertés, assurer l'accomplissement des sages réformes et des progrès démocratiques.

Dès que nous serons fait disparaître nos divisions néfastes, nous obtiendrons aisément la justice égale pour tous. Nous n'atteindrons, je dois vous le dire franchement, ce précieux résultat, qu'en groupant, non plus diverses ambitions *fumistes*, mais toutes les bonnes volontés en vue de l'intérêt général.

Vous connaissez les miens : vous m'avez vu personnellement à l'œuvre et j'ai à peine besoin de vous dire que je serai heureux de consacrer mon temps et ce que j'ai d'énergie à la réalisation du bien-être moral et matériel qu'attend encore notre chère ville si délaissée.

Mon programme est celui de 1902 et tient dans ces deux mots : « APAISEMENT et TRAVAIL ! »

ZUCCARELLI Jugs,
Ancien Accoat,
Ancien Conseiller Municipal de Corte,

⁂

Piedicorte

M. Dominique Paoli a adressé la circulaire suivante aux électeurs du canton de Piedicorte :

Mes chers Concitoyens,

Cédant aux instances de mes amis comme au choix du comité républicain, je pose ma candidature à l'élection du conseil d'arrondissement dans notre canton.

Vous me connaissez suffisamment pour que je n'aie pas besoin d'exposer ici un programme. Ma politique de demain sera celle de ces 24 dernières années, c'est-à-dire que je resterai profondément dévoué au gouvernement de la République, et au parti républicain insulaire.

Si vous me faites l'honneur de m'élire vous pouvez être assurés, mes chers concitoyens, que je ne négligerai pas les intérêts généraux du canton et que je mettrai au service de notre cause démocratique toute l'énergie dont je suis capable.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

DOMINIQUE PAOLI,
Maire d'Altiani.

Elections de Bastia

La Ville de Bastia est divisée en vue des élections du 31 en deux bureaux de vote établis : le 1er au Palais de Justice dans la salle du tribunal de Commerce et comprendra tous les électeurs de Bastia Terra-nova ; le 2e à l'Hôtel de Ville (salle de la Mairie) et compreendra tous les électeurs de Bastia Terra-Vecchia et ceux du hameau de Cardo.

Bastia, le 23 juillet 1904.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PILA-CANALE. — Le 19 juillet courant, M. Joseph Cotoni, médecin, s'éteignait à l'âge de 87 ans, après une courte maladie, entre les bras de ses enfants éplorés.

Le lendemain, ses funérailles réunissaient à Pila-Canale, un concours considérable de parents et d'amis venus de toutes les communes de la vallée d'Orsanu.

Le deuil était conduit par MM. Vincent Cotoni, lieutenant de vaisseau, commandant le « Francisque ; » Toussaint Cotoni, commis principal des postes ; Antoine Cotoni, ancien maire de Pila-Canale ; et Mlle Livia Cotoni.

En raison de l'éloignement, M. le docteur Cotoni, d'Ozzeil sur Péché, n'a pas pu se joindre à ses frères dans cette douloureuse circonstance.

Avec le défunt disparaît une des personnalités les plus avantageusement connues du canton de Sainte-Marie Siché. Il s'en va en emportant les regrets de tous, après une existence parfaitement remplie et faite toute entière de loyauté, de probité, d'honneur et de travail.

Nous présentons à la famille Cotoni si cruellement éprouvée, l'expression émue de nos condoléances.

Nos Services postaux

Bastia, 20 juillet.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Par votre journal du 14 courant, vous faites connaître l'horaire de la nouvelle Compagnie adjudicataire du service postal de la Corse ; vous ajoutez que vous vous empresserez de publier les observations qu'on vous adressera.

Malheureusement, l'observation que j'ai à faire au sujet de cet horaire, est une observation capitale, observation ayant trait à la vitesse ; d'autre part, je tiens à rappeler que cette adjudicat on a été fai te la vitesse ; c'est-à-dire que si cette Compagnie a ce service, c'est grâce à la vitesse qu'elle a soumissionné ; si cette so umission lui a valu le service, il est tout naturel qu'elle s'y conforme, car autrement je confronterai d'une manière continue sa gestion avec les clauses du cahier des charges.

Car, nous ne pourrions jamais atteindre un but quelconque, si les engagements qui dénotent un progrès ne sont pas exécutés, nous nous trouverions toujours sous l'ancien régime.

Ainsi le service de Bastia à Marseille à 15 nœuds doit s'effectuer en 14 heures ; de Bastia à Nice à 16 nœuds en 7 h. 30 ; de l'Ile Rousse à Marseille à 15 nœuds en 11 heures ; de l'Ile Rousse à Nice à 16 nœuds en 5 h. 30 ; d'Ajaccio à Marseille à 15 nœuds en 12 heures ; de Bastia à Livourne à 15 nœuds en 4 heures.

En outre, la traversée de Nice doit être faite, aller et retour, pendant le jour.

Persuadé, etc.

X.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 28 à midi, + 31°. à 7 heures du soir, + 29. Maxima, + 32°2. Minima, + 23 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm à midi, 762 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E. faible. Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Licence en droit

M. Dominique Tomasi, frère du sympathique greffier du tribunal de commerce, a été reçu définitivement aux examens de licence en droit devant la faculté d'Aix.

Toutes nos félicitations.

⁂

Dernier avis

La clôture définitive du Grand Concours d'Ecriture Chocolat POULAIN est irrévocablement fixée au 31 juillet courant. Les concurrents doivent donc se hâter à envoyer leurs épreuves. Dès le 1er Août, le classement commencera, mais vu l'énorme quantité d'épreuves envoyées, il faudra une quinzaine de jours avant de pouvoir proclamer le résultat. Que les concurrents prennent donc patience jusqu'au 15 Août environ.

⁂

Objet perdu

Il a été perdu dans une voiture de ville un petit sac à ouvrage. Le rapporter au bureau du journal contre récompense.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13 au 3e étage.

⁂

Avis

Le Cabinet de dentiste de M. le docteur Vincenti, rue de l'Opéra, 1, est fermé jusqu'au 1er novembre prochain.

Etat Civil

NAISSANCES

Pizzanelli Marie-Joséphine. — Ferrandi Emile. — Ferrandi Emile. — Dias Vincente-Pauline-Anne.

DÉCÈS

Casset Charles-Félix, 5 mois, de Bastia.

Bourse de Paris

	22 juil.	23 juillet
Rente de 3 0/0 ancien	98,00	98,05
— 3 p. 0/0 nouveau,	98,15	98,00

A VENDRE
Chambres complètes neuves
à partir de 200 francs
Un Stock de bois d'essences diverses

S'adresser aux anciens magasins Martinetti, 6, boulevard du Palais, ou au liquidateur judiciaire François Maestracci 2, rue Neuve Saint-Roch.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00359

La Situation

L'escadre de Vladivostok, une fois franchi le détroit de Tsougarou, paraît avoir le choix entre trois hypothèses d'action principales. Ou bien elle bombardera la côte japonaise ; ou bien elle fera de la guerre de prise sur les lignes de navigation qui rattachent le Japon au commerce international ; ou enfin, elle contournera l'archipel nippon pour venir déboucher dans la mer Jaune et faire sa jonction avec l'escadre de Port-Arthur.

La première hypothèse, d'après le *Temps*, serait la moins probable. Agir contre des villes ouvertes, le long d'une côte sans défense, est un mode d'offensive odieux en soi et qui répugne visiblement aux Russes, puisqu'ils ont négligé précédemment de l'appliquer contre Hakodaté, Mouroran, Otaru et autres objectifs à leur portée.

La guerre de prise peut causer au Japon de sérieux dommages ; il y a longtemps que sa vie économique s'est extériorisée et qu'il a besoin, pour vivre, des importations de denrées du dehors ; c'est là un point faible de sa défense nationale, comme c'est un point faible de celle de l'Angleterre. La Russie, profitant de cette faiblesse a eu soin d'énoncer, dans sa déclaration du 27 février 1904, qu'elle considérerait le riz comme contrebande de guerre ; elle peut, aujourd'hui, faire poursuivre cette contrebande sur la route des Indes, par laquelle elle afflue, et pourchasser dans le Pacifique même les transports venus d'Amérique avec des chargements de grains et de viande.

Enfin, les conjonctures stratégiques justifieraient l'idée de réunir les trois unités principales de l'escadre de Vladivostock à celle de Port-Arthur. Il conviendrait alors, comme Bezobrazof l'a fait, de passer par le détroit de Tsougarou et de longer la côte japonaise orientale ; franchir le détroit de Corée par surprise serait impossible, au moment où l'on dit l'amiral Togo revenu à Fusan avec une fraction importante de son escadre ; le franchir en combattant serait une haute imprudence et même une absurdité, puisque la jonction avec Port-Arthur n'aurait de sens qu'autant que les navires de Vladivostock y arriveraient sains et saufs.

L'opération n'est pas plus difficile, au point de vue tactement militaire, que la jonction proposée de l'escadre du Pacifique avec celle de la Baltique ; au point de vue technique, elle est plus facile, étant données la distance moindre à parcourir, la puissance et l'homogénéité de la division de Vladivostock. Enfin, si ce coup hardi réussissait, il rétablirait suffisamment l'équilibre des forces devant Port-Arthur, pour que l'on puisse surseoir à l'appareillage de la flotte de la Baltique et à tous les aléas qu'elle entraîne.

PORT ARTHUR

Attaque des torpilleurs japonais

Une dépêche de Pékin dit que les torpilleurs japonais ont attaqué jeudi l'escadre russe en rade de Port-Arthur.

Les détails manquent.

Nouvelle attaque des Japonais
Les positions de Cheng-Sen-Ling sont prises

On télégraphie de Che-Fou :

Les Japonais ne sont plus qu'à huit milles de Port-Arthur.

Ils ont repris hier l'offensive par une attaque générale des batteries avancées de la forteresse.

Le général Oku a ordonné un mouvement de front sur toute la ligne.

Le combat qui a été des plus acharnés, s'est terminé par l'occupation des positions de Cheng-Sen-Ling par les Japonais.

On ignore quelles sont les pertes éprouvées par les deux armées.

Les réfugiés Chinois à Che-Fou disent que huit navires de guerre russes, dont quatre en bon état, et seize torpilleurs se trouvent à Port-Arthur.

L'escadre japonaise a appuyé l'attaque du général Oku en bombardant les fronts de mer.

Les Russes ont vigoureusement ripoté.

MANDCHOURIE

L'Armée du général Kuroki

Une dépêche de source japonaise dit que les Russes ont perdu leurs positions défensives sur les routes de Lio-Yang et Moukden.

Ce télégramme émanant de Tokio, semble confirmer la dépêche du *Rutchy-Listok* qui annonçait hier que l'aile gauche russe avait été contournée par les Japonais.

A Saint-Pétersbourg on n'a encore reçu aucune nouvelle à ce sujet.

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

On télégraphie de Tokio :

L'escadre de Vladivostock a été aperçue hier à 80 milles au large de la province de Hitachi, se dirigeant vers le Sod.

Le *Takashima-Maru* est arrivé hier à Mouroran après avoir subi la visite des navires russes.

La direction prise par les croiseurs de Vladivostock semble indiquer qu'ils contourneront l'archipel nippon pour déboucher dans dans la mer Jaune et se diriger vers Port-Arthur.

L'Incident Russo-Anglais

L'attitude de la presse anglaise a changé
M. Delcassé intervient

On télégraphie de Londres :

La déclaration du comte Lamsdorff, ministre des affaires étrangères de Russie à l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, Sir Charles Harding, a produit la meilleur impression en Angleterre.

Dans les milieux officiels de Londres on s'accorde à dire que la prompte satisfaction qui a été accordée par la Russie est dûe en grande partie aux pourparlers engagés entre les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg au sujet de l'incident de *Malacca*.

Les journaux anglais font l'éloge de l'attitude du Tzar dans ce conflit et sont unanimes à rendre hommage à l'intervention de M. Delcassé qui a facilité l'entente entre la Russie et l'Angleterre.

Les croiseurs anglais *Venus*, *Fourrieux* et *Pyrranus* sont arrivés dans la mer Rouge pour escorter les navires de commerce britanniques.

L'Incident des Évêques et le Saint-Siège

Les Instructions du Gouvernement à M. de Courcel

On télégraphie de Rome :

Un courrier portant les instructions du gouvernement français pour M. de Courcel chargé d'affaires auprès du Vatican, est arrivé aujourd'hui à Rome.

Le chargé d'affaires de France a eu une longue conférence avec Mgr Mery del Val Secrétaire d'Etat.

M. Delcassé qui est un complète divergence d'idées avec le président du conseil sur cette question, aurait donné des instructions à M. de Courcel pour que l'incident soit vidé si possible d'une façon satisfaisante pour les deux parties.

L'excommunication DE L'ÉVÊQUE DE LAVAL

Le Matin annonce que la Saint-Office a clôturé l'information contre l'Evêque de Laval.

Mgr Geay, dont la conduite l'expose aux peines canoniques les plus rigoureuses, a été excommunié par le Pape pour avoir communiqué au gouvernement les lettres du Vatican, et, refusé de répondre à la convocation du cardinal Mery del Val en se mettant sous le couvert du directeur des Cultes au ministère de l'intérieur.

Malgré le grand esprit de conciliation qui anime M. Delcassé et Mgr Mery del Val, si le télégramme du *Matin* est confirmé officiellement la rupture des relations diplomatiques de la France et du Vatican sera devenue inévitable par l'excommunication de Mgr Géay, car M. Combes reste seul maître de la situation.

Mgr Le Nordez

Il se confirme de plus en plus qu'un accommodement interviendra en ce qui concerne Mgr Le Nordez qui aurait déjà fait acte de soumission au Saint-Siège.

Les Morts du Jour

Le général d'Outreton

Une dépêche de Lorient annonce que le général d'Outreton est décédé ce matin.

L'Intendant Bruyère

On annonce également la mort de l'intendant général Bruyère, du cadre de réserve.

Monseigneur Trossmayer

On télégraphie de Rohitch, en Styrie, que Mgr Trossmayer est décédé hier.

Loubet et Combes

La *Liberté* prétend que M. Loubet au cours d'un entretien, aurait dit à un de ses amis :

« Quand mes pouvoirs expireront, je me représenterai si M. Combes est encore président du conseil, pour ne pas lui laisser le premier poste de l'Etat. »

Ces mots que la *Liberté* prête au président de la République marqueraient bien la dissidence de vues qui existe depuis longtemps entre M. Loubet et le président du Conseil.

Une Démission

La *Patrie* annonce que le commandant de gendarmerie Lebrun-Renaud, qui joua un rôle dans l'affaire Dreyfus, a donné sa démission.

AUX ÉTATS-UNIS

Immense grève

de New-York :

La grève de l'industrie de la viande est déclarée dans tous les Etats-Unis.

Toutes les industries connexes vont se mettre également en grève.

EN MACÉDOINE

Soulèvement général

On télégraphie de Constantinople que l'on s'attend à un soulèvement général en Macédoine pour la fin août, c'est-à-dire après les récoltes.

AVIS DE DÉCÈS

M. François Benedetti, juge de paix à *La Porta*, et Mme Benedetti, née d'Angelis ;

Mlle Marie Benedetti ;

M. Augustin Damei et Mme Damei ;

Mme veuve Louis Benedetti ;

Mme veuve Jacques Damei ;

M. le comte Benedetti, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme la comtesse Benedetti ;

M. Pierre de Zerbi, ancien sous-préfet ;

M. Louis Flach, conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Flach ;

M. Etienne Damei et Mme Damei ;

M. Pierre Remucci, juge au tribunal civil de Marseille, et Mme Remucci ;

M. Réné de Vilaire et Mme de Vilaire ;

M. Pierre Benigni, receveur de l'enregistrement, et Mme Benigni ;

M. Francois de Bonavita, avoué,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Vincent Benedetti
Vice Consul de France

leur frère, beau-frère, neveu et cousin germain, décédé le 19 juillet courant, dans sa 40e année.

Les obsèques auront lieu lundi, 25 juillet, à 4 heures et demie très précises.

On se réunira à l'oratoire de l'Immaculée Conception.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

OCCASIONS

Il reste à vendre à la « Villa des Anémones » les objets suivants :

Une glace cadre bois et noir (1m20 X 0.90 environ) 18 fr.

Tapis carpette (2m×1m50 env.) 4 fr.

Guéridon Marqueterie, 6 fr.

Matelas entièrement neuf, très bonne laine, largeur 1m15. 75 fr.

Tableau noir sur pied (2mX1m15), 7 francs.

Tourne-broche mécanique à sonnerie avec coquille, 9 francs.

Deux caisses à roulettes pour plantes, ensemble, 6 fr.

Niche à chien, grande, 5 fr.

Coffre à bois, 3 fr.

Vinaigre de vin, instruments de jardinage, tuyau d'arrosage avec lance.

S'adresser villa des Anémones, samedi et dimanche 23 et 24 juillet.

AVIS

M. Franceschi de Panchersocia met en vente sa récolte de 1903

Vin rouge à 0,40 le litre

M. Castellani (Cte Preissinet) de Chiatra, Pietra-di-Verde, met en vente sa récolte de 1903

Vin rouge à 0,45 le litre

S'adresser à M. Donsimoni, rue Neuve Saint-Roch en face M. Maestracci F. D., Bastia.

LIVORNO
PALACE HOTEL
(PALAIS FABRICOTTI)
Vis-à-vis des BB. Bagni Pancetti

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Prix variant entre 10 et 15 francs par jour. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc
C. SPAINI & C.

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour fret et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laidé, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

Glacière Bastiaise

Malgré tout son bon vouloir, la Glacière Bastiaise a éprouvé quelques difficultés pour arriver à satisfaire la population, qui, par suite des chaleurs excessives, exigeait une forte consommation de glace.

Elle espère, néanmoins, à l'avenir, être en mesure de fournir à la ville la quantité de glace nécessaire ; mais, tout en maintenant le prix de 0,10 le kilo pour la glace de sa fabrication, elle se voit obligée d'élever à 0.15 le kilo le prix de la glace lui arrivant de Livourne.

On ne doit non plus s'étonner, si, par moments, on se trouve à court de glace, car ce fait se produit dans les plus grandes villes de France et d'Italie.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE
Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C SOUTHWELL
Bastia

OREZZA-LES-EAUX
Grand Hôtel de la Paix
Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet au 15 septembre
Réduction pour familles et séjours prolongés.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.

Machines de luxe, machines brodeuses.

Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.

Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurtu, etc.

Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.

Les machines *Helvetia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.

La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix: 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — Le port en sus.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance

S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE

La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto.

Pour renseignements s'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, à Bastia.

PÉTROLE

La Maison L.-N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que seule, elle est dépositaire de la *Compagnie Générale des Pétroles* et de marque ATLANTIC.

ASTHME et CATARRHE

PHOTO-REVUE

Sommaire du numéro du 49 juillet 1904 de la PHOTO-REVUE, journal des Amateurs de Photographie.

1. Applications et innovations : Impression des papiers à image latente (L. Maisonnier) ; Cuvette verticale pour le lavage des héliographies (F. D.). 2. Les mesures photographiques (A. J. Jarman). 3. La photographie sur la rétine (Dr Walter Thorner). 4. Diapositives à l'autochromie (L.-P. Clerc). 5. Où nous voulons aller ? (G. Rey). 6. Photographie pratique : Construction d'un chercheur économique. 7. Boîte aux lettres ; Offres, demandes, échanges ; Offres et demandes d'emplois ; Bibliographie ; Echos et avis divers.

Vignettes de M. le Dr Walter Thorner.

L'édition complète de luxe comporte comme encartage une double planche hors texte d'après les négatifs de MM. G. Ingé et T. de Chaudiot.

Le numéro 0 fr. 15 chez les Libraires, dans les Gares et chez Charles Mendel, 118, rue d'Assas, Paris.

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 4 francs par an ; étranger, 6 fr. 50. Bureau : 188, boulevard saint-germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 181, du 17 juillet 1904) :

Les étoiles à jour, Charles Géniaux. — Vladivostok, — Au vernissage, Jules Lemaître, de l'académie française. — Petite pulmonie à dire : Promenades sur l'eau, André Theuriet, de l'Académie française. — La Bastille sous Louis XVI, Edmond Biré. — En Amérique, Jean Huret. — La Terre sanglante (suite), Jules Mazé. — Notes du concours de photographie. — Le sur de Lebel, R. Horn. — Ça et là. — Une idylle dans un drame (suite), Ernest Daudet.

Illustrations d'après R. Darrias, des reproductions photographiques etc.

MESDAMES

Vous économiserez sûrement
500 francs par an
sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Mode
« LA SAISON »
« seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc.
C'est vous dire que les parties techniques *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.

Modes et Travaux réunis forment de ses modèles 6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

Numéro Spécimen gratuit, 20, rue de Lille, Paris

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 49×30. Chaque. 2 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 3 fr
Sur papier Chine, format 49×30 (Réduit). 2 fr

EN VENTE :

A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. di PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Librairie du *Petit Bastiais*

VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
(2e Série)

Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.

Cunversione, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Puesia e Prosa, cummediòla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Sei Scinette Commiche, Prix 60 cent. franco 80.

L'Arichidìa, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Da Chicchiu a Pariani, cummediòla in 1 atto. Prix 50 cent. franco 60.

Les six brochures réunies en un volume de 396 pages, 2 fr. 50, franco, 2 fr. 90

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

PAPIERS PEINTS

Ancienne maison ANTOINE FASCI
AZAMBERTI frères, successeurs
Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er, Bastia.
ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Œuvres de Charles-Timoléon Pasqualini

CHOSES DU SIÈCLE
ET CHOSES DU CŒUR
Prix : 4.50 — franco : 5.10
avec une préface de JULES CLARETIE, de l'Académie française

ÉTUDES
ET CRITIQUES LITTÉRAIRES
Prix : 1.00 — franco : 1.20
avec une lettre-préface de VICTOR-HUGO



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX CRUST ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBANT-ILS ? NE LES COUPEZ PAS
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux, en fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats remarquables. Vente toujours croissante.
Adopté par les Parents les mieux servi Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs et en Gares et Grands Hôtels.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES de SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
Et 60 la Boîte de Cigares ou Tapier. F. COMAR & Fils, 39, Rue St-Claude, Paris et toutes les Pharmacies Françaises.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Nasons artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI et Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

EXIGER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — LUNDI, 25, et MARDI, 26, JUILLET 1904 — N° 174

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE 5 CENTIMES

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(*Terranova et Furiani*)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(*Terravecchia*)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Anne.
SOLEIL : (Heure authentique)
Lever, 4 h. 18 m. — Coucher, 6 h. 57 m.
Lune Pleine, le 26 — Dernier quar., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Pantaléon.

25 JUILLET

Le Crédit Agricole Mutuel

Nos propriétaires se plaignent volontiers du manque de capitaux ; et, il n'est pas rare de leur entendre dire que ce n'est pas l'art de cultiver qu'ils ignorent, mais les moyens de se procurer le nerf de la culture qui leur manque. Ils ont néanmoins besoin de conseils autant que de numéraire, et, s'ils suivaient ceux que les agriculteurs zélés leur donnent, ils se procureraient parfois assez facilement ce qu'ils réclament à grands cris.

Il n'est douteux pour personne que la Corse n'aime guère les innovations et qu'il est rétractaire à l'évolution qui, de toute part, s'accentue dans toutes les branches de l'activité humaine.

Sauf au moment de nos luttes électorales, où nous nous jetons tous, grands et petits, avec une passion déplorable, les relations entre les divers membres d'un groupe habitué sont généralement cordiales, mais de là à s'associer pour entreprendre une œuvre commune ou mener d'accord une affaire déterminée il y a bien loin.

Depuis 1884 les syndicats se sont développés sur le continent français et dans les colonies d'une façon merveilleuse, et, il en est partout et pour tout. En Corse, à la suite d'essais plus ou moins infructueux, à peine a-t-on réussi à créer un, ou deux syndicats agricoles, dont la sphère d'action est des plus modestes. Sous l'influence d'hommes politiques, sous les syndicats ouvriers commencent à s'organiser. C'est avec joie que nous assistons à leur développement espérant que leur contagion nous atteindra à notre tour, nous, cultivateurs de la terre.

Il arrive bien souvent que des récoltes très importantes sont compromises par le manque de capitaux de roulement suffisants. Il est cependant très facile de se procurer ces capitaux, en s'adressant au Crédit agricole mutuel. Il ne faut pas confondre le Crédit agricole avec le Crédit foncier.

Les emprunts au Crédit foncier ont donné généralement en Corse de mauvais résultats. C'est que les sommes empruntées, au lieu d'être employées à l'amélioration de la terre, ont été destinées au règlement des dettes de l'emprunteur et souvent même à la satisfaction de ses besoins personnels. Le propriétaire ne s'étant créé aucune source de revenus nouvelle, n'a pu faire face aux intérêts de l'emprunt et s'est trouvé acculé à l'expropriation le jour de l'échéance.

Tout autre est l'esprit du Crédit agricole mutuel. M. Leroy Beaulieu, économiste éminent, le définit ainsi : Le Crédit agricole fait des avances ayant pour gage soit les récoltes pendantes ou rentrées, soit le bétail ou l'outillage d'une exploitation.

Ainsi, le Crédit agricole doit être bien distingué du Crédit foncier : ce dernier n'est destiné qu'aux seuls propriétaires, il grève leur terre d'hypothèques et ne peut être utilisé que pour des sommes remboursables à longue échéance et après des formalités minutieuses. Le Crédit agricole au contraire est accessible à tout cultivateur et surtout au petit.

Grâce à la loi du 5 novembre 1894 les prêts sont consentis sans formalités ; il convient aux prêts de minime importance et remboursables dès que les améliorations auxquelles ils ont été destinés ont produit leur effet.

Ce Crédit fonctionne depuis longtemps à l'étranger et est un instrument merveilleux de progrès en Russie et en Irlande. Pour nous, qui sommes fermement convaincus de la grande utilité de ces sociétés dans un pays aussi pauvre et à la discrétion d'intermédiaires peu scrupuleux comme le nôtre, c'est à nos concitoyens les plus éclairés que nous nous adressons et que nous demandons de travailler à l'organisation du Crédit agricole mutuel dans toutes nos communes rurales.

Nous nous occuperons ultérieurement du fonctionnement et de l'organisation de ces sociétés.

M.-A. COLONNA DE LECA,
propriétaire-agriculteur, (Lamio).

Les Impôts en 1905

Dans le tableau de fixation des contingents en principal des contributions pour l'exercice 1905, il ressort que le département de la Corse est imposé pour les sommes ci-après :

Foncière, propriétés non bâties	fr. 142.107
Personnelle-mobilière. .	216.394
Portes et fenêtres . . .	71.963
Total	430.364

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 Juillet à 8 h. 1/2

1. Marche Lorraine,	Gaune.
2. Poète et Paysan,	Suppé.
3. Les Belkuns,	Joubert.
4. Lohengrin,	Wagner.
5. Bade (polka),	Uersth.

Le Chef de Musique, MOULINES.

Quelques dates corses

25 juillet 1799. — Bataille d'Aboukir où Luce de Casabianca, commandant l'*Orient*, fit sauter son vaisseau plutôt que de se rendre aux Anglais.

Son fils Giocante, âgé de 12 ans, refusa de quitter le vaisseau et périt avec son père.

26 juillet 1784. — Arrêt du Conseil d'Etat, exemptant de toute imposition, pendant vingt ans, les terrains incultes qui seraient cultivés en chenevières, en linières, et de tout droit de sortie les produits de ces cultures.

Une Excursion à la Maddalena

Bonifacio, 21 juillet 1904, 4 h. soir.

Malgré la chaleur torride, la politique qui brouille certaines cervelles arides et toujours instables d'or et d'honneurs, ne passionne pas outre mesure l'esprit indifférent de nos petits Bonifaciens. Ceux-ci paraissent n'avoir, pour le moment, d'autre objectif que le divertissement honnête. Hier, les vétérans se groupaient militairement pour fêter le 14 Juillet ; aujourd'hui, à leur tour, les musiciens se réunissent pour aller à la Maddalena répondre à une aimable invitation de la Société Chorale de l'autre côté du détroit.

Vers 9 heures du matin, le clairon sonne le ralliement, tous accourent en grande hâte aux deux portes de la ville pour assister au départ des musiciens. Nos joyeux artistes se mettent gaiement en colonne sur le boulevard de la Poste ; les amis, les curieux leur font cortège jusqu'au quai de la Marine où l'embarquement a lieu au son de marches entraînantes.

Quatre belles gondoles pointurées fraîchement se balancent sous leur blanche voilure dans les eaux tranquilles du port. A un signal bien compris, chaque hirondelle vient se placer bord à quai recevoir un groupe de passagers, et successivement, l'un après l'autre, dans un ordre parfait, chaque bateau borde sa voile et tire au large.

Au moment de franchir la bouée de l'avant port, la Société Musicale a salué le factionnaire de la dernière batterie, en faisant entendre le morceau favori : « Sambre-et-Meuse. » Et alors, du haut des remparts où était égrenée toute la population de la Haute-Ville, un hourrah formidable s'est fait entendre en se répercutant cent fois dans les échos des grottes. Les balancelles ont répondu par des virates répétées et ont salué en hissant et abaissant par trois fois le pavillon français qui claquait sous une petite brise gonflant à peine les voilures légères de ces yachts improvisés.

Bientôt ils disparaissent derrière le Mont Pertusato, et à midi et demi ils entrent à la Maddalena, au son de l'Hymne Italien.

D'après un télégramme de l'agence Palmas, nos compatriotes ont été reçus avec le plus affectueux enthousiasme tant par les autorités que par toutes les Sociétés de la Maddalena, et comme la série des toasts a commencé, le télégraphe sans fil nous apporte la nouvelle que suivant les traditions de la courtoisie la plus élémentaire, le compagnon Sébastien, dans un discours dû aux chaleurs combinées de l'air et du banquet, a invité la Société Musicale italienne à venir à Bonifacio pour la fête de la paroisse Sainte-Marie Majeure.

Idée splendide, que tout le monde partage. Et déjà la Commission des Fêtes s'est mise en branle. Enfin, il y a du progrès ; saluons nos édiles qui font bien de penser qu'une part de la Caisse municipale doit aller à la gaîté.

SERRA.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Grimaldi Jean-Baptiste-François, avoué, est nommé juge suppléant rétribué au tribunal de première instance de Villefranche, Rhône.

— M. le docteur Santelli, promu au grade de médecin principal, est appelé à servir au port de Cherbourg.

— Le sergent-major Majoli, du 30e bataillon de chasseurs à pied, a été nommé caserinier de 2e classe à Hirerte.

— L'ex-gendarme Poletti est nommé caserinier de 2e classe à Argentan.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Corticchi Paul-Toussaint, maréchal des logis de gendarmerie, 46 ans 1 mois 11 jours de services, 1.289 francs.

Casanova Paul-Louis, adjudant, 15 ans 23 jours de services, 630 francs.

Martini Antoine-Jean, adjudant, 23 ans 9 mois de services, 840 francs.

Natali Ignace, adjudant, 38 ans 25 jours de services, 1.203 francs.

Roghi Auge-Marie, adjudant, 33 ans 2 mois 21 jours de service, 1.128 francs.

Giacomaggi Pascal, adjudant, 33 ans 2 mois 12 jours de services, 1.128 francs.

Desanti Joseph-Sébastien, sergent, 33 ans, 726 francs.

154 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE VIII.

LE RENDEZ-VOUS.

(Suite)

— Cette visite a-t-elle quelque rapport avec ce que vous avez à me dire ? demanda Broussel sans parvenir à dissimuler complètement son impatience.

— Vous en parlerais-je sans cela un soir pas un fat, Broussel ; je sais qu'à me plaire plus d'un se rongerait à propos de cette visite, mais, je vous le répète, je ne suis pas un fat. Devinez qui j'attends.

— Une femme ?

— Sans doute, mais quelle femme ?

— Comment voulez-vous que je devine ?

— Une comtesse à seize quartiers, une dévote à vingt-quatre carats.

— Madame de Laubespin ! s'écria Georges avec un geste de surprise.

— Elle-même, répondit le maître de forges en se frottant les mains d'un air de jubilation vindicative ; c'est madame la comtesse de Laubespin, l'arrière-petite-fille des croisés, et la femme vertueuse par excellence, qui va venir tout à l'heure dans cet hôtel garni, humilier son orgueil et peut-être légèrement compromettre sa réputation, ajouta le vieillard avec un sourire méchant ; car, enfin, elle est belle encore, et de plus vieux que moi, son frère tout le premier, aiment assez à jouer le rôle d'homme à bonne fortune.

— Madame de Laubespin va venir ici ? reprit Broussel, dont l'étonnement avait redoublé pendant cette réplique.

— Elle devrait y être déjà ; car il est deux heures dix minutes, et c'est pour deux heures qu'elle m'a donné rendez-vous. Il est vrai qu'une femme, une comtesse surtout, a bien le droit de se faire un peu attendre.

— Elle vous a donc écrit ?

— Cela vous étonne, n'est-ce pas ?.. Vous avez peine à croire que tant d'honneur ait pu échoir en partage à un individu qui n'a pas le moindre parchemin dans ses papiers de famille, à un modeste industriel, à un humble forgeron ! Cela est fort invraisemblable, j'en conviens, mais cependant cela est vrai, et en voici la preuve.

M. Falconet tira une lettre de son portefeuille et la remit à son beau-frère, qui la lui rendit après y avoir jeté les yeux.

— Avez-vous remarqué l'adresse ? reprit alors le maître de forges avec un ricanement affecté : « Monsieur le chevalier Falconet. » Madame la comtesse se figure sans doute que je ressemble aux gens de son faubourg ; elle me donne mon titre, croyant par là me flatter. Elle ne se doute guère du profond dédain que m'inspirent toutes ces balivoles.

— Cette femme a peur, dit Broussel d'un ton bref.

— C'est mon opinion. Son billet est trop poli, trop aimable, trop mielleux. Ses assurances de haute considération pour ma famille, l'estime particulière qu'elle prétend m'avoir vouée depuis longtemps à moi-même ; ses éloges exagérés de Félicité ; son désir de maintenir entre nous ce qu'elle affecte de nommer, en plaisantant, l'entente cordiale ; tout cela est d'un style étudié, frivole à la superficie, mais où perce une anxiété profonde. Vous avez raison, Broussel, cette femme a peur.

— Ce qui me le fait croire, c'est moins encore la forme de sa lettre que le fond. Pour donner un pareil démenti à ses habitudes impertinentes, pour solliciter de vous une audience, car c'est là le véritable caractère de sa démarche...

— C'est que vous avez parfaitement raison, interrompit le maître de forges d'un air radieux : de quelque périphrase qu'elle ait cherché à entortiller sa pensée, il n'en est pas moins vrai que madame la comtesse de Laubespin, née de Roquefeuille, déroge en ce moment au point de solliciter une audience de votre serviteur. Ne trouvez-vous pas cela assez amusant ?

— Vous prévenir qu'elle viendra chez vous, au lieu de fixer le moment où elle désire recevoir votre visite ! ce procédé ne peut s'expliquer que par une alarme aussi vive qu'imprévue, qui, en troublant, en bouleversant ce caractère orgueilleux, lui aura fait oublier ses règles de conduite ordinaire. Se douterait-elle de nos projets ?

— C'est-à-dire, au contraire, qu'elle n'en peut pas douter, répondit M. Falconet avec un sourire où se manifestait un parfait contentement de lui-même.

— Qui donc aurait pu l'en instruire ? dit Broussel en fixant sur son beau-frère un regard inquiet.

— Un message de ma façon qu'a dû recevoir M. le marquis de Roquefeuille.

— Vous lui avez écrit ?

— Hier soir.

— Vous l'avez averti de nos intentions ?

— Sans ambiguïté aucune. Au sortir de notre conférence et sous l'impression de ce que vous m'aviez raconté, j'ai composé de verve une petite épître que je vous ferai lire, car j'en ai conservé le brouillon, et dont, je l'espère, vous ne serez pas trop mécontent.

— Ainsi les voilà sur leurs gardes ! s'écria Broussel avec un violent dépit ; le général a prévenu sa sœur, celle-ci son fils sans aucun doute : qui sait s'il n'a pas déjà disparu en traînant dans sa fuite cette malheureuse enfant ? Tout était si bien combiné pour qu'il ne pût nous échapper : nous savions où le prendre ; mais maintenant où chercher ? Quelle imprudence, Falconet, quelle faute !

(A suivre).

POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la CRÈME SIMON
POUDRE DE RIZ SAVON SIMON
SIMON, 59, rue d'Hauteville, PARIS

Bulletin Financier

Paris, le 24 juillet 1904.

Rom.re hésitant au début, le marché rentrait en séance une meilleure attitude, et la clôture se fait presque aux plus hauts cours cotés dans plusieurs compartiments. La Banque Française consolide son avance précédente à 10.50. L'Extérieure passe à 88.17. Depuis hier les obligations de l'Emprunt Marocain 3 0/0 1904 sont admises aux négociations de la Bourse au comptant et à terme et s'inscrivent à 488.

Les Etablissements de Crédit sont soutenus. La Société Générale est recherchée à 625 ; son bilan au 30 juin montre que les bénéfices nets, du mois se sont élevés à Fres 1st.3ot,ot ce qui porte le total des profits pour le premier semestre 1904 à 3.322.086 fr. 84 pour cent de 1903.

Les valeurs industrielles ou de traction sont fermes. Le marché minier est meilleur.

L'exploitation des Mines de la Mozambique se présente dans de telles conditions qu'il est permis d'espérer que cette Société verra bientôt ses actions obtenir une appréciable plus-value. Les retardataires, désireux d'acquérir des titres de la Mozambique Mines Limited doivent se hâter de formuler leurs demandes à l'Union Syndicale Financière, rue Saint-Lazare, Paris, car dans quelques jours, il serait impossible de leur donner satisfaction.

Nos Chemins sont mieux et plutôt lourds.

OBSÈQUES DE M. ANCE SANGY

Discours prononcé par M. Berthoz, receveur des Postes et Télégraphes

Messieurs,

Au nom de M. le Directeur des Postes et des Télégraphes de la Corse, qui prend la part la plus vive au très grand malheur qui frappe la famille de notre regretté camarade, et qui me charge de le représenter à cette triste cérémonie, au mon nom, et au nom de tout le personnel du bureau de Bastia, permettez-moi de dire quelques mots sur ce cercueil si prématurément ouvert. Je le fais avec d'autant plus d'émotion que la douleur de la famille Sangy ravive ma propre douleur.

La vie si remplie de l'homme de bien, de l'honnête homme qui disparaît vous est connue.

Entré tout jeune dans notre administration, il n'a cessé d'apporter, dans son service, une ardeur, toujours nouvelle, une conscience constamment en éveil.

La faiblesse de sa constitution eût peut-être exigé des ménagements, mais il était absorbé, tout entier, dans une activité fébrueuse, une exceptionnelle ténacité, une volonté jamais en défaut.

Pendant 25 ans, il sut incarner le modèle accompli du fonctionnaire modeste et vaillant, tout à son désintéressement et à son zèle. M. Sangy nous quitte, il meurt à quarante-deux ans, dans la plénitude de sa force et de ses espérances, au moment où il allait recevoir, dans un avancement mérité, la récompense de son labeur.

Il meurt, dans la force de l'âge, laissant une famille aimante, une veuve éplorée dont la très grande affection et les efforts incessants n'ont pu que retarder le fatal dénouement, une jeune fille, à l'aurore de sa vie, nouvellement fiancée, pour qui cette terrible épreuve sera un brusque et pénible réveil ; un jeune homme dont le talent s'est déjà affirmé, qui aura, certainement, un avenir brillant, mais qui comptait sur les sages conseils de son père adoré.

A toutes ces douleurs, à toutes ces blessures, nous ne pouvons opposer que l'infime consolation de nos regrets, de nos sympathies et de celles des nombreux amis qui accompagnent à sa dernière demeure ce chef de famille modèle qui ne pensait qu'à ses enfants et se sacrifiait pour eux ; son nom vivra dans nos souvenirs et sera synonyme de dignité, d'honneur et d'abnégation.

Au nom de tous, mon cher camarade, je vous dis un dernier adieu !

⁂

Discours prononcé par M. Vergez-Trey, Commis des Télégraphes

Cher et regretté Camarade,

Je ne veux pas laisser partir ta dépouille mortelle, sans t'adresser le dernier adieu, au nom de tous les camarades du bureau de Bastia.

La cruelle faucheuse ne t'a point épargné. Ni les soins éclairés de l'homme de l'art, ni ceux de ta famille éplorée, n'ont pu réussir à enrayer le mal. Hien n'a valu... il fallait déjà, pauvre ami, payer, à la fleur de l'âge, ta dette à l'Eternité ! Je suis encore sous la douloureuse impression du dernier jour, où travaillant au bureau, près de moi, tu ressentis ce malaise subit qui devait trouver, si tôt hélas, le sillon de la tombe ! 40 jours de lutte ont suffi pour fauchar ton existence. Tu meurs sur la brèche. Tu ne connaissais, infortuné camarade, que la vie de famille et tes bureaux ; sous une apparence froide, on révélait un cœur d'or. Serviable à l'excès, tu as trop présumé de tes forces. Durant vingt ans, tu n'as cessé de donner le meilleur de toi-même à l'administration, et c'est dans cette lutte pour la vie, que tu as contracté le germe qui devait brusquement t'arracher parmi nous.

Certes, je puis le dire, la lame a usé le fourreau. Dors en paix, malheureux ami, tu n'as pu voir hélas ! se réaliser les quelques projets de famille que tu caressais depuis longtemps. Puissent les témoignages de regrets donnés à ta mémoire, être pour ton épouse inconsolable et tes enfants chéris une source de consolations aussi grande pour atténuer l'amertume de leur douleur.

Tu vivras toujours dans mon souvenir, et tes collègues du bureau de Bastia n'oublieront jamais l'ami dévoué qu'ils ont perdu.

Encore une fois, adieu.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Elections de Casamaccioli

Le 22 du mois courant on a procédé, à Casamaccioli, à la nomination du maire et de l'adjoint.

M. Santini Jean-César, ancien maire, a été élu maire à l'unanimité.

M. Giromini, Jean ancien adjoint, a été nommé adjoint également à l'unanimité.

Ces nominations ont été saluées par les cris de: Vive la République.

GRÈVE DES PÊCHEURS

Hier, les pêcheurs se sont réunis dans leur local ; les présidents des divers syndicats de la ville assistaient à cette réunion.

Le Président du dit syndicat ouvre la séance et dans un remarquable discours, invite tous les syndicats de la ville à former une fédération syndicale à Bastia.

Les pêcheurs grévistes décident que si le fermier de l'étang de Biguglia n'accepte pas les conventions faites en 1901, ils ne reprendront le travail nulle part, excepté à la mer.

L'entente la plus complète règne parmi les membres du Syndicat. Grâce aux sentiments de solidarité, de la fraternité qui les animent, les travailleurs de la mer sortiront vite victorieux de la lutte qu'ils ont entrepris ou bien succomberont, mais ne céderont jamais.

Tels sont les engagements qui ont été pris par l'unanimité des pêcheurs.

Ils ont décidé de se réunir jeudi, 28 courant, à 1 heure du soir.

Pour le Syndicat,

Le Président, GUAITELLA.

Retraite aux flambeaux

Itinéraire de ce soir

Rues Napoléon, St-Roch, Boulevards Paoli, du Palais jusqu'au Palais de Justice, retiendre le Bd du Palais, rues de l'Opéra, Miot, Place Saint-Nicolas, Bd Sébastiani, rentrée.

Nécrologie

LE CAPITAINE TAFANI

M. le capitaine Tafani, du 163e d'infanterie, est décédé presque subitement : vendredi à midi il terminait son service : samedi matin il avait cessé de vivre. Il était âgé de 36 ans.

Né à Ajaccio, il s'était engagé volontairement et était arrivé vite à l'école de Saint-Maixent par son travail. Il laissait partie depuis peu du 163e où il avait demandé à entrer, afin de vivre un peu dans son pays qu'il n'avait presque plus revu depuis son départ pour l'armée. Il était très aimé, très estimé à cause de ses solides qualités militaires qui en faisaient un officier de devoir et d'avenir. Il ajoutait à cela un cœur ouvert et franc, une nature expansive.

Il laisse une jeune femme, qui se trouvait dans sa famille avec son petit enfant de trois ans, depuis quelques jours, et qui est arrivée précipitamment, au premier appel, mais elle n'a pu serrer dans ses bras que le cadavre de son bien-aimé mari.

L'absoute a été donnée dans la chapelle de l'hôpital militaire ; le cortège s'est formé rue Saint-François. En tête: les tambours, clairons et musique du 163e, puis un peloton d'infanterie sous les ordres d'un lieutenant, le cercueil porté par des militaires, sur lequel était placé l'uniforme du défunt, des porteurs de couronnes offertes par le Général et l'Etat-Major, le Colonel et les Officiers du 163e, les amis, etc.

Les cordons étaient tenus par MM. les capitaines Petriguani et Didier, du 163e, Taillandier, de la 15 légion tor, et Bonnet, du génie.

Le deuil était conduit par M. le colonel Drude, du 163e, des parents et des amis du défunt. Dans le cortège, M. le Général gouverneur, les autorités civiles, la plupart des officiers de la place et de la garnison.

Le cortège s'est arrêté sur la place d'armes où ont été rendus les honneurs.

Tous les officiers sont allés jusqu'au cimetière. Là, M. le colonel Drude a parlé avec émotion de la perte que venait de faire le 163e et la famille Tafani, et rendu un hommage mérité au regretté capitaine.

Puis M. le Général gouverneur a exprimé les regrets de tous en présence de la disparition soudaine d'un brave officier, d'un excellent père de famille.

Avant l'inhumation, un ami personnel, M. le pharmacien de marine Darj, a parlé de l'homme privé, de l'époux, du fils, en termes qui ont profondément ému l'assistance.

Nous offrons à Mme Tafani et à la famille Tafani, l'expression de nos respectueuses condoléances.

⁂

M. VINCENT BENEDETTI

Un nouveau deuil vient de frapper la famille Benedetti : M. Vincent Benedetti, vice consul de France, disparaît à quarante ans, emporté par la terrible maladie qu'il avait contractée dans les contrées meurtrières où il représentait son pays.

Il avait fait toute son éducation à Paris. De manières très distinguées, causeur agréable, porteur d'un nom si illustre dans la diplomatie, il avait tout ce qu'il fallait pour parcourir une brillante carrière et occuper les postes les plus recherchés. Tout cela n'eut rien épargné. On ne peut que s'apitoyer sur une destinée aussi cruelle.

Le corps est arrivé par le paquebot postal et a été déposé à l'oratoire de la conception, sur un catafalque.

A 4 heures de relevée le cortège s'est formé là et s'est dirigé vers l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

Le deuil était conduit par M. le juge Benedetti, MM. le conseiller Fiach, Etienne Damei et de nombreux parents.

L'affluence était considérable et dans ce long cortège on ne pouvait s'empêcher de compatir à la mort prématurée du défunt.

L'inhumation a été faite à Lupino, dans la belle chapelle de la famille Benedetti.

Nous prenons une vive part au deuil qui frappe M. François Benedetti et sa famille et leur présentons l'expression de nos douloureuses sympathies.

Cour d'Assises

Audience du 25 juillet 1904

Présidence de M. GIULI, *conseiller*

Meurtre

Hier a eu lieu l'ouverture de la session d'assises du 2e trimestre 1904. Il a fallu, dès le début, recourir à des jurés complémentaires. Trois jurés titulaires ne peuvent, en effet, exercer leurs fonctions, soit parce qu'ils n'ont pas été touchés, ou parce qu'ils ont fait le service il y a moins d'un an, ou parce que, enfin, ils produisent des certificats de maladie. La Cour les dispense pour toute la durée de la session, et il est procédé à un tirage, de sorte que l'audience ne commence qu'à 2 heures.

Une affaire de meurtre est soumise à l'appréciation de messieurs les Jurés. Elle concerne le nommé Croce Joseph, cultivateur, âgé de 30 ans, natif de Sorbo Ocagnano, accusé d'avoir, le 6 mai 1904, volontairement donné la mort, à Sorbo, au nommé Giustiniani Vincent, et ce dans les circonstances ci-après relatées :

Le 6 mai 1904, à Sorbo-Ocagnano, à l'occasion de la fête patronale deux bouvettes avaient été installées au plein air près de la chapelle Saint-Jean. Vers 4 heures Giustiniani Vincent, qui avait déjà fait de copieuses libations dans la buvette de Ciosi Géromino, se rendit à la buvette de Francoschi Gentile. Lorsqu'il y arrivait Tomasi Pierre-Marie, en état d'ivresse, criait à tue tête : « Vive les blancs ! » Giustiniani cria : « Vive les noirs ! » Les deux hommes ne tardèrent pas à se prendre à bras le corps et roulèrent à terre.

Plusieurs personnes, parmi lesquelles Croce Joseph et son fils intervinrent ; Giustiniani et Croce Joseph armés chacun d'un pistolet, se menacèrent, des coups de feu retentirent ; Giustiniani seul fut blessé et succomba dans la nuit à une péritonite suraiguë.

M. le Substitut Aubert est chargé de soutenir l'accusation.

L'inculpé a confié à Me Nivaggioli le soin de présenter sa défense.

Interrogé par M. le Président, Croce reproduit le système de défense dont il s'est prévalu au cours de l'information : il n'a donné la mort à Giustiniani que pour sauver son existence et celle de son fils sérieusement compromises.

Les témoins, au nombre de neuf, confirment leurs dépositions écrites, dont l'ensemble est plutôt favorable à l'accusé.

Dans un sévère réquisitoire, M. Aubert sollicite de la fermeté du jury un verdict de condamnation. Croce a déjà encouru pour blessures graves une condamnation à quatre années d'emprisonnement ; au lieu d'exciter Giustiniani, avec lequel il vivait dans de mauvais termes, il aurait dû, imitant les autres témoins de la scène, chercher à l'éviter et rien de fâcheux ne se serait produit. Il est donc responsable de la mort de Giustiniani. Tout au plus les jurés pourraient ils admettre en faveur de Croce l'excuse de la provocation violente ; ils ne sauraient aller jusqu'à l'impunité.

Me Nivaggioli s'étonne que Croce ait été déféré à la Cour d'assises ; la légitime défense éclate, en effet, dans ce procès ; elle ressort de toutes les pièces de la procédure ; elle est établie par l'unanimité des témoignages recueillis. Dans ces conditions le magistrat instructeur, et après lui la Chambre des mises en accusation avaient l'obligation impérieuse de rendre en faveur de Croce une ordonnance de non-lieu. S'il est vrai que Croce a déjà été condamné à quatre ans de prison, les jurés ne perdront pas de vue que cette condamnation remonte à plus de vingt ans et que depuis, Croce a toujours eu une conduite exemplaire. Il ne doit pas être jugé, d'ailleurs, sur ses antécédents, mais sur le fait même qui lui est reproché. Or, le crime dont on l'accuse et dont Croce se reconnaît l'auteur, la loi elle-même l'absout. Il n'a fait feu, en effet, sur Giustiniani que lorsque déjà par deux fois celui-ci avait déchargé, sur l'accusé, les deux canons du pistolet Lefaucheux dont il était porteur. Son acte est légitime, et pour acquitter Croce, les jurés ne demanderont ce qu'ils auraient fait s'ils s'étaient trouvés à sa place. Cet acquittement, l'honorable défenseur le leur demande comme un acte de haute justice, de stricte équité ; il s'impose à la conscience de juges honnêtes et consciencieux, tels que ceux devant lesquels il a l'honneur de plaider.

Le verdict étant négatif, M. le président déclare Croce acquitté de l'accusation portée contre lui et ordonne sa mise en liberté immédiate.

⁂

Audience de demain :

Luciani Marie-Aurélie dite Lilline, Quilichini Marie-Laure veuve Luciani, toutes deux ménagères, demeurant à Furiani, meurtre d'un enfant nouveau-né et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Moretti.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 27-7 à midi, + 31-2. à 7 heures du soir, + 29. Maxima, + 32°. Minima, + 22-8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 756 mm. à midi, 756 mm., 4 heures du soir, 756 mm. Vent. — variable matinée, S. E. faible.

Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Hospice civil

M. Louis Guitton, conservateur des hypothèques, a été nommé membre de la commission administrative de l'hospice civil, en remplacement de M. Jean-Jacques Ottavari, démissionnaire.

⁂

Examens de droit

Ont été admis à la licence en droit, devant la faculté d'Aix, MM. Tomasi, Nicolai-Lota, Musso.

En 2e année, MM. Scampucci Jean-Baptiste Lucca et Gladicelli.

En 1re année, MM. d'Angelis et Lantieri.

⁂

Concours de droit

M. Antoine Nicolai-Lota, élève de 3e année de licence à la faculté de droit d'Aix, a obtenu la 3e mention au droit civil ; M. Vincent Marcaggi a obtenu une médaille d'or au concours de thèses de doctorat.

Nos sincères félicitations à ces deux compatriotes.

⁂

Bonne occasion

A céder : Piano, tabouret et musique de musique. S'adresser chez M. Bertù, tapissier, rue Neuve Saint-Jean.

⁂

Chien mort

On voit bien que MM. les agents n'ont pas le temps d'aller se promener sur le quai Sud, où règne une certaine fraîcheur. Sans cela ils auraient fait enlever un chien mort qui depuis huit jours s'était sur le rivage, au pied de l'escalier Romeo et empeste les alentours.

Nous voulons espérer qu'avant ce soir toutes les mesures que commande l'hygiène auront été prises.

⁂

Au Port

Le vapeur *Ville de Cannes*, capitaine Valiocalle, est arrivé de Marseille avec marchandises diverses.

— Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Udino, est arrivé de Livourne avec 28 passagers et 6 tonnes.

— Le vapeur *Venezia*, capitaine Migone, est arrivé de Porto-Torres avec 8 passagers et marchandises diverses.

— Le vapeur *Balkan*, capitaine Marcanteiti, est arrivé de Marseille avec 138 tonnes et 214 passagers.

Etat Civil

NAISSANCES

Crucioni Albert. — Pardi Marie-Paulin

DÉCÈS

Tafani Jean-Baptiste, capitaine au 163e, marié, 36 ans, d'Ajaccio.

Poggi Joséphine, mariée, 38 ans, de Fonsane.

Fanelli Marie, mariée, 22 ans, de Bastia.

Champetier Marie-Léonie, mariée, 45 ans, de Montreuil (Hautes-Alpes).

OCCASION

A céder de suite ou tout au moins avant les prochaines vendanges :

1° Une partie de vin rouge de table, bonne qualité, belle couleur et goût, garanti pur et naturel à l'analyse

à 26 francs l'hectolitre

2° Différentes parties de vins vieux et de choix, blancs et rouges, bouquet agréable

à 32 francs l'hectolitre

Les prix s'entendent pour des commandes d'au moins 100 litres pris en gare Bastia ou à l'entrepôt.

Il sera prêté la facilité nécessaire au transport et des facilités seront accordées pour le paiement.

Les échantillons seront envoyés franco, sur demande.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Oreste Biagini, 5, Avenue Carnot, à Bastia.

OCCASION

FUTAILLE à VENDRE

de toute contenance

Caisses à Raisins

S'adresser à M. Oreste Biaggini, 5, Avenue Carnot, Bastia.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00361

La Situation

On continue de s'occuper à Saint-Pétersbourg, d'après l'*Echo de Paris*, d'un combat qui aurait duré le 18 et le 19, engagé d'une part entre les troupes du général Herschelmann et celles de Kuroki, et, d'autre part, entre les troupes de Kuroki et celles de Keller. L'affaire se serait produite sur la route de Saimaisé à Liao-Yang, du côté de la passe nord de Motien-Ling. Mais nous n'avons aucun renseignement officiel.

Le télégramme de Kouropatkine dit, au contraire, que, depuis les combats du 16-17 juillet, les Russes sont toujours à Ta-Nuan ; les Japonais n'ont donc pris aucune avance dans la direction de Liao-Yang. Quant à la 12e division japonaise, qu'on nous montrait déjà sur la route de Moukden, on sait depuis hier qu'elle se trouve exactement près de Houtistzé, à l'intersection de la route de Saimatsé-Liao-Yang avec le cours du Taitsé-Ho (ou Lang-Ho), exactement à 70 kilomètres au sud de Moukden et à 50 kilomètres à l'est de Liao-Yang.

Par suite, il est complètement inexact de prétendre que le flanc gauche de l'armée de Kouropatkine a été bousculé et rompu par Kuroki, en train de marcher sur Liao-Yang, qu'il menacerait au nord. La dépêche du *Rousky Listok*, que nous avons publiée d'ailleurs sous toutes réserves, ne pouvait reposer sur rien de sérieux. C'est toujours l'éternel mouvement dont se mêle Kouropatkine, c'est bien celui-là, et l'on peut être assuré que le généralissime russe ne se laissera pas prendre dans un filet, comme un débutant.

MANDCHOURIE

Le Mouvement tournant du Général Kuroki Les Japonais sont repoussés

Saint-Pétersbourg 25 juillet ;

Les nouvelles qui sont parvenues aujourd'hui de Moukden à Saint-Pétersbourg donnent des détails plus précis sur le mouvement tournant du général Kuroki vers l'aile gauche Russe :

« Les Japonais, à la suite d'une série de combats livrés pendant cinq jours ont essayé par une attaque de front sur le flanc gauche russe de le déborder dans le but de s'emparer de ses positions défensives sur les routes de Lao-Yang et de Moukden.

» L'aile gauche russe, sous les ordres du général Keller a repoussé l'attaque avec succès.

» Les Japonais ont essuyé de grandes pertes. »

Le combat de Kiao-Toung

D'après un télégramme officiel du général Kuroki, les pertes russes au combat de Kiao-Yang ont été de 121 cadavres et 300 fusils sur le terrain.

Les prisonniers évaluent leurs pertes à un millier.

Les Japonais ont eu un officier et 24 hommes tués, 18 officiers et 351 hommes blessés.

Succès des Japonais à Tah-Soue-Tang

On télégraphie de Chefou.

Ce matin une escadre japonaise a bombardé la position de Ouang-Ching-Chang.

Ce matin, ce matin les colonnes japonaises du général Oku ont repris leur marche en avant.

Les Russes qui s'étaient retranchés à Tah-Soue-Tchouang ouvrirent le feu à leur approche.

Après un combat de plusieurs heures les Russes se replièrent en bon ordre.

Les Japonais occupèrent aussitôt les positions de Tah-Sone-Tang.

Les pertes russes sont évaluées à 400 hommes.

L'Armée du Général Oku

Mouvement en avant vers Niou-Tchouang

Londres, 25 juillet.

On télégraphie de Niou-Tchouang au *Daily Mail* :

« Le général Oku a recommencé samedi un mouvement de front.

« Il a occupé ce jour même Chieg-Pin-Ling après avoir délogé un détachement russe d'une force insignifiante qui se retira sous le feu de l'artillerie japonaise.

« Dans la journée de dimanche la marche du général Oku a été retardée par la pluie qui n'a cessé de tomber durant près de 20 heures. »

La bataille continue autour de Niou-Tchouang

Le *Daily Mail* de Londres affiche un télégramme annonçant qu'une bataille où sont engagées des forces assez considérables continue depuis ce matin autour de Niou-Tchouang.

Les Russes se replient en arrière ; les Japonais approchent de la ville lentement.

Les détails manquent.

Les Russes évacuent Niou-Tchouang

On télégraphie de Tien-Tsin :

Le général Kouropatkine a ordonné aux troupes stationnées autour de Niou Tchouang de ne pas s'engager à fond et de se replier en arrière s'il était nécessaire.

En présence de forces japonaises considérables, les Russes ont évacué Niou-Tchouang dans la soirée après un vif engagement.

Une bataille à Tachi-Kiao

On télégraphie de Londres :

Une dépêche adressée au *Daily Mail* par son correspondant à Liao-Yang annonce qu'une bataille a eu lieu près de Tachi-Kiao.

Les Russes ont été repoussés avec pertes.

On ne connaît pas les détails de cette action qui paraît avoir été sérieuse.

PORT ARTHUR

L'assaut de la forteresse

On télégraphie de Londres :

Le Daily Telegraph a reçu un télégramme de son correspondant en Mandchourie, lequel fait connaître que les Japonais auraient ajourné au mois d'août l'assaut général des positions russes autour de Port-Arthur.

Les épidémies qui sévissent dans l'armée assiégeante ainsi que les pluies qui ont recommencé dans la presqu'île de Liao-Toung, seraient la cause de cette détermination de la part des Japonais.

La flotte japonaise

On télégraphie de Chefou.

Ce matin une escadre japonaise a bombardé la position de Ouang-Ching-Chang.

On ne connaît pas les résultats de cette attaque navale.

VLADIVOSTOCK

Deux voiliers japonais coulés

Tokio 25 juillet :

L'escadre de Vladivostock a coulé hier au large de la province Ito deux voiliers japonais chargés de denrées alimentaires constituant de la contrebande de guerre.

On ignore le sort des équipages.

Navires Anglais et Allemand capturés

On télégraphie de Tokio :

L'escadre de Vladivostock a capturé un navire allemand et un navire anglais dont les cargaisons lui paraissaient suspectes.

Ces deux vapeurs seront conduits à Vladivostock pour être soumis au tribunal des prises.

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

Un navire anglais coulé

Grande émotion à Londres

On télégraphie de Tokio à Londres 25 juillet :

Les croiseurs de Vladivostok ont coulé un navire de commerce anglais dont on ne connaît pas encore le nom.

Ce paquebot loin de stopper après le signal donné par les Russes, aurait pris la fuite en accélérant sa vitesse.

L'équipage tout entier a pu être sauvé.

Cet incident va rouvrir un nouveau conflit entre les chancelleries de Londres et de Saint-Pétersbourg.

Les conséquences qui en découlent peuvent être d'une gravité exceptionnelle.

A LONDRES

Cette nouvelle, non confirmée, parvenue dans la soirée à Londres, a produit une grande émotion dans la capitale où l'on attend avec impatience des détails sur cette affaire.

A en juger par l'effervescence qui règne dans les esprits, il est à craindre que des complications diplomatiques ne surgissent à ce sujet entre l'Angleterre et la Russie.

L'escadre continue son raid

Tokio, 25 juillet.

Ce matin les croiseurs russes de l'escadre de Vladivostock ont été aperçus par un bateau de pêche à vingt milles au large de Katsonoura.

L'escadre faisait route vers l'est.

Candidature Chaleil

A CALACUCCIA

M. Albertini fils, candidat au Conseil général dans le canton de Calacuccia, nous prie de faire connaître que par esprit d'apaisement il a retiré sa candidature en faveur de M. Chaleil, député de Calvi.

M. Chaleil reste donc seul candidat dans ce canton.

Son succès est assuré.

Agrégation

Le jury pour l'agrégation des sciences physiques a admis aux épreuves orales M. Gauthier, chargé de cours au Lycée de Bastia.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

M. le général de division Peloux est nommé au commandement du 11e corps d'armée, à Nantes, en remplacement de M. le général Grisot, atteint par la limite d'âge, placé dans la 1re section du cadre de réserve.

M. le général de division Pognard est nommé au commandement de la 30e division d'infanterie, à Avignon.

M. le général de brigade Weick est nommé au commandement de l'artillerie du 10e corps d'armée, à Rennes.

M. le général de brigade Dupuy est nommé au commandement de la 2e brigade de cuirassiers.

M. le colonel Lancelot est chargé du commandement par intérim de la brigade de cavalerie du 11e corps d'armée, à Nantes.

Le Président du Conseil à Carcassonne

L'arrivée

Le président du Conseil des ministres accompagné du général André, est arrivé samedi soir à Carcassonne où il a présidé dimanche un grand banquet de plus de 2000 couverts organisé en son honneur par le comité républicain de cette ville.

Le chef du gouvernement et le ministre de la guerre ont été l'objet d'une réception enthousiaste.

Le discours de M. Combes

Au grand banquet démocratique de dimanche le président du Conseil a prononcé un grand discours politique qui a été très remarqué.

Dans son discours M. Combes, après avoir exposé la situation intérieure de la France, a vivement attaqué ceux qui essayèrent par leurs manœuvres perfides de renverser le ministère pour arriver au pouvoir.

Il dit que les élections municipales du 1er mai ont démontré une fois de plus l'adhésion des masses au gouvernement de la République.

Ces élections furent un triomphe pour la politique républicaine du Bloc.

Le président du conseil a rappelé ensuite les nombreuses réformes accomplies ou à la veille de l'être, grâce aux efforts constants que ses collègues et lui n'ont cessé d'apporter aux questions qui intéressent plus spécialement les classes ouvrières de la nation.

« Le gouvernement est au-dessus de toutes les accusations portées contre lui par ceux qui aspirent au pouvoir, ajoute M. Combes, et nous n'entendons nullement devenir les prisonniers des socialistes. Ceux qui le prétendent sont dans l'erreur et ignorent complètement nos intentions politiques. »

Le président du conseil examine ensuite la situation extérieure de la France.

Après avoir constaté qu'une entente cordiale s'est opérée grâce à notre politique entre l'Angleterre, l'Italie et nous, et que nous sommes dans les meilleurs termes avec les autres nations, M. Combes dit que le ministère actuel a eu le mérite de signer les premiers traités d'arbitrage.

Il ajoute que c'est sur les élections républicaines que l'on doit reporter l'honneur de tous les résultats accomplis.

Il engage ensuite tous ceux qui ont les mêmes vues politiques que lui à rester unis, car leur union seule fait la force du Gouvernement.

Le président du conseil termine en remerciant la démocratie de Carcassonne de lui avoir fourni l'occasion de célébrer à l'avance la victoire que le parti républicain remportera aux élections cantonales de dimanche prochain.

A la fin de ce discours, des applaudissements frénétiques ont éclaté de toutes parts dans l'assemblée.

A la préfecture

M. Combes et le général André ont assisté le soir au grand dîner donné par le préfet en leur honneur.

Le départ

A dix heures, le train présidentiel quittait la gare de Carcassonne.

M. Combes est arrivé ce matin à Pons, où il se présente comme conseiller général sortant.

Le président du Conseil rentrera le 1er août à Paris.

L'Incident des Évêques et le Saint-Siège

L'excommunication DE L'ÉVÊQUE DE LAVAL

Le *Petit Parisien* affiche un télégramme annonçant que contrairement aux bruits annoncés par les journaux de dimanche, l'excommunication de Mgr Geay, évêque de Laval, n'est pas encore prononcée.

Avant de prendre une décision aussi importante, on pense que le Saint Siège accordera encore un délai à l'évêque récalcitrant.

Le *Figaro* ajoute que le Vatican cherche un terrain d'entente afin d'éviter un conflit définitif.

Les mêmes sentiments de conciliation animent M. Delcassé qui a donné des instructions dans ce sens à notre attaché d'affaires, M. de Courcel.

Plusieurs notes ont déjà été échangées entre Mgr Mery del Val et M. de Courcel.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Paris

Le scrutin de ballottage de dimanche dans la 2e circonscription du 14e arrondissement de Paris pour l'élection d'un député, en remplacement de M. Dubois, décédé, a donné les résultats suivants :

M. Steeg, républicain ministériel, 4,223 voix, élu.

M. Doyen, socialiste, 3,520 voix.

Sceaux

Une élection législative a également eu lieu dans la 1re circonscription de l'arrondissement de Sceaux.

Ont obtenu :

M. Bémard, invalidé, 7,414 voix.

M. Deloncle, ministériel, 7,391 voix.

M. Molinger, républicain, 60 voix.

Il y a ballotage.

Les Morts du Jour

Le général Philebert

On annonce la mort du général de division Philebert, du cadre de réserve.

Bourse de Paris

	23 juil.	25 juillet
Rente 3 0/0 ancien	98.05	98.10
— 3 p. 0/0 amortie.	98.00	98.05

Ex-coupon.

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles Poggi et ses enfants ; Mme veuve Ottomani ; M. Jean Ottomani ; Mlle Ottomani, Directrice d'école libre ; M. Félix Poggi ; M. et Mme Dignocco de Corte ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Joséphine Poggi

leur épouse, mère, fille, sœur et belle-sœur, décédée le 23 juillet à l'âge de 38 ans.

Les obsèques auront lieu ce matin mardi 26 du courant à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 95, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

PAPIERS PEINTS

Ancienne maison ANTOINE FASCI

AZAMBERTI frères, successeurs

Bastia, 6, Boulevard du Palais, au 1er. Bastia

ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

Les frères Azamberti se chargent même de la pose.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences

Articles de Ménage

Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT

Pose d'appareils d'Acétylène

Un mécanicien est attaché à la maison

FAITES ANALYSER VOS URINES

DIABÈTE Guérison certaine sans changer de régime par les Cachets ANTIDIABÉTIQUES Paul VÉDIE Docteur en Pharmacie, ex-pharmacien de l'École de Pharmacie.

LA BOITE : 5 francs. — ESSAYER, C'EST SE GUÉRIR

DÉPÔT à Bastia, Pharmacie MARCANTETTI. qui se charge des ANALYSES D'URINES

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ

A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Pozzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE

SUR LA VIE ET L'INCENDIE

Fondée en 1819

Fonds réalisés : **300** millions

Valeurs assurées encours: **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LA PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde sourd serviteur charitable ambulante — ce dimat chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières antiseptiques à la santé pour la protection de toute antiseptiques.

CADEAU — GRAND COMPTOIR — "LA RATIONALE" 25

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix: 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00

id. baguette dorée 2,25

id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

A LA GRANDE DISTILLERIE MODÈLE

31, rue de l'Opéra

Aux acheteurs du stricte comptant **M. Simon Damiani** offre de vrer de produits de tout premier savoir :

Absinthe supérieure Abbaï Branco 0,90 le lit.
Id. Coubi 2,30 la bouteille.
Id. Premier, 2,50 Id.
Id. Terminus, 2,50 Id.
Id. Pernod fils, 2,80 Id.
Rhum bonne qualité, 0,55 le litre.
Id. supérieur, 0,65 Id.
Id. origine grand arôme 50° 1,40 le litre.
Eau de vie bonne qualité, 0,80 Id.
Liqueurs fines assorties, 1,10 la bouteille.
Id. surfines assorties, 1,50 Id.
Sirops surfins assortis, 0,80 Id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignau, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oublier que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connait à l'heure actuelle que sa Maison excelle par l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Interesita et Rencurel véritables.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc. — — . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Librairie du *Petit Bastiais*

VATTELAPESCA

(P. LUCCIANA)

(De Sforzi)

Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.

Cunversione, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Puesia e Prosa, cummediòla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Sei **Scinette Commiche**, Prix 60 cent. franco 80.

L'Aricchiòla, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Da Chicchiu a Furiani, cummediòla in 1 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Les six brochures réunies en un volume de 396 pages, 2 fr. 50, franco, 2 fr. 90

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

OREZZA-LES-EAUX

Villa Granajola

tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf, M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

OCCASION

FUTAILLE à VENDRE

de toute contenance

S'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, 11, Avenue Carnot, Bastia.

A VENDRE

La récolte des feuilles de 300 mûriers, sis au lieu dénommé Pineto.

Pour renseignements s'adresser à MM. L. N, Mattei et Cie, à Bastia.

JOURNAL HEBDOMADAIRE illustré

Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Musique, Concours, etc.

La Famille

500 000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

Un an 2 fr. 50 — Six mois 1 fr. 25

7, rue Cadet PARIS

TUMEUR

MAISON L.-N. MATTEI et Cie

Produits Recommandés

Le délicieux LIQUEUR CÉDRATINE

digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

23e ANNÉE — MERCREDI, 27, JUILLET 1904 — N° 175

Le Petit Bastiais

00362

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Élections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)

M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)

M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Pantaléon.
SOLEIL : (Heure officielle)
Lever, 4 h. 20 m. — Coucher, 6 h. 56 m.
Lune Pleine le 26 — Dernier quar., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Nazaire.

26 JUILLET

SAVERIO

A Mlle Marie-Louise Loudenot, Corse par le cœur, hommages respectueux et sympathiques.

L'autre jour j'ai reçu une lettre ratatinée, toute maculée de taches d'encre, décorée d'une figurine osée, et à l'adresse bizarrement dessinée j'ai vite reconnu l'écriture de Saverio, mon petit ami de Mottifao.

J'ai lu et relu la touchante missive qui fleurait bon le thym coupé, et ce parler de paysan m'a un peu reposé des phrases classiques, recherchées, trop régence, qui forment le bagage de mon courrier habituel. J'ai été surtout charmé par deux lignes si belles dans leur simplicité, si poétiques dans leur naïveté :

« Les bruyères que vous aimez tant ont fleuri au bas de la montagne ; j'en ai cueilli un gros bouquet pour vous l'envoyer. Arrivez-nous vite, vous trouverez de joli-s zoiseli en robe rouge et des fiori de bleo babiles. »

Alors, je me suis rappelé le cher bambin rencontré là-bas dans le maquis éventé, le bergerot qui parfois, dans nos longues promenades parmi les herbes parfumées, me questionnait sur la grande ville qu'il ne connaît pas et qui n'aura jamais, la gueuse, un sourire de ses yeux bruns.

Les pages chiffonées, au style très gauche de facture, écrites avec le lyrisme simple et spontané du cœur, ont réveillé en moi les belles visions de la petite patrie, et à cette heure d'apaisement, pris d'une nostalgique tendresse pour la terre natale, je feuillette, étrangement ému, mon vieil album de route pour faire revivre ce petit jour de l'aube en juillet dernier, alors que je jetais mes adieux au village cortenais réveillé dans la fraîcheur bleue du matin.

Les troupeaux parqués dans le grand enclos qui, entre les murailles de houx trapus, côtoie les opulentes châtaigneraies, attendaient le chien pour monter aux pâturages, là haut sous les laricios et les fougeraies. Le griffon, noir comme un vieux tronc de chêne, ne venait pas ; son maître lui avait donné congé en l'honneur de mon départ. Et les *cabre* songeaient aux belles broutées d'herbes capiteuses qui allaient leur manquer, reniflaient à la brise qui passait chargée de senteurs, montraient leurs barbiches grises par l'entrebaillement de la claire-voie, semaient des plaintes douces : mehen... mehen.., dans le clair soleil qui arrivait lentement avec les tintements des clochetons.

Saverio s'arrêtait, un peu triste, devant les bonnes bêtes avec l'air de leur dire : « Patientez, mes belles ; demain je serai tout à vous, et pour cacher son émotion, s'amusait à caresser le fos de la jument, *Friachetta*, qui devait me conduire à travers la route rocailleuse jusqu'à la plus prochaine gare de Ponte-Leccia. Le seuil de la vieille maison où, à maintes reprises, enfant, collégien, nomade, j'ai reçu un touchant accueil, était garni de gens venus me souhaiter bon voyage et prompt retour. Il y avait de grands paysans à la figure franchement joviale, coiffés de vieux bronze, de belles filles brunes dont les corsages craquaient entr'ouverts sur la chemisette joyeuse, de vieilles femmes aux doux regards, le dos voûté sous le grand châle noir, de mignonnes fillettes aux joues roses comme des pêches mollement cueillies qui se laissaient embrasser en regardant d'un air chose avec encore du sommeil humide dans les yeux.

Je revois tout cela, accoudé à la table où s'étalent, très nettes, sous les flaques d'un soleil couchant, les pages évocatrices, et comme à la minute où je quittais l'hospitalier coin de Corse escorté par le grelottement des sonnailles, je suis tenté de crier à Saverio :

« Heureux petit berger ! Faisons échange ; donne-moi ta vie, je te donne la mienne. Donne-moi ton troupeau de chèvres amoureuses, blanches et noires, ton grand manteau de bure, ton chapeau de pèlerin, tes gros souliers qui embaument la lavande ! Dis, veux-tu ? »

Je rêve d'un coin solitaire de la basse-montagne, enfoncé tout au fond des traverses ombreuses, environné d'odeurs légères et subtiles, et où vivant de la vie de *lazarone*, sans souci des choses, ignorant les luttes âpres et les heures fiévreuses, je demanderai au magique ciel de Corse une parcelle de ses adorables pluies de soleil, l'hospitalité de ses tièdes journées, l'ambone de ses nuits étoilées.

Le matin, lorsque les tourterelles viendront en roucoulant me rapeler l'heure de la prière, je sortirai de mon *pastuccià* pour aller, pareil à un de ces courtisans de jadis, admis au petit lever de la reine, surprendre la *macchia* à son premier sourire, et couché entre deux touffes dont transparentes baignées de rosée qui s'égoutte en perles, je resterai là les doigts sur les lèvres à écouter le vent, causer avec la cime des arbres, à regarder les nuages blancs courir dans la *tramontana*, à suivre le vol des rapides hirondelles qui, les ailes déployées, alignées comme pour la parade, tachent l'immense dais azuré de longs chapelets noirs.

Au Bamboiement de midi, la porte de mon ermitage enguirlandée de fleurs sauvages formant comme des jardins dans le ciel, sera grande ouverte à la brise qui après avoir balancé les vaguelettes brunes du maquis entrera chez moi à la façon des baisers. Appelé debors par les lourde parfums, j'irai m'étendre sur les brindilles écarlates pour écouter les cigales s'égosiller au bord des pinèdes odorantes, et je m'endormirai bercé par les musiques de fête, en songeant à la jolie bergerette de la montagne au visage plus gracieux qu'une fleur de pêcher qui, un soir d'étoiles, m'aura murmuré dans un rire d'or : « Amons-nous, pastoreau, profitons de nos beaux printemps, marions nos ânes de simples. »

A l'*Ave Maris* sereine, quand les pics apparaîtront en leur robe de velours violet-pourpre, alliers sous la tiare diamantée qui jaillit en fusée de splendeurs, et que dans le ciel, comme des lustres, s'allumeront les *stellini* dorées, je jouerai à la nuit bleue des airs tendres avec mon doux pipeau en loi demandant l'obole d'un rêve pour charmer jusqu'à l'aurore mon sommeil de quiétiste.

Et puis .., et puis, lorsque courbé sur le bâton épineux, j'aurai fini de sortir de mon bissac les miettes de pain bis dont se seront régalés les oiseaux, mes fidèles compagnons ; quand, pour mes oreilles lassées, les ruisseleis sembleront ne plus traîner sous l'ombre bien close que des airs vagues de vocero et que mes cheveux seront devenus blancs, aussi blancs que la toison de *Bianchetta*, ma chevrette préférée ; alors je suivrai lentement la sente qui mène au village des aïeux, et arrivé devant l'humble église qui protège les croix noires, je modulerai une chanson, la dernière, celle où il sera parlé de lit tiède recouvert d'herbes fleuries.

Oh ! berger ! Ta naïve missive me faisait monter des larmes aux yeux. Dis, veux-tu que je quitte le monde orageux et les villes noires pour prendre ta place dans la chaumine à l'horizon broussailleux tout proche, dans ce coin de terre et de paradis où les oiseaux s'attardent, conçois par la paix silencieuse, où le bonheur est une loi, où l'on éprouve la délicieuse griserie de se sentir vivre et même de s'y voir mourir !...

LOUIS DE FRANGINE.

Chronique Locale

27 juillet 1739. — Le général de Maillebois, poursuivant ses opérations militaires contre ses adversaires de Talavo et de Scopamene, établit son camp à Boccognano. Le lendemain il fit avancer sur Bastelica 250 hommes sous les ordres du colonel d'Haussonville pour attaquer la paroisse de Talavo, éloignée de ce village de cinq milles.

Tunisie-Corse

Montecitini, le 23 juillet 1904.

Mon cher Confrère,

Je profite des loisirs que me laisse une cure balnéaire faite en Italie, non loin de notre île aimée, pour me rappeler à votre cordial souvenir.

Puisqu'il vous a plu, à diverses reprises, de signaler les modestes efforts de quelques-uns de nos compatriotes de Tunisie, en vue de l'établissement d'un courrier postal entre leur colonie d'adoption et la Corse, de nouveaux détails sur l'état actuel du projet ne vous paraîtront pas superflus.

Vous avez, si je ne me trompe, déjà annoncé à vos lecteurs qu'à la dernière session de la conférence consultative — notre parlotte à nous, — le directeur de l'office postal de la Régence s'était presque engagé, pour l'année prochaine, à nous doter du service maritime depuis si longtemps réclamé :

« Le gouvernement, a-t-il à peu près déclaré, espérait pouvoir bientôt donner satisfaction au vœu légitime des corps élus, peut-être pas toutefois pour l'été 1904. »

Il restait dès lors à savoir si cette promesse aussi flatteuse serait tenue plus tard, à quelle époque et dans quelles conditions.

D'un entretien que j'ai eu, quelques jours avant mon départ de Tunis, avec une personne très bien informée, il résulte que la question, qui est encore à l'étude, ne comporte pas qu'une seule solution.

— Et combien ? m'écriai-je plutôt alarmé par cette prodigalité.

— Trois, entre lesquelles il faudra choisir, en tenant naturellement compte des disponibilités du budget.

La première consisterait dans la création d'une ligne qui, partant de Nice, desservirait Bastia, Bizerte, Tunis, Ajaccio, Marseille et Toulon, et à laquelle seraient affectés des paquebots à seine navale.

Cette ligne, hebdomadaire ou bi-mensuelle, se suffirait promptement à elle-même, car, outre le trafic normal qu'elle pourrait s'assurer, l'Etat lui conférait des transports, et la Cour d'Amar, pendant

---

150 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE VIII.

LE RENDEZ-VOUS.

(Suite)

— Je vous reconnais bien là, répondit le vieillard, en qui ce reproche éveille quelque mauvaise humeur, toute idée qui ne sort pas de votre cervelle n'a pas le sens commun, tout ce qui est fait par un autre que vous est mal fait.

— Quelle déplorable imprudence ! répéta Georges sans avoir l'air d'écouter son beau frère.

— Eh quoi, s'il vous plaît, si je été imprudent ?

— Cette lettre...

— Cette lettre est ce que j'ai écrit dans tout le cours de ma vie de plus fort, de plus sûr, de plus mordant ; je sais etc qu'elle sera lardé ce gros Roquefeuille, et c'est ce que je voulais : je sais qu'il s'est égayé plus d'une fois aux dépens de mon amour de l'ordre, aussi ne suis-je nullement fâché d'avoir trouvé l'occasion de lui montrer que j'ai bec et ongles.

— Ainsi, pour une puérile satisfaction d'amour propre, vous n'avez pas craint de compromettre...

— Loin d'avoir rien compromis, j'ai jeté l'alarme dans leur camp ; c'est toujours du mal fait aux ennemis, et je ne vois pas que la crainte à laquelle ils sont visiblement en proie en ce moment leur donne le moindre avantage sur nous. Comptez-vous d'ailleurs pour une satisfaction puérile le plaisir de voir arriver ici, humble, abattue, suppliante peut-être, cette orgueilleuse créature dont l'insolence nobiliaire m'a blessé tant de fois ? car elle avait beau faire sa chattemite ; sous la patte de velours la griffe se faisait sentir dès que j'avais l'air d'oublier l'immense distance qui, selon elle, nous sépare. Quand ma lettre n'aurait d'autre résultat que de me donner l'occasion de prendre ma revanche, je m'en applaudirais comme de la plus heureuse idée qui pût me venir. Oui, Brousset, fronces le sourcil tant qu'il vous plaira, cette lettre est un coup de maître, et je ne voudrais pas pour un billet de mille francs en point l'avoir écrite.

— Et vous croyez comprendre la vengeance, répondit Georges avec un sourire plein de plus amer dédain : la vengeance, cette passion vraiment grande, qui naît dans l'ombre comme la foudre dans le nuage, et, sûre une fois de sa force, n'avertit ni ne menace ; mais, comme la foudre même, éclate, frappe et tue d'un seul coup ! Je vous accorde que votre lettre ait blessé au vif M. de Roquefeuille ; ne vaudrait pas un beau triomphe ! J'admets que dans quelques instants vous teniez à votre merci l'orgueil de cette femme insolente ; grande victoire en vérité ! Pendant ce temps le coupable vous échappe, et sa victime avec lui. Oh ! que n'ai-je écouté la voix qui me criait hier : Venge-toi ! demain peut-être il sera trop tard.

Entraîné par l'indomptable passion qui parlait lui était tout empire sur lui-même Brousset porta la main sous le revers de sa redingote, et son beau frère, dont l'œil vigilant avait suivi ce mouvement involontaire, entrevit pendant un instant la manche d'un poignard.

— Pas de folie, Brousset, dit le maître de forges, qui ne fut pas maître d'une certaine émotion ; vous êtes armé, à ce que je vois.

— Je le suis toujours, répondit Georges sans remarquer l'inquiétude qui venait de se peindre sur les traits du vieillard.

— La précaution peut être bonne dans une ville comme celle-ci, où, à ce qu'il paraît, ces que la nuit est venue, on voit aussi audacieusement qu'en pleine forêt de Bondy ; mais pour mener à bien l'affaire qui nous occupe, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de marcher poignard en poche.

— C'est mon habitude depuis plusieurs années.

— A la bonne heure ; mais si vous avez aussi l'habitude de porter la main au susdit poignard pour peu que la discussion s'échauffe, je doute que vous trouviez beaucoup de gens disposés à converser avec vous.

— Pardonnez-moi un geste involontaire ; dès que je pense à cet homme, je ne suis plus maître de moi.

— Tant pis ; si j'avais prévu cela, je ne vous aurais pas écrit de venir ; il est indispensable que vous soyez parfaitement maître de vous pendant l'entretien que je vais avoir avec cette fière comtesse.

— Ne craignez rien, dit Brousset en composant son visage ; je suis calme maintenant, et si vous l'exigez, je saurai sourire.

— Je n'y tiens pas du tout, répondit le vieillard avec un ricanement sardonique ; il n'est ni gai ni franc, votre sourire, et je me figure que si le diable voulait faire le bon apôtre, il sourirait ainsi.

— Enfin, reprit Georges sans relever ce sarcasme, que le mouvement qui vient de m'échapper ne vous inquiète point : en présence de cette femme je saurai me contenir.

— En présence de cette femme ! Nous ne nous entendons pas, Brousset.

— Expliquez-vous alors.

— Il ne faut pas que madame de Lauberpin vous voie.

— Pourquoi donc m'avez-vous fait venir ?

— Vous allez me comprendre et m'approuver. Elle s'attend à me trouver seul, et quoi qu'elle puisse avoir à me dire, devant vous elle ne parlerait pas. Il faut qu'elle parle pourtant, car il est impossible que nous ne tirions pas quelque profit de cette entrevue. Quand nous l'entendrons venir, vous entrerez dans ma chambre à coucher, ici, ajouta le vieillard en allant ouvrir la porte qu'il avait montrée à son beau-frère quelques instants auparavant.

— A quoi bon ?

(*A suivre*).

hiver, lui fournirait des milliers de touristes.

— Bravo, cette combinaison est excellente; inutile de chercher autre chose.

— Oui, mais elle coûterait cher à mettre sur pied.

Moins ambitieuse, la deuxième solution se bornerait à offrir aux intéressés un bateau à vitesse moyenne qui, moyennant une subvention à déterminer, ferait, entre Tunis et Marseille, via Bastia ou Ajaccio, cinquante deux ou cent quatre voyages par an.

— Ainsi compris ce service ne donnera que des résultats incomplets, il est à craindre qu'il ne fasse jamais ses frais.

— S'il demeurait trop longtemps onéreux, il n'apparaîtrait plus que comme un organe d'une utilité contestable.

— Et dont on ne saurait exiger le maintien ?

— Sans doute.

Enfin, la troisième solution, d'un ordre plus rudimentaire encore, ne serait que partielle et tendrait simplement à instituer un service estival entre Tunis et la Corse.

Je vous ai fait grâce, mon cher confrère, de tout développement, dans la crainte d'abuser de votre bienveillante hospitalité. Mon schéma toutefois me semble avoir suffisamment mis au point la question que nous appelons à Tunis la question du bateau, et quelquefois aussi le bateau sans plus.

Vous êtes maintenant tout à fait au courant de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

Si j'étais sûr de ne point vous blesser, je prendrais la liberté en terminant de vous faire remarquer que, en cette occurrence, ce sont nos compatriotes de Tunis qui, à ce jour, ont été les seuls à s'agiter et à agir; qu'ils n'ont eu, à leur tête, pour les seconder auprès des pouvoirs publics, ni la Conseil général de la Corse, ni ses députés, ni ses sénateurs.

Mais vous m'en voudriez, peut-être, et je serais désolé que le moindre nuage s'élevât entre vous, mon très cher confrère, et votre bien cordialement dévoué,

PIERRE OMESSA.

Bulletin Financier

Paris, le 22 juillet 1904.

Sur le bruit que l'affaire du Maroc était arrangée, le début a été satisfaisant. Mais ces bonnes dispositions n'ont pas tardé à disparaître par suite du manque d'affaires et aussi de nouvelles pessimistes plus ou moins fantaisistes et la clôture est irrégulière et faible. Les Fonds d'Etats sont en réaction à peu près générale. Ne re 3 0/0 ancien à 99 fire, en perte de 40 centimes. L'Extérieure fléchit à 85,35, la Turc à 96,42. Les Obligations 5 0/0 du nouvel Emprunt Marocain sont demandées à 488. Les actions de Crédit sont remarquablement fermes. Les valeurs industrielles et de traction sont quelque peu hésitantes.

Les questions qui seront traitées dans l'Assemblée extraordinaire du 29 juillet de la Compagnie Transatlantique sont, on le sait, d'une grande importance pour l'avenir de la Société. Il n'y a donc pas besoin d'insister sur l'intérêt que les actionnaires ont à répondre à la convocation qui leur est faite.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme des Mines d'Or d'Adieu-Vat et de Bonne-Aventure est ainsi composé : M. L. Palatan, Président ; MM. F. Reisinger, Paul Tellier, D. Lavar, E. Le Blond, J. Lesueur.

Les Chemins Français sont un peu mieux tenus.

Les Élections Départementales

Levie

M. J.-B. de Peretti adresse aux électeurs du canton de Levie la circulaire suivante :

Chers Concitoyens, Chers Amis,

C'est à la suite des pressantes instances de plusieurs personnalités du canton, que j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages, pour l'élection du 31 juillet, au siège de conseiller général.

J'avais tout d'abord décidé de me tenir éloigné des luttes politiques locales, qui dégénèrent trop facilement en haines et en violences.

Mais je n'ai pas voulu me soustraire à ce qu'on m'a représenté comme un devoir patriotique, et je viens à vous, confiant, ferme et libre de toute compromission.

Je ne dépends de personne, en Corse.

Je ne suis affilié à aucune coterie politique ni à aucune secte.

Je suis républicain, mais libéral et sans parti-pris, rêvant le marche vers l'avenir, par les voies sûres du travail, de la bonté de la persévérance, de la sagesse et du patriotisme.

Si je suis Français, je suis Corse et surtout enfant de Levie, jaloux de votre bien-être et de votre progrès matériel et moral.

Je suis l'ennemi des vaines utopies et de l'oppression, de quelque façon qu'elles se manifestent.

Je suis partisan de l'équité et de la justice pour tous.

En entrant au conseil général, je ne serai pas un homme de combat mais un homme de travail et de bonne volonté.

Je m'emploierai, de toutes mes forces, à la réalisation d'un programme qui comporte: le développement normal et progressif de vos affaires et de votre commerce, l'entretien des routes actuelles, la création indispensable de nouvelles voies, la continuation de la ligne ferrée par nos plages fertiles et déshéritées, l'assainissement des endroits malsains, la facilité des transactions, la diminution des frais de transport, la diffusion et l'amélioration du service postal, etc.

Je tâcherai, en un mot, de vous faire prendre part à la vie moderne avec son bien-être et ses avantages dus à des hommes libres, jaloux de leurs droits et conscients de leurs devoirs.

Notre canton est un des plus beaux et des plus intéressants de la Corse: il mérite d'en être un des plus heureux.

La sollicitude empressée et constante d'un conseiller général qui a vu, médité, comparé, et qui pense, lui est indispensable.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger à l'assemblée départementale, je serai, non un représentant de parade, honoraire, inerte et indifférent, mais un ouvrier actif et fervent, recherchant votre bien être et soutenant vos multiples intérêts.

Quel que soit donc votre verdict du 31 juillet, je m'y soumettrai sans orgueil ou sans colère, en citoyen fort de sa conscience et dont la suprême ambition serait de vous servir utilement.

Vive la France !

Vive le canton de Levie !

J.-B. DE PERETTI,
Publiciste.

Ile-Rousse

M. le docteur Santelli, vice-président du Conseil général, sollicite le renouvellement de son mandat, et n'a pas de concurrent.

Muro

M. Philippe Ambrosini, avocat, a posé sa candidature pour l'élection au Conseil général.

Corte

M. Guelfucci a retiré sa candidature. M. Mignacci, conseiller général sortant, a pour concurrents, M. le juge Zaccarelli et M. Denobili.

Vico

M. Raphaël Casanelli, beau-frère de M. le sénateur Moracciole, décédé, sollicite sa succession au conseil général dans le canton de Vico.

Piana

M. le docteur Fieschi, maire d'Ota, oppose sa candidature à celle de M. André Ceccaldi, administrateur adjoint au Soudan français, conseiller général sortant.

Ghisoni

M. Pierre-Toussaint Cervetti, conseiller d'arrondissement sortant, est de nouveau candidat.

Petreto Bicchisano

M. François Ettori adresse aux électeurs du canton de Petreto Bicchisano la circulaire suivante :

Mes chers concitoyens,

Je suis fier de solliciter de vos libres suffrages l'honneur de vous représenter à l'assemblée sous-préfectorale, et confiant dans votre saine appréciation de mon modeste mérite j'attends en toute tranquillité d'esprit votre choix.

Ma candidature n'est ni une protestation, ni le résultat du travail de certaine censure électorale ; elle fut posée lorsque je renonçai à affronter la lutte pour le conseil général. Et maintenant, plus que jamais, je suis et je reste candidat.

Si vous me confiez le mandat que je sollicite, heureux et fier de votre confiance, je mettrai à votre service toute l'énergie dont je suis capable et si l'occasion se présente, je défendrai votre cause envers et contre tous.

Il y a deux ans, j'ai eu l'honneur de vous exposer tous les avantages qui résulteront pour tous les producteurs de la création d'un syndicat. Avec le concours de l'administration, nous reprendrons ensemble cette œuvre et nous la mènerons à bonne fin.

Ouvriers,

A vous surtout j'adresse le plus chaleureux appel. Je suis des vôtres, je connais vos besoins, et comme vous je gagne péniblement ma vie ; qui pourra mieux connaître vos aspirations qu'un prolétaire ? Venez à moi ! comme j'irai à vous en toute occasion, — apportez-moi votre concours qui me sera précieux et m'autorisera à parler de vos besoins. — N'oubliez pas que socialiste de la première heure, j'appartiens à ce parti de la pouvoir qu'un but : le relèvement de la classe productive indignement exploitée par la classe capitaliste.

Aux urnes au cri de :

Vive la République sociale et démocratique.

ETTORI FRANÇOIS.

La Porta

M. Franzini adresse aux électeurs républicains de La Porta la circulaire suivante :

J'avais décidé de me présenter aux élections du Conseil d'arrondissement uniquement pour protester contre la façon dont a été désigné cette année le candidat du parti républicain ; mais comme les réactionnaires se montrent tout prêts à profiter de nos divisions, je retire ma candidature.

Je remercie du fond du cœur ceux qui se proposaient de voter pour moi, et je les prie de se grouper autour du drapeau de la République.

DOMINIQUE FRANZINI.

Croce, le 23 juillet 1904.

M. Vincigoerra adresse aux électeurs du canton de La Porta la circulaire suivante :

Chers Concitoyens,

Cédant aux sollicitations de mes amis, j'ai posé ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Je sollicite donc vos suffrages pour le 31 juillet. Vous savez qui je suis et je n'ai pas besoin d'une longue profession de foi. Les intérêts de notre beau canton me sont à cœur autant que les miens propres. Je consacrerai à leur défense tout ce dont je puis disposer comme énergie et comme dévouement.

Au point de vue politique, je suis un démocrate et un républicain. Mes attaches vous sont connues : d'accord avec ses représentants je serai un serviteur dévoué du Gouvernement.

Vive le canton de La Porta !

Vive la République !

MATHIEU VINCIGUERRA,
Maire de Ficaja.

Aux femmes

Les pilules Pink, source de santé et de force.



La santé de chaque femme dépend avant tout de son sang, de sa richesse et de sa régularité. Le sang est très certainement la cause de toutes ses irrégularités de santé. Alors les symptômes des douleurs sont très apparents : maux de tête, douleurs dans les côtés, jaunes pâles, yeux cernés, l'appetit qui n'en va, l'irritabilité nerveuse qui arrive, les attaques de nerfs, les attaques de bile, la faiblesse et la langueur, l'abattement, le désespoir et toutes les misères semblables que ressentent les femmes dans leurs jours de mauvaise santé. C'est le sang qui est coupable en tout cela. Quand le sang est rouge, riche et régulier, il n'y a que de rares risques dans l'existence de la jeune fille et de la mère. C'est pourquoi les pilules Pink sont louangées par les femmes. Elles donnent du sang. Chaque dose nouvelle circulant à travers les veines un sang pur, riche, rouge qui frappe directement à la cause de la maladie. Le sang nouveau, pur, rendue la régularité, stimule tous les organes épuisés. De cette manière les pilules Pink bannissent les maux de tête et les douleurs dans le dos, ramènent l'appétit et l'énergie, calment les nerfs et donnent à toute la physionomie de la femme, cette apparence si captivante, et redonnent chez qui est le partage des femmes en bonne santé. Et s'attaquant au sang, les pilules Pink guérissent non seulement les affections des femmes, mais tous les cas d'anémie, de faiblesse, les maux d'estomac, la neurasthénie, les palpitations de cœur, les névralgies.

On peut se les procurer dans toutes les pharmacies, et au dépôt Gabriel et Cie, pharmacien, rue Bailly, Paris. 3,50 la boîte, 17,50 les 6 boîtes franco.

Elections de Bastia

La Ville de Bastia est divisée en vue des élections du 31 en deux bureaux de vote établis : le 1er au Palais de Justice dans la salle du tribunal de Commerce et comprendra tous les électeurs de Bastia Terranova ; le 2e à l'Hôtel de Ville (salle de la Mairie) et comprendra tous les électeurs de Bastia Terra-Vecchia et ceux du hameau de Cardo.

Bastia, le 23 juillet 1904.

Les cartes électorales seront distribuées à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à partir de jeudi 28 du courant, aux heures de bureau.

Le jour des élections elles seront distribuées aux abords des bureaux de vote.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Luciani Mario-Aurélie dite Lilline, Quilichini Marie-Laure veuve Luciani, toutes deux ménagères, demeurant à Forcano, meurtre d'un enfant nouveau-né et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Moretti.

Avis & Communications

Ouvriers Cédratiers. — MM. les ouvriers cédratiers sont priés de se réunir jeudi prochain, 28 juillet, à 8 heures du soir, dans le local du Syndicat des ouvriers du port, route du Cap, 8.

Ordre du jour : Distribution des livrets et formation du bureau.

Pour les ouvriers cédratiers,
Un Organisateur.

Petite Gazette

Variations Météorologiques du 26 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 22 à midi, + 31°. — à 7 heures du soir, + 28 0
Maxima, + 32°1. Minima, + 24°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 757 mm. 6 heures du soir, 756 mm.

Vent. — Nord-Ouest le matin, N. O. modéré. Dans l'après-midi, N. O. frais.

État du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Arts et métiers

MM. Giannoli Louis et Passini Antoine-Arnold ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école des arts et métiers d'Aix.

Baccalauréat

M. Geronimi a été définitivement reçu au baccalauréat classique, 2e partie, lettres-philosophie.

Etudes Supérieures

Ont été reçus au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles devant la faculté des sciences de Marseille :

Mlle Poggi, mention très bien.

M. Casalta Dominique, mention assez bien ; MM. Peroni Jacques, Bella André, Battesti Mathieu, Carrega, mention passable.

Décès

Une foule nombreuse suivait hier le convoi funèbre de Mme Joséphine Poggi, née Ottomani, décédée dans sa 38e année.

Mariée à un fonctionnaire colonial, elle avait suivi son mari à son poste, et c'est là qu'elle a contracté le germe de la maladie qui devait l'enlever à l'affection de tous les siens.

Son visage reflétait la bonté et la candeur de son âme. Aussi on ne saurait rendre la douleur de son époux, de sa vieille mère, de sa sœur, de son frère et de ses autres chers, qui n'ont reculé devant rien pour la disputer à la mort et qui sont aujourd'hui anéantis. Ses chers enfants sont trop jeunes pour comprendre l'immense perte qu'ils viennent de faire, mais ils ne la pleureront jamais assez, car c'est peut-être pour eux qu'elle a sacrifié son existence.

Nous unissons nos regrets à ceux qui ont été exprimés à M. Charles Poggi, à Mme et Mlle Ottomani, et leur présentons nos plus sincères condoléances.

Services postaux

Nous apprenons avec plaisir que M. Toussaint Sorba, agent maritime à Propriano, a été nommé agent de la nouvelle Cie des services maritimes postaux de la Corse, à Propriano.

Toutes nos félicitations.

Nouvelles maritimes

Sont proposés dans le corps des marins vétérans du 5e arrondissement :

pour le grade de 1er maître, les maîtres Massarelli, Paoli, Foata ;

pour le grade de maître, les 2es maîtres Frivoli, Jean Murati, Pierre Morati ;

pour le grade de 2e maître, les quartiers-maîtres Guiderdoni, Raffaelli, Colombani, Leonetti, Feretti, Savelli, Leca ;

pour le grade de quartier-maître, les matelots Mignacci, Stefani, Coppolani, Barnardi, Sotto, Piana, Giorgi, Quilici.

Banque de France

On lit dans le *Phare du Littoral* :

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que M. Ch. Casalonga, caissier de la succursale à Nice de la Banque de France, vient d'être appelé à celle de Marseille, en qualité de caissier principal.

Nous adressons à M. Casalonga nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de cet avancement si bien mérité par d'incontestables capacités et déjà de nombreuses années de service ; cependant qu'il nous permette d'exprimer le regret — que beaucoup partageront avec nous — de voir s'éloigner de Nice, l'homme aussi aimable que serviable, que tous, financiers, industriels et commerçants de notre ville tiennent en haute estime.

M. Ch. Casalonga rejoindra son nouveau poste dans les tous premiers jours du mois prochain.

Miroir des modes

Le *Miroir des Modes* pour le mois d'août se distingue tout particulièrement par ses gravures coloriées dont le nombre a été augmenté. Les modèles que présente ce journal intéressant sont aussi élégants que variés et les descriptions qui les accompagnent sont claires et concises et en facilitent étonnamment la confection. Il ne faut pas oublier que chaque modèle a un patron dans plusieurs tailles. Le même numéro contient d'autres articles du plus vif intérêt « La Fontaine de Jouvence, traite des soins qu'exigent les cheveux et ne manquera point de passionner toutes celles qui désirent conserver à leur chevelure son brillant et sa richesse.

Marine

Le payement des délégations du 2e trimestre 1904 aura lieu à Bastia, le jeudi, 28 courant, de 8 heures et demie à 10 heures et demie du matin, et de 1 heure à 3 heures du soir.

Les Corses en Tunisie

On lit dans la *Dépêche Tunisienne* :

M. Gaudiani, contrôleur suppléant, détaché, comme nous l'avons appris à nos lecteurs, au service de la Dette marocaine, s'embarquera ce soir pour rejoindre son nouveau poste.

Nous perdons en M. Gaudiani un fonctionnaire courtois et affable, qui mettait au service de tous ceux qui l'approchaient une inépuisable bienveillance.

Quelque depuis quelques mois seulement parmi nous, M. Gaudiani s'est attaché de très nombreuses sympathies qui lui resteront et le suivront dans sa nouvelle carrière, où nous lui souhaitons, avec tous ses amis, le plus brillant avenir.

Bonne occasion

A céder : Piano, tabouret et meuble de musique. S'adresser chez M. Berti, tapissier, rue Neuve 8 int. Jean.

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13 au 3e étage.

Avis

Le Cabinet de dentiste de M. le docteur Vincenti, rue de l'Opéra, 1, est fermé jusqu'au 1er novembre prochain.

OCCASION

A céder de suite ou tout au moins avant les prochaines vendanges :

1° Une partie de vin rouge de table, bonne qualité, bel'e couleur et goût, garanti pur et naturel à l'analyse

à 26 francs l'hectolitre

2° Différentes parties de vins vieux et de choix, blancs et rouges, bouquet agréable

à 32 francs l'hectolitre

Les prix s'entendent pour des commandes d'au moins 100 litres prises en gare Bastia ou à l'entrepôt.

Il sera prêté la futaille nécessaire au transport et des facilités seront accordées pour le paiement.

Les échantillons seront envoyés franco, sur demande.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Oreste Biagini, 5, Avenue Carnot, à Bastia.

OCCASION
FUTAILLE à VENDRE
de toute contenance
Caisses à Raisins

S'adresser à M. Oreste Biagini, 5, Avenue Carnot, Bastia.

LIVORNO
PALACE HOTEL
(PALAIS FABBRICOTTI)
Vis-à-vis des BB. Bagni Pancaldi

Position délicieuse au bord de la mer. — Tout confort moderne. — Prix variant entre 10 et 15 francs par jour. — Lumière électrique. — Ascenseur.

GRAND GARAGE D'AUTOMOBILES

Cure à l'Hôtel des eaux renommées de la SALUTE

La seule Maison avec grand parc

C. SPAINI & C.

SERVICE HEBDOMADAIRE
très régulier
ENTRE
Cette, Marseille, Bastia
et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour frêt et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.
à M. Henri Laisné, 18, rue de la République, à Marseille.
à M. Orsini Eugène, 2, Route du Cap, Bastia.

AVIS

M. Franceschi de Pancheraccia met en vente sa récolte de 1903

Vin rouge à 0,40 le litre

M. Castellani (Cie Fraissinet) de Chiatra, Pietra-di-Verde, met en vente sa récolte de 1903

Vin rouge à 0,45 le litre

S'adresser à M. Donsimoni, rue Neuve Saint-Roch en face M. Mascracci F. D., Bastia.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation

Le général Kouropatkine n'a pas de chance. Il n'aura pas ses six semaines de pluie, qui devaient lui donner le temps d'achever sa concentration. La déception est désagréable. Croyez-pourtant qu'elle ne poussera point le temporiseur à un coup de tête. Il a laissé occuper Kaiping et Niou-Chouang. Il évacuera, s'il le faut, Liao Yang et Moukden. Avant d'avoir sous la main tout ce dont il a besoin pour vaincre, il ne livrera pas la grande bataille.

Rompre ainsi constamment avec un adversaire aussi tenace, aussi audacieux, aussi agile que le Japonais, cela n'est pas une chose aisée. D'autant plus que devant les Chinois, Kouropatkine ne doit pas s'en aller trop vite. Il lui faut garder le contact avec l'envahisseur, retarder sa marche par de continuelles escarmouches.

Le périlleux, c'est que cette défensive ne s'acharne trop, que, las de reculer sans fin, les soldats du tsar, un beau jour ne s'engagent à fond. C'est ce qui est arrivé sur le Yalou au corps de Zassoulitch, c'est ce qui a failli se renouveler avec les troupes de Stackelberg et de Keller. Quels fiers soldats, tout de même, que ces Russes ! Après trois mois de retraite ininterrompue, l's demeurent aussi vaillants, aussi résistants, aussi sûrs du succès final que le premier jour.

On est pourtant impatient de les voir s'arrêter, tenir ferme, passer à l'offensive. Quand cette concentration en arrière, prendra-t-elle fin ? Tout cela dépend du Transsibérien. Décidément, ce gigantesque ruban de fer est un instrument stratégique fort imparfait. S'il peut transporter ses vingt mille hommes par mois, c'est là tout son effort maximum. C'est tout juste si Kouropatkine sera prêt en octobre ! Mais, de cela, souvenez vous en, le généralissime russe nous avait prévenu en prenant possession de son commandement.

En attendant, il ne doit rien risquer. Le Transsibérien est bien capable de lui renforcer son armée par petits paquets, jusqu'à la rendre égale et même supérieure à l'armée ennemie, mais il ne saurait lui donner une armée nouvelle, et s'il se laissait tourner, envelopper, s'il subissait un désastre ce désastre pourrait être irréparable.

Etant donné qu'ils n'étaient pas prêts, et que leurs adversaires se préparaient depuis dix ans, cette campagne n'est pas si défavorable aux Russes qu'on aurait pu le craindre. Sans doute les Japonais ont occupé, pour ainsi dire, sans combat, les trois quarts de la Corée, et conquis pied à pied la partie orientale de la Mandchourie maritime. Mais tant qu'ils n'auront enlevé Port-Arthur, coulé ou capturé la flotte sur laquelle, si traîtreusement ils ont frappé le premier coup, tous ces résultats peuvent être remis en question par une bataille malheureuse.

De toute manière il faut qu'ils se hâtent. Certes il y a beaucoup d'exagération à les représenter comme étant déjà au bout de leurs ressources. Ceux qui les ont lancés dans cette aventure ne les abandonneront pas si vite. Ils leur trouveront des prêteurs à Londres et à New York. Mais la prolongation des hostilités n'en a pas moins pour conséquence de détruire le principal instrument de la victoire japonaise, la flotte. Cette belle flotte s'use. L'amiral Togo a grand peine à maintenir devant la Montagne d'or un blocus efficace. L'amiral Kamimoura n'a plus que des croiseurs fourbus pour donner la chasse aux vaisseaux fantômes de l'amiral Rezobrazof. Ceux-ci ont de nouveau repris la mer. Où vont-ils ? Faire des prises au large, ou tenter de rejoindre l'escadre de Port-Arthur, ou aller au devant de l'Armada qui, silencieusement, s'organise dans la Baltique, et dont les avant-gardes seront bientôt en route.

MANDCHOURIE

L'escadre japonaise devant Niou-Tchouang

Nouveau débarquement

On télégraphie de Londres :

Le correspondant d'un journal de Londres télégraphie de Liao-Yang que l'escadre japonaise croise depuis ce matin en vue de Niou-Tchouang.

« Les cuirassés de l'escadre escortent vingt navires, chargés de troupes et de matériel de guerre. »

« L'on pense qu'un débarquement de troupes sera opéré incessamment sur un point de la côte entre Si-Hou-Kou et le port de Niou-Tchouang. »

Les Japonais occupent Niou-Tchouang

On télégraphie de Liao-Yang :

Cinquante cavaliers japonais sont entrés, ce matin, à Niou-Tchouang que les Russes avaient évacué hier.

Après une reconnaissance opérée par les cavaliers japonais, l'avant-garde de l'armée s'est, à son tour, dirigée vers la ville où elle est arrivée dans la soirée.

Le gros de la colonne suit.

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

On télégraphie de Londres :

On ignore où se trouve l'escadre de Vladivostock.

On est sans détails aujourd'hui sur les diverses prises opérées dimanche et lundi par les croiseurs russes.

Aucun télégramme n'est venu confirmer à Londres la nouvelle qu'un navire de commerce britannique avait été coulé par l'escadre russe.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Pietri est nommé Juge de Paix suppléant dans le canton de Molte.

L'Incident des Évêques et le Saint-Siège

Les négociations continuent

On télégraphie de Rome :

Les négociations entre le gouvernement français et le Vatican ont été très actives hier et aujourd'hui. Plusieurs télégrammes ont été échangés entre l'ambassade et le ministère.

Le Saint Office n'a encore pris aucune décision.

Rien de nouveau ne s'est produit malgré les nombreux racontars sur le conflit entre la France et le Vatican.

M. de Courcel est en permanence au palais Santa-Croce attendant la réponse définitive du Pape.

La Voce della Verità se dit autorisée à déclarer que les documents publiés par le *Matin* et attribués aux cardinaux Séraphin Vannutelli et Merry del Val sont faux.

En temps opportun le Saint-Siège publiera tous les documents sur le conflit avec la France.

Les Conseils d'Arrondissement

Par décret ministériel les conseils d'arrondissement sont convoqués pour le 8 août et le 19 septembre prochain.

LES GRÈVES

à Bordeaux

Le syndicat des garçons de cafés et restaurants ainsi que les ouvriers limonadiers de Bordeaux, a décidé hier de déclarer la grève générale.

Les employés des cafés et des restaurants n'ont pas repris le travail aujourd'hui.

Tous les établissements sont fermés.

Des pourparlers sont engagés entre les syndicats et les propriétaires des différents cafés de la ville.

Les Morts du Jour

M. Paul Perret

On annonce la mort du littérateur Paul Perret.

Né à Paimbœuf le 12 février 1830 Paul Perret débuta en 1854 comme collaborateur à la *Revue de Paris*.

Il se donna ensuite aux romans de mœurs et publia successivement la *Bague d'Argent*, *La Prieure*, l'*Amour Eternel*, *La Parisienne*, la *Belle Rente*, etc...

Perret avait épousé en 1864, la fille du philosophe Théodore Jouffroy.

AMOUR ET VITRIOL

Artiste lyrique et Sous-préfet

Mlle Vernier, artiste lyrique, âgée de 22 ans, a déposé une plainte à M. le Procureur de la République contre M. Roudaud, sous-préfet de Fontainebleau, amant de cette jeune fille.

Mlle Vernier prétend qu'elle avait depuis quelque temps des relations suivies avec M. Roudaud.

Celui-ci devenu jaloux, avait à maintes reprises reproché à sa maîtresse ses écarts de conduite.

A la suite d'une scène de jalousie, M. Roudaud, aurait lancé, dans le but de la défigurer, un bol de vitriol sur Mlle Vernier qui en se parant aurait eu les mains brûlées.

Le parquet a ouvert une enquête sur cette affaire passionnelle.

Interviewé par un reporter de la *Patrie*, le sous-préfet de Fontainebleau a déclaré qu'il était victime d'une fausse accusation de la part de Mlle Vernier.

Il est vrai que cette jeune fille était devenue sa maîtresse passagère, mais il a déclaré que jamais il n'avait songé à la vitrioler.

Mlle Vernier se voyant délaissée, accompagnée de plusieurs jeunes gens, a fait tomber M. Roudaud dans un guet-apens.

EN HOLLANDE

LA MORT DU PRÉSIDENT KRUGER

On télégraphie de La Haye :

La dépêche mortelle du président Kruger est arrivée aujourd'hui à la Haye.

Tous les habitants ont été invités à assister aux funérailles de l'ancien président du Transvaal.

La famille royale a offert une superbe couronne.

Le corps de Kruger sera inhumé provisoirement dans un caveau au cimetière de La Haye en attendant son transport au Transvaal où aura lieu l'inhumation définitive.

Bourse de Paris

	25 juil.	26 juillet
Rente 3 0/0 ancien	98 10	97,85
— 3 » 0/0 nouveau	98 00	97 85

STATION D'ÉTÉ

Hôtel Monte d'Oro

La Foce de Vizzavona

Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour famille

V. BUDTZ.

Glacière Bastiaise

Malgré tout son bon vouloir, la Glacière Bastiaise a éprouvé quelques difficultés pour arriver à satisfaire la population, qui, par suite des chaleurs excessives, exigeait une forte consommation de glace.

Elle espère, néanmoins, à l'avenir, être en mesure de fournir à la ville la quantité de glace nécessaire ; mais, tout en maintenant le prix du 0,10 le kilo pour la glace de sa fabrication, elle se voit obligée d'élever à 0,15 le kilo le prix de la glace lui arrivant de Livourne.

On ne doit non plus s'étonner, si, par moments, on se trouve à court de glace, car ce fait se produit dans les plus grandes villes de France et d'Italie.

TRANSPORTS DIRECTS
entre Bastia
et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de **BASTIA** pour
LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE
ANVERS, HAMBOURG
et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à
M. ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve **PIETRI**, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

Machines pour familles, atelier, cordonnerie, sellier, etc.

Machines de luxe, machines brodeuses.

Apprentissage gratuit. — Forte remise au comptant.

Pièces de rechange, aiguilles et fournitures pour machines Singer, Howe, Phénix, Hurtu, etc.

Atelier spécial pour les réparations de machines à coudre de tous les systèmes.

Les machines *Helvétia* ont obtenu en 1902 la médaille d'or accompagnée d'un diplôme d'Honneur pour leur solidité, leur précision, leur marche douce et silencieuse.

La Fabrique poursuivra rigoureusement ceux qui se livrent à des manœuvres déloyales ; elle prie ses amis et clients de signaler à la Direction de Bastia les personnes qui se livrent à ces manœuvres.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

CHOCOLAT MENIER

MONTECATINI SUR MER

Etablissement des Eaux « Della Salute »

à LIVOURNE

Ces Eaux purgatives naturelles, très appréciées dans la région depuis plus d'un siècle, possèdent, à des degrés différents, tous les éléments constitutifs des sources les plus connues et les plus efficaces, à base saline, d'Italie et de l'Etranger.

Leur contenu, enrichi par le très précieux agent thérapeutique qu'est l'Iode, qui s'y trouve dans de justes proportions pour l'usage interne du traitement, concourt à faire de ces eaux un type des plus efficaces pour les cures les plus variées des affections de l'estomac, des intestins, du foie, de la régénérescence du sang.

L'efficacité et la réputation de ces Eaux salines iodurées ont donné l'idée de réunir les sources dans un établissement grandiose, qui sera terminé et inauguré dans le courant de l'été de cette année. Cet établissement comprendra tout ce que la science, l'hygiène et l'art moderne ont inventé de mieux afin que le traitement puisse produire tout son effet.

L'Etablissement s'élève dans un site très agréable, entouré de jardins et de bois, où on a le double avantage de respirer l'air si vivifiant des montagnes et de jouir de la brise si fraîche et si salubre de la mer. Il se trouve tout à fait à l'extrémité de la grande allée des aqueducs, ombragé de platanes et de chênes séculaires, et à deux kilomètres à peine du centre de Livourne.

Directeur général technique

M. le prof. commandeur G. QUERIOLO

Directeur de la Clinique médicale générale à l'Université royale de Pise

Sous-Directeur, **M. le prof. chev. Jacques Lumbroso**, de l'Institut des Cours supérieurs de Florence ; — Directeur adjoint, le **docteur Darius Secciardo**, de la Clinique de l'Université royale de Pise.

BÉNÉFICES RÉALISÉS

Pendant le mois de Juin 1904

Opérations de bourse en participation

Méthode raisonnée 33me année.

Groupes de 5.000 francs. — Parts de 100 fr.

Bénéfices par groupes de 5.000 fr.

Groupe **Rente** 1.201.15, soit 24.02 pour cent

Extérieure 10 9.6.55, soit 218.35 pour cent.

Rio 824.55, soit 16.50 pour cent.

Demandez la preuve ainsi que les résultats obtenus depuis un an, à la Dépêche Financière, 33e année, 114, rue de Provence, PARIS.

Brochure gratuite

Moyen de gagner beaucoup d'argent avec une petite somme

VASTE ET BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété d'environ 200 hectares, à cent mètres de la gare de Pozzichello, située non loin de l'établissement des Bains, susceptible de toute sorte de culture, une partie est complantée en céréales, avec moulin actionné par la rivière. Conditions de vente très avantageuses et facilités de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largue du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

ANCIEN CABINET PRADEL

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 15, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

OREZZA-LES-EAUX

Villa Granajola

tenue par Mme COLOMBANI

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent parfaitement en faisant usage des

PILULES DÉPURATIVES

de M. GOLVIN

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vices Internes, Faiblesses, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Mal de Mère, Perte d'appétit, Etourdissement, Faiblesse, Anémie, Maux de Tête, etc.

Exiger la signature ci-contre. Se trouve dans toutes les Pharmacies

E. GOLVIN, Pharmacien de 1re classe, 19 rue Saint-Denis, 19 — PARIS

65 ANNÉES DE SUCCÈS

Alcool de Menthe de

RICQLÈS

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU

BIENFAIT des MAUX de CŒUR, de TÊTE d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS la CHOLÉRINE

EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

EXIGER du RICQLÈS

HORS CONCOURS, PARIS 1900

Librairie du *Petit Bastiais*

VATTELAPESCA

(P. LUCCIANA)

(2e Série)

Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.

Cunversione, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Puesia e Prosa, cummediòla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Sei Soinette Commiche, Prix 60 cent. franco 80.

L'Aricchiòla, cummediòla in 1 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Da Chicchiu a Furiani, cummediòla in 1 attu. Prix 50 cent. franco 60.

Les six brochures réunies en un volume de 396 pages, 2 fr. 50, franco, 2 fr. 90

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Elégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION avec gravure noire

Un An..... 14 f. – Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION avec 16 gravure coloriée

Un An..... 22 f. – Six Mois. 11 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur 5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Demandez partout

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et antimodiques dont l'usage journalier est utile, facilite toutes les fonctions de l'organisme.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix : 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00

id. baguette dorée 2,25

id. baguette vieux chêne 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

MAISON L.-N. MATTEI et Cie

Produits Recommandés

La délicieuse

LIQUEUR

CÉDRATINE

digestive et rafraîchissante

L'inimitable

VIN DU CAP-CORSE

AU QUINQUINA

Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

29e ANNÉE — JEUDI, 28, JUILLET 1904 — N° 126

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

0036

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia

(Terranova et Furiani)

M. Sébastien de Caraffa

Avocat

Conseiller sortant

2e canton de Bastia

(Terravecchia)

M. Auguste Gaudin

Maire de Bastia

Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Nazaire.

DEMAIN : (heure astronomique)

Lune, 4 h. 21 m. — Conjonction, 6 h. 55 m.

Lune Pleine, le 26 — Dernier quartier, le 4.

FÊTE DE DEMAIN : Sainte Marthe.

27 JUILLET

Causerie Commerciale

Je demande pardon aux lecteurs du *Petit Bastiais* de les avoir induits dans une erreur où j'étais moi-même tombé. Je croyais que le Syndicat agricole de Bastia était un groupe composé d'agriculteurs se réunissant pour l'achat en commun, moyennant la contribution de chacun à la dépense, des objets qui leur sont nécessaires. Aussi, avais-je qualifié de philanthropes les personnes qui sont chargées de diriger ce beau mouvement, m'imaginant qu'elles n'avaient aucun but de spéculation. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi et je me suis singulièrement trompé. Cela ressort de l'article publié la semaine dernière dans le *Petit Bastiais* par un Membre du Syndicat, et dans lequel l'auteur annonce que le Syndicat vend. Il est donc commerçant. Il effectue des bénéfices ou des pertes, selon le succès de ses opérations, il profite de la hausse, quand les marchandises haussent, il subit la baisse, quand le prix en diminue. Il peut s'enrichir ou tomber en faillite. C'est, en un mot, une association commerciale, avec tous les aléas inhérents à sa nature spéculative.

Je devais bien m'en douter un peu, lorsque l'on m'a assuré que le Syndicat a vendu, à un moment donné, du soufre de basse qualité, 11 francs le sac de 50 kilos, alors qu'il ne lui revenait pas à plus de 7 fr. 75. J'en suis sûr maintenant, puisque la chose est publiquement et nettement déclarée.

Cela étant, je n'ai plus qu'à saluer ce nouveau confrère, ajouté à tous les concurrents qui garnissaient déjà la place de Bastia. Un de plus, un de moins, il n'y aura, en somme, rien de changé, et nous pourrons marcher tous ensemble, syndiqués et commerçants, il faut l'espérer, sous l'aile large et protectrice de Mercure, chacune de ces boutiques ayant les mêmes frais, sa patente, ses loyers, ses employés, ses ouvriers, ses capitaux, et des chefs qui ne travaillent pas pour le roi de Prusse. Quoique la loi civile défende à des fonctionnaires, magistrats, avoués, notaires, etc., de faire des actes de commerce, on n'y regardera pas de si près, et ce n'est pas nous qui les signalerons à la vindicte publique.

Dans ces conditions, j'estime qu'il faut faire trêve à toute polémique, car on ne doit pas discuter dans la presse des questions d'intérêt personnel. Celles-là se traitent ordinairement à la quatrième page, celle des annonces et de la réclame.

F. T.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 28 Juillet à 8 h. 1/2

1. Richard Wallace, — Sellénick.
2. Mélopée Catalane, — Carlo.
3. Valse du Barbier, — Vinzano.
4. Les Noces de Jeannette, — Massé.
5. Schottisch des Guides, — Strauss.

Le Chef de Musique, MOLINERI.

RÉPERTOIRE DES CORSES

28 juillet 1714. — Une proclamation du gouvernement anglais défend à tous les sujets de la Grande Bretagne d'entretenir aucun commerce direct ou indirect avec les rebelles (lisez patriotes) de l'Ile de Corse.

LE REPOS DU DIMANCHE

Demande

des membres du Comité de la Ligue bastiaise pour le Repos du dimanche.

Les membres du Comité de la Ligue bastiaise pour le repos du dimanche,

Vu l'horaire projeté de la Compagnie des nouveaux services maritimes postaux de la Corse, dans lequel un des bateaux faisant le service de Marseille à Bastia est porté comme devant arriver à Bastia le dimanche à 5 heures 55 du matin, et partir le même jour pour Marseille à 4 h. 50 du soir ;

Considérant que la fixation de ces heures de départ et d'arrivée obligerait les ouvriers des quais à travailler presque toute la journée du dimanche au déchargement et à l'embarquement des marchandises ;

Qu'elle contraindrait, en outre, les maisons de commerce de notre ville à tenir ouverts leurs magasins pour la correspondance ou pour les opérations relatives aux dites marchandises, et obligerait en conséquence tout le personnel sous leurs ordres à se trouver le dimanche à son poste de travail.

Considérant que, depuis l'année 1891, les patrons des principales maisons de notre ville et de l'intérieur se sont entendus pour accorder à eux-mêmes et accorder à leurs employés et ouvriers la liberté du dimanche qui leur est légitimement dûe.

Que les heures de départ et d'arrivée portés à l'horaire pour le dimanche, causeraient à un état de choses établi depuis si longtemps, et dont chacun se trouve satisfait, un trouble aussi profond que regrettable.

Qu'il ne semble pas d'autre part qu'il y ait de graves inconvénients pour la nouvelle Compagnie concessionnaire, laquelle paraît animée des meilleures intentions envers nos populations, à ce qu'elle empêche ce trouble, en modifiant son itinéraire en ce qui concerne le dimanche.

Pour toutes les considérations ci-dessus exprimées,

Demandent instamment que l'itinéraire de la nouvelle Compagnie concessionnaire des services maritimes postaux de la Corse soit modifié de manière à ne pas porter atteinte au principe du repos du dimanche.

Disent que copie de la présente sera transmise à la Chambre de Commerce et au Conseil municipal de la ville de Bastia, afin qu'ils l'appuient de leur haute autorité, ainsi qu'à M. le Directeur de la dite Compagnie.

Suivent les signatures de MM. Viale, Valery-Casanova, Ghiglermini, Gentil, Orenga, Carbuccia, Bourgeois, Olivari, Sisco-Beigundelli, Bronzini, Barbisius et Thiers.

Bastia, le 23 juillet 1904.

Album de la Corse

Nous aurons, enfin, au mois d'octobre prochain, des paquebots confortables et à grande vitesse, qui rapprocheront sensiblement la Corse du continent, et permettront aux touristes de venir visiter notre pays.

Mais ce rapprochement ne suffira pas pour les y attirer. Il faut aussi qu'ils sachent d'avance qu'ils trouveront chez nous des hôtels confortables et des moyens de transport faciles pour parvenir aux endroits les plus remarquables, surtout à ceux qui ne sont traversés ni par des diligences régulières ni par le chemin de fer.

Il faut encore qu'ils connaissent d'avance ces endroits, et qu'ils arrivent ici déjà munis de toutes les indications qui doivent constituer le grand attrait de tout voyage en Corse. Il faut en un mot un album de la Corse. J'ai sous les yeux des albums des Pyrénées, édités par la Compagnie des chemins de fer du Midi, dans lesquels se trouvent les meilleurs sites que l'on rencontre dans cette chaîne accidentée de montagnes. (Nous osons dire en passant que ces sites ne sont pas comparables aux nôtres). Ces albums sont soigneusement travaillés, sur du beau papier glacé. Ils sont cotés 50 centimes ; ils sont donc à la portée de toutes les bourses.

Mais je crois que la Compagnie des Chemins de fer du Midi, pour s'attirer des voyageurs, fait mieux. Elle les envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande. C'est ce que devrait faire la Compagnie adjudicataire des nouveaux services maritimes postaux de la Corse. Nous ajoutons que nos Chambres de commerce et nos administrations communales devraient lui fournir leur concours.

A cet effet, un Comité devrait se former, qu'on appellerait Comité du tourisme Corse, avec des correspondants dans les endroits chers aux touristes. Ce Comité, composé de personnes de bonne volonté et bien placées, serait comme une espèce d'agence où les voyageurs trouveraient tous les renseignements désirables.

Nous avons semé l'idée. Espérons qu'elle portera des fruits.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VESCOVATO. — Ces jours derniers, ont eu lieu les fiançailles de Mlle Joséphine de Battafoco et de M. Jean-Thomas Bregante, un des plus grands négociants de l'Ile-Rousse.

Cette touchante cérémonie a donné lieu à de belles manifestations de sympathie à l'adresse des fiancés et de leurs honorables parents.

Les invités, très nombreux, ont fait honneur au succulent menu qui leur était servi ; ils ont chanté et joué des airs de circonstance et dansé avec entrain, malgré les chaleurs excessives que nous subissons.

Au moment où les fiancés procédaient à la remise des bagues, M. Poli-Marchetti, lieutenant d'infanterie à Avignon, a prononcé, en termes émus et choisis, un toast qui a été vivement applaudi.

Remarqué dans l'assistance :

MM. de Battafoco, ancien magistrat et ancien maire de Vescovato, grand-père de la fiancée ; Louis de Battafoco, propriétaire, frère de la mariée ; Poli-Marchetti, lieutenant d'infanterie à Avignon, cousin germain de la fiancée ; Capiassi, président du tribunal de commerce d'Ile-Rousse ; Mattei, maire d'Ile-Rousse ; Mme veuve de Battafoco et sa fille ; Mme et M. de Battafoco, commis des postes et télégraphes à Paris ; M. et Mme veuve Renucci, de Pero ; M. et Mme veuve Mariani, commis des services civils à Saïgon ; M. Marcantoni, percepteur, etc.

Nous renouvelons aux aimables fiancés et à leurs familles nos compliments les plus sympathiques. — STRAMONE.

CALVI. — M. Giuliccili Antoine a été

56e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE VIII.

LE RENDEZ-VOUS.

(Suite)

— De là vous pourrez tout entendre, ah ! mon Dieu ! qu'en besoin je suis parler ces gens là. Quand notre altière princesse aura complètement expliqué le motif de sa visite et qu'il ne nous restera plus rien à apprendre, nous paraîtrez alors. Je ne serai pas fâché de voir la mine qu'elle fera en découvrant que cette humiliation, si sévèrement déjà pour son âme orgueilleuse, a eu un témoin. Elle est capable de sonner du dépit. Mais ne vous montrez pas avant que je vous en ais donné le signal.

— Quel signal ?

— En m'appuyant contre la cheminée, je renverserai ce chandelier, dit M. Falconet, qui par une inspiration d'avare fit la chute de cristal qu'il aurait sans doute été obligé de payer si, chose presque certaine, elle ne fût brisée en tombant ; tandis qu'il était fort peu probable qu'on mît sur son compte le flambeau lui même, quelque besoin qu'il pût sortir de l'aventure.

— Ne disiez-vous pas que madame de Laubespin devait venir à deux heures ? demanda Brousset, qui semblait fort peu s'intéresser à l'épisode dont se réjouissait d'avance l'esprit subtil et rancunier du vieil industriel.

— Sans doute : mais ces grandes dames trouveraient au-dessous d'elles de montrer de l'exactitude à des petites gens de notre espèce. Deux heures vingt-cinq minutes, ajouta-t-il en regardant la pendule ; si dans un quart d'heure elle n'est pas arrivée, je croirai qu'elle a voulu se moquer de moi, et alors ce sera un grief de plus à ajouter aux autres.

M. Falconet, dans un nouvel accès d'impatience, s'approcha de la fenêtre, mais il n'en retira presque aussitôt.

— La voici, dit-il vivement ; elle est accompagnée d'une jeune dame en deuil. Serait-ce ma nièce ?

Déjà Brousset s'était précipité à la fenêtre.

— Laure ! s'écria-t-il d'une voix altérée en apercevant l'orpheline, qui traversait la cour de l'hôtel avec madame de Laubespin ; c'est Laure ! juste ciel !

— Voilà une complication à laquelle je ne m'attendais pas, reprit le maître de forges un peu troublé lui-même, car toute passion vraie est toujours électrique ; dépêchez-vous d'entrer là, car déjà elles montent l'escalier.

Sans répondre, Brousset, le visage couvert d'une rougeur brûlante, l'œil égaré, le cœur palpitant, se précipite dans la chambre à coucher, dont le vieillard referma la porte aussitôt.

Un instant après, les deux hommes, également attentifs, sinon également émus, entendirent sonner à l'entrée de l'appartement.

En allant ouvrir, le maître de forges s'efforça de rappeler son sang-froid.

— Pas de faiblesse, se dit-il ; voici le moment de la crise. Après ce que je viens de dire à Brousset, il se moquerait de moi si je n'écrasais pas sous le talon de ma botte l'orgueil de cette femme inaccessible.

Ce fut dans ces dispositions hostiles que le vieillard alla en devant de madame de Laubespin, mais il sentit meilleur sa détermination dès que la porte fut ouverte. La comtesse se présenta d'un air grand air et avec une aisance si parfaite ; son maintien était si noble, son front si calme, son regard si imposant, que M. Falconet s'inclina involontairement devant elle, beaucoup plus bas qu'il n'avait l'intention de le faire.

— Puisque la montagne ne veut pas venir à moi, je viens à la montagne, lui dit la comtesse en accompagnant d'un gracieux sourire cette parodie d'une parole de Mahomet qui semble annoncer qu'on peut être à la fois prophète et philosophe.

Le maître de forges se courba de nouveau, non moins profondément que la première fois.

— Madame la comtesse, répondit-il avec une espèce d'embarras dont il se savait le plus mauvais gré en lui-même, c'est un grand honneur pour moi que de recevoir votre visite ; daignez vous donner la peine d'entrer dans mon modeste logis.

Madame de Laubespin passa devant le vieil industriel, qui se rangeait révérencieusement pour lui faire place, et pénétra dans cet appartement d'hôtel garni d'un pas aussi assuré et avec une dignité aussi majestueuse que si elle eût fait son entrée, un jour de gala, dans le plus noble salon du faubourg Saint-Germain.

— Ne dirait-on pas la reine de Saba ? pensa M. Falconet un peu désorienté par ces manières de grande dame ; mais, patience, en sortant elle portera la tête moins haut.

Quoiqu'elle eût quitté fort jeune la Lorraine et que plus de sept ans se fussent écoulés depuis qu'elle n'avait vu son oncle, Laure le reconnut aussitôt, car, sans parler de l'œil qui lui manquait, le maître de forges avait une de ces physionomies qu'il est difficile d'oublier. Lois d'ouvrir son cœur à ce sentiment consolant qu'accueille avidement d'ordinaire un être isolé lorsqu'il retrouve une famille, la jeune fille, à l'aspect de l'homme qui, depuis qu'elle était orpheline, aurait dû lui servir de père, éprouva une émotion aussi pénible qu'inattendue. Elle n'ignorait pas à quel point, la veille même de sa mort, sa mère, réduite à implorer cet égoïste vieillard, l'avait trouvé insensible et inexorable. Ce fut donc avec un mélange d'étonnement et d'inquiétude, d'aversion et de crainte qu'à son tour elle passa devant lui pour entrer dans l'appartement où madame de Laubespin venait de la précéder.

M. Falconet, au lieu de tendre les bras à sa nièce, l'examina un instant du coin de son petit œil de basilic.

(*A suivre*).

nommé gardien de 4e classe du phare d la Revellata et du port du Calvi, en remplacement de M. Semeriva, retraité.

LURI. — Vendredi dernier est décédé à Castiglioni une vieille et sainte femme, Mme veuve Estella, la sœur du regretté capitaine de vaisseau Giovannetti et belle-sœur du regretté avocat Aurèle Estella. Mme Françoise Estella sera vivement regrettée au sein de la population de Luri; aussi, nombreuses étaient les personnes qui dimanche matin se trouvaient à la maison mortuaire pour assister aux obsèques. L'absoute a été donnée en l'église paroissiale par M. le vicaire Agostini.

Nous prions MM. Dominique Giovannotti, Orlandi, et les familles Torre, maire de Tomino, de Tomasi, sous-préfet, Giovannetti, Palmieri, maire de Centuri, Pietri, Damici, de Bastia, etc., d'agréer nos meilleurs compliments de condoléances.

EVISA. — M. Cecaldi Ignace a été nommé garde-champêtre de la commune d'Evisa, en remplacement de M. Leca Ange-Toussaint, démissionnaire.

PIETRICAGGIO. — Jamais la Fête Nationale ne fut célébrée, ici, avec autant d'entrain et d'éclat que cette année.

Le temps, qu'un terrible orage avait gâté dans la journée, s'était, vers le soir, remis au beau. Aussi, après le souper, les rues et la grande place du village sont-elles très animées.

Les élèves de l'école de garçons, tout, en rangs et drapeau en tête, le tour du pays en chantant la *Marseillaise*.

La nuit est venue; les maisons des républicains; celles du maire, de l'adjoint municipal, du vieux lutteur Charles-Auguste Colombani, ancien percepteur, de l'instituteur et de l'institutrice, etc., sont illuminées à giorno.

Puis, en guise de feu d'artifice, un grand feu de joie est allumé sur la principale place de la commune. Et pendant que les fagots flambent en crépitant, pendant que les enfants en liesse répètent en chœur les couplets de l'hymne national, la municipalité presque au complet, et la plupart de ses amis républicains, boivent au triomphe définitif du parti démocratique à Pietricaggio.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 23 juillet 1904.

Le marché a été très irrégulier cette semaine, passant par des alternatives de hausse et de baisse pour finir en général à des cours inférieurs à ceux de la précédente huitaine. Le manque à peu près absolu d'affaires, les craintes d'un resserrement monétaire et aussi l'incident du Maroc ont contribué à donner au marché une physionomie indécise et à s'orienter à la baisse. Les Fonds d'Etats sont en réaction sensible. Notre 3 0/0 est revenu à 98 frs, l'Extérieure à 83,90 et le Turc à 86,42. Les fonds russes restent fermes. Rycellente tenue des Établissements de Crédit, surtout du Comptoir d'Escompte à 648.

Les Obligations 5 0/0 du Nouvel Emprunt Marocain 1904, introduites le 20 juillet sur le marché officiel, ont des demandes suivies à 467,25. Ces titres, qui constituent un engagement direct du Gouvernement du Maroc, sont gagés spécialement et irrévocablement par la totalité du produit des droits de douane de l'Empire. Le rapportent un intérêt annuel de 25 frs payables par semestre et sont remboursables au pair de 500 frs en 32 ans par voie de tirages au sort semestriels, dont le premier aura lieu le 1er novembre 1904.

La fortune territoriale de la Mozambique n'est Lé se compose de 65 propriétés contenant 864 claims, 4/4. Leur richesse est variable, mais d'après un rapport de l'ingénieur anglais W. Warren, on peut évaluer la moyenne de leur teneur en or, à deux onces et demie, tandis qu'au Transvaal, le rendement moyen ne dépasse guère une demi-once ou 3 à par tonne. Ces renseignements, ainsi que d'autres intéressants sont donnés aux personnes désireuses d'acquérir des titres de la « Mozambique Mines Cy Limited » par l'Union syndicale financière rue Saint-Lazare, à Paris.

Nos Chemins ont fléchi. L'obligation Ouest 5 1/2 se tient bien à 491.

Chez les Frères

La distribution solennelle des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes a eu lieu mercredi, 27 juillet, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. le chanoine Casanova, curé-archiprêtre de Saint-Jean.

Cette intéressante fête scolaire avait attiré, dans la grande cour de l'établissement, une foule considérable, composée des parents des élèves et des amis des bons Frères, heureux de venir applaudir aux succès de leurs enfants et au dévouement de leurs chers maîtres.

Un chœur, *L'Aurore des Prix*, chanté avec beaucoup d'ensemble par les élèves, a ouvert la séance.

M. Valentin Bronzini, élève breveté de la première classe, s'avance sur l'estrade et lit avec beaucoup de sentiment, un compliment de circonstance fort applaudi.

M. le Président se lève alors et prononce un petit discours que nous reproduirons demain.

Après ce discours fréquemment interrompu par les applaudissements de tous, le cher Frère Directeur commence la lecture du Palmarès.

Cette lecture fut très habilement coupée par des chants fort bien enlevés, des récits très bien dits et des chansonnettes comiques qui ont fort égayé le public. M. Regnessi, dont l'éloge n'est plus à faire, tenait l'harmonium et accompagnait les chants avec son habileté ordinaire.

Les nombreux assistants n'ont point ménagé leurs applaudissements à ces jeunes artistes ainsi qu'à leurs camarades le plus souvent nommés. Chacun s'est retiré très heureux de savoir que l'an prochain, à la même époque, il pourra avoir encore le plaisir d'assister à pareille fête.

Avant de terminer ce rapide compte-rendu, nous tenons à féliciter et à remercier bien sincèrement le cher frère Timothéon, directeur de l'établissement, à qui l'on doit le choix des morceaux et la formation des élèves.

Nous adressons encore une fois l'expression de notre reconnaissance aux dames patronnesses, l'élite de la société bastiaise, ainsi qu'à tous ceux qui veulent bien s'intéresser à l'œuvre plus indispensable que jamais de l'éducation et de l'instruction chrétiennes de la jeunesse.

Le Palmarès

Prix spéciaux d'instruction religieuse, offerts par M. le chanoine Desanti, vicaire capitulaire du Diocèse :

1er Cours. — 1er prix, M. Stefani Roger; 2e prix, M. Casanova César.

2e Cours. — 1er prix, M. Fattacini Sauveur; 2e prix, M. Ottomani Xavier.

3e Cours. — 1er prix, M. Santini Joseph; 2e prix, M. Canesi Léon.

Prix d'honneur, décerné à l'élève de chaque classe qui s'est le plus distingué par sa bonne conduite, son application à l'étude et son assiduité : 1re classe, M. Casano César, ce prix est offert par l'Association des Anciens Elèves; 2e classe, M. Maggiotti Louis; 1re préparatoire, M. Raffaelli Frédéric; 2e préparatoire, M. Bani Avide; ces prix sont offerts par la Municipalité.

Pension : 1re classe, M. Jacques de Sède, prix offert par l'Association de la Jeunesse Catholique; 2e classe, M. Gatti Ferdinand; 3e classe, M. Torre Antoine; 4e classe, M. Vergne Edouard.

Classes élémentaires : 3e classe, M. Salvatelli Augustin; 4e classe, M. Gozzi Joseph; 5e classe, M. Raffalli Noël; 6e classe, M. Bani Louis.

Brevetés pour l'enseignement primaire : MM. Angeli Pierre, Bronzini Valentin, Crocichchia Louis, Leonetti Félix, Nepoleoni Joseph, Santini Don-Romain, Vincensini Antoine.

Surnuméraires des Postes et Télégraphes, M. Luciani Jérôme.

Certificat d'Etudes primaires : MM. Ferrarini Joseph, Guillosost Louis, Pierroschi François, Raffaelli Frédéric, Santini Joseph, Simonpietri, Veschi Pierre.

Prix spécial de composition française, offert par Mlle Pouzerève, directrice de Pension, décerné à M. Vincensini Antoine.

Elèves qui ont obtenu le plus grand nombre de nominations dans chaque classe :

1re classe, Leonetti Félix, Casanova César, Vincensini Antoine, Stefani Roger, Bronzini Valentin; 2e classe, Fattacini Sauveur, Maggiotti Louis, Agostini Paul, Vincere Simon, Ottomani Xavier; 1re préparatoire, Raffaelli Frédéric, Santini Joseph, Fontanabona Frédéric, Ferrarini Augustin; 2e préparatoire, Bani Ovide, Emmanuelli Joseph, Simonpietri Antoine, Pasquinelli Silvestre.

Pension : 1re classe, de Sède Jacques, Ordioni Antoine; 2e classe, Gatti Fernand, Tartarini Marius, Pelletier Paul, Batteati Pierre, Blanc Louis; 3e classe, Torre Antoine, Leandri Noël, Luciani François, Colombani Noël, Guillosost René; 4e classe, Cinquini François, Tounielli Jean, Liberi Pierre, Nicolai, Poggi, Bonetti Pascal.

Classes élémentaires : 3e classe, Salvatelli Augustin, Alessandrini Augustin, Pozzo-di-Borgo Henri, Morlini Antoine, Manicardi Fortuné; 4e classe, Gozzi Joseph, Cloni Amédée, Donsimoni Noël, Luciani Pierre, Ferrandini Sauveur; 5e classe, Raffali Noël, Pouzereve Vincent, Nicolini Jean, Barbieri Joseph, Ginelli Toussaint; 6e classe, Bani Louis, Orsoni Joseph, Doddi Fulgence, Silvestri Joseph; 7e classe, Ferrandi Barthélemy, Girormini Paul, Mangentini Aurèle, Cosimo François.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

Récompenses Honorifiques

Des récompenses honorifiques ont été décernées aux personnes dont les noms suivent, pour actes de courage et de dévouement :

Médaille d'argent de 2e classe

M. Pietri Vincent, commissaire spécial des chemins de fer à Oran, courageuse conduite au moment des troubles provoqués par les élections municipales.

Médaille de bronze

M. Gerulami Jules, étudiant à Soukahras, a sauvé deux personnes qui se noyaient.

Mention honorable

M. Cernonini Louis-Clément, entrepreneur de peinture à Saint-Eugène.

M. Gabrielli Raoul, adjudant au 3e régt de tirailleurs algériens; s'est fait descendre dans un précipice de 60 mètres de profondeur pour aller chercher le cadavre d'un tirailleur.

Témoignage officiel de satisfaction

M. Andreoletti François, propriétaire à Constantine, déjà titulaire d'une médaille d'argent, a désarmé un tirailleur indigène qui voulait faire usage de son arme.

M. Fontana Barthélemy, sapeur pompier à Bône, a fait preuve de courage au cours de divers incendies.

M. Lovicchi Don-Grâce, brigadier de police à Soukahras, déjà titulaire d'une médaille de bronze, arrestation de malfaiteurs armés.

M. Orsini Jean, mécanicien à Relizane, s'est particulièrement distingué lors des récentes inondations en participant à l'organisation des secours et en se portant à l'aide des sinistrés.

Nouvelles Maritimes

Les quartiers maîtres vétérans Guiderdoni Mathieu et Raffaelli Dominique, du port de Toulon, sont promus au grade de second maître vétéran.

— Sont inscrits sur le tableau supplémentaire d'avancement :

pour le grade de maître-armurier : les seconds maîtres Orsattoni Hector, Venturini Jean et Fontana Charles;

pour le grade de second maître armurier, le quartier maître Colombani Dominique.

Cour d'Assises

Audience du 27 juillet 1904

Présidence de M. GIULJ, *conseiller*

Infanticide et complicité de ce crime

Luciani Marie-Aurélie dite Lilline, et sa mère ont à répondre des faits suivants :

Le 26 mai 1904, à Foxzano, vers huit heures du soir, Luciani Marie Aurélie, âgée de 22 ans, accouchait d'un enfant de sexe masculin; elle coupait elle-même le cordon ombilical sans le lier, appliquait une main sur la bouche du nouveau-né qui succombait à la fois à l'hémorrhagie et à la suffocation. Dans la nuit Laure Quilichini veuve Luciani, mère de l'accouchée, emportait le petit cadavre et l'enterrait tout au à deux kilomètres environ du village, dans un jardin appartenant au mari de sa sœur, Léonard Buccal. Luciani Aurélie avait désigné Léonard Buccal comme le père du nouveau-né. Le 27 mai, à la pointe du jour, un steur Bartoli Jérôme rencontrait la veuve Luciani à 400 mètres du village, rentrant avec un panier sous le bras. Après avoir soutenu que l'enfant était mort-né, Luciani Aurélie convaincue de l'inanité de son système de défense par le résultat des constatations médico-légales, a fait l'aveu de son crime. Ces constatations ont établi en effet que l'enfant était né viable, qu'il avait respiré, que le cordon n'avait pas été lié, que la langue sortait de la bouche sur une longueur de trois centimètres et demi, que le mort était due à l'hémorrhagie et à la suffocation.

Interrogatoire

L'accusée Luciani Marie-Aurélie reconnaît que l'enfant est né vivant, mais qu'elle l'a ensuite étouffé craignant la violence de son frère. Sa mère est absolument inconnue.

La veuve Luciani avoue avoir aidé à ensevelir le corps de l'enfant qu'elle croyait être né-mort. Elle nie formellement avoir assisté à l'accouchement de sa fille.

Audition des témoins

Deux témoins seulement sont assignés à la requête du ministère public.

Bartoli Jérôme déclare qu'il a vu la veuve Luciani aller enterrer le corps de l'enfant qu'elle portait dans un panier.

Bartoli Marianne, qui avait d'abord déclaré avoir assisté à l'accouchement de Marie Luciani et même avoir coupé le cordon ombellical, reconnaît aujourd'hui qu'elle a menti devant le magistrat instructeur, pour sauver l'accusée. La première déclaration avait même motivé son arrestation qui, à la suite des révélations de la procédure, n'a pu être maintenue.

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du procureur général, soutient l'accusation.

La grossesse de Marie Luciani n'était un mystère pour personne à Foxzano. S'il faut en croire les assertions de l'accusée l'auteur de cette grossesse serait son oncle germain, un homme marié. Cette femme est doncimpardonnable. Ordinairement les jeunes filles qui se laissent entraîner à de semblables défaillances présentent toutes une excuse souvent admissible : on les a trompées. Elles ont été leurrées par des promesses de mariage, puis un beau jour l'infidèle les a abandonnées à leur triste sort. On comprend alors jusqu'à un certain point leur affolement. Mais ici l'accusée n'avait rien à espérer, puisque son séducteur était un homme marié.

L'honorable organe du ministère public établit ensuite la complicité de la mère et termine en sollicitant du jury un verdict sévère.

Plaidoirie

Dans une très habile plaidoirie l'éloquent Me Moretti présente la défense des deux accusées.

L'accusée avoue, il ne contestera donc pas la matérialité des faits. Mais certaines insinuations de M. l'avocat général doivent appeler de sa part une protestation immédiate. Si dans un moment d'affolement, dit-il, un acte répréhensible a été commis, je ne peu pourtant pas laisser dire que mes clientes ont voulu se débarrasser d'une charge. Le passé d'Aurélie Luciani est sans tache. Il a fallu qu'il se trouvât près d'elle, dans sa propre maison, un oncle qui aurait dû lui tenir lieu de père, pour que cette malheureuse vienne s'échouer sur les bancs de la Cour d'assises. Elle était orpheline; un seul homme aurait dû la diriger, son oncle Bacal. C'est lui qui a abusé d'elle.

Tout démontre à la procédure que la mère n'a pas assisté à l'accouchement. Quant elle est arrivée elle n'est trouvée en présence du corps d'un enfant qu'elle a cru mort-né. Dans son amour de mère, pour sauver sa fille de la honte, elle est allée l'enterrer clandestinement. Qui donc osera lui reprocher ? Elle a cru que l'enfant n'était pas né vivant, elle ne s'est donc pas rendue complice d'un enfanticide.

Quant à Marie Luciani elle a agi dans un moment d'affolement, produit par la douleur de l'enfantement qu'elle éprouvait pour la première fois. par la crainte de sa honte qui éclatait au grandjour, par la peur de voir d'un moment à l'autre arriver son frère dont elle connaissait la violence.

Dans un beau mouvement d'éloquence le vaillant défenseur fait appel à la pitié des jurés pour Marie Luciani et sollicite l'acquittement de la mère.

Le Verdict

Le verdict du jury est négatif en ce qui concerne la mère et affirmatif pour la fille.

En conséquence, la veuve Luciani est immédiatement mise en liberté, et la Cour condamne Marie Luciani à 4 ans d'emprisonnement.

Audience d'aujourd'hui :

Casioni Antoine-François, cultivateur, demeurant à Cochistana, assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Me Decori et Nivaggioli.

L'audience commencera à midi précis, l'affaire étant très longue.

Elections de Bastia

La Ville de Bastia est divisée en vue des élections du 31 en deux bureaux de vote établis : le 1er au Palais de Justice dans la salle du tribunal de Commerce et comprendra tous les électeurs de Bastia Terranova; le 2e à l'Hôtel de Ville (salle de la Mairie) et comprendra tous les électeurs de Bastia Terra-Vecchia et ceux du hameau de Cardo Bastia, le 23 juillet 1904.

Les cartes électorales seront distribuées à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à partir de jeudi 28 du courant, aux heures de bureau.

Le jour des élections elles seront distribuées aux abords des bureaux de vote.

Correspondance

Bastia, le 26 juillet 1904.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Un jeune homme de la Haute Ville a ouvert, il y a quelques jours, une souscription pour l'organisation des fêtes populaires à la Haute Ville, sans toutefois désigner le jour, mais il paraît qu'il demandait cette obole avec intention d'organiser ces fêtes pour le jour du 15 août.

Or, nous savons d'ores et déjà, et de source certaine, que cet argent ne doit pas être sacrifié pour le jour ci-dessus indiqué, et tant de souscripteurs, ou pour mieux dire la plupart, ont souscrit croyant qu'une partie de cette somme au moins devait servir à l'érection d'un arc de triomphe, illuminations et pavois à la rue Notre-Dame (citadelle), à l'occasion de la solennité de Notre Dame de l'Assomption, c'est tout le contraire, et c'est pourquoi, Monsieur le Directeur, nous venons solliciter votre bienveillance en insérant sur votre estimable journal que nous protestons que cette souscription n'a rien de commun, en ce qui concerne l'érection, illuminations, etc., de la rue Notre-Dame et que jusqu'à ce jour, pas un centime n'a encore été ramassé pour l'ornement de cette rue.

Avec nos remerciements, etc.

Un groupe d'habitants de la Citadelle.

Les Récoltes en terre

Le bureau de la statistique agricole publie les renseignements suivants sur l'évaluation des récoltes en terre, au 1er juillet 1904, dans le département de la Corse, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture :

Bonne pour les vignes, passable pour le seigle, médiocre pour le méteil, les fourrages annuels, les prairies artificielles, les pommes de terre, mauvaise pour le blé d'hiver, l'avoine, l'orge d'hiver et les prairies naturelles.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Angeli Noncisde veuve Février, le major chef d'escadron, décédé titulaire d'une pension, 1.333 francs.

Fabry veuve Maniescci, le mari officier d'administration de 1re classe, décédé titulaire d'une pension, 1.167 francs.

Ottaviani Joseph Marie, ouvrier de la marine, 25 ans 1 mois 17 jours de services, 604 francs.

Tristani Pierre, ouvrier de la marine, 19 ans 7 mois 4 jours de services, 600 fr.

Rotarier veuve Fontana, le mari commis principal des comptables des matières, décédé titulaire d'une pension, 767 fr.

Avis & Communications

Ouvriers Cédratiers. — MM. les ouvriers cédratiers sont priés de se réunir jeudi prochain, 28 juillet, à 8 heures du soir, dans le local du Syndicat des ouvriers du port, route du Cap, 8.

Ordre du jour : Formation du bureau et adoption des nouveaux statuts, fixation des cotisations.

Pour les ouvriers cédratiers,
Un Organisateur.

Etat Civil

NAISSANCES

Mandredi Antoinette-Marie-Anne. — Allegrini Marie-Anne. — Olivi Noël-Antoine. — Pieve Joséphine.

DÉCÈS

Grossi Minotti-Torquato, 18 mois, de Bastia.

Ambieri Paul-François, 6 jours, de Bastia.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 28 à midi, + 30. A 7 heures du soir, + 27 5 Maxima, + 31-2. Minima, + 24-.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm à midi, 759 mm. 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O. modéré. Dans l'après-midi, N. O. frais.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Doctorat en médecine

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Marcantoni François, élève de l'école de médecine de Marseille, vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat devant la faculté de Montpellier.

Nos félicitations au jeune docteur.

Ecoles laïques

MM. les Membres du Comité de patronage des Ecoles laïques sont priés de se réunir ce soir, à 5 heures, au parloir du lycée. Prière d'être exact.

Le Secrétaire général,
NARDINI, avocat.

La distribution des prix aux élèves des écoles laïques aura lieu samedi, à 8 heures du matin, dans une des cours du lycée.

Le tirage de la tombola aura lieu dimanche, à 2 heures de l'après-midi.

Examens de droit

M. Joseph Fiach vient de subir avec succès ses examens de licence 1re année, devant la faculté de droit d'Aix.

Toutes nos félicitations.

Objet perdu

Il a été laissé dans la soirée du 25 courant entre 6 heures et demie et 7 heures, dans une voiture de ville, une sacoche de dame contenant de petites clés et quelques pièces d'argent. La rapporter au bureau du journal contre récompense.

Bonne occasion

A céder : Piano, tabouret et meuble de musique. S'adresser chez M. Berti, tapissier, rue Neuve Saint Jean.

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13 au 3e étage.

Avis

Le Cabinet de dentiste de M. le docteur Vincenti, rue de l'Opéra, 1, est fermé jusqu'au 1er novembre prochain.

Bourse de Paris

	26 juil.	27 juillet
Rente 3 0/0 ancien	97,85	97 60
— 3 p. 0/0 amortis	97.85	97.85

CAFÉ NATUREL

A partir de ce jour 26 juillet courant, la Maison Dominique Mattei aîné, place Saint-Nicolas, mettra en vente un petit lot de Café Porto-Rico extra naturel, très bon goût, à 2 fr. 40 le kilog. et provenant des Plantations de M. Felici Dominique, de Ponce.

Les amateurs feront bien de se hâter.

SERVICE HEBDOMADAIRE très régulier ENTRE Cette, Marseille, Bastia et retour

MM. les chargeurs sont informés que le steamer « Ville de Cannes, » capitaine Vallecalle, effectuera ses voyages à prix réduits.

Les dates de départ seront vigoureusement observées.

Pour frêt et passage s'adresser à M. Louis Castel, à Cette.

à M. Henri Laîné, 18, rue de la République, à Marseille.

à M. Orsini Enghoe, 2, Route du Cap, Bastia.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00365

La Situation

Au sud de Ta-Che-Kiao, il semble que l'arrière-garde russe ait perdu, le 23, la position de Tchoudiadantse, qu'elle occupait depuis le 12 juillet ; mais le gros du général Stackiberg étant toujours à Da-Tcha-Pou, la situation générale n'a pas changé.

La prise du défilé de Phkailing ne peut pas passer non plus pour modifier sensiblement la position des deux partis autour de Ta-Ling ; cette passe d'importance secondaire n'est en effet sur l'axe de mouvement ni de l'un ni de l'autre : elle met simplement en communication la route de Siou-Yen à Hai-Tcheng avec celle de Feng-Hoang-Tcheng à Haï-Tcheng.

Le peu d'activité des Japonais autour de Ta-Ling et la faiblesse des forces qu'ils y laissent voir donnerait presque à penser qu'ils ont renforcé leur aile droite (Kuroki) dans l'intention d'agir contre Liao-Yang.

Notre correspondant spécial télégraphiait hier que l'hypothèse d'un mouvement de ce genre circulait aux alentours du quartier général ; mais, jusqu'à présent, rien n'en démontre la possibilité ; la situation est toujours stationnaire.

Du côté japonais, les unités en ligne sont, d'après le *Temps*, de la droite à la gauche :

La 12e division, qu'on a vue dans la journée du 19 livrer le combat de Kiao-Toung et refouler un détachement cosaque, du col de Sai-Kai-Ling, vers Siao-Syr ;

La 2e division et la garde, fortifiées sur les positions voisines de Makoumendza et maltraisant les routes convergeant vers Ta-Ouan.

Du côté russe, ce sont, de la gauche à la droite :

La 6e division, revenue à Hou-Tsia-Tse, après l'affaire de Kiao-Toung ;

La 3e division, à Ta-Ouan ;

Enfin, en réserve, derrière la précédente, la 9e division d'Europe (16e corps), qu'il ne faut pas confondre avec la 9e division de tirailleurs (général Kondratovitch) ; celle-ci est à Da-Tcha-Pou.

MANDCHOURIE

Nouveaux détails sur l'occupation de Niou-Tchouang

On télégraphie de Tokio quelques détails sur la prise de Niou-Tchouang :

Le 25 au matin, les Russes donnèrent l'ordre de détruire les bâtiments et le matériel appartenant au gouvernement.

Quand les Russes commencèrent à incendier la gare, les Chinois se mirent à piller la station.

Toutes les maisons russes ont été abandonnées dans la soirée du 25.

Les premiers éclaireurs japonais firent leur entrée en ville ce matin à cinq heures.

Le corps consulaire a assuré la sécurité pendant la nuit.

Les Japonais ont arboré leur drapeau sur les bâtiments de la Douane.

Ils ont immédiatement fait la chasse aux Chinois qui s'étaient répandus dans la ville pour piller les maisons.

Les quelques Russes qui n'ont pas quitté la ville se sont réfugiés sous le pavillon français qui a été arboré sur les immeubles russes.

La bataille de Tachi-Kiao

Ont télégraphie de Liao-Yang à Saint-Pétersbourg :

« Dans la violente canonnade qui commença dès 5 heures du matin sur la position de Da-Tcha-Fou, au nord de Kai-Ping, occupée par notre arrière-garde, nous eûmes 350 hommes hors de combat.

» L'engagement d'artillerie dura 4 heures.

» Nous reculâmes en bon ordre. »

On télégraphie de Tokio :

D'après un télégramme adressé de Tokio à Londres, les Japonais seraient entrés lundi matin à Tachi-Kiao.

Les Russes avaient quitté leurs positions la veille.

Les Japonais les ont aussitôt occupées.

Dans la journée plusieurs compagnies du génie ont commencé à réparer toutes les positions importantes qui dominent la ville.

Télégramme officiel du général Kouropatkine

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Le général Kouropatkine a adressé, de son quartier général à Liao-Yang, un télégramme à l'état-major russe confirmant l'occupation de Tachi-Kiao par les Japonais.

L'ennemi s'est ensuite dirigé vers Kaitchen.

Dans l'engagement de Tachi-Kiao les Japonais ont eu 300 hommes hors de combats.

Après le combat nous nous replions sur Kaitchen en très bon ordre.

Une grande bataille à l'est de Liao-Yang

Les Russes seraient victorieux

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

On ne connaît pas encore l'issue de la grande bataille qui est engagée depuis le 23 au matin à l'est de Liao-Yang.

Des forces considérables sont engagées.

Les troupes russes prenant part à la bataille sont commandées par Kouropatkine lui-même.

L'envoyé militaire autrichien télégraphie du quartier général russe à l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg :

« Les troupes russes commandées par le généralissime ont infligé de grandes pertes aux Japonais à l'est de Liao-Yang. »

Les Japonais seraient repoussés en désordre.

Cette grave information n'a pas encore été confirmée par l'état-major russe.

L'escadre de Vladivostock

Paris, 27 juillet.

On n'a reçu aujourd'hui aucune nouvelle de l'escadre de Vladivostock à Londres et à Saint-Pétersbourg.

On ignore où se trouvent les croiseurs russes qui continuent leur raid.

PORT ARTHUR

Vapeur anglais coulé par un torpilleur russe

On télégraphie de Tche-Foo :

Le vapeur anglais *Hipsang* a été coulé dans la baie des Pigeons par un torpilleur russe pour avoir refusé de stopper.

L'équipage du *Hipsang* a été recueilli par un autre navire de commerce.

Les Japonais dans la Mer Rouge

Le *Daily Mail* annonce l'arrivée de plusieurs navires de guerre japonais dans la mer Rouge.

Ces vaisseaux feront la chasse aux navires de commerce de la flotte volontaire russe.

EN CHINE

Situation alarmante

On télégraphie de Tien-Tsin :

Le gouvernement chinois montre depuis quelque temps une grande activité.

Les conseillers militaires font des appels de fonds.

Le commandant des troupes Mandchouriennes étudie les moyens d'augmenter la fabrication des armes et des munitions.

Ces détails révèlent des sentiments belliqueux chez les chefs militaires chinois qui pourraient bien décider le gouvernement à intervenir dans la guerre actuelle.

EN ALGÉRIE

Le navire anglais *Malacca*

Le navire anglais « Malacca, » qui avait été saisi par les croiseurs de la flotte volontaire russe, est arrivé aujourd'hui à Alger.

Le « Malacca » navigue sous pavillon russe.

Il appareillera incessamment pour Malte ou Gibraltar.

L'Incident des Évêques et le Saint-Siège

Rupture probable

On télégraphie de Rome :

Le *Petit Parisien* publie une information d'après laquelle le Vatican considérerait la rupture définitive avec la France comme très probable et à brève échéance.

La *Tribuna* annonçait hier soir que le cardinal Merry del Val avait offert sa démission au pape consolé en cela par le cardinal Vivès.

Le retard dans la solution de conflit donne lieu à de nombreux commentaires.

Contrairement à ce que dit le *Petit Parisien*, on repète à Rome dans certains milieux ecclésiastiques que le Vatican reconnaîtrait le bien fondé des réclamations du gouvernement français contre l'ingérence du cardinal Lorenzelli.

De son côté le gouvernement donnerait son assentiment au Saint-Siège pour l'action qu'il a exercée contre les deux évêques.

Mgr Le Nordez à Rome

On télégraphie de Dijon :

Mgr. Le Nordez est parti la nuit dernière pour Rome.

L'évêque de Dijon se rend auprès du Saint-Siège pour répondre à la convocation qui lui a été adressée par Mgr Merry del Val.

Le Président de la République à Montélimar

Le président de la République quittera demain soir Paris, pour se rendre à Montélimar.

LES GRÈVES

Les Matelots DE DUNKERQUE

On télégraphie de Dunkerque :

Les matelots de la Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord se sont mis en grève et font campagne pour amener une grève générale.

Ils réclament : l'augmentation des salaires ; la diminution des heures de travail ; la répartition pour les travaux de chargement, de déchargement et de lestage.

LA GRACE DE CHRÉTIEN

Le président de la République a commué aux travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre le soldat Chrétien, qui tua à Toulon la femme de son lieutenant.

AU MAROC

Situation grave

On mande de Tanger au *Times* :

Le Sultan a révoqué le commandant de la garnison de Tanger pour avoir fourni une garde d'honneur à El-Menebi à son retour de la Mecque.

C'était un des rares officiers capables de l'armée marocaine.

Le correspondant de la *Gazette de Cologne* dit qu'au Maroc, la situation devient de plus en plus inquiétante.

Toute autorité a disparu.

L'Eclair annonce que le ministre de France au Maroc a réclamé l'envoi de deux croiseurs pour assurer la protection des Européens.

Des ordres ont été immédiatement donnés à Toulon par le ministre de la marine pour faire partir le *Galilée* et le *Kléber*.

Ces deux croiseurs ont appareillé aujourd'hui pour Tanger.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Etienne Gualtella, née Cardosi ; Mme veuve Louis Gualtella, et ses enfants ; Mme et M. Pascal Gualtella, boulanger, et leurs enfants ; M. Jean Gualtella, expéditionnaire maritime, et ses enfants ;

Les familles Ribetti, Cardosi, Mariani, Gualtella, Rimattei, Raffalli, Boyer, Scampucci, Stefani, Mondielli, Gariel, Carabin, Saladini et Poggioli,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Etienne Gualtella

Marin

leur époux, père, beau-père, grand'père, beau-frère, oncle et cousin-germain, décédé à Bastia, le 27 juillet 1904, dans sa 58e année, muni des Sacrements de l'Eglise et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 28 du courant à 5 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 28.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

TRANSPORTS DIRECTS entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE ANVERS, HAMBOURG et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous les renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL Bastia

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet au 15 septembre

Réduction pour familles et séjours prolongés.

CHOCOLAT MENIER

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr.
sur papier blanc. — — . . . . 5 fr.

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr.

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr.
sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr.

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

DE LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION D : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les Nos 2e et 4e 3mes.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ABEL GOUBAUD, Rédac.-Gérant, 7, rue de Grammont

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.
Imp. Lundmarin Gérant.

OREZZA-LES-EAUX
Villa Granajola
tenue par Mme COLOMBANI
Ouverture le 1er juillet
Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.
La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.
L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.
Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.
Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

Librairie Ollagnier
L'Adversaire
Comédie en quatre actes de MM. A. CAPUS et E. ARÈNE
Prix : 3.50.

Grand choix DE **CARTES POSTALES** de la Corse et de fantaisie

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
500.000 LECTEURS
FACTIONS GRATUITES
154, Rue St-Jacques
71, rue Cadet PARIS

MONTECATINI SUR MER
Etablissement des Eaux « Della Salute »
à LIVOURNE
Ces Eaux purgatives naturelles, très appréciées dans la région depuis plus d'un siècle, possèdent, à des degrés différents, tous les éléments constitutifs des sources les plus connues et les plus efficaces, à base saline, d'Italie et de l'Etranger.
Leur contenu, enrichi par le très précieux agent thérapeutique qu'est l'Iode, qui s'y trouve dans de justes proportions pour l'usage interne du traitement, concourt à faire de ces eaux un type des plus efficaces pour les cures les plus variées des affections de l'estomac, des intestins, du foie, de la régénérescence du sang.
L'efficacité et la réputation de ces Eaux salines iodurées ont donné l'idée de réunir les sources dans un établissement grandiose, qui sera terminé et inauguré dans le courant de l'été de cette année. Cet établissement comprendra tout ce que la science, l'hygiène et l'art moderne ont inventé de mieux afin que le traitement puisse produire tout son effet.
L'Etablissement s'élève dans un site très agréable, entouré de jardins et de bois, où on a le double avantage de respirer l'air si vivifiant des montagnes et de jouir de la brise si fraîche et si salubre de la mer. Il se trouve tout à fait à l'extrémité de la grande allée des aqueducs, ombragé de platanes et de chênes séculaires, et à deux kilomètres à peine du centre de Livourne.
Directeur général technique
M. le prof. commandeur G. QUERIOLO
Directeur de la Clinique médicale générale à l'Université royale de Pise
Sous-Directeur, **M. le prof. chev. Jacques Lumbroso**, de l'Institut des Cours supérieurs de Florence ; — Directeur adjoint, le **docteur Darius Becciardo**, de la Clinique de l'Université royale de Pise.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur
84 Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa même adresse sa garde-soeur certaine chaise-longue ambulante — se disant chirurgien-dentiste — qui n'est pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des moyens criminels à la charité pour lui détourner de douce artificielle.

EXPOSITION 1900 PARIS
Le GRAND PRIX aux Machines
SINGER
Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent** : Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.** Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.
LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT
Se méfier des Contrefaçons
LA COMPAGNIE **SINGER** refuse sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE
BASTIA — 8, Boulevard du Palais, 8 — 36, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.
AJACCIO — 16, Cours Napoléon, 16
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Bonnes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PANORAMA DE BASTIA
sur très beau bristol, (dimensions 54/20)
Prix : 0,50 centimes
avec encadrement baguette noire filets dorés 2,00
id. baguette dorée 2,25
id. baguette vieux chêne 2,50
Carte-lettre Album
contenant quatre magnifiques vues de Bastia.
PRIX : 0,35 CENTIMES.
N. B. — *Le port en sus.*

MAISON L.-N. MATTEI et Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR **CÉDRATINE** digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE **AU QUINQUINA** Apéritif tonique et fortifiant
Se méfier des IMITATIONS

29e ANNÉE — VENDREDI, 29, JUILLET 1904 — N° 117

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)
M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)
M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Marthe.
SOLEIL : (heure solaire)
Lever, 4 h. 22 m. — Coucher, 6 h. 54 m.
Lune Pleine, le 26 — Dernier quar., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Abdon.

28 JUILLET

Exposé de la Situation Financière de la Ville

présenté par M. SAUVEUR THIERS au nom de la Commission des Finances

Messieurs,

Pour la bonne intelligence des documents que nous allons examiner, le compte administratif pour l'exercice 1903, et les chapitres additionnels au budget de 1904, il nous paraît utile de mettre sous vos yeux l'exposé de la situation financière actuelle de la ville, telle que nous l'a présentée M. le maire.

Nous allons le faire aussi succinctement mais aussi clairement que possible.

Le budget primitif de 1904 tel qu'il a été réglé suivant arrêté préfectoral en date du 10 mai 1904, porte :

En recettes	359.038 37	
En dépenses	355.374 69	
Excédent des recettes		3.663 68
A cet excédent il y a lieu d'ajouter :		
1. Restant en caisse sur la pension de M. Angeli, ancien Directeur de l'Octroi, décédé	578	
2. Restant en caisse sur celle de Bossea, ancien fontainier, décédé	240	
Ensemble		818 00
Total de l'excédent de recettes		4.481 68
Mais il y a lieu de déduire les crédits suivants votés depuis le commencement de l'exercice par délibérations spéciales, approuvées :		
1. Remboursement de droits à M. Pousevera (délibération du 8 mars 1904) somme payée	187 62	
2. Frais de transport des restes des deux marins de l'Adriatique	200 00	
3. Honoraires à M. Paoli pour une expertise (délibération du 21 mai 1904) somme payée	72 30	
4. Frais de réception des Elèves (délibération du 11 juin 1904, en grande partie soldés).	1.500	1.572 30
Ensemble		1.959 92
Excédent de recettes		4.521 76
A déduire		1.959 92
Reste		2.561 76

Le budget supplémentaire de 1904 portant en recettes, ainsi qu'il vous sera exposé, une somme de 32.496 03

il résulte que les deux budgets réunis présentaient un excédent de recettes s'élevant en totalité à 35.707 79

Toutes les dépenses du budget primitif de 1904, étant pourvues par des prévisions de crédit correspondantes se soldant en excédent de recette, il n'y a pas lieu d'y revenir ; et nous devons nous préoccuper, à cette heure, des dépenses inscrites au budget supplémentaire soit pour le paiement de nos arriérés, soit pour le service de crédits nouveaux.

Le montant des dépenses de toutes sortes portées au budget supplémentaire s'élève à la somme de 129.243 85

D'où résulte un excédent de dépenses sur les recettes prévues de 100.536 06

Disons immédiatement que le paiement intégral de ces dépenses consacrerait d'une manière définitive la liquidation générale de toutes les dettes de la commune.

Nous établirons également, en examinant chaque article des chapitres additionnels, que divers crédits s'appliquent à des dépenses nouvelles ou anciennes reconnues indispensables ou urgentes.

Sur quelles ressources pouvons-nous compter pour couvrir ces dépenses ?

Inscrivons en première ligne l'excédent réel du budget de 1904 . . . . . 2.521 76
et le montant des recettes prévues au budget supplémentaire de la même année . . 23.186 03
Ensemble 25.707,79

Une économie certaine est celle que nous réaliserons sur l'art: *Traitement du personnel et frais divers de l'Octroi*. En effet, le crédit ouvert est de 45.000
Nous avons dépensé sur cette somme au 1er juin, jour de la cessation de la régie . 19.060 79
Il reste à payer pour deux mois de loyer du bureau du vieux port, avril et mai, à raison de 10 francs par mois . . 20 00
pour imprimés 76 25
En tout 19.157 04 19.157 04
Il restera donc sur cet article une disponibilité de 25.842 96

Examinons maintenant l'article *Produit de l'Octroi*.

Les cinq mois de régie ont donné 103.337 26
L'Octroi ayant été adjugé à raison de 280.109 fr. par an, les sept mois de ferme à raison de 23.341 fr. 66 c. par mois, donneront. 163.391 62
Ensemble 266.728 88
Il résulte, d'autre part, des notes que nous a fournies M. le Préposé en chef, qu'à la liquidation des entrepôts au 31 mai dernier il était dû par divers, la somme de 3.260 41
actuellement en recouvrement.
Les Magasins généraux ont été également vérifiés à la même date et les manquants constatés à leur entrepôt les ont constitués débiteurs de la somme de 37.679 98
Nous faisons état de cette recette bien que l'administrateur de cette Société ait formé opposition à la contrainte qui lui a été décernée, et sur laquelle les droits ont été consignés.
Il y a également deux débiteurs sur exercice précédent l'un de la somme de . . . 165 65
l'autre de la somme de. . . 3.613 97
Ensemble 3.779 62
Il a été décerné contrainte contre le premier ; et il a été pris jugement contre le second ; l'affaire est poursuivie.
Total du produit des recettes de l'Octroi 311.448 81

Comme les simples particuliers, la ville n'a pu échapper aux conséquences des différentes liquidations judiciaires prononcées durant ces dernières années, et elle se trouve de ce chef à découvert des créances suivantes :

MM. Delpino	1.664 04
Angeli Louis	3.823 31
Mattei L.-N.	1.874 52
Barsanti	155 00
Cagnazzoli	204 80
Ensemble	7.907 67

Il est certain qu'avec une surveillance plus suivie, et une application plus rigoureuse du règlement, on aurait pu éviter que ces créances atteignent des proportions aussi élevées. Quoi qu'il en soit, le service s'est trouvé à la veille de la liquidation en présence de faits accomplis et il ne nous reste plus qu'à les accepter et à subir la loi faite à tous les créanciers.

Créance Delpino. — Il n'y a rien à espérer sur la créance Delpino, le débiteur est décédé : le fonds de commerce a été vendu et le produit versé à la Douane, créancière privilégiée.

Créance Angeli L. — Il a été versé aux créanciers, il y a deux ans, un dividende de 5 pour cent, et la ville a encaissé 491 fr. 17 c.

Suivant le concordat, Angeli devait verser un 20 pour cent en huit annuités, ce qui réduit notre créance, le premier versement effectué, à 373 fr. 50 c., mais ce débiteur est parti pour l'Amérique et n'a pas versé la 2e annuité.

Il y a donc lieu de ne faire figurer cette créance ainsi réduite que pour mémoire . . . 373 50

Créance Mattei L.-N. — Suivant concordat, ce débiteur doit verser le 10 pour cent en dix annuités ; notre créance se trouve donc réduite à 749 fr. 80 c., payable à raison de 74 fr. 98 c., par an et pendant 10 ans. M. Mattei a versé les annuités 1902-1903 ; il doit pour 1904. . . . 5 80

Créance Cagnazzoli. — On peut considérer cette créance comme perdue ; néanmoins : la ville se fera représenter à une distribution si elle a lieu.

De tout ce qui précède il résulte que suivant les prévisions l'Octroi donnera en 1904. . . . . 314.529 59
Comme il n'était prévu au budget du même exercice que pour une somme de . 274.000 00
Nous aurions une plus value de. . . 37.529 59
Et si nous ajoutons, à cette plus value, l'économie que nous réalisons cette année sur le personnel 25.842 96
Nous nous trouverons avec un excédent à l'Octroi de 63.373 55
lequel ajouté aux disponibilités du budget primitif et du budget supplémentaire de 1904 qui sont de. 25.707 79
donneront une disponibilité totale de. . 89.080 34

Nous avons dit plus haut que les diverses inscriptions de dépenses portées au budget supplémentaire de 1904 s'élevaient à. 126.243 85
Si nous les comparons aux prévisions de recettes qui sont de 89.080 34
L'excédent des dépenses serait de . . 37.163 51

Il est bon de faire remarquer que les versements de l'Octroi devant se faire mensuellement, et à l'avance, le fermier devra verser d'ici au 31 décembre 1904 non pas sept mensualités pour les sept mois de sa ferme pendant l'année 1904, mais bien huit, en comptant le mois de janvier de 1905, anticipé.

Bien que cette mensualité ne soit imputable que sur l'exercice 1905, il n'en est pas moins certain que nous devons encaisser à cette date du 31 décembre 1904, une somme de 23.341 fr. 66 c. de plus dont l'emploi pourra être fait entre le 1er janvier 1905 et le 31 mars de la même année.

Si de la somme de 37.163 51
représentant l'excédent de dépenses, nous déduisons celle de. 23.341 66
l'excédent de dépenses serait ainsi réduit à 13.821 85

Dans l'établissement du budget supplémentaire figurent non seulement nos arriérés à payer, mais aussi les crédits nouveaux qui n'avaient pu trouver place au budget primitif de 1904 et que M. le Préfet avait supprimés ou réduits.

Figurent aussi dans ce compte trois articles importants.

Le 1er, article 40, de 1.200 francs pour la construction d'un lavoir et réparation du chemin public à Cardo.

Le 2e, article 41, de 16.275 francs représentant le montant des travaux de réparation à effectuer au Lycée. La moitié de cette somme étant fournie par l'Etat figure, en recette, à l'article 8 pour 8.137 fr. 50 c.

Le 3e, article 42, de 14.175 francs ouvrage les travaux de réparation à faire au Théâtre. Il s'applique à la couverture, travail indispensable et urgent.

Pour faciliter le paiement de ces diverses sommes, nous nous proposons de stipuler au cahier des charges des travaux de Lycée que la contribution versée par l'Etat sera mandatée à l'entrepreneur dans le courant de l'exercice 1904, car nous supposons qu'à cette époque tous les travaux auront été terminés ; et que la part de la Ville lui sera payée du 1er janvier au 31 mars 1905, après réception définitive des travaux.

De même, pour les travaux de couverture du Théâtre, il devra être stipulé qu'ils ne seront mandatés qu'après réception définitive et du 1er janvier au 31 mars 1905, de sorte que si nous ne pouvons acquitter tout ou partie de ces dépenses sur les prévisions du budget supplémentaire de 1904, il nous sera loisible de le reporter en totalité ou pour ne reliquat au budget de 1905.

Enfin, pour démontrer qu'il nous sera facile de faire face aux différentes obligations et dépenses inscrites au budget supplémentaire, nous ferons observer que la somme réliquataire de 22.539 fr. 79 c. pour dépenses des chemins vicinaux, n'est pas actuellement exigible, aucun profit faisant emploi de cette somme n'étant réalisable pour le moment.

De même nous pourrons, en versant de forts acomptes de 50 ou 75 0/0 obtenir délai pour l'acquittement de certaines sommes, telles que celle due à la Compagnie des Eaux, celle pour le service des aliénés indigents, etc.

Tel est, Messieurs, dans ses détails, l'exposé qui nous a été présenté par M. le Maire.

Nous avons hâte de dire que nous trouvons la situation très rassurante, et si, ce dont nous ne doutons pas, le conseil municipal sait faire une sage distribution de ses ressources, la Ville pourra, dès 1905, avoir accompli le paiement de toutes ses dettes et commencé l'exécution des principaux travaux projetés.

Vous remarquerez, en effet, que dès cette année, il est prévu une somme de 14.475 fr. pour la couverture du théâtre, et une somme de 8.137 fr. 50 c. part de la Ville dans les travaux du lycée ; soit ensemble. 2.231 50.

Et ainsi sera réalisé le programme que s'est imposé M. le Maire, et qui avait pour but d'arriver à la liquidation sans nouveaux impôts et sans emprunt.

Il est équitable de lui rendre hommage, et d'associer à ces félicitations, l'ancien conseil municipal, qui l'a suivi et soutenu dans cette voie.

Chez les Frères

Discours

prononcé par M. le chanoine CASANOVA, curé de Saint Jean, à la distribution des prix des élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Mesdames et Messieurs,

La distribution des prix dans un établissement libre et religieux est ordinairement une charmante fête de famille, un excellent moyen de resserrer les liens de fraternelle sympathie, de commune charité qui unissent les divers facteurs de l'oeuvre éminemment salutaire, patriotique et sociale de l'éducation chrétienne.

En couronnant, sous les yeux de leurs protecteurs, le travail des enfants, l'on couronne, en même temps, les efforts des maîtres, et c'est ainsi que bienfaiteurs, enfants, maîtres, comité, parents et amis, tout le monde, trouve dans ces réunions, ordinairement très agrémentées, un puissant reconfort, un précieux encouragement. C'est à l'une de ces fêtes que nous font assister, ce soir, nos bons Frères. Certes, nous ne pouvions manquer de nous rendre à leur invitation, alors que tant de préoccupations pour ces incomparables éducateurs populaires et pour leurs chers élèves, viennent nous assiéger et nous affliger profondément.

Vous me pardonnerez de troubler la joie habituelle de cette fête en appelant votre attention sur les ruines de la quinzaine.

En écoutant dans l'air les bruits qu'apporte l'écho des quatre horizons on n'entend que sanglots, cris d'angoisses, bruit de dévastation, tels que sonnèrent toute tourmente et toute catastrophe. 2.250 établissements congréganistes sont fermés. Des milliers de Frères et de Soeurs jetés à la rue. Trois cent mille enfants voient se fermer pour eux l'école où ils ont grandi. A quelque point de vue qu'on se place la catastrophe est immense, il faut le reconnaître. C'est une quinzaine de ruines lamentables.

Quand on a beaucoup vécu on est exposé, sans doute, à voir notre pauvre humanité, si avide de progrès dans ces mots, se donner de ces cruels démentis dans la réalité des choses, mais avec quelle mélancolie douloureuse ne la regarde-t-on pas détruire parfois de ses mains les fruits les plus magnifiques de son labeur ?

Les chers Frères des écoles chrétiennes, pour nous en tenir à eux, élèvent 300.000 enfants. Qu'ont ils donc fait pour qu'on leur enlève même la liberté du dévouement ? Que leur reproche-t-on ? Sont-ils incapables ou indignes d'enseigner ? Loin de là et de' rien plus facile que de l'établir.

Voici des chiffres et des faits. Ils étaient si peu ignorants que tous les ministres de la République jusqu'à Jules Ferry leur ont envoyé des honneurs de l'Etat pour s'initier à leur méthode et se perfectionner à leur école.

Ils étaient si peu ignorants que sur 1.445 bourses mises au concours pour les écoles primaires d'enseignement supérieur de la Ville de Paris, 1.148 ont été gagnées par les élèves des Frères.

En 1878, qui était la dernière année du concours auquel leurs élèves eurent le droit de prendre part, sur 329 concurrents admissibles, 241 appartenaient aux écoles de l'Institut des Frères.

Autres faits : En dix ans, leur seul pensionnat de Passy, mis en regard de toutes les écoles de France qui préparaient à l'Ecole Centrale, a fourni quatre fois

le major et deux fois le sous-major, sans compter plusieurs élèves dans les dix premiers.

A l'école des mines de Saint-Etienne, sur les dix derniers majors de sortie, sept sur vingt titres, les élèves des Frères en ont obtenu onze à eux seuls.

Passons maintenant aux récompenses décernées à l'Exposition universelle de 1900, aux œuvres qui ont pour but l'éducation de l'enfant: Grand Prix, la plus haute récompense, décernée à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

2° Apprentissage et protection de l'enfance ouvrière: Grand Prix, Institut des Frères.

3° Instruction pour le développement intellectuel et moral des ouvriers: Grand Prix, Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Outre ces grands prix les mêmes jurys décernèrent aux Frères 13 médailles d'or, 21 d'argent, 14 de bronze et 6 mentions honorables, soit un total de 57 récompenses.

Quand nous aurons dit que le jury de cette classe était présidé par M. Léon Bourgeois, et qu'il comptait parmi ses membres M. Buisson, directeur honoraire, et M. Bayet, directeur actuel de l'Enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, nous aurons écarté tout soupçon de partialité en faveur des œuvres des Frères.

Ainsi, en 1900, l'œuvre pédagogique de Saint Jean-Baptiste de la Salle fut glorifiée par les multiples couronnes des jurys internationaux. Et cette œuvre nous apparaît au début du siècle, plus vivace, plus moderne et plus adaptée que jamais aux besoins des populations. Il n'y a donc pas de sa faute si elle n'a pas l'avenir pour elle. Les Frères des Ecoles chrétiennes n'étaient donc pas des incapables.

Manquaient-ils de vertu?

Ils n'étaient pas des indignes, car comment admettre qu'on leur eût confié une moyenne de 300.000 enfants par année, si les familles n'avaient reconnu en eux des éducateurs pleins de savoir et de vertu et par conséquent tout à fait dignes d'élever leurs enfants. Tous ces religieux maîtres d'école donnent l'exemple quotidien de l'assujettissement au sacrifice volontaire. Ils pratiquent l'abnégation. Il y a en eux une somme de mérites dont l'équivalent ne se trouve nulle part ailleurs.

Et alors pourquoi les condamner aux peines les plus graves qui puissent atteindre des citoyens, l'interdiction, la confiscation et l'exil.

C'est là qu'il faut voir clair. On les a frappés pour ces deux raisons principales:

1° Parce qu'on en redoutait la concurrence.

2° Parce qu'ils enseignaient la religion.

1° On redoutait leur concurrence: L'on compte parmi les religieux trop d'hommes intelligents et dès lors de trop sérieux concurrents à l'enseignement laïque.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, en a fait l'aveu involontaire quand au mois de février, il a dit au Sénat: Il y a parmi les congréganistes des hommes extrêmement intelligents. Un sénateur de l'extrême-gauche achève la confession en s'écriant: « trop. » Ce petit mot a fait le tour de la France et même du monde; il a livré le secret de la proscription des religieux enseignants.

Le plus sûr moyen de supprimer un concurrent qui fait de bonnes affaires parce qu'il vend de la meilleure marchandise, c'est de tuer le marchand et de s'emparer de son magasin. Dans le négoce ordinaire cette manière d'agir passerait pour criminelle; dans le question de l'éducation, elle paraît non seulement permise, mais juste et louable.

2° Ils enseignaient la religion dont ne veut plus la secte maçonnique et libre penseuse, devenue prépondérante dans les hautes sphères gouvernementales. Le système odieux de laïcisation à outrance mis en œuvre depuis quelques années est poursuivi par elle avec une opiniâtreté persistante que rien n'arrête. Son but avéré est de soustraire l'enfant à toute influence chrétienne et religieuse et d'arriver ainsi lentement et sûrement à déchristianiser la France pour infiltrer ensuite dans ses veines l'incrédulité et l'athéisme précurseurs des grandes ruines.

L'athéisme, en effet, et la scepticisme ne peuvent rien fonder; ils sont une cause de faiblesse pour les individus, de destruction pour les civilisations; l'histoire est là pour nous l'apprendre.

L'expérience et l'observation nous enseignent au contraire que la religion est la condition essentielle de l'existence de l'humanité, et cette religion que l'on persécute ne nous gêne pas, elle nous manque plutôt. Nous vivons de ce qui nous en reste et nous mourrons de ce qui nous en manque.

Il est vraiment triste de constater que ce pauvre petit catéchisme qui a formé des générations entières de braves gens, d'honnêtes citoyens, est devenu peu à peu un livre suspect, dangereux, un manuel d'immoralité!

Encore, si ceux qui le proscrivent avaient trouvé une doctrine plus haute et plus pure pour éclairer l'âme des petits Français sur les graves problèmes de la destinée humaine, pour former au bien, à la vertu, pour donner une direction morale à leur conscience, en un mot pour les élever!

Mais, hélas! nous avons sur ce point vingt années d'expérience. Nous ne sommes pas les seuls à constater avec inquiétude la marche ascendante de la dépravation chez les jeunes. la précocité du vice le chiffre toujours grandissant des criminels de quinze à vingt ans.

Mes bien chers Frères, la loi vous frappe et vos jours sont comptés parmi nous.

Dix ans, c'est la limite extrême.

Mais le mal n'a qu'un temps, nous a dit l'éminent archevêque de Paris. Laissons nous espérer que des lois plus équitables vous permettront de continuer, ou, à tout le moins, de reprendre parmi nous votre mission salutaire. Plus que jamais la jeunesse a besoin d'une éducation forte et profondément religieuse pour se préserver de l'abaissement moral et des déchéances irrémédiables qui menacent la société, plus que jamais l'école chrétienne mérite l'approbation et le choix des familles.

Courage, mes chers Frères, Bastia n'oublie pas ce que vous avez fait pour élever ses enfants depuis bientôt un siècle. Vous avez l'estime et l'affection des familles. Vous avez l'affection respectueuse de vos nombreux élèves.

Votre Institut est cher à l'Eglise, ses chefs les plus autorisés vous le disent dans ces jours dans les termes les plus touchants. Vous avez mieux encore. Vous avez un ciel un grand saint. Et ce saint qui veille sur vous est votre Père et vous êtes ses enfants. Au milieu de l'épreuve ayez donc confiance! C'est dans la lutte que la vertu se fortifie et que se prépare le triomphe.

Et vous, chers enfants, vous dont l'avenir préoccupe sans cesse vos chers parents, n'oubliez jamais la reconnaissance que vous devez à ces maîtres irremplaçables.

Tant qu'il vous sera possible de bénéficier de leur enseignement, j'ai à peine besoin de vous le recommander, vous leur resterez fidèles.

Par votre sagesse et votre piété filiale répondez aux espérances que vos pères et vos mères fondent sur vous!

Par votre fidélité constante à observer notre sainte religion vous deviendrez des hommes d'honneur, de devoir et de respect, obtenant partout l'estime de vos semblables.

Vous serez les soutiens et les défenseurs les plus autorisés de notre bien aimée patrie.

C'est en vous, ne l'oubliez pas, que reposent nos espérances pour l'avenir.

Le Port de Bastia

L'adjudication des travaux d'achèvement du Nouveau Port est fixée au jeudi 25 août, à l'hôtel de la préfecture.

Bulletin Financier

Paris, le 28 juillet 1904.

Marché ferme mais toujours peu actif, sauf les variations des sous dans un sens comme dans l'autre sont-elles peu importantes et nous retrouvons la plupart des valeurs aux environs de leurs limites de samedi. La Rente Française est à 98.05. Les Fonds Etrangers, principalement le Turc, s'inscrivent avec une plus-value de quelques centimes. Ex-dividende 16.20.

Fermeté des Etablissements de Crédit. On retrouve le Crédit Lyonnais à 1.146; le Crédit Foncier s'inscrit à 677, le Comptoir d'Escompte à 552 et la Société Générale à 625.

L'obligation Emprunt Morocain 5 0/0 se tient à 467.

Les valeurs industrielles et de transports ne varient guère. Le Gaz s'avance à 1.495. Les valeurs Russes sont bien tenues. Les Mines sont calmes.

Les actions de la « Mozambique Mines Cy » sont mises en vente au prix de 28 francs par l'Union Syndicale financière, à Paris, et l'on peut souscrire également auprès de toutes les Sociétés et banques de Paris et départements.

Nos grands Chemins sont horbangés.

DÉPÊCHES DIVERSES

28 juillet 1904. — La République de Géorgie, que les victoires de Sampiero inquiétaient, envoie Etienne Doria à la tête de quatre mille hommes italiens et Allemands.

Les Elections Départementales

Calacuccia

M. Chaleil a adressé aux maires du canton de Calacuccia ainsi qu'à MM. Siméon de Buochberg, Quilicus Albertini et à l'avocat Acquaviva, candidats, la dépêche suivante:

D'accord avec tous nos amis de Paris, j'accepte avec reconnaissance la candidature que vous voulez bien m'offrir. Je considérerai comme un très grand honneur de représenter le canton de Calacuccia au Conseil général. Je défendrai avec tout mon dévouement et toute mon énergie vos intérêts et ce sera pour moi un lien de plus qui m'attachera à la Corse.

Remerciements et affections.

JOSEPH CHALEIL,
Député.

⁂

De son côté, M. Emmanuel Arène leur a télégraphié en ces termes:

Vous avez dû recevoir la dépêche de notre ami Chaleil qui accepte avec empressement l'offre si spontanée et si flatteuse que vous avez bien voulu lui faire. Permettez-moi d'applaudir bien sincèrement à ce bel exemple d'union et de concorde et de vous féliciter de tout cœur d'une si patriotique détermination qui constituera pour Chaleil une consécration nouvelle dont il a le droit d'être fier, et sera la meilleure réponse aux vils et méprisables procédés que l'on avait employés contre la validation et dont la Chambre indignée a fait justice à une éclatante majorité.

Toujours à vous de cœur dans une communauté de dévouement à la Corse et à la République.

EMMANUEL ARÈNE.

⁂

Corte

On annonce une grande réunion publique contradictoire que donnera à Corte dans les salles du Bar Continental, M. le juge Zuccarelli, candidat libéral.

⁂

Saint-Laurent

Pour le renouvellement du Conseil d'arrondissement, deux candidats se présentent à Saint-Laurent:

M. Luciani, ancien conseiller d'arrondissement, du parti de MM. Emmanuel Arène et Gabrielli, et M. Pierre-Louis Emmanuelli, républicain giacobbiste, maire de Campbia. M. Emmanuelli est assuré du concours de M. Valentini, instituteur à Aiti, chef du parti de M. Giacobbi à Saint-Laurent.

Cour d'Assises

Audience du 28 juillet 1904

Présidence de M. GIULI, *conseiller*

Assassinat

Canoni Antoine-François, âgé de 38 ans, cultivateur, né à Occhiatana, est accusé d'avoir commis un homicide volontaire, avec la circonstance aggravante de la préméditation, sur la personne du nommé Casanova Napoléon.

L'acte d'accusation est ainsi conçu:

Le 23 mars 1904, vers six heures et demie du soir, à Occhiatana, Casanova Napoléon était victime d'un assassinat. Dans la matinée, il s'était rendu dans sa propriété Tosa, où il allait journellement. Le lendemain, ne le voyant pas revenir, la dame Casanova Marie-Laurence, sa femme, inquiète de cette absence insolite, s'était mise à sa recherche et l'avait trouvé sur un chemin, baignant dans son sang; à côté du cadavre étaient déposés une canne et un chapeau qui ne lui appartenaient pas. Des constatations médico-légales, il est résulté que l'instrument vulnérant était une arme à feu de fort calibre, que le coup avait été tiré à bout portant.

Depuis la soirée où le crime avait été commis, l'accusé Canioni Antoine-François dit Cecco, et Canioni Antoine-Joseph, avaient disparu de la commune d'Occhiatana. Les soupçons ne tardèrent pas à peser sur eux et ils furent mis sous mandat d'arrêt. Tous deux se constituèrent quelques jours après, et Canioni Antoine-François s'avoua l'auteur du crime.

Le 23 mars, Casanova Napoléon, en état d'ivresse, se promenait sur la place publique d'Occhiatana. L'accusé s'y trouvait aussi, Casanova disait en le regardant: « Le scarabée, je veux le tuer. » Personne n'attachait de l'importance à ces propos. On savait que Casanova était absolument incapable de mettre de telles menaces à exécution. Mais Canioni en avait ressenti une irritation profonde et dès ce moment germa dans son esprit l'idée de se venger. Le lendemain, il s'assura que Casanova avait quitté le village, puis il se dirigea vers la propriété où la victime avait l'habitude de se rendre, il était rencontré par Benedetti et Frateschi qui s'étonnaient de le voir un dimanche et faisaient tous deux la réflexion suivante: « Canioni ne va pas dans ses propriétés quand il fait beau, il y va ce soir quand il pleut. » Les constatations matérielles de la procédure indiquent clairement que Canioni avait prémédité son crime.

Après les formalités d'usage, M. le Président procède ainsi qu'il suit, à l'interrogatoire de l'accusé.

D. — Vous n'avez pas d'antécédents judiciaires et les renseignements fournis, sur votre compte, par les autorités sont absolument favorables. Persistez vous à reconnaître aujourd'hui, comme vous l'avez fait à l'instruction, que vous êtes l'auteur de la mort de Casanova Napoléon?

R. — Si j'ai donné la mort à Casanova, c'est que je me suis trouvé dans la pénible nécessité d'agir de la sorte. Voici comment les faits se sont passés: dans la journée du 23 mars dernier, je m'étais rendu dans la commune de Ville di Paraso, pour y faire une visite de deuil. Vers cinq heures du soir, je rentrai à Occhiatana, et après avoir dîné, je me disposais à aller visiter une de mes propriétés, située à deux kilomètre du village et sur laquelle des bestiaux commettaient, chaque jour, de sérieux dommages.

Comme le temps menaçait, je pris un raccourci. J'avais à peine fait quelques pas dans la direction de la gare de Belgodere, lorsque je me trouvai, tout à coup, en présence du sieur Casanova Napoléon avec lequel j'avais eu, la veille, une discussion violente au cours de laquelle j'avais été grossièrement insulté et même menacé de mort à diverses reprises.

Casanova prenait aussitôt une attitude agressive, s'arma d'un pistolet de fort calibre. Je m'armais à mon tour, et, plus prompt que mon adversaire, je fis feu sur lui.

En le voyant tomber à terre, je pris aussitôt la fuite et, dans mon affolement, je laissai mon chapeau sur les lieux.

D. — L'accusation soutiendra que vous avez prémédité votre crime. La veille, vous avez eu une discussion avec Casanova; des injures réciproques on été proférées et vous auriez proféré des paroles qui constituaient de véritables menaces de mort à l'encontre de votre adversaire.

R. — Je n'ai proféré aucune menace. C'est Casanova qui m'a menacé et qui, à diverses reprises, a dit publiquement que je devais mourir de sa main.

D. — Avant de quitter Occhiatana, il paraît que vous vous êtes assuré si Casanova se trouvait dans la buvette de Colombani Antoine-Martin. En apprenant qu'il ne s'y trouvait pas, vous avez précipitamment quitté le village, décidé à vous débarrasser de Casanova, que vous saviez devoir suivre le sentier sur lequel vous lui avez donné la mort.

R. — J'ai déjà dit que je devais me rendre dans une de mes propriétés, j'en avais parlé à plusieurs témoins qui viendront en déposer et j'ajouterai que Casanova n'avait pas l'habitude de suivre le sentier sur lequel je l'ai rencontré.

D. — Deux témoins, Benedetti et Frateschi, vous rencontrent à quelques mètres du village; ils s'étonnent de vous voir un dimanche et ils font, tous deux, les réflexions suivantes: « Casanova ne va pas dans ses propriétés, quand il fait beau, il y va, ce soir, quand il pleut. »

R. — Je n'étais pas endimanché et si j'allais dans ma propriété, malgré la pluie qui menaçait, c'était précisément pour arriver, plus sûrement, à la découverte des bestiaux qui dévastaient mes propriétés.

Après l'audition des témoins l'affaire est renvoyée à demain.

⁂

Audience d'aujourd'hui:

Fostelli Toussaint, cordonnier, à Olivese, fera témoignage en matière criminelle.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Nivaggioli.

Bourse de Paris

	27 juil.	28 juillet
Rente 3 0/0 ancien	97.60	97.75
— 3 p. 0/0 amortis	97.85	97.85

et cetera.

Conseils d'arrondissement

Les conseils d'arrondissement réuniront le 8 août prochain pour la première partie de leur session et le 19 septembre pour la seconde partie.

La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

Cédratiers et Dockers

On sait qu'il n'existe plus dans notre ville qu'une seule fabrique de cédrats confits, la Maison L. Mattei. Cette fabrique emploie actuellement cinq ou six ouvriers. Ces ouvriers ont demandé une augmentation de salaire. M. Mattei n'ayant pas cru devoir acquiescer à cette demande, les ouvriers ont abandonné le travail. M. Mattei a fermé sa fabrique.

Ces ouvriers, trop peu nombreux, ont décidé d'intéresser à leur cause les ouvriers du port qui ont accepté la solidarisation et ont déclaré que si M. Mattei ne reprenait pas ses ouvriers avec le salaire exigé, ils mettraient sa maison à l'index pour l'embarquement et le débarquement de ses marchandises et produits, même temps ils l'invitaient à rendre au bureau du Syndicat jeudi matin.

M. Mattei s'est rendu à cette convocation, et exposé qu'il n'avait pas hésité à fermer sa fabrique parce que cette fermeture devait avoir lieu dans les premiers jours d'août, qu'il avait manifesté cette intention depuis plusieurs mois à l'administration de la douane, aux propriétaire de l'immeuble et à ses ouvriers.

Le Syndicat a répondu à M. Mattei qu'il avait fermé sa fabrique pour ne pas accepter la demande de ses ouvriers, et que s'il ne reprenait pas avec le salaire qu'ils réclamaient, les ouvriers du port refuseraient de travailler à l'embarquement et au débarquement de ses marchandises.

Il en fut ainsi fait. Jeudi matin la maison Mattei avait à expédier des marchandises à Marseille, les ouvriers du port refusèrent de les embarquer. M. Mattei eut alors recours à son personnel et les marchandises furent embarquées.

Alors les ouvriers du port s'adressèrent à M. l'Agent général de la Compagnie Fraissinet et lui déclarèrent que s'il ne faisait pas débarquer les marchandises de la maison L.-N. Mattei qui se trouvaient à bord, ils mettraient l'index la Compagnie.

M. l'Agent général a cédé aux injonctions des ouvriers et a fait débarquer les marchandises de M. Mattei.

Elections de Bastia

Les cartes électorales seront distribuées à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à partir de jeudi 28 du courant, aux heures de bureau.

Le jour des élections elles seront distribuées aux abords des bureaux de vote.

⁂

Le scrutin de dimanche 31 juillet 1904, sera ouvert à 7 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

Etat Civil

DÉCÈS

Gualtella Etienne, marié, 51 ans, de Bastia.
Lallgard François-Marie-Léon, caporal à la 11e section d'infirmiers militaire, décédé le 28, 22 rue du Mont Saint-Jean, (Côte-d'Or.)
Paul Françoise, 3 mois, de Bastia.

STATION D'ÉTÉ

Hôtel Monte d'Oro

La Foce de Vizzavona

Altitude 1.200 mètres

Voiture à la gare de Vizzavona. Après réinstallation à neuf, l'Hôtel Monte d'Oro est ouvert et se recommande comme séjour le plus agréable pendant l'été.

Prix modérés

Arrangement pour familles

V. BUDTZ.

Fêtes Populaires de la Haute-Ville

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

J'ai lu dans votre numéro d'hier 28 juillet, qu'en organisant une souscription en faveur des fêtes populaires de la Haute-Ville, j'aurais prétendu employer les fonds recueillis à l'érection d'un arc de triomphe, illuminations, etc., etc., de la rue Notre-Dame, à l'occasion du 15 août.

Cela n'a jamais existé dans mon esprit. D'ailleurs j'estime que le Comité ayant été constitué pour donner des fêtes populaires dans la haute ville, il est inadmissible que l'on veuille changer le caractère de ces fêtes qui doit rester essentiellement général, en une démonstration politique ou religieuse qui sûrement froisserait beaucoup de nos souscripteurs.

Veuillez, etc.

MARTIN RINIERI.
Administrateur des fêtes de la Haute-Ville.

Petite Gazette

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de Mlle Catherine Alfonsi, la très sympathique fille de M. Alfonsi, capitaine d'armement à la Compagnie Fraissinet, avec M. Biandin, officier d'administration du service du génie.

Nous présentons aux futurs époux et à leurs familles nos bien sincères félicitations.

⁂

Ecole normale

M. Lorenzini Pierre, élève du cours complémentaire de M. Gregori, a été admis avec le numéro 1 au concours d'admission de l'école normale d'instituteurs d'Ajaccio.

Ce résultat fait autant d'honneur à l'élève qu'au maître, et nos félicitations s'adressent à tous les deux ainsi qu'à M. Lorenzini père.

⁂

Ecoles laïques

La distribution des prix aux élèves des écoles laïques aura lieu samedi, à 8 heures du matin, dans une des cours du lycée, sous la présidence de M. Leschi, censeur des Etudes au Lycée de Bastia, avec le concours de la musique militaire.

Le tirage de la tombola aura lieu dimanche, à 2 heures de l'après-midi.

⁂

Un noyé

Mercredi soir, trois militaires allèrent se baigner à la plage; deux se jetèrent à l'eau avant leur camarade et nagèrent au large, lorsqu'ils se rapprochèrent de terre, ils constatèrent avec effroi que le corps de leur camarade se balançait inerte sur l'eau: ils l'entraînèrent sur le rivage et tâchèrent de le rappeler à la vie. Leurs efforts furent inutiles.

Le caporal Laligard appartient à la 15e section d'infirmiers; il était arrivé depuis deux ou trois jours de Marseille pour être employé à l'hôpital militaire. Il était à peine âgé de 24 ans. Le corps a été transporté à l'hôpital.

⁂

Obsèques

M. Etienne Gualtella, un des doyens de nos marins, est décédé hier, après deux jours de maladie. Bien qu'âgé de 82 ans, il jouissait d'une excellente santé; il ne s'éloignait pas souvent du vieux-port, dont il rappelait avec émotion les splendeurs passées.

Presque toute la population maritime et de nombreux amis ont accompagné ce brave marin jusqu'à sa dernière demeure, et ce témoignage sympathie sera une grande consolation pour sa famille, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

⁂

Avis

M. Simon-Jean Antonini prévient le public qu'il ne répond plus, à partir de ce jour, des dettes que pourrait contracter la dame Antonini Anne-Marie, née Sbolli, ayant quitté volontairement et à son insu le domicile conjugal.

⁂

Avis

Le Cabinet de dentiste de M. le docteur Vincenti, rue de l'Opéra, 1, est fermé jusqu'au 1er novembre prochain.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

OC367

La Situation

Un assez vif combat semble se livrer dans le voisinage de Tachi-Kiao, entre le divisions du général Oku et les troupes du général Stackelberg, fortes de 20 bataillons d'infanterie, d'une brigade d'artillerie et d'une division de cosaques. C'est dimanche matin, par une canonnade lointaine, que cet engagement aurait commencé. Les collines situées à 16 kilomètres de Niou-Tchouang étaient couronnées de fumée, télégraphie d'Inkou le correspondant du *Daily Chronicle*; de Niou-Tchouang on voyait parfaitement exploser les obus. A 11 heures, le feu a augmenté d'intensité; les Russes paraissaient resserrer le cercle autour des troupes japonaises, dont les positions étaient criblées de balles. Le combat aurait donc eu lieu au sud-ouest de Tachi-Kiao, entre Tachi-Kiao et Niou-Tchouang. C'est tout ce que nous savons.

Le correspondant des *Novosti* à Liao-Yang signale bien l'apparition, à Inkou, de huit croiseurs japonais escortant des transports pour opérer une descente, ainsi que d'actifs mouvements de détachements japonais au sud de Tachi-Kiao. Mais son télégramme est du 20 juillet. Il n'y a pas eu jusqu'ici de débarquements à Inkou, soit que les Japonais aient renouvelé leur tactique connue de montrer leurs transports sur un point et de les débarquer sur un autre, croyant ainsi tromper leurs adversaires, soit qu'ils attendent le résultat de l'action engagée près de Tachi-Kiao, pour effectuer leurs débarquements.

L'évacuation de Niou-Tchouang par les Russes serait un acte de prudence, car si Stackelberg était obligé de battre en retraite, pouvant être pris entre deux feux, — entre les troupes japonaises qui se trouvent au sud de Tachi-Kiao et celles qui débarqueraient à Inkou.

De Port-Arthur peu de nouvelles. Un bruit de Chéfou, que la flotte japonaise a bombardé pendant trois heures Ouang-Ching-Chang et que les forts ont répondu, et un télégramme de Chang-Hay, que l'assaut de Port-Arthur aurait été ajourné au mois d'août, par suite du retard survenu dans l'arrivée des grosses pièces de siège; cet assaut qui d'après le dire des Japonais et des Anglais, devait être livré le 15 juin! Il est de fait que les opérations sont particulièrement lentes autour de Port-Arthur. Au nombre des causes qui paralysent l'effort de l'armée assiégeante, il faut certainement compte les raids successifs de l'escadre de Vladivostok, dont les incursions inattendues sur les côtes du Japon et dans le détroit de Corée obligent les transports chargés de grosses pièces et de munitions de guerre, à retarder leur départ et à attendre dans les ports l'heure où tout danger aura disparu. Ne se souvient-on pas que l'audacieuse escadre a coulé récemment un *Mars* qui transportait des canons et des rails de chemin de fer destinés à Dalny?

Dimanche matin, vers 8 heures, les trois croiseurs, escortant un navire marchand, passaient à 48 kilomètres d'Idzu, au sud de Yokohama, sur la côte est du Japon! Ils avaient fait le tour des côtes du Japon par le détroit de Tsougarou, où ils étaient récemment signalés, et qui se trouve entre le Japon et l'île d'Yeso. Le navire marchand était un vapeur anglais, le *Knight-Commander*, venant de New-York. Plus tard, du rivage, on aperçut les navires russes en train de canonner le vapeur qui disparut sous les flots. L'équipage avait été transféré à bord du *Tsinan* faisant route vers Yokohama.

Hier matin, à 7 heures, la petite escadre était aperçue à 32 kilomètres au large de Katsougoura, préfecture de Shimosa, qui est dans une presqu'île à l'est et à la latitude de Yokohama.

MANDCHOURIE

Rapport officiel sur les combats de Tachi-Kiao

On télégraphie de Liao-Yang (officiel):

Les premiers engagements commencèrent le 22 juillet à 8 heures du soir au sud de Tachi-Kiao.

Le 23 à 6 heures du matin l'artillerie japonaise attaqua nos positions.

Le duel d'artillerie dura 13 heures.

L'infanterie cessa le feu à 9 heures du soir.

Le 24 le combat dura 15 heures dans les mêmes conditions que la veille.

Nos batteries infligèrent de fortes pertes à l'ennemi.

Vers 10 heures du soir un combat à la baïonnette eut lieu et dura jusqu'à minuit.

Devant des forces ennemies très supérieures nous évacuames nos positions en bon ordre.

Les pertes des Japonais atteindraient 3.000 tués et blessés.

Nos pertes qui ne sont pas encore déterminées dépassent le chiffre de 2.000.

Deux colonels russes ont été grièvement blessés.

Les Russes se retirent au nord de Tachi-Kiao

On télégraphie de Liao-Yang:

L'armée du général Oku a poursuivi les Russes qui n'ont pas accepté le combat.

A l'approche de l'ennemi, les Russes se sont repliés en bon ordre au nord de Tachi-Kiao.

Les généraux KUROKI ET NODZU

Tentative de jonction des deux armées japonaises

On télégraphie de Mouk den:

On a constaté certains mouvements des troupes japonaises de nature à faire supposer qu'elles veulent tenter une action décisive entre Liao-Yang et Mouk-den:

Les généraux Kuroki et Nodzu essaient d'effectuer leur jonction afin d'enfermer le général Kouropatkine entre Liao-Yang et Mouk-den.

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

On télégraphie de Tokio:

Une dépêche du correspondant du « Daily-Mail » à Tokio annonce que les croiseurs russes ont été signalés aujourd'hui au large de la province d'Aomo.

On ignore si l'escadre a opéré de nouvelles saisies.

On ne connaît pas la direction qu'elle a prise.

Le départ de M. Loubet retardé

Le *Figaro* annonce que le président de la République a ajourné son départ afin de pouvoir présider le conseil des ministres qui aura lieu demain.

Dans cette réunion, le conseil examinera les conséquences du départ de l'évêque de Dijon.

Election Sénatoriale DE LA CORSE

Les conseils municipaux du département de la Corse sont convoqués pour le 14 août à l'effet d'élire les délégués pour l'élection sénatoriale qui aura lieu le 18 septembre, afin de pourvoir au remplacement de M. Muracciole, décédé.

L'Election de Calacuccia

On nous télégraphie de Calacuccia:

En l'absence de toute candidature locale, je demande aux électeurs indépendants du Niolo de se grouper sur mon nom en signe de protestation contre la candidature exotique.

ACQUAVIVA JEAN-BAPTISTE,
DE PISEPPO.

EN RUSSIE

Un attentat politique

Une bombe lancée sur la voiture d'un ministre. — M. de Plehve, Ministre de l'Intérieur a été tué. — Nombreuses victimes. — L'arrestation du coupable.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg:

Ce matin M. de Plehve, ministre de l'intérieur, qui se rendait en landau découvert à la gare, a été victime d'un lâche attentat politique.

Une bombe a été lancée sur sa voiture qui roulait à une assez grande vitesse.

La bombe a éclaté sur la voiture même avant que M. de Plehve ait eu le temps de la saisir, produisant une formidable explosion, faisant voler la voiture en éclats, projetant à plusieurs mètres, M. de Plehve et le cocher.

Le corps du ministre a été réduit en pièces.

Le cocher couvert de blessures est mort quelques instants après.

Les chevaux, horriblement mutilés ont succombé sur le coup.

Les projectiles et les débris de la voiture projetés au loin ont blessé grièvement plusieurs personnes dans la rue.

Un inspecteur de police a été tué.

Des agents qui se trouvaient non loin du lieu de l'explosion ont aperçu un individu qui prenait la fuite après avoir jeté la bombe sur la voiture du ministre.

Il se mirent aussitôt à sa poursuite et parvinrent à l'arrêter.

Cet individu qui a refusé de donner son nom et dont l'identité n'a pas encore été établie, a déclaré être l'auteur de ce triste forfait.

La nouvelle de cet attentat a produit une très vive émotion à Saint-Pétersbourg et dans toute la Russie.

Le Tsar a été très péniblement affecté en apprenant ce terrible événement.

Toute la police est sur pied. On croit qu'il existait un complot d'anarchistes dangereux.

Le Roi de Grèce *à Aix-les-Bains*

On télégraphie de Gênes:

Le roi de Grèce est arrivé ce matin à Gênes d'où il est reparti quelques heures après pour Aix-les-Bains.

L'Inspection DE LA Frontière des Vosges

Paris, 28 juillet.

Le journal la *Liberté* annonce qu'à la suite de l'inspection des forts et garnisons de la frontière des Vosges M. le général de Négrier, inspecteur d'armée, a demandé au ministre d'être relevé de ses fonctions de membre du conseil supérieur de la guerre et mis en disponibilité.

La *Liberté* prétend que la décision du général de Negrier serait motivée par les défectuosités dans les différents services de l'armée qu'il a relevées partout sur la frontière et le désarroi qui règne sur cette ligne de défense, la plus importante de la France, au point de vue des effectifs et de la défense des forts.

L'article de la *Liberté*, a produit une certaine impression dans le monde militaire de Paris.

L'Incident des Évêques et le Saint-Siège

Mgr Le Nordez à Rome

Les journaux ministériels considèrent le départ de Mgr Le Nordez pour Rome comme une provocation.

Ils déclarent que la séparation immédiate des Eglises et de l'Etat est devenue une nécessité.

Les journaux libéraux approuvent ce voyage et ils espèrent qu'il aura comme résultat la fin du conflit.

Les négociations continuent, la situation semble indécise, vu la durée du conflit.

On ne connaît pas encore la réponse du Pape à la dernière note du gouvernement français.

VIE DE PARIS

(LURI)

Mme veuve Marie Vecchini; M. A. Vecchini, receveur des postes et télégraphes à Calacuccia; Mme Carsitini, née Vecchini; Mme Françoise Vecchini; Mlle Rosalie Vecchini; Mlle Antoinette Vecchini; M. Paul Carsitini, capitaine marin; M. Toussaint Vecchini, industriel; M. Jacques Vecchini, de Buenos-Ayres, (Amérique); Mme Lucie Vecchini; M. Antoine Toussaint Vecchini, propriétaire; Mme veuve Julie Vecchini; M. Simon Crescioni et ses enfants; M. Dominique Vecchini, de Venezuela (Amérique); Mlle Julie Vecchini;

Les familles Crescioni, Pierretti, Vecchini de Castello et Vecchini de Licetto,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Joseph Vecchini
Négociant

leur époux, père, beau-père, oncle et cousin, décédé à Luri, le 27 juillet 1904, dans sa 70e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 29 du courant, à 7 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire à Castello de Luri.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

HOTEL PAOLI
Morosaglia

Charmante situation au milieu d'une magnifique châtaigneraie. Nouvelle installation, chambres meublées à neuf, confortable désirable, cuisine très soignée, d'une propreté exquise, eau fraîche et délicieuse. L'Hôtel se trouve à 100 mètres de la maison du Grand patriote Pascal Paoli.

Voitures, calèches et tramways à la gare de Ponte-Leccia, sont à la disposition de MM. les voyageurs à l'arrivée des trains.

Un service de voitures est établit entre la gare de Ponte Leccia et les eaux d'Orezza.

S'adresser pour tous renseignements, 24 heures à l'avance, à M. POGGI, propriétaire de l'hôtel.

On peut arrêter les places de voitures chez M. François Bartoli, maître d'hôtel à Bastia, avenue de la Gare.

ÉTABLISSEMETS

L.-N. MATTEI & Cie

BASTIA (Corse)

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigares en Boites assortis

GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE

Rhum et Tafia de la Martinique, importation directe; Grande Fine Champagne, à des prix très réduits; Eau-de-Vie de vin et Eau-de-Vie de marc depuis 1885; Spécialité de Vermouth de Turin; Vins fins de toutes marques et toutes provenances; Vins blancs des premiers crûs du Cap, tels que :

MALVOISIE SEC, GENOVESELLA DOUX, MUSCATS, ETC., ETC.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

GRAND ASSORTIMENT DE TABACS DE TOUTES PROVENANCES

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

APRÈS VOS REPAS, prenez un verre de liqueur:

LA CÉDRATINE

si justement appréciée des gourmets.

Ne fumer que l'excellent *CIGARE MATTEI* ou ne pas fumer

29e ANNÉE — SAMEDI, 30 JUILLET 1904 — N° 178

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

00368

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union Postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 1 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia
(Terranova et Furiani)

M. Sébastien de Caraffa
Avocat
Conseiller sortant

2e canton de Bastia
(Terravecchia)

M. Auguste Gaudin
Maire de Bastia
Conseiller sortant

CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Abdon.
Soleil : (heure nationale)
lever, 4 h. 22 m. — Coucher, 6 h. 53 m.
Lune : Pleine, le 26 — Dernier quar., le 4.
Fêtes de demain : Saint Ignace de Loyola

29 JUILLET

La Distribution des Prix au Lycée

Elle arrive tous les ans, à la même époque, cahin-caha, avec une exactitude où il entre plus de routine peut-être que de véritable politesse. Car la politesse, en république aussi bien qu'en monarchie, consiste à ne pas se faire attendre, et, cette année-ci, écoliers, parents et maîtres l'ont beaucoup attendue. Bien que plusieurs, désespérant de la voir arriver, sont partis avant son retour. Il faudra bien, à l'avenir, que cette date, à tort sacramentelle de fin juillet, soit, chez nous, reculée de quinze jours. « Les vacances ont, dans notre système, une importance qui ne le cède pas à celle des mois d'étude, » a dit excellemment l'orateur du jour, M. Carrive. Il n'a pas spécifié, il est vrai, qu'elles devaient s'ouvrir au 1er juillet ; mais tenez pour certain qu'il le pense.

♣

Toujours semblable à elle-même, cette cérémonie de la distribution des prix, date comprise, hélas ! est toujours intéressante, toujours nouvelle. Le grand préau de pierre des petits, un peu nu, d'habitude, et un peu désert, sauf en cas de mauvais temps, se revêt de guirlandes et de drapeaux. Un buste de la République, un peu grêle, est au centre. L'estrade et les gradins qu'on y a dressés se peuplent de personnages officiels, richement décorés, qu'entourent et que rejoint la « couronne » d'écoliers en toilettes claires, ce sont les externes, les sombres, ce sont les pensionnaires. En face d'eux, débordant de la cour, à l'ombre de beaux arbres tout verdoyants, ont pris place les mamans, les papas, les sœurs, les amis des lauréats. Et les parents ne seront peut-être pas tous présents ; mais tous auront été élus. Le professeur chargé de parler au nom du corps enseignant est jeune, l'auditoire, transformé en rencontre d'ailleurs tous les ans, comme celui qui le harangue, trouve d'ordinaire, plaisir et même profit à l'écouter. Le président impose par l'autorité qu'il tient de son caractère, de son expérience, de ses fonctions. Et la musique, qui ouvre et clôt la cérémonie par l'hymne national et donne en notes sautillantes et gaies la réplique aux sérieuses pensées et aux harmonieuses périodes, ou repose de l'énumération un peu monotone du palmarès, la musique, à l'unisson de qui tout vibre, complète le plus agréablement du monde cette fête annuelle de la jeunesse universitaire.

♣

C'est M. Padovani qui a prononcé, avec le talent de diseur qu'on lui connaît, le discours de M. Carrive ; car son heureux auteur a dû partir pour Paris où il est appelé à subir les épreuves orales du concours d'agrégation d'histoire et de géographie. Il nous est impossible de résumer en quelques lignes cette causerie « disperdée » mais spirituelle, profonde, ailée. Parmi tant de réflexions originales et fines sous leur air familier et bon enfant, lesquelles choisir, mettre en relief ? Laissons donc à chaque lecteur ce soin, ce plaisir plutôt, que les auditeurs prenaient en commun. Entendre discourir un travailleur sur le travail ; un jeune homme doué, ce semble, d'un certain génie naturel, sur les mécomptes auxquels celui-ci expose ; un chercheur, sur le « frisson » délicieux de la découverte ou de la trouvaille ; un spécialiste (mais l'est-il tant que cela, au fait ?) sur les graves inconvénients de la spécialisation, au moins dès le collège ; entendre parler des nouveaux programmes, — les derniers, les meilleurs, à l'heure actuelle, sinon les bons absolument, — un de leurs plus chauds partisans et, de leur application surtout au point de vue éducatif, un de leurs plus habiles serviteurs ; en vérité, je vous le dis, c'est proprement un charme. Le petit complet sur les vacances par lequel le discours se termine, comme l'année scolaire, fut tout simplement exquis. Nous y croyons être nous-mêmes ! Et de quels applaudissements il a été salué, coupé, bachê ! Voilà, sans faire de tort aux autres passages, celui qui fut le plus goûté de tous, et nous allions dire le plus justement. Mais non ! Car cela ne serait pas juste, peut-être.

♣

M. Montigny, le nouveau sous-préfet de Bastia, à qui M. le Ministre de l'instruction publique avait délégué la présidence de cette cérémonie, a contribué pour sa bonne part à la rendre attrayante, grâce à un aimable entretien sur la bonne humeur, une des meilleures formes de l'optimisme, si nécessaire à tous, écoliers, hommes d'affaires ou hommes publics surtout. M. Montigny, qui, si nous en croyons tel de ses administrés déjà entré en rapport avec lui, garde, dans l'exercice de ses délicates fonctions, la bonne humeur qu'il recommande aux autres d'une façon si engageante et si persuasive, a justement félicité, en terminant, M. le proviseur Daux et ses collaborateurs. Il a loué aussi les élèves pour le bon esprit qui les anime. Voici, au surplus, plus loin, l'allocution de M. Montigny.

♣

M. Nivaggioli, professeur de sixième, donne lecture du Palmarès.

Prix d'honneur

Prix de l'Association des anciens élèves du collège et du lycée de Bastia, M. Crocioni Franklin, de Corte, interne, élève de Philosophie.

Philosophie. — Dissertation française, offert par M. le sous-préfet Montigny, M. Bourgoin Charles, d'Alger, externe.

Première moderne Lettres. — Dissertation française, M. Bernardi Pierre, de Saint-Laurent, interne.

Le Palmarès

Voici les noms des élèves qui ont obtenu la plus de nominations. L'élève qui a obtenu le prix d'excellence est inscrit le premier. Il a été attribué deux prix d'excellence, au pour les internes, l'autre pour les externes, dans les classes de Philosophie, Troisième A, Cinquième A, Sixième A, Septième A, Septième B.

♣

Cours de Saint-Cyr. — Stephanopoli Constantin 9, Giacomoni Emile 9, Colonna de Leca Dominique.

Mathématiques élémentaires. — Dominici Innocent 9, Peretti Antoine.

Philosophie. — Crucioni Franklin 8, et Bourgoin Charles 6, Tonarelli Jules 3, Guerrieri Paul.

Première moderne Lettres. — Bernardi Pierre 5, Albertini Jean-Etienne 4, Pensa Léon 4, de Montera Louis.

Second Cycle, Première B. C. D. — Mattei Charles 6, Antoni Camille 4, Peraldi Dominique 4, Pitti-Ferrandi Antoine 3, Arborati Albert 3.

Seconde A. B. C. D. — Chipponi Edgard 6, Albertini Louis 8, Poggi Louis 8, Manoni Joseph 7, Corsa Auguste 6, Marinacce Dominique 6, Antoni Maurice 6, Bourgeois Louis 5, Alfonsi Antoine 5, Romani Barthélemy, 5, Albertini Joseph 5, Teilliet Gaston 4.

Premier Cycle, Troisième A. — Stefani Jacques 9 et Nicolai Jules 6. Natali Noël 8, Muselli Paul 8, Dionisi Dominique 4.

Troisième B. — Clavaldini Pierre 12, Antoniotti Antoine 12, Angeli Charles 10, Antoniotti Pierre 8, Angeli Etienne 4, Luciardi Charles 4.

Quatrième A. — Battestini Félix 14, Capifali Léon 6, Santelli César 10, Palinacce Albert 7, Lota François 5, Camugli Sébastien 5.

Quatrième B, 1. — Natali Jean 7, Bernardi Mathieu 5, Peraldi Jacques 5, Colombani Charles 5, Valentini Jean-Félix 5, Nicolai Pierre 4.

Quatrième B, 2. — Constantini Pierre 9, Sammarcelli Jean 7, Martinetti Charles 6, Vinciguerra Jules 5, Lambicchi Pascal 5.

Cinquième A. — Muselli Antoine 11 et Giacomoni Louis 10, Chipponi Gustave 10, Colombani Dominique 8, Carli Charles 9, Donati Charles 6, Rasmussen Antoine 5, Fabre François 4.

Cinquième B, 1. — Bruni Charles 11, Strenzu Jean 10, Torelli Gaston 7, Giudicelli Augustin 6, Giansily Antoine 6.

Cinquième B, 2. — Casabianca Jean 10, Castarelli Louis 8, Pompei Paul 8, Dumas Julien 6, Valentini Hyacinthe 5, Michelangeli Hyacinthe 5, Emmanuelli Joseph 5.

Sixième A. — Manoni Vincent 10 et Monnet Pierre 7, Chiaramonti Don-Marins 7, Nivaggioli Jean 9, Luiggi Don-Louis 9, Gambini Pierre 6, Martinelli Joseph 4, Casabianca Henri 4, Alessandri Pierre 7.

Sixième B. 1. — Antoniotti Jean-Marie 8, Romani Pompée 8, Ghio Pascal 5, Barreguè Antoine 4, Salicetti Antoine 4.

Sixième B. 2. — Palmieri Antoine 8, Bonavita Joseph 7, Luciani Paul-Louis 5, Filippi Vincent 4.

Septième A. — Casamatta Paul 8 et Gandolfi Paul 6, Arrighi Michel 8, Bourgeois Joseph 7, Lorenzi Maurice 6.

Septième B. — Filippi Laurent 10 et Antoni Paul 9, Andreoni Charles 9, Barelle Louis 5, Bouchacourt Jean 5, Sandroschi Dominique 4.

Huitième. — Vittini François 8, Parrichi Dominique 7, Cardusi Henri 5, Agostini Dominique 5, Cagnazzoli Guillaume 5, Ciosi François 5, Lanata Gaëtan 4, Angeli Antoine 4.

Division préparatoire, 2e année. — Zuccarelli Joseph 10, Luccioni Martial 9, Pietri Jean 8, Gambini Dominique 7, Gandolfi Louis 7, Lota Vincent 7, Mattei Antoine 4.

2e année. — Vinchi François 8, Giacomoni Emile 9, Davernay Alfred 8, Franzini Paul 7, Thiers Vincent 6, Chiappe Xavier 4, de Pietri Georges 4.

Classe enfantine A, 1re division. — Carrega Fernand 8, Giantoli Antoine 7, Orsini Henri 6, Legrand René 5, Coccola Jean 4, Hasb 4.

2e section. — Luccantoni Aimé 7, Vincenti Louis 5, Manrel Joseph 5, Manstracci Dominique.

Classe enfantine B, 1re section. — Fontana Roch 5, Polacci Alfred 7, Agostini Flavius 6, Pietri Etienne 5, Sbraggia Raoul 4.

2e section. — Daux Georges 8, Petit Antoine 5, Felici Vincent.

DISCOURS DE M. CARRIVE

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le discours des prix n'a pas été institué pour l'agrément de l'auditoire, ni pour celui du discoureur. Il est permis qu'il soit ennuyeux, et que ce dernier exercice de l'année scolaire soit consacré aux questions scolaires. Des études et de leur utilité, de nos méthodes et de vos devoirs, tel est le sujet qui s'impose !..... matière immense et sujet austère. Il a fait couler des flots d'encre. Je le reprendrai à mon tour et je voudrais vous débiter par l'énumération des vertus et par le portrait de l'excellent élève. Même sous cette forme, c'est le vaste problème de l'Enseignement qui se pose, que j'ai l'audace de poser ... Mais vous savez que les meilleurs devoirs sont souvent les plus courts : n'ayez crainte que je méconnaisse ce précepte, l'alpha et l'oméga de toute rhétorique quand il s'agit du discours des prix. Nous nous bornerons, s'il vous plaît, à des réflexions dispersées, à celles que suggère l'expérience courante des maîtres et des élèves. Il ne faut pas qu'un cordonnier juge plus haut que son cothurne et il n'est pas bon qu'en un discours des prix, Maistre Jobelin, pédagogue, s'essaie à réformer le monde et à prévoir son avenir.

Messieurs, le premier devoir d'un élève consiste à travailler. On vous l'a dit sur tous les tons

Pourquoi ils grave en bois, les plaisirs en cuivre.

De salutaires exercitions sont toujours prêtes à le rappeler à ceux que la persuasion ne suffit pas à illuminer ou qui manquent de force d'âme pour vaincre l'instinct de moindre effort, loi de la vie universelle. La privation de sortie, la retenue de promenade sont des institutions aussi vieilles que les écoles. L'antique rigueur s'est relâchée — c'est vrai — et elle n'a laissé nul regret à ceux qui l'appliquèrent pas plus qu'à ceux qui s'y subirent et qui vécurent dans la terreur leurs années d'école.

Mais les plus indulgents et les plus confiants dans la bonté de la nature humaine ont renoncé depuis longtemps à l'utopie anarchiste de la totale suppression. Le baccalauréat demeure la porte étroite qui vous ouvre l'heure des cycles.

On le rendait responsable naguère de tous les maux. Il reste avec les imperfections inséparables de toute institution. Et cela est très-bon. Vers l'âge où l'on hésite entre les deux sentiers qu'est à choisir le héros liviusle, il oblige à choisir la pente ardue et à faire les premiers pas, ceux qui coûtent. L'obligation au travail régulier qui se transforme en une habitude, l'aptitude à un effort brusque et considérable pour achever rapidement un travail soigné, c'est là le premier bénéfice que confèrent les années de Lycée avec leur système de sanctions, punitions, compositions et baccalauréat.

La paresse étant un instinct profondément enraciné, il était naturel que les préjugés écoliers se développent dans le sens le plus favorable à sa justification. L'un des plus répandus c'est la superstition du « génie naturel. » Il doit suffire à tout sans effort. Le travail est inélégant et il sera dès lors de bon ton de dissimuler ses labeurs, d'être premier sans s'être préparé à sa composition. — Ou bien, l'on ne réussira que dans les enseignements distingués et l'on méprisera ces modestes études, grammaire, histoire ou géographie, qui courbent leurs adeptes sur les livres et sur les notes...

Heureux prédestinés ! Certes, les cervelles sont inégales et c'est une cruelle cuisson, avouons-le, que de se sentir au niveau inférieur. Mais c'est une raison sans doute pour redoubler d'efforts. Et c'est une raison aussi pour que les mieux dotés utilisent leurs facultés que de les posséder.

D'un génie qui se refuserait au travail il ne faut rien attendre. Le premier emploi de l'intelligence la mieux organisée n'est-il pas de constater que beaucoup de choses la passent, qu'il n'est rien de facile et que la pire infirmité est de ne pouvoir s'élever à la compréhension de la difficulté ? La vraie culture est de s'assimiler profondément les matières et les méthodes, d'analyser et non d'imiter, de reconstruire et non de copier. A cela nul n'arrive aisément. Ou si l'on ne veut que brûler sans se donner de mal, sans se casser la tête ou s'ingénier, l'on a des chances de demeurer toute sa vie le bon élève selon l'idéal survenu que trop longtemps, peut-être, maintint chez nous le concours général, le laurèat des vers latins ou du discours cicéronien, le virtuose habile à combiner sans conviction, selon les recettes académiques, les phrases toutes faites que lui fournit son heureuse mémoire. Préciser la vérité la plus élémentaire, nuancer l'expression du sentiment le plus ordinaire, dénicher le mot juste, c'est une chose difficile pour tous. Il faut s'y casser la tête, s'y ingénier, s'y mettre à la torture. Les plus grands écrivains ont connu cette angoisse. Pensez-vous réussir sans effort là où Pascal, Chateaubriand, Flaubert ont peiné et souffert ? Il faut avoir l'horreur du vide, de la sonorité creuse, de la forme sans contenu. Nous savons que la science « se traîne pantelante et souillée d'encre » sur le chemin de la vérité, et notre époque n'a pas besoin que d'assembleurs de mots, d'orateurs, d'habiles baveurs de périodes.

L'élève merveilleux auquel s'adressent ces conseils et ces exhortations — Monsieur Prud'homme aurait-il accepté d'en signer quelques-uns ! — est d'ailleurs, Messieurs, l'oiseau rare. La plupart d'entre nous ont des capacités ordinaires, qualités et défauts mêlés qui les soutiennent entre deux eaux, au milieu de ce qu'on est convenu d'appeler la moyenne. Ces qualités sont perfectibles, ces défauts peuvent se corriger. Il faut que ceux qui les travaillent sur eux-mêmes sans se lasser, se modèlent comme une œuvre d'art par des dégrossissements successifs et par des empreints au dehors, tirent le meilleur parti de l'ingrate matière. Et l'on y réussit à force de persévérer. Ce sont des tâtonnements au début, mais peu à peu tout s'éclaircit, le voile tombe, les notions acquises par la lecture s'ordonnent. L'obstiné travailleur se dégage de la gangue où il avait craint de rester enfermé — où l'avait parfois enfermé à tout jamais un jugement trop sévère ou hâtif. On est étonné de le voir s'élancer plus haut, réussir au-delà de son brillant compagnon. Je l'appelais un oiseau rare, appelons-le un papillon qui a voltigé inutilement autour de la charrue que le pas pesant du bœuf menait jusqu'au bout du sillon. — Il est assez glorieux d'être un bœuf ! Nous préférons le laborieux modeste et cons-

vaines dont l'œuvre demeure après lui. dont le travail méthodique accumula les matériaux que d'autres mettront en œuvre. Le bibliothécaire en le rangeur d'archives, le metteur en fiches, l'archéologue ou l'entomologiste des anciens vaudevilles, l'obscur b médiatin ont fait plus pour le progrès des connaissances que le délicieux conférencier ou le paradoxal journaliste tant admirés des ignorants pour ce qui n'est qu'oripeaux et que colifichets. Au Lycée nous pouvons éprouver parfois de l'indulgence pour le cancre spirituel, — il s'en trouve! — rire de ses saillies. Mais c'est une faiblesse dont mieux vaut se garder. Ceux qui bornent leur ambition à amuser les autres finissent par s'ennuyer eux-mêmes. Du pinacle d'admiration où les placaient leurs camarades ils dégringolent très vite et très bas. Nous en avons connu de ces dégringolés !! Presque toujours leur chute était leur fait. La vie moderne, même sous ce soleil, est dure aux inutiles et cruelle aux désœuvrés. Vous ne serez pas toujours des élèves. Il faut songer à la nécessité de manger et par l'accoutumance à l'effort vous armer pour la vie. A de rares exceptions près, ceux qui n'ont rien fait ici ne feront rien plus tard.

Messieurs, il est une autre erreur que la superstition du succès scolaire obtient sans efforts et dans laquelle tombent souvent les écoliers. Ils trouvent bon de se spécialiser précocement dans telle étude instituée évidemment pour qu'ils y réussissent et dans les classes d'à côté ils ne travaillent que ce qu'il faut pour éviter des punitions. Le mathématicien ne nourrit que mépris pour l'ergoteur des latinistes et des littérateurs. Le tarpin du temps jadis n'avait qu'une dame de ses pensées : l'inconnue de son équation, mais il était de force à écrire à Talma au nom de Napoléon en l'appelant « mademoiselle. » — Tel grand Rhétoricueur et qui faisait très bien, lui, la lettre de Napoléon ou le discours de Decius sur le point de se sacrifier, n'apportait aux classes de sciences ou de langues vivantes que sa désinvolture, voire sa bouffarde ou délicieux lettré. Les mathématiques lui apparaissaient comme une étude d'épicier indigne du mandarin artiste qu'il se flattait de devenir. Et pendtêre les maîtres de ce temps, sans l'encourager explicitement dans son exclusivisme, lui laissaient ils apercevoir une secrète approbation. « J'avais toujours pensé qu'il était une bête, » disait de Napoléon son professeur d'allemand à l'école de Brienne en apprenant qu'il s'appliquait à la géométrie et y réussissait.

Aujourd'hui, Messieurs, un pareil préjugé est en baisse et l'on a bouleversé vos programmes selon un esprit tout nouveau inspiré aux maîtres qui nous dirigent par un salutaire remords de leurs erreurs d'autrefois. L'un d'entr'eux déplorait naguère les trois ans qu'il avait passés à l'Ecole normale sans connaître Pasteur, « formant les yeux à cette lumière » que l'illustre savant était déjà pour le monde et sans songer qu'à lui être désagréable par de mauvais tours d'écolier... On n'a pas voulu vous exposer à pareille aventure. Les diverses sections de notre plan d'études permettent à chacun de caser dans les alvéoles scientifiques ou littéraires ses aptitudes particulières ou ses vues d'avenir. Mais en toute section les programmes prévoient le minimum d'une heure de mathématiques, de quatre heures de lettres pures ou de langue française et de deux heures de sciences naturelles. Vous serez sans excuse de négliger l'un des cours sous prétexte qu'il n'est qu'accessoire. Rien n'est accessoire dans ce système ingénieusement combiné pour faire de vous d'honnêtes gens selon l'esprit de notre siècle, fort différent du vieil humanisme. Et il y a pas mal de bonnes raisons à cela.

Tout d'abord l'on s'est ingénié à vous donner des méthodes attrayantes et un outillage nouveau. Dans vos bibliothèques l'on admet les livres agréables et dans vos classes des images vraiment artistiques ou des photographies. Les manuels indigestes ont pris la route du dépôt où ils moisiront mangés des vers. Laboratoires et collections ne sont plus le saint des saints où l'on ne pénétrait autrefois qu'avec un pieux effarement pour ne voir que les housses qui recouvraient les instruments et les rideaux qui dissimulaient le bel ordre jamais désuni des vitrines. Vous manipulez. On se croit plus que savoir la physique consiste à rouler les robinets, les vis et les coudeaux d'une machinerie jadis inaccessible. Vous connaissez les joies de la méthode directe dans l'étude des langues vivantes. L'hymne à Garibaldi s'envole par les fenêtres des classes d'italien. Quelquefois, sous la conduite de votre professeur d'anglais, vous naviguez sur la mer des Indes, vers la poétique Bourbon.

A chaque enclabure vous croisent les cotonniers et les charbonniers britanniques, « bohémiens du Cap Horn » que l'on sent vibrer et rouler sous ses pieds rien qu'à lire les vers du poète, ce prestigieux Kipling par qui vous connaissez les bêtes de la jungle ou les chats des jeunes phoques sur les grèves solitaires du pôle, et qui devant vos yeux amusés fait défiler en ordre de bataille, au rythme monotone et dur des chansons de route et des tambours de guerre, les éléphants et ces bonds de guerre que l'on dirige en leur tordant la queue dans les plaines poussiéreuses de l'Inde... Ainsi vous vous imprégnez d'orgueil impérialiste, mais l'instant d'après vous apprenez en lisant Dickens tout ce qui peut s'abriter de chaleur d'âme, de vraie pitié, de large et virile philanthropie sous cet humour aux impassibles allures sérieuses. Cette notion de l'Angleterre sous les deux aspects de son histoire au XIXe siècle vaut mieux, puisse aux sources, que tous les résumés historiques et l'on peut dire, je crois, que les langues vivantes vous ouvrent à la compréhension des peuples... En expliquant les textes homériques, en même temps, certes que l'on vous fait goûter la grâce des vieilles épopées et ce qu'elles contiennent de vérité humaine, l'on vous enseigne le grécisme, la coupe et la voilure des vaisseaux de l'astucieux Ulysse, quels vents exactement relevés dans nos modernes Instructions nautiques l'écartaient de sa route et qu'ils brise le ramenait sur la chemin de sa chère Ithaque. L'Odyssée vous mène en Lautygonie qui, peut-être, a été la Corse. Virgile vous apprend à mieux goûter votre nature. Un nasillement voluptueux de la flûte en roseau berce sous les oliviers comme jadis les indolences des bergers et les vôtres. De parfaits paysages virgiliens s'esclosent pour vous au flanc des vallées et vous avez votre Taygète, le Pigeo aux crêpes profonds, aux roches abruptes, aux sombres flancs... Ainsi, pour vous, l'art comme la science se rejoint à la vie. Il n'est plus recueil de formules, préceptes d'Art poétique de Rhétorique ciceronnienne ou de Dramaturgies scolastique. L'esprit scientifique a pénétré tout votre enseignement et lui a communiqué une nouvelle vie. Nous voudrions qu'il éveillât vos intelligences au spectacle de la nature et de l'humanité, qu'il vous préparât à la compréhension, à l'amour raisonné de l'une et de l'autre.

Donc, Messieurs, en présence des facilités de cultures, voire des agréments dont vous bénéficiez, il vous est interdit de rien négliger des programmes. L'excuse de l'inutilité et de la vanité de certains exercices, vous ne pouvez plus l'invoquer. On ne fait plus de vers latins. Mais, dira-t-on, faut-il tout savoir? Le but suprême de l'éducation du Lycée est-il de faire des intelligences superficiellement décorées du vernis de « l'honnêteté. » Après tout l'on sait bien qu'il faut se limiter à la culture de son jardin et que nulle intelligence ne suffirait à embrasser l'Encyclopédie des connaissances humaines. Faut-il que nous ayons pour idéal les snobs ridicules qui parlent de tout sans rien connaître, qui s'instruisirent dans des manuels ou en de vagues conférences et s'éprouvèrent jamais ce frisson direct que communique le commerce laborieux avec les grands esprits? Le vrai savant se couperait la langue plutôt que d'ouvrir la bouche sur ce qu'il connaît mal... Je le vais, mes amis, mais c'est justement cette superficielle culture qu'il s'agit d'éviter que l'on prenne au sérieux. Or il suffit d'avoir étudié sous des maîtres consciencieux ou possession de ce qu'ils enseignent pour concevoir mieux que par une étude faite sans guide, hâtive et inexpérimentée, la difficulté de toute science approfondie, l'application qu'elle nécessite... mais surtout c'est que nous attendions un bénéfice éducatif de cette multiplicité des études et que nulle ici n'est secondaire.

Le Lycée ne se préoccupe pas seulement de vous orner l'esprit. Il faut en prendre son parti, il a des prétentions à votre éducation. Ce n'est point une nouveauté de dire que la probité de l'intelligence engendre la probité du caractère. L'homme qui s'est habitué à se défier des causes d'erreur, à n'exprimer que des sentiments sincères échappe dans sa conduite aux entraînements du dehors et aux entraînements de ses propres passions. Etant élégant tout ce qui le rachait à lui même il pénètre, si l'on peut dire, jusqu'aux assises de sa conscience. Il se connaît. Se bien connaître soi-même voilà la sagesse, parce que ce n'est qu'à cette condition que l'on est soi-même (1). On vous l'a dit ici avec autorité : c'est la vérité fondamentale. Entre autres bienfaits vous lui devez l'ambition essentielle dans une démocratie de ne devoir qu'à vous ce que vous êtes.

Eh bien! ce résulta final de toute éducation, cette probité de l'esprit et cette connaissance de soi ne s'acquièrent en totalité que si l'esprit de finesse et l'esprit de géométrie s'appliquent également à l'investigation et à l'introspection. Nous sommes des êtres compliqués. Il y a des puissances secrètes de nos âmes qui ne se peuvent éveiller que sollicitées du dehors. Il faut donc varier les sollicitations et les excitations. C'est là la raison d'être de la diversité des études qui vous sont imposées. Les sciences exactes vous apprendront à assembler de longues chaînes de vérités soustraites à toute préconception, à toute influence de l'imagination. Les enseignements littéraires développent le tact, la délicatesse et la rapidité dans la compréhension des misères et des pensées d'autrui, cette « intelligence du cœur » qui est la vraie politesse. Le préjugé que le Lycée, très capable de donner l'instruction est impuissant pour l'éducation, a cours chez nos ennemis.

Si nous lui accordons quelque crédit il suffirait pour qu'il s'effondre de lui opposer la culture variée et multiple que vous recevez ici. Elle fait appel à toutes les forces de l'être. Elle les éveille pour qu'elles s'équilibrent harmonieusement et se contrebalancent. En un temps où l'Université se doit plus que jamais à elle-même et vous doit à vous même d'observer la neutralité, elle n'a pas besoin d'aucun dogme pour mener à bien la difficile tâche de votre éducation. Il lui suffit, sans préjudice d'une discipline libérale et qui prépare à la liberté, de vous nourrir de ses programmes. Et vous, il faut donc que vous vous appliquiez à les connaître intégralement.

Messieurs, voilà des réflexions bien disperses et des propos un peu sévères pour le décor qui nous environne et pour les sentiments qu'il éveille en vos âmes, pour ces verdures, ces drapeaux et ces robes de fête. Vous êtes indiscrètement conviés à l'infatigable labeur et à l'effort de tout étudier en un moment où vous n'avez en tête que le choix de vos distractions et dans le cœur que l'ivresse des libertés prochaines. Un dernier mot par lequel je suis assuré de vous plaire.

Rassurez-vous, amassez-vous — dormez sous vos châtaigniers, escaladez les roca de vos montagnes et que vos yeux s'emplissent de la limpide et changeante beauté de cette terre et de ces mers. — Il ne faut pas trop travailler. « Gargantua estudiait très-bien, mais toutefois en rien ne prouffitoyt » — Il devenait « fou, niais, resveux et rassoté » pour travailler trop et sous de cruels pédants.

Le vice roi de Papeligone offrit à Grandgousier l'exemple de son page Eudémon lequel n'avait travaillé que deux ans modérément et en variant ses exercices. L'autre vint le « bonnet en poing, la face ouverte, la bouche vermeille, les yeux assurés, — et le regard assis sur Gargantua avec modestie, » javeliait il fit de Grandgousier un gentil compliment — dont toute la contenance de « Grandgousier fut qu'il se prist à pleurer comme une vache, » déplorant le fâcheux système qui avait déprimé son fils, étouffé ses libres allures. Nous les souhaiterons au parfait Lycéen. Qu'il soit Corse, ou Tourangeau comme Eudémon de Villecosgie, cette bonne grâce éveillée, cette assurance modeste, cette désinvolture aimable, il ne les possédera qu'à la condition de s'abstraire parfois de ses préoccupations d'écolier, de ne se point trop spécialiser dans cette profession et de bénéficier de la liberté de son jeune « animal » au sein de la nature. Les vacances ont dans notre système une importance qui ne le cède pas à celle des mois d'étude.

(1) M. Raymond, déc. de 1898.

DISCOURS DE M. LE SOUS-PRÉFET

Mesdames,
Messieurs,
Chers Elèves,

Un écrivain plein d'humour a noté sur son carnet de voyage la réflexion suivante à propos de cérémonies officielles : « Les révolutions se suivent. Les gouvernements changent, mais tout ce qui est ennuyeux reste. »

Les distributions de prix rentrent-elles dans la catégorie des choses ennuyeuses? Je n'aurais pas hésité à poser la question si j'avais été seul en cause. Mais, après le substantif et charmant discours que nous venons d'entendre, il y aurait de ma part quelque impertinence et une souveraine injustice à faire application de l'aphorisme que je viens de rappeler. Il ne me reste qu'à en prendre modèle sur le précédent orateur et à remplir ma tâche, si possible, avec simplicité et bonne humeur.

Et voilà justement une expression que je retiens au passage et dont je voudrais vous faire sentir toute la vertu réconfortante. La bonne humeur! qualité exquise assurément, dirai-t-on, mais essentielle cependant. Nous allions d'abord nous mettre d'accord sur la définition du mot et rechercher ensemble si la chose peut avoir l'importance que je lui attribue.

La bonne humeur telle que je la comprends est une sorte de philosophie qui porte à considérer les événements sous un jour généralement favorable ; c'est une disposition de l'esprit qui donne la force nécessaire pour résister à la mauvaise fortune c'est aussi la mise en pratique de cette formule du sage antique: *Nil mirari*, ne s'étonner de rien.

En un mot, c'est une des meilleures formes de l'optimisme.

Ainsi comprise, cette qualité, de second ordre suivant quelqu'un, passe au premier plan ; elle peut devenir l'inspiratrice des plus nobles sentiments. C'est elle qui engage à ne jamais désespérer de l'avenir et qui a entraîné aux frontières les volontaires de 1792 ; en pareil cas, elle devient synonyme de vaillance et de patriotisme. C'est elle encore qui a soutenu notre pays après les douloureux événements de l'année terrible et qui lui a permis de reprendre sa place en Europe et dans le monde. Entrain, confiance en soi, foi dans la justice immanente, tels sont les noms qu'on peut encore lui donner dans cet ordre d'idées. Mais des circonstances aussi tragiques ne sont pas heureusement celles de tous les jours.

Examinons des éventualités plus fréquentes. Industriel ou commerçant, vous aurez à lutter contre des concurrents habiles ou peu scrupuleux : l'ordre, la méthode sont sans doute des qualités essentielles dans les affaires ; mais, croyez-moi, la bonne humeur ne l'est pas moins ; elle constitue à elle seule une force énorme de résistance. Dans la littérature ou dans les arts, elle est également nécessaire pour lutter contre les insinuations des bons petits camarades ou contre les rivalités d'école. Dans la vie publique... Ah! ici, elle n'est plus seulement utile, elle devient indispensable, et il faut une dose sérieuse de philosophie souriante pour faire bonne contenance au milieu de tant d'attaques. Un jour on vous accuse d'avoir dilapidé les fonds publics, ou bien d'avoir volé les tours de Notre-Dame, la-rein légendaire et plutôt encombrant, mais qui produit toujours son effet. On reproche à tel autre qu a omis de proclamer à Jérôme Paturot la position sociale, objet de ses convoitises, ou lui reproche avec amertume de négliger ou de trahir les intérêts de ses mandataires. J'en passe et des meilleurs...

Voyez-vous, jeunesgens, jamais la bonne humeur, signe de santé morale et physique, n'a été plus nécessaire qu'à notre époque. Bientôt vous en ferez personnellement l'expérience. Dès votre sortie du lycée, vous aurez à choisir une carrière et vous orienter dans la vie. Vous entendrez autour de vous des opinions contradictoires. Les uns, hypnotisés par l'ancien temps, ne parleront que de souvenirs et répudieront tous progrès ; les autres, préoccupés de l'avenir, oublieront les leçons de l'expérience et ne songeront jamais au présent, à l'actualité qui les touche. Soyez donc simplement des hommes d'aujourd'hui, accessibles à toutes les conceptions généreuses et pratiques ; méfiez-vous des théories décevantes et des utopies à l'allure d'un guide. Laissez en dehors de toute discussion quelques grandes idées, saines et simples; le respect des lois, comme citoyen ; celui du drapeau, comme patriote; le culte exclusif de notre beau chant national, comme français et comme fils de la révolution.

Vous entendrez peut-être annoncer devant vous l'avènement prochain des temps nouveaux. Autant il serait absurde de s'immobiliser dans la contemplation du passé et de déclarer que ce qui a été sera toujours; autant il serait peu raisonnable de prétendre que les sociétés ne subissent pas, comme les individus et les espèces les lois inéluctables de l'évolution. Mais il faut limiter en cette matière l'exemple de la nature et savoir procéder par étapes successives. A chaque jour suffit sa peine. Inspirez-vous de ce sage précepte et en y ajoutant beaucoup de bon sens, et j'y reviendrai encore de bonne humeur; vous vous conformerez sans difficulté au programme que je viens de vous tracer. Dans un petit livre, considéré à juste titre comme un des chefs d'œuvre de notre langue, Voltaire nous présente l'excellent docteur Pangloss, pour lequel tout va au mieux dans le meilleur des mondes, et son disciple, Candide, qui a une tendance naturelle à penser comme son maître, mais qui ne peut s'empêcher de constater par moment que bien des choses sont défectueuses sur cette planète.

Les aventures auxquelles sont mêlés les deux héros sont tour à tour terrifiantes et comiques. Candide et Pangloss assistent à des massacres, à des incendies à des naufrages, à un tremblement de terre, à un auto-da-fé; ils sont victimes d'événements tragiques, mais Pangloss persiste à déclarer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et Candide ramène la tête en signe d'assentiment.

Cependant les malheurs qui les accablent sont si nombreux qu'on s'étonne vraiment de voir Candide et son maître conserver la même confiance et professer toujours le même optimisme. Mais voici un chapitre qui nous donne la clé de l'énigme et où le véritable Voltaire reparaît. L'écrivain a fait appel à la verve pour vouer au ridicule la thèse de Leibnitz sur l'optimisme; il n'arrive à nous convaincre de son propre optimisme.

Nous sommes à Venise, chez le seigneur Pococurante; Candide et Martin, compagnons de voyage, arrivent à midi chez le noble vénitien. Le Palais d'une belle architecture, les jardins dessinés et ornés d'imposantes statues de marbre, le cadre est magnifique ; mais que gracieux et semble bien fait pour inspirer les plus vives satisfactions au point du logis.

Après le déjeuner, Candide se promène dans une galerie est frappé par la beauté des tableaux. « Ils sont de Raphaël, dit le Sénateur, je les achetai fort cher pour ma vanité, il y a quelques années ; on dit que c'est ce qu'il y a de plus beau ici, mais ils ne me plaisent pas du tout. Plus tard Candide assiste à un concert et trouve la musique délicieuse.

« Ce bruit, déclare dédaigneusement le cocuranie, peut amuser une demi-heure, mais s'il dure plus longtemps, il fatigue tout le monde, quoique personne n'ose l'avouer. »

Dans la bibliothèque, où Candide admire un Homère, magnifiquement relié, puis une édition de Virgile: Pococurante donne encore une opinion désabusée. « Je n'épargne pas plus les modernes que les anciens.

« Or ça, dit Candide, en sortant du cabinet, vous conviendriez que voilà le plus beau de tous les hommes, car il est au-dessus de tout ce qu'il possède... »

Et sur une objection de Martin, Candide reprend : « N'y-a-t-il du plaisir à critiquer, à sentir des défauts où les autres hommes croient voir des beautés? — Oh! dit-il, répond Martin, qu'il y a du bonheur à n'avoir pas de plaisir! — Oh bien, dit Candide, il n'y a donc d'heureux que quand je reverrai Mlle Cunégonde. »

Et certes oui, il n'y a que d'heureux, et combien je préfère encore l'impression toujours renaissante cette bonne humeur imperturbable, cette placidité pessimiste du sénateur Pococurante qui reste, au milieu de son opulence, si mécontent. Un, fils de ses œuvres, n'éprouve plus aucune joie sur cette terre.

J'espère vous avoir démontré par cette courte citation que les gens de mauvaise humeur sont une espèce détestable, que le monde appartient réellement à ceux qui ont le caractère aimable, toujours enjoué.

Les plus accommodants ne sont pas exemptes. Le bonhomme Lafontaine n'a pas seul à l'assurer : deux contemporains moins n'appartient également à ce moignage. L'un, fils de ses œuvres, s'exprimait ainsi son cas :

« J'ai vécu pendant plusieurs années avec six sous par jour pour ma nourriture d'ailleurs, je ne me suis jamais repenti. Ce qu'il y a de plus utile à la vie et ce qui nous aide vraiment à vivre c'est la bonne humeur. »

L'autre, Ernest Renan, rapporte dans ses souvenirs d'enfance et de jeunesse que sa mère, dans une pensée de malice, lui avait donné Saint-Yves pour tuteur ; et il ajoute :

« Je ne veux pas dire que le bon Yves ait merveilleusement géré nos affaires ; il surtout qu'il m'ait donné une excellente entente de mes intérêts; mais je dois mieux que cela : il m'a donné infiniment qui passe richesse, et une humeur naturelle qui m'a tenu jusqu'à ce jour. »

J'aurais voulu vous laisser sous l'impression de ce style délicat et de cette ironie charmante, propres à Ernest Renan ; mais j'ai encore un double devoir à remplir. Je dois d'abord remercier respectueusement M. le Ministre de l'Instruction publique de m'avoir fait le grand honneur de m'offrir la présidence de cette cérémonie. Au milieu de cette élite de professeurs fonctionnaires et d'ancêtres de l'un plus élevé, je suis un bien petit personnage, et si j'ai accepté la lourde mission qui m'était confiée, c'est uniquement parce que le but de donner au personnel de l'Université de Bastia et à la jeunesse qui le fréquente un témoignage public de ma sympathie.

Je tiens aussi à féliciter MM. les professeurs et M. le proviseur du lycée du bon esprit qui règne dans cet établissement. Il est rare de voir se créer entre le chef, les maîtres et les élèves des liens d'estime, de solidarité et d'affection qui survivent aux années scolaires. Le maître n'est pas surprenante quand on a affaire à un plaisir d'approcher M. le proviseur, mais quand on a pu apprécier ses grandes qualités et constater qu'il a par dans le cœur de former une jeunesse pénétrée de ses devoirs envers la patrie, on est capable en un mot de comprendre les idées modernes et de s'en inspirer.

Bourse de Paris

	28 juil. —
Rente 3 0/0 amort.	97,75 —
— 3 1/2 0/0 amortis.	97,85 —

Bulletin Financier

Paris, le 28 juillet 1904.

La lourdeur du début n'est changée en faiblesse lorsque les nouvelles Anglais sont arrivés en baisse de 1/4, sur le bruit de nouveaux incidents maritimes avec la Russie. Toutefois en dernière heure, le marché se reprenait légèrement et on ne clôture pas en plus bas cours. La réaction est sur out sensible sur les Fonds d'Etats. Reste Français qui a reculé à 97,50 et a eu suite l'Emprunt Mexicain 5 0/0 1904 se tient bien à 497.

Les actions de la « Mozambique Mines » que l'union syndicale financièrement en vente au prix de 88 Fr. laisse souvenir des légendes romanesques, étant donné la supériorité du rendement du district de Manica sur les meilleures mines du Transvaal.

Les Chemins Français sont calmes.

Cour d'Assises

Audience du 29 juillet 1904

Présidence de M. Savelli, conseiller

Assassinat

L'affaire d'Occhiatana s'est terminée par la condamnation de Canioni Antoine-François à cinq ans de prison et un franc de dommages-intérêts.

Faux témoignage

Le jury s'est occupé ensuite d'une affaire de faux témoignage en matière criminelle.

Fostelli, d'Olivese, a été acquitté.

Audience d'aujourd'hui :

Bellotti Antoine, cordonnier, à Serra di Scopamene, meurtre.

Min. public, M. Angeli, avocat général.
Défenseurs, Mes Decori et Fr. d'Angelis.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 27. A midi, + 29. A 7 heures du soir, + 27. Maxima, + 30 3. Minima, + 21 2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm 4 midi, 759 mm. 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, N. faible.

Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Nouvelles maritimes

M. le mécanicien en chef Bastelica, deuxième adjoint au major général de la marine à Cherbourg, est désigné pour suivre les travaux de montage du cuirassé la *Patrie*, en achèvement à La Seyne.

Accident

Hier, à Cardo, un garçonnet de 13 à 15 ans s'amusait avec un revolver sans se douter qu'il était chargé. Mal lui en prit, car à un moment donné le coup partit et le pauvre enfant fut blessé.

La blessure n'est pas grave heureusement, mais il en sera pour quelques jours avant de pouvoir recommencer à gambader avec ses camarades, et peut-être la leçon ne sera pas perdue.

Incendie

Le 28 ou courant, à 10 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans le quartier du Frango ; le feu poussé par le vent d'ouest prenait de grandes proportions ; grâce à la prompte intervention du garde-champêtre Morsecchini et de M. Girolmini, adjudant en retraite, après deux heures de lutte le feu a été maîtrisé ; la maison Milanta avait commencé à brûler.

Cette maison est habitée en ce moment par la famille de M. Poli, représentant de commerce.

Les auteurs de cet incendie sont inconnus.

Leçons de vacances

M. Tafanelli, professeur au lycée, chargé de la classe des vacances, prévient les familles qu'il se tient à leur disposition, dans le cas où elles désireraient faire travailler leurs enfants pendant les mois d'août et de septembre.

Préparation au brevet élémentaire (garçons et filles).

Boulevard Paoli, 43, au 4e.

Mourant de faim

Grâce à l'aide de plusieurs personnes charitables, un pauvre misérieux, orphelin de père et de mère, qui s'était affaibli, d'inanition, sur le trottoir, en face des magasins Brigaardelli, a pu échapper à une mort qui certainement n'aurait pas tardé, sans cette coïncidence.

Quand en aurons-nous fini, juste Dieu, avec toutes ces misères trop nombreuses ! dans notre ville ? A quand l'organisation sérieuse et si attendue d'un asile pour les pauvres meurt-la-faim, de cet asile que toute ville bien administrée est fière de posséder ?

Nous dédions ces quelques lignes à nos édiles, qui, nous avons hâte de le dire, savent, le cas échéant, manifester leurs sentiments humanitaires.

Ouvriers du port

Les ouvriers syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu Dimanche 31 courant à 9 heures du matin, au siège social, Route du Cap, 8.

Le Président, Castello.

Au Port

Le vapeur *Balkan*, capitaine Marcantelli, est arrivé de Livourne avec 49 passagers et 42 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Terras, est arrivé de Nice avec 50 passagers et 8 tonnes.

— Le vapeur *Mariam*, capitaine Baron Tristano Gallotti, est arrivé de Porto Longone avec 9 passagers.

A vendre

Pour cause de départ, vente de mobilier, salon, salle à manger, objets d'art, pianos, etc.

S'adresser Place Saint-Nicolas, 13, au 3e étage.

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'incident des Evêques

Le conseil s'est occupé du conflit entre la France et le Vatican, mais aucun compte-rendu n'a été communiqué à la presse.

Le général de Négrier

M. le général André a fait part à ses collègues que le général de Négrier n'avait nullement demandé sa mise en disponibilité. Encore moins avait-il été l'objet d'une mesure disciplinaire quelconque.

M. de Négrier à la suite de son inspection générale de la frontière des Vosges a demandé que notre matériel d'artillerie de forteresse fût changé et que certaines modifications fussent apportées dans les effectifs des places fortes.

Le ministre de la guerre reconnait le bien-fondé des observations du général de Négrier et déclare que satisfaction complète lui sera donnée.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

La séance a été levée à 5 heures.

En sortant du Conseil, M. Combes a déclaré que des convenances diplomatiques l'empêchaient de parler. Cela paraît indiquer la rupture complète des relations diplomatiques entre la France et le Vatican.

On croit que le personnel de l'ambassade du Vatican quittera Rome demain.

Le Nonce quittera Paris également demain.

INTERPELLATION

M. Groujean, député du Doubs, a informé le ministre de la guerre qu'à la rentrée, il l'interpellerait sur les causes de la démission du général de Négrier.

LA DÉMISSION du général de Négrier

L'Echo de Paris dit que le général de Negrier, constata que l'effectif des divisions françaises était au dessous du chiffre normal, et en se retirant a voulu dégager sa responsabilité.

⁂

Mais l'*Humanité* affirme que cette démission n'est que le prélude d'une campagne organisée par les officiers généraux réactionnaires contre la République.

⁂

Une note d'origine officieuse dément la démission du général de Négrier.

L'AFFAIRE DREYFUS

Mise en liberté de quatre officiers

Les quatre officiers détenus dans les prisons militaires au sujet de l'affaire Dreyfus, ont été mis en liberté provisoire.

LE DÉPART de M. Loubet et de M. Combes

Le président de la République est parti dans la soirée pour Montélimar auprès de sa famille.

M. Combes a également quitté Paris pour se rendre à Pons où il est candidat aux élections du conseil général de dimanche.

EN RUSSIE

L'ATTENTAT D'HIER

Les nihilistes

de Saint-Pétersbourg :

La ville entière est toujours sous le poids de la grande émotion causée par l'attentat sur le ministre de l'intérieur.

Toute la presse s'élève énergiquement contre cet acte criminel et flétrit surtout ceux qui ont poussé l'assassin à s'en rendre coupable.

L'Instruction

L'assassin est l'objet d'une surveillance toute particulière bien qu'il paraisse avoir fait le sacrifice de sa vie pour le succès de sa cause, et se montre très soumis.

Seulement il refuse absolument de donner son nom. De nombreux agents de la sûreté l'ont vu, aucun ne l'a reconnu. Son signalement a été envoyé partout. Il a été lui aussi blessé au ventre par un éclat de bombe.

A la police on croit à un complot et on recherche les complices.

On a déjà procédé à de nombreuses arrestations.

Un officier de l'escorte du ministre, blessé, a subi l'opération du trépan.

L'Interrogatoire

Dans son premier interrogatoire, l'assassin a dit :

« Laissez-moi mourir tranquille, et le plus tôt sera le mieux. Vous n'apprendrez d'ailleurs rien de moi et vous ne découvrirez rien.

« J'ai fait un acte de justice. Si le gouvernement russe persévère dans la même politique d'autres attentats auront lieu. Je n'ai pas de complices, mais il y en a beaucoup qui, comme moi, sont prêts à affronter la mort pour se venger de l'oppression. »

Ce que disent les journaux

Le Daily express dit que les révolutionnaires russes ont dressé une longue liste de hauts personnages condamnés à mort.

Le tour de cette liste se trouve le Tsar.

⁂

Les journaux anglais flétrissent l'assassinat du ministre de l'intérieur, mais accusent le système gouvernemental russe Ils disent que le despotisme conduira fatalement la Russie à de très graves événements.

⁂

La presse italienne tient à peu près le même langage et exprime l'espoir que le Tsar entrera dans une voie de réformes, car la compression favorise les attentats politiques.

⁂

La plupart des journaux français font les mêmes réflexions et disent que c'est le régime sous lequel vit la Russie qui a enfanté cet attentat

⁂

Les journaux allemands s'élèvent contre l'assassinat politique et font de grands éloges du ministre de l'intérieur, tombé victime du dévouement à ses devoirs et à son souverain.

AU MAROC

L'arrivée des croiseurs français à Tanger

On télégraphie de Tanger :

Le croiseur cuirassé de 1re classe *Kléber*, commandant Paupié, et le croiseur de 3e classe *Galilée*, commandant Jaurès, sont arrivés dans la soirée à Tanger.

Sont également arrivés un croiseur et un torpilleur anglais.

Un navire de guerre espagnol est attendu incessamment.

⁂

Les commandants Paupié et Jaurès, se sont rendus aussitôt chez M. de Saint-René Taillandier, ministre de France au Maroc, auquel ils ont fait part des instructions qu'ils avaient reçues du ministre de la marine.

Le *Kléber* et le *Galilée* se tiendront dans les eaux marocaines jusqu'à nouvel ordre prêts à toute éventualité.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

PORT-ARTHUR

L'attaque de la place

On télégraphie de Tokio :

Le correspondant du *Daily Mail* télégraphie que l'attaque générale contre Port-Arthur a commencé le 26 juillet.

D'autre part, des Chinois partis sur des jonques de Port-Arthur le 25 au matin et arrivés à Ché Fou, ont déclaré qu'un combat d'ensemble contre toutes les positions russes était engagé.

Un bombardement de l'escadre japonaise, soutiendrait les opérations de terre.

Les pertes russes

Des rapports japonais, non officiels, disent que le combat autour de Port-Arthur dure depuis le 25 et que les Russes ont déjà perdu plus de 10.000 hommes.

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

On télégraphie de Tokio :

L'escadre de Vladivostock est toujours mouillée dans la baie de Tokio.

On a beaucoup d'inquiétudes sur le sort de plusieurs navires japonais dont on est sans nouvelles à Tokio.

Un vapeur allemand saisi par les Russes

Le vapeur allemand *Arabia* a été saisi par les croiseurs russes et amené à Vladivostock.

TRANSPORTS DIRECTS

entre Bastia et les ports du Nord

Services bi-mensuels de vapeurs de BASTIA pour LONDRES, LIVERPOOL, NEWCASTLE ANVERS, HAMBOURG et les ports d'ESPAGNE

Pour dates des départs et tous renseignements s'adresser à M. ARTHUR C. SOUTHWELL Bastia

00369

AVIS DE DÉCÈS

(LURI)

M. Alexandre Felici, négociant, M. Charles Felici, Mlles Jeanne, Marie et Joséphine Felici ; M. Joseph Biosi de Lori, et Mme Marie Biosi, née de Torre ; M. Jacques Biosi, docteur-médecin ; Mme et M. Pascal Biosi, commis des contributions indirectes à Bordeaux ; Mme Jeanne Biosi, en religion, sœur Marie-Dominique, maîtresse au pensionnat de Saint-Joseph, à Ajaccio ; Mme Marie-Louise, veuve Felici, née Nuesen ; Mme et M. Dominici, juge de paix à Lori, et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Felici, de Pino (Porto-Rico), et leurs enfants ; M. Thomas Felici, négociant ; Mlles Marie, Virginie et Blanche Felici ; MM. l'abbé Biosi, curé-doyen de Nesa, et le chanoine Biosi, archiprêtre de Corsinca ; Mlle Lucrèce Biosi ; Mme veuve Louise Piovetti ; M. et Mme Simon Felici et leur enfant, de Saumur ; Mme veuve Marie-Catherine Fusentini, née de Tomasi, Madame et M. Antoine de Tomasi, et leurs enfants ; Mlles Marie-Madeleine et Blanche-Marie de Tomasi ; M. Antoine Bertingueri, de Juana-Diaz (Porto-Rico) ; Mme et M. Pierre Bertingueri, second-maître à Toulon ; Mme et M. de Mary, employés des douanes et régies à Madagascar ; Mlle Jeanne Tomasi ; M. André Fusentini, d'Orès ; M. et Mme Francesconi, d'Oreo, et leurs enfants ; Mme et M. Gauthier, et leurs enfants ; Mme et M. Lou e Cervoni, et leurs enfants ; Mme et M. Gregorj ; M. et Mme Lorenzetti, et leurs enfants ; Mlle Angèle Piovetti ; Mme veuve Charles Gasili, et ses enfants ; Mme veuve Barthélemy Gasili, et ses enfants ; Mme et M. Joseph Gasili, capitaine au long cours, et leurs enfants ; M. Roch Gasili ;

Les familles de Tomasi, de feu Jean-Baptiste de Tomasi, Dominique Francesconi, de Nesa, Louis, Jean, Luc et Ange-François Francesconi, d'Aminola, Michali de feue Marie-Romaine, Agostini, de feue Marie-Angèle, de Cardo, Santelli, Santini, Bonfij, Cervoni, Palmigiani, de Campi, Susini Martini, de Piazza, Arnaldi, d'Oreo, Valenti, Pieretti, Cervoni, de Castello, Franceschi, de Tato, Agostini, Gregory, d'Arsio, Crestiani, Ouvrard, Martee aîné, de Casta, Legrand, Albert de Tomasi, sont priés de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré le Mercredi 3 Août, à 10 heures du matin, en l'église paroissiale de Lori, pour le repos de l'âme de

M. Antoine-Marie-Jean-Baptiste FELICI

leur époux, père, fils, frère, beau-

MONTECATINI SUR MER

Etablissement des Eaux « Della Salute »

à LIVOURNE

Ces Eaux purgatives naturelles, très appréciées dans la région depuis plus d'un siècle, possèdent, à des degrés différents, tous les éléments constitutifs des sources les plus connues et les plus efficaces, à base saline, d'Italie et de l'Etranger.

Leur contenu, enrichi par le très précieux agent thérapeutique qu'est l'Iode, qui s'y trouve dans de justes proportions pour l'usage interne du traitement, concourt à faire de ces eaux un type des plus efficaces pour les cures les plus variées des affections de l'estomac, des intestins, du foie, de la régénérescence du sang.

L'efficacité et la réputation de ces Eaux salines iodurées ont donné l'idée de réunir les sources dans un établissement grandiose, qui sera terminé et inauguré dans le courant de l'été de cette année. Cet établissement comprendra tout ce que la science, l'hygiène et l'art moderne ont inventé de mieux afin que le traitement puisse produire tout son effet.

L'Etablissement s'élève dans un site très agréable, entouré de jardins et de bois, où on a le double avantage de respirer l'air si vivifiant des montagnes et de jouir de la brise si fraîche et si salubre de la mer. Il se trouve tout à fait à l'extrémité de la grande allée des aqueducs, ombragé de platanes et de chênes séculaires, et à deux kilomètres à peine du centre de Livourne.

Directeur général technique

M. le prof. commandeur G. QUERIOLO

Directeur de la Clinique médicale générale à l'Université royale de Pise

Sous-Directeur, **M. le prof. chev. Jacques Lumbroso**, de l'Institut des Cours supérieurs de Florence ; — Directeur adjoint, le **docteur Darius Bocciardo**, de la Clinique de l'Université royale de Pise.

EXPOSITION 1900 PARIS

Le GRAND PRIX aux Machines

SINGER

Machines à coudre reconnues supérieures et répandues dans le monde entier. **Succès sans précédent :** Vente annuelle **PLUS D'UN MILLION de machines.** Nombreux modèles variés pour la famille et tous les travaux spéciaux, même les plus difficiles.

LIVRAISON FRANCO, APPRENTISSAGE GRATUIT

Se méfier des Contrefaçons

LA COMPAGNIE **SINGER** refuse sa garantie à toute machine ne portant pas sa MARQUE

BASTIA — 8, Boulevard du Palais, 8 — AJACCIO — 16, Cours Napoléon, 16

36, rue Paradis, — MARSEILLE, — rue Bel-Air, 5.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES

ANCIEN CABINET PRADÈNE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, ainsi que les personnes désireuses de se mettre en garde contre certaines charlatanesques annonces — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des moyens extrêmes à la mode pour la destruction de dents artificielles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rayons antifeuilletés.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

OREZZA-LES-EAUX

Villa Granajola

tenue par Mme **COLOMBANI**

Ouverture le 1er juillet

Mme A. COLOMBANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que la villa Granajola vient d'être remise complètement à neuf. M. le docteur Manfredi en la construisant n'a rien négligé pour que Messieurs les voyageurs y trouvent tout le confort voulu. L'Hôtel est situé au milieu d'un parc et d'un petit bois entouré de sapins.

La cuisine y sera comme par le passé saine et délicate. Patisserie du jour. — Cave soignée. — Service irréprochable.

L'omnibus qui fait le service de l'hôtel à la source attendra Messieurs les voyageurs.

Prix modérés. Arrangement pour familles et longs séjours.

Pour tout renseignements s'adresser à l'Hôtel d'Europe, Bastia.

MESDAMES

Vous économiserez sûrement

500 francs par an

sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes

« LA SAISON »

le seul au Monde donnant par numéro environ 400 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.

Modestie et Tranquillité reflètent de ses modèles 6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

Numéro Spécimen gratuit, 30, rue de Lille, Paris

Indispensable à la Campagne

L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES et MARCHANDS DE JOURNAUX

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 4 fr.
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr.

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 49×39. Chaque. 2 fr.

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr.
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduite). 2 fr.

EN VENTE :

A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Librairie du *Petit Bastiais*

VATTELAPESCA

(P. LUCCIANA)

(2e Série)

Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.

Cunversione, cummediòla in 2 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Puesia e Prosa, cummediòla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Sei **Scinette Commiche,** Prix 60 cent. franco 80.

L'Ariochiòla, cummediòla in 1 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Da Chicchiu a Furiani, cummediòla in 1 attu. Prix 50 cent. franco 60.

Les six brochures réunies en un volume de 396 pages, 2 fr. 50, franco, 2 fr. 90

Décidément, FAMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PANORAMA DE BASTIA

sur très beau bristol, (dimensions 54/20)

Prix : 0,50 centimes

avec encadrement baguette noire filets dorés . . . 2,00
id. baguette dorée . . . 2,25
id. baguette vieux chêne . . . 2,50

Carte-lettre Album

contenant quatre magnifiques vues de Bastia.

PRIX : 0,35 CENTIMES.

N. B. — *Le port en sus.*

MAISON L.-N. MATTEI et Cie

Produits Recommandés

La délicieuse

LIQUEUR

CÉDRATINE

digestive et rafraîchissante

L'inimitable

VIN DU CAP-CORSE

AU QUINQUINA

Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

22e ANNÉE — DIMANCHE, 31 JUILLET 1904 — N° 179

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues AUX BUREAUX du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00370

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Elections au Conseil Général du 31 juillet 1904

1er Canton de Bastia

(Terranova et Furiani)

M. Sébastien de Caraffa

Avocat

Conseiller sortant

2e canton de Bastia

(Terravecchia)

M. Auguste Gaudin

Maire de Bastia

Conseiller sortant

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Ignace de Loyola.

Soleil : (heure astronomique)

Lever, 4 h. 24 m. — Coucher, 6 h. 53 m.

Lune Pleine, le 26 — Dernier quar., le 4.

Fête de demain : Saint Pierre, apôtre.

30 JUILLET

Syndicat et Commerçants

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Nous ne comprenons pas l'insistance que met M. F. T. à entreprendre la polémique au sujet des opérations du Syndicat agricole. En fin de compte, la quantité de soufre et de sulfate de cuivre que nous procurons à nos adhérents est peu de chose eu égard à celle qui se débite annuellement dans notre ville, et le préjudice, si préjudice il y a, réparti sur un certain nombre de débitants, ne mérite guère d'être pris en considération par une maison sérieuse. On se plaint cependant comme si nous avions ruiné le commerce tout entier dans notre ville.

Que serait-ce donc, grand Dieu, si indépendamment du soufre et du sulfate de cuivre nous avions porté une main téméraire sur le sucre, sur le poivre, sur la cannelle, et sur tant d'autres denrées plus ou moins coloniales !

D'après notre contradicteur, le Syndicat devrait être assimilé entièrement aux autres commerçants, et cela parce qu'il achète, vend, et réalise des bénéfices. Nous ferons observer que s'il en était ainsi, il lui serait impossible de procurer à ses adhérents le soufre et le sulfate de cuivre à des prix quelque peu réduits, ses frais généraux étant les mêmes que ceux des autres négociants, sauf la patente dont il est dispensé par la loi. C'est cette réduction de prix qui excite la susceptibilité de quelques négociants et elle ne peut provenir que de ce bénéfice encaissé très légitimement par le négociant mais que le Syndicat abandonne à ses adhérents.

Partant de cette assertion que le Syndicat fait des actes de commerce, notre contradicteur arrive à une conclusion que nous devons faire connaître. Ici il nous faut citer textuellement afin que l'on ne nous accuse pas de dénaturer la pensée de notre contradicteur, pour essayer ensuite de la mettre en ridicule :

« Quoique la loi défende à des fonctionnaires, magistrats, avoués, notaires, etc., de faire des actes de commerce, on n'y regardera pas de si près, et ce n'est pas nous qui les signalerons à la vindicte publique. »

Nous ferons remarquer tout d'abord que notre contradicteur, par un tour oratoire qui lui paraît plein d'adresse, fait précisément ce qu'il dit ne pas faire, puisqu'il donne à son attaque plus que la publicité nécessaire. On voit aussi jusqu'à quel point nous redoutons la susdite vindicte, puisque nous augmentons encore cette publicité.

Nous reconnaissons d'ailleurs que du jour où des fonctionnaires, des magistrats, des avoués, des notaires, etc., se transformeraient en épiciers, l'ordre social serait profondément bouleversé, et la vindicte en question ne saurait trop veiller pour prévenir un pareil résultat.

Quoiqu'il en soit, cette polémique oiseuse et que nous n'avons pas provoquée mais que nous ne pouvons laisser passer sans nous faire entendre, sera bientôt effacée de la mémoire des lecteurs. Une chose cependant mérite de rester : c'est que l'on ait parlé de vindicte publique à propos de ceux qui ne respecteraient pas suffisamment les prérogatives de l'épicerie.

Veuillez agréer, etc.

Un Membre du Syndicat agricole.

L'Horaire DES NOUVEAUX SERVICES POSTAUX

Conseil Municipal de l'Ile-Rousse

L'an mil neuf cent quatre et le vingt-quatre juillet à neuf heures du matin, le Conseil municipal de la ville d'Ile-Rousse réuni extraordinairement, au lieu habituel de ses séances, en suite de la convocation faite le vingt-trois du courant, par M. Mattei Antoine-Marie, chevalier du Mérite agricole, et sous sa présidence.

Présents : MM. A. Mattei, R. Santelli, S. Albertini, P.-J. Dumas, A. Mariotti, B. Manarelli, N. Sangiovanni, A.-M. Giudicelli, F. Peraldi, J. Bertoni, D. Pieraciui.

Absents : MM. A.-F. Laurenti, J.-A. Costa, V. Luciani, J. Martelli, J. Maggiolo.

M. le docteur Santelli est élu secrétaire et remplit ces fonctions.

M. le Président donne lecture de la lettre de M. le Sous-Préfet, l'invitant à soumettre au Conseil, pour avis, un projet d'itinéraires présenté par la Compagnie concessionnaire des services postaux de la Corse.

Après avoir donné connaissance de ce projet, pour ce qui concerne le port de l'Ile-Rousse, M. le Président fait observer tout d'abord l'insuffisance de la durée de l'escale que le bateau venant de Marseille-Toulon fera à l'Ile-Rousse.

Arrivant à 5 heures 5 minutes du matin, le bateau devrait partir pour Ajaccio à 5 heures 40 minutes du matin.

L'escale aurait donc une durée de 35 minutes.

Actuellement, le service est hebdomadaire, et la durée de l'escale de 8 heures environ pour une moyenne de 50 tonnes à débarquer et 25 tonnes à embarquer.

A l'avenir, le service sera par quinzaine et le nombre de voyages, dans l'année, réduit de moitié : soit de 26 au lieu de 52.

En supposant que le mouvement des marchandises n'augmente pas, il y aura donc par voyage 100 tonnes à débarquer au lieu de 50.

Si on tient compte des conditions dans lesquelles on travaille ici au débarquement et à l'embarquement des marchandises, on reconnaît que 6 heures d'escale au minimum sont à peine suffisantes pour assurer la régularité des opérations dans le port de l'Ile-Rousse.

M. le Président estime que les mêmes observations sont à faire pour la durée de l'escale que le bateau revenant d'Ajaccio fera à l'Ile Rousse avant de rentrer à Marseille.

L'itinéraire porte que le bateau arrivant à 8 h. 30 du soir, partira pour Toulon-Marseille, à 9 heures du soir, par conséquent après une escale de 40 minutes.

Ligne de Nice. — Fixer à 6 heures du matin le départ de Nice pour l'Ile-Rousse, et à 5 heures 30 minutes, celui de l'Ile-Rousse pour Nice, ne serait-ce pas aller à l'encontre du but qu'on s'est proposé en créant les lignes nouvelles de Nice, diurnes et rapides, par la voie la plus courte entre la Corse et le Continent ? M. le Président se borne à faire cette seule observation, persuadé que les difficultés qui résulteraient pour l'embarquement des passagers à une heure aussi matinale ne peuvent échapper à personne.

Après avoir créé un service spécial, à grande vitesse, pour activer le mouvement des voyageurs vers la Corse, on ne pouvait rien faire de plus pour enrayer ce mouvement qu'en fixant comme on le propose le départ à 5 heures 30 et à 6 heures du matin.

Quant aux heures fixées pour les arrivées à Nice et à l'Ile-Rousse, M. le Président considère comme un devoir de faire remarquer, d'une manière toute particulière à l'Ile-Rousse à 1 heure 30 minutes du soir, et celle de Nice à 12 heures 45 du soir, lorsque le départ de Nice a eu lieu à 6 heures du matin et d'Ile-Rousse à 5 heures 30. Ce serait donner à la traversée une durée de 7 heures 30.

Ce qui lui paraît absolument en contradiction avec les prescriptions du cahier des charges.

En effet, le parcours à effectuer étant de 97 milles et la vitesse réglementaire devant être de 16 nœuds à l'heure, la durée du voyage ne doit pas dépasser 6 heures et 4 minutes.

La durée du stationnement du bateau de Nice, dans le port d'Ile Rousse, paraît aussi insuffisante.

Si le mouvement de l'importation n'est pas important, il n'en est pas moins vrai qu'à certaines époques de l'année il y a des sorties importantes pour Nice en huiles, en douves de chênes-verts et en raisin.

Le bateau revenant de Bastia pour retourner à Nice fera une escale de 2 heures 2 minutes, ce qui ne paraît pas suffisant.

Le Conseil prenant en considération l'exposé de son président exprime les vœux suivants :

1. Que la durée de l'escale dans le port de l'Ile-Rousse du bateau venant de Marseille-Toulon, soit de 6 heures.

2. Que la durée de l'escale dans le port de l'Ile Rousse pour le retour Toulon-Marseille, soit de 3 heures.

3. Que le départ du courrier rapide de Nice à Ile-Rousse et vice-versa soit fixé, dans les deux ports, à 8 heures du matin.

4. Que l'escale dans le port d'Ile-Rousse, du courrier partant pour Nice, soit de 3 heures.

Le Conseil prie M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes de vouloir bien prendre en sérieuse considération les modifications qui précèdent, indispensables pour la commodité des voyageurs et touristes qui voudront se rendre en Corse et en sortir, et pour faciliter les opérations commerciales.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 31 Juillet à 8 h. 1/2

1. Richard Wallace,	Soldaick.
2. Les Noces de Jeannette,	Massé.
3. Les Balkans,	Joubert.
4. Poète et Paysan,	Suppé.
5. Bade (polka),	Uareth.

Le Chef de Musique, MOCHETTE.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

30 juillet 1794. — Après un siège célèbre et héroïque, Calvi se rend aux Anglais.

A la suite de cette reddition, le général Raphaël Casabianca qui commandait la place durant le siège, se retira à Toulon.

Si ce général ne put conserver Calvi à la France il pouvait dire : « Tout est perdu hors l'honneur. »

Calvi conserve toujours la trace des boulets anglais.

31 juillet 1815. — Le maire de Bastia, Vannucci, explique dans un rapport que le mouvement populaire à la suite duquel le général Simon avait quitté la ville était tout simplement une manifestation du peuple « pour célébrer avec un enthousiasme sans exemple le jour mémorable qui a fait reparaître sur les remparts le Pavillon Blanc, emblème de la candeur, de la paix et de l'abondance. »

127 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

PAR CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE VIII.

LE RENDEZ-VOUS.

(Suite)

— Un regard de duchesse ! se dit-il en établissant aussitôt dans son esprit habitué à tout réduire en chiffres les vêtements élégants, quelque modestes, de la jeune fille ; point de fortune, et coquette comme sa mère ! On se trompe furieusement si l'on ne cherche que je contribuerai à encourager de semblables gaspillages.

Madame de Laubespin s'assit dans un fauteuil à l'angle de la cheminée, fit signe à l'orpheline de se placer près d'elle et montra un siège au maître de forges, qui obéit à cette invitation muette, quoique cette manière aisée de lui faire les honneurs de son propre logis lui parût un fond passablement impertinent.

— Voilà les grands airs qui commencent, se dit-il avec un secret dépit ; parce que je viens de me montrer poli, comme doit l'être tout homme bien élevé qui reçoit la visite d'une femme, elle me croit sans doute prêt à mettre genou en terre devant ses trente-deux quartiers. C'est bon pour le début, mais tout à l'heure nous allons changer de gamme.

M. Falconet, qui s'était attendu à voir la mère d'Henri de Laubespin inquiète, agitée, prête à s'humilier et à demander grâce pour son fils, avait peine à revenir de la surprise où le plongeait la majestueuse assurance de la comtesse. Le vieillard, malgré son expérience, ignorait qu'en certains cas l'imprévu et l'étrange toute femme devient actrice et reste rarement au-dessous du rôle qu'elle a choisi, pour peu qu'elle ait le temps de s'y préparer.

Madame de Laubespin, qui se piquait de connaître le cœur humain plus qu'il ne semblait appartenir à une dévote, avait parfaitement compris qu'avec un être de la trempe du maître de forges, montrer de la faiblesse, de l'inquiétude ou de la crainte, c'était s'exposer à un échec certain.

— Si je lui laisse prendre le moindre avantage sur moi, tout est perdu, s'était-elle dit ; quel procédé attendre, quel moral espérer d'un homme sans éducation et sans délicatesse ? Dans cette âme sèche et sordide il n'existe pas un seul sentiment généreux auquel on puisse s'adresser. Cherchez à émouvoir son cœur, mieux vaudrait tenter d'attendrir une des enclumes de ses fourneaux. Je n'essierai donc pas de le toucher, ce serait peine perdue ; mais je l'étonnerai, je lui imposerai, je le dominerai ; et si pour qu'il refuse sait à mes prières, il sera le premier à me l'offrir dès qu'il aura vu que je ne crains pas la guerre.

Le moment était venu pour la comtesse d'appliquer cette tactique dont plus d'un gouvernement pourrait faire son profit.

— Monsieur Falconet, dit-elle en prenant la parole avec un accent dont la fermeté n'excluait pas la douceur, vous avez écrit hier à mon frère une lettre qu'il m'a communiquée, et à laquelle, à force d'instances et de prières, je l'ai empêché de répondre. Le général a dans le caractère une vivacité que son loin d'avoir amortie quarante ans de service militaire. Une correspondance entre vous et lui, continuée sur le ton par où vous avez cru de voir débuter, aurait nécessairement abouti à quelque scène fâcheuse qu'avant tout j'ai cru devoir prévenir.

L'idée d'une querelle sérieuse, d'un duel peut-être avec M. de Roquefeuille ne s'était pas encore présentée à l'esprit du maître de forges, et nous sommes forcé d'ajouter qu'une pareille perspective ne lui parut pas des plus alléchantes. Il fit bonne contenance, toutefois, par vanité plutôt que par courage, et répondit d'un ton rude :

— Madame, un honnête homme qui dit la vérité ne doit pas craindre les suites que peut avoir sa franchise. Je ne rétracte pas une seule des expressions de ma lettre.

— Combien alors je m'applaudis d'être venue ! reprit madame Laubespin en arrêtant par un sourire plein d'aménité les paroles acerbes qui semblaient près de sortir des lèvres du vieillard : la vivacité de mon frère d'une part, votre franchise de l'autre ; au bout d'un quart d'heure vous auriez fait de belles affaires. Oui, j'ai été bien inspirée en me décidant à venir vous trouver.

Le maître de forges s'inclina d'un air rogue.

— Madame, dit-il ensuite, je ne puis que vous répondre ce que je répondrais à M. de Roquefeuille si c'était lui qui me parlât en ce moment. J'ai l'habitude d'assumer sur moi la responsabilité de toutes mes actions. Ce que j'ai écrit, je le pense, et je saurai le soutenir au besoin.

— Mon Dieu, que vous avez l'air méchant quand vous fronces ainsi le sourcil ! reprit la comtesse avec un enjouement affecté ; si peu vous importe de me faire mourir de peur, ne craignez-vous point d'effrayer cette jeune fille dont vous n'avez pas encore songé à me demander le nom ?

M. Falconet jeta un coup d'œil d'une expression équivoque à sa nièce, qui, pâle, muette et interdite, assistait à cette scène sans la comprendre.

— Avant de vous demander son nom, madame la comtesse, dit-il d'un ton sec, j'attendrai qu'il vous plaise de m'expliquer le motif de la visite aussi flatteuse qu'inespérée dont vous m'honorez en ce moment.

— Ne vous je pas de vous le dire ? J'ai voulu prévenir une question qui, entre deux mauvaises têtes comme vous et mon frère, aurait pu avoir les plus fâcheux résultats. Voilà, avant tout, pourquoi j'ai risqué une démarche qui vous paraît peut-être étrange, et à laquelle je ne me serais certainement pas décidée si j'avais une vingtaine d'années de moins ; mais mon âge a ses privilèges, et vous voyez que j'en use. Ce point réglé, j'arrive au second motif de ma visite.

(*A suivre*).

Bulletin Financier

Paris, le 27 juillet 1904.

Impressionné par une nouvelle baisse des Consolidés Anglais, le marché continue à se montrer très faible et sur certaines valeurs en nouvelle et sensible réaction, malgré une légère amélioration en fin de séance. A l'exception des Fonds Russes, remarquablement fermes, tous les fonds d'Etats accentuent leur baisse précédente, principalement l'Extérieure et le Turc. La Rente Française a également reculé de 97.30 à 97.57. Le Maroc s'enregistre à 495.

Les Sociétés de Crédit se tassent légèrement. Le Crédit Lyonnais revient à 1.632. Le Comptoir d'Escompte est à 589 : son bilan au 30 juin comparé avec le précédent fait ressortir au total des opérations sur elles un nouvel accroissement de plus de 65 millions.

L'exploitation des claims de la « Mexican Mines » se présente dans les conditions les plus avantageuses. En effet, contrairement à ce qui se passe au Transvaal, la main d'œuvre indigène est abondante et beaucoup moins chère, ce qui se dispense la Compagnie de recourir à l'importation d'ouvriers chinois.

Nos Grands Chemins sont mous.

Elections de Bastia

La Ville de Bastia est divisée en vue des élections du 31 en deux bureaux de vote établis : le 1er au Palais de Justice dans la salle du tribunal de Commerce et comprendra tous les électeurs de Bastia Terranova ; le 2e à l'Hôtel de Ville (salle de la Mairie) et comprendra tous les électeurs de Bastia Terra-Vecchia et ceux du hameau de Cardo.

Bastia, le 23 juillet 1904.

Les cartes électorales seront distribuées aux abords des bureaux de vote.

Le scrotin de dimanche 31 juillet 1904, sera ouvert à 7 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

Les Elections Départementales

Corte

M. le docteur Denobili adresse aux électeurs de Corte la circulaire suivante :

Corte, le 26 juillet 1904.

Chers Concitoyens,

De brèves explications vous sont dues ! Devant des « vicissitudes » de l'heure présente, je ne saurais être, je ne suis plus candidat ! J'espère que vous aurez gardé des multiples incidents qui ont marqué les différentes phases de cette lutte politique la conviction profonde, que plus ça change, plus c'est la même chose, et que tout se vaut, comme l'a si bien bien dit je ne sais plus qui : hier, aujourd'hui, demain, qu'importe ? Le tout est de réussir. Etre du parti des profits, voilà la vraie sagesse.

Electeurs ! Vous voterez pour M. Miguacci. Vous voterez avec le même empressement que vous mettiez à le combattre !

Encore un mot, il est du général de Galliffet, et je finis : « Tout arrive ici-bas. L'essentiel c'est d'avoir un bon estomac. »

Docteur DENOBILI,
Conseiller municipal.

Sartene

M. Susini a adressé aux électeurs du canton de Sartene la circulaire suivante :

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 31 juillet prochain, à élire deux conseillers d'arrondissement.

Je me présente à vos libres suffrages comme candidat plébiscitaire : moyen unique de substituer à l'affreux régime parlementaire, un régime fort, respecté, démocratique.

Tel devrait être le souci unanime pour l'observation vraie de la devise : Liberté, Egalité, Fraternité, dont on ne saurait, en principe, nier la sagesse, tandis qu'elle n'apparaît que sous une forme hilarienne et transformée en une déraisonnable utopie.

Inutile d'énumérer les tristes et abominables erreurs... de nos maîtres... exploitant à leur aise cette devise désormais chimérique et ridicule ; qu'il me suffise d'en pleurer avec vous, et de caresser l'espoir d'une constitution humaine émanant de la voix du peuple.

Si l'honneur de vous représenter devait m'échoir, je combattrai de toute l'ardeur de mes sentiments tout ce qui pourrait atteindre nos droits les plus légitimes, entr'autres cette liberté si chère aux peuples civilisés ; je m'attacherai aux intérêts de notre pays si injustement délaissé ; je les défendrai avec cette même opiniâtreté dont j'usai, pendant seize années, au Conseil municipal de Sartene.

Comme citoyen, vous me connaissez pour avoir, toute ma vie, pactisé avec la pauvre, sans jamais me laisser de m'associer à ses joies et à ses peines.

Telle sera toujours ma ligne de conduite.

A l'urne, mes chers concitoyens, et dans une entente commune, travaillons à l'épuration sociale, au bien-être de notre pays dont les besoins sont immenses.

Vive le Plébiscite ! Vive la Liberté ! Vive l'Indépendance !

SUSINI ANTOINE-MARC,
Ancien Conseiller Municipal de Sartene.

SAVON DU CONGO Blanchisseur de toilet.

Cédratiers et Dockers

Les ouvriers du port ont maintenu leur interdit contre la maison Mattei.

Jeudi, le paquebot *Insulaire*, venant de Nice, avait pris, pour cette maison, à Ajaccio, de sa succursale, une certaine quantité de futs et caisses vides et de bouteilles également vides.

Le débarquement ne s'est pas effectué, et vendredi soir le paquebot a relevé pour Nice avec ce chargement.

Vendredi matin, le paquebot de Marseille apportait une quantité assez importante de marchandises diverses pour la maison Mattei. Toutes ces marchandises sont restées sur le paquebot qui est parti vendredi soir pour Livourne.

MM. Mattei ont, paraît-il, intenté une action contre la compagnie Fraissinet pour le débarquement des marchandises qu'ils avaient été autorisés à embarquer jeudi avec le concours de leur personnel.

Ecole Normale d'Instituteurs

Sur 64 jeunes gens qui ont pris part à l'examen d'admissibilité à l'école Normale de garçons, 24 ont satisfait aux épreuves écrites, 16 ont été définitivement admis à suivre les cours de cette école.

Voici leurs noms par ordre de mérite :

MM. Lorenzini, Fattaccioli, Ochiminati, Croisson, Giacomoni, Leonetti, Valory, Cervoni, Simoni, Chipponi, Colloli, Rollet, Antoni, Ottavi, Casanova, Geronimi.

Liste supplémentaire :

Marcucci, Pinelli, Pietri et Versini exæquo, Lepidi.

Nécrologie

M. le Curé Roccaserra

M. l'abbé Roccaserra, curé de Saint-André de Tallano, est décédé dans sa paroisse le dimanche 24 juillet, à l'âge de 68 ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Il était le frère de M. le chanoine Roccaserra, supérieur du Petit Séminaire d'Ajaccio.

Les obsèques ont eu lieu le lendemain 25, au milieu d'un immense concours de population. M. le chanoine Maestrati, de Levie, a officié. Le clergé de la région ayant voulu donner au vénéré défunt une dernière preuve d'estime, et à la famille Roccaserra l'assurance de la large part qu'il prenait à son deuil, s'était transporté en masse à Saint André. Presque tous les prêtres des cantons de Sainte-Lucie, de Levie, de Serra ; beaucoup de ceux de Sartene et d'Olmeto, se sont fait un devoir d'escorter le corps de leur regretté collègue et ont donné aux funérailles un relief imposant. Pour l'inhumation définitive, le corps a été transporté à Cargiaca, pays natal de la famille Roccaserra.

M. le curé de Roccaserra fut un homme modeste et bon : ce furent ses qualités prédominantes. Ne recherchant ni honneurs ni avancement, il s'attacha surtout à faire le bien autour de lui sans réclame ni tapage. En toutes choses, il sut s'inspirer de son divin maître Jésus, et s'est en cela que tous ceux qui l'approchèrent et eurent des relations avec lui, reconnurent qu'il réalisait le type parfait du bon pasteur, et proclamèrent sa modestie et sa bonté d'âme.

La Distribution des Prix aux Ecoles laïques de Bastia

Ecole de la place St-Nicolas

(directeur : M. Leoni)

1. Elèves reçus au concours des Ecoles normales d'instituteurs : Lorenzini Pierre, (n° 1), Croisson Félix, Simoni Jean-Baptiste, Pencioleili Ange-Félix, Torelli Daniel, Marcucci Pierre, Lepidi Félix, (ces deux derniers sur la liste supplémentaire).

2. Elèves reçus au brevet élémentaire : Benedetti Simon, Catoni Bernard, Colombani Antoine-François, Croce Ange, Leandri Dominique, Micaelli Louis, Ottaviani Antoine, Paoli Jean-Louis, Romani Jean-Paul, Simoni Paul, Tomasi Pierre. Tous ces élèves appartiennent au cours complémentaire dirigé par M. Gregory.

3. Elèves reçus aux examens des bourses des lycées : Catani Charles, Santucci Pascal.

4. Elèves reçus aux examens des bourses de l'enseignement primaire supérieur : Gabrielli Barthélemy, Prosperi Mathieu, Santucci Jean-Jacques, Sei Joseph-Marie, Zerbi Antoine. (Tous élèves du cours supérieur dirigé par M. Costa).

5. Elèves reçus au certificat d'études primaires : Agostini Pierre-Toussaint, Antoniotti Ours Jean, Battisti Ange-Martin, Benigni Fernand, Botta François, Cheli Ado, Giudicelli Joseph, Graziani Paul, Hirigoyen Raphaël, Lacoste Joseph, Luiggi Egidius, Marcantoni François, Nicolini Joseph, Poli Don Marc, Righetti Louis, Rocchi Charles, Rossi Jean-Baptiste, Santucci Pascal, Stefani Antoine, Ulisse Jean-Baptiste. (Tous élèves de M. Retali).

PALMARÈS

Prix accordés par M. le Ministre de la Guerre pour l'enseignement de la gymnastique : Médaille de bronze : Lorenzini Pierre ; mention honorable : Paoli Jean-Louis, Colombani Isidore, Pietri Antoine-Pierre, Franceschi Louis.

Prix de 10 francs offert par la Loge maçonnique « Etoile de Cyrnos » au meilleur élève de l'Ecole : à Retali Jean-Augustin. — Prix de 5 francs offert par Mlle Ponsevera à l'élève reçu premier à l'examen du certificat d'études primaires : à Santucci Pascal.

Livre de Prix offert par M. le Proviseur du Lycée, comme prix d'excellence, au meilleur élève du cours supérieur : à Prosperi Mathieu.

Livre de prix offert par M. Gaudin, maire de Bastia, comme prix d'excellence au meilleur élève du cours moyen, (2e année) : à Meriengo André.

Liste des élèves ayant eu, dans chaque cours, le plus de nominations :

Cours complémentaire. — Retali Jean-Augustin, 13 ; Lorenzini Pierre, 11 ; Croisson Félix, 11 ; Paoli Jean, 8 : Marcucci Pierre, 7 ; Simoni Jean, 5.

Cours supérieur. — Prosperi Mathieu, 11 ; Paoli Auguste, 8 ; Marchetti Alexis, 8 ; Zerbi Antoine, 7 ; Mattei Jacques, 7 ; Breton Pierre, 6 ; Gabrielli Barthélemy, 7 ; Giagnoni Gino, 5 ; Bertoni Emile, 5 ; Prosperi Joseph, 4 ; Mariani Paul, 4.

Cours moyen 2e année— Meriengo André, 10 ; Marcantoni Joseph, 12 ; Agostini Pierre, 9 ; Luiggi Egidius, 8 ; Battisti Ange-Martin, 8 ; Franzini Sylvestre, 6 ; Daviehi Jacques, 5 ; Lucchesi Marius, 5 ; Giudicelli Joseph, 6 ; Ulysse Jean-Baptiste, 4 ; Durity Pierre, 4.

Cours moyen (1re année). — Casalo Hyacinthe, 7 ; Sebastiani François, 7 ; Negri Constant, 5 ; Poursol Marius, 5 ; Pasqualini Toussaint, 5.

Cours élémentaire (2e année). — Negretti Antoine, 7 ; Gregory Antoine-Laurent, 5 ; Serafini Jean, 4 ; Santini Dominique, 4 ; Cassanova Léon, 4 ; Santini Bonaventure, 4 ; Filippi Hector, 4 ; Orlanducci Joseph, 4 ; Quilici Eugène, 4.

Cour d'Assises

Audience du 30 juillet 1904

Présidence de M. Savelli, conseiller

Meurtre

Le nommé Bellotti Antoine, de Sorra di Soopanone, est accusé d'avoir donné la mort à Scamaroni, dans les circonstances suivantes :

Le 25 mai 1904, à Sorra di Soopanone, vers 4 heures du matin, une discussion s'élevait entre Bellotti Antoine, et Susini Vincent. Bellotti reprochait à Susini d'avoir avec une dalle obstrué une rigole d'arrosage. Susini répondait qu'il avait été obligé de poser cette dalle pour atteindre la première marche de l'escalier qui donne accès à son jardin.

Roccaserra Joseph qui assistait à cette discussion invita les parties à soumettre leur différend aux tribunaux.

Au lieu de suivre ce sage conseil Bellotti déclara qu'il creuserait plus profondément la rigole. Il se rendit aussitôt chez lui et revint avec une pioche. Alors Susini alla chez son beau-père Scamaroni, prendre un fusil. Sur la place de l'église Comiti Vincent, et diverses personnes qui sortaient de la messe, lui barrèrent le chemin et intervinrent de le désarmer. Bellotti Antoine et Zucconi Dominique, son beau-frère, en voyant ce rassemblement, accoururent. Ils s'efforcèrent de s'emparer de l'arme de Susini. Comiti, qui tenait le fusil, leur fit observer qu'ils n'avaient pas besoin d'intervenir. Susini essayait de se dégager, lorsque son beau-père Scamaroni, âgé de 70 ans, sortit de sa poche un petit pistolet et fit feu. Zucconi Dominique, légèrement blessé au thorax, s'élança sur Scamaroni, tous deux roulèrent à terre. Bellotti aussitôt tira un coup de pistolet sur Scamaroni qui fut mortellement blessé. Le projectile avait pénétré dans le ventricule latéral gauche du cerveau. La victime succombait le jour même.

Interrogatoire

Dans son interrogatoire, l'accusé Bellotti se borne à dire qu'il fut violemment apostrophé par Susini Vincent, gendre de Scamaroni Joseph, alors qu'il travaillait dans son propre jardin ; qu'ayant délégué de répondre aux provocations de son interlocuteur, ce dernier alla aussitôt s'armer d'un fusil.

Voyant Susini prendre une attitude menaçante, l'accusé essaya de le calmer ; d'autres personnes tentèrent vainement d'interposer leurs bons offices. C'est sur ces entrefaites, que survint Scamaroni Joseph ; sans mot dire, il déchargea le pistolet dont il est armé sur Zucconi Dominique qui cria : « je suis mort ! sauvez moi ! » Zucconi réussit, cependant, à saisir Scamaroni ; tous deux roulent dans un fossé ; c'est, à ce moment, que pour défendre les jours de Zucconi, autant que sa propre existence, l'accusé fait feu sur Scamaroni Joseph.

M. le Président fait observer à l'accusé qu'il a peut-être manqué de sang-froid ; qu'il ne courait, dans tous les cas, aucun danger sérieux, au moment où il a tué Scamaroni.

Tout en regrettant l'acte dont il s'est rendu coupable, Bellotti persiste à soutenir qu'il s'est trouvé dans le cas de la légitime défense.

Audition des témoins

Sept témoins sont assignés à la requête de M. le Procureur général.

Cinq d'entre eux confirment les déclarations de l'accusé.

Les uns ont assisté à la scène qui a été la cause première du drame sanglant qui devait se terminer par la mort de Scamaroni. Ils sont d'accord pour établir que l'attitude de l'accusé et des membres de sa famille a été des plus correctes ; il n'en fut, malheureusement, pas de même du côté des Scamaroni et des Susini. Un membre de la famille Susini alla s'armer d'un fusil, dont les chiens avaient été relevés et, si de courageux citoyens ne l'avaient arrêté en route, de sérieux malheurs se seraient certainement produits.

D'autres viennent confirmer le système de légitime défense soutenu par l'accusé. C'est Joseph Scamaroni qui, sans motif, a, le premier, fait feu, par derrière, sur Zucconi Dominique, beau-frère de l'accusé, et c'est au moment où ces deux individus roulent à terre, que Bellotti, entendant les cris de détresse de son beau-frère, fait feu, à son tour, sur Scamaroni. Les deux détonations se sont succédé à quelques secondes d'intervalle.

Seule, les deux fils de la victime cassent de soutenir que leur malheureux père aurait été brutalement frappé par Zucconi et que l'accusé n'aurait fait feu sur sa victime qu'alors que celle-ci gisait à terre, donnant du sang par la bouche.

Ces déclarations sont contredites par tous les éléments de la procédure et des débats.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation.

Il s'étend, tout d'abord, assez longuement, sur l'origine du conflit. Tout en blâmant l'attitude de Susini Vincent, il essaie d'établir que l'accusé Bellotti et son beau-frère Zucconi n'ont pas supporté, aussi patiemment qu'on veut bien le dire, les provocations de Susini. Il est certain que les menaces et les injures ont été réciproques.

Le vieux Scamaroni a eu, sans doute, le grave tort de faire feu sur Zucconi ; mais rien ne nécessitait l'intervention de Bellotti. Il ne courait aucun danger sérieux, au moment où il a mortellement blessé Joseph Scamaroni qui gisait à terre et qui, probablement, ne tenait, déjà plus, son pistolet à la main.

L'honorable organe de l'accusation estime que les éléments de la légitime défense ne se rencontrent pas dans cette affaire et le jury n'hésitera pas, dans ces conditions, à faire à l'accusé Bellotti l'application de la loi pénale.

Plaidoirie de Me d'Angelis

Chargé de la défense de Bellotti en même temps que Me Decori, Me François d'Angelis prend, le premier, la parole. Et certes, le public, aussi nombreux que choisi qui se pressait dans l'enceinte de la Cour d'assises, était loin de se douter que la sympathique avocat aborderait, pour la première fois, la barre criminelle.

Intelligence vive et éclairée, diction élégante et facile, argumentation serrée, logique impeccable, telles sont les qualités maîtresses que le jeune débutant nous a révélées dans sa substantielle plaidoirie et le succès mérité qu'il a remporté nous fait présager, pour lui, le plus brillant avenir.

Me d'Angelis combat, pied à pied, la thèse de l'accusation.

Il commence par démontrer que l'attitude de son client a été des plus calmes dans cette malheureuse journée du 25 mai, et si, à un moment donné, il s'est trouvé dans la douloureuse nécessité de donner la mort à un homme qu'il respectait, c'est parce que, voyant la mort en face, entendant les cris de détresse de son beau-frère gravement blessé, il a cru son existence menacée. Dans un moment d'affolement que l'on comprend facilement, il a fait feu, sans même viser.

Le jeune défenseur se livre à une discussion juridique des plus intéressantes pour établir devant le jury que tous les éléments de la légitime défense se trouvent réunis dans cette affaire et que, par conséquent, les rigueurs de la loi pénale ne sauraient atteindre son client Bellotti.

Après avoir fait un tableau saisissant de la vie de Bellotti, vie toute d'honneur, de travail et de probité, Me d'Angelis, sollicite, dans une éloquente péroraison, l'acquittement de son client qui n'est déjà que trop puni par le long emprisonnement préventif qu'il vient de subir.

M. le président Savelli adresse à Me d'Angelis les félicitations de la Cour, auxquelles il est heureux de joindre ses compliments personnels pour le très brillant début qu'il vient de faire devant la Cour d'assises.

Me Decori félicite, à son tour, son jeune confrère.

La remarquable et si complète plaidoirie qu'il vient d'entendre et à laquelle il n'aura que bien peu de choses à ajouter, lui fait présager d'autres brillants succès pour Me d'Angelis. Dans les solides qualités qui le distinguent, il n'aura, d'ailleurs, qu'à suivre les traces des membres de sa famille qui ont honoré et qui honorent encore la magistrature et le barreau.

Me Decori se borne, ensuite, à résumer en quelques mots les faits du procès et à solliciter, à son tour, l'acquittement de Bellotti.

Le Verdict

M. le Président pose, d'office, la question de provocation violente.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions.

Bellotti est acquitté et mis, sur le champ, en liberté.

La session est close.

M. le Président remercie MM. les jurés du concours qu'ils ont bien voulu apporter à la justice.

Impressions de Fête

Quelle douce heure vécu, j'ai dimanche soir, en assistant au spectacle de la fête populaire donnée par quelques jeune gens de la Citadelle, sur la place Gaudin.

Figurez-vous voir représenter des grands tableaux de l'épopée impériale, tableaux vivants sur une scène improvisée en plein air, faite de tables assemblées, ayant comme rideaux d'avant-scène des loques, comme lustres des lanpions, comme décors le ciel bleu et les étoiles, quelques ormeaux dont les feuilles sont caressées par la brise marine d'un soir d'été, un cadre et une statuette fichée au mur : l'immortelle image de la capote grise et du petit chapeau... C'est bien là, n'est-ce pas, le vrai cachet d'une fête populaire ?

Une foule compacte de curieux assistait au spectacle et des familles entières du quartier se surraient autour de la scène, dans l'attente fiévreuse du lever de rideau auquel succédèrent : applaudissements, cris, réflexions, émotion, grand silence... et il me semblait entendre les battements précipités de tous ces cœurs bonapartistes, qui au moment des émouvants passages, se soulevaient, s'arrêtaient et laissaient échapper un cri, un seul, grand, formidable : « Vive l'Empereur ! » La barbiche taillée à l'impériale de toi rotraité s'agitait, et tandis que les fils d'argent étaient d'un coup de main allongés, étirés comme autrefois au moment d'une revue dans la cour des Tuileries, je voyais scintiller dans les petits yeux du vieux soldat impérial, une larme !...

Félicitons donc le jeune M... d'abord, qui sait si bien remplir son rôle de Napoléon, et tous les acteurs ensuite, de ces représentations populaires, qui amusent ainsi honnêtement leurs familles et animent leur quartier.

TURRIS.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 Juillet

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 26 à midi, + 29°. A 7 heures du soir, + 28°. Maxima, + 30°1. Minima, + 22°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm à midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, N. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluie nature, à midi : 0 mm

Le Palmarès

Nous avons omis hier de mentionner que M. Dominique Marinacce, de Saint-Laurent de Moroni, élève de seconde A. B. C. D., avait remporté un des prix d'excellence dans cette classe.

Douanes

Le préposé Marchi, de la direction de Montpellier, est nommé à Ajaccio, en remplacement du préposé Leoni, qui passe à Bastia.

— Les préposés Pietri et Ricoveri, de Bastia, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

— L'ex-préposé Ortoli est réadmis à Bastia.

Pavoisement

Le splendide yacht du baron Gallotti, actuellement ancré au nouveau port, était magnifiquement pavoisé hier à l'occasion de la fête de la baronne Gallotti.

Au lycée

Des cours destinés aux élèves des classes primaires auront lieu, moyennant une légère rétribution supplémentaire, du 8 août au 23 septembre inclus.

S'adresser, pour les inscriptions, à M. le Censeur du Lycée.

Le Proviseur : LOUIS DAUX

Pharmacie

On demande un élève en pharmacie, bien au courant, pour fin septembre. Appointements selon capacité. S'adresser pharmacie Scaglola, Ajaccio.

Ouvriers du port

Les ouvriers syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu Dimanche 31 courant à 9 heures du matin, au siège social, Route du Cap, 8.

Le Président, CASTELLO.

Leçons de vacances

M. Tafanelli, professeur au lycée, chargé de la classe des vacances, prévient les familles qu'il se tient à leur disposition, dans le cas où elles désireraient faire travailler leurs enfants pendant les mois d'août et de septembre.

Préparation au brevet élémentaire (garçons et filles).

Boulevard Paoli, 43, au 4e.

Objet perdu

Il a été perdu de la place Saint [illegible] Nicolas [illegible] un bijou en [illegible] or.

Le rapporter contre bonne récompense au bureau du journal.

Après

Le Cabinet de dentiste de M. le docteur Vincenti, rue de l'Opéra, 1, est fermé jusqu'au 1er novembre prochain.

DEPECHES DE LA NUIT

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

00371

La Situation

La *Novoie Vremia* vien de consacrer un article à comparer la situation relative sur mer des Russes et des Japonais en Extrême-Orient. Nous le trouvons assez intéressant pour en donner le résumé à nos lecteurs.

Les Japonais, en prenant l'initiative des opérations et en attaquant la flotte russe sans déclaration de guerre, auraient dû faire à celle-ci beaucoup plus de mal et lui mettre hors de service bien plus de bâtiments qu'ils n'ont pu le faire, et cela non pour un temps, mais d'une manière définitive. Alors ils auraient réellement été les maîtres de la mer Jaune et ils auraient pu faire agir contre la division des croiseurs de Vladivostok des forces supérieures suffisantes pour réduire celle-ci à l'inaction.

Maintenant, après cinq mois de blocus de Port-Arthur, il leur faudra encore combattre avec la flotte russe et cela dans des condition peu avantageuses. « Ni dans la mer du Japon, ni dans la mer Jaune, ils ne peuvent nous opposer des forces supérieures. En même temps, grâce à la défensive adoptée par la flotte russe, les Japonais n'ont pas même actuellement l'occasion de porter un coup sérieux à notre escadre de Port-Arthur. Ils comprennent parfaitement que, s'ils n'y parviennent pas à bref délai, ils seront bientôt réduits eux-mêmes à la défensive, parce que leurs navires seront peu à peu avariés par un service excessif et qu'ils ne peuvent les remplacer qu'avec les plus grandes difficultés. »

Le journal russe met ensuite en lumière l'impossibilité où se trouvent les chantiers japonais de construire par leurs propres moyens des cuirassés et même de grands croiseurs. Les cuirassés japonais ont été construits en Angleterre ; les grands croiseurs en Angleterre, en Amérique, en Allemagne ou en France. Une partie même des contre-torpilleurs a dû être construite à l'étranger. Le Japon ne peut se passer des secours de l'étranger que les usages de la neutralité ne lui permettent pas d'utiliser pendant la durée de la guerre. Il en est de même pour l'artillerie ; toutes les grosses pièces de la marine viennent de chez Armstrong ou de chez Krupp ; le Japon n'a même pas pu construire en entier son artillerie de campagne actuelle.

Le Japon n'a en construction, en ce moment, dans ses chantiers, que quelques contre-torpilleurs et torpilleurs et quatre petits croiseurs de 4.000 tonnes environ. La construction de ces bâtiments ne peut même pas être très activement poussée, car une bonne partie des moyens et du personnel des arsenaux doit être consacrée à la réparation des navires déjà en service.

Le Japon, même pour ses munitions, ne peut se passer des fournisseurs étrangers. Que fera-t-il quand la grande escadre russe, actuellement réunie dans la Baltique, aura gagné les mers d'Extrême-Orient, conquis la maîtrise de la mer et rendu impossible le transport de la contrebande de guerre ?

PORT ARTHUR

Attaque générale des positions Russes

On télégraphie de Londres :

Le correspondant du journal le *Daily Express*, lui télégraphie de Shangaï :

« Les troupes Japonaises, soutenues par une puissante artillerie de siège ont attaqué les positions russes avec acharnement.

« Un combat terrible sur terre dure depuis deux jours.

« L'escadre japonaise, a effectué pendant ce temps plusieurs bombardements des forts de mer. »

Cette dépêche, non confirmée, semble corroborer celle d'hier à Dresde à Londres par le correspondant du *Daily Mail*.

Port-Arthur serait pris

On télégraphie de Londres :

Les correspondants des journaux « Standard » et « Daily Telegraph » télégraphient de Shangaï :

« Après une canonnade terrible, les colonnes japonaises lancées en avant par masses profondes, se sont emparées, après plusieurs assauts successifs, des principaux forts qui dominent Port-Arthur. »

« Le corps à corps a été terrible.

« Les japonais auraient perdu 11.000 hommes. »

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

On télégraphie de Tokio.

Depuis hier dans l'après-midi les croiseurs russes ont disparu.

On ignore où il se trouvent.

Tous les sémaphores de la côte, ayant signalé l'absence de l'escadre russe dans les eaux japonaises, la navigation a repris aujourd'hui sur la côte orientale du Japon.

Le raid de l'Escadre

On télégraphie de Tokio :

Le raid de l'escadre russe a produit ici et dans toutes les villes du littoral la plus vive impression.

Les saisies opérées ont été fort désastreuses pour le commerce japonais.

La population est indignée de constater que les forces navales japonaises n'ont pu donner la chasse aux croiseurs russe.

La prise de Port-Arthur est démentie

On télégraphie de Tokio, 30 juillet :

Contrairement à ce qui a été annoncé par plusieurs correspondants de journaux anglais, l'armée japonaise ne s'est pas encore emparée de Port-Arthur.

D'autres dépêches de source japonaise démentent également la prise de Port-Arthur.

EN RUSSIE

Obsèques de M. de Plehve

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

La dépouille mortelle du ministre de l'intérieur russe, a été déposée dans une vaste salle de l'hôtel de la famille de Plehve, transformée en chappelle ardente.

Le visage du ministre complètement défiguré a été caché aux regards du public.

Depuis vendredi une foule considérable stationne aux abords de la maison.

Les obsèques de Me Plehve, auront lieu demain.

Elles se feront en grandes pompes aux frais de l'Etat.

Nouvelle victime

L'un des officiers blessés par un éclat de bombe est mort ce matin.

MÉDAILLE DU TRAVAIL

La médaille d'honneur du travail a été décernée à M. Nicolai, journalier dans la maison Leczi à Ajaccio.

La France et le Vatican

La Rupture DES RELATIONS DIPLOMATIQUES est rendue officielle

Paris, 30 juillet.

La rupture des relations diplomatiques de la France et du Vatican qui avait été décidée au conseil des ministres de vendredi a été rendue officielle aujourd'hui par le rappel de M. de Courcel et par la remise de ses passe-ports à Mgr Lorenzelli.

M. de Courcel est rappelé

Conformément aux instructions reçues par le ministre des affaires étrangères, M. le baron de Courcel, chargé d'affaires à l'ambassade de France auprès du Saint Siège, s'est rendu dans la matinée au Vatican.

M. de Courcel a présenté au Pape ses lettres de rappel.

Dans l'après-midi notre chargé d'affaires est parti pour Paris.

Le départ du Nonce est imminent

Paris, 30 juillet.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères a fait savoir à Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, que sa mission à Paris n'avait plus d'objet.

Le départ de Mgr Le Nordez

Le départ de l'évêque de Dijon pour Rome, a produit dans le conflit, un nouvel incident qui a précipité la rupture des relations diplomatiques.

Mgr Le Nordez est parti à la suite d'un nouvel appel comminatoire de Mgr Mery del Val.

Cette nouvelle lettre loin d'être comme la première, une convocation à date fixe, sans explication, avec l'annonce d'une sanction immédiate en cas de refus, était un appel affectueux et calme, plein d'amabilité, exempt de la raideur des premières missives.

Au Conseil des ministres de vendredi

Au cours de la séance de vendredi, les ministres étaient d'accord pour admettre qu'une nouvelle lettre envoyée à un évêque alors qu'un ultimatum avait été adressé au Vatican pour demander le retrait des lettres précédentes, constituait de la part du Saint-Siège une véritable provocation.

Ce fait a décidé MM. Rouvier et Delcassé à approuver l'attitude de M. Combes vis-à-vis du Vatican.

La réponse du Pape

La réponse du pape portait qu'il ne peut retirer les lettres écrites aux évêques de Dijon et de Laval, lettres visant des affaires qui relèvent exclusivement de la discipline ecclésiastique.

Cette réponse étant un refus pur et simple à la note du gouvernement la rupture fut décidée et votée séance tenante.

Bourse de Paris

	28 juil.	29 juillet
Rente 3 0,0 ancien	97.75	97 90
— 3 0,0 nouvelle	97 85	98 20

(Illegible)

Etat Civil

MARIAGES

Ferrandini Jacques, coiffeur, et Manfredi Marie-Hélène, tailleuse, tous deux de Bastia.

NAISSANCES

Bernardi Raphaël-Antoine. — Paoli Anne-Marie Désirée. — Bonavera Jacques-Raymond. — Milanta Germaine-Maria-Cécile-Antonia. — Santolini Jean-Charles-Daniel. — Barbaggi Françoise.

DÉCÈS

Crocicchia Jean-Félix, veuf, 60 ans, de Luciana.

Olmi Lucienne-Jeanne-Joséphine, 6 mois, de Bastia.

BAR SOAVI

BIÈRE GRUBER
à **0,20 c.**
le Bock-Ale glacé

Ce soir
GLACES

A VENDRE
à prix réduit
Chambre complète
de 1.000 francs pour 550 fr.
Chambre de 300 fr. pour 150 fr.

Magasins Marinetti, 6, boulevard du Palais

CAISSE PATERNELLE

Compagnie anonyme d'assurances sur la Vie
Fondée en 1841
Placée sous la contrôle de l'Etat
Siège social à Paris, 4, rue Mézars

Affaires souscrites depuis l'origine de la Cie :
740 Millions
Paiements faits aux assurés
319 Millions

Assurances de capitaux payables au décès de l'assuré ou à lui-même s'il survit à une époque déterminée.
Assurances dotales
Rentes Viagères
Achats
de Nues-propriétés et Usufruits
(Combinaisons spéciales à la Cie)

Pour tous renseignements s'adresser à M. Louis DANESI, agent général à Bastia, Bd Paoli, 16.

OCCASION

A céder de suite ou tout au moins avant les prochaines vendanges :

1° Une partie de vin rouge de table, bonne qualité, belle couleur et goût, garanti pur et naturel à l'analyse
à 26 francs l'hectolitre

2° Différentes parties de vins vieux et de choix, blancs et rouges, bouquet agréable
à 32 francs l'hectolitre

Les prix s'entendent pour des commandes d'au moins 100 litres prises en gare Bastia ou à l'entrepôt.

Il sera prêté la futaille nécessaire au transport et des facilités seront accordées pour le paiement.

Les échantillons seront envoyés franco, sur demande.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Oreste Biggini, 5, Avenue Carnot, à Bastia.

FUTAILLE A VENDRE
de toute contenance
en bon état et à bon prix
Caisses à Raisins
à vendre ou à louer
S'adresser à M. Oreste Biggini, 5, Avenue Carnot, Bastia.

Etude de Me de GENTILE,

Avoué Licencié, 5, Boulevard de Cardo — Bastia

Vente de biens immeubles après liquidation judiciaire et sur réduction de mises à prix

A VENDRE

Le vendredi douze août prochain, 1904, à neuf heures du matin, pardevant M. Vannier de Morelli, juge au tribunal civil de première instance de Bastia, délégué à cet effet, en la Salle d'audience du dit tribunal civil, au Palais de justice, à Bastia,

Les biens immeubles ci-après désignés situés dans la ville de Bastia, dépendant de la liquidation judiciaire des sieurs Marinetti Jean-Antoine et Marinetti Joseph, ci-devant négociants associés, sous la raison sociale « Marinetti Frères, » domiciliés et demeurant à Bastia, boulevard du Palais et rue des Jardins ;

Sur la poursuite de M. Maestracci François-Dominique, agréé au tribunal de Commerce, domicilié et demeurant à Bastia, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de la dite Société « Marinetti frères, » ayant pour avoué constitué Me de Gentile père, demeurant à Bastia, 5, boulevard de Cardo ;

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Bastia, le 28 mai 1904, enregistré ;

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe dudit tribunal civil le 17 *juin dernier* ;

Et en exécution du jugement rendu sur requête par le même tribunal, le 23 juillet courant enregistré, qui a subdivisé en trois parties le premier lot des biens mis en vente, et a réduit les mises à prix.

Désignation des Biens mis en vente

Cinq appartements au cinquième étage de la maison sise avenue Carnot, ci-devant avenue de la Gare, côté Nord, ayant trois entrées dont deux sur l'avenue, portant les numéros 6 et 8, l'autre sans numéro sur la place de la Gare ; — figurant à la matrice cadastrale des propriétés foncières bâties de la ville de Bastia, au numéro 209 P, section A ; — Savoir :

1. Un appartement desservi par l'escalier de l'entrée numéro 6 ; il a une porte sur le palier, côté Ouest ; il se compose d'un couloir avec au fond une petite pièce obscure ; trois pièces sur le devant avec trois fenêtres sur l'avenue, Nord, et deux pièces du côté Est avec deux fenêtres dont une à balcon desservant la latrine ;

L'appartement situé à l'Ouest se compose d'un couloir, trois pièces sur le devant avec trois fenêtres sur l'avenue, et trois pièces du côté Nord avec trois fenêtres dont une à balcon desservant la latrine ; — avec la terrasse au dessus de l'escalier et les greniers correspondants.

3. deux appartements desservis par l'escalier de l'entrée sans numéro donnant sur la place de la Gare ou soit rue dite Bastiani ; ils ont chacun une porte sur le palier, côté Sud et côté Nord ;

L'appartement situé au Sud se compose d'un couloir, de cinq pièces sur le devant avec six fenêtres sur la place de la Gare, et deux pièces du côté Est avec deux fenêtres dont une à balcon desservant la latrine.

L'appartement situé au Nord se compose d'un couloir, d'une pièce sur le devant avec une pièce sur la place de la Gare, et trois pièces du côté Est avec trois fenêtres dont une avec balcon desservant la latrine, avec la terrasse au dessus de l'escalier et les greniers correspondants.

Les cinq appartements sont loués à divers locataires, le premier, numéro 6, au prix de dix-huit francs par mois ; les deux du numéro 8 au prix de trente-six francs, et les autres au prix de trente-trois francs. Ils comprennent en outre les greniers correspondants, moins la moitié du grenier de l'appartement situé au numéro 6 dont l'entrée est par la porte du milieu du palier ; ils comprennent enfin la terrasse de l'escalier en face de la place de la Gare, ainsi que celle qui couronne l'escalier de l'entrée numéro 8.

La maison tient de trois côtés à la voie publique, et du Nord à des terrains appartenant aux hoirs Bastiani.

Les cinq appartements tiennent, par le bas à Bronzini, Vincent, Moracchini et Paoli ;

4. Un grand magasin formant le rez-de-chaussée, côté Nord, de la maison portant les numéros 13 de la place Saint-Nicolas et 40 du boulevard Paoli ; il mesure à l'intérieur 25 mètres de long, sur 14 mètres, 50 centimètres de large ; il a une porte dans le vestibule numéro 40 du boulevard Paoli, une fenêtre et deux portes sur ce même boulevard ; cinq portes sur la rue Sampiero, et trois portes sur la place Saint-Nicolas ; il a en outre une porte-balcon, desservant une latrine, au Sud, donnant sur la cour. La voûte qui le recouvre est soutenue par huit colonnes de forme carrée ; des glaces à demeure fixe sont placées sur une partie des murs et des colonnes ; les portes extérieures sont en fer.

Il porte comme enseigne du côté de la place Saint-Nicolas et de la rue Sampiero : « Casino de Bastia ; » il a été dernièrement loué au prix de cent cinquante francs par mois, au sieur Mattei qui y avait installé une scène lyrique. Les cloisons intérieures appartiennent au locataire.

Ce grand magasin figure à la matrice cadastrale sous le numéro 112 P, section A.

Nouvelle formation des lots et mises à prix réduites

Premier Lot

L'appartement au cinquième étage côté ouest de la maison numéro 6 de l'avenue Carnot — numéro 1 de la désignation des biens qui précède ;

Mise à prix, trois mille francs, ci. . . . . 3.000 fr.

Premier lot bis.

Les deux appartements situés au cinquième étage de la maison numéro 8 de l'avenue Carnot, — numéro 2 de la désignation des biens.

Mise à prix, cinq mille cinq cents francs, ci . . 5.500 fr.

Premier lot ter.

Les deux appartements situés au cinquième étage de la maison sise place de la Gare — numéro 13 de la désignation des biens.

Mise à prix, cinq mille cinq cents francs, ci . . 5.500 fr.

Deuxième lot

Le grand magasin sis place St-Nicolas, rue Sampiero et boulevard Paoli, ci-devant « Casino de Bastia », — au numéro 4, de la désignation des biens.

Mise à prix, trente mille francs, ci . . . 30.000 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles mis en vente, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. — Me de Gentile, avoué chargé de la poursuite, et M. Maestracci, liquidateur judiciaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné,

A Bastia, le 29 juillet 1904.

Me GENTILE,
avoué licencié.

Imprimerie Ollagnier

MONTECATINI SUR MER

Etablissement des Eaux « Della Salute » à LIVOURNE

Ces Eaux purgatives naturelles, très appréciées dans la région depuis plus d'un siècle, possèdent, à des degrés différents, tous les éléments constitutifs des sources les plus connues et les plus efficaces, à base saline, d'Italie et de l'Etranger.

Leur contenu, enrichi par le très précieux agent thérapeutique qu'est l'Iode, qui s'y trouve dans de justes proportions pour l'usage interne du traitement, concourt à faire de ces eaux un type des plus efficaces pour les cures les plus variées des affections de l'estomac, des intestins, du foie, de la régénérescence du sang.

L'efficacité et la réputation de ces Eaux salines iodurées ont donné l'idée de réunir les sources dans un établissement grandiose, qui sera terminé et inauguré dans le courant de l'été de cette année. Cet établissement comprendra tout ce que la science, l'hygiène et l'art moderne ont inventé de mieux afin que le traitement puisse produire tout son effet.

L'Etablissement s'élève dans un site très agréable, entouré de jardins et de bois, où on a le double avantage de respirer l'air si vivifiant des montagnes et de jouir de la brise si fraîche et si salubre de la mer. Il se trouve tout à fait à l'extrémité de la grande allée des aqueducs, ombragé de platanes et de chênes séculaires, et à deux kilomètres à peine du centre de Livourne.

Directeur général technique

M. le prof. commandeur G. QUERIOLO

Directeur de la Clinique médicale générale à l'Université royale de Pise

Sous-Directeur, **M. le prof. chev. Jacques Lumbroso**, de l'Institut des Cours supérieurs de Florence ; — Directeur adjoint, le **docteur Darius Becciardo**, de la Clinique de l'Université royale de Pise.

FAITES ANALYSER VOS URINES

DIABÈTE Guérison certaine sans changer de régime par les Cachets ANTIDIABÉTIQUES Paul VEZU

LA BOITE, 5 francs. — ESSAYER, C'EST SE GUÉRIR !

DÉPOT à Bastia, Pharmacie MARCANTETTI. — ANALYSES D'URINES sur ce flacon des

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame ; Messieurs, demandez-le aux Dames.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Fondé en 1879

LE PLUS ANCIEN OFFICE DE COUPURES DE JOURNAUX

Lit, découpe et transmet tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet.

PARIS. — 14, rue Drouot, — 14

CORRESPONDANTS DE L'ARGUS : St-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Lisbonne, Genève, Bruxelles, Constantinople, Athènes, Dublin, Berne, Milan.

Ministère DE LA GUERRE

Adjudication à Ajaccio, le 29 août 1904, à deux heures de l'après-midi.

Fournitures de la viande fraîche aux troupes de la garnison de Bonifacio, du 1er octobre au 31 décembre 1904.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux des Sous-Intendants Militaires à Ajaccio et à Bastia, à la Préfecture d'Ajaccio, et au bureau du suppléant du Sous-Intendant Militaire à Bonifacio.

Les personnes désirant prendre part à l'adjudication devront produire en même temps que leur soumission, les pièces établissant leur qualité de français.

Pour tous autres renseignements consulter les affiches.

La Maison L.-N. MATTEI & Cie

GRANDE DISTILLERIE A BASTIA

BASTIA (Corse)

met en vente de l'excellente Eau-de-Vie de vin Corse aux prix suivants :

Eau-de-Vie de Vin

Année 1133, bouteille de 1/1, 4 francs, 1,50
— 1127, — — 1 — 2,50
— 1126, — — 2 — 1,75
— 1125, — — 1 — 1,25

Eau-de-Vie de Marc

Vieille, bouteille de litre. 1,25
Nouvelle, bouteille de litre. . . . 0,75

Eau-de-Vie pour lessiver toutes de fruits

Librairie du *Petit Bastiais*

VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)

(2e Série)

Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, proverbe en 1 acte. Prix 50 cent. franco 60.

Canversione, cummediôla in 1 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Puesia e Prosa, cummediôla in 3 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Sei Scinette Commiche, Prix 60 cent. franco 80.

L'Ariochiôla, cummediôla in 1 atti. Prix 50 cent. franco 60.

Da Chiochiu a Furiosi, cummediôla in 1 attu. Prix 50 cent. franco 60.

Les six brochures réunies en un volume de 396 pages, 2 fr. 50, franco, 2 fr. 90

La Tête-ultone

Cette liqueur fabriquée avec les cédrats de la Corse par LOUIS-NAPOLÉON MATTEI, inventeur de l'**Amaro**, est douée d'une propriété de beaucoup supérieure à toutes les autres liqueurs digestives, elle a de plus l'avantage lorsqu'elle est étendue d'eau, d'être apéritive, digestive et antispasmodique.

Enfin, c'est une bienfaisante et agréable liqueur, dont l'usage journalier & modéré ne peut que faciliter toutes les fonctions de l'organisme.

Réclamez dans tous les établissements la liqueur **La Cédratine**

Décidément, AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

L'un des rédacteurs gérant,
RAPHAËL OLLAGNIER.

29e ANNÉE — LUNDI, 1er, et MARDI, 2 AOUT 1904 — N° 180

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 année
Corse	2fr.	3fr.	5 fr.
Autres Départ.	2fr. 25	4fr. 50	8 fr.

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00372

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Alphonse

Soleil : (Heure authentique)
Lever, 4 h. 25 m. — Coucher, 6 h. 50 m.
Lune Pleine le 26 — Dernier quart, le 4.
Fête du Roi : Les. de Saint Etienne.

1er AOUT

Elections de Bastia

Conseil Général

Terranova et Furiani

Inscrits, 1.726. — Votants, 780
Majorité absolue, 469

M. de Caraffa, conseiller sortant, 000
Voix perdues 2

Terravecchia

Inscrits, 3.669. — Votants, 1.172
M. Gaudin, conseiller sortant, 1.158
Voix perdues 14

Le Rêve et la Réalité

LETTRES DE JEUNES FILLES

A Marcel Prévost.

I

GEORGETTE A RAYMONDE

Bonjour, Raymonde ! Je t'écris au réveil, dans cette jolie chambre rose, pleine de fraîcheur et de souvenirs, où n'abritent mes rêves de jeune fille... Oh ! bien modestes, ces rêves. Tu me connais : je ne suis pas de celles qui guettent matin et soir sur le toit de leur maison pour y guetter, le cou tendu et les yeux écarquillés, l'arrivée de Quelqu'un ou de Quelque Chose. — Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? Les pauvres ! Elles attendent l'Oiseau bleu, celui que la princesse Florine évoque à la fenêtre de sa tour :

Oiseau bleu, couleur du temps,
Vole à moi promptement,
Ou bien le Prince Charmant, beau comme le jour, sur son cheval tout caparaçonné d'or et de pierreries. Or, il arrive presque toujours qu'on fait d'Oiseau bleu, elles ne mettent en cage qu'un vulgaire pierrot, et le Prince Charmant vient à elles en petit équipage sous la jaquette et le chapeau mou d'un receveur d'enregistrement ou d'un notaire. Et voilà les tours que nous joue l'Idéal !

Tous ces rêves, toutes ces aspirations plus ou moins vagues nous viennent du besoin instinctif d'aimer et d'être aimées. C'est la chanson du cœur que d'abord personne n'écoute et que plus tard on chante à deux, mais avec un bémol ou deux à la clef... L'idéal, ma chère, c'est bon pour la poésie ; mais dans la vie pratique, quel empêcheur de danser en rond ! Il nous fait sacrifier à une félicité inaccessible le bonheur qu'il est permis de goûter ici-bas. Il nous rend trop exigeantes envers les autres, auxquels nous demandons ce qu'ils ne peuvent nous donner. Aussi les déceptions arrivent bientôt en troupes comme les grues et pour nous être envolées au ciel avec les ailes d'Icare (tu sais, des ailes attachées avec de la cire !) nous subissons le sort du fils de Dédale, nous tombons piteusement dans la mer... Chamfort a bien raison ; « Il en est du bonheur comme des montres ; les moins compliquées sont celles qui se dérangent le moins. »

Dieu me préserve des hommes trop beaux ou trop intelligents ! Un homme trop intelligent me fait peur. Ses yeux perçants comme des vrilles pénètrent dans ces coins réservés de l'âme où se sont réfugiées nos pensées les plus intimes et dont nous voulons faire des sanctuaires inviolables. Et puis, son esprit nous échappe trop souvent pour s'en aller bien haut, dans l'espace, ou bien loin, vers les grands horizons... Quant aux hommes trop beaux, ils sont presque toujours bêtes et, ce qui est pis encore, fats à faire pleurer. La Bruyère place cette espèce là entre « l'impertinent et le sot. » Merci ! Sans compter que les Adonis et autres Narcisses, ces miroirs à .. femmes, comme on les appelle, s'aiment bien trop eux-mêmes pour avoir le temps de nous aimer.

Tu devines, n'est-ce pas ? que je n'aurai pas grand'peine à apercevoir l'objet de mes rêves de la fenêtre de mon premier étage sans être obligée de monter sur le toit. Celui que j'attends n'est ni beau, ni laid, ni trop bête, ni trop intelligent. C'est un honnête garçon bien rangé, d'une condition médiocre, mais honorable, et qui se contentera tout simplement de m'aimer et d'être aimé de sa Georgette. C'est avec cet oiseau là, qui n'a rien de commun avec l'oiseau des contes de fée, que je désire faire mon nid, pas bien haut certes, mais au plus épais du feuillage, pour le soustraire aux curiosités méchantes ou indiscrètes. Et ce faisant, j'écouterai la voix de la Sagesse qui, du fond de l'Antiquité, nous crie : « Cache ta vie » ; je suivrai en même temps le conseil du bon grillon de la fable

Pour vivre heureux, vivons cachés

et selon le précepte de Richepin, « je traverserai l'existence en semelles de feutre, » afin de faire le moins de bruit possible. Oui, pas de bruit et que nul ne se doute de notre bonheur. Tu as lu Courrier : — Il y avait autrefois un homme qu'on soupçonnait d'être content de son sort, et chacun, comme de raison, travaillait à le faire enrager. Il fit crier à son de trompe par tous les carrefours : On fait savoir à tous qu'on tel n'est pas heureux. Cette invention lui réussit. On le laissa en repos.

Adieu, chérie, je t'embrasse mille fois.

GEORGETTE.

P. S. — A propos, j'allais oublier de te dire que M. Desroches, l'auteur talentueux du livre qui a eu un grand retentissement sous ce titre : « Le secret de la vie », me fait depuis la semaine dernière un doigt de cour. Il m'a écrit un petit billet qui est une merveille. Mais ce monsieur perd son temps et son encre : il a beaucoup trop d'esprit pour moi !

G.

II

RAYMONDE A GEORGETTE

Tu as peut-être raison, ma Georgette : il est imprudent d'aspirer trop haut et le sage est celui qui se contente de peu. C'est entendu. « Le bonheur est comme le gibier : quand on le vise de trop loin, on le manque. » Le gibier d'A. Karr vaut bien la *manière* de Chamfort, n'est-ce pas ? Oui, je suis tout cela et pourtant... Je ne me déciderai jamais à épouser un homme ordinaire... Oh ! je me moque des Narcisses et des Adonis comme de ma première jarretière ; mais il me faut un homme intelligent, très intelligent, ou je coifferai sainte Catherine. Tant mieux si l'Elu de mon cœur aura assez de pénétration pour lire jusqu'au fond de ma pensée. Eh bien ! il y lira toute mon admiration et tout mon amour. Quel mal y a-t-il à cela ? Etre aimée d'un homme qui sait, qui comprend, dont le cerveau est un monde... Quel bonheur ! et comme une femme doit être fière d'avoir trouvé ce phénix au milieu de tant d'oisons !

Ne médisons pas de l'Idéal. On ne l'atteint presque jamais. Qu'importe ? « N'est-il pas le rayon lumineux qui saupoudre de paillettes d'or la grisaille de la vie ? » La phrase est bien trop jolie pour être de moi ; elle est de *Ryane*, une des trois plumes d'or qui, dans Cyrnos, font honneur à notre sexe. Ai-je besoin de te nommer les deux autres, *Sauvage* et *Piccolina* ? Il est plus facile évidemment d'attraper un moineau qu'un aigle. Mais quel plaisir peut-on avoir à mettre en cage un si vulgaire oiseau ? Quant au Prince charmant, je ne me le représente pas comme toi sur un cheval caparaçonné d'or et de pierreries, parce que...

Ni l'or ni la grandeur ne sont rendent heureux.

Mon Prince charmant, à moi, est un homme dont les yeux sont deux astres et qui a une étoile au front...

A bientôt, ma toute belle ; je t'envoie mille baisers.

RAYMONDE.

P. S. — J'allais clore cette lettre sans t'annoncer une nouvelle assez drôle. Tu sais, M. Durand, le fils du riche fabricant d'engrais chimiques... Depuis le dernier bal chez les X..., il me fait les yeux blancs. Il est joli garçon, mais plus bête que nature. Mon professeur d'italien dit en parlant de lui : *Non conosce gli uomini degli oceoli*. Je puis t'assurer qu'il perd son temps et la pommade dont il enduit ses cheveux lissés.

R.

III

Six mois après

M. et Mme Clery ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille Georgette avec M. Lucien Desroches, homme de lettres.

M. et Mme Dubreuil ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille Raymonde avec M. Martin Durand, fabricant d'engrais.

Pour copie conforme :
EMILE DE MONSERRATO.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 2 Août à 8 h 1/2

1. Les Girondins, (marche). Messenet.
2. Le Mage, Strauss.
3. Les Feuilles du matin, Binet.
4. L'Arlésienne, Pilliberty.
5. Rosita.

Le Chef de Musique, MOULINIER.

ANNIVERSAIRES CORSES

1er août 1562. — La séréniss ime République alloue aux six nobles et à l'orateur du delà des monts les appointements votés.

Par là, Gênes accordait à ces dignitaires transmontains, les avantages qu'avaient ceux du deçà des monts.

2 août 1738. — Départ pour Toulon des otages que, le 6 juillet précédent, la Consulte de Casinca avait désignés pour garantir l'exécution des traités à intervenir entre la vil de France et la Corse.

Un Retraité justement décoré

Parmi les chevaliers de la Légion d'honneur, promus à l'occasion du 14 Juillet, figure celle à l'excellent vieillard M. J.-D. Ludovici, ex-syndic des gens de mer à Ajaccio.

Les nombreux et bons amis de Bastia, d'Ajaccio et d'ici comme de tous les autres ports de l'île où son nom est avantageusement populaire parmi les marins, comme parfaitement estimé parmi les administrateurs, salueni affectueusement ce modèle d'employé modeste, intelligent et laborieux.

Depuis plus de dix ans, M. Ludovici avait été proposé pour la croix, ses propositions annuelles ont toujours été régulièrement répétées, et toujours avec cette sainte patience dont seul il est capable, le vieux Ludovici attendait et attendait sans

CHOCOLAT MENIER

129e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

UN BEAU-PÈRE

par CHARLES DE BERNARD

CHAPITRE VIII.

LE RENDEZ-VOUS.

(Suite)

M. Falconet fut pris subitement d'une quinte de toux qui avait peut-être pour but d'éveiller l'attention de Brossard, au cas qu'il se fût assoupi.

— Si dans cette lettre il y avait été injurié et d'importune vous n'avez été injurié qu'envers vous, poursuivit le comte avec sa sonore pénétré, quelque expédié de la part d'un homme pour qui je professe la plus grande estime n'est fait beaucoup de peine, je n'aurais pas même accepté une justification, qui a toujours quelque chose de pénible et de mortifiant pour celui qui s'y soumet. Car, si vous avez votre orgueil, j'ai aussi mon amour-propre, et, je l'avoue à ma honte, j'emmets de toutes les vertus chrétiennes celle dont la pratique me semble la plus difficile. Mais en accusant mon fils d'un crime dont il n'a jamais conçu la pensée, vous avez jeté un blâme plus ou moins direct, plus ou moins grave sur une personne aussi remarquable par sa rare exemplaire et sa piété solide que par les dons heureux que lui a répartis le ciel ; sur une jeune fille dont le cœur est aussi pur que sa conduite est irréprochable, et à qui, dès le premier instant que je l'ai vue, j'ai voué l'intérêt le plus vif, le plus tendre et le plus sincère ; sur un ange de beauté, d'innocence et de vertu ; sur votre nièce, que voici et que je vous rends, à vous son protecteur naturel et un second père ; car, quelque désir que j'éprouve de la garder près de moi, je dois renoncer, je le vois bien, à exercer plus long temps une hospitalité qui a donné lieu à de si odieuses calomnies.

La déroute s'était levée vers la fin de cette longue période débitée avec une action pathétique dont est pu s'enorgueillir l'orateur le plus habile ; en prononçant les dernières paroles sa voix paraissait si émue qu'on eût dit qu'elle allait lui manquer, et des larmes semblaient près de couler de ses yeux.

En voyant le fin que son beau-frère lui avait point sous les couleurs les plus odieuses son subitement métamorphosé en une action complètement innocente pour ne pas dire louable, M. Falconet éprouva une surprise ou plutôt une stupéfaction qu'il n'essaya pas de dissimuler, et à laquelle on ne mêla aucune incrédulité ; car madame de Lanbespin était une de ces personnes graves, imposantes et considérables, dont l'opinion fait loi, et de la parole desquelles il n'est pas permis de douter.

— Ainsi donc, madame, vous me jurez que votre fille n'a pas enlevé ma nièce ? dit-il en se levant à son tour tandis que Laure, les yeux fixés sur la comtesse, qu'elle semblait avoir évoquée sans la comprendre, restait sur sa chaise immobile et en apparence pétrifiée.

— Mon fils, si injustement accusé, n'a été qu'un intermédiaire entre votre malheureuse sœur et moi, répondit madame de Lanbespin en paraissant lutter avec peine contre un attendrissement involontaire ; vous savez qu'autrefois à Nancy j'ai été la meilleure amie de cette pauvre Mathilde. Au moment de mourir, elle n'eut personne de moi ; elle a pensé qu'en mes mains de notre ancienne amitié j'emmènerais à elle, comme elle-même en pareil cas eût accueilli mon enfant ! Elle m'avait bien jugée. Mais pourquoi insister sur ces douloureux souvenirs ? poursuivit la dévote, qui pressa son mouchoir sur ses yeux ; pourquoi nous irriter tous, cette chère Laure surtout, en lui rappelant la mort de sa bien-aimée Mathilde ?

Quelque surprise ou plutôt quelque épouvante que lui causât la duplicité d'une femme qu'elle avait vénérée jusqu'alors à l'égal d'une sainte, Laure, en entendant parler de sa mère, n'avait pu retenir ses larmes.

— La voilà tout en pleurs, cette chère enfant ! reprit la dévote qui, s'approchant de la jeune fille d'un air de tendre intérêt, la baisa au front comme pour la consoler, et profita de ce mouvement pour lui dire à l'oreille d'une voix aussi douce que le sifflement d'une couleuvre :

— Innocente ou coupable, vous voilà blanche comme neige ; ainsi ne soyez pas assez folle pour me démentir.

Laure, qui s'était soulevée à demi, retomba sur son siège, saisie d'une secrète terreur.

— Je vous rends donc votre nièce, ou plutôt je vous la prête, reprit madame de Lanbespin en se retournant de son air le plus gracieux vers le maître de forges, qui, de son côté, demeurait stupéfait en voyant le tour imprévu que venait de prendre une entrevue dont il avait attendu un résultat tout différent.

— Madame la comtesse... balbutia-t-il en s'inclinant d'un air effaré.

— Il n'en est vraiment trop de penser que je dis adieu pour toujours ou même pour longtemps à cette chère enfant, continua du ton le plus affectueux la femme hypocrite ; j'attends donc au premier jour sa visite, et la vôtre aussi, monsieur Falconet, car j'espère que voilà la guerre terminée.

Madame de Lanbespin salua d'un signe de tête amical la jeune fille, qui ne lui répondit que par un sourire hagard où semblait percer un commencement de folie, et elle se dirigea vers la porte, reconduite par le vieillard, qui, dans l'étonnement où l'avait jeté le dénouement de cette scène, semblait avoir perdu la parole.

— Voilà la belle Hélène rendue aux Grecs, se dit la comtesse dès qu'elle se trouva seule ; et les Troyens avaient eu un sergent, leur ville n'eût pas été réduite en cendres.

(A suivre).